



ANNÉE 1907 — 32e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Liste générale des membres. — Séance du Conseil de la Société, par M. L. Durieu, secrétaire. — Questions du jour : A qui profitent les mouvements révolutionnaires, par M. G. d'Azambuja. — Bulletin bibliographique.

L'État actuel de la Science sociale, par M. Edmond Demolins. Brochure d'introduction à la Science sociale, 0 fr. 20 cent.; dix ex., 1 fr. 25; vingt ex., 2 francs.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par Edmond Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole.** Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches**, par les Professeurs et les Élèves.

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches**, par les Professeurs et les Élèves.

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

La suite au verso.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 23. — L'ÉVOLUTION AGRICOLE EN ALLEMAGNE. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par PAUL ROUX.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par LOUIS ARQUÉ.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par HENRI BRUN.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches.**

N° 28 et 29. — L'HISTOIRE EXPLIQUÉE PAR LA SCIENCE SOCIALE : **La Grèce ancienne**, par G. D'AZAMBUJA.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par PAUL DESCAMPS.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. CLERC, Mme HUGH BELL et A. PERNOTTE.

N° 32. — COMMENT SE PRÉPARE L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE. **Le Droit international au XXe siècle**, par LÉON POINSARD.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

BULLETIN

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

Les noms des **Membres correspondants** sont imprimés en **lettres grasses**.

1° Paris et la banlieue.

D. Alf. Agache, boul. Montparnasse, 83.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
Léon Arnoult, propriétaire, boul. Malesherbes, 167.
M. Aubry, rue Cambacérès, 6.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 24.
L. Bacle, Ingénieur, rue Baudin, 17.
M. Baelen, rue Bonaparte, 31.
Dr Batuaud, rue de la Bienfaisance, 33.
Georges Bedel, av. Victor-Hugo, 67.
E. Benoit, Industriel, rue Oberkampf, 81.
J.-A. de Bernon, rue des Saints-Pères, 3.
Charles Bessand, rue du Pont-Neuf, 2.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
Jean Bessard, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
E. Bizos, rue de Châteaudun, 44.
M. Blanchon (Michel-Mérys), rédacteur au *Journal des Débats*, boul. St-Michel, 65.
Jules Bocquin, Ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de Wagram, 157.
Frédéric Boudin, rue de Fleurus, 35 *bis*.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Dr J.-M. Bosch, rue du Colisée, 41.
Bouchié de Belle, rue de Miromesnil, 16.
Paul Bureau, Professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 33.
Comte de Caraman, av. de l'Alma, 3.
E. Castan, chaussée de la Muette, 2.
François Castel, rue Lagrange, 19.
M. Causse, rue du Val-de-Grâce, 9.
Charles Chatillon, rue Cortambert, 18.
M. Chopard, rue Cail, 16.
André Colliez, Avocat, rue de Monceau, 66.
Emile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
J.-A. Corteggiani, rue de Rennes, 87.
Jules Cousin, boul. Poissonnière, 10.
J. Cronier, Industriel, boul. St-Germain, 250.
Dr Delbet, Député, rue des Beaux-Arts, 2.
A. Delestre, Industriel, r. du Rendez-vous, 45.
Edmond **Demolins**, Directeur de la *Science sociale*, Administrateur de l'École des Roches, rue Jacob, 56.
Mlle de Doubronine, faub. Poissonnière, 116.
Eugène Dubern, rue Hamelin, 3.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Elysées, 116 *bis*.
Aug. Ferraud, industriel, rue Lalo, 18.
Félix Dupré La Tour, boul. Raspail, 33.
M. Eysséric, rue Censier, 29.
Filleul-Brohy, Industriel, rue de Vienne.
Alfred Firmin-Didot, ancien Editeur, rue de Varenne, 61.
Maurice Firmin-Didot, Editeur, boul. St-Germain, 272.
M. de Fontette, rue d'Assas, 40.
Charles-Félix Fournier, r. de l'Université, 119.
Henry de France, rue de Lille, 55.
L'abbé Francis, boul. Pereire, 204.
André Froment, rue Vauvenargues, 1.
Emile Gaudriot, ingénieur des Arts et Manufactures, rue du Conservatoire, 8.
J.-J. Gebhardt, rue de Rennes, 55.
Georges Gerson, rue Marbeuf, 38.
G. Giraud-Jordan, rue de l'Université, 106.
M. Godard, av. de la République, 1.
L. Godeville, rue de Ponthieu, 2.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
Auguste Gomez, rue de La Boëtie, 20 *bis*.
Karl Gutzeit, rue Davioud, 17.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue St-Dominique, 120.
Etienne Hibon, pass. de la Visitation, 14 *bis*.
Gustave Huard, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 52.
Charles Huber, rue de l'Arcade, 23.
M. Isambert, rue des Écoles, 46.
L'abbé Jouin, Curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.
M. Koszul, Agrégé de l'Université, Rond-Point Bugeaud, 5.
Joseph Labic, rue Picot, 1.

Georges Lachapelle, Directeur de la *République française*, rue Ampère, 79.
H. Landru, boul. Malesherbes, 92.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 19.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Robert Lebaudy, rue de Lubeck, 12.
Robert Le Bret, Avocat, av. Marceau, 2.
Georges Ledoux, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80.
M. Lyon-Lévy, rue Chalgrin, 4.
Dr Bernardo de Magalhaes, rue Léo-Delibes, 5.
J. Mantino, Dessinateur-Électricien, av. des Gobelins, 31 *bis*.
Victor Maréchal, av. Ledru-Rollin, 67.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
M. Mollard, rue J.-J.-Rousseau, 39.
Louis Monnier, Banquier, rue de Monceau, 33.
L. de Monti de Rézé, rue de Lille, 25.
Charles Mourey, rue Serret, 3.
Dr A. Moutier, rue de Miromesnil, 11.
M. Noetinger, boul. St-Michel, 81.
A. Nozal, Artiste-Peintre, r. du Ranelagh, 82.
M. Ollivier, carrefour de la Croix-Rouge, 2.
Alfred Pacheco, Négociant, av. Bugeaud, 24.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
L'abbé Picard, rue de la Sorbonne, 2.
Emile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, av. Henri-Martin, 109.
R. de Planhol, rue Jacob, 13.
M. Plocque, Notaire, rue d'Hauteville, 1.
Charles Prieur, av. Henri-Martin, 51.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
L'abbé L. Raffin, rue de Londres, 11.
G. Raverat, Industriel, rue Legendre, 1.
A. de Ricqlès, rue Gustave-Flaubert, 9.
Mario de la Rocha, rue Pierre-Charron, 15.
M. Roolf, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de **Rousiers**, Secrét. général de la Soc. des Armateurs de France, rue de Monceau, 9.
Louis Rousselet, Directeur du *Journal de la Jeunesse*, boul. St-Germain, 126.
Charles de Rouvre, av. de l'Alma, 11.
Paul Roux-Du Colombier, boul. St-Michel, 95.
Dr Sabouraud, rue Caumartin, 62.
M. de Sainte-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sincey, rue Richer, 19.
M. Santullano, rue Madame, 61.
Paul Sentenac, Professeur, rue Berthollet, 28.
Maurice Storez, Architecte, rue Lauriston, 80.
J. Tachon-Labrèche, rue St-Dominique, 116.
L'abbé Tanquerey, Professeur, place St-Sulpice.
Georges Tessier, boul. St-Germain, 216.
M. Thiéry, rue Pestalozzi, 6.
Ed. Thomine, Ingénieur, rue Laferrière, 6.
Ch. Tournaire, rue Sédillot, 7.
Dr Henri Triboulet, Médecin des Hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tripet, rue de Compiègne, 2.
M. Turpaud, rue Lemercier, 82.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Philippe de Vilmorin, quai d'Orsay, 23.
M. Vincent, Manufacturier, r. des Archives, 78.
Étienne Watel, Ingénieur, av. Hoche, 3.
Dr J. **Bailhache**, à Dourdan (Seine-et-Oise).
H. Boulanger, Choisy-le-Roi (Seine).
L'abbé Boutter, av. des Batignolles, 65, Saint-Ouen (Seine).
Pierre Cartier-Bresson, route de Flandre, 121, Pantin (Seine).
A. Charonnat, Meunier, quai National, 10, Puteaux (Seine).
Louis Charpentier, av. Herbillon, 64, St-Mandé (Seine).
A. Constantin, Officier au 12e Cuirassiers, rue de Groussay, 62, Rambouillet (S.-et-O.).
X. Delage, rue Delaizement, 1, Neuilly-sur-Seine (Seine).
M. Dezobry, rue Grétry, 10 *bis*, Montmorency (S.-et-O.).
L. Dubois, rue Sadi-Carnot, 51, Puteaux (Seine).
M. Dupré la Tour, rue de la Paroisse, 4, Versailles (S.-et-O.).
M. **Durieu**, rue Louis-Dupont, Clamart (Seine).
Henri Géral, rue du Val-d'Osne, St-Maurice (Seine).
L'abbé Gérard, Curé à Esbly (Seine-et-Marne).
Dr Grenet, Étampes (S.-et-O.).
Louis **Hallouin**, Inspecteur du Contrôle des chemins de fer, av. de Paris, 39, Versailles (S.-et-O.).
Ad. Houdard, rue Thomas-Lemaître, 21, Nanterre (Seine).
Georges Jannin, École Nationale d'Agriculture, Grignon (S.-et-O.).
M. Joncard, Maison de Retraite, Pontchartrain (S.-et-O.).
L'abbé F. Klein, Bellevue (S.-et-O.).
M. Legrain, au Val-Biron, p. Dourdan (S.-et-O.).
Jacques Legrelle, rue Berthier, 39, Versailles (S.-et-O.).
Paul Mengin, rue Maurepas, 29, Versailles (S.-et-O.).
Paul Nivard, parc de Montretout, 11, St-Cloud (S.-et-O.).
G. Olphe-Galliard, rue de l'Orangerie, 2 *bis*, Meudon (S.-et-O.).
M. Georges Pou, Ingénieur des Arts et Manufactures, rue Ampère, 5, Puteaux (Seine).
Ferdinand Raffestin, Receveur de l'Enregistrement, Palaiseau (S.-et-O.).
Mme Rogie, boul. du Roi, 1, Versailles (S.-et-O.).
Mme Lucie Rougeault, route d'Argenteuil, 23, Sannois (Seine-et-Oise).
Mgr le Prince M. Sabaheddine, rue du Mont-Valérien, 96, Suresnes (Seine).
Eug. Thibault, Dourdan (S.-et-O.).
Paul Tissier, à Saint-Mard (Seine-et-Marne).
Gaston Velten, rue Maurepas, 17, Versailles.
M. Vidal, rue Albert-Joly, 12, Versailles (S.-et-O.).

2° France : Sud-Est.

L. Aymonnier, Pharmacien, Le Chatelard (Savoie).
G. d'**Azambuja**, Eygonagues, par Allauch (B.-du-Rh.).
M. Bachelet, à Jarnioux (Rhône).

Jean **Beauquier**, rue Nationale, 1, Nîmes (Gard).
Adrien **Bénezech**, Propriétaire-Viticulteur. Gignac (Hérault).
M. Bertin, à Salon (Bouches-du-Rhône).
Julien Bouchet, Petite Rue Piray, 4, Lyon.
M. Boujard, Villefranche-s.-Saône (Rhône).
Paul Bouteille, Ingénieur en chef des Mines de la Péronnière, à Grand'Croix (Loire).
Joseph Bouygues, av. de Saxe, 172, Lyon.
Jean Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon.
Pétrus Cadot, quai de la Guillotière, 9, Lyon.
Jean Cappeau, à Remoulins (Gard).
C. Charbonnel, à Lyon.
Laurent Chatel, rue Gimelli, 56, Toulon (Var).
V. Colcombet, rue de la République, 5, Saint-Étienne (Loire).
L'abbé **Collonge**, à la Cure de Saint-Joseph-en-Beaujolais, par Villié-Morgon (Rhône).
Paul Daher, Négociant, rue de l'Arsenal, 5, Marseille (B.-du-Rh.).
E. **Dauprat**, rue de la Paix, 4, Nice (Alpes-Maritimes).
Henri Devalois, place d'Aix, 32, Marseille (B.-du-Rh.).
Joseph Durand, Préparateur de chimie à la Faculté des sciences, Lyon.
L'abbé Favrichon, Curé à Fontanès, par St-Héand (Loire).
Dr H. Forestier, Aix-les-Bains (Savoie).
L'abbé Joseph Garnier, Recteur de Fourvières, cloître de Fourvières, 8, Lyon (Rhône).
Comte de Gasparin, quai de la Fontaine, 24, Nîmes (Gard).
Pierre **Gérard**, rue Grignan, 60, Marseille (B.-du-Rh.).
A. Guinet fils, rue du Griffon, 13, Lyon.
Maurice Hubert, Ingénieur, av. du Prado, 200, Marseille (B.-du-Rh.).
Raoul Jacquot, Avoué, Largentière (Ardèche).
Le Capitaine Jottras, au 24e Régiment d'Infanterie coloniale, quai Vauban, 14, à Cette (Hérault).
E. de Lachesnais, château du Roucas-Blanc-Corniche, 101, Marseille (B.-du-Rh.).
Albert de Lafarge, Directeur de l'Usine de Lafarge, Viviers (Ardèche).
M. Laurent-Devalors, à Chasse (Isère), par Givors (Rhône).
Marcel Luc, Ingénieur civil des Mines, à Seyssins pr. Grenoble (Isère).
L. Matras, Directeur de *La Mutuelle*, Valence (Drôme).
B. Mistral, fils, à St-Rémy (Bouches-du-Rhône).
M. de Montaudoin, cours Pierre-Puget, 57, Marseille (B.-du-Rh.).
Jean Neyret, Industriel, Bel-Air, St-Etienne (Loire).
Ed. Niel, Oléiculteur, Draguignan (Var).
Mme Sophie Odrzywolska, École de l'Estérel, Mandelieu (Alpes-Maritimes).
Dr **Oudaille**, Le Cannet (Alpes-Maritimes).
Dr Pantaloni, rue Armény, 11, Marseille.
Joanny Pey, rue du Bât-d'Argent, 1, Lyon.
Georges Philippon, château de Mazargues, à Mazargues (B.-du-Rh.).
Louis Prat, rue Paradis, 167, Marseille (B.-du-Rh.).
M. de Rigaud, rue Française, 22, Beziers (Hérault).
Fernand Rocher, château de Beauregard, La Côte St-André (Isère).
Mgr Rougerie, Évêque de Pamiers (Ariège).
Joseph Roux, à Lyon.
Loys Roux, à Lyon.
M. Antoine **Sallès**, rue Molière, 71, Lyon.
Maurice Sauzay, Clerc de Notaire, place Raspail, 8, Lyon.
P. Schwalm, Villa Les Hirondelles, avenue Bellevue, Nice (Alpes-Maritimes).
Dr Paul Simonot, place de l'Ecluse, 1, Nîmes (Gard).
Jean Tenaille, Villa St-Raphaël, Bastia (Corse).
A. Tornézy, à St-Louis (Bouches-du-Rhône).
Aug. Verdet, rue Joseph-Vernet, 73, Avignon (Vaucluse).
Henri Vernazobres, à Baboulet, par Capestang (Hérault).
M. Villard, quai d'Occident, 6, Lyon (Rhône).
André Vincent, rue d'Arcole, 17, St-Etienne (Loire).
L. Vinson, rue Michelet, 57, à St-Étienne (Loire).

3° France : Sud-Ouest.

A. L. Boiteau, Angoulême (Charente).
Léonce Boiteau, place du Parc, Angoulême (Charente).
Mme Breuil, Ecole de Guyenne, château de Bouran, Mérignac (Gironde).
Mlle de la Broue, Beurlay (Charente-Inférieure).
Maurice **Bures**, Avocat, Saintes (Charente-Inférieure).
Fernand **Butel**, rue Marca, 14, Pau (Basses-Pyrénées).
Lucien Canaud, rue Villeneuve, 32, La Rochelle (Charente-Inférieure).
Carles de Carbonnières, rue du Consulat, 4, à Castres (Tarn).
Dr André Claisse à Biarritz (Basses-Pyrénées).
M. Couillard, Professeur, av. St-Michel, 55, Montauban (Tarn-et-Garonne).
R. Courrèges, Président du Tribunal civil, rue Corail, 36, Montauban (Tarn-et-Garonne).
Oscar Dahl, La Rochelle (Charente-Infér.).
Mlle Drouhaut, Ecole de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
B. d'**Encausse de Labattut**, allée St-Étienne, 4, Toulouse (Hte-Garonne).
M. Fabrice, place de la Révolution, 3, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
A. **Feuillade de Chauvin**, cours du Jardin-Public, 104, Bordeaux (Gironde).
Mme Ferré, rue du Lycée, 25, Pau (Basses-Pyrénées).
Philippe Gaden, 7, cours du Médoc, Bordeaux (Gironde).
M. **Garas**, à Mézin (Lot-et-Garonne).

Louis de Gastebois, villa Marie Albert, Lourdes (Hautes-Pyrénées).
M. Godard, Ingénieur de la Cie des Chemins de fer du Midi, Bordeaux (Gironde).
L'abbé Gondal, Supérieur du Grand Séminaire, Toulouse (Haute-Garonne).
Armand Izarn, Avocat, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
René Jaminet, École de Guyenne, Château de Bourran-Mérignac (Gironde).
P. Labrouste, chemin d'Eysines, 146, Caudéran (Gironde).
Fernand Lapeyre, La Roche-Chalais (Dordogne).
R. de Lavalette, château de Cessales, par Villefranche-de-Lauragais (Hte-Garonne).
L'abbé Laye, Aumônier, rue de la Fonderie, 6, Toulouse (Hte-Garonne).
Mme J. Louret, quai Victor-Hugo, 20, Narbonne (Aude).
Frédéric Louiset, cours du Jardin-Public, 108, Bordeaux (Gironde).
Marc Maurel, rue du Chapeau-Rouge, 48, Bordeaux (Gironde).
Pierre Meller, 13, Cours du Pavé des Chartrons, Bordeaux.
L'Abbé Mertz, curé de Marquefave, par Carbonne (Hte-Garonne).
Jules Mimaud, ancien Magistrat, rue du Palais, 7, Ruffec (Charente).
L'abbé Mitrou, Professeur au Petit Séminaire, Carcassonne (Aude).
Paul de Montcheuil, château de Montcheuil, par Nontron (Dordogne).
Alcide d'Orbigny, Armateur, rue Réaumur, La Rochelle (Charente-Inf.).
M. Poncin, Propriétaire, à Brisambourg (Charente-Inf.).
Comte de Pontac, château de Jauberthes par Langon (Gironde).
Le Capitaine H. Pothier, au 108e Régiment d'Infanterie, Bergerac (Dordogne).
A. de Préville, château de Bonethèves, par Chabanais (Charente).
Ch. de Raymond Cahuzac, Toulouse (Hte-Garonne).
A. Roujol, École de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
M. Sabail, Séméac-Blachon, par Lembeye, (Basses-Pyrénées).
André Saint-Martin, place Francheville, 22, Périgueux (Dordogne).
Edmond Saint-Raymond, rue Merlane, 5, Toulouse (Hte-Garonne).
Daniel Sales, rue des Prêtres, 6, Toulouse (Hte-Garonne).
A. Sazerac de Forge, à Angoulême (Charente).
M. Thibaud, École de Guyenne, château de Bourran, Mérignac (Gironde).
Er. Thibault, Notaire, La Rochelle (Charente-Inf.).
Henri **Tournier**, à Aiguefonde, par Mazamet (Tarn).
Daniel Touzaud, Avocat, Rempart de l'Est, Angoulême (Charente).
M. de Trincaud La Tour, cours du Jardin-Public, 7, Bordeaux (Gironde).
Dr Vialolle, à Carbon-Blanc (Gironde).

4o France : Centre.

L'abbé P. Andrieux, Aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, chemin de Nougeat, Limoges (Hte-Vienne).
L'abbé Ardant, place de l'Ancienne-Comédie, 3, Limoges (Hte-Vienne).
Comte de Bosredon, château de Serruelles, par Châteauneuf (Cher).
Henri **Brun**, Avocat, château de la Barre, Ouzouer-s.-Trezée (Loiret).
M. **Brunie**, Notaire, à Ussel (Corrèze).
M. Buffault, Faubourg Ste-Catherine, Moulins (Allier).
Ph. Champault, Châtillon-s.-Loire (Loiret).
Alfred Charron, ancien professeur, Chalette (Loiret).
M. **Corbin de Mangoux**, à Vorly, par Levet (Cher).
Le Commandant Crosnier, 38, rue de Clocheville, Tours (Indre-et-Loire).
L'abbé Dasse, Curé à Ourouer (Nièvre).
A. Dauprat, Le Breuil St-Michel, par Chambourg (Indre-et-Loire).
Gaston David, Les Biards, par St-Yrieix (Hte-Vienne).
C. Delafoy, à Mainvilliers, par Malesherbes (Loiret).
Dr Delanef, à Issoire (Puy-de-Dôme).
G. **Doliveux**, Société du chocolat Poulain, Blois (Loir-et-Cher).
Emile Fougeron, rue de la Bretonnerie, 74, Orléans (Loiret).
Le Général Gautrot, rue des Tanneries, Moulins (Allier).
Paul Girard, rue des Vieilles-Prisons, Bourges (Cher).
Mme de Laduye, rue de Crosses, 76 (Bourges).
Mme P. Lebouteux, à Verneuil, par Migné (Vienne).
Comte P. Lecointre, château de Grillemont par Ligueil (Indre-et-Loire).
Mme A. Lemesle, château de Planchoury, p. St-Michel-s.-Loire (Indre-et-Loire).
M. Léveillé-Nizerolle, La Guette, Nibelle (Loiret).
Georges Marquès, Avocat, Castelnau-de-Montratier (Lot).
Charles Mesuré, Ingénieur-conseil de la Compagnie de Châtillon, à Montluçon (Allier).
R. de Montfort, à Bouy, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
M. Pingusson, négociant, rue Blatin, 43, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Ferdinand **Roux**, Avocat, château de Javode par Issoire (Puy-de-Dôme).
M. Silvestre, place du Château, 4, Blois (Loir-et-Cher).
H. Soury-Lavergne, à Rochechouart (Hte-Vienne).

Le Capitaine de la Teillais, rue Jean-Nouailhier, 8, Limoges (Hte-Vienne).
Lucien Thiercelin, rue de Saintes, à Pithiviers (Loiret).
E. Tixier, Avocat, rue de l'Oratoire, 6, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
H. de Toytot, château de Bar, par Nérondes (Cher).
Henri de la Vèvre, château de la Vèvre, par Dun-s.-Auron (Cher).

5° France : Est.

Pierre Babey, à Arbois (Jura).
F. Bertschy, avenue Victor-Hugo, 31, Dijon (Côte-d'Or).
L. Bréart de Boisanger, Chef d'Escadron de cavalerie, place Victor-Hugo, Lunéville (M.-et-Mos.).
H. de **Boissieu**, château de Varambon, par Pont-d'Ain (Ain).
Pierre Cestre, 33, rue de Cronstadt, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
M. Coanet, 2, rue Lafayette, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Paul Decosse, Avocat, Neufchâteau (Vosges).
Le Commandant Delacroix, chef d'État-Major de la 3e Division de Cavalerie (Châlons-sur-Marne).
L'abbé Doyen, Professeur au Séminaire de Beauregard, par Thionville (Lorraine).
Em. Galland, Notaire, Tournus (Saône-et-Loire).
Paul Garnier, rue de la Source, 8, Nancy (M.-et-Mos.).
L. Garreau, Directeur de banque, 23, rue Vauban, Belfort.
J. Genetier, Charnay-les-Macon (Saône-et-Loire).
Mlle Genevoix, place de l'Hôtel-de-Ville, Langres (Hte-Marne).
M. Grépin, Bibliothécaire de la ville, Langres (Haute-Marne).
M. Jacquinot, Ingénieur, rue Diderot, 37, Langres (Hte-Marne).
A. Jambois, Conseiller général, Rond-Point Lepois, Nancy (M.-et-Mos.).
Mme A. Japy-Boigeol, Audincourt (Doubs).
M. de Leudeville, à Villotte, par Verrey-sur-Salmaise (Côte-d'Or).
J. de Loisy, rue Chabot-Charny, 22, Dijon.
Henri Martinet, rue Thiers, 28, Charleville (Ardennes).
G. **Melin**, rue de la Visitation, 1, Nancy (M.-et-Mos.).
Dr **Moret**, à Courlon (Yonne).
Mme Maurice Pellevoisin, avenue Boucicaut, 13, Chalon-s.-Saône (Saône-et-Loire).
Louis **Peters**, Avenue Gambetta, Épinal (Vosges).
Paul Peters, rue de Provence, Épinal (Vosges).
Victor Peters, Industriel, rue de Provence, Épinal (Vosges).
Alfred Petit, Clerc de notaire, St-Didier-d'Aussiat (Ain).
Jean Quinson, à Tenay (Ain).
M. **Rasquin**, Instituteur, à Chababois, par Granges (Vosges).
M. Richard, Industriel, à Jujurieux (Ain).
Louis Saffroy, Notaire, Brienon-s.-Armançon (Yonne).
Dr Spraul, Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).
L'abbé E. Staemmel, Secrétaire général de l'Évêché, Nancy (M.-et-Mos.).
Henri Suquet, Maître de forges, Chennecières, par St-Marc-s.-Seine (Côte-d'Or).
Mlle Truchy, à Brienon-s.-Armançon (Yonne).
Baron de **Vomécourt**, château de Chassey, par Cognières (Hte-Saône).

6° France : Ouest.

Auguste Agache, à Bizy-Vernon (Eure).
Louis Allainguillaume, quai de la Londe, Caen (Calvados).
Emile Amblard, Ingénieur, rue Toustain, 2, Dieppe (Seine-Inf.).
M. **Astoul**, Professeur à la Faculté de droit, rue Hoidot, 25, Caen (Calvados).
L'abbé Baillard, Professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, Rouen (Seine-Inf.).
L'abbé Louis **Ballu**, Curé de Parnay, par Montsoreau (Maine-et-Loire).
M. Belleville, Professeur agrégé de l'Université, rue Armand-Carrel, 50, Rouen.
Dr E. **Benoist**, à Guéméné-Penfao (Loire-Inf.).
M. Georges Bertier, Directeur des études à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
A. de Boissieu, rue du Canon, Verneuil (Eure).
Dr Carcopino, à Verneuil (Eure).
M. de Carfort, cours des Quais, 7, Lorient (Morbihan).
L'abbé H. **Charier**, à Arradon (Morbihan).
Alexis Chaussepied, Président du Tribunal de Commerce, Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).
Émile Chevallier, rue du Petit-Beauvais, 2, Chartres (Eure-et-Loir).
Le Mis de Clermont-Tonnerre, château de Glisolles par la Bonneville (Eure).
G. du Couedic, Lieutt au 25e Dragons, 5, av. de Contades, Angers (M.-et-L.).
Aristide David, St-Michel-en-l'Herm (Vendée).
Ed. **Demolins**, Directeur de la *Science sociale*, administrateur de l'*École des Roches*, près Verneuil (Eure).
L'abbé Desmonts, Curé de Glisolles (Eure).
Paul Descamps, à la Guichardière, p. Verneuil (Eure).
Louis Douet, quai de Richebourg, 2, Nantes (Loire-Inférieure).
Augustin Dufresne, Manoir de Calmont, près Dieppe (Seine-Inferieure).
Robert Dufresne, Manoir de Calmont, par Dieppe (Seine-Inférieure).

A. Fauquet-Lemaitre, Château du Vallasse, par Bolbec (Seine-Inférieure).
M. Fauvel, à Bayeux (Calvados).
P. Favé, rue de l'Écureuil, 14, Rouen (Seine-Inférieure).
Mlle Firmin-Didot, au château d'Escorpain, par Laons (Eure-et-Loir).
Dr Frey, à Airvault (Deux-Sèvres).
L'abbé Gamble, Aumônier à l'École des Roches, près Verneuil (Eure).
Eugène Grelé, Rédacteur en chef du *Progrès du Calvados*, rue du Moulin, Caen (Calvados).
M. **Hervey**, Notre-Dame-de-Vaudreuil (Eure).
L'abbé Jan, Rochefort-en-Terre (Morbihan).
Paul Jenart, Ingénieur-Agronome, à l'Ecole des Roches, par Verneuil (Eure).
Dr **Joffrion**, à Bénet (Vendée).
Mme Labussière, à Pullay, par Verneuil (Eure).
Vte Ch. de la Lande de Calan, à Saint-Grégoire, par Rennes (Ille-et-Vilaine).
M. P.-E. Leféburе, à Ronfeugeray, par Athis (Orne).
Frédéric Lefèvre, rue du Champ-des-Oiseaux, 1, Rouen (Seine-Inférieure).
R. Legros, Directeur de la *Station centrale d'Electricité*, place de l'Hôtel-de-Ville, 11, Fécamp (Seine-Inférieure).
M. Lenglet, rue Félix-Faure, 24, Fécamp (Seine-Inférieure).
M. Lepaulle, notaire, Conches (Eure).
Camille Lion, rue Lenôtre, 26 *bis*, Rouen (Seine-Inférieure).
Paul Magnier, à Grandchamp, par St-Julien-le-Faucon (Calvados).
Comte de Maistre, Château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).
M. Malherbe, Grande-Rue, Pont-Audemer (Eure).
Baron de Mareuil, Lt-Colonel au 1er Chasseurs, Châteaudun (Eure-et-Loir).
L. Marotte, Le Mont Hymette, Redon (Ille-et-Vilaine).
Émile Marquet, Montoir-de-Bretagne (Loire-Inférieure).
L'abbé N. **Martin**, rue du Lycée, 7, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
L'abbé Maubec, Curé à Esteville, par Cailly (Seine-Inférieure).
Louis Maubec, Industriel, Elbeuf (Seine-inférieure).
J. **Mignal**, Ingénieur, Les Herbiers (Vendée).
Dr Moschos, à Trévières (Calvados).
Vte de Nonneville, rue du Bel-Air, 24, Angers (Maine-et-Loire).
Edmond Ouinet, professeur à l'Ecole des Roches, Verneuil (Eure).
O. Pillet, Propriétaire, La Bénestière, par Jarzé (Maine-et-Loire).
Eugène Pilut, Entrepreneur de menuiserie, rue de la Madeleine, Verneuil (Eure).
M. **Pochet**, Ingénieur-Agronome, rue de la Gare, Dreux (Eure-et-Loir).
Pierre Pochet, à Verneuil (Eure).
Barth. **Pocquet**, Directeur du *Journal de Rennes*, rue de Robien, 8, Rennes (Ille-et-Vilaine).
F. Prieur, Chef de bataillon en retraite, 10, rue Jeanne-d'Arc, Vannes (Morbihan).
M. de Réals, Villa des Tourelles, Dinan (Côtes-du-Nord).
Cte de Robien, château de Montgiroux, par Alexain (Mayenne).
A. Richer, Lieutenant de vaisseau, à Soustons (Landes).
Olivier Senn, rue de la Côte, 48, Le Havre (Seine-Inférieure).
M. Thierry-Mieg, rue de la Côte, 41, Le Havre (Seine-Inférieure).
Mme Thiry, Verneuil (Eure).
M. Toquenne, Lieut-colonel au 6e Rég. d'infanterie coloniale, Brest (Finistère).
Mme Vve de Tourville, Château de Tourville, par Pont-Audemer (Eure).
Comte de la Villarmois, Château de Trans, par Pleine-Fougère (Ille-et-Vilaine).
Comte de Vincelles, Château de Penaurun, par Concarneau (Finistère).
Ch. Waddington, Ingénieur, château de Vert-en-Drouais (Eure-et-Loir).

7° France : Nord.

G. Agniel, Ingénieur, Verquin, par Béthune (Pas-de-Calais).
Paul Allaert, avocat, 16 *ter*, rue des Foulons, Douai (Nord).
Olivier Benoist, Propriétaire-Agriculteur, Plailly (Oise).
M. Bigo-Danel, boul. de la Liberté, 95, Lille (Nord).
M. Bosquet, Président de Chambre, rue Bellegambe, 12, Douai (Nord).
V. Bousquet, Ingénieur, Sallaumines (Pas-de-Calais).
M. Brunet, Lieut au 45e Rég. d'infanterie, rue Vinchon, 28, Laon (Aisne).
M. Buron, rue Valentin-Legrand, Saint-Just-en-Chaussée (Oise).
L'abbé N. Caillet, Curé de Manicamp, par Blérancourt (Aisne).
Léon Capy, Notaire St-Pol-s.-Ternoise (Pas-de-Calais).
Victor Carrez, Ingénieur, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).
Félix Coquelle, Maire, Rosendael (Nord).
Eugène Creveaux, Constructeur à Vervins (Aisne).
Paul Delori, Agriculteur, Bois en Ardres (Pas-de-Calais).
André **Doutriaux**, Avocat, rue d'Oultremont, Valenciennes (Nord).
M. Dupas-Hamoir, Industriel, Valenciennes (Nord).
L'Abbé Flodrops, Vicaire à Calais (Pas-de-Calais).
Constant **Furne**, à St-Léonard, par Pont-de-Briques (Pas-de-Calais).

César de Givenchy, boul. Vauban, 1, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Eugène **Guerrin**, place d'Armes, 17, Cambrai (Nord).
M. Guillemot, Ingénieur-Agronome, Ste-Geneviève, p. Soissons (Aisne).
M. Gourdet, rue de Noyon, 1, Amiens (Somme).
Dr Jacquot, à Creil (Oise).
Maurice Larivière, Ingénieur, boul. de la Liberté, 137, Lille (Nord).
Joseph **Laroche**, château de Buvigny, par Bully (Pas-de-Calais).
L'abbé A. Ledoux, Curé à Guemps, par Audruick (Pas-de-Calais).
Paul Lefebvre-Desurmont, Industriel, rue de Douai, 103, Lille (Nord).
M. Leloup, Président de la Chambre de commerce, Arras (Pas-de-Calais).
H. Parsy, Place d'Armes, 8, Maubeuge (Nord).
Henri Pilate, rue Négrier, 22, Lille (Nord).
A. Reboux, Directeur du *Journal de Roubaix*. Roubaix (Nord).
Victor Rivenet, fabricant de chicorée, Vieille-Église (Pas-de-Calais).
Jules **Scrive-Loyer**, Industriel, rue Léon-Gambetta, 294, Lille (Nord).
Mme Scrive de Negri, rue Gambetta, 292, Lille (Nord).
Baron de **Trétaigne**, Château de Festieux, Festieux (Aisne).
G. Valdelièvre fils, rue des Fossés-Neufs, 6, Lille (Nord).
Dr Viger, Abbeville (Somme).

8° Étranger.

Europe. — Allemagne. — Louis **Arqué**, Vice-consul au consulat de France, Leipzig.
P.-F. Dujardin, Ingénieur, Breitestrasse, 71, Dusseldorf.
Ch. Gilbertson, Degerloc b. Stuttgart.

Angleterre. — F. Bertholon, Négociant, Great-Tower Street, 9 London E. C.
W. C. Crawford, Lockharton Gardens, 1, Colinton Road, Edimbourg.
Maurice Honoré, 17, Highcroft Villas Brighton.
M. Lacroix, Négociant, Jewin Street, 19, Londres E. C.
C. S. **Loch**, professeur à Christ Collège, Drylaw Hatch, Oxshott, Surrey.
Jean Périer, the Grove Boltons, 25, South Kensington, Londres S. W.
Henri Willem, Mount-Row, 10, Saint-Pierre-Port, Ile de Guernesey.
William Wilson, 16, St-Bernard's Row, Edinburgh.

Autriche-Hongrie. — Baron Paul Kemeny, Propriétaire-agriculteur à Czintos, p. Maros-Ludas.
Mme Élisabeth Koos, Maros-Vasarhely.
Menyhent Szanto, IV Ferencziek-tere, 4, Budapest.

Baron Félix von Oppenheimer, I Karnthnerstrasse, 51, Vienne (Autriche).
Etienne de Trzecieski, propriétaire à Dynow (Galicie).
Dr Jean Alex. Kovats, Directeur de l'École supérieure de commerce, Nagy-Varad.

Belgique. — Emile de Becker, Juge d'instruction, rue de l'Aigle, 2, Louvain.
E. Bertrand, 190, chaussée d'Alsemberg à Forest, par Uccle.
L. de Buggenoms, Avocat, place de Bronckart, 19, Liège.
Léon Collin, Lieutenant d'artillerie, route Provinciale, La Hulpe (Brabant).
Charles Dejace, Avocat, boul. d'Avray, 280, Liège.
Paul Dematons, rue du Châtelain, Bruxelles.
Ernest Desenfons, Avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
M. Dubois, Directeur de l'*Institut supérieur de commerce*, rue des Peintres, 51, Anvers.
Henri Dumon, Faub. de Valenciennes, Tournai.
Pascal Lohest, Avocat, quai de Maestricht, 16, Liège.
Victor **Muller**, Avocat, rue Sainte-Véronique, 20, Liège.
Alb. Neuville, rue Louviex, 93, Liège.
Charles Sépulchre-Dor, Industriel, rue Charles-Morren, 31, Liège.
Édouard Sépulchre, Ingénieur civil, à Kinkempois.
François Sépulchre, Industriel, place Saint-Jacques, Liège.
Louis Sépulchre, Herstal.
Dr Edg. Snyers, rue Saint-Denis, 10, Liège.

Espagne. — Marquis d'Alella, Rambla de Canaletas, 6, Barcelone.
Manuel Bertrand y Salsas hijo, Industriel, Trafalgar, 50, Barcelone.
Jaime Carner, Avocat, rue Trafalgar, 10, Barcelone.
D. Higinio G. Caso, Trinidad, 7, Gijon (Espagne).
Marquis de Castelar, Magdalena, 12, Madrid.
D. **Villar Grangel**, Avocat, Santiago (Galicia).
Baron Lahure, Vice-Consul de France, Valencia.
Oriol Marti, Puerta Ferrisa, 17, 1°, Barcelone.
Candido Ruiz Martinez, Fernando el Santo, 20, Madrid.
Trinitat Monegal, Avocat, Passeig de Gracia, 32, Barcelone.
José Monegal y Nogués, calle de Moncada, 19, Barcelone.
D. Félix Montenegro, calle de Francisco Rojas, 2, Madrid.
D. Luis Perez de Guzman, à Jerez de los Caballeros, Badajoz.
Alfons Sunol, rue Simon-Oller, 1, Barcelone.
Albert Thiebaut, Villanueva, 11, Madrid.
Jean Vergès Barris, à Palafrugell, Catalogne.

Italie. — Marquis d'Ayala Valva, Rione Sirignano, 2, Naples.
Duilio Bossi, Pasteur, à Luino.
Nobile Girolamo Calvi, via Bassano Parrone, 2, Milan.
Cte François Cavazza, via Farini, 3, Bologne.
Ranuzzi Segui Conte Cav. Cesare, Via Mazzini, 45, Bologne.
L'abbé Giovanni Crovato, à Nigoline, Prov. de Brescia.
Dr Giuseppe Gallavresi, via Manin, 13, Milan.
M. Grandmont, à Taormina (Sicile).
Chev. Silvio Serafini, 7, via Bergamo, Rome.
Prof. Andra Torre, 29, via Marianna Dionigi, Rome.
Mgr Vanneufville, 21, Corso Vittorio Emanuele, Rome.

Portugal. — José de Albuquerque, Lieutenant de marine, Avenida da Liberdade, 67-1, Lisbonne.
A. Barboza dos Santos, rua Alameda, 47, Lisbonne.
Conego J. Dias d'Andrade, Professeur au Séminaire, Coimbra.
Anselmo Braamcamp Freire, Pair du Royaume, rua do Salitre, 311, Lisbonne.
A. Rodrigues Braga, Médecin de Marine, rua da Esperança, 175-1°, Lisbonne.
D. Luiz Filippe de Castro, Prof. à l'Institut agronomique, 40, rua do Prior, Lisbonne.
José Matos Braamcamp, Praça Duque da Terceira, 11, Lisbonne.
Visconte de Guilhomil, Cadouços, Foz de Douro, Porto.
S. Exc. Luiz de Magalhaes, Ministre des Affaires étrangères, Lisbonne.
Henrique de Paiva Conceiro, à Cascaes.
A. de Portugal Durao, rua Larga de S. Roque, 17-1°, Lisbonne.
Dr Francisco dos Reis Santos, Avenida da Liberdade, 77, Lisbonne.
Frederico Ramirer, Villa Real Santo-Antonio, Algarve.
Dr Serras e Silva, Professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
Estevans de Vasconcellos, villa Real de Santo Antonio.
E. Leite de Vasconcellos, Directeur de la Colonie Agricole, Villa Fernando.
Teixeira de Vasconcellos, à Amarante.
Dr Armando Vieira de Castro, Cadouços, Foz do Douro.

Roumanie. — C. A. Berindei, Strada Precupetii Worci, 19 *bis*, Bucarest.
Vasile M. Cogalniceanu, Alcea Vasiliu, 13, Bucarest.
Dr Em. **Grigorovitza**, Str. Plantelor, 11, Bucarest.
Iv. Grueff, rue Brezoianu, 11, Bucarest.
Valeriu Hulubei, Avocat et Professeur de philosophie au Lycée national, rue Hotin, 2, Jassy.
Dr St. G. Manguirea, Médecin en chef de l'Hôpital T. Severin.
C. Radulesco, à Campu-Lung.
Théodor Spérantia, Directeur de Lycée, Bucarest.
Mlle Hélène A. Tanasescu, Institutrice, rue G. Paladi, 19, Bucarest.
Nestor **Urechia**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Strada Poliza, 46, Bucarest.
N. Zanné, Professeur à l'École des Ponts et Chaussées, Strada Negustori, 1, Bucarest.
M. Zenide, rue Dionisie, 18, Bucarest.

Russie. — Marius Cottavoz, Agent consulaire français, Ekaterinoslaw.
G. Ferrand, Administrateur de la Parfumerie Brocard et Cie, Moscou.
Paul Giraud, Industriel à Moscou.
P. Lagier, 10, quai de l'Amirauté, St-Pétersbourg.
H. Laming, Directeur des Usines de la Compagnie du Gaz, St-Pétersbourg.
E. de Loisy, Direct. de la Société Générale de Hauts Fourneaux à Makievka, Territoire des cosaques du Don.
André Moussy, Manufacture de soieries, Moscou.
M. Pobedonostzeff, ancien Procureur du Saint-Synode, Liteina, 62, Saint-Pétersbourg.
S. Polachkowsky, Vassili ostrov seconde ligne, 11, Saint-Pétersbourg.
L. Stibing, Sadowaia, 18, Saint-Pétersbourg.
Jean Szwanski, Perspective Saint-Georges, 17, Vilna.
Alexandre Vaeikoff, Professeur à l'Université, Saint-Pétersbourg.

Suède. — W. Carlson-Fevrell, Professeur, Lundsberg (Nâssundet).
Ernst Sjoberg, Drottninggatan, 15, Stockholm.

Suisse. — Alfred d'**Amman**, Grand.Chêne, 11, Lausanne.
L'abbé E. **Carry**, rue des Granges, 13, Genève.
Ad. **Fischer-Reydellet**, Villa des Glycines, Fribourg.
Alfred Geigy, Fossé Saint-Léonard, à Bâle.
Léon **Poinsard**, rue Beaulieu, 72, Berne.
Is Polako, route de Florissant, 26, Genève.
Comte G. de Reynold, château de Vinzel-s.-Rolle (Vaud).

Asie. — Chine. — Dr Chabaneix, Professeur à l'École impériale de médecine, Tien-tsin.
H. Dangu, Pedderstr, 2 Hong-Kong.
Ch. Jasson, Receveur des Postes françaises, à Han-kéou.
M. **Pernotte**, Attaché à la Banque de l'Indo-Chine, Han-kéou.
R. Réau, Consul de France, Mong-tsen, Yunnan.
M. Saint-Pierre, Banque de l'Indo-Chine, Péking.

Cochinchine. — Ed.-L. **Achard**, Inspecteur d'Agriculture, Thoi-Lai, Cantho.
Indo-Chine. — Bazin, Banque de l'Indo-Chine, Haïphong.
Stephen Bourjade, Services civils de l'Indo-Chine, Thai-Binh.
M. de Silans, Capitaine de vaisseau commandant le *Redoutable*, Saïgon.
Tournaire, Agent des Messageries Maritimes, Singapour.

Afrique. — Algérie et Tunisie. — Mlle Adler, rue du Soudan, 3, Alger.
M. l'abbé Botrel, à Essemane près Béjà (Tun.).
M. René Bourgoin, Ingénieur-Agronome, Domaine d'Amourah, prov. d'Alger.
R. de Chamberet Dar Hadida, par Chaouat (Tunisie).
Dr A. Guénod, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Jules Krayenbuhl, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
Albert Le Coultre, San-Salvador, Rovigo (Alger).
Jules Lefebvre, Secrétaire à la subdivision militaire, Oran.

Égypte. — Ahmed Fathy Zagloul Bey, Président du Tribunal indigène, Le Caire.

Afrique orientale. — Theodoro Monteiro de Macedo, Ingénieur, Lourenço-Marques.
Édouard Prudhomme, gérant de la Cie du Boror, Quélimane.

Amérique. — Canada. — L.-O. Bournival, Médecin-Pharmacien, Saint-Barnabé, Comté St-Maurice, P. Q.
R.-P. Phil. Bournival, Saint-Boniface (Manitoba).
Thomas Caron, Avocat, rue Sussex, 559, Ottawa.
Auguste Gérin, Industriel, Coaticooke, prov. de Québec.
Léon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.
Stanislas A. Lortie, pr. Université Laval, Québec.
Le Dr L.-P. Normand, Trois Rivières, prov. de Québec.

Brésil. — Dr Ariowaldo A. do Amaral, rua da Guitanda, 1, São-Paulo.
Dr Erasmo de Assumpçao, Avocat, Santos.
A. S. Azevedo Junior, rua do Rosario, 1, Santos.
Dr Corcolano Burgos, Amparo, São-Paulo.
Dr Vicente de Carvalho, Santos.
Alfredo de Carvalho, à Recife (Pernambuco).
Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga, 8, São Paulo.
Dr José Gonçalves de Castro Cincura, Largo 2 de Julho, Bahia.
Le Comte Dr Alfonso Celso, Avocat, rue Rosario, 45, Rio-de-Janeiro.
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bom-Retiro, 23, São Paulo.
C^el^ José Ferreira de Figueiredo, rua Victoria, 27, São-Paulo.
Arthur Ferreira Machado Guimaraès, rue Ourives, 183, Largo de Santa-Rita, Rio.
Max Fleiuss, rua de Itapiru, 141, A. Rio.
Jacob Guyer, rua Santo-Antonio, 15, Caixa Postal, 64, Santos.
Bernardo Horta de Aranjo, rua Viscondi de Figueiredo, 4, B, Rio-de-Janeiro.
Dr Domingos Jaguaribe, Director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
C^el^ A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro Nebias, 75. São-Paulo.
D.-L. Lacombe, P. O. Box 1057, Rio-de-Janeiro.
Dr Helio-Lobo, Avocat, Juiz-de-Fora, Minas.
Francisco Jaguaribe Gomes de Matos, rua Voluntarios da Patria, 32.
Dr José de Mendoza, Juiz-de-Fora, Minas.
Dr Joaquim Miguel, rua Frei Gaspar, 3, Santos.
José Oiticica, Directeur du Collège Latino-Américain, Rio-de-Janeiro.
Major Estevam de Oliveira, Jornalista, Juiz de Fora, Minas.
João Ribeiro de Oliveira e Souza, à Juiz de Fora (Minas).
Dr Arthur Orlando, Camara dos Deputados, Rio-de-Janeiro.
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Dr Alfredo de Paula Freitas, rua Haddock Lobo, 175, Rio-de-Janeiro.
Dr Joao Pinheiro da Silva, Présidente de Minas, Bello-Horisonte.
Dr Dinamerico Rangel, Avocat, Travessa do Commercio, 1, São-Paulo.
Dr Carlos Reis, Palacio do Governo, São-Paulo.
Dr Paul de Rezende Carvalho, Santos.
Thophilo Ribeiro de Andrade, S. João da Boa Vista, Est. de S. Paulo.
Dr **Sylvio Romero**, rue Ourives, 183, Rio-de-Janeiro.
Dr V. da Silva Freire, Caixa, 18, São-Paulo.
Dr L. G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 45, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, São-Paulo.
José da Silveira Campos, Planteur de Café, Ribeiraô Preto, São-Paulo.
Dr Luiz Fortunato de Souza Carvalho, rue Rosario, 32, Rio-de-Janeiro.
Conseilhero Dr Joaquim de Toledo Piza e Almeida, rua Jockey-Club, 53, Rio-de-Janeiro.

Chili. — **A. Alfonso hijo**, Casilla, 896, Santiago.

Colombie. — Carlos E. Restrepo, Avocat, Medellin.

Martinique. — Hip. Ernoult, Fort-de-France.

Mexique. — Gonzalo **Çamara**, calle 57, n° 512, Merida, Yucatan.
Dr J. E. Monjaras, 2^a^ de Yturbide, n° 1, Mexico, D. F.

République Argentine. — Albert de Casaubon, Agent de change, Calle Bartolomé Mitre, 383, Buenos-Aires.

Alcide DE CASAUBON, Agent de change, même adresse.
Jean-Emile DUMAS, Agent de change, Calle Victoria, 370, Buenos-Aires.
J.-B. ETCHEBARNE, Banque Supervielle, Calle Bartolomé Mitre, 390, Buenos-Aires.
B. ETCHEHOUN, Commerçant, Calle Bartolomé Mitre, 390, Buenos-Aires.
Gaston POMMEY, Maison Mignaquy et Cie, Calle Bartolomé Mitre, 1241, Buenos-Aires.
Victor Tailhades, Calle Uspallata, 750, Buenos-Aires.

HAÏTI. — C. F. ARCHANG, Secrétaire de la Société des Anciens Élèves des Frères, Port-au-Prince.
Mgr CONAN, archevêque de Port-au-Prince.
Luc DOMINIQUE, Président du Cercle catholique, Port-au-Prince.
Sœur EUGÉNIE du Sacré-Cœur, Port-de-Paix.
Le chanoine GUIDEC, Curé de St-Joseph, Port-au-Prince.
Le Chanoine GUILLO, Vicaire général, aux Gonaïves.
Le Chanoine HUBERT, Curé à Jacmel.
L'abbé LE SIDANNER, Vicaire à la Cathédrale, Port-au-Prince.
M. FLEURY-FÉQUIÈRE, député, Port-au-Prince.
Mgr PICHON, Évêque, Port-au-Prince.
Eugène ROY, Syndic des agents de change, Port-au-Prince.

URUGUAY. — Mme CARRAU PIEDRAS, 354, Montevideo.
Louis J. SUPERVIELLE, Banquier, Calle 25 de Mayo, 254, Montevideo.

Océanie. — NOUVELLE-ZÉLANDE. — Miss BESSIE HANCOCK, Woodford House Hastings, Hawkes Bay.

SÉANCE DU CONSEIL

Le 8 janvier 1907, à 9 heures du soir, le Conseil de la *Société internationale de Science sociale* s'est réuni, 56, rue Jacob, sous la présidence de M. P. de Rousiers.

Étaient présents : MM. E. Demolins, P. Bureau, R. Pinot, H. Hemmer, M. Firmin-Didot et Durieu. Excusés : MM. G. d'Azambuja, Ph. Champault, R. Dufresne et V. Muller.

L'ordre du jour comprenait les trois questions suivantes :

I. Examen des comptes de l'année 1906.
II. Missions d'études pour 1907.
III. Fixation de la date et organisation du congrès de 1907.

I. *Examen des comptes de l'année* 1906.

M. R. Firmin-Didot, trésorier, donne lecture du bilan de la Société qui se solde, au 31 décembre, par un excédent de recettes de 1.870 fr. actuellement en caisse. Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

II. *Missions d'étude pour* 1907.

M. le Président fait savoir au Conseil que M. Ph. Champault va incessamment commencer la mission d'étude en Lombardie dont le Conseil l'avait chargé dès l'année dernière. L'intérêt scientifique de cette étude avait été déjà signalé par Henri de Tourville. Il serait utile de la compléter en décidant une mission chargée d'observer une autre partie de la Haute Italie, le Piémont, par exemple. M. Paul Roux paraîtrait disposé à accepter cette mission. M. P. Bureau fait remarquer qu'il y aurait lieu de consulter tout d'abord M. Champault sur le cadre de son travail avant d'arrêter celui de la seconde mission. Le Conseil, se rangeant à cet avis, décide en principe la mission de M. Paul Roux et charge M. de Rousiers de s'entendre avec MM. Champault et Roux pour en déterminer le sujet.

Le conseil confie ensuite à M. Louis Arqué l'étude des causes sociales qui ont contribué à établir et qui maintiennent aujourd'hui le curieux phénomène économique de la Foire annuelle de Leipzig. Ce sujet se lie d'une façon étroite aux observations précédentes de M. Louis Arqué en Allemagne.

M. R. Pinot fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait, pour l'avenir de la science sociale, à inscrire chaque année au budget des dépenses de la Société une somme de 500 fr. destinée à subventionner une étude à faire par un des jeunes auditeurs des cours de science sociale et ayant surtout pour objet la formation scientifique de l'observateur choisi. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. *Congrès de* 1907.

Le Congrès aura lieu du lundi 13 au jeudi 16 mai inclus.

Il est décidé qu'outre la publication qui sera faite dans la Revue, une première lettre d'avis sera envoyée à chaque sociétaire deux mois avant le Congrès et une seconde lettre de convocation quelques jours avant la date d'ouverture.

La Société espère que, comme les années précédentes, les compagnies de chemins de fer voudront bien accorder des billets à prix réduits aux sociétaires qui se rendront au congrès.

Une séance d'ouverture aura lieu le lundi 13 mai au soir. Elle comportera une conférence par M. de Rousiers et une autre communication. Pendant les trois jours du Congrès, la matinée sera consacrée à des réunions de travail durant lesquelles MM. E. Demolins, P. Bureau et G. Melin résumeront leur cours de l'année et répondront aux questions qui pourraient leur ê re posées à ce sujet. Les comptes rendus de missions auront lieu dans l'après-midi.

Le concours de MM. A. Koszul, pour la mission d'Angleterre, Ph. Champault pour la mission de Lombardie, L. Arqué pour la mission de Leipzig, Maurice Bures pour une étude sur la Saintonge, etc., est dejà assuré.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures du soir.

Le secrétaire.

L. Durieu.

QUESTIONS DU JOUR

A QUI PROFITENT LES MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES ?

Le mot « Révolution », depuis 1789, est toujours entouré d'honneurs dans certains partis, et beaucoup de gens continuent à se proclamer révolutionnaires. Mais, depuis une génération, l'épithète de socialiste est venue faire une concurrence assez sérieuse au premier adjectif. Concurrence, disons-nous : le mot est à peine juste. Car les deux termes s'associent et se juxtaposent volontiers. Beaucoup de socialistes s'intitulent « socialistes révolutionnaires », et ceux mêmes qui ne prennent pas expressément cette dénomination ne renoncent nullement à se rattacher aux traditions — car on est très traditionnel chez ceux qui professent l'intention de tout bouleverser — aux traditions, disons-nous, de ceux qui ont révolutionné la France il y a plus d'un siècle. Qu'on se déclare ou non pour « l'action directe », le nom des grands jacobins fait toujours battre le cœur de ceux qui veulent opérer aujourd'hui des changements fondamentaux dans l'ordre social, et, notamment, supprimer ou annuler la propriété individuelle.

En fait, toutes les commotions populaires *agressives*, comportant des violences contre l'ordre public, sont à la fois, aujourd'hui, des commotions socialistes et des commotions révolutionnaires, et, pour préciser, c'est presque toujours à l'occasion de *grèves* que ces mouvements éclatent. Ce nom continue à leur être donné même après que le caractère de l'émeute et de l'insurrection s'est nettement caractérisé. Aux yeux d'un certain public, le droit de se révolter et d'organiser de petites guerres civiles fait partie du droit de grève, et le concept de cessation de travail tend à se laisser effacer par celui de lutte improvisée, soit contre les patrons, soit contre les ouvriers qui travaillent, soit contre les autorités et les agents de la force publique. Divers événements récents, comme l'incendie du château de Fressenneville, les scènes de jacquerie du Midi et les violences de Fougères attestent la facilité avec laquelle les revendications ouvrières, étroitement liées aux principes socialistes, se traduisent par des actes proprement révolutionnaires. Il y a donc une relation à peu près constante entre l'antipathie contre la propriété et le culte des moyens violents.

Le « mouvement révolutionnaire », lui, est essentiellement offensif, et, en outre, si l'on va au fond des choses, il a pour but plus ou moins conscient une translation de propriété.

Cette expression même, « translation de propriété », a été employée énergiquement par Taine pour définir la Révolution française. Le terme de « socialiste » n'existait pas alors, mais, en définitive, le res-

sort prodigieux qui souleva contre les classes privilégiées toute une partie nombreuse de la nation consistait en ce fait que l'on concevait enfin comme possible le fait de faire passer en des mains nouvelles les biens de la noblesse et du clergé. C'était un socialisme limité, tendant à déposséder un certain nombre d'individus au profit théorique de la « nation », c'est-à-dire d'une immense communauté. La propriété noble ou ecclésiastique apparaissait frappée d'une tare spéciale, appelée « privilège », et c'est contre ce privilège, gênant pour les propriétaires non privilégiés, que se déchaînaient ceux-ci, avec l'espoir de profiter immédiatement des transformations.

Mais comment pouvait-on s'y prendre pour réaliser, à cette époque, la coalition de tous les non privilégiés, riches ou pauvres, contre les privilégiés?

C'est ici que nous constatons, dans les convulsions de ce genre, l'apparition et l'influence d'un *petit groupe dirigeant* qui a l'art de canaliser toutes les forces de l'irritation populaire, comme un ingénieur actuel canalise un torrent pour obtenir le maximum d'énergie électrique avec sa chute d'eau.

Ce petit groupe dirigeant, cette « élite » — si l'on peut employer le terme en le dépouillant du sens favorable qu'on y attache d'ordinaire — se compose des hommes les plus rapprochés, par leurs ressources, leur instruction, leur capacité, de la classe qu'il s'agit de proscrire. Lors de la révolution de Saint-Domingue, la révolte des nègres fut conduite par les mulâtres, c'est-à-dire par ce qui ressemblait le plus aux blancs dans le monde où l'on n'était pas blanc. Ces mulâtres-là, sauf la couleur, on les trouve partout où il y a une révolution à faire. En 1789, le groupe social français qui correspond aux mulâtres de Saint-Domingue, comprend surtout des bourgeois éminents, mécontents de n'être pas nobles, et des nobles « bannis » de leur monde, pour des tares ou des dissidences inconciliables avec l'état d'esprit général de la noblesse. Aujourd'hui, la lutte contre la bourgeoisie a pour chef les têtes du monde ouvrier, fortement soutenus et encadrés par un grand nombre de bourgeois, surtout des « intellectuels », qui ont plus ou moins rompu avec le monde « comme il faut » et reprochent à la société de ne pas leur avoir fait une situation en rapport avec leur mérite.

Ce groupe, quels procédés emploie-t-il pour arriver à ses fins?

*
* *

Un premier procédé est précisément cette *limitation du champ d'attaque* dont nous parlions tout à l'heure. Les socialistes trop exigeants n'obtiennent rien, parce qu'ils font peur à trop de monde. Les seuls qui arrivent véritablement à la puissance et jouent un rôle menaçant sont ceux qui font des *distinctions* et ne condamnent, provisoirement au moins, que peu de choses ou peu de catégories sociales. Comme les révolutionnaires ne visaient en principe que les vestiges de la féodalité, les socialistes habiles ne visent que la grosse propriété, et ils ont même inventé le mot ingénieux de « féodalité capitaliste » qui raccorde assez bien, dans la forme, le mouvement actuel au mouvement de 1789. Or, qui dit « capitaliste » dit, ou tout au moins veut dire « possesseur d'un important capital ». Les « humbles », les « déshérités » échappent à la proscription, même s'ils ont, ce qui arrive à beaucoup, un « lopin » de terre, un livret de caisse d'épargne ou des obligations de chemins de fer. Il est entendu qu'on en veut seulement au riche, comme, en 1789, on en voulait seulement au noble. Et, à ce propos, nous ne pouvons résister à faire, au sujet du plus célèbre discours de Mirabeau, une réflexion que personne, à notre connaissance, n'a encore faite.

Supposons qu'on commence à relire, *en s'arrêtant à l'endroit où nous allons nous arrêter*, le passage classique :

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien! voici la liste des propriétaires français. *Choisissez parmi les plus riches*, afin de sacrifier moins de citoyens. Mais choisissez! Car ne faut-il pas qu'un petit nombre

périsse pour sauver la masse du peuple? Allons! ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, le pain et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes, précipitez-les dans l'abime; il va se refermer... »

Ne dirait-on pas, sauf quelques archaïsmes de style, le langage de certains collectivistes modernes? Et, si on lisait ce passage devant un public d'ouvriers, ne risquerait-on pas de voir éclater des applaudissements frénétiques? Or, l'auditoire n'aurait pas compris.

Il n'aurait pas compris que Mirabeau use de la figure oratoire appelée ironie. S'il prononce les paroles qu'on vient de lire, c'est qu'il sait parfaitement qu'elles paraitront *monstrueuses*, et soulèveront l'indignation, car, si l'Assemblée nationale est ennemie du privilège, elle le combat *au nom de la propriété*. Et voilà pourquoi l'orateur, après les points de suspension, ajoute : « *Vous reculez d'horreur?* Hommes inconséquents! hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel? »

Mirabeau plaide donc *pour les rentiers*, et ce qui donne une saveur merveilleuse, selon nous, à sa magnifique tirade, c'est qu'*il parle des rentiers d'alors dans le style où nos orateurs socialistes parlent des ouvriers d'aujourd'hui*. Reprenons en effet le passage un peu plus loin : « Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France; impassibles égoïstes qui pensez que *ces convulsions du désespoir ou de la misère* passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que *tant d'hommes sans pain* vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse! Non, vous périrez; et, dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances. »

Tout cela, tant de véhémence, tant de chaleur, pourquoi? Pour conjurer « la banqueroute, la hideuse banqueroute », c'est-à-dire, pour sauver des capitalistes menacés. Aujourd'hui, combien d'ouvriers, si on leur exhibait ce spectre, diraient : « La banqueroute, mais qu'est-ce que cela nous fait? » Et ils étiquèteraient comme « réactionnaire » l'orateur qui se ferait l'avocat des rentiers.

D'où vient cela? c'est qu'un déplacement a eu lieu dans la ligne de démarcation entre les classes. La noblesse n'existe plus comme corps isolé. Mais il existe toujours une classe supérieure, composée de débris de la noblesse, et de bourgeois plus nombreux, ayant des rentes, des valeurs, des immeubles. C'est à cette classe supérieure qu'on en veut, parce qu'elle a le *privilège* d'avoir des comptes ouverts dans des banques, et les rentiers que défendait si éperdument Mirabeau, ces hommes menacés de se trouver « sans pain », en proie aux « convulsions du désespoir et de la misère », ces rentiers qui, en 1789, se confondaient avec le peuple ennemi de la noblesse, se trouvent aujourd'hui confondus avec ce qui reste de la noblesse, reste qui, dans la main des politiciens révolutionnaires, joue toujours le rôle d'épouvantail. Et c'est ce qui rend si bizarre, désormais, l'impression que l'on ressent à la lecture du texte de Mirabeau. Peut-être, quelque jour, le terme d'*ouvrier*, sacré aujourd'hui, se trouvera-t-il, par l'évolution des choses et de la langue, impopulaire comme l'est maintenant celui de rentier, et alors les discours d'aujourd'hui paraîtront non moins bizarres aux générations futures que celui de Mirabeau nous le paraît aujourd'hui.

En un mot, les révolutionnaires de 1789 *limitaient* strictement leurs attaques à une certaine catégorie de propriétaires et ne mettaient pas en cause la « propriété » elle-même sous son nom. Les révolutionnaires d'aujourd'hui déclarent la guerre, en principe, à la propriété, mais, en fait et après coup, ils expliquent au plus grand nombre qu'ils n'en veulent qu'à un petit nombre. C'est cette limitation qui fait leur force en mettant les gros bataillons sociaux de leur côté.

⁂

Un autre procédé, complément du premier, consiste à écarter soigneusement, dans le langage, toute idée d'une différence quelconque entre les éléments divers de la classe qui revendique. La distinction, la *coupure*, n'existe qu'entre la classe prise pour ennemie et la coalition qui l'attaque.

Voilà pourquoi, en 1789, il suffisait d'être *roturier* pour être regardé avec faveur et prendre place de droit, sauf attitude exceptionnellement contraire, dans la grande armée de ceux qui voulaient la révolution. Le mot « ouvrier » et même le mot « paysan » ne remplissaient guère, alors, la bouche des orateurs. C'était toujours « le peuple », ou « la nation », ou « les citoyens », ou « les patriotes », qu'on opposait invariablement aux « aristocrates ». Et il importait peu que les « patriotes » fussent riches ou pauvres, vécussent de leurs salaires ou de leurs revenus, pourvu qu'ils fussent « vertueux », ou « ennemis des tyrans ». Il y avait des aristocrates plus pauvres que certains « patriotes », mais peu importait, et la canaille indigente se solidarisait volontiers avec des bourgeois cossus pour traquer un gentilhomme sans le sou. La convoitise qu'excite naturellement la propriété d'autrui avait été canalisée dans une direction unique, grâce à des formules abstraites et au souvenir d'abus historiques.

De nos jours, il se passe quelque chose d'approchant. Il y a un mot qui entraîne la défaveur et un mot qui entraîne la faveur. L'un est le mot *capitaliste*, l'autre le mot *prolétaire*. Mais bien des gens qui se classent parmi les prolétaires ont des moyens d'existence plus productifs et plus assurés que bien des personnes officiellement reléguées parmi les capitalistes. D'une façon générale, tout ce qui peut se dire « ouvrier » est sacré. En revanche, tout ce qui est « grand patron », et surtout les « compagnies » financières distributrices de dividendes est l'objet, soit d'une défiance instinctive, soit d'une haine féroce, même si les affaires ne sont pas brillantes, même si les pertes ont succédé aux bénéfices de jadis. Quant au terme d' « aristocrate », désormais abrégé en « aristo », il a changé de sens et sert à désigner l'homme vivant de gros revenus, et auquel s'attache l'envie de son entourage. Ceux qui donnent le branle du mouvement « prolétarien » sont donc assurés de maintenir autour d'eux des légions nombreuses et de n'avoir pour adversaire, comme en 1789, qu'une minorité.

⁂

Maintenant, quand la bataille révolutionnaire a eu lieu, à qui appartient le butin de la victoire?

L'observation des faits permet de répondre : ce butin est partagé par un petit nombre exclusivement, et la grande masse des vainqueurs se trouve avoir simplement joué le rôle d'auxiliaires gratuits.

Les bénéficiaires de la première Révolution, par exemple, ont été, avant tout, les *acquéreurs de biens nationaux*. Nul n'ignore, en effet, que ces biens étaient mis en vente à des prix dérisoires, résultat de la dépréciation que l'absence de sécurité leur faisait subir. Ceux qui les achetaient faisaient donc « de bonnes affaires ». Mais, si faible que fût le prix d'adjudication, encore fallait-il, pour se porter acquéreur, en posséder le montant. Les acquéreurs de biens nationaux furent donc des personnes *qui avaient de l'argent de côté*, et notamment des paysans à leur aise, c'est-à-dire, en définitive, ceux des roturiers qui avaient eu le moins à souffrir de l'ancien régime.

Quand on lit les mémoires du temps, l'on constate qu'une des choses qui firent échouer la chouannerie en Bretagne fut précisément l'existence d'une classe de petits bourgeois ou paysans relativement riches qui, ayant acheté des biens nationaux, avaient intérêt au maintien de l'ordre de choses nouveau. « Cette classe, dit M. d'Andigné, avait goûté la Révolution, parce qu'elle y avait eu l'espoir de s'enrichir et de supplanter la noblesse dont elle était jalouse, quoiqu'elle eût vécu presque toujours de la gestion de ses biens, ou des profits qu'elle faisait sur ses fermes.

L'émigration lui parut un bienfait, en lui offrant la facilité d'acquérir à un prix minime les biens des émigrés; aussi craignait-elle singulièrement leur retour, de même que tout ce qui pouvait rendre au clergé ses propriétés, dont elle s'était nantie. C'était particulièrement dans cette classe que les Vendéens trouvaient leurs ennemis les plus acharnés. Ils remplissaient les districts et les municipalités, disposaient des troupes cantonnés dans les bourgs et dans les villes, et les tenaient sans cesse en mouvement, ne s'occupant que d'attraper des fugitifs auxquels ils ne faisaient jamais de quartier [1]. »

Taine, dans une de ses lettres à sa femme, datée du 20 mai 1871, constate que l'on remarquait à Paris, sous la Commune, « l'idée très ancrée, dans beaucoup d'ouvriers gardes nationaux, qu'après la victoire, ils se partageraient les biens des absents ». Et certes, si la Commune eût été victorieuse, ces biens eussent été confisqués, mais pas au profit de tous ceux qui les avaient convoités si naïvement.

Pour continuer notre rapprochement entre phénomènes de même ordre, considérons ce qui se passe depuis quelques années à l'occasion du conflit religieux, greffé sur le conflit social (car, si la haine de prêtre est si forte dans une partie du peuple, c'est que celui-ci en est arrivé à considérer le prêtre comme « l'homme des capitalistes »), et voyons qui a profité de cette guerre intestine. M. Waldeck-Rousseau, dans un discours demeuré célèbre, à Toulouse, promettait au peuple de le faire bénéficier du « milliard des congrégations ». Or, à cette époque, le budget ne dépassait guère trois milliards cinq cents millions. Il dépasse aujourd'hui quatre milliards. D'où l'on peut conclure que le « milliard » en question n'a pas profité aux contribuables. Il y a pourtant un groupe de personnes qui s'est bien trouvé de la fermeture et de la liquidation des établissements religieux. Seulement, c'est un *très petit groupe*. Il comprend avant tout les liquidateurs eux-mêmes. Il comprend ensuite les hommes de loi intéressés dans les nombreux et inévitables procès qu'ont occasionnés les liquidations. Il comprend enfin les adjudicataires — spéculateurs ou brocanteurs — des biens mobiliers et immobiliers qui ont été vendus, à des prix notablement inférieurs à leur valeur. Au total, cela ne doit pas faire beaucoup plus d'un millier de personnes. Le reste se paye de mots et de phrases, comme les « patriotes » pauvres de 1789.

Sur un autre point du champ de bataille social, la lutte continue contre les riches; mais, pour le quart d'heure, elle se poursuit au moyen des impôts, qui grandissent toujours, et qui sont calculés de façon à frapper plus spécialement les classes possédantes. Mais, si l'on recherche, dans le domaine des dépenses, ceux qui ont bénéficié de cet accroissement de recettes, on observe que presque toutes les ressources nouvelles sont consacrées, soit à transformer de nouveaux particuliers en fonctionnaires, soit à augmenter le traitement de ceux qui le sont déjà. Nous avons parlé dans cette Revue de l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Un calcul très simple permet d'établir qu'avec cette augmentation, on aurait pu créer des pensions de retraite de trois cents francs pour dix-huit mille ouvriers. On a préféré le bien-être du petit groupe à celui du grand groupe. D'ailleurs, de toutes façons, il est impossible de déverser la manne budgétaire ailleurs que sur une minorité. Fonctionnaires, pensionnés, fournisseurs de l'État, mis tous ensemble, composent certes une armée nombreuse, mais cette armée, en regard des quarante millions de Français, constitue toujours le petit nombre, et, si le grand nombre arrive à obtenir quelque chose dans les dépouilles, cet élargissement de la sphère de distribution ne pourra évidemment avoir lieu qu'au détriment des parts distribuées, lesquelles deviendront fatalement dérisoires (dérisoires pour la masse de ceux qu'il faut un peu calmer, mais non pour l' « élite » directrice.) Une révolution, en d'autres termes, n'est une bonne affaire que lorsque les associés sont peu nombreux pour s'en partager les profits.

1. *Mémoires*. Tome I, p. 157.

⁂

Il est assez facile maintenant d'imaginer ce qui se passerait si, ne se contentant pas de cette succion progressive de la propriété par le jeu des ventouses fiscales. les masses ouvrières en venaient à une « opération » violente. déterminant le triomphe de ce qu'on appelle la révolution sociale, ou la « sociale » tout court. Parmi les ouvriers, qui auraient été les principaux héros de la transformation, un certain nombre, préparés par leurs ressources et leur éducation à faire figure de bourgeois, se substitueraient à la classe capitaliste, ou, plus exactement. se mêleraient peu à peu aux débris qui demeureraient toujours de celle-ci. Un système de « distinctions » s'établirait immédiatement entre les vainqueurs. Il se passerait quelque chose de ce qui se passe devant un édifice ou un local sur lequel on lit « Entrée libre », lorsque, en fait, ceux qui veulent entrer sont dix ou vingt fois plus nombreux que ne le comporte le local. Il se crée forcément alors un « service d'ordre » et une catégorie de « privilégiés » pénètre à l'intérieur, pendant que les autres restent dehors. C'est alors que notre hypothèse sur le terme d' « ouvrier », si paradoxale que nos lecteurs aient pu la trouver au premier abord, risquerait de se réaliser. Car, si cette appellation magique continuait à être arborée traditionnellement par les heureux bénéficiaires, l'impopularité l'envahirait peu à peu, et la *ligne de séparation* entre les classes conservatrices et les classes révolutionnaires subirait un déplacement nouveau, auquel correspondrait à son tour un changement dans le style et le vocabulaire des partis.

⁂

Et ce phénomène, quelque opinion que l'on porte d'ailleurs sur la valeur morale des hommes qu'ils mettent en jeu, contribue à prouver la supériorité de la propriété individuelle sur la propriété collective, et des initiatives privées sur la communauté. La communauté, le bonheur de la communauté, l'émancipation de la communauté, jouent dans les révolutions le rôle d'idéal, le rôle de drapeau, le rôle de mirage. Une multitude d'hommes, incapables de se tirer d'affaire par eux-mêmes, sont entraînés par les brillantes promesses de ceux qui annoncent un prochain changement à vue sur la scène sociale. Cette secousse magique les tire de leur torpeur, et ils poussent à la roue, sans se demander si ceux qui sont dans le carrosse ne seront pas les seuls à se féliciter de l'issue des événements. Mais ceux qui sont dans le carrosse sont des débrouillards, des malins, non point sans doute des particularistes, car le grand mérite du particulariste est de se tirer d'affaire sans exploiter personne ; ce sont « chefs de clans » capables et avisés, bons organisateurs et bons stratégistes, connaissant les points faibles de l'adversaire qu'il faut dépouiller, et résolus énergiquement à s'installer, mieux que ce maladroit adversaire, dans ces biens dont ils apprécient judicieusement la douceur.

Le vrai particulariste, lui, s'arrange pour ne dépouiller personne, pour n'être dépouillé par personne, et pour n'aider personne à dépouiller qui que ce soit. S'il n'a pas de biens, il a en lui la force nécessaire pour s'en procurer par des moyens licites. S'il en possède, il a en lui la force nécessaire pour les défendre contre les politiciens et leurs clans. C'est peut-être parce que les gentilshommes de 1789 n'étaient pas assez particularistes, et parce que les capitalistes de 1907 ne le sont pas davantage, que la lutte contre les appétits montants s'opère parfois d'une façon si désavantageuse, et laisse, de temps à autre, la porte ouverte à des pronostics inquiétants.

Gabriel D'AZAMBUJA.

Cotisations et Abonnements : Les cotisations et les réabonnements pour 1907, qui ne nous seront pas parvenus *avant le 10 février*, seront recouvrés par la poste, majorés des frais de recouvrement.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Émigration européenne au XIXᵉ siècle : Angleterre, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie, par R. GONNARD, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon. Un volume in-18 jésus, Armand COLIN, Paris.

M. R. Gonnard s'est proposé de présenter l'étude d'un problème qui offre actuellement un intérêt exceptionnel. Le XIXᵉ siècle a été un siècle d'émigration et de colonisation européennes, un siècle d'accaparement, d'occupation hâtive par les Blancs de tout ce qui restait de terres disponibles dans le monde. Il s'agit aujourd'hui de savoir laquelle de ces deux hypothèses se réalisera : la race blanche restera-t-elle cantonnée en Europe et dans une partie de l'Amérique, — ou saura-t-elle asseoir de nouvelles nations issues d'elle dans les quatre autres parties du monde? Voilà la question qui donne au problème de l'émigration toute son ampleur et tout son intérêt.

C'est pour répondre à cette question que l'auteur recherche et met en lumière ce que les données que nous avons sur l'émigration d'hier et d'aujourd'hui peuvent nous faire pressentir, avec quelque certitude, des nations de demain.

La Philosophie de la colonisation, par Paul THÉODORE-VIBERT, 2 vol., Edouard CORNÉLY, Paris.

Le second volume de *la Philosophie de la Colonisation* vient de paraître, et l'auteur, M. Paul Vibert, conseiller du Commerce extérieur, s'y montre un vulgarisateur.

Les questions économiques, agricoles et de politique internationale sont légèrement effleurées dans une première partie, tandis que la seconde est consacrée à l'évolution de l'idée coloniale en France depuis un quart de siècle.

La Monnaie, par M. A. DE FOVILLE, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Administration des Monnaies, 1 vol. in-12, Victor Lecoffre, J. GABALDA et Cⁱᵉ.

Placé à la tête de l'Administration des Monnaies, M. de Foville a dirigé ce service pendant sept années; il est donc compétent pour traiter la question de la monnaie, au point de vue technique et économique.

Passer de la notion de l'échange à celle de la valeur; dire ce qu'est *la monnaie*, d'une manière générale, et ce que sont, en fait, *les monnaies ;* suivre leur évolution à travers les âges ; dire les conditions qu'elles doivent remplir pour rendre aux hommes les services voulus; motiver ainsi la préférence universellement acquise aux métaux précieux comme symboles et comme véhicules de la richesse; exposer, comparer, juger les systèmes monétaires, telle est la substance des premiers chapitres de ce volume : THÉORIE ET LÉGISLATION.

La seconde partie : TECHNIQUE MONÉTAIRE, fait pénétrer le lecteur dans les ateliers modèles où se fabriquent aujourd'hui les monnaies. Il voit comment elles prennent corps, de quelles sollicitudes et de quelles garanties l'émission en est entourée, à quels risques elles sont exposées une fois mises en circulation et comment on y pourvoit.

La troisième partie traite de LA VIE ÉCONOMIQUE DES MONNAIES. Leur valeur dépendant de leur abondance, il importe d'être solidement documenté sur la production des métaux précieux, sur l'activité du monnayage dans les divers États, sur l'importance des stocks monétaires. L'auteur parle ensuite des prix dont il montre le mécanisme, et explique les variations. De la statistique collective des prix se déduisent la mesure du pouvoir de la monnaie aux différentes époques de l'histoire et, par suite, l'interprétation comparative des valeurs mentionnées dans les anciens textes. L'un des derniers chapitres est consacré aux monnaies de papier, l'autre aux balances internationales et au change.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. EDMOND DEMOLINS

COMMENT SE PRÉPARE

L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE

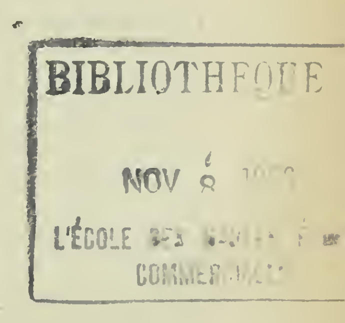
LE DROIT INTERNATIONAL

AU XXe SIÈCLE

SES PROGRÈS ET SES TENDANCES

PAR

Léon POINSARD



PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

1907

SOMMAIRE

I. — **Notions générales.** P. 3.

Le développement des rapports conventionnels au XIXe siècle. — Le droit international dans la législation. — Les agents internationaux. — Rôle nouveau de la diplomatie. — Fonction essentielle des consuls.

II. — **Causes sociales du développement du droit international.** P. 10.

Les transports. — Le travail. — L'expansion extérieure.

III. — **Organisation et protection internationales des transports et du travail.** P. 16.

Transports maritimes. — Transports fluviaux. — Transports terrestres. — Communications postales, télégraphiques et téléphoniques. — Protection internationale du travail agricole, industriel et commercial. — Réglementation du régime du travail.

IV. — **Condition internationale des personnes et des biens.** P. 57.

Nationalité, statut personnel. — Condition des étrangers en France et des Français à l'étranger. — Condition des biens, statut réel.

V. — **Relations politiques et administratives.** P. 79.

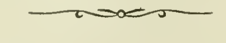
Fixation et délimitation du territoire ; voisinage. — Représentation de l'État. — Relations politiques générales. — Relations administratives.

VI. — **Litiges internationaux.** P. 95.

Solutions pacifiques : négociation, médiation, arbitrage. — Solutions violentes : représailles, embargo, blocus, saisie. — La guerre, son caractère et ses causes sociales, ses règles ; condition des personnes et des biens. — Traités d'alliance et de paix.

Conclusions. P. 111.

Bibliographie sommaire. P. 116.



Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention sur cette étude, qui groupe, d'après un plan méthodique, un ensemble de faits qu'on ne trouvera réunis nulle part ailleurs. Cette étude, écrite pour le grand public, par un auteur dont on appréciera la compétence, mérite de devenir classique dans les Écoles de droit, où elle comblera une lacune. E. D.

COMMENT SE PRÉPARE

L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE

LE DROIT INTERNATIONAL

AU XX[e] SIÈCLE

SES PROGRÈS ET SES TENDANCES

I

NOTIONS GÉNÉRALES

Le développement des rapports conventionnels au XIX[e] siècle. — Le droit international dans la législation. — Les agents internationaux. — Rôle nouveau de la diplomatie. — Fonction essentielle des consuls.

Comment faut-il définir le droit international? C'est un ensemble de règles légales, judiciaires, administratives, contractuelles ou coutumières, qui régissent les rapports entre particuliers et États de nationalités différentes. D'où est sorti le droit international? quelles sont les causes sociales de son évolution? quels effets produit-il? Voilà les questions que nous voudrions résoudre brièvement dans ce travail[1].

1. Ce travail est un essai de synthèse du Droit international, établie sur les bases et les enseignements de la science sociale. Tel quel, c'est-à-dire sous sa forme brève

I. — EXTENSION DES RAPPORTS CONVENTIONNELS.

L'intensité, devenue si grande, des rapports internationaux, a provoqué la conclusion, entre États, d'un nombre immense de traités, de conventions, d'arrangements, de déclarations, d'accords ayant pour but de faciliter et de régulariser les relations mutuelles de leurs nationaux. La plupart des actes de ce genre sont établis entre deux gouvernements seulement, et restreignent ainsi leurs effets à deux peuples. D'autres, au contraire, groupent un nombre de pays plus ou moins considérable et les constituent, dans un but déterminé, à l'état d'union. Parfois, ces unions sont très caractérisées et très serrées. Dans d'autres circonstances, le groupement est moins étroit, plus flottant, pour ainsi dire. Dans le premier cas, les États consentent, dans un intérêt commun, à unifier leurs règles de droit sur un ou plusieurs points donnés, et même à limiter, dans une certaine mesure, l'absolu de leur souveraineté. Dans le second cas, ils s'engagent seulement, de façon générale, à prendre séparément des mesures qui tendent au même but; c'est alors une Entente plus encore qu'une véritable Union.

Il y a des unions et des ententes politiques. Ce sont les plus anciennement connues. Autrefois, même, on ne formait guère que des combinaisons de ce genre. D'autres unions ou ententes ont un but économique, administratif, ou juridique. Inconnues jadis, elles sont devenues de beaucoup les plus fréquentes et les plus nombreuses. C'est un signe des temps. Les grands besoins pacifiques l'emportent aujourd'hui sur les desseins belliqueux qui prédominaient aux siècles passés. L'humanité a marché, et, en dépit de quelques événements contradictoires, les progrès sont indéniables et constants.

Comme toutes les institutions humaines, le droit international

et rapide, il peut servir de point de départ et de cadre à l'étude de cette branche du droit, mais surtout il doit ouvrir la voie à des travaux analogues portant sur les diverses parties de la science juridique et qui seraient sûrement très féconds.

porte donc l'empreinte de ces progrès, ou, pour mieux dire, il s'est développé parallèlement à ces mêmes institutions. Pour donner une idée sommaire et précise de ces développements, nous citerons quelques chiffres établis d'après les listes du *Recueil* de Tétot.

Pendant la période qui s'étend de 1606 à 1700, cet auteur n'a relevé que 58 traités de commerce conclus entre tous les États d'Europe. De 1700 à 1800, ces mêmes États ont signé environ 160 traités ou conventions pour le même objet. Si nous passons sans nous y arrêter sur la période agitée du premier Empire, nous voyons qu'en soixante-dix ans, c'est-à-dire de 1815 à 1885, la France a signé, à elle seule, près de 330 contrats de ce genre, c'est-à-dire le double de ce qui avait été fait pour l'Europe entière, pendant tout le XVIIIe siècle. Il faut dire qu'il en a été de même pour tous les genres de traités, en observant que ces genres étaient peu variés avant 1815, et que bien des types nouveaux ont apparu depuis. De 1885 à aujourd'hui, le mouvement s'est encore précipité et le nombre des actes diplomatiques est proportionnellement plus élevé qu'il ne l'a jamais été ; en même temps les questions réglées par ces actes sont beaucoup plus nombreuses. Ainsi, si la France a conclu de 1717 à 1881 environ 100 traités d'alliance ou de garantie, et un certain nombre de traités de paix ou de délimitation, on ne peut guère ajouter à cette liste, avant 1815, et en dehors des traités de commerce et de navigation, que quelques rares conventions relatives à la suppression des droits d'aubaine, à l'extradition [1], à l'exécution des jugements, à l'établissement des consuls et à la condition des Français en Orient. Au cours du XIXe siècle, cette liste a pris d'autres proportions. Les traités politiques, autrefois les plus fréquents, sont devenus la minorité, pendant que les conventions destinées à faciliter les relations privées prenaient un énorme développement. Choisissons quelques exemples. L'extradition qui, de 1765 à 1815, n'avait

1. Encore entendait-on l'extradition tout autrement qu'aujourd'hui. On s'arrangeait pour se livrer réciproquement les réfugiés politiques et les déserteurs, sans se préoccuper beaucoup des malfaiteurs. La doctrine actuelle est diamétralement contraire.

donné lieu, en France, qu'à la conclusion de 5 traités, en a fait signer 74 de 1815 à 1877. Les actes de délimitation avaient été au nombre de 32 de 1713 à 1815; on en trouve 80 de 1815 à 1885. Les conventions pour l'exécution des jugements conclus de 1760 à 1815 étaient au nombre de 5; on en a signé 23 de 1815 à 1885. Entre 1715 et 1815, la France a passé 86 traités de commerce et de navigation; de 1815 à 1885, le nombre de ces actes a atteint 328. Les conventions consulaires ne dépassaient pas le nombre de 3 en 1815; on en a signé 28 de cette date à 1884.

A côté de ces rares variétés de conventions, il faut placer les nombreux types pratiqués aujourd'hui. Nous ne les citerons pas tous ici, mais nous donnerons quelques exemples pris entre 1815 et 1885; il s'agit, ne l'oublions pas, d'actes entièrement inconnus avant cette période. Voici donc les spécialités principales, avec le nombre des actes conclus : voisinage, 46; arbitrage, 18; établissement, 8; assistance judiciaire, 13; traite des noirs, 32; chemins de fer, 49; postes, 239; télégraphes, 121; propriété littéraire et industrielle, 117; navigation des fleuves, 44. Il y en a beaucoup d'autres dont nous parlerons dans la suite. Ceci suffit pour bien fixer les idées.

II. — LA LÉGISLATION EXTÉRIEURE.

Le mouvement du droit international n'est pas tout entier dans les traités. La législation intérieure entre pour une large part dans la réglementation des rapports juridiques qui s'établissent entre les peuples. Avant le XIXe siècle, le législateur s'occupait peu des étrangers, et quand il lui arrivait de légiférer pour eux, c'était le plus souvent dans le but de leur témoigner sa méfiance, qui allait parfois jusqu'à la haine. Depuis le commencement du siècle passé, les choses ont singulièrement changé. Notre législation actuelle abonde en dispositions établies non plus contre les étrangers, mais presque toujours en leur faveur. Nous aurons l'occasion d'y revenir. De même, la jurisprudence

et la pratique administrative ont multiplié des décisions qui ont pour but de faire respecter les intérêts étrangers.

Ainsi, le droit international, qui, au XVIIe siècle et on peut dire même au XVIIIe siècle, était presque exclusivement théorique, est sorti brusquement de la pure doctrine pour devenir surtout positif et pratique. Et, d'année en année, ce caractère s'accentue; les spéculations des Gratius, des Vattel et des Bynkershock ont fait place, dans la plupart des cas, à des règles précises. Celles-ci se sont introduites dans la législation des divers pays, ou ont fait l'objet de stipulations conventionnelles, qui généralement se propagent aussi de proche en proche. Elles ont même donné lieu à la fondation de ces unions d'États dont nous parlions tout à l'heure, et qui constituent la forme la plus moderne, la plus complète, la plus efficace, la plus féconde aussi probablement de l'accord conventionnel.

III. — LES AGENTS INTERNATIONAUX.

Cette révolution a eu son contre-coup, cela va sans dire, sur la diplomatie qui est l'instrument le plus direct de préparation, et souvent aussi d'exécution, du droit international. Autrefois, les missions étaient seulement politiques. Elles avaient pour but unique la négociation des accords propres à servir les combinaisons offensives ou défensives des gouvernements les uns contre les autres, ou bien la représentation solennelle et courtoise des souverains les uns auprès des autres. Aujourd'hui, bien que les calculs hasardeux et les ambitions territoriales n'aient pas disparu de la politique, et y produisent encore des préoccupations, des intrigues, des troubles et même des catastrophes, il n'en est pas moins certain que les intérêts particuliers ont envahi les chancelleries et pris une place très large dans leurs travaux. Les négociations politiques sont devenues des affaires d'exception, les mille questions soulevées par le jeu des besoins privés forment le courant principal et permanent des devoirs de la profession. Le diplomate qui les néglige par légèreté ou par igno-

rance, sert mal son pays. Cela ne veut pas dire que le rôle de la diplomatie a diminué ; au contraire, il a grandi en importance et aussi en difficulté, en même temps que les affaires augmentaient en nombre et en complexité. L'agent ne peut plus être seulement un homme du monde plus ou moins bien armé de finesse, de pénétration, d'expérience des hommes. Il lui faut, en outre, une préparation théorique et pratique qui manque encore assez souvent, mais on a réalisé presque partout, surtout depuis vingt-cinq ans, des progrès sérieux à ce point de vue. Du reste, il faut dire que, dans beaucoup de cas, les négociations techniques sont conduites par des délégués spécialistes, auxquels les diplomates de carrière se bornent à donner l'appui de leur prestige. Le régime des unions internationales, avec son système de conférences périodiques et de bureaux permanents, tend, d'autre part, à décharger les chancelleries d'un certain nombre d'affaires compliquées. Enfin, le télégraphe et même le téléphone, sans parler de la poste, interviennent aussi pour faciliter la gestion des agents. Néanmoins, il est certain que les fonctions diplomatiques, quand on les remplit comme elles doivent l'être à notre époque, c'est-à-dire avec la préoccupation de bien servir les intérêts du pays, exigent des capacités, une application et une expérience peu communes. Aussi, on voit se développer de jour en jour une idée juste : celle de la spécialisation des agents. Depuis longtemps déjà, les questions militaires et navales sont étudiées par des envoyés professionnels; on devrait faire de même pour ce qui concerne les questions canoniques tout aussi importantes et non moins compliquées, en multipliant les attachés commerciaux et industriels, et en les choisissant bien. Il est excessif, en effet, d'exiger de tous les membres d'une légation des connaissances à la fois encyclopédiques et techniques. En fait, les agents font ce qu'ils peuvent, mais toute compétence individuelle a des limites.

Quant aux consuls, leur fonction a toujours eu de l'intérêt et de l'importance. Il est certain que l'augmentation des voyages à l'étranger et l'extension des affaires ont exercé aussi une influence sensible sur le rôle de ces agents. Mais il ne faut pas

s'exagérer la portée de ce rôle. Les consuls sont des agents administratifs, qui agissent dans l'intérêt de l'État au moins autant que dans celui des particuliers. On a donc tort quand on s'imagine qu'ils peuvent être des agents commerciaux au service de tous et à toutes fins. S'il en était ainsi, d'abord, ils ne suffiraient pas à la besogne; ensuite, leur compétence même serait fréquemment mise en défaut. Toutefois, des consuls bien préparés par un double stage, l'un administratif, l'autre commercial, capables de se rendre compte des besoins et des difficultés du négoce, désireux en outre de faciliter à leurs concitoyens l'extension de leurs affaires, peuvent certainement rendre des services importants en faisant de leurs bureaux un centre de renseignements bien choisis et tenus à jour. C'est là déjà une tâche assez difficile pour que certains consuls ne sachent pas la bien remplir ou ne veuillent pas s'en donner la peine. Il ne faut donc pas songer à transformer ces agents en commissionnaires en marchandises ou en distributeurs de prix-courants. Cela ne s'est jamais fait et ne se fera jamais, pour la raison décisive que la chose est impossible. Mais il serait urgent tout au moins de recruter les agents d'une manière plus homogène et mieux adaptée aux besoins, de supprimer les postes inutiles et de renforcer les autres, enfin de les soumettre à un contrôle effectif.

En résumé, l'évolution du droit international s'est orientée dans le sens d'un épanouissement rapide d'un vaste ensemble de règles communes en matière de droit, de jurisprudence, ou de pratique administrative et de contrats internationaux. Nous montrerons tout à l'heure la mesure de cette extension, mais nous devons faire, au préalable, une observation qui nous révélera la cause intime de ce grand phénomène social. On devine bien, en effet, qu'il est la résultante d'une série de faits qui se sont succédé logiquement dans l'existence des peuples au cours du dernier siècle.

II

CAUSES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL

Les transports. — Le travail. — L'expansion extérieure.

1. — LES TRANSPORTS.

Le premier et le plus actif des agents sociaux qui ont rendu nécessaire une large extension du droit international est représenté par les transports de toute sorte. Il est à peine besoin d'insister sur la grandeur des phénomènes que peuvent produire les transports. Leur influence sur l'évolution des sociétés est toujours importante, et elle se manifeste avec une intensité qui est en raison directe de la puissance des moyens employés. On a vu des sociétés antiques dont toute l'organisation reposait sur un certain régime de transports, et il est sorti de ce régime des effets inattendus et souvent grandioses. Cependant, ces sociétés ne disposaient que de moyens primitifs et lents, comme l'animal de bât ou le chariot, employés dans des régions sans routes. Il suffit d'évoquer, pour illustrer cette indication, le souvenir des grands caravaniers de l'Asie antérieure, ou celui des invasions barbares qui, grâce au chariot, ont traversé l'Europe de part en part aux premiers siècles de notre ère.

Avant 1830, les moyens de transports étaient encore lents et coûteux. Aussi, les populations vivaient tassées dans leurs fron-

tières, n'ayant entre elles que des relations rares, peu suivies, qui par conséquent déplaçaient peu de gens et relativement peu de produits. Dans ces conditions, le droit international ne pouvait avoir une grande importance en dehors des relations politiques. Cependant, et la chose est bien caractéristique, ce sont les transports qui ont suggéré les premières revendications publiques des jurisconsultes en matière de droit des gens. Au XVII[e] siècle, les transports maritimes jouaient le premier rôle parce qu'ils étaient alors les plus commodes et les plus efficaces. Aussi, c'est en faveur de la liberté des mers que l'on entend s'élever la voix de Grotius et de ses émules. Et d'où partent ces réclamations ? Des Pays-Bas, qui sont alors les grands transporteurs de l'Occident. Les principes soutenus par les avocats des marins hollandais, quoique présentés sous les dehors scholastiques encore à la mode en ce temps-là, n'étaient en réalité que la théorie juridique d'un besoin social vivement ressenti : la liberté et la sécurité des transports. Cela est si vrai que la Grande-Bretagne, encore peu maritime, se déclara au premier abord contre les principes soutenus par les Hollandais, principes auxquels elle ne s'intéressait que médiocrement, à défaut de raisons pratiques. Les Anglais ont changé d'avis lorsque leurs flottes ont remplacé sur les mers celles du Portugal, de l'Espagne et de la Hollande[1].

Jusqu'à l'époque où la vapeur fut appliquée aux transports terrestres aussi bien que maritimes, la situation changea peu. De là venait cette lenteur que nous avons constatée dans le développement du droit international pendant le cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Mais avec les transports accélérés et puissants, la situation se modifie brusquement. Les relations entre les peuples, leur pénétration réciproque, se développent sur une grande échelle et avec rapidité. Aussitôt des besoins nouveaux se font sentir, l'insuffisance des règles de droit apparaît; la législation, la jurisprudence, le régime conventionnel s'élargissent à leur tour avec une surprenante élasticité pour faire face aux nou-

1. Nous citons les faits principaux, mais on pourrait en invoquer d'autres, antérieurs au XVII[e] siècle.

velles exigences de la vie pratique. Nous constaterons bientôt la souplesse et la variété des règles et des accords que l'on a dû formuler ou conclure pour faciliter ou pour régulariser les relations toujours plus actives qui sont le résultat des moyens de transport dont nous disposons actuellement. Rappelons encore, pour compléter notre démonstration, que le principe de la liberté du transit sur les fleuves internationaux fut un de ceux qui préoccupèrent le plus les esprits au cours des négociations de la Révolution et de l'Empire, si bien qu'il entra pour une part très importante dans les traités de Vienne de 1815. Depuis lors, le principe de la liberté des grandes artères fluviales s'est imposé à toutes les nations.

II. — LE TRAVAIL.

Le régime du travail a exercé également une action considérable sur la marche du droit international. Tant que prédomina la fabrication à la main, aussi longtemps surtout que fut appliqué le système de la corporation de métier, le monde du travail se cantonna jalousement dans les alvéoles étroites qui lui étaient assignées par les règlements et les coutumes[1]. De son côté, le commerce ne franchissait qu'avec peine les multiples barrières qu'on lui opposait de toutes parts. Dans ces conditions, les intérêts privés ne traversaient que par exception les frontières, et on se préoccupait d'autant moins de les protéger, que l'expatriation des méthodes ou des capitaux, aussi bien que des ouvriers était en général fort mal vue. Du reste, leur immigration était souvent mal accueillie dans les pays où elle se présentait, par crainte de la concurrence. On le voit, l'organisation du travail s'opposait d'une manière nette et ferme à la reconnaissance et à la protection du droit des étrangers. Et ce-

1. La Grande-Bretagne n'a connu les corporations qu'à titre d'exception, aussi a-t-elle développé la première le grand atelier, et spécialement le grand atelier à moteur mécanique. Par une conséquence naturelle, elle fut, dès le début du XIXe siècle, un agent très actif d'extension du droit international, dans l'intérêt de ses entreprises et de son commerce à l'étranger.

pendant, la seule influence d'un commerce presque infime auprès de ce que nous voyons aujourd'hui, a influé de bonne heure sur le droit des gens, en faisant adopter certaines mesures, ou certaines doctrines juridiques, la théorie des statuts par exemple, qui étaient favorables aux étrangers.

Vers la fin de l'ancien régime, le vieux cadre corporatif commençait à se disloquer sous la poussée déjà sensible du grand atelier. Vingt-cinq ans plus tard, lorsque la paix permit aux peuples de se remettre au travail, la corporation avait disparu de l'occident de l'Europe et ne se maintenait plus que par des procédés artificiels dans le reste du continent. La fabrique, avec son outillage mû par la vapeur, prenait rapidement la place du petit atelier. Tout poussait au développement des relations internationales : la recherche des matières premières et celle des débouchés. Afin de répondre aux besoins d'une production rapidement progressive, l'émigration des individus et celle des capitaux étaient appelées dans toutes les directions par de nouvelles occasions de travail et de profit. Le commerce qui, aiguillonné par la concurrence, sortait du moule étroit où il était resté enfermé si longtemps, tendait à chercher ses voies par le monde entier, en utilisant les moyens de transport si efficaces que la mécanique venait de mettre à sa disposition. Ce bouleversement des vieilles habitudes, ce mélange inouï des hommes et des choses, firent naître une foule de difficultés que l'on ne pouvait manquer de résoudre et que l'on a résolues pour la plupart, soit par des dispositions de droit interne, soit par des stipulations conventionnelles. Ainsi, le travail, galvanisé et internationalisé par les transports, a exigé impérieusement la prompte amélioration du droit des gens.

III. — L'EXPANSION EXTÉRIEURE.

Nous arrivons à un troisième élément qui découle en grande partie des deux autres. L'activité des transports et la transformation des méthodes de travail ont produit, avec la prospérité,

un foisonnement extraordinaire des populations. Il en est résulté des excédents humains qui se sont portés partout où se présentait une occasion d'emploi ou une chance de profit. Le rare voyageur d'autrefois est devenu légion ou plutôt armée. Certains pays ont reçu les étrangers par dizaines et par centaines de mille, d'autres même par millions. En présence de cette poussée, les grands États se sont empressés de s'approprier les terres des races barbares. Pour tous ces motifs, les relations administratives et politiques des gouvernements ont pris une suite, une activité, une variété dont on n'avait aucune idée autrefois. On conçoit que, de ce mélange intime des races, des intérêts privés et publics, des convoitises particulières et des ambitions politiques, il ne pouvait manquer de sortir des besoins, des difficultés et des conflits dont la satisfaction, ou la solution, ont incombé au droit international.

Telles sont les causes complexes et incoercibles qui ont nécessité la formation de cet ensemble aujourd'hui si étendu quoique incomplet encore, de règles et de stipulations que l'on appelle le droit international. Cet ensemble ne constitue pas un code uniformément applicable à tous les pays. Cela s'explique puisque les États sont souverains, c'est-à-dire indépendants les uns des autres, si bien que nulle autorité suprême n'existe pour leur imposer un code unique de dispositions uniformes. Chaque nation a donc en principe son droit international propre, sur lequel elle a mis, pour ainsi parler, l'estampille de son type social. Cependant, comme les besoins qui ont nécessité la réglementation internationale, sont sensiblement les mêmes partout, les règles positives résultant de la législation ou des traités, sont souvent semblables ou analogues. Toutefois il subsiste d'assez nombreuses divergences, dont les effets sont gênants ; on tente actuellement les plus grands efforts pour les faire disparaître, ou tout au moins pour les atténuer. Mais on doit se rendre compte que certaines d'entre elles proviennent de l'existence d'antinomie sociale dont on ne se rend pas toujours bien compte. Si on prenait la peine de les étudier mé-

thodiquement, elles expliqueraient des différences de vue et d'application qui étonnent ou irritent parfois, bien qu'en réalité elles soient parfaitement justifiées par les faits. En considérant les choses à ce point de vue, on ne tarde pas à voir que les différences d'organisation sociale sont aujourd'hui le seul obstacle sérieux que le droit international rencontre dans sa marche progressive. On peut dire que la parfaite unification de cette branche du droit est étroitement liée à celle de la formation sociale de l'humanité. A des types sociaux différents répondent des conceptions juridiques diverses. C'est donc l'unité sociale qui fera celle du droit, et le progrès de la seconde est lié au succès de la première.

Nous essaierons maintenant de déterminer d'une façon sommaire, mais précise, en nous plaçant plus spécialement au point de vue français, comment le droit international a satisfait aux nécessités sorties des causes que nous venons de caractériser.

III

ORGANISATION ET PROTECTION INTERNATIONALES DES TRANSPORTS ET DU TRAVAIL

Transports maritimes. — Transports fluviaux. — Transports terrestres. — Communications postales, télégraphiques et téléphoniques. — Protection internationale du travail agricole, industriel et commercial. — Réglementation du régime du travail.

1. — TRANSPORTS MARITIMES.

Les transports maritimes ont été longtemps ceux qui présentaient la plus haute importance au point de vue international. Aujourd'hui encore, bien que les transports terrestres aient pris un développement colossal, la navigation n'en a pas moins gardé le premier rang, d'abord parce que ses progrès ont été immenses au cours du siècle passé, ensuite parce qu'elle est seule capable de relier directement entre elles la plupart des nations. C'est donc des transports maritimes qu'il convient de parler en premier lieu[1].

Liberté des mers. — Les transports maritimes ne peuvent se faire d'une façon régulière et efficace que si la mer leur est librement ouverte et si la sécurité des navires n'est menacée par aucun risque d'arrêt ou de pillage. Le principe de la liberté des mers est cependant tout moderne : il n'a été vraiment accepté et proclamé, d'une façon générale, qu'au XIXe siècle.

1. On trouvera un exposé très détaillé de cette matière dans notre ouvrage : *Études de droit international conventionnel;* Paris, Pichon, 1893, 1 vol.

En 1856 encore, on croyait utile de la formuler dans un traité, celui de Paris, qui s'appliquait, il est vrai, à un cas particulier, puisqu'il s'agissait de la mer Noire. Pourtant, ce n'est pas d'hier que la navigation joue un rôle capital dans la vie des peuples ; dès une haute antiquité, elle a représenté des intérêts nationaux de la plus vaste portée. Mais si l'on observe de près les faits, on verra qu'une évolution décisive est intervenue au cours des deux derniers siècles. Autrefois, les transports par mer n'intéressaient directement que quelques rares nations, laissant les autres indifférentes. Ce sont d'abord, pour ne parler que des plus connues, les Phéniciens et les Grecs, puis Carthage et Rome, puis les Italiens et les Portugais, ensuite les Hanséates, les Hollandais avec lesquels les Anglais ne tardent pas à rivaliser, ainsi que les Français. Ces peuples rivaux étaient assez naturellement portés à se disputer l'empire de la mer, dans le but d'étouffer la concurrence étrangère et d'assurer ainsi la suprématie de leur commerce. Cette situation était évidemment incompatible avec la liberté de circulation.

Mais depuis deux cents ans, la situation a bien changé. L'industrie des transports maritimes s'est généralisée. Presque toutes les nations du globe ont maintenant dans cette industrie un intérêt direct. Celles même qui n'ont pas de frontières maritimes n'en expédient pas moins leurs produits au loin, et auraient par conséquent à souffrir si les voies maritimes étaient interceptées. Devant cet intérêt général, les convenances ou les ambitions particulières ne pouvaient tenir, et c'est pourquoi les idées de domination sur les mers sont tombées pour ainsi dire d'elles-mêmes, après avoir joué pour la dernière fois leur vilain rôle dans les luttes closes par les traités de 1815. La Russie a essayé de les reprendre pour la mer Noire au milieu du siècle dernier, mais elle a vu se dresser contre elle l'Angleterre et la France, c'est-à-dire les deux anciens champions les plus importants de l'idée de restriction. Aujourd'hui donc la mer est librement ouverte aux transports.

On peut dire même que le principe de liberté a été poussé

jusqu'aux dernières limites. En effet, les détroits qui font communiquer les mers entre elles ont été parfois, jusqu'à une certaine époque, soumis à l'autorité d'un Etat riverain qui se prétendait en droit de les clore ou tout au moins d'imposer à la navigation des taxes de passage. Ces restrictions ont disparu; les détroits ottomans et les détroits scandinaves sont placés maintenant sous la garantie collective des grandes puissances maritimes et ouverts au commerce sans restrictions ni obtacles[1]. Ajoutons enfin que le principe de liberté absolue a été étendu aux canaux maritimes, véritables détroits artificiels[2]. A ce propos, nous remarquons que deux des portes de la Méditerranée ont été garanties autant que faire se peut contre les risques de guerre. On arrivera sans doute un jour à neutraliser aussi la troisième, c'est-à-dire le détroit de Gibraltar.

Dérogations au principe de la liberté des mers. — Pourtant, cette liberté ne va pas sans quelques restrictions dictées par des intérêts précis. Ainsi, chaque nation maritime réserve le long de ses côtes une bande dont elle s'attribue la surveillance, tant contre des ennemis éventuels qu'à l'égard des contrebandiers. Souvent même, cette zone, appelée Mer territoriale, est interdite aux pêcheurs étrangers, ce qui constitue un privilège en faveur des populations côtières. Comme sanction, chaque État s'attribue un droit de juridiction dans les limites de ses eaux territoriales, sans aller toutefois jusqu'à entraver la circulation pacifique des navires de transport.

Le principe de la liberté, ainsi atténué pour ce qui concerne les eaux territoriales, souffre quelques exceptions, même en haute mer. Il suffit presque de les énumérer pour en justifier l'adoption.

C'est d'abord le droit de surveillance attribué à la marine de guerre pour intercepter les bâtiments qui se livrent à l'odieux trafic connu sous le nom de traite des esclaves. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les causes sociales qui ont amené le

1. Traités de Londres des 13 juillet 1841 et 30 mars 1856.

2. Traités de Constantinople, 29 octobre 1888 (Suez); de Washington, 18 novembre 1901 (Panama).

rétablissement de l'esclavage dans les colonies formées par les peuples européens, ni celles qui l'ont fait abolir une seconde fois. Nous dirons seulement que l'esclavage est alimenté par la traite, c'est-à-dire par la chasse à l'homme. Autrefois, les Occidentaux faisaient la traite des noirs pour peupler de travailleurs acclimatés leurs plantations des tropiques; les Orientaux pratiquaient, de leur côté, la traite, mais en l'appliquant aux blancs aussi bien qu'aux noirs. Celle-ci n'a pas disparu aussi radicalement qu'on pourrait le croire; elle subsiste parmi les musulmans, surtout à l'égard des femmes destinées aux harems. Et pourtant, des mesures multiples et importantes ont été prises contre cet abominable trafic depuis 1815. L'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies des pays civilisés a fermé successivement les débouchés les plus considérables. Les grands États maritimes bloquent pour ainsi dire, depuis 75 ans, les côtes du grand réservoir de l'esclavage noir, l'Afrique, pour arrêter la sortie des cargaisons de chair humaine. En 1814, en 1833, l'Angleterre et la France s'unirent dans ce but. En 1841, elles formèrent avec d'autres États une union plus étendue. On assimila la traite par mer à la piraterie. Tout cela fit renchérir le prix des esclaves, en rendant plus difficile l'horrible métier des traitants, mais la traite subsista, tant que sa cause, l'esclavage, eut encore un domaine de quelque importance.

Or le domaine de l'esclavage noir, avoué ou non, comprenait encore, il y a moins de vingt-cinq ans, Cuba, le Brésil, l'île de Zanzibar, l'Égypte, une partie de la Turquie, la Perse, les petits États arabes d'Asie, Tunis, le Maroc et l'Afrique centrale elle-même, où les noirs se razziaient assidûment les uns les autres. Depuis lors, l'esclavage a disparu en Amérique; l'Égypte et Zanzibar ont passé sous le contrôle de l'Angleterre, Tunis sous celui de la France. L'intérieur de l'Afrique est gagné de jour en jour par la pénétration européenne. Dans ces conditions, on pouvait agir à la fois contre l'esclavage et contre la traite. C'est ce qui a été fait de la manière que voici :

Déjà, en 1885, le Congrès de Berlin, réuni pour le règlement de diverses questions africaines, avaient posé en principe qu'il

était nécessaire d'organiser internationalement la répression de la traite. Une conférence spéciale, réunie à Bruxelles en 1890, élabora dans ce but un *Acte général,* qui porte la date du 2 juillet 1890. Une surveillance étroite est exercée par des croiseurs dans les parages où s'opère l'embarquement des noirs à destination de l'Arabie, des côtes de la mer Rouge et du golfe ou mer d'Oman. Un office créé à Zanzibar sous le nom de Bureau international maritime de la traite, dans lequel quelques-uns des États contractants sont représentés [1], est chargé de contrôler tous les cas qui se produisent. Dans l'intérieur, la traite est interdite et doit être réprimée par les autorités coloniales. Tel est du moins l'état légal, mais la pratique ne répond pas toujours d'une manière exacte à ces prescriptions; d'abord, il existe encore des territoires non contrôlés par les Européens, où la plaie de l'esclavage reste ouverte; puis certains faits prouvent que les agents européens employés en Afrique, ou du moins certains d'entre eux, ne se gênent guère pour imposer aux populations noires des corvées qui ressemblent fort à un esclavage plus ou moins prolongé. Toutefois, cette tache sociale se rétrécit de plus en plus et tend certainement à disparaître totalement dans un avenir prochain.

Un second Bureau international, établi à Bruxelles, est chargé de réunir et de publier les documents et les statistiques concernant la répression de la traite. Les États membres de l'union contre la traite des esclaves sont les pays suivants :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Congo, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Libéria, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, Russie, Suède, Turquie.

Du fait que la haute mer est entièrement libre et soustraite à toute souveraineté exclusive, résulte donc l'impossibilité pratique de réprimer d'une manière efficace les crimes ou les délits commis sur l'immensité des eaux marines, à moins que les États ne s'entendent pour assurer la répression. Nous venons de voir

1. Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal, États qui assument la surveillance maritime.

que tel est le cas pour ce qui concerne la traite. Il n'en est pas de même en ce qui touche la piraterie, c'est-à-dire le brigandage maritime. Ici, l'intérêt général est si évident, si pressant, que l'établissement d'un accord écrit n'a pas été jugé utile. Par l'effet d'une entente tacite, le pirate est considéré comme étant hors les lois; tout navire de guerre qui rencontre un bateau pirate peut l'arrêter et le traiter selon les prescriptions établies par sa loi nationale. La loi française du 10 avril 1825 détermine les différents cas de piraterie et les peines qui sont applicables pour chacun de ces cas.

Mais il s'agit ici, nous le répétons, d'un intérêt primordial et commun à tous les peuples. Aussitôt que l'intérêt en cause se restreint à des faits limités ou à un petit nombre de pays, des stipulations conventionnelles deviennent nécessaires pour qu'il puisse être porté atteinte à la liberté des mers, et ces stipulations ne sont obligatoires, bien entendu, que pour les États qui les ont signées. Tel est le cas pour les différentes combinaisons que nous allons maintenant énumérer.

Les *câbles télégraphiques sous-marins* ont aujourd'hui une importance de premier ordre. Il en a été posé plus de 335.000 kilomètres, valant environ un milliard, et reliant entre eux tous les points principaux des divers continents. La rupture ou la détérioration d'un de ces câbles devient une cause de grave gêne pour les affaires et de grandes dépenses. Or, ces ruptures, et ces détériorations sont fréquentes surtout aux approches de la terre ferme, ainsi que sur les bancs et hauts-fonds, là où les quilles et les ancres des navires, les chaluts et les filets des pêcheurs peuvent atteindre facilement le cordage métallique posé sur le fond. Avec quelques précautions, on évite le plus souvent de le toucher. C'est pour obliger les navigateurs à prendre ces précautions que plusieurs États ont conclu à Paris, le 14 mars 1884, une convention *pour la protection des câbles sous-marins*. Grâce à cet acte, on peut poursuivre même les faits qui se produisent en haute mer, lorsqu'ils sont commis par un bâtiment portant le pavillon de l'un des États contractants.

Il a donc fallu, pour arriver à ce résultat, déroger dans une

certaine mesure au principe de la liberté des mers, en permettant aux navires commissionnés de tous les gouvernements de l'Union d'arrêter les bâtiments soupçonnés de contravention, même s'ils portent le pavillon d'un État différent, pourvu que celui-ci ait ratifié la Convention. L'officier surveillant peut alors exiger la présentation des papiers de bord, afin de vérifier l'identité du navire, et dresser un procès-verbal qui aura force légale devant les tribunaux nationaux du délinquant, chargés de le juger. La loi du 20 décembre 1884 a introduit ces dispositions dans notre droit interne.

Les États qui constituent cette Union sont :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Dominicaine, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Suède, Turquie, Uruguay.

Par une convention signée à La Haye le 6 mai 1882, les États riverains de la mer du Nord ont formé une entente dans le but d'assurer *la police de la pêche* dans certains parages de cette mer, très poissonneux et fréquentés par une foule de bateaux de nationalités différentes, entre lesquels des conflits s'élèvent souvent [1]. Les gouvernements envoient là des croiseurs, mais chacun d'eux n'a d'action, en principe, que sur les pêcheurs de sa nationalité, puisqu'on se trouve là en mer libre, où personne ne peut revendiquer un droit de juridiction étendu. L'acte de 1882 permet aux croiseurs, sous certaines conditions, d'intervenir dans tous les cas et d'arrêter, au besoin, n'importe quel bateau de pêche, appartenant à l'un des États syndiqués, dont l'équipage a commis certains délits déterminés, pour le livrer ensuite aux autorités du pays du délinquant. Les États adhérents sont :

Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas.

L'intérêt individuel est essentiellement égoïste et passe trop souvent par-dessus toutes les règles posées par la morale et par

1. Loi applicative du 25 janvier 1884. A rapprocher la déclaration du 14 mai 1884 (France, Pays-Bas), pour assurer le sauvetage des filets de pêche.

la loi pour exploiter les passions et les vices d'autrui. C'était le cas notamment pour certains entrepreneurs qui avaient eu l'idée d'armer de petits bâtiments pour aller croiser sur les lieux de pêche de la mer du Nord, où se rassemblent des centaines de bateaux de toutes les nationalités riveraines. Ces bâtiments étaient de véritables *cabarets flottants*, où les pêcheurs étaient attirés, et où ils trouvaient des liqueurs fortes et des jeux organisés. On leur soutirait là l'argent dont ils disposaient, et souvent même, on acceptait, en gage des dettes contractées, des objets appartenant à l'armateur du bateau monté par le matelot débiteur. Il résultait de ce trafic de graves dommages pour la santé des matelots, pour leur pauvre bourse, et aussi pour leurs employeurs. Et comme ces faits se passaient en mer libre, là où nulle juridiction n'existe, sauf celle du pavillon du délinquant, il était fort difficile de les réprimer sans un accord préalable. Cet accord a été signé à La Haye le 16 novembre 1887, sous la forme d'une convention qui permet aux croiseurs de chacun des États contractants de surveiller les cabarets flottants, de les arrêter au besoin, pour les conduire dans un port de la nationalité du saisi, où il est jugé par ses juges nationaux. Les pays signataires sont :

Allemagne, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

La France n'a pas jugé à propos de ratifier cet acte, que ses délégués avaient signé. On a fait valoir, pour expliquer son refus, la crainte d'entamer par trop le principe de la liberté des mers. La vérité est que la France n'avait qu'un faible intérêt dans cette affaire, ses pêcheurs étant peu nombreux dans les parages infestés par les cabarets flottants. En conséquence, rien ne la poussait à collaborer à une surveillance assez délicate et sans grande utilité pour ses nationaux[1].

Les mers sont immenses, et cependant, soit pour suivre la ligne la plus courte, soit pour éviter certains obstacles : courants marins ou aériens, écueils, etc., les navires circulent gé-

1. On a fait valoir aussi que les bateaux-cabarets sortaient des ports allemands, et qu'il était facile aux autorités de ces ports de les surveiller et de les arrêter.

néralement dans des zones très étroites, ce qui crée des risques considérables de collision, aggravés encore par les vitesses réalisées aujourd'hui et par les dimensions colossales des bâtiments actuels. Afin de réduire ces risques au minimum, on s'est mis d'accord pour prendre les mesures suivantes :

En 1879, après des négociations assez laborieuses, l'Angleterre et la France se sont entendues pour imposer à leurs marines respectives des *Règlements de navigation* uniformes, appelés aussi *Règles de route à la mer*. Ces règlements ont pour but de prévenir les abordages en prescrivant aux navires la pratique de certaines précautions en cas de croisement de routes, et de certains signaux de nuit ou de brouillard. Ces règlements ont fait l'objet d'un premier remaniement en 1884, puis d'un second en 1897, ensuite d'une conférence tenue à Washington Le règlement de 1897 est exécutoire en France depuis le 1er juillet 1897 [1]. Il est observé par un grand nombre d'États maritimes, savoir :

Allemagne, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Turquie, Uruguay, Vénézuéla.

Le règlement de navigation n'est pas imposé à ces marines, mais seulement recommandé. En fait, la grande majorité des navires sont pourvus des signaux nécessaires. Seuls, les pêcheurs et petits caboteurs s'en dispensent en général. Certains grands bâtiments négligent aussi parfois de les observer, parce que leurs commandants préfèrent courir des risques graves plutôt que de se plier aux lenteurs et aux retards résultant de l'application des règles de routes, surtout en cas de brouillard. Il en résulte parfois de graves accidents, mais il est permis de croire que ces exceptions se feront de plus en plus rares, et les abordages aussi.

1. Il faut consulter en outre la loi spéciale du 10 mars 1891, sur les accidents et collisions en mer, qui donne en France force légale au règlement dont il est question ci-dessus.

On est depuis longtemps à la recherche d'une langue universelle, susceptible d'apporter une grande simplification dans les relations entre les différents peuples. La marine est déjà en possession d'un langage de ce genre, adapté à ses besoins spéciaux. Nous en parlons ici parce qu'il complète, en les rendant plus efficaces, les règlements de navigation.

Ce langage est entré dans la pratique universelle en vertu d'une entente organisée *pour la création et l'emploi d'un code uniforme de signaux maritimes*. Cette entente a pris naissance dans des négociations engagées entre l'Angleterre et la France ; elles aboutirent à un résultat pratique en 1864, et depuis lors, beaucoup d'États maritimes ont adopté officiellement le code de signaux. Ce code indique une série de pavillons différents par la forme et la couleur, et établit une longue liste de combinaisons réalisables avec ces pavillons. Chaque combinaison ou signe exprime un sens qui est le même dans toutes les langues. Par conséquent, tout navire qui montre des signaux empruntés au code sera compris par les autres navires, ou par les postes du littoral, qui sont munis du même code. Celui-ci constitue donc bien en pratique une langue universelle dont l'utilité est immense pour la navigation.

En 1899, le code international des signaux a été l'objet d'un important remaniement, lequel est exécutoire depuis le 1er janvier 1901. Les États qui le pratiquent sont :

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Perse, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Turquie, Uruguay, Vénézuéla, Zanzibar.

Nous rattacherons encore à cette question un fait qui souligne d'une manière curieuse l'intérêt qui s'attache universellement aujourd'hui à la liberté et à la facilité des transports maritimes.

En général, chaque État prend soin de munir ses côtes de

toutes les installations propres à guider les navigateurs : bouées, balises, signaux, phares et sémaphores. Mais ce n'est pas le cas pour certains États encore barbares. Ainsi, le 31 mai 1865, quelques États maritimes, considérant que le Maroc ne faisait rien pour faciliter la navigation dans le détroit de Gibraltar, se sont entendus pour établir et entretenir à frais communs un phare à la pointe du cap Spartel, qui commande l'entrée occidentale du détroit[1]. Ce sont les pays suivants : Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Norvège. Le Maroc figure comme partie acceptante.

A titre de renseignement intéressant, nous indiquerons encore que des dispositions conventionnelles ont été prises pour assurer la liberté et la sécurité de la navigation sur de simples lacs, tel le Boden See ou lac de Constance, auquel s'applique un traité du 22 septembre 1867, revisé le 8 avril 1899, conclu entre les riverains : Bavière, Autriche et Suisse.

Condition internationale des navires et des gens de mer. — Nous avons constaté plus haut que les nations maritimes se disputaient âprement autrefois l'usage des routes de mer. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, et l'on s'efforce au contraire de protéger et de faciliter d'un commun accord la navigation universelle. Les mêmes tendances se sont fait jour dans le traitement légal appliqué aux navires et à leurs équipages. On a vu des gouvernements, désireux de faciliter la création d'une marine nationale, promulguer des lois dites actes de navigation, qui excluaient des ports les navires étrangers et des équipages les marins non nationaux. En France, l'Acte de navigation du 21 septembre 1793, encore en vigueur, fixe les conditions auxquelles doit satisfaire un navire pour être considéré comme français[2]. Il doit appartenir pour moitié au moins à des Français et l'équipage doit être composé de Français pour les trois quarts au moins.

1. En 1892, on a établi en outre un sémaphore au cap Spartel. Ces deux établissements sont neutralisés.

2. Ces conditions étaient très rigoureuses. Elles ont été adoucies par la loi du 9 juin 1845, art. 11. V. aussi les lois spéciales sur le régime de la marine marchande et de l'inscription maritime.

En outre, les bâtiments étrangers sont exclus du cabotage, c'est-à-dire du transport d'un port français à un autre port français. Enfin, les navires français reçoivent des subventions sous forme de primes à la construction ou à la navigation. A certaines époques, on a imposé au contraire des surtaxes de pavillon aux bâtiments étrangers qui venaient charger ou décharger dans nos ports. Le but de ces dispositions est aisé à distinguer. On veut par là soutenir l'industrie des transports maritimes, d'une part, et, de l'autre, favoriser la population maritime en lui réservant la meilleure part dans les armements nationaux, afin de conserver une pépinière de matelots pour la marine de guerre. L'emploi de ces moyens artificiels a des effets contradictoires qui les font critiquer; ils indiquent en tout état de cause une certaine faiblesse sociale, ou bien un retard considérable dans l'organisation des transports maritimes chez les nations qui en font usage.

Après cette question de nationalité, se pose celle de la juridiction à laquelle peuvent être soumis les navires et leurs équipages. D'une façon générale, chaque État étend les effets de sa souveraineté aux choses et aux gens qui se trouvent dans ses eaux territoriales ou qui dépendent de sa nationalité. Ainsi, en mer libre, il y a autant de juridictions que de pavillons, ce qui entraîne un grand nombre de difficultés, autrement dit de conflits de lois dans les cas relevant du droit privé maritime. On s'efforce de résoudre ces conflits et de faciliter par conséquent les transports au moyen de dispositions légales ou conventionnelles relatives aux abordages, aux règlements d'avaries, aux sauvetages, etc. Des associations spéciales se sont fondées dans ce but et ont obtenu déjà des résultats appréciables. Mais il subsiste encore bien des difficultés qui tiennent à la différence des conceptions juridiques, différence dont l'origine se trouve dans la variété des organisations sociales, autant que dans la divergence des intérêts économiques. C'est là que gît le principal obstacle.

On voit par ce qui précède que les transports maritimes rencontrent encore bien des entraves artificielles, en dépit des grands progrès réalisés dans le courant du XIXe siècle. C'est

pour atténuer ou écarter certaines de ces entraves que les États signent entre eux des traités de navigation. La France en a conclu un grand nombre. Ils ont spécialement pour but d'assurer aux bâtiments français : 1° le libre accès dans les ports du pays cocontractant; 2° une situation égale à celle dont jouit la nation la plus favorisée, ou même la nation co-contractante au point de vue du traitement des navires et des taxes qui leur sont imposées (droit d'entrée, de sortie, de balisage, de phare, de quai, etc.). On peut prendre comme type des actes de ce genre le traité conclu entre la France et la Belgique le 31 octobre 1881. Il va sans dire que les avantages stipulés dans ces traités sont réciproques.

Dans le même sens, les États contractent souvent afin de ménager à leurs navires, en cas de naufrage, le secours des autorités locales de façon à sauvegarder les intérêts des armateurs, des chargeurs et des matelots. Telle est la déclaration conclue entre la France et la Grande-Bretagne le 16 juin 1879. Une autre déclaration, signée également par ces deux pays le 5 novembre de la même année, a pour but de les obliger réciproquement à porter secours aux marins de l'autre nationalité, délaissés sans ressources dans un de leurs ports, dans une de leurs colonies ou même dans un pays tiers. Dans ce dernier cas, ce sont naturellement les consuls qui interviennent.

Ce bref exposé montre suffisamment l'étendue du chemin parcouru en moins d'un siècle. L'évolution du droit international en cette matière n'est pas encore achevée, mais elle a été poussée fort loin, parallèlement à l'évolution sociale et économique, la première n'étant qu'une conséquence naturelle et obligée de la seconde.

II. — TRANSPORTS FLUVIAUX.

Régime des fleuves internationaux. — Ce régime ne présente un sérieux intérêt que quand deux ou plusieurs pays sont riverains de la partie navigable d'un fleuve. Le cours d'eau est

alors pour chacun d'eux un chemin qui marche vers la mer, c'est-à-dire une précieuse voie de transport vers l'extérieur. Il semble aujourd'hui tout simple que chacun des riverains puisse jouir librement du bienfait de cette création naturelle. Mais c'est là une conception plus nouvelle encore que celle de la liberté des mers. Jusque vers le milieu du XIXe siècle, les riverains inférieurs se prétendirent en droit de couper la route aux riverains supérieurs, soit d'une manière absolue, soit en faisant payer des taxes à leurs bateliers. On a vu les fleuves d'Allemagne et l'Escaut barrés de cette façon [1]. Ces procédés sortaient de la conception ancienne, que nous avons déjà signalée, et en vertu de laquelle tout ce qu'on enlevait à l'étranger pouvait être considéré comme pris sur l'ennemi. Mais, dès le commencement du XIXe siècle, le caractère abusif de ce procédé éclate aux yeux; les besoins nouveaux l'emportent sur les vieux préjugés et même sur l'âpre fiscalité des gouvernements; l'idée de liberté, encore méconnue sous l'Empire [2], est proclamée de la manière la plus formelle dans l'article 5 du premier traité de Paris du 30 mai 1814. Elle fut reprise et développée dans l'Acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, art. 108 et suiv. Cependant ce fut le 23 juin 1821 seulement qu'un règlement intervint entre les riverains de l'Elbe. L'acte de navigation du Weser est daté du 10 septembre 1823. C'est le 31 mars 1831 que fut conclu le premier traité qui organisa d'une manière complète et régulière, sur le pied de la liberté et de l'égalité, la navigation du Rhin. En 1861, les péages de l'Elbe furent rachetés et la même opération fut appliquée aux péages de l'Escaut en 1863. L'Amazone, le Parana et l'Uruguay ont été déclarés libres en 1851 et 1853. Le Pruth a aussi son régime inter-

1. En outre des taxes de transit, on imposait souvent autrefois à la batellerie des obligations de relâche ou d'échelle, avec mise en vente des marchandises, sous le prétexte de favoriser la consommation locale.

2. V. le traité du 15 août 1804, relatif au Rhin, lequel maintenait les stations de relâche forcée. Il faut pourtant citer l'Arrêté de la Constituante du 20 novembre 1792, qui proclamait la liberté de l'Escaut, le traité franco-batave du 16 mai 1795, relatif au Rhin, et le traité de Campo-Formio du 17 octobre 1797, qui libérait les fleuves italiens.

national. En 1885, un Congrès réuni à Berlin pour régler diverses questions africaines a établi une entente *pour assurer la libre navigation du Niger et du Congo,* et pour organiser la liberté commerciale dans la région tropicale, d'un océan à l'autre. Les États signataires sont : Allemagne, Belgique, Congo, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal.

Les traités dont il vient d'être question, constituaient autant d'unions poursuivant en général un triple but, savoir : 1° la liberté de la navigation; 2° l'organisation d'un régime de juridiction propre à sauvegarder tous les intérêts; 3° l'exécution des travaux nécessaires pour faciliter la circulation de la batellerie. Ces trois résultats ont été atteints pour le Danube au moyen d'une combinaison qui a fait époque dans le droit international par son originalité, son ampleur et son succès. Ici, aucun des États riverains n'était disposé à faire les efforts et les dépenses nécessaires pour rendre praticable l'embouchure du grand fleuve. Les États maritimes résolurent alors d'intervenir en créant une Union pour *assurer et faciliter la libre navigation du Danube.* Cette union fut décidée par le traité de Paris du 30 mars 1856, qui mit fin à la guerre d'Orient; elle a été organisée et confirmée par des conférences tenues à Paris en août 1858 et en novembre 1865, à Londres en mars 1871, à Berlin en 1878, à Londres en 1883. L'Union du Danube comprend les États suivants : Allemagne, Autriche, Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Italie, Roumanie, Russie, Serbie, Turquie.

Elle a pour organe une *Commission européenne,* composée de délégués diplomatiques, chargée d'exécuter les travaux de navigabilité nécessaires et de les administrer. Cette commission siège à Galatz, où elle a ses bureaux. Les travaux qu'elle a exécutés pour rendre accessible le bas Danube sont considérables, et rendent de grands services à la navigation. Les navires de mer peuvent en effet remonter jusqu'à Braïla. La Commission constitue une sorte de petit État, ayant son personnel, son budget, son pavillon, et l'on pourrait presque dire son territoire, constitué par ses travaux.

Enfin, des dispositions qui rappellent les précédentes ont été prises dans un protocole signé le 7 septembre 1901 par la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Russie, pour l'amélioration de deux fleuves chinois, le Peï-Ho et le Wang-Pou. Ces fleuves sont nationaux en droit, mais l'intérêt des États maritimes les a fait traiter en cours d'eau internationaux.

Les transports fluviaux ont donc reçu en un court espace de temps une organisation juridique internationale très large et très libérale. Elle s'est produite plus tardivement pour les fleuves que pour la mer, parce que les intérêts engagés étaient moins étendus, moins universels pour ainsi dire, surtout en apparence. Ils semblaient à première vue presque limités aux riverains. En réalité, ils étaient étroitement liés au régime général des transports maritimes. Aussi, en dépit de certaines résistances, la liberté fluviale s'est imposée à la suite de la liberté des mers. Bien plus, certains États ont complété la pénétration fluviale au moyen de canaux artificiels qui franchissent les frontières et prennent par conséquent un caractère international. A de fréquentes reprises, on s'est mis d'accord au sujet de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de ces canaux[1]. On voit par là que le droit international a dû pourvoir même à des questions de détail qui peuvent paraître minimes, mais qui prennent de l'importance par la nature des intérêts engagés.

III. — TRANSPORTS TERRESTRES.

Transports sur routes. — Les transports sur routes ne sont pas sans présenter une importance internationale, qui est proportionnée à leur activité. Ces transports ont de l'intérêt même à côté du mouvement des voies ferrées dont ils sont les pour-

1. V. notamment les conventions suivantes : Belgique, 27 août 1839; 9 décembre 1841 et 28 février 1868, chômage des canaux; Allemagne, 23 avril 1873, alimentation et entretien du canal de la Marne au Rhin, etc., etc.

voyeurs. Toutefois, le grand trafic international est entièrement absorbé aujourd'hui soit par la navigation, soit par les chemins de fer. Aussi, les dispositions internationales relatives aux routes se réduisent à des questions de voisinage concernant la jonction des voies à la frontière, la construction et l'entretien des ponts sur les cours d'eau limitrophes [1].

Chemins de fer. — Avec les chemins de fer la question devient autrement importante et compliquée. L'énorme puissance de ce moyen de transport, l'influence sociale et économique qu'il exerce, soulèvent toute une série de problèmes qu'il a fallu résoudre au moyen de conventions internationales. Résumons-les aussi brièvement que possible.

On s'est entendu d'abord pour assurer le raccordement des lignes à la frontière. Des conventions détaillées ont été conclues dans ce but par tous les pays avec leurs différents voisins. Le raccordement ne soulève pas seulement des questions techniques de construction, d'entretien et d'exploitation. Il se présente aussi des difficultés d'ordre administratif (douanes, impôts, police) ou juridique (juridiction, compétence). On a résolu ces problèmes, qui s'enchaînent les uns aux autres au moyen de combinaisons diverses, notamment par le système des gares internationales. Des conventions très détaillées ont fixé des règles nombreuses applicables aux différents cas [2].

A côté de la question du raccordement se place celle du régime légal des transports. La législation des différents pays ne règle pas d'une manière identique les droits réciproques de l'expéditeur et du transporteur. Il en résulte deux conséquences fort gênantes pour les intéressés. En premier lieu, lorsqu'un colis arrive à la frontière, il quitte le réseau national pour entrer sur un réseau étranger. Là il trouve des règlements différents qui prescrivent des formalités particulières ; souvent

1. V., à titre d'exemple, les conventions suivantes : Suisse, 29 mai 1883, route de Neuchâtel; Sardaigne, 30 août 1858, pont de Culoz; 2 août 1835, bacs et bateaux de passage.

2. V. entre autres les conventions suivantes : Belgique, 26 août 1842, 20 septembre 1860 et 29 septembre 1880; Suisse, 30 janvier 1844 et 12 septembre 1881; Italie, 23 août 1858 et 20 janvier 1879, etc., etc.

il faut payer les frais de transport pour le parcours étranger. En second lieu la condition juridique de l'expéditeur, du destinataire, du voiturier et de la marchandise n'est plus la même, puisque la souveraineté et la législation sont différentes.

Pour aplanir la première de ces difficultés, on emploie des intermédiaires qui, établis dans les gares de transit, se chargent d'opérer la réexpédition des colis sur le réseau étranger. Ce procédé fut appliqué d'abord à l'intérieur même de chaque pays, lorsque les chemins de fer étaient répartis entre plusieurs compagnies. Mais il présente le grave inconvénient de diviser l'opération du transport, de la retarder, de multiplier les formalités et, par conséquent, les chances d'erreur, d'éparpiller les responsabilités, enfin de causer des frais inutiles. Aussi les compagnies se sont mises d'accord de très bonne heure pour unifier chaque opération de transport, en se transmettant directement les colis de réseau à réseau. Pour les transports internes, la chose était facile ; pour les transports internationaux. elle se compliquait par l'effet des divergences légales et administratives dont nous parlions tout à l'heure. Aussi, bien que les chemins de fer aient conclu depuis longtemps entre eux des arrangements privés pour faciliter le trafic, les conflits de lois qui subsistaient étaient pour le public et pour les compagnies une source inépuisable de retards, de pertes, de frais et de procès [1].

C'est pour porter remède à une situation dont la gêne s'accroissait avec l'ampleur du trafic, que les gouvernements de presque tous les États européens continentaux ont conclu la convention du 14 octobre 1890, modifiée sur quelques points en 1896 et en 1904-1905. Cet acte, qui renferme des dispositions très nombreuses, complétées encore par un règlement détaillé, atteint trois buts différents : 1° elle établit la continuité du transport international au moyen d'une lettre de voiture unique dont le modèle a été fixé ; 2° elle édicte des règles uniformes en ce qui

1. V. aussi l'arrangement spécial conclu entre la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas le 24 octobre 1898, pour étendre sur certains points les dispositions en vigueur dans l'Union.

concerne les précautions à prendre pour l'emballage et le transport des articles fragiles et dangereux, ce qui évite un grand nombre de contestations et de refus; 3° elle résout divers conflits de lois au moyen de dispositions communes en matière de responsabilité en cas de retards, d'avaries ou de pertes. Les différentes compagnies intéressées dans une expédition internationale forment ainsi à son égard une association de transport, régie par des dispositions communes. Une action fondée sur le contrat peut être intentée contre le chemin de fer auquel le colis a été remis par l'expéditeur, ce qui constitue pour ce dernier un grand avantage.

Chaque État contractant désigne ceux de ses chemins de fer qui participent au trafic international des marchandises. Ces chemins de fer sont tous tenus d'accepter les colis à destination d'une station quelconque de l'un des autres pays unionistes : c'est l'obligation de transporter, généralement imposée par les lois intérieures aux chemins de fer à titre de services publics, qui est ainsi introduite dans le régime international.

Un office central établi à Berne sert d'intermédiaire entre les États contractants. Il publie un recueil mensuel intitulé *Bulletin des transports internationaux par chemins de fer*. Cet office est institué en outre tribunal arbitral facultatif entre les chemins de fer compris dans l'Union, et il a agi plusieurs fois comme tel; dans ce cas, le directeur fait appel à deux arbitres désignés d'avance par le conseil fédéral suisse, et constitue avec eux le tribunal.

Les États liés par le traité de 1890 sont : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suisse.

La convention de 1890 ne s'applique actuellement qu'au transport des marchandises. Il est question d'en étendre les effets au transport des voyageurs et de leurs bagages. La conférence de Berne de 1904 a refusé cependant d'aller jusque-là. Il peut paraître surprenant que le trafic des voyageurs n'ait pas été réglementé en même temps que celui des marchandises. C'est qu'en réalité le premier présente beaucoup moins de

difficultés que le second, tant au point de vue administratif qu'au point de vue juridique.

Signalons encore quelques faits intéressants relatifs au transport par chemins de fer.

Le 9 mai 1883, un accord a été conclu pour le raccordement des *lignes ferrées d'Orient*, de façon à établir une communication ininterrompue entre Calais et Constantinople. États contractants : Autriche-Hongrie, Bulgarie, Serbie, Turquie.

Des arrangements internationaux ont été signés encore à propos de chemins de fer, mais sous une inspiration différente. Tels sont les actes conclus par la Chine avec la France, l'Allemagne, l'Angleterre, le Japon et la Russie en vue de l'établissement de lignes ferrées sur différents points du Céleste-Empire. Ici, le chemin de fer est considéré à bon droit comme un instrument de pénétration économique et politique; aussi les arrangements auxquels nous faisons allusion n'ont pas le caractère des précédents. Ce sont plutôt des contrats de concession exclusive, destinés à réserver à tel ou tel pays, dans une région déterminée, certains monopoles et une influence prépondérante. C'est là une conception assez singulière du droit international. Elle a donné lieu déjà à des rivalités et à des conflits très graves; l'avenir en verra bien d'autres, lorsque la Chine se sera mise en mouvement sous l'influence irrésistible des transports accélérés. Ils ne manqueront pas, en effet, d'ébranler sa constitution sociale, sans lui apporter les nouveaux cadres qui seraient nécessaires pour contenir un peuple immense jeté hors de son organisation traditionnelle [1].

On voit par cet aperçu rapide que le droit international a évolué avec une singulière promptitude en ce qui concerne les transports par chemins de fer. C'est qu'ici des intérêts immenses ont été mis en jeu tout à coup, au moment même où les idées venaient de se tourner d'une façon décisive, sous la pression des besoins nouveaux, dans le sens d'une liberté

1. V. sur ce point notre ouvrage : *La Production, le Travail et le Problème social dans tous les pays au début du XX[e] siècle*, 2 vol. gr. in-8°, Paris, Alcan, 1907.

et d'une facilité des transports aussi larges que possible.

Comme toujours, les conceptions juridiques et les accords conventionnels ont suivi pas à pas le progrès des transports et se sont pliés à leurs besoins.

IV. — TRANSMISSIONS POSTALES ET TÉLÉGRAPHIQUES.

Les transmissions de correspondances se rattachent étroitement aux transports, à la fois par leur nature et par leur but. Elles profitent de tous les perfectionnements apportés aux moyens de circulation et servent, de concert avec ceux-ci, à l'extension des affaires. Il est donc naturel que la poste et le télégraphe, puis le téléphone, aient suivi pas à pas le progrès des transports, et fait naître également une branche nouvelle du droit international.

Les questions à résoudre étaient les suivantes : 1° jonction des services postaux et des lignes télégraphiques ou téléphoniques à la frontière ; 2° établissement des tarifs internationaux ; 3° extension internationale de certains services spéciaux : mandats, valeurs déclarées, etc., etc. On y est arrivé de la manière la plus complète et la plus heureuse.

Conventions postales — Jusqu'au commencement du XIXe siècle, les postes sont restées dans certains pays un service privé quoique privilégié. Dès lors, des accords furent conclus pour assurer la transmission des correspondances entre les pays d'Europe. Mais ils avaient plutôt le caractère de contrats privés. Au commencement du XIXe siècle la situation change rapidement ; les relations internationales s'étendent et se multiplient ; la poste devient un élément essentiel de la prospérité publique. Aussitôt les conventions postales deviennent fréquentes : de 1802 à 1840 la France en signe environ 35. De 1840 à 1850 on en compte près de 60 ; c'est que, à cette époque, les chemins de fer reliaient déjà entre elles la plupart des grandes villes du continent.

Le mouvement continue de la sorte jusqu'en 1874. Il prit alors

une forme nouvelle, plus favorable et plus efficace à la fois, celle de l'union d'États.

L'*Union postale,* fondée à Berne le 9 octobre 1874, sous le titre d'Union générale des postes, comprenait au début une vingtaine d'États. Elle a fait des progrès depuis lors, car elle porte aujourd'hui avec une légitime fierté le titre d'*universelle*. Tous les États possédant un certain degré de civilisation en font partie; ils sont actuellement au nombre de 65, soit plus de 113 millions de kilomètres carrés, avec près de 1.135 millions d'habitants. Cette Union a réalisé dans l'échange international des correspondances d'immenses progrès. Le plus marquant est l'unification du prix d'affranchissement pour les diverses catégories d'objets transmis d'un pays à un autre pays quelconque. On sait que ce prix est d'ailleurs modique [1].

Autour de l'Union de 1874, dont l'acte constitutif a été revisé à plusieurs reprises (en dernier lieu à Rome en mai 1906), divers groupements secondaires se sont formés sous le titre général d'Unions restreintes. Ils ont pour objet d'organiser entre les États qui le désirent certains services spéciaux, comme l'échange des valeurs déclarées, celui des mandats de poste, des colis postaux, des recouvrements de valeurs, etc. Le nombre total des correspondances échangées dépasse 30 milliards (lettres, cartes, papiers, imprimés, etc.). Il est transmis en outre des valeurs déclarées pour près de 70 milliards de francs, des colis pour plus de 18 milliards; des mandats pour 30 milliards 1/2; des recouvrements pour 3 milliards, et enfin 2.800 millions de numéros de journaux.

Un bureau international, établi à Berne, prépare les conférences périodiques, sert de lien entre les administrations, liquide certains décomptes (44 millions de francs en 1900), et publie un journal mensuel, *l'Union postale,* en trois langues, ainsi qu'un Dictionnaire général des bureaux de poste, etc., etc.

En dehors de l'Union postale il existe entre certains pays des conventions particulières qui, sur divers points, vont plus loin

1. A partir du 1er octobre 1907, il sera encore sensiblement abaissé.

que la Convention d'Union, en ce qui touche les détails de service, les frais de transit, les commodités accordées au public, les taxes, etc. [1].

Plusieurs États, la France notamment, ont établi des services postaux dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient : Turquie, Maroc, Chine. C'est là un fait anormal qui provient de la condition particulière de ces pays au point de vue social et international. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Conventions télégraphiques et téléphoniques. — La télégraphie et la téléphonie exigent comme les chemins de fer des arrangements à la fois techniques et administratifs. Comme la plupart des États ont monopolisé dès le début les services télégraphiques, les accords ont pris immédiatement la forme de conventions internationales, établissant les conditions de jonction des fils, les détails de l'exploitation commune et les taxes. Les premières de ces conventions apparaissent vers 1850 [2]. En quelques années, et malgré l'élévation des tarifs, le service se développa avec une ampleur telle, que les combinaisons particulières se montrèrent insuffisantes. On arriva donc en très peu de temps à la conception féconde de l'Union, qui fut réalisée dès 1865.

Les questions à résoudre à ce moment étaient assez délicates. Les principales peuvent être ainsi résumées : création de fils directs entre les grands centres ; organisation commune du service, tant au point de vue du transit qu'à ceux de l'expédition et de la réception des télégrammes; admission des dépêches en langage secret ; tarifs et répartition du produit des taxes. Toutes ces difficultés et d'autres encore ont été résolues soit par la Convention d'Union, soit par des conventions spéciales qui la complètent pour certains États. Parlons d'abord de la première.

L'Union des *Administrations télégraphiques* a été créée à Paris le 17 mai 1865, puis confirmée et complétée par une série

1. V. les conventions conclues par la France avec : la Grèce, 30 août 1890; Costa-Rica, 9 novembre 1899 ; la Suisse, 6 janvier 1880 et la Belgique, 31 mai 1882.

2. V. notamment les accords provisoires conclus entre la France, la Belgique, Bade, la Suisse et la Sardaigne de 1851 à 1853. Les premières conventions conclues par la France sont les suivantes : Belgique et Prusse, 4 octobre 1852; Sardaigne, 18 mars 1853, etc., etc.

d'actes successifs [1]. Dans le but d'unifier autant que possible les conditions du trafic international, la Convention fixe les règles générales qui dominent tout le service : refus de toute responsabilité par les administrations publiques; obligation d'établir des fils spéciaux; classement des télégrammes en : dépêches d'État qui passent les premières; de service, qui viennent ensuite; privées, qui sont transmises les dernières; admission des télégrammes secrets au moins en transit; faculté pour les États de suspendre le service international s'ils le jugent utile ; fixation de bases uniformes pour l'établissement des tarifs. Le règlement, qui est très détaillé, prévoit toutes les conditions d'application de ces principes et contient des tarifs minutieusement calculés. L'échelle de ces tarifs est assez compliquée, car les bases dépendent non seulement du nombre des mots et de la nature spéciale de chaque dépêche, mais encore des voies suivies. Enfin la convention assure à chacun des États contractants la part qui lui revient dans le montant des taxes, perçues généralement au départ. De plus, on a pris une série de mesures destinées : à assurer des communications régulières directes, à augmenter le nombre des bureaux ouverts au service international, à abaisser les tarifs (certaines taxes sont tombées de 15 francs à 3 francs par mot). Un Bureau international, établi à Berne, sert de lien entre les administrations [2]. Il a publié, entre autres, un vocabulaire officiel de mots pris dans les huit langues que le règlement de service international a admis quelque temps, à titre exclusif pour la correspondance en langage convenu [3]. Ce bureau est placé sous le contrôle des hautes autorités fédérales suisses, qui en nomment les agents. Il en est de même pour tous les bureaux internationaux établis à Berne.

1. Actuellement, l'acte fondamental, signé à Pétersbourg, porte la date du 10/22 juillet 1875. Un règlement d'application le complète et est revisé par les Conférences télégraphiques, qui se réunissent ordinairement tous les cinq ans. La dernière a eu lieu à Londres en 1903. Depuis quelques années, le règlement international s'applique aussi aux communications téléphoniques.

2. Organe mensuel, le *Journal télégraphique*.

3. On a abandonné en 1903 l'idée d'imposer ce vocabulaire, qui est devenu purement facultatif.

L'Union télégraphique se compose actuellement d'une cinquantaine d'États [1], soit en tout plus de 65 millions de kilomètres carrés et environ 920 millions d'habitants.

En outre, les compagnies propriétaires de câbles sous-marins observent le règlement de l'Union et sont spécialement représentées aux conférences qui se réunissent périodiquement [2]. Le nombre des télégrammes échangés est d'environ 450 millions par an.

L'Union n'exclut pas les conventions particulières, qui interviennent soit pour régler des cas spéciaux, soit pour améliorer sur certains points, au profit du public, les conditions établies dans le régime de l'Union, surtout en réduisant encore les tarifs. Voici quelques exemples typiques : Convention du 1er décembre 1888 entre la France et la Chine pour le raccordement et l'exploitation des lignes sur la frontière du Tonkin. Convention du 27 décembre 1890 entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour la réduction des tarifs. Convention du 8 avril 1884 entre la France et la Suisse pour la transmission télégraphique des mandats de poste. Arrangement du 2 mai 1884 entre la France et l'Espagne, relatif aux câbles sous-marins entre les Canaries et le Sénégal.

Nous devons mentionner encore une combinaison originale qui tend à créer dans l'Union télégraphique des groupes où le régime unioniste est amélioré. Des dispositions introduites dans le règlement, mais qui ne sont pas admises par l'unanimité des États, sont déclarées applicables à ceux d'entre eux qui, sur enquête du Bureau international, déclarent les accepter. C'est une manière de constituer des unions restreintes très favorables au progrès, sans recourir à l'appareil des actes séparés.

La découverte et la propagation rapide de la télégraphie sans

1. On compte comme États distincts des colonies ou groupes de colonies qui sont représentés aux conférences. Il en est de même dans l'Union postale et dans plusieurs autres Unions.

2. C'est en 1851 que le premier câble a été posé dans la Manche. Le premier câble transatlantique date de 1858. En 1889, l'ensemble du réseau dépassait 200.000 kilomètres et valait près d'un milliard. Aujourd'hui il y a environ 250.000 kilomètres de lignes sous-marines.

fil ont apporté dans cette situation un important élément de complication. Certains pays l'ont adjointe à leur monopole; d'autres l'ont laissée, comme les câbles sous-marins, à la libre exploitation de compagnies privées concurrentes. Il en est résulté des difficultés et des conflits, aujourd'hui réglés par une convention signée à Berlin le 3 novembre 1906. Cet acte prévoit la transmission obligatoire des radio-télégrammes par toutes les stations côtières ou sur navires. Applicable à partir du 1er juillet 1900, il a été signé par : Allemagne, États-Unis, Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Turquie et Uruguay. On y a annexé : 1° un *engagement additionnel* relatif aux communications entre stations sur navires (stations de bord), et signé par les mêmes États, sauf la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Perse et le Portugal; 2° un protocole de clôture, contenant quelques dispositions complémentaires; 3° un règlement d'exécution. Le Bureau international télégraphique de Berne a reçu mission de centraliser les correspondances et les renseignements relatifs à cette branche nouvelle de la télégraphie.

En matière de téléphonie, nous retrouvons le même système conventionnel. Le règlement unioniste de 1903 contient toute une série d'articles appliqués par un certain nombre d'États. En outre, il existe des conventions particulières déjà nombreuses, par exemple celle du 28 mars 1900 entre la France et l'Allemagne. Les questions que ces actes ont à résoudre sont très analogues à celles que soulève le service télégraphique.

Les notions qui précèdent montrent avec quelle précision le droit international s'est plié aux circonstances spéciales de notre époque en ce qui concerne les postes et les télégraphes. Elles montrent aussi que la rapide extension des transports a exercé là son influence décisive, influence qui va se retrouver dans toutes les matières que nous avons encore à analyser.

V. — ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Nous avons fait allusion déjà aux préoccupations qui dominaient autrefois le monde du travail. Elles étaient inspirées avant tout par des idées de restriction et d'hostilité à l'égard de tout ce qui était étranger au pays ou même à la localité. On éprouvait avant tout la crainte de la concurrence, au moins sur le continent européen, où dominait le régime de la corporation. On irait trop loin en prétendant que ces idées ont disparu. Elles ont gardé une large influence à certains points de vue, nous le constaterons bientôt. Mais il est hors de doute que leur influence ne peut plus être que partielle et temporaire. On a encore recours, il est vrai, à des mesures légales ou administratives pour écarter ou diminuer la concurrence étrangère. Toutefois, la puissance de pénétration des produits, renforcée par l'action des transports rapides, est telle que l'on ne saurait l'arrêter tout à fait, et que l'on a souvent peine même à la ralentir. La tendance essentielle, aussi bien chez les gouvernants que chez les particuliers, ne doit donc plus être d'empêcher la concurrence, mais bien de la soutenir et d'en triompher par des moyens naturels. Comme nous n'avons pas encore réalisé cet idéal, chaque État se préoccupe au plus haut degré de procurer par la négociation à ses ressortissants une situation aussi favorable que possible dans leurs relations avec l'étranger, afin de leur éviter des inégalités de traitement qui, au milieu des difficultés de la lutte universelle, pourraient devenir des causes graves d'infériorité.

C'est encore une préoccupation du même genre qui conduit les gouvernements à chercher les moyens d'unifier la condition légale de la classe ouvrière, non pas seulement en vue de la protéger contre l'exploitation parfois abusive des capitalistes, mais encore pour empêcher qu'un État ne s'appuie sur la liberté pour concurrencer avec succès des rivaux épris de réglementation protectrice. Nous allons montrer, par un court exposé, combien de nouveautés ont été introduites dans le droit international

par l'évolution rapide du travail, sous l'influence des transports et des outils mécaniques, au cours du XIX[e] siècle.

Le travail agricole. — L'agriculture a, de tout temps, joué un rôle social et économique de premier ordre. Il ne faut donc pas s'étonner si elle a provoqué de bonne heure des mesures qui avaient une portée internationale. La protection douanière qui a pour effet de ralentir l'importation des produits étrangers est une des plus importantes. Pratiquée dans un pays, elle amène presque à coup sûr des représailles chez les autres. De cette lutte sort naturellement le traité de commerce destiné à atténuer les rigueurs de la protection. Nous n'insisterons pas sur ce point, car il n'est pas spécial au travail agricole et nous le retrouverons en parlant de l'industrie et du commerce. Voici donc les dispositions qui concernent particulièrement le régime international de la culture. Elles sont peu nombreuses, parce que la culture, étant essentiellement territoriale, n'opère que rarement par elle-même l'importation ou l'exportation des produits ; elle les remet en général et sur place, ou à peu près, soit à l'industrie, soit plutôt au commerce. D'autre part, si son personnel ouvrier est souvent étranger, il est aussi assez fréquemment temporaire, ou bien très dispersé, ce qui lui crée une situation particulière, différente de celle des populations industrielles ; elle a donné lieu à des arrangements internationaux spéciaux, notamment pour faciliter ou entraver l'émigration des travailleurs.

En outre, le droit international est intervenu de différentes façons dans l'intérêt de l'Agriculture. D'abord, on s'est attaché à propager d'un commun accord certaines mesures propres à combattre les insectes, les animaux ou les plantes nuisibles. Ensuite on s'est entendu pour assurer au contraire la conservation des animaux utiles ou la diffusion des méthodes et des connaissances nouvelles.

Une convention signée à Berne le 17 septembre 1878 a établi une Union *pour prévenir l'introduction et la propagation du phylloxera*. On agit notamment par la prohibition des fruits, tiges et feuilles de vigne à l'état frais, et par des mesures à prendre dans les régions infestées. Une déclaration addition-

nelle du 15 avril 1889 a accordé des facilités pour les envois de plantes partant de lieux non suspects. Les États membres de cette Union sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Serbie, Suisse.

Le 19 mars 1902, a été signée entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, le Luxembourg, Monaco, le Portugal, la Suède et la Suisse une convention pour la protection des oiseaux utiles, énumérés à la suite de l'acte. Chaque pays s'engage à prendre chez lui les mesures nécessaires pour interdire la destruction en tout temps des nids, des œufs et des couvées, ainsi que de prendre ou de tuer les mêmes oiseaux entre le 1er mars et le 15 septembre.

Dans le même sens, la France, l'Allemagne, le Congo, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Portugal ont conclu à Londres, le 19 mai 1900, une convention qui a pour objet d'arrêter, ou tout au moins d'entraver, la chasse impitoyable faite par l'homme aux animaux qui composent la faune africaine. On a jugé nécessaire d'empêcher l'anéantissement de certains animaux utiles, par leurs produits, comme l'éléphant, l'autruche, l'antilope, ou par leurs services, comme les vautours, les chacals, les hyènes, qui dévorent les cadavres abandonnés; ou rares, comme la girafe, le zèbre, le gorille, le rhinocéros, l'hippopotame, la gazelle, etc.

On prescrit la fixation de saisons de chasse, la délivrance de permis, la délimitation de réserves, la prohibition des moyens de destruction trop efficaces. Le territoire auquel la convention est applicable s'étend du 26e parallèle à la frontière nord de la colonie allemande de l'ouest africain et au cours du Zambèze.

En ce qui concerne le régime des ouvriers agricoles, on doit citer deux catégories de dispositions qui touchent à la condition des travailleurs étrangers. Ce sont d'abord les lois qui leur imposent des charges particulières, par exemple une taxe de séjour[1]. Chaque pays s'efforce, dans ses traités de commerce ou d'établis-

1. Telles les taxes dont certains pays ou certaines colonies frappent les immigrants chinois (V. arrêté du gouverneur de l'Océanie française, du 22 décembre 1898). Il s'agissait d'ailleurs ici surtout de commerçants.

sement, d'obtenir pour ses nationaux la suppression des charges de ce genre, et cela surtout depuis que les transports ont si largement favorisé la pénétration réciproque des peuples. Aussi sont-elles devenues rares. Au contraire, on s'attache souvent à faciliter l'immigration des ouvriers agricoles étrangers. Ainsi, la France et l'Angleterre ont signé successivement plusieurs conventions relatives au recrutement des coolis indiens à destination des colonies françaises (25 juillet 1860 et 1er juillet 1861; décrets des 13 juin et 17 août 1887).

Au point de vue du perfectionnement des méthodes, il faut citer une entente intervenue entre les administrations de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas pour l'adoption des méthodes communes applicables à l'analyse des engrais et des substances alimentaires.

Le cercle assez étroit des règles internationales, en ce qui touche l'agriculture, paraît être à la veille de s'étendre dans une direction nouvelle. Si, comme nous l'avons déjà remarqué, l'industrie agricole est, en principe, moins internationale que les autres, en ce sens qu'elle agit au dehors plutôt par l'intermédiaire du commerce, elle n'en ressent pas moins, par contrecoup, les effets intenses de l'activité actuelle des relations de toutes sortes. Ces effets forment deux catégories : la première est normale et comprend l'ensemble des transactions usuelles qui portent sur les produits du sol; elle présente, par le fait de l'irrégularité des besoins et des récoltes, des aléas assez graves. La seconde résulte du jeu de la spéculation qui a pris des proportions immenses, au point de troubler par moments la situation de tous les principaux marchés du monde. C'est pour essayer de réprimer les excès de la spéculation et pour favoriser, au contraire, la marche des transactions régulières, que le gouvernement italien a proposé la création d'une Union et d'un Office central pour la défense des intérêts agricoles. Une conférence, réunie à Rome dans ce but au printemps de 1905, a signé, le 28 mai, une convention créant un *Institut international permanent d'agriculture,* établi en Italie et administré par les délégués des États adhérents. Il semble que cette Union aura

surtout pour but de préparer l'introduction dans les législations intérieures de mesures dirigées contre les affaires fictives et les coalitions des spéculateurs; de son côté, l'Office agricole international, par ses études, ses statistiques, ses publications pourra rendre des services en éclairant les producteurs et les commerçants sur la situation des récoltes, l'état des stocks et les besoins de la consommation. Il est difficile de prévoir la portée et l'efficacité futures d'une telle organisation. Ajoutons seulement que des tendances analogues commencent à se faire jour en ce qui concerne le commerce.

Il faut rattacher encore à cette idée de la protection du travail agricole, la situation si particulière des territoires français qui bordent le canton de Genève : le Chablais, le Faucigny et le pays de Gex. Cette petite région, bloquée par la montagne, n'a pas de meilleur débouché que Genève, et celle-ci n'a pas de zone d'approvisionnement plus commode. Pour ces motifs, on se met d'accord, dès le XVIe siècle, pour laisser ces territoires en dehors de l'action des tarifs douaniers, au moins pour ce qui concerne les denrées agricoles. De là le nom de zones franches qu'on leur applique, expression qui dépasse d'ailleurs la réalité. Les textes qui régissent aujourd'hui cette situation sont les traités de 1815, ceux de 1860, le sénatus-consulte du 12 juin 1860 et le décret du 20 avril 1881 [1].

Le travail industriel et le commerce. — La situation de l'industrie a été modifiée beaucoup plus encore que celle de l'agriculture par l'accélération des transports et de la production sous l'influence du moteur mécanique. La question de la protection douanière pour gêner la concurrence étrangère, et celle des traités de commerce pour ouvrir ou élargir les débouchés extérieurs, se posaient donc ici avec une acuité particulière. Elles ont été résolues d'une manière assez diverse et même assez flottante. C'est que, par un illogisme frappant, on a souvent cherché la solution de ces problèmes si nettement pratiques dans des théories inspirées par des idées *a priori* ou par des

1. Le privilège des zones est vivement attaqué aujourd'hui par les régions voisines qui se déclarent lésées par les fraudes commises à la faveur du régime zonier.

circonstances politiques, alors qu'une observation stricte des faits précis et des intérêts réels aurait dû arriver avant tout en ligne de compte. Nous avons essayé ailleurs de dégager la loi naturelle qui détermine la direction logique de la politique économique de chaque peuple[1]. Nous n'y reviendrons pas ici, nous bornant à signaler la part prise par le droit international au règlement des relations en cette matière.

En fait, le régime douanier de la France a été constamment protectionniste, mais avec des degrés différents. De 1860 à 1882, la protection a été réduite au minimum; en 1892, elle est redevenue très intense. A cette même époque sa physionomie a changé au point de vue international. Autrefois, la loi des douanes ne contenait qu'un seul tarif, appelé tarif général. En négociant avec les autres États, on leur concédait, moyennant réciprocité, certaines réductions dont l'ensemble constituait de nouveaux tarifs, plus ou moins étendus, appelés tarifs conventionnels. Il y avait donc à peu près autant de tarifs conventionnels que de traités de commerce.

La loi du 11 janvier 1892 a modifié cette situation en établissant deux tarifs : le tarif général, très protectionniste, et le tarif réduit, lequel présente dans une liste unique les réductions accordées aux États qui consentent à traiter.

Ce dernier tarif a pourtant été entamé sur quelques points par des réductions plus fortes concédées à certains pays, mais étendues à presque tous les autres par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée[2]. Il en résulte que la plupart de nos traités de commerce se réduisent aujourd'hui à des dispositions fort brèves. Ils se bornent à établir réciproquement entre les deux parties le droit au traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la condition des nationaux et des marchandises[3]. Autrefois les traités de commerce étaient beaucoup plus

1. *La Production, le Travail et le Problème social,* etc., ouvrage déjà cité.

2. Sur les effets de cette clause voir nos *Études de droit international conventionnel,* p. 373. On sait qu'elle est devenue permanente entre la France et l'Allemagne en vertu du traité de Francfort de 1871.

3. V. par exemple le traité du 28 février 1893 avec la Roumanie.

explicites et quelques-uns d'entre eux ont gardé cette forme [1]. On y trouve des dispositions détaillées relatives à l'état des personnes et des biens, aux impôts, au service militaire, à la navigation, aux consuls, etc. Ce sont de véritables codes internationaux en résumé. Ce luxe de précautions est devenu inutile par le fait même des progrès constants du droit international dans les législations intérieures elles-mêmes, ce qui dispense de stipuler en détail par traité sur des points qui ne sont plus douteux.

Aux conventions de commerce il convient de rattacher une combinaison qui, inspirée par des intérêts économiques, a exercé une grande action politique. Il s'agit du Zollverein, ou Union douanière allemande, fondée en 1828 pour abaisser les barrières fiscales qui paralysaient le commerce dans l'ancien Empire germanique. Aujourd'hui, l'Autriche n'est plus dans le Zollverein, mais il comprend le nouvel Empire allemand et le Luxembourg.

Ici se place encore l'Acte général de Berlin du 26 février 1885, qui a constitué une sorte d'union commerciale entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède-Norvège et l'Afrique équatoriale. La liberté du commerce et de la circulation y est garantie, sauf pour les spiritueux, la poudre et les armes [2].

Pour répondre plus complètement encore aux nécessités nouvelles qui résultent de la condition actuelle de la circulation des personnes et des choses, il a été conclu une série de conventions, et formé des unions importantes dont le but se résume ainsi.

Trois jours après la signature de l'Acte général de Bruxelles, relatif à la traite des noirs, une autre convention d'Union était conclue dans la même ville. Elle porte la date du 2 juillet 1890, et a pour but la *réunion et la publication des tarifs douaniers,*

1. Mexique, 2 novembre 1886.

2. V. l'Acte de Bruxelles du 2 juillet 1890 avec une déclaration annexe, et la Convention du 8 juin 1899, qui règlent le régime des spiritueux en Afrique. La France a aussi des accords relatifs à l'alcool, à l'opium et aux armes avec le Cambodge et la Chine.

et des documents qui s'y rapportent. Un Bureau international placé à Bruxelles est chargé de ce soin. Il édite dans ce but un *Bulletin international des Douanes*, en cinq langues.

Les États qui font partie de cette union sont : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche-Hongrie, Belgique, Bolivie, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Chili, Chine, Congo, Costa-Rica, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Italie, Mexique, Natal, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Siam, Suède, Suisse, Terre-Neuve, Turquie, Uruguay, Vénézuéla.

De la différence des étalons de mesure résulte pour le Commerce international une gène et des difficultés telles, que depuis longtemps déjà l'idée de les unifier a donné lieu à des manifestations significatives[1]. L'Académie des Sciences de Paris en prit texte pour demander au gouvernement français de provoquer la réunion d'une Conférence, en vue de parvenir à la conclusion d'un accord international entre les principaux États. Cet accord devait tendre d'abord à la création d'un organe commun, chargé de la fabrication des étalons ou prototypes destinés à servir de modèle et de moyen de contrôle, dans chaque pays et ensuite à l'extension du système métrique. Une convention fut en effet lancée en 1870, puis renouvelée en 1872.

La Conférence se réunit à Paris en septembre 1872 et choisit un comité permanent chargé d'élaborer un projet. Deux ans plus tard, une seconde session adopta les propositions de la commission et, le 20 mai 1875, fut fondée, par convention, l'*Union internationale des poids et mesures,* ou du *mètre,* qui a pour objet la vulgarisation et l'extension du système métrique. Cette Union réunit 23 États : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Pérou, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Vénézuéla.

1. Notamment à la suite des expositions universelles.
2. Déclaré d'utilité publique par décret du 28 octobre 1876. L'établissement que forme ce Bureau est considéré comme neutralisé.

Un Bureau international, établi à Sèvres près Paris, est chargé de préparer et de fournir aux administrations qui lui en font la demande des étalons de poids et de mesures conformes à un prototype unique [1]. Ce bureau procède en outre à des études scientifiques en rapport avec son but spécial. Il est placé sous le contrôle d'une commission internationale, le gouvernement français n'ayant sur lui aucune action particulière. Remarquons en passant que ce type d'organisation paraît être le meilleur pour les bureaux internationaux, puisqu'il les soustrait entièrement à l'action exclusive d'un seul des États unionistes.

La différence des combinaisons monétaires n'est pas moins gênante pour les transactions que celle des moyens de mesure. Aussi est-on arrivé, en cette matière, au même but par des moyens analogues.

La loi du 7 germinal an XI (18 mars 1803) a établi le système monétaire français sur la base du double étalon or et argent, en fixant le rapport de leur valeur relative à 15 1/2. Mais ce rapport n'est fixe que dans la loi ; dans la pratique il varie souvent, et peut même subir de larges oscillations sous le coup de certains faits économiques. C'est ainsi qu'en 1839, l'or ayant presque disparu de la circulation, bénéficiait d'une prime considérable. En 1865, c'était le tour de l'argent, devenu si recherché que non seulement les pièces de 5 francs, mais encore la monnaie divisionnaire indispensable aux transactions de chaque jour avaient disparu de la circulation.

La France, la Belgique, l'Italie, la Suisse qui souffraient à des titres divers de cet état de choses, se réunirent en conférence pour aviser au moyen de retenir la monnaie d'appoint. Elles le trouvèrent dans une disposition déjà introduite en 1853 aux États-Unis, et qui avait été adoptée par la Suisse en 1860. Elles abaissèrent de 900 à 835 millièmes le titre des pièces de 2 fr., 1 fr., 50 cent., 20 cent., en convenant que l'émission de cette nouvelle monnaie divisionnaire serait limitée dans chacun des quatre États à un chiffre correspondant à 6 fr. par tête d'habitant.

1. Le mètre en platine, adopté par la Convention nationale en 1794, et conservé aux Archives, à Paris.

On peut dire que, avec cette combinaison, l'étalon d'or est devenu la base unique du régime établi entre les États syndiqués. Toutes les transactions mutuelles se règlent en or. Les écus ne sont que des jetons et changeables à volonté et au pair contre de l'or. Quant à la monnaie divisionnaire, elle ne passe d'un pays dans l'autre que par une sorte de tolérance, et en quantités strictement limitées.

Telle fut l'origine de l'*Union monétaire latine,* établie à Paris le 23 décembre 1865[1]. Elle a donc pour but de faciliter réciproquement la circulation des monnaies dans les pays contractants, sur la base du *franc,* pour la plus grande commodité du commerce. On y arrive : 1° en frappant des monnaies de poids, de module et de valeur identiques; 2° en ouvrant à ces monnaies les caisses publiques de tous les États unionistes. Les monnaies divisionnaires d'argent ne sont pas toutes admises; en tout cas, la frappe en est limitée, ainsi que celle des écus de 5 francs. Ces restrictions ont été nécessitées soit par la basse teneur en métal fin des pièces divisionnaires, soit par la baisse énorme de la valeur du métal blanc, soit enfin par les difficultés financières éprouvées par l'Italie et la Grèce. Les pays membres de l'Union latine sont : Belgique, France, Italie, Grèce, Suisse.

Quelques pays, comme la Roumanie, la Russie, frappent des monnaies analogues à celles de l'Union latine; leurs pièces d'or sont acceptées dans cette Union, les autres non.

Les États scandinaves, Danemark, Norvège et Suède, ont fondé, de leur côté, le 27 mai 1873, *une Union monétaire* dont les traits essentiels sont les mêmes que ceux de l'Union latine. Malheureusement, l'unité n'est pas identique[2], en sorte que les valeurs ne correspondent pas, et que les monnaies respectives ne peuvent circuler d'une Union dans l'autre.

Certains États ne se bornent pas à gêner l'introduction chez eux de produits étrangers. Ils s'efforcent encore de soutenir

1. Le traité de 1865 a été modifié plusieurs fois. Les actes actuellement en vigueur sont les suivants : convention du 6 novembre 1885, avec un acte additionnel; arrangements des 15 novembre 1893 et 29 octobre 1897; protocoles additionnels des 15 mars 1898 et 15 novembre 1902.

2. Krone = 1 fr. 40.

l'action extérieure de leurs nationaux par l'octroi de certaines faveurs ou de certaines subventions. Nous avons déjà rencontré cette politique en matière de transports maritimes ou fluviaux (primes à la construction ou à la navigation, réserve de la batellerie et du cabotage aux nationaux, etc.). En ce qui concerne l'industrie et le commerce, on trouve notamment : la subvention pécuniaire, la dispense ou la réduction d'impôts, la prime à l'exportation ou la restitution de taxes intérieures, qui équivaut à une prime d'exportation. A ce dernier type appartient une opération qui a pris des proportions colossales, parce qu'elle s'appliquait à un produit de large consommation : le sucre. Comme cet article était en général imposé à l'état brut et exporté à l'état raffiné, on rendait aux exportateurs de sucre blanc une somme calculée d'après le rendement du brut en raffiné. Mais en perfectionnant leurs procédés, les raffineurs obtenaient des rendements effectifs supérieurs aux évaluations officielles, réalisant ainsi sur les restitutions de la douane des bonis qui leur permettaient de vendre à très bon compte le sucre exporté, et d'exercer sur les marchés étrangers une concurrence artificiellement poussée. Pour remédier aux dangers de cette lutte dont les consommateurs des pays protégés faisaient tous les frais, on a eu recours à des accords internationaux.

C'est en 1861 que la France a, pour la première fois, dans un traité de commerce conclu avec la Belgique, consenti à prendre certains engagements relatifs à la fabrication et au commerce des sucres. Peu de temps après, en 1864, la France, l'Angleterre, la Belgique et les Pays-Bas formaient une Union dans le but d'étendre et de renforcer ces dispositions dan l'intérêt commun. Divers actes subséquents sont intervenus pour compléter cette convention (protocole du 4 juillet, et déclaration du 20 novembre 1866, déclaration du 4 novembre 1868). Puis une convention nouvelle l'a remplacée à la date du 11 août 1875, mais l'opposition des États Généraux de Hollande a empêché la ratification de ce dernier acte. Depuis, de laborieuses négociations ont été engagées à Paris et à Londres pour renouveler l'accord; mais elles sont restées longtemps sans ré-

sultat. Enfin, une conférence réunie d'abord au mois de juin 1898, puis de nouveau du 16 décembre 1901 au 5 mars 1902, a réussi à établir un texte qui a été ratifié et mis à exécution.

La Convention de Bruxelles se résume ainsi : suppression des primes directes et indirectes; soumission des sucreries et raffineries au régime de la surveillance fiscale (entrepôt ou exercice); limitation de l'écart entre l'impôt intérieur et le droit de douane sur les sucres; imposition d'une surtaxe compensatrice aux sucres provenant des pays où subsiste le régime des primes. Les États qui font partie de cette Union sont : la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège.

Réglementation internationale du travail. — L'influence des transports se fait sentir, chacun le sait, aussi bien sur la circulation des personnes que sur celle des produits. Ce fait a amené deux conséquences qui se traduisent, dans le droit international, par des dispositions antagonistes. D'une part, ainsi que nous le verrons bientôt, les États ouvrent largement leurs portes aux étrangers; de l'autre, il résulte de l'afflux de ceux-ci une vive concurrence dans l'offre du travail. Aussi, depuis quelque temps, on s'attache dans quelques pays à prendre des mesures pour empêcher l'immigration de certains éléments par trop gênants. Les États-Unis, par exemple, refusent aux Chinois l'entrée de leur territoire, parce que les gens de cette race travaillent à très bas prix et se montrent à peu près inassimilables. Presque partout, on refoule les immigrants indigents qui offrent également leurs bras au rabais ou recourent à la charité. Dans le même sens, on impose certaines formalités aux étrangers qui viennent s'établir sur le territoire, ou bien on leur ferme l'accès de certaines professions, d'ailleurs très spéciales[1].

1. V. la loi du 8 août 1893 relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national; la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine; les décrets du 25 juillet 1893 sur le même sujet. Les fonctions publiques et celles qui s'en rapprochent (avocat, avoué, notaire, etc.) sont interdits aux étrangers. Par contre, on leur applique les lois protectrices du travail (lois du 2 novembre 1892, du 9 avril 1898, etc.).

Mais la première tendance est trop forte pour que la seconde puisse l'enrayer. Aussi, comme nous l'avons déjà remarqué, il est d'usage de stipuler dans certains traités (de commerce, de navigation, consulaires, d'établissement, etc.) une assimilation aussi complète que possible entre les nationaux des États contractants, de façon à leur ouvrir réciproquement toutes les branches du travail libre. Lorsque certains pays, peu aptes encore à comprendre le sens de la civilisation contemporaine, ont cru pouvoir fermer leurs portes à l'immigration étrangère, les États d'Occident, conduits par l'impérieuse nécessité sortie du régime actuel des transports et de la fabrication, ont forcé ces portes à coups de canon. Ainsi, nul n'a pu résister à l'incoercible poussée des circonstances économiques, dont la violence militaire n'était qu'une manifestation accidentelle.

Maintenant le problème de la concurrence présente une autre difficulté. La lutte industrielle, dans son âpreté, a produit pendant longtemps une exagération cruelle dans l'emploi de l'effort humain. Depuis un certain nombre d'années, les progrès de l'organisation ouvrière, et aussi, chez les patrons, une compréhension plus claire, plus scientifique, de l'utilisation du personnel ouvrier, ont amené une très sensible amélioration. Néanmoins, on a cru devoir employer la loi pour accélérer et généraliser ce mouvement. De là sont sortis les lois et les règlements relatifs à la salubrité des ateliers, à l'exclusion des enfants, à la réduction des heures de travail, aux assurances et retraites. Mais ces mesures ont alors menacé de rompre l'équilibre instable établi à peu près entre les producteurs des différents États. Les moins portés à la réglementation du travail pouvaient prendre sur les autres une avance fructueuse en maintenant leur effort au même niveau que par le passé. Cette circonstance suggéra l'idée d'introduire de nouvelles règles dans le droit international.

Il n'y a donc pas très longtemps qu'est née dans les esprits l'idée d'établir des ententes en vue d'une organisation internationale du travail. Chez certains hommes d'État, cette idée se basait sur une arrière-pensée politique : ils y voyaient un

moyen de prévenir les progrès du socialisme. Telle était notamment la préoccupation du prince de Bismarck, lorsqu'en 1872 il ouvrit des négociations avec l'Autriche à ce sujet.

Ailleurs, on jugeait qu'une telle entente était devenue nécessaire pour permettre aux différentes législations de se développer dans le sens que nous indiquions tout à l'heure, c'est-à-dire pour la protection des travailleurs manuels, surtout au point de vue de la réduction de la durée du travail quotidien et de l'exclusion des enfants au-dessous de quinze ans. La Suisse fit des efforts répétés, à partir de 1880, pour entraîner les autres États dans cette voie. Elle proposait la création d'une Union avec un Bureau international. Mais ce projet touchait à des questions si graves qu'il fut généralement accueilli avec une grande réserve. En 1889, l'Allemagne convoqua, sur l'initiative personnelle de Guillaume II, une conférence ayant pour but d'étudier l'organisation internationale du travail. Elle aboutit à la signature d'un protocole, en date du 29 mars 1890, qui n'était qu'une série de vœux, propres à servir de point de départ pour des discussions futures. On espérait que cet effort officiel serait une première étape vers la prompte conclusion d'un accord, mais il n'en fut rien ; quinze années se passèrent avant que l'on consentît à réunir une nouvelle conférence officielle. En revanche, on avait réussi, dans l'intervalle, à fonder une association privée qui prit pour titre : « Association internationale pour la protection légale des travailleurs ». C'est en 1900, à la suite d'un congrès tenu à Paris, que ce groupement se constitua. Sa première préocupation fut d'instituer un Office international du travail, ouvert à Bâle le 1er mai 1901. Plusieurs États, qui avaient reculé devant la fondation d'un Bureau officiel, consentirent à subventionner l'Office privé et à correspondre directement avec lui. Le Bureau de Bâle réunit des renseignements et des statistiques propres à éclairer les gouvernements sur les faits de toute nature qui surviennent dans ce domaine. En 1905, un nouveau pas a été fait dans la voie ouverte en 1890. Une conférence réunie à Berne a adopté, le 17 mai, un acte final divisé en deux parties, savoir : 1° *Bases d'une*

convention internationale sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes ; 2° *Bases d'une convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit aux femmes employées dans l'industrie.* On voulait arriver à obliger les différents États à légiférer dans un sens identique, de manière à proscrire partout le travail de nuit pour les femmes, hormis des cas strictement déterminés. Mais comme cette interdiction aurait un contre-coup sur le travail masculin dans certaines industries, la proposition rencontra une vive opposition dans quelques pays, surtout en Belgique. Toutefois, une conférence diplomatique put être réunie l'année suivante pour transformer en conventions les projets de 1905. Elle a réussi à signer deux actes, qui portent la date du 26 septembre 1906. Le premier interdit aux femmes le travail de nuit, sauf des exceptions très limitées ; il devra être mis en vigueur par des lois spéciales dans un délai maximum de dix années. Treize États l'ont signé : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse. Le second acte, relatif à l'emploi du phosphore, n'a reçu que sept signatures, celles de : Allemagne, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse. Mais la ratification de ces conventions reste douteuse, car certains pays, qui emploient sur une grande échelle le travail féminin, aussi bien que le phosphore blanc, le Japon notamment, sont restés indifférents. Il est donc probable qu'il se passera encore du temps avant qu'une entente définitive puisse s'établir sur ce point. Du reste, il faut dire qu'on se fait de grandes illusions sur l'efficacité des lois et des traités en pareille matière. C'est du progrès des idées et des mœurs, bien plus que de l'action législative, ou diplomatique, que résultera l'amélioration décisive du sort des travailleurs.

Il convient de mentionner encore ici les conventions conclues dans le but d'assurer à certains ouvriers étrangers le bénéfice de la législation sur les accidents du travail (Italie, 15 avril 1904), ou pour mettre en relation directe les institutions d'épargne (Italie, 8 octobre 1904, Belgique, 4 mars 1897).

IV

CONDITION INTERNATIONALE DES PERSONNES ET DES BIENS

Nationalité, statut personnel. — Condition des étrangers en France et des Français à l'étranger. — Condition des biens, statut réel.

Nous venons de voir comment l'expansion des transports et celle de la fabrication ont agi pour développer le droit international positif, tant dans le régime de la législation intérieure des divers pays, que dans leurs rapports conventionnels. Nous passons maintenant à un autre champ d'observations. Il va de soi que la facilité et la rapidité des transports ne pouvaient manquer d'exercer une forte action sur la condition légale des personnes et des biens. Nous en avons déjà constaté l'effet sur la réglementation du travail et des transports eux-mêmes, réglementation qui a naturellement son contre-coup sur la famille et la propriété. Mais il est une série de dispositions plus directes et plus spéciales, que nous devons examiner à part.

I. — NATIONALITÉ. STATUT PERSONNEL.

La première chose à considérer, en ce qui touche les personnes, c'est la *nationalité*, c'est-à-dire le lien qui rattache chaque individu à la souveraineté d'un pays déterminé. C'est ce lien qui constitue la nation, au sens politique du mot. Or,

dans l'état actuel des choses, les nations se pénètrent aisément, même de loin, tandis qu'autrefois cette pénétration était lente et peu profonde [1]. Aussi les idées sur la nationalité ont-elles changé. La conception de la nationalité peut être liée essentiellement au fait de l'occupation du sol ; c'est encore là que se trouve la base du droit commun chez les peuples particularistes, surtout chez les Anglo-Saxons, qui ont gardé plus que les autres la tradition du peuplement agricole. Au contraire, chez les races qui ont conservé l'empreinte de la formation communautaire, et qui, par conséquent, placent les liens de famille avant les liens de la propriété, c'est le fait de la descendance qui a prévalu pour la détermination de la nationalité. Il va sans dire que les circonstances ont souvent produit dans les législations un mélange de ces deux principes appelés par les juristes, le premier *jus soli*, le second *jus sanguinis*. Mais aujourd'hui les conditions des rapports internationaux donnent au *jus sanguinis* une importance bien plus considérable qu'autrefois. En effet, le mélange des peuples atteint un tel degré et embrouille si bien les nationalités, que l'application d'un principe absolu donnerait naissance à des conflits incessants. Il s'en produit d'ailleurs encore, nous le verrons bientôt.

Appliqué seul, chacun des deux principes énoncés plus haut peut faire apparaître soit des individus sans patrie, soit des individus réclamés par deux patries différentes, choses également illogiques et dangereuses pour l'ordre public. La loi française du 26 juin 1889 [2] a cherché, par la combinaison des deux principes, à éviter ces inconvénients en étendant son action le plus possible. Mais elle a dû créer dans ce but un état de droit très compliqué. En effet, sont Français : tous les individus nés de parents français ; tout individu né en France de parents étrangers dont un y est né lui-même, si, au moment de sa majorité, il est domicilié en France ; tout individu né en France d'un étran-

1. A citer un accord conclu le 19 juillet 1901 entre l'Autriche et la Suède pour se communiquer réciproquement le résultat de leurs recensements, afin d'être fixé sur le nombre des ressortissants établis dans l'autre pays.

2. Modifiée par la loi du 22 juillet 1893.

ger, et domicilié dans ce pays au moment de sa majorité. Par cette combinaison, on a voulu d'abord conserver leur qualité et leur patrie aux enfants de Français, c'est le *jus sanguinis*[1]. En même temps on a essayé d'empêcher, par l'application du *jus soli* la multiplication trop grande des étrangers sur le sol français. Mais on risque d'imposer par là une double patrie à certains individus et il a fallu admettre des moyens de solution pour ce conflit. Ces moyens sont : 1° la reconnaissance de la naturalisation des Français à l'étranger; 2° la faculté d'option laissée aux enfants d'étrangers nés en France. Ajoutons que la même loi permet aux étrangers de devenir Français par la naturalisation, sans s'inquiéter de savoir s'ils ont perdu ou non leur nationalité primitive, ce qui peut les placer dans le régime de la double patrie. Ainsi, la loi de 1889, loin de prévenir les conflits de lois, peut en faire naître et on a dû conclure des conventions spéciales pour les éviter. Telle est la convention du 23 juillet 1879, conclue avec la Suisse dans le but de préciser la situation des individus qui, dans l'un des deux pays, se voient imposer la nationalité locale, ou la recherchent. Citons encore la convention franco-belge du 30 juillet 1891, qui a pour objet de fixer les obligations militaires des jeunes gens auxquels est réservée la faculté d'option. Enfin, nous ne parlerons que pour mémoire des effets très complexes que produisent en matière de nationalité les annexions de territoire[2].

Statut personnel. — La condition légale de chaque famille au point de vue de sa constitution par le mariage, ou de sa rupture par le divorce, de la filiation, de la tutelle des mineurs, du règlement des successions, forme un ensemble qui ne peut se modifier ou s'altérer sans troubler profondément cette molécule fondamentale de la société. On ne peut concevoir en effet une famille soumise successivement, à cet égard, à des règles va-

1. De nombreuses conventions ont été conclues, notamment par la France, en vue de la communication réciproque des actes de l'état civil, ce qui permet de constater les naissances, survenues à l'étranger, de ressortissants en vertu du *jus sanguinis*.

2. V. sur ce point les traités de Paris, 30 avril 1814, art. 17; du 24 mars 1860, art. 6; du 1er février 1861, art. 7; du 8 décembre 1862, art. 3; du 10 mai 1871, art. 2; du 10 août 1877, et les décrets qui s'y rapportent.

riables, parce qu'elle traverse plusieurs pays de législations différentes. Cependant, avant le XIXe siècle, on se préoccupait si peu des étrangers assez rares qui passaient d'un pays dans l'autre, que leur condition était en général mal définie par la législation, et peu ou point fixée par les traités. Les légistes s'étaient pourtant rendu compte depuis longtemps de l'utilité pratique de la règle du statut personnel, et l'avaient préconisé dans leurs ouvrages, mais il fallut attendre le code civil pour voir cette règle introduite d'une manière explicite et définitive dans le droit écrit. Quant au droit conventionnel, il est également demeuré fort restreint, jusqu'à une époque très récente. A partir du milieu du XVIIIe siècle jusque vers le milieu du XIXe, on voit apparaître çà et là, soit dans les traités de commerce, soit dans certaines conventions spéciales (pour la suppression du droit d'aubaine, par exemple), quelques rares stipulations à ce sujet. Toutefois, pendant cette période, la jurisprudence et les lois se précisaient de plus en plus en faveur du statut personnel. Enfin, après de longues et délicates négociations, on a constitué une véritable union pour la fixation de règles uniformes en matière de mariage, de divorce et de séparation de corps, de tutelle. Chacune de ces matières est régie par un acte séparé. On a donc conclu à La Haye trois conventions qui portent la date du 12 juin 1902. Elles ont pour effet d'assurer l'unité du droit pour chacun des actes constitutifs de la famille. On peut rapprocher de ces actes ceux qui ont pour but de faciliter le mariage des indigents, comme l'Arrangement franco-belge du 12 décembre 1888.

La personnalité de la famille et de l'individu étant ainsi déterminée et unifiée, il faut savoir quel accueil lui est réservé sur le territoire étranger.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Les étrangers en France. — Nous avons déjà eu l'occasion de constater combien cette condition était autrefois précaire et défavorable. Les rares étrangers qui passaient la frontière

étaient en principe considérés comme suspects. On leur imposait un passeport qui les plaçait virtuellement sous le contrôle de la police. Leurs droits étaient fort restreints, mais on ne leur ménageait pas les obligations. En cas de décès, leurs biens étaient confisqués. Souvent on refusait de prendre en considération leur statut personnel. S'il en était ainsi en occident, la situation était pire encore dans les États orientaux, où l'étranger chrétien restait toujours non seulement un suspect, mais un ennemi.

C'est le droit conventionnel qui a commencé l'amélioration de cet état de choses sous la pression des nécessités pratiques. Dès le XVIIe siècle, les transports maritimes et le commerce avaient repris dans la Méditerranée, à travers mille difficultés, une importance telle, que le gouvernement français négocia avec la Porte ottomane des traités connus sous le nom de Capitulations, lesquels créaient, au profit des Occidentaux établis dans les ports ou échelles du Levant, une condition paritculière ; ils étaient exterritorialisés et vivaient dans des quartiers séparés sous l'administration de leurs consuls. Ce régime avait existé en occident même, dans une mesure plus ou moins stricte, surtout à l'égard des juifs, mais, au XVIIIe siècle, non seulement on ne songeait plus à parquer les étrangers, devenus plus nombreux, dans des quartiers spéciaux, mais encore on commençait à améliorer leur condition. D'abord on conclut des traités pour abolir la spoliation connue sous le nom de droit d'aubaine ou de détraction. En même temps, on introduisait dans les traités de commerce des stipulations de plus en plus nombreuses afin de consolider les droits dont les étrangers jouissaient souvent par simple tolérance. Enfin, à partir du commencement du XIXe siècle, les législations s'ouvrirent à des mesures qui généralisaient les faveurs conventionnelles, sans ralentir d'ailleurs le progrès des traités, qui devinrent presque innombrables dans le cours du dernier siècle. On voit qu'il y eut coïncidence exacte, toute naturelle d'ailleurs, entre ce mouvement libéral et celui des transports, de la fabrication et du commerce. Chose curieuse, l'activité vertigi-

neuse des relations actuelles a même produit une sorte de réaction partielle dans le droit international. Nous l'avons déjà constaté, l'afflux des étrangers est tel aujourd'hui, que l'on a cru devoir restreindre, dans certains cas, la liberté de la circulation, ou tout au moins établir un contrôle plus exact. En France, l'étranger avait été dégagé, après 1860, de toute mesure restrictive spéciale. La loi du 8 août 1893 a obligé ceux qui veulent résider à faire une déclaration pour obtenir une sorte de permis de séjour. Cela était d'ailleurs déjà prévu par certains traités (traité consulaire du 7 janvier 1862 avec l'Espagne, traité d'établissement du 23 février 1882 avec la Suisse, traité de commerce du 12 mai 1888 avec l'Équateur, etc... V. aussi art. 3 du Code civil). Sauf cela, l'étranger peut aller et venir et prendre domicile absolument comme un Français, à la condition de se conformer aux lois du pays. Toutefois, l'étranger qui, sans violer ouvertement la loi, se montre dangereux pour la République, peut être expulsé du territoire par mesure administrative (loi du 3 décembre 1849. Voir aussi un accord conclu avec l'Allemagne à ce sujet en 1892). Un Français ne peut être, en principe, expulsé du territoire de son pays; cependant nous avons gardé la peine du bannissement, chose illogique et absurde en droit, incorrecte au point de vue du droit international, odieuse au point de vue social.

L'individu a, vis-à-vis de la société, des droits et des devoirs. Ceux de l'étranger ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux du national. Ainsi, le premier ne jouit pas des droits politiques; les fonctions publiques ou officielles lui sont fermées, on lui refuse certains droits civils, d'ailleurs peu nombreux (tutelles, cession de biens, qualité de témoin dans les actes)[1]. Encore ces restrictions peuvent-elles être réduites par la formalité de l'admission à domicile (loi du 26 juin 1889 et sénatus-consulte du 19 février 1808). D'autre part, l'étranger peut exercer librement presque tous les métiers et professions; il n'y a guère d'exceptions ou de restrictions que pour la médecine et l'en-

1. V. Code civil, art. 7, 11 et 980; Code de proc. civ., art. 905, loi de l'an XI sur le notariat.

seignement [1] ou la gérance des journaux. Rappelons que tous ces droits sont généralement confirmés d'une manière réciproque par des traités de commerce, consulaires, d'établissement, etc. Ajoutons, pour mémoire, certains actes conclus pour améliorer la condition des étrangers dans des cas spéciaux, notamment : pour assurer l'assistance aux indigents (France-Bavière, 20 octobre 1866); pour la scolarité obligatoire (France-Suisse, 14 décembre 1887); pour la protection des femmes ou filles abusées ou contraintes [2]. Nous passons, sans nous y arrêter, sur les questions : des décorations étrangères (décret du 13 juin 1853, etc.); des monnaies (décret du 11 mai 1807 et loi du 22 juin 1846); de la négociation des valeurs étrangères (ordonnance du 12 novembre 1823, décret du 7 février 1880, etc.); des loteries étrangères (loi du 21 mai 1836).

En échange des droits qui leur sont conférés, les étrangers ont à remplir les mêmes devoirs que les nationaux, sauf les devoirs politiques et le service militaire (lois du 21 mars 1905 et du 24 décembre 1896 [3]). En ce qui touche les impôts, il y a lieu de signaler un fait intéressant. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les étrangers qui vont s'établir au dehors se trouvent par là soumis, en principe, à deux souverainetés, et chacune d'elles s'efforce bien souvent de leur imposer des obligations cumulatives, ou même contradictoires. Il en est ainsi notamment en matière fiscale; presque toujours les deux Etats en cause frappent simultanément les individus placés sous leur action de taxes qui atteignent les mêmes facultés et par conséquent s'additionnent. Il y a là une iniquité flagrante

1. L'étranger peut être médecin, pharmacien ou professeur libre, s'il est muni d'un diplôme français.

Le bénéfice des lois de protection et d'assistance en faveur des ouvriers est généralement étendu aux étrangers (loi du 9 avril 1898, du 2 novembre 1892).

2. Cette convention, signée le 18 mai 1904, constitue une Union qui réunit les pays suivants : France, Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède et Norvège, Suisse. Elle a pour but de prévenir ou de réprimer l'odieux trafic connu sous le nom de traite des blanches.

3. Les traités de commerce et d'établissement stipulent souvent l'exemption réciproque du service militaire.

contre laquelle on commence à réagir. Nous citerons, à titre d'exemple, une Convention signée le 21 juin 1899 entre la Prusse et l'Autriche, dont les dispositions se résument ainsi :

Les ressortissants des deux pays ne seront soumis réciproquement aux impôts directs d'État que dans le pays où ils ont leur domicile. S'ils ont un domicile dans chacun des deux pays, ou bien s'ils ne possèdent pas de domicile fixe, ils ne seront imposés que dans leur pays d'origine. Toutefois, en ce qui concerne les biens-fonds, les immeubles et les exploitations industrielles permanentes ainsi que les revenus qu'on en tire, ils seront imposés dans le lieu de leur situation. Si une exploitation industrielle fonctionne à la fois dans les deux pays, elle ne sera taxée dans chacun d'eux qu'en proportion de l'importance de la fraction de l'exploitation qui s'y trouve. En ce qui touche les contrats hypothécaires et leur revenu, on s'en tiendra aux dispositions légales actuellement en vigueur dans chacun des deux pays. La loi autrichienne de 1896 restera applicable en ce qui touche les intérêts et rentes, sans préjudice des droits fiscaux de l'administration prussienne des finances. Les traitements et pensions payés par une caisse d'État ne seront soumis à l'impôt direct que dans le pays qui a charge de les payer.

Le traité indique certains impôts qui devront être considérés comme directs. Il réserve les lois sur les douanes et ne fait aucune allusion aux taxes locales. C'est, somme toute, un arrangement utile basé sur un principe très juste, et qui devrait se généraliser.

Il a été pourvu également en ce qui concerne la condition des personnes morales étrangères, c'est-à-dire des sociétés et associations, dont le rôle est devenu si considérable de nos jours. Cette condition est également très libérale. Elle est réglée par la loi du 30 mai 1857, par les multiples décrets qui autorisent en masse toutes les sociétés d'un même pays, et par des conventions spéciales (déclarations du 27 février 1854 avec la Belgique, du 30 avril 1862 avec la Grande-Bretagne. V. aussi la loi du 1er juillet 1901, art. 12, et un avis du Conseil d'État du 28 décembre 1899 relatif aux sociétés de secours mutuel).

Nous avons signalé plus haut, en parlant du statut personnel, l'entente établie à La Haye en 1901, dans le but d'unifier certaines règles du droit international privé. Il est remarquable que l'initiative de cette combinaison a été prise par les États hispano-américains. En effet, dès 1888, les États du Sud-Amérique ont envoyé à Montevideo des délégués qui avaient pour mission d'unifier autant que possible, entre ces États, les règles de procédure et les principes du droit privé, afin de faciliter mutuellement la circulation et l'établissement des nationaux de chacun d'eux sur le territoire des autres. Cela s'explique naturellement par la similitude de race, de langue et d'institution. La conférence de Montevideo a signé, en janvier-février 1889, une série de traités établis dans ce but. Voici la liste de ces actes : Traités de droit civil international, de droit commercial international, de droit pénal international, de procédure, de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle, pour l'exercice des professions libérales.

Ces États ont ainsi formé une Union dont la portée pratique peut être considérable. Certains pays européens, comme la France et l'Espagne, ont demandé à adhérer à quelques-uns de ces traités, mais leur adhésion n'a pas été acceptée par tous les États signataires, qui sont : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay.

Un peu plus tard, une conférence analogue a été réunie à Mexico, sur l'initiative des États-Unis et sous leur influence, dans le but d'élaborer une nouvelle série de conventions portant sur les mêmes objets, mais englobant les deux Amériques. Cette réunion, tenue en 1901, rencontra beaucoup de difficultés et de vives oppositions. Elle dressa cependant divers actes, datés de janvier 1902, mais ils n'ont reçu que de rares ratifications et sont demeurés sans effet. Toutefois, un résultat pratique a été obtenu, et il n'est pas sans importance. Un Bureau international des Républiques américaines, fondé à Washington quelques années auparavant à titre semi-officiel, a été consolidé et subventionné. Il réunit et fournit des renseignements économiques et juridiques, publie un bulletin périodique, et constitue

le noyau d'une administration inter-américaine dont on peut prévoir un grand avenir. Enfin, une nouvelle conférence américaine, réunie à Rio, en mai 1906, a signé encore une fois toute une série de conventions sur les mêmes objets. Il est certain que les États-Unis feront les plus grands efforts pour amener tous les États américains à mettre ces actes en application.

La condition des étrangers s'est aussi améliorée dans une large mesure, au point de vue de la procédure et de la juridiction. Autrefois, les actes rédigés hors des frontières étaient généralement considérés comme sans valeur et inexécutables, à moins qu'ils ne fussent passés devant un agent diplomatique ou consulaire du pays d'exécution, agissant comme notaire ou officier public. Le Code Napoléon, quoique déjà plus libéral, porte encore la trace profonde de cette méfiance vis-à-vis de l'autorité étrangère. Il admet bien les actes de l'état civil rédigés par un fonctionnaire étranger (art. 47 et 170, C. civ.)[1], mais il soumet à l'exequatur des tribunaux français les actes civils et de procédure faits hors du territoire (art. 546, C. proc. civ.; 2123 et 2128, C. civ.). Toutefois, l'article 999, C. civ., admet comme valables les testaments dressés dans les formes usitées dans le lieu où l'acte est passé.

Depuis lors, des facilités ont été accordées réciproquement, dans l'intérêt supérieur de la justice, compromise par la facilité des relations, pour la transmission internationale des actes extrajudiciaires, des commissions rogatoires et autres documents d'instruction et de recherche (circ. du 19 déc. 1891, loi du 8 déc. 1897). Cette pratique a été d'ailleurs confirmée par des conventions spéciales (France-Belgique, 17 oct. 1902, etc.).

Toutefois, les dispositions que nous venons d'indiquer, résultant le plus souvent d'une simple bonne volonté réciproque, on a jugé utile d'en préciser le détail, la portée et l'étendue d'application. Après de longs efforts, les jurisconsultes, inspirés par des besoins évidents, ont obtenu satisfaction.

Une conférence réunie à La Haye, après plusieurs sessions, a signé une convention établissant *des règles communes de droit*

1. A noter des déclarations conclues pour simplifier la légalisation des actes de l'état civil le 24 décembre 1867 et le 18 octobre 1879 avec le Luxembourg et la Belgique.

international privé, datée du 14 novembre 1896, ratifiée en 1899. Les points traités par cette convention se résument ainsi :

1° Mesures propres à faciliter la communication réciproque des actes judiciaires et extrajudiciaires; 2° exécution plus directe et plus rapide des commissions rogatoires; 3° suppression de la caution *judicatum solvi* imposée aux étrangers qui ont à soutenir un procès [1]; 4° extension aux étrangers unionistes de l'assistance judiciaire gratuite [2]; 5° suppression totale de la contrainte par corps infligée par exception aux étrangers.

Cette union débute par un modeste minimum de réformes, mais elle a des chances de progresser à la fois en étendue territoriale et en force légale. Elle contribuera sérieusement à faciliter les relations internationales. Les États qui la composent sont : Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse.

Des observations analogues s'appliquent à la question de la juridiction compétente pour juger les litiges intéressant les étrangers. L'ancien droit, dont nous avons constaté la rigueur à l'égard des aubains, refusait en principe de régler les différends qui s'élevaient entre eux, même en France, si des nationaux n'y étaient pas intéressés. Ce principe n'a pas entièrement disparu, mais il a été considérablement atténué, soit par des lois spéciales, soit par la jurisprudence, soit enfin par les traités, et spécialement par les traités de commerce, qui presque tous stipulent le libre accès auprès des tribunaux. Toutefois, ceux-ci peuvent se récuser, quand le litige porte uniquement sur l'application des lois étrangères, en matière de statut personnel par exemple. Ce progrès important s'est produit d'une manière très intéressante en ce qui touche la faillite (Conv. du 8 juillet 1899, Belgique).

Lorsqu'un Français est partie dans l'action, ou lorsque celle-ci a pour objet des biens situés en France, l'autorité locale a tendance, au contraire, à étendre sa compétence d'une manière

1. V. art. 16, C. civ., et plusieurs conventions particulières, par exemple, 15 juillet 1896, Russie.

2. V. aussi diverses conventions particulières, par exemple, 14 mai 1879, Autriche.

démesurée. Tel est le cas des art. 14 et 15 du Code civil et des art. 5 et 7 du Code d'instruction criminelle, qui atteignent l'étranger et le Français, même pour des faits survenus hors du territoire. C'est là une déclaration générale de méfiance à l'égard de tous les tribunaux étrangers. Mais elle n'a pu tenir d'une manière absolue sous la formidable poussée du mélange actuel des races et des intérêts. A l'époque de la rédaction des Codes, on déclarait encore que tout jugement étranger, pour être exécuté en France, devait être soumis à l'examen préalable et recevoir l'exequatur d'un tribunal français (art. 546, C. proc. civ.). Mais depuis lors, cette règle a été fortement ébranlée, soit par la jurisprudence, soit par des conventions spéciales (5 juin 1869, Suisse; 8 juillet 1899, Belgique).

Extradition. Crimes internationaux. — Nous venons de voir que la juridiction locale se préoccupe peu des faits survenus à l'étranger, sauf quand des nationaux y sont intéressés. En matière civile, la chose n'est pas très grave; les étrangers vont, au besoin, demander justice aux tribunaux de leur pays. En matière pénale, il n'en va pas de même. L'individu coupable d'un crime et réfugié au dehors, échapperait donc à la répression sans l'extradition, qui permet de le livrer à son juge naturel, c'est-à-dire celui du lieu où le fait a été commis. Certains pays ont promulgué des lois sur l'extradition, afin d'en établir nettement le principe et la procédure. D'autres, comme la France[1], la pratiquent à titre coutumier et comme simple mesure administrative. Toutefois le système est consacré réciproquement par de nombreuses conventions, qui établissent l'obligation d'extrader, énumère les faits susceptibles de donner lieu à extradition et indiquent les principales règles d'application.

Avant le XIXe siècle, les traités d'extradition étaient extrêmement rares. La France n'en avait que deux avant l'année 1800; elle en a conclu 28 de 1800 à 1850 et 50 entre le milieu du siècle et l'année 1877. Quelques-uns ont été conclus ou renouvelés depuis. On voit que cette branche du droit interna-

1. Plusieurs projets de loi ont été déposés sur le bureau des Chambres; aucun n'a abouti.

tional, comme toutes les autres, a suivi pas à pas le progrès des transports[1]. En outre. les conventions d'extradition ont précisé et étendu leurs listes de faits passibles d'extradition. Ces listes ont d'ailleurs été complétées maintes fois par de simples déclarations de réciprocité. De plus, les rares pays qui n'ont pas signé de conventions d'extradition, l'accordent cependant pour les crimes graves, en employant des moyens plus ou moins indirects, tels que l'expulsion. Rappelons que les actes politiques et la désertion des militaires sont unanimement exceptés de l'extradition. Au XVIII[e] siècle, au contraire, on se préoccupait assez peu des malfaiteurs, et on recherchait avant tout les réfugiés politiques et les déserteurs. Il est inutile d'insister sur les causes de cette évolution radicale.

A cette matière on peut rattacher les dispositions prises pour la répression des crimes internationaux. Nous avons mentionné déjà ce qui a été fait pour réprimer la traite des nègres et le trafic des femmes blanches. La piraterie est poursuivie et punie par chacune des nations maritimes sans accord spécial, le pirate étant considéré comme hors du droit des gens (loi du 10 avril 1825). Les crimes commis dans ces dernières années, sous des prétextes politiques, soit contre des souverains, soit contre des fonctionnaires ou des particuliers, soit contre des édifices, donnent généralement lieu à extradition, à titre de faits de droit commun. Dans le même sens, une entente spéciale a été organisée à Rome en novembre 1898, entre les autorités de police des États, afin de faciliter la répression des attentats anarchistes.

Condition des Français à l'étranger. — Nous venons de voir par quelle évolution, à la fois rapide et étendue, la condition des étrangers voyageant ou séjournant sur le territoire français, a été mise en harmonie avec les circonstances et les besoins de notre époque. Nous avons remarqué comment la force des choses a rendu cette évolution inévitable, et renversé d'une manière plus ou moins complète les préjugés ou les obstacles légaux qu'on prétendait lui imposer. Il va de soi que la condition des

1. V. notamment la convention du 24 décembre 1895 avec les Pays-Bas, qui peut servir de type.

Français au dehors a suivi une marche généralement aussi rapide et aussi extensive que celle des étrangers en France. Comme chez nous, le fait s'est produit sous l'action d'un double mouvement : celui de la législation et celui des traités. Dans tous les pays d'Occident, les lois ont réalisé des progrès considérables analogues à ceux que nous avons constaté dans notre pays. Quant aux traités, comme ils comportent en règle générale une étroite réciprocité d'exécution, ils s'appliquent au dehors, au profit de nos nationaux, comme chez nous au bénéfice des étrangers. Aussi, pour ce qui concerne les États de civilisation occidentale, nous n'ajouterons que quelques observations à ce qui précède.

Le Français qui voyage ou séjourne à l'étranger, est soumis, en principe, à la plupart des lois locales. Toutefois, il reste couvert, au besoin, par la protection de son pays, représenté par ses agents diplomatiques et consulaires. D'autre part, il n'échappe pas complètement à l'action des lois françaises. Nous avons vu, en effet, comment le statut personnel reste attaché à l'individu. En outre, la loi du 27 juin 1866 soumet à la juridiction française le Français qui se rend coupable à l'étranger d'un crime ou d'un délit puni par la loi française [1]. Il en est de même pour l'étranger qui a commis au dehors un crime contre la sûreté de l'État français, ou falsifié ses monnaies. La première de ces dispositions était nécessaire, puisque, sans elle, en refusant l'extradition des nationaux, on leur assurerait l'impunité. Enfin, tout Français encore soumis au service militaire est tenu de remplir certaines obligations déterminées par les lois du 21 mars 1905, art. 40, 41, 45, 89, 90, 91 et par les art. 45 et 53 à 55 de la loi du 24 décembre 1896 sur l'inscription maritime. A un autre point de vue, la loi interdit aux Français de s'enrôler dans les administrations ou les armées étrangères, sous peine de perdre la nationalité française (art. 17 et 21 du Code civil). En fait, cette sanction n'est guère appliquée que dans le cas de perte de l'esprit de retour.

1. Pourvu qu'il n'ait pas été jugé définitivement à l'étranger pour le même fait.

Dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient, la situation n'est pas la même, nous l'avons déjà constaté[1]. Ici, les étrangers vivent à part, sous un régime spécial. Autrefois, ils étaient étroitement cantonnés dans les ports et exclus de la circulation intérieure ainsi que de la propriété foncière. L'administration et la juridiction dans leurs quartiers et leurs concessions appartenaient exclusivement aux consuls[2]. Mais le progrès général des transports a exercé son action même sur ces États dont la constitution sociale est si peu accessible aux innovations. Les étrangers ont été admis à pénétrer et à voyager dans l'intérieur moyennant certaines précautions. La Turquie les a même autorisés à acquérir des biens fonciers, pourvu que ceux-ci restassent soumis à la loi locale. Toutefois, pour ce qui concerne les contestations personnelles ou mobilières, la juridiction consulaire subsiste entre étrangers, et quand il s'agit de poursuivre un indigène devant un tribunal de son pays, le procès se juge en présence d'un agent du consulat, comme en Turquie, ou avec son concours, comme en Chine.

L'extrême complication de ce procédé, qui fait varier le tribunal avec la nationalité du défendeur, a fait naître l'idée d'organiser une juridiction mixte et unique. La chose a été tentée sans grand succès à Constantinople, mais elle a réussi en Égypte. Dans ce dernier pays, les tribunaux mixtes ont déjà derrière eux un honorable passé. Cette combinaison, proposée dès 1867, a abouti à une entente entre l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie, en vue

1. Exception faite du Japon qui, de 1894 à 1897, a obtenu, par une série de traités, l'assimilation avec les pays d'Occident.

2. V. capitulation du 28 mai 1740 avec la Porte ottomane; convention complémentaire du 25 novembre 1838; traité de Berlin du 13 juillet 1878; protocole du 9 juin 1868; règlement de Tanger du 19 août 1863 et convention de Madrid du 3 juillet 1880; traités du 12 juillet 1855 avec la Perse et du 17 novembre 1844 avec Mascate; traités des 15 mars 1874 et 6 juin 1884 avec l'Annam, des 11 août 1863 et 17 juin 1884 avec le Cambodge, des 15 août 1856 et 3 octobre 1893 avec le Siam, des 24 janvier 1873 et 15 janvier 1885 avec la Birmanie, des 24 octobre 1844, 27 juin 1858, 11 mai 1884, 9 juin 1885, 25 avril 1886 avec la Chine, du 4 juin 1886 avec la Corée. V. en outre les lois du 8 juillet 1852 et 28 mai 1836, ainsi que les décrets relatifs à l'organisation judiciaire française dans les pays de protectorat; en ce qui touche la Tunisie, V. l'arrangement conclu avec l'Italie le 25 janvier 1884 et divers actes du même type.

d'organiser un *tribunal international* appelé à juger les litiges entre étrangers et entre étrangers et indigènes lorsque ceux-ci sont demandeurs. Cette entente, établie en 1874, renouvelée plusieurs fois, a donné de bons résultats. Il a été créé plusieurs tribunaux de première instance et une cour d'appel. Quel sera le sort de ces institutions, maintenant que l'Angleterre est virtuellement reconnue comme puissance protectrice de l'Égypte? Arrivera-t-elle à leur substituer des tribunaux anglais, imitant ainsi ce que la France a fait en Tunisie et ailleurs? L'opposition que le gouvernement britannique a trouvée chez ces tribunaux, à l'encontre de certains de ses projets, pourrait bien leur être fatale, quoique la situation soit très différente aujourd'hui.

Citons encore l'acte fameux signé par la Conférence d'Algésiras, le 7 avril 1906, pour compléter le traité de Madrid de 1880, et assurer au Maroc la répression de la contrebande des armes; l'organisation d'une police internationale dans les ports; la création d'une banque d'État et la réorganisation des impôts; un régime efficace des travaux publics. Il existait déjà une organisation sanitaire spéciale gérée par le corps diplomatique.

Pour être complet, il faudrait ajouter à ce que nous avons dit quelques indications relatives aux colonies. Nous nous bornerons à citer les documents les plus importants, auxquels il convient de se référer. Nationalité : sénatus-consulte, 14 juillet 1865, décrets des 21 avril 1866 et du 24 octobre 1870 (Algérie); décret du 29 juillet 1887 (Tunisie); décret du 10 novembre 1882 (Nouvelle-Calédonie); décrets des 25 mars 1881 et 29 juillet 1887 (Cochinchine); décret du 7 février 1897 (Antilles). Émigration et immigration : décret du 25 octobre 1901 (Côte d'Ivoire); décret du 22 décembre 1898 (Océanie); conventions avec l'Angleterre des 25 juillet 1860 et 1er juillet 1861 (coolis indiens). Exercice des professions : décret du 25 février 1897 (mines en Indo-Chine). Pour le surplus, les règles observées dans la métropole sont généralement appliquées dans les colonies.

III. — CONDITION DES BIENS.

Le *régime des biens* donne lieu, lui aussi, à des difficultés internationales à trois points de vue : 1° il s'agit de biens situés en France, mais possédés par des étrangers; 2° la question se pose à propos de biens situés à l'étranger, mais possédés par des nationaux; 3° des nationaux établis à l'étranger y possèdent des biens également étrangers. Avant le XIXe siècle, la tendance de la législation était tout aussi restrictive à l'égard des biens qu'à l'égard des personnes. Ici encore, la pénétration mutuelle des peuples a fait son œuvre, et le régime international des biens s'est modifié du tout au tout. Dès la fin du XVIIIe siècle, cette tendance favorable s'accusait nettement dans les traités de commerce et dans quelques conventions relatives à la suppression du droit d'aubaine. Cette situation fut consacrée définitivement par le Code civil (art. 3) pour ce qui concerne les immeubles, qui sont tous soumis au régime de la loi française, mais peuvent être possédés par des étrangers. Quant aux biens mobiliers, dont la libre possession n'a guère été disputée aux étrangers, ils sont régis, selon la jurisprudence, par le statut personnel, c'est-à-dire par la loi nationale du propriétaire.

Le droit des étrangers à posséder est si généralement reconnu aujourd'hui que, souvent, on ne prend plus le soin de le consacrer dans les traités. Cependant, on trouve encore des stipulations à ce sujet dans des conventions commerciales assez récentes (Mexique, 27 novembre 1886; Équateur, 12 mai 1888).

Propriété intellectuelle. — D'autre part, il est un genre de propriété dont le respect ne s'est pas encore imposé d'une manière générale, parce qu'elle n'est pas non plus générale et tangible comme les biens matériels. Il s'agit de la propriété des œuvres de littérature et d'art, des inventions, des marques de fabrique, du nom commercial et des indications de provenance. C'est à la fin du XVIIIe siècle que l'on commença à se préoccuper de cet ordre de questions. Depuis lors, une législation

compliquée s'est formée dans presque tous les pays, et de nombreux traités sont intervenus pour en assurer le bénéfice aux étrangers.

En ce qui touche la propriété littéraire, la législation française est fort incohérente; elle se divise en des textes multiples, promulgués de 1791 à 1902. Nous ne citerons que le décret du 28 mars 1852, qui interdit en principe toute contrefaçon sur le territoire français. D'un autre côté, la France a conclu nombre de conventions spéciales[1] pour obtenir la protection des droits de ses nationaux au dehors et elle est entrée dans une union dont nous dirons quelques mots.

Le 9 septembre 1886, a été signée, à Berne, une convention constituant une union *pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.* Elle a été revisée à Paris en 1896.

Le but général de cette convention est d'assurer réciproquement, dans chacun des pays unionistes, la protection légale à toute œuvre publiée pour la première fois dans l'Union. Pour cela, une seule condition est imposée : l'œuvre pour laquelle on revendique la protection doit être déjà protégée dans son pays d'origine. En conséquence, si ce pays prescrit des formalités préalables, telles que le dépôt ou l'enregistrement, ces formalités seront d'abord remplies, puis on pourra agir en justice à l'égard des contrefacteurs, dans toute l'Union, sans avoir aucune autre obligation à observer. Dans le cas où le pays d'origine ne prescrit pas de formalités préalables, l'auteur en sera naturellement exempt partout. C'est là une simplification notable. D'autre part, la convention réserve à l'auteur d'une œuvre littéraire le droit de traduction pendant toute la durée du droit principal de reproduction, pourvu qu'il fasse ou autorise une traduction éditée dans le délai de dix ans à compter de l'année de la publication de l'original ; cette disposition est beaucoup plus favorable que celle des lois internes de plusieurs pays unionistes. La convention assure également à l'écrivain le droit d'adaptation. L'auteur dramatique jouit, en outre, du droit exclusif de

1. V. notamment : Pays-Bas, 9 mars 1855 ; Allemagne, 19 avril 1883; Equateur, 9 mai 1898, etc., etc.

représentation. Le musicien peut poursuivre non seulement l'usurpation de ses compositions, mais encore l'arrangement et l'exécution publique non autorisés. Le droit d'exécution doit cependant être réservé par une mention inscrite sur le titre; cette mention n'est pas exigée dans tous les pays, mais il est prudent de l'inscrire par mesure de précaution générale. L'œuvre d'art, — peinture, sculpture, ou gravure, — est défendue contre toute reproduction ou imitation non autorisée. L'architecte est protégé partout contre la copie illicite de ses plans et dessins, et aussi, dans ceux des États qui le prévoient, contre les imitations de ses édifices. Enfin, le photographe reçoit protection dans ceux des États unionistes dont la loi nationale reconnaît un droit aux auteurs de cette catégorie.

En résumé, la convention a pour effet d'assurer la protection sur un vaste territoire, d'en unifier l'application dans une certaine mesure, et de supprimer des formalités multiples, gênantes et coûteuses. Son rôle est donc de la plus haute utilité.

L'Union a pour centre un *Bureau international,* qui a été réuni à celui de la Propriété industrielle en 1888. Ce Bureau publie un organe mensuel, *le Droit d'Auteur,* où sont insérés les lois et traités concernant la propriété littéraire, ainsi que la jurisprudence et les renseignements de toute origine relatifs au même objet. Il fournit, en outre, aux administrations et au public les renseignements spéciaux qui lui sont demandés.

L'Union comprend les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France et colonies, Grande-Bretagne et colonies, Haïti, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Suède, Suisse, Tunisie.

Propriété industrielle. — La protection de la propriété industrielle a été assurée dans certains pays bien avant celle de la propriété littéraire. En Angleterre, on délivre des brevets depuis l'année 1617. En France, la première loi date de 1791, mais le système ne fut bien organisé que par la loi de 1844, qui protège toute invention nouvelle, déposée en France, quelle que soit la nationalité de l'inventeur. Ce principe est admis partout, mais il laisse subsister un grand obstacle : la nécessité de

déposer des demandes de brevet, en même temps, partout où on veut être protégé. C'est pour obvier à cet inconvénient, notamment, que l'*Union pour la protection de la Propriété industrielle* a été fondée à Paris par la convention du 20 mars 1883, modifiée et améliorée à Bruxelles le 14 décembre 1900. Les engagements réciproques pris par les États membres de cette Union se résument ainsi : Toute personne établie dans l'Union, qui demande un brevet dans l'un des pays unionistes, jouit d'un délai de priorité de douze mois, pour déposer des demandes analogues dans les autres pays adhérents. A défaut de cette stipulation, les dépôts successifs étaient autrefois refusés ou sans effet, parce que l'invention était considérée comme ayant perdu le caractère de la nouveauté par l'effet de la prise du premier brevet.

Le breveté peut, sans déchéance, introduire des objets couverts par son brevet dans les divers pays de l'Union, nonobstant les dispositions contraires des lois internes. Cela lui permet de chercher une clientèle avant de créer des fabriques à l'étranger.

Toute marque de fabrique protégée dans son pays d'origine est admise au dépôt et protégée telle quelle dans les autres pays. On jouit d'un délai de priorité de quatre mois pour le dépôt des marques nouvelles dans les pays qui en attribuent la propriété au premier déposant. Ce délai s'applique aussi au dépôt des modèles et dessins industriels. La protection des marques est une chose capitale à notre époque de concurrence acharnée et trop souvent sans scrupules.

Le nom commercial est protégé dans toute l'Union sans enregistrement préalable.

Tout produit revêtu d'une fausse marque de fabrique, ou d'une fausse indication de provenance, peut être saisi à l'importation sur la plainte de la partie lésée.

Les inventions, dessins ou marques figurant dans les expositions, bénéficient d'une protection temporaire qui aboutit au même résultat que le délai de priorité.

Enfin, toute personne établie dans l'Union jouit d'une façon générale, dans tous les États qui la composent, de la même

protection et des mêmes recours légaux que les nationaux[1].

L'Acte de 1883 a amené la formation, entre certains États membres de l'Union générale, de deux autres groupements, fondés à Madrid par des Arrangements en date du 14 avril 1891. Le premier a pour but la répression énergique de l'usurpation des indications de provenance. Le second a organisé un service pour l'enregistrement international des marques. Au moyen d'un dépôt unique opéré dans son propre pays, le fabricant ou commerçant peut faire protéger sa marque dans tous les États syndiqués.

Un *Bureau international*, établi à Berne en 1885, sert de lien entre les États unionistes; il fournit aux administrations et aux particuliers les renseignements dont ils ont besoin et gère le service de l'enregistrement international des marques. Ce Bureau publie un organe mensuel intitulé : *La Propriété industrielle*, dont le supplément, *Les Marques internationales*, reproduit toutes les marques de fabrique enregistrées internationalement.

L'Union comprend les États suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Cuba, Danemark avec les Féroé, Dominicaine, Espagne, États-Unis, France et ses colonies, Grande-Bretagne avec la Nouvelle-Zélande et le Queensland, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas et colonies, Portugal, Serbie, Suède, Suisse, Tunisie[2].

L'Union restreinte, formée contre l'emploi de fausses indications de provenance, se compose de : Brésil, Cuba, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal, Suisse, Tunisie.

Celle de l'Enregistrement international des marques a pour membres : Belgique, Brésil, Cuba, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tunisie.

On trouve dans ce groupe d'Unions l'application d'une idée originale et intéressante, celle de l'unité de la marque, qui a pour conséquence pratique l'enregistrement international

1. L'Acte de Bruxelles de 1900 permet, en outre, la répression de la concurrence déloyale, et supprime en fait l'obligation d'exploiter les inventions brevetées dans chacun des pays qui ont accordé un brevet, ainsi que la solidarité des divers brevets pris pour une même invention.

2. L'Autriche-Hongrie est sur le point d'entrer dans cette Union.

unique. Il est surprenant que cette combinaison ingénieuse n'ait pas encore été acceptée par de grands États industriels comme l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis qui ont cependant le plus grand intérêt à faciliter à leurs fabricants et commerçants les moyens de se faire protéger contre la concurrence déloyale.

De 1897 à 1903, quelques États se sont entendus pour assurer réciproquement à leurs nationaux *la protection de leurs marques de fabrique et de commerce au Maroc et en Chine.* Si, par exemple, un Belge a déposé sa marque en Allemagne, et si un Allemand la contrefait en Chine ou au Maroc, le Belge pourra poursuivre le contrefacteur devant un consul allemand et obtenir satisfaction. C'est un moyen de remédier à l'absence de toute législation sur la matière dans ces pays[1]. Les États ainsi engagés (par simple échange de correspondances) sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal.

Successions. — C'est seulement par la loi du 14 juillet 1819 que le droit de disposer par testament, de succéder et de recevoir des biens en France a été reconnu aux étrangers. Le code civil, par ses articles 726 et 912, abrogés par la loi précitée, faisait encore obstacle à ce droit de libre disposition. Il faut dire que le système barbare des droits d'aubaine et de détraction avait été entamé dès le XVIII[e] siècle par quelques traités, notamment par celui qui fut signé avec la Sardaigne le 24 mars 1760. Aujourd'hui, sauf une restriction établie par l'article 2 de la loi de 1819 au profit des cohéritiers français, les étrangers se trouvent en France dans une situation très analogue à celle des nationaux. De leur côté, les Français jouissent d'une situation égale dans un très grand nombre de pays, soit par l'effet de la législation intérieure, soit par l'application des traités. (V. Autriche, 11 décembre 1866; Suisse, 15 juin 1869, art. 5 et 6, etc.)

1. Un engagement du même genre a été souscrit pour la Corée entre la France et la Grande-Bretagne. Certains des pays indiqués n'ont rien stipulé pour la Chine.

V

RELATIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Fixation et délimitation du territoire; voisinage. — Représentation de l'État. — Relations politiques générales. — Relations administratives.

Les règles de droit international que nous avons mentionnées jusqu'ici, ont avant tout pour but de déterminer ou de protéger les droits et les intérêts des particuliers. Nous arrivons maintenant à des dispositions qui, tout en touchant le plus souvent à des intérêts privés, ont cependant pour premier objectif le règlement des relations des gouvernements entre eux.

Il est à peine besoin de rappeler que la vie publique a subi, tout autant que la vie privée, la forte influence du progrès des transports. Lorsque les États vivaient relativement isolés, n'ayant entre eux que des rapports assez peu suivis, ces rapports étaient dominés presque exclusivement par des préoccupations politiques.

Le droit international ne connaissait guère alors que des traités d'alliance, de subsides, de neutralité ou de paix. A partir du XVIIe siècle, l'extension des transports maritimes nécessite la multiplication des traités de commerce. Au XVIIIe siècle, apparaissent quelques actes ayant pour but de régler des affaires d'intérêt commun, mais ils sont extrêmement rares. Au XIXe siècle, au contraire, les lois, les règlements et les traités

de cet ordre se multiplient avec une rapidité croissante et deviennent légion. C'est que les intérêts nationaux se sont développés et entre-croisés en tous sens, nécessitant des accords innombrables pour les concilier ou les sauvegarder. Ici encore le parallélisme est parfait entre les progrès de la circulation des gens et des produits et ceux du droit international.

I. — LE TERRITOIRE.

Formation et délimitation. — Le territoire de chaque État a été constitué par trois séries de faits : le groupement spontané de fractions territoriales voisines; le jeu des successions dans les familles souveraines; les cessions forcées, consacrées ou non par des traités. Les actes qu'il importe de connaître en ce qui touche la France sont : les traités de 1814 et de 1815, qui ont fixé d'une manière générale notre frontière du nord ; le traité de Francfort de 1871, qui a déterminé la frontière du nord-est ; les traités de 1860, par lesquels ont été réunis la Savoie, Nice, Menton, Roquebrune et la vallée des Dappes ; le traité des Pyrénées de 1629 qui a constitué notre frontière du sud ; le traité de 1768 relatif à la Corse.

Les contrats et les traités antérieurs n'ont plus qu'une valeur historique.

Ceci s'applique au territoire métropolitain, mais il faut tenir compte aussi du territoire colonial. A ce sujet il faut citer : les traités de 1715 (Guyane), de 1727 (Fort d'Arguin), de 1733 (Sainte-Croix) ; de 1763 (Indes) ; de 1783 (Côte d'Afrique); de 1844 (Nouvelle-Calédonie); de 1862 et 1867 (Cochinchine); de 1877 (Saint-Barthélemy) ; de 1880 (Taïti) ; du 9 janvier 1907 (Nouvelles-Hébrides), et, en outre, une foule de traités conclus avec des chefs africains pour la cession de tout ou partie de leur territoire.

A ces traités, il faut joindre ceux qui ont été conclus avec d'autres puissances coloniales pour déterminer ce qu'on appelle,

par un ingénieux euphémisme, des sphères d'influence. C'est un moyen de se partager à l'avance ce que l'on ne possède ou ne connaît pas encore, évitant ainsi des rivalités dangereuses. La France a conclu des traités dans ce sens avec l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'État du Congo et le Portugal. Tous ces actes règlent le partage du continent africain[1]. Un spécimen bien caractéristique de ce genre de conventions est celui qui résultait d'un échange de notes datées du 16-28 avril 1899 par lesquelles l'Angleterre et la Russie ont pris les engagements réciproques suivants, en ce qui concerne la Chine :

1° La Russie ne devait demander ni pour elle ni pour ses nationaux aucune concession de chemins de fer dans le bassin des Yang-tzé ;

2° L'Angleterre devait agir de même au nord de la Grande Muraille, et ne rien faire pour contrecarrer la Russie dans cette région.

Il était entendu, en outre, que cet accord, destiné à prévenir les conflits, serait notifié à la Chine.

Par un accord additionnel, on réglait exceptionnellement la situation des lignes déjà commencées vers le nord, de façon à en réserver le contrôle au gouvernement chinois. On sait ce qui est advenu depuis. L'accord de 1899 n'a plus guère de portée aujourd'hui, mais il montre d'une façon frappante l'influence des nouveaux moyens de transport sur la politique et, par contrecoup, sur le droit international.

A ce groupe se rattachent encore les traités de protectorat, dont les principaux sont ceux de 1863 (Cambodge), 1880 (Congo), 1881 (Tunisie), 1884 (Annam). La France exerce en outre un protectorat de très ancienne date, de compte à demi avec l'évêque espagnol d'Urgel, sur la petite république pyrénéenne d'Andorre. La principauté de Monaco figure aussi, en fait, parmi les protégés de la France. Nous ne parlons que pour

1. V., comme exemple, la Déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899. Il faut rapprocher des traités de ce type ceux par lesquels certaines grandes puissances se sont fait donner à bail des portions de territoire, notamment en Chine. Par ce détour ingénieux, elles ont pris pied d'avance sur des territoires convoités.

mémoire des nombreux traités de protectorat conclus avec des chefs barbares d'Afrique ou d'Océanie.

Chacun sait, en effet, que la colonisation a pris une extension immense avec les transports rapides.

Les traités de cession fixent généralement la frontière d'une manière sommaire, en indiquant les principaux points de repère. La limite est ensuite tracée sur le terrain et abornée ou marquée par des commissions techniques, qui consignent le résultat de leurs travaux dans des conventions détaillées, où le tracé frontière est décrit soigneusement avec cartes à l'appui, et où les droits réciproques des habitants frontaliers sur les pâtures, les forêts et les eaux, sont reconnus et spécifiés. Comme exemple très complet, on peut citer la série de conventions conclues entre la France et l'Espagne de 1856 à 1900.

Relations de voisinage. — Si les transports ont fait naître des relations très actives et très suivies entre des pays situés aux antipodes les uns des autres, on peut penser à quel point la pénétration réciproque atteindra presque nécessairement entre États voisins. Du reste, le seul fait du voisinage donne naissance à des intérêts communs, à des difficultés, à des différends qui doivent être réglés par des actes internationaux. Nous allons énumérer les cas qui se présentent ordinairement.

La surveillance des frontières a nécessité notamment des dispositions multiples, à cause de la facilité avec laquelle on peut passer la ligne frontière pour aller commettre chez le voisin des crimes, des délits ou des contraventions. On consultera sur ce point : la loi du 27 juin 1866, les conventions conclues le 23 février 1882 et le 31 octobre 1884 avec la Suisse pour la surveillance des forêts limitrophes et la répression des délits de chasse, etc. Dans le même ordre d'idées, se placent les conventions relatives à la surveillance et à la pêche dans les eaux frontières, rivières et lacs, par exemple : Suisse, 9 mars 1904 (lac Léman); Espagne, 18 février 1886 (Bidassoa), etc. Les traités de délimitation contiennent aussi en général des stipulations relatives à la police des frontières. On peut rapprocher de ces actes des ententes établies par la France avec ses voisins pour la communi-

cation réciproque des casiers judiciaires, et certains traités concernant la contrebande des armes sur nos frontières coloniales (Chine, 9 juin 1885).

L'organisation du régime fiscal et douanier a donné lieu également à une législation abondante et à de nombreux arrangements. Les lois et règlements sur les douanes prescrivent l'ensemble des mesures propres à assurer le contrôle des entrées et des sorties ainsi que les mesures de surveillance et de répression de la contrebande. Pour la France, ces dispositions constituent, en outre de la loi douanière du 11 janvier 1892, tout un code hérissé de prescriptions minutieuses. Nous n'en retiendrons qu'une chose : la constitution de zones douanières qui forment, le long des frontières de terre, des bandes d'une certaine largeur où le régime fiscal est différent de celui du reste du pays, et où certaines facilités sont accordées aux habitants frontaliers pour l'exploitation de leurs propriétés rurales, spécialement de celles qui sont à cheval sur la frontière. Dans le même sens, on doit citer une Convention, signée le 26 juin 1816 entre la Prusse et les Pays-Bas, et renouvelée le 7 avril 1900 entre l'Allemagne et la Belgique. Elle a pour but de permettre à certains usiniers établis sur la frontière de transporter en franchise, d'un côté à l'autre de la limite, des produits en cours d'élaboration. Mais comme les fraudes seraient ici très faciles, des restrictions multiples sont apportées à cette faculté. Le nombre des usines, celui des industries, des produits et des opérations, sont réduits autant que possible. Enfin la douane garde un droit strict de surveillance et l'accord peut être dénoncé d'année en année. Tout cela est fait, évidemment, pour décourager les fabricants qui se trouvent dans cette position ambiguë[1]. D'autre part, la surveillance douanière est plus stricte dans ces zones qu'ailleurs. De nombreux traités contiennent des stipulations relatives au service douanier. Dans les traités de limites et de chemins de fer on trouve des mesures réciproques de surveillance. En outre, des conventions spéciales ont été conclues, par exemple avec :

1. Voir le texte dans *Martens*, t. XXIX, sér. 2, p. 503.

la Suisse (rapports de voisinage, 23 février 1882); l'Allemagne (mouvement des spiritueux, 1er octobre 1901); la Belgique (création d'une zone franche, 17 février 1893); l'Espagne (contrebande, 10 mai 1890), etc. A cette question se rattache celle des zones franches constituées d'ancienne date, en Savoie et en France, autour du canton de Genève. Ces zones comprennent une partie de la Haute-Savoie, et le pays de Gex. Leur situation, consacrée par les conventions du 10 août 1877 et du 14 juin 1881, se résument ainsi : Le commerce des matériaux et des produits agricoles est libre de France en Suisse, en vue de l'approvisionnement de Genève; l'entrée des produits suisses est libre dans la zone à raison de son isolement relatif sur le revers des Alpes. Comme cette combinaison a donné lieu à des fraudes, elle est aujourd'hui très discutée.

On trouve encore certains arrangements de nature purement fiscale. Telles sont les conventions conclues avec la Belgique le 12 août 1843 au sujet de la perception des taxes d'enregistrement; celles des 10 septembre et 9 novembre 1883 avec le Cambodge, relatives aux taxes sur les spiritueux, etc.

Il arrive fréquemment que des travaux publics sont nécessaires sur la ligne frontière et exigent l'accord des deux gouvernements voisins, soit pour les construire soit pour les entretenir. Nous citerons en ce sens les arrangements suivants : Belgique, 22 juin 1882 (cours d'eau non navigables); Allemagne, 23 avril 1873 (alimentation du canal du Rhône au Rhin); Belgique, 26 juin 1890 (dessèchement des marais); Allemagne, Belgique, Pays-Bas, 4 février 1898 (jaugeage des bateaux de rivière); Italie, 7 mai 1862 (percement du Mont-Cenis), etc., etc. Des dispositions analogues se rencontrent encore dans certains traités de limites et dans les conventions relatives à la jonction des voies de chemins de fer. Des arrangements concernant le travail et l'assistance ont été également dictés par la circonstance du voisinage. Voici quelques exemples : Italie, 15 avril 1904 (garantie personnelle des ouvriers); Suisse, 27 septembre 1882 et 14 décembre 1887 (enfants délaissés et aliénés indigents, scolarité obligatoire); Belgique, décembre 1888 (mariage

des indigents), etc. On trouve encore dans ce sens des conventions comme celles-ci : Belgique, 12 janvier 1881 (libre exercice de la médecine dans les communes frontières); Suisse, 29 mai 1889 (même sujet) ; Allemagne, 2 juillet 1902 (circulation des voyageurs de commerce).

Le voisinage a dicté enfin quelques conventions d'ordre purement administratif, comme les suivantes : Belgique, 18 octobre 1879 (simplification des formalités de mariage) et 3 août 1891 (échange de documents); Espagne, 2 mai 1892 (dispositions pour faciliter l'accomplissement du service militaire aux jeunes gens domiciliés dans l'autre pays).

II. — REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT.

L'État étant une association, doit être représenté vis-à-vis des autres associations analogues par des personnalités désignées à cet effet : ces personnalités sont, pour presque tous les pays : 1° le chef de l'État (loi du 16 juillet 1875, art. 8 et 9); toutefois, en France, le Président de la République doit, avant de ratifier certains actes, obtenir l'approbation du pouvoir législatif; les agents diplomatiques étrangers sont accrédités auprès de lui (loi du 25 février 1875, art. 1er); 2° le ministre des affaires étrangères comme chef responsable du service des relations extérieures; 3° les agents diplomatiques, qui ont mission de représenter auprès des gouvernements étrangers, soit la personne du souverain, soit l'État selon le cas; 4° les agents consulaires chargés de représenter à l'étranger l'administration de leur pays et de protéger leurs nationaux. Il existe encore certains agents exceptionnels, des délégués financiers ou commerciaux, par exemple, qui pourvoient à certains besoins spéciaux (emprunts, émigration, études économiques, etc.) Enfin nous devons mentionner encore les agents placés dans les États protégés sous le nom de résidents.

Les textes français à consulter au sujet de l'organisation du service des affaires étrangères sont : la loi du 25 février 1875,

art. 3, et celle du 6 juillet 1875, art. 6; le décret du 12 mai 1891 (administration centrale des affaires étrangères); celui du 22 octobre 1892 (organisation du corps diplomatique); celui du 12 novembre 1891 (organisation particulière du corps consulaire)[1].

La situation des agents diplomatiques est à la fois très exceptionnelle et très délicate. Ils représentent et servent, dans un pays étranger, des intérêts qui peuvent être opposés à ceux de ce même pays. Aussi, l'histoire fournit quelques exemples d'ambassadeurs qui furent assez malmenés par les gouvernements auprès desquels ils étaient envoyés. Pour les mettre à l'abri de semblables violences, on est convenu de les déclarer inviolables (décret du 13 ventôse an II). Ils sont, pour le même motif, entièrement soustraits à l'action de la juridiction locale, eux, leur famille, leur personnel, leurs archives et leur habitation. On les dispense généralement du paiement des impôts personnels. Tel est l'ensemble des immunités connues sous le nom juridique d'exterritorialité[2].

D'un autre côté, les gouvernements se sont entendus pour régler d'un commun accord le rang des agents diplomatiques, selon leur grade et leur ancienneté, de manière à éviter les froissements et difficultés (règlement de Vienne du 19 mars 1815 et protocole d'Aix-la-Chapelle du 21 novembre 1818). Les anciens traités de commerce contenaient ordinairement des stipulations précises concernant l'envoi et les immunités des agents diplomatiques (Mexique, 27 novembre 1886, art. 11). Aujourd'hui, ces textes se font rares, la pratique étant universellement reconnue et consacrée. Toutefois, en ce qui touche les consuls, il existe de nombreuses conventions spéciales, soit pour fixer les conditions de leur établissement (par exemple,

1. Nous ne citons ici que les textes essentiels. A côté de ceux-ci, il existe un nombre considérable de lois, d'ordonnances, de décrets, de règlements, de circulaires, qui fixent le nombre, le rang, la situation, le traitement et les attributions des agents. Ces textes se complètent, se modifient, se combinent — et parfois se contredisent.

2. A citer encore les textes suivants : loi sur la Presse du 29 juillet 1881, art. 37 et 60 (offenses); Code civil, art. 48, 170 et 171 (état civil); arrêté du 20 vendémiaire an VII, ord. du 18 août 1833; Code pénal, art. 80 (responsabilité).

Russie, 20 mars 1874), soit pour déterminer certaines de leurs attributions (Russie, 20 mars 1874, successions; Belgique, 31 mai 1887, successions des marins absents ou décédés; Grande-Bretagne, 16 juin 1879, naufrages). Les consuls ne jouissent pas des immunités diplomatiques. Cependant, quand ils sont fonctionnaires de carrière[1], on les dispense parfois, par pure courtoisie, de la juridiction locale et des impôts personnels. Les archives consulaires, propriété du gouvernement, sont en général considérées comme inviolables, mais cette règle n'est pas sans exception (V. Italie, arrangement du 8 décembre 1888).

En ce qui concerne les attributions des agents extérieurs, on peut dire qu'elles sont presque innombrables. Pour bien les remplir, surtout à notre époque de communications aisées et multiples, les agents devraient être des hommes universels et doués d'une activité inlassable. On en jugera par la rapide énumération que voici. En dehors de leur rôle de représentation honorifique, les chefs de missions diplomatiques ont à suivre les questions politiques et économiques les plus variées, et souvent les plus délicates. En outre, leurs chancelleries, dont ils ont, en définitive, la responsabilité, remplissent le service consulaire pour un territoire déterminé. Or, voici le tableau sommaire des détails de ce service : renseignements et avis officiels à transmettre d'office ou sur sa demande à leur gouvernement, sur toutes les questions qui peuvent l'intéresser; immatriculation des nationaux résidant dans la circonscription consulaire; protection de ces mêmes nationaux en cas d'abus de pouvoir dirigés contre eux; rédaction des actes de l'état civil si les autorités locales l'admettent, et transmission de ces actes à Paris; rapatriement des nationaux indigents; opérations du recrutement à l'égard des jeunes gens domiciliés dans la circonscription; police et jugement des nationaux en pays d'Orient; légalisations de toutes sortes; rédaction des actes notariés et des testaments, conservation de consignations et de dépôts légaux; rapports et avis commer-

1. On sait que les consuls sont assez souvent des particuliers, notamment des commerçants, choisis sur place, souvent parmi les nationaux du pays où ils résident. En France, on les distingue sous le nom d'agents consulaires.

ciaux; contrôle de l'exécution des traités de commerce; contrôle de la navigation française; concours et protection à la marine de guerre et de commerce ainsi qu'aux marins nationaux[1]; renseignements et appui aux nationaux de passage, qui doivent être reçus dans un local ouvert à des heures déterminées (au moins six heures par jour); tenue des archives et de la comptabilité (décret du 20 décembre 1890). Toute personne un peu au courant des questions administratives se rendra compte du caractère encyclopédique des fonctions diplomatiques et consulaires. Il faut, pour les bien remplir, indépendamment du talent exigé pour les grandes affaires, du savoir, de l'expérience, de l'application, de l'énergie avec de la souplesse, du bon vouloir et de la bienveillance, enfin de l'autorité personnelle et une grande dignité de vie. On ne rencontre pas souvent chez un homme tant de qualités réunies, et c'est pourquoi, dans tous les pays, on se plaint assez souvent des agents, à tort dans bien des occasions, mais parfois à bon droit.

Les chefs de poste ont, pour les seconder, un personnel hiérarchique assez varié : conseillers, secrétaires et attachés pour les postes diplomatiques; suppléants, vice-consuls, élèves et commis pour les chancelleries consulaires. En outre, les agents en pays d'Orient ont des interprètes et des gardes.

III. — RELATIONS POLITIQUES GÉNÉRALES.

Autrefois, les relations politiques des États entre eux se limitaient aux questions de succession, d'alliance, de guerre, de médiation, de partages territoriaux et de paix. Au XIXe siècle, les affaires de ce genre n'ont pas disparu; elles ont même pris une ampleur en rapport avec les forces des États modernes. Il est inutile de rappeler ici les combinaisons qui ont donné lieu à des systèmes politiques destinés à reconstruire au goût du jour

1. Les prescriptions en cette matière sont si minutieuses qu'il serait fort difficile de les appliquer à la lettre. V. l'ordonnance d'octobre 1833 en 79 articles et les traités de navigation.

l'ancien équilibre européen, devenu, par la grâce des grands transports et d'un néologisme disgracieux, l'équilibre « mondial ». Mais, à côté des problèmes épineux de la politique d'ambition, sont venues se placer les difficultés non moins délicates de la politique économique, et aussi certaines questions qui participent à la fois des deux ordres d'idées. Il est sorti de ces diverses préoccupations une série assez considérable d'actes diplomatiques dont le droit international s'est enrichi et quelquefois encombré. Il n'en est pas moins certain que la politique générale, comme tous les autres faits sociaux, a évolué sous l'action du grand ressort des temps contemporains : les transports.

Parmi les actes de politique générale, il faut citer en premier lieu les alliances, dont on parle beaucoup sans les connaître, car leur texte est resté un secret de chancellerie. Pourtant, il est évident que leur caractère est purement défensif. C'est que la guerre constitue, de nos jours, un fléau gigantesque, dont on se résout difficilement à courir les risques. On s'épuise à la préparer, mais on l'évite avec soin, au moins dans les États bien administrés.

Nous avons fait allusion déjà aux traités relatifs aux sphères d'influence, véritables actes de partage anticipé[1]. Il est permis de rapprocher de ces actes les arrangements conclus par la France en 1904 avec l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, relativement à leurs prétentions dans la Méditerranée, c'est-à-dire pour la compensation réciproque de leurs intérêts ou de leurs vues au Maroc, en Égypte et dans la Tripolitaine. On sait quelles difficultés ces accords ont fait surgir au Maroc, difficultés dont la cause générale nous apparaîtra bientôt.

Mentionnons encore les traités de garantie, par lesquels certains États s'engagent à assurer soit l'intégrité d'un territoire (traités : de Londres, 7 mai 1832, relatif à la Grèce; de Stockholm, 21 novembre 1855, concernant la Suède et la Norvège, aujourd'hui sans valeur; de Paris, 30 mars 1856, relatif à la Turquie; de Berlin, 13 juillet 1878, relatif aux Balkans), soit la neu-

1. V. en particulier : Grande-Bretagne, 21 mars 1899; Italie, 24 janvier 1900.

tralité d'un État (traités : du 20 novembre 1815, relatif à la Suisse; de Londres, 15 novembre 1831 et 19 avril 1839, relatifs à la Belgique; du 11 mai 1867, relatif au Luxembourg; du 5 février 1885, concernant le bassin du Congo)[1], soit le service d'un emprunt (traités du 30 avril 1868 et du 6 février 1869, pour les emprunts de la Commission du Danube; du 31 mars 1880 et du 18 mars 1885, pour l'emprunt égyptien; du 29 mars 1898, pour l'emprunt grec; du 27 juin 1855, pour la dette ottomane; du 8 juin 1883, pour l'emprunt tunisien, etc. Enfin, la grande politique, qui méprisait autrefois les questions mercantiles, a dû suivre le mouvement irrésistible des sociétés actuelles et faire entrer dans son programme des négociations singulièrement terre à terre. Indépendamment des traités de commerce devenus, au cours du XIXe siècle, des actes de plus en plus compliqués, de plus en plus épineux, il a fallu discuter et régler, comme de grandes affaires, des questions d'entreprises de chemins de fer, de ports, de quais, de fournitures, d'emprunts, et d'autres encore. Nous avons eu l'occasion de citer des exemples de traités relatifs à des objets de cette catégorie. Souvent aussi la discussion de ces affaires n'aboutit pas à la signature d'un instrument diplomatique, mais à une mesure d'ordre intérieur : une concession ou une commande par exemple. Il n'en est pas moins vrai que l'on tend à établir une sorte de règle de droit international prescrivant aux États faibles une répartition plus ou moins équitable de leurs concessions et de leurs commandes entre les grands États producteurs.

IV. — RELATIONS ADMINISTRATIVES.

Il est à peine besoin de dire que, parmi les rapports si nombreux établis entre les États depuis un siècle, il en est beaucoup qui font naître entre les États, même les plus éloignés les

1. V. aussi les actes relatifs à la neutralité des détroits ottomans, du canal de Suez et du Danube maritime.

uns des autres, des relations administratives auxquelles on ne songeait guère autrefois. Il en est ainsi notamment pour ce qui concerne les chemins de fer, la poste, le télégraphe, les communications d'actes, l'extradition, les rapports de voisinage, etc. On va quelquefois très loin dans cette voie. Ainsi, par une convention du 12 mars 1894, la Russie et la Roumanie ont autorisé les tribunaux de leurs districts limitrophes à communiquer directement, sans employer l'intermédiaire de la diplomatie, autrefois strictement obligatoire, et cela pour tout ce qui concerne l'instruction des affaires de justice.

Aux matières que nous venons d'énumérer, et qui appartiennent principalement aux rapports de voisinage, il faut ajouter quelques dispositions d'une application plus générale. Nous trouvons, par exemple, les accords suivants :

Le 11 octobre 1901, l'Espagne et le Mexique se sont entendus pour simplifier les formalités de légalisation des actes publics et privés.

L'extension et l'activité grandissantes des transports ont rendu le péril de certaines maladies de plus en plus grand, de plus en plus redoutable. Ainsi, le choléra, la peste et la fièvre jaune sont devenus des épouvantails contre lesquels on a formé des unions[1]. La première a été conclue à Dresde le 10 avril 1893 ; elle a pour but d'*empêcher la propagation du choléra*, en imposant aux navires, aux voyageurs et aux objets suspects des visites, des quarantaines, des désinfections, une surveillance, selon certaines règles uniformes. Font partie de cette union tous les grands pays maritimes, sauf les États-Unis, et quelques États secondaires.

Toutefois on doit remarquer l'absence des pays les plus dangereux, comme la Turquie, la Perse, l'Inde.

1. Une longue gestation a précédé la naissance de ces Unions. Une série de conférences ont eu lieu en effet en 1851, 1859, 1865, 1871, 1874, 1876, 1881, 1885, 1892, 1893, 1894, 1897, 1898 et 1903. Plusieurs conventions successives ont été signées puis abandonnées. On redoutait, pour les transports, la gêne qui résulte des mesures administratives de précaution. Mais le péril est devenu tel qu'il a fallu accepter une réglementation sanitaire internationale. Toutefois, les résistances ne sont pas entièrement tombées, tant il est difficile de faire obstacle au torrent des transports.

De même, une union a été conclue *contre la peste,* à Venise, le 19 mars 1897. Elle est organisée sur le même plan, et comprend un plus grand nombre d'États que la précédente[1].

Une convention sanitaire internationale, signée à Paris le 3 avril 1898, complète en quelque sorte les deux précédentes, en prescrivant des règles générales de précaution à prendre dans la mer Rouge, le Golfe Persique, différents ports de l'Arabie et de l'Extrême-Orient. Mais dans les années suivantes, des recherches scientifiques attentives ont profondément modifié les idées sur le mode de propagation des épidémies orientales. Aussi, dans une conférence tenue à Paris en 1903, on a pu dresser un nouvel acte, celui du 3 décembre 1903 qui forme en 180 articles le code international de la prophylaxie opposée aux trois fléaux précités. De plus, cet acte prévoit la création d'un bureau sanitaire international placé à Paris, et ayant pour mission de centraliser rapidement tous les renseignements et tous les avis utiles pour prévenir l'invasion des épidémies. Ce bureau pourrait, en outre, fournir d'utiles données sur les autres grandes maladies qui rongent l'humanité, comme la tuberculose, la variole, le typhus, la lèpre, etc. Ont signé vingt États, les mêmes que ceux de 1897.

Il faut citer, en outre, la convention sanitaire du 20 janvier 1892, relative au transit dans le canal de Suez, et l'entente établie entre les agents diplomatiques et consulaires accrédités à Tanger, pour y organiser un conseil sanitaire et une commission d'hygiène. Un règlement avait été élaboré dès le 28 avril 1840, dans le but de préserver la santé publique sur tout le littoral du Maroc.

En 1846 et en 1857 à Francfort, en 1847 à Bruxelles, trois congrès se sont réunis pour étudier et comparer les législations *en matière pénale et pénitentiaire.* En 1872, sur l'initiative des États-Unis, un quatrième congrès se réunit à Londres sous les auspices du gouvernement britannique. Ce congrès nomma une

1. Allemagne, Australie, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hong-Kong, Italie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède, Suisse.

commission chargée de préparer une nouvelle réunion. La commission tint ses séances à Bruxelles, en 1873 et en 1874, sous la présidence du délégué des États-Unis; ses travaux fixèrent assez l'attention pour que le gouvernement suédois s'offrît à convoquer à titre officiel un nouveau congrès, lequel s'ouvrit à Stockholm en 1877. Vingt-trois États s'y firent représenter. Ce congrès discuta un projet de règlement préparé par MM. de Holtzendorf et Guillaume, et le gouvernement suédois se chargea de le communiquer aux États. En 1880, la commission se réunit à Paris pour prendre acte des adhésions reçues, et dès lors une sorte d'union fut créée, dans le but d'étudier en commun les moyens de prévention et de répression des crimes et de relèvement moral des condamnés ou prévenus. Elle a pour organe une *Commission pénitentiaire internationale permanente,* qui a son siège à Berne; cette commission réunit et publie des documents, des rapports, et prépare les congrès qui ont lieu tous les cinq ans (Rome, 1885; Pétersbourg, 1890; Paris, 1895; Bruxelles 1900; Budapest, 1905). La commission publie un *Bulletin* qui est distribué aux États, bibliothèques, sociétés, etc. Les frais sont couverts par les contributions des États adhérents, qui payent à raison de 25 francs au moins et de 50 francs au plus par million d'habitants. Les membres de cette Union sont actuellement au nombre de quatorze, savoir : Bade, Bavière, Belgique, Danemark, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suisse. En 1895, la Grande-Bretagne a fait une tentative pour provoquer une entente internationale sur une question connexe. Il s'agissait d'empêcher l'exportation des articles fabriqués dans les prisons par la main-d'œuvre pénale. Cette question, qui se pose aussi dans le régime intérieur, ne manque pas de gravité à cause de la concurrence dangereuse faite au travail libre par les ateliers des prisons. Cependant elle est demeurée sans solution.

Nous avons maintenant à signaler quelques accords administratifs qui ont principalement pour but de favoriser le développement des cultures intellectuelles. En voici le résumé :

Le 6 juillet 1904, l'Espagne et le Salvador ont conclu une

convention pour la reconnaissance mutuelle de la validité des titres académiques et des inscriptions universitaires.

L'*Association géodésique internationale,* qui a reçu sa forme définitive par la convention géodésique signée à Berlin en octobre 1895, a pour but la mensuration exacte de la surface du globe. Les États membres de cette Union sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse. Il existe à Potsdam, près Berlin, un bureau central de l'Union, placé sous la direction de l'Institut géodésique de Prusse.

Nous citons seulement : le protocole du 5 septembre 1862, relatif à la reconstruction en commun, par les puissances chrétiennes, de la coupole du Saint-Sépulcre à Jérusalem ; une convention signée à Paris le 16 août 1867, par un groupe de personnages princiers, pour faciliter entre les musées de tous les pays l'échange de reproductions d'œuvres d'art, ainsi que d'œuvres scientifiques et littéraires. La même idée se retrouve dans la convention franco-belge du 3 août 1891 et dans la convention par laquelle un certain nombre de pays se sont mis d'accord, à Bruxelles, le 15 mars 1886, pour assurer entre eux l'*échange des documents officiels et des publications scientifiques* que les gouvernements peuvent publier ou avoir à leur disposition. Ces publications sont réparties d'office, par chacun des États signataires, entre tous les autres, dans le but de faciliter les recherches de législation comparée et la vulgarisation des faits et découvertes scientifiques. Cette convention est appliquée par : Belgique, Brésil, Espagne, États-Unis, Italie, Portugal, Serbie, Suisse.

Enfin la France a conclu avec la Grèce, le 23 février 1887, une convention qui l'autorisait à faire à ses frais des fouilles archéologiques sur l'emplacement de Delphes, et à prendre des moulages des objets découverts.

Tel est, à peu de chose près, le détail si varié des dispositions relatives aux relations internationales ayant un caractère surtout administratif.

VI

LITIGES INTERNATIONAUX

Solutions pacifiques : négociation, médiation, arbitrage. — Solutions violentes : représailles, embargo, blocus, saisie. — La guerre, son caractère et ses causes sociales, ses règles; conditions des personnes et des biens. — Traités de paix.

Les conflits qui s'élèvent entre gouvernements différents sont dus à des causes variables par leur nature comme par leur importance. Ceux qui proviennent de faits accidentels peuvent être réglés aisément, pourvu que des complications engendrées par des causes plus générales ne viennent pas les aggraver. Certaines difficultés, sans être sérieuses par elles-mêmes, sont d'une solution longue et pénible, parce que l'une des parties se trouve dans une situation ou dans un état d'esprit qui rendent la discussion malaisée. Enfin, lorsque l'intérêt général ou l'orgueil national d'un peuple sont en jeu, l'entente amiable devient à peu près impossible, et comme il n'existe aucune autorité suprême munie des pouvoirs nécessaires pour trancher le différend, c'est la force qui intervient avec toutes ses conséquences.

I. — SOLUTIONS PACIFIQUES.

Négociation. Arbitrage. — Les menus litiges ne comptaient guère avant le XIXe siècle. Les frontières restent en général assez mal précisées. Les relations n'étaient pas très actives. On

se souciait médiocrement des intérêts particuliers isolés, et on en faisait volontiers bon marché. Dans ces conditions, chacun se tirait comme il pouvait des mauvais pas où il était engagé, subissant des avanies et des injustices dont il était à peu près impossible d'obtenir le redressement.

A notre époque de relations incessantes et bien que le souci de la justice et le respect de l'étranger aient réalisé de grands progrès, les conflits d'intérêts, portant sur de petites questions, sont forcément nombreux. La plupart sont résolus par la simple négociation. Lorsque les intérêts, engagés prennent un caractère général, ce qui permet de craindre une aggravation du débat, l'intervention opportune d'une tierce puissance ou de plusieurs, peut faciliter le débat, éviter les froissements, et procurer la conclusion d'un accord qui se réalise avec la collaboration active de l'État intervenant. Celui-ci est alors un médiateur[1]. Si la médiation ne réussit pas toujours à prévenir la guerre, elle est parvenue quelquefois à l'arrêter et en adoucir les effets : telle l'intervention amicale de la France entre les États-Unis et l'Espagne en 1898. Parfois aussi la médiation prend la forme d'une contrainte ; elle agit pour obliger l'un des belligérants à s'arrêter dans sa marche victorieuse et à ménager le vaincu. L'un des exemples les plus justifiés de ce type de médiation nous est fourni par le traité de 1878, imposé par les grandes puissances à la Russie dans sa lutte contre la Turquie[2].

La médiation présente parfois l'inconvénient de constituer de la part du médiateur un véritable acte d'ingérence politique qui, au lieu de maintenir ou de ramener la paix, peut entraîner de nouvelles complications et élargir le conflit. C'est pourquoi on a cherché à lui donner une forme à la fois permanente et plus juridique en lui assignant certaines règles spéciales. Tel est le but poursuivi par l'art. 2 de la Convention de La Haye, du 29 juillet 1899, qui oblige les États, membres de l'Union formée par cette

1. Une simple entremise officieuse prend le nom de « bons offices ». Parfois, l'entremise des tiers s'élargit et revêt la forme d'une conférence, comme celle d'Algésiras de 1906.

2. V. aussi le traité de Constantinople du 6-18 septembre 1897, intervenu pour rétablir la paix entre la Turquie et la Grèce.

Convention, à recourir, avant d'entrer en lutte, aux bons offices, ou à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

Mais si cet appareil majestueux convient aux questions soulevées par des combinaisons politiques ou des intérêts nationaux, il est beaucoup de cas qui roulent sur de simples circonstances de fait, et qui peuvent être résolues d'une manière tout à fait technique. On a recours alors à l'arbitrage d'un chef d'État, d'une commission internationale, d'une haute cour de justice, ou même d'un jurisconsulte réputé.

L'arbitrage international est un moyen qui permet de résoudre, d'une manière à la fois équitable et honorable pour les parties, des conflits très variés, portant parfois sur des questions importantes. Il se distingue par trois caractères très nets : 1° il est volontairement appliqué par les parties ; 2° le litige est déterminé et l'arbitre est désigné d'accord par les parties au moyen d'une convention ; 3° l'arbitre doit limiter sa décision aux points qui lui sont soumis. Il va sans dire que cette solution est, en principe, obligatoire pour les États qui l'ont sollicitée ; toutefois, ici encore, le défaut d'une autorité supérieure laisse aux parties la possibilité de se refuser à l'exécution de leurs engagements. Mais il faut se hâter de dire que les exemples d'une telle mauvaise foi sont excessivement rares.

Avant le xixe siècle, les cas d'arbitrage étaient très peu fréquents. On laissait dormir indéfiniment les affaires minimes, on tranchait les autres par l'épée. Mais, depuis un siècle, les occasions de froissement, de rivalité, de concurrence, sont devenues si nombreuses, et touchent en outre à tant d'intérêts particuliers, que si, d'une part, on ne pouvait continuer à les négliger de parti pris, il devenait impossible aussi d'entrer en campagne à chaque instant. En d'autres termes, les litiges devenant à la fois nombreux et urgents, le besoin d'un bon moyen pacifique de les régler se fit impérieusement sentir, et les arbitrages internationaux se multiplièrent sur les sujets les plus divers. Parmi les plus marquants, nous citerons : la sentence rendue par une cour spéciale réunie à Genève pour juger un différend suscité entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet des

prises faites par le croiseur *Alabama*, pendant la guerre de Sécession; la décision du Conseil fédéral suisse, rendue le 1er décembre 1900, et attribuant au Brésil de vastes territoires contestés entre ce pays et la France par suite de l'obscurité du traité franco-portugais de 1715 au sujet de la Guyane. Il en a été rendu beaucoup d'autres, dont plusieurs ont amené le résultat infiniment heureux d'éviter des guerres imminentes entre de grands peuples. Ce n'est pas là un mince avantage [1].

L'évidente utilité de ce procédé a conduit les États à en faire en quelque sorte une règle fixe du droit international. On a commencé par introduire dans des traités généraux, spécialement dans des traités de commerce, une disposition en vertu de laquelle l'arbitrage devient une formalité convenue d'avance entre les cocontractants, pour le cas où un différend viendrait à surgir (Équateur, 12 mai 1888; Acte général de Berlin du 26 février 1885, art. 12, etc.). Partant de là, on est arrivé à la conception d'un accord spécial qui établit également l'obligation de recourir à l'arbitrage pour trancher tout litige présentant le caractère d'une difficulté juridique, ou pour interpréter au besoin les traités existants (Grande-Bretagne, 14 octobre 1903, etc.). En même temps, l'idée prenait une forme plus concrète encore, par la création d'une union comprenant tous les grands États et un bon nombre de petits, ainsi que d'une cour permanente d'arbitrage dont le siège est à La Haye (Acte final du 29 juillet 1899 et Convention du même jour).

On ne doit pas se faire illusion sur l'efficacité de l'arbitrage. Il ne saurait constituer actuellement un moyen définitif et général de prévenir les conflits armés; nous verrons tout à l'heure pourquoi. Mais, dans l'état actuel des choses, et en présence des nécessités qui résultent de la pénétration mutuelle des peuples, l'arbitrage constitue un procédé très pratique pour arranger un grand nombre de difficultés internationales, lorsqu'il ne s'y mêle pas des desseins cachés ou des passions maladroites. Il en sera ainsi surtout si l'on a soin de confier les arbitrages à des commis-

1. Est-il besoin de rappeler l'incident des pêcheurs de Hull entre l'Angleterre et la Russie, réglé par une commission d'arbitrage siégeant à Paris?

sions techniques internationales, chez lesquelles la compétence et l'impartialité se rencontrent au degré le plus éminent.

Mesures de rigueur. — L'arbitrage, ainsi compris et pratiqué, rendra de plus en plus rare l'application des mesures de rigueur auxquelles on avait souvent recours autrefois, surtout dans les relations entre les grandes puissances et les petits États. Ces mesures sont :

Les représailles, dispositions prises à l'encontre des nationaux d'un autre État, pour répondre à des actes du même genre ;

L'embargo, ou saisie provisoire de marchandises, de navires ou autres moyens de transport, appartenant aux ressortissants d'un gouvernement étranger afin de peser sur les décisions de celui-ci[1] ; on a prévu ce cas dans plusieurs traités pour le prévenir ou en adoucir les effets (Équateur, 12 mai 1888, art. 8, 3°) ;

Le blocus dit pacifique, par lequel on ferme au commerce un ou plusieurs ports d'un autre État, toujours dans le but de l'amener à composition. On pourrait citer un grand nombre d'exemples de cette manière de faire, employée par la France, notamment contre l'Argentine en 1832, contre le Mexique en 1863, etc. ; à diverses reprises aussi, plusieurs États se sont entendus pour pratiquer le blocus pacifique dans un intérêt commun, tels que celui de la Grèce, en 1886 ; celui de la Crète, de mars 1897 à décembre 1898 ; celui du Vénézuéla en 1904, lequel a d'ailleurs abouti à un arbitrage.

Enfin, la saisie temporaire, soit d'un territoire, soit d'un ou plusieurs bureaux de douane, toujours dans les mêmes vues ; les exemples de ce genre de saisie sont également assez nombreux.

De pareils procédés, à la fois violents et arbitraires, ne sont possibles, sans entraîner la guerre, que lorsqu'un État faible refuse à une grande puissance le redressement de torts sérieux, prouvés, et que nul moyen régulier ne subsiste pour obtenir

1. L'embargo a été employé aussi comme moyen de se procurer, en cas d'urgence, et sans motif d'hostilité à l'égard des individus saisis, des denrées, des navires, etc. Plusieurs traités stipulent qu'en pareil cas, les intéressés recevront une équitable indemnité.

justice, par exemple quand les tribunaux du pays ne méritent aucune confiance ou quand le gouvernement décline toute proposition d'arbitrage. Encore une fois, il serait aisé aujourd'hui d'éviter ces procédés barbares, grâce aux progrès du droit international, si toutes les nations se trouvaient dans un état social qui leur permît d'appliquer, toujours dans un esprit de loyauté et de saine modération, les principes et les règles déjà établis et qui se développeront dans l'avenir. Malheureusement il n'en est point ainsi. Mais ceci touche à un autre sujet et demande quelques explications préalables.

II. — LA GUERRE.

Caractère et causes sociales. — Il y a une cinquantaine d'années, bien des gens s'imaginaient que le régime représentatif, le libre échange et la liberté de la presse ne manqueraient pas d'amener, à bref délai, le désarmement général et la paix universelle. Leurs déceptions ont été répétées et cruelles, car peu de siècles furent plus guerriers que le XIXe. Cependant, malgré les formidables armements que tous les États entretenaient à l'envi, de généreux esprits ont salué l'aurore du XXe siècle avec les mêmes illusions. Les terribles batailles de la guerre d'Extrême-Orient les ont affligés sans les décourager. Ils pensent que ce conflit lointain s'explique par des circonstances que l'Occident ne connaît plus. Ils tiennent à croire que trente-cinq ans de paix, pendant lesquels tant de liens se sont noués entre les peuples d'Europe, rendent improbable la réapparition de la guerre sur notre continent. Cet espoir serait légitime si des causes sociales profondes et persistantes ne maintenaient parmi nous de graves risques de guerre. Il est utile de préciser ici le fait en quelques lignes.

La guerre extérieure peut résulter de deux causes essentielles, qui d'ailleurs se cumulent souvent. En premier lieu, vient l'idée d'une annexion territoriale; en second lieu, se placent les vues

de suprématie politique, c'est-à-dire l'ambition de conduire le monde en lui imposant les directions et les combinaisons d'un gouvernement capable de l'emporter sur tous les autres par la force des armes. Or, d'où sortent les visées de conquête ou d'hégémonie politique? De deux tendances bien distinctes. La première peut être dictée à une race par un urgent besoin d'expansion; c'est ce motif qui explique l'acharnement mis par l'Angleterre à disputer à la France, au XVIIIe siècle, les territoires de colonisation de l'Amérique du Nord ou les débouchés commerciaux de l'Inde. La politique dictée par cette nécessité peut se montrer, à un moment donné, brutale, violente, abusive ou même déloyale, cela dépend du mérite des hommes qui la conduisent. Elle est inspirée du moins par un motif impérieux et, si l'historien le déplore, il est en état de lui assigner une cause précise et utile en soi. Les peuples, dont l'éducation est dominée par la tendance particulariste, c'est-à-dire par un sentiment précis de l'autonomie et de l'initiative individuelles, pratiquent d'ordinaire cette politique utilitaire. Les erreurs et les fautes que peuvent commettre leurs hommes d'État, n'en changent pas le courant général. Qu'on étudie de près l'histoire déjà longue de la politique anglaise, ou les premiers traits de l'action extérieure des États-Unis, si fortement caractérisée dès son début, et on reconnaîtra combien la tendance de ces peuples est nettement orientée. Pour eux, la guerre et la conquête ne sont que des moyens ultimes employés soit à titre de procédés de pénétration économique, soit pour consacrer une colonisation déjà poussée très loin par l'action privée, soit enfin pour réserver l'avenir, comme cela s'est produit en Afrique par exemple. Voilà pour le premier type. Il n'est dangereux pour la paix que si on le menace directement dans ses intérêts vitaux — tel un blocus économique — ou si on prétend l'arrêter dans sa marche colonisatrice.

Le second type est bien différent. Pénétré et dominé par l'esprit communautaire, il laisse tous les pouvoirs se centraliser aux mains d'une bureaucratie compliquée et absorbante dont la politique est la principale raison d'être et dont la tendance

est d'agrandir sans cesse le domaine de son autorité, de ses attributions, de ses avantages. Lorsqu'une telle bureaucratie est dirigée soit par un souverain de génie, soit par des chefs actifs et ambitieux, sa politique extérieure devient fatalement aggressive et dominatrice. C'est alors que l'on voit s'élever, aux dépens de la paix du monde, ces grandes nations militaires qui, pendant un certain nombre d'années, imposent à tout un continent le lourd fardeau de leur hégémonie. La France, après l'Espagne, a eu le malheur de passer par cette redoutable épreuve et de monter à ce pinacle vertigineux; comme sa voisine, elle en est retombée après les plus dures épreuves[1]. Elle a pu cependant se ressaisir, éviter une ruine complète, et conserver une place honorable au rang des grands États. Mais elle se débat péniblement contre les effets débilitants et anarchiques de l'esprit communautaire. Il fut restauré chez elle par l'ancienne monarchie; actuellement il est prôné et cultivé par le socialisme qui croit progresser en rétablissant les méthodes gouvernementales de la décadence romaine et de Louis XIV.

Plusieurs peuples ont tenté de s'élever à ce rang de grande nation militaire, laissé vacant par la France en 1815. La Russie d'abord, qui semblait prédestinée par son étendue et le chiffre de sa population. Mais ce colosse a des pieds d'argile; la classe aristocratique et bureaucratique qui le conduit, manque de capacité et d'union, la nation est pauvre. C'est pourquoi la Russie n'a pu monter au degré de puissance politique qu'elle ambitionnait; mais les efforts qu'elle a faits pour y parvenir n'en ont pas moins troublé la paix à bien des reprises depuis cent ans. L'Autriche, ensuite, qui voulait reprendre la situation prépondérante occupée par elle pendant une courte période. Elle a dû s'incliner très bas devant un rival qui, la serrant de près depuis le commencement du XVIIIe siècle, a réussi finalement à éclipser tous ses rivaux. Maîtresse de l'Allemagne, pourvue d'une forte bureaucratie et d'une armée immense qu'elle renforce sans cesse, munie d'un trésor de guerre, la

1. On trouvera un admirable tableau de cette évolution sociale dans le livre de H. de Tourville, *Histoire de la formation particulariste*, Firmin-Didot et Cie.

Prusse joue aujourd'hui, au premier plan de la scène du monde, le rôle de la grande nation guerrière. Sa tendance est de faire dominer partout non seulement ses intérêts légitimes, mais encore son influence politique, ce qui ne peut manquer de provoquer des résistances et peut-être des conflits.

On voit, par ce bref exposé, que des causes sociales profondes agiront longtemps encore pour maintenir dans le monde l'insécurité, les risques de guerre. Il faut en prendre son parti, éviter de se bercer d'illusions, faire de son mieux pour écarter ou atténuer les causes de conflit, mais surtout conserver des amis sûrs, retenus par de solides liens d'intérêts, et se tenir prêt à tout événement. Espérons, sans trop y compter, que les nations d'Europe seront assez sages pour brider les tendances de cour et les ambitions de caserne, et pour obliger leurs gouvernements à alléger le poids formidable de leurs armements[1].

III. — RÈGLES DE GUERRE.

Notions générales. — La guerre est en soi un acte de violence et de barbarie. Il semble donc, au premier abord, qu'elle doit échapper à toute réglementation. Cependant, de tout temps on a senti la nécessité d'accepter au moins quelques principes susceptibles de tempérer la sauvagerie inhérente à l'état de guerre. Au fur et à mesure que le droit des gens s'est précisé sous l'influence des causes que nous avons dites, ces principes se sont multipliés et consolidés. Il en est sorti une série de dispositions coutumières, légales ou conventionnelles, que l'on décore du nom trop ambitieux de « Lois de la

1. Parmi les stipulations conventionnelles les plus récentes qui aient été conclues dans ce sens, il faut citer l'intéressant traité, signé le 9 janvier 1903 entre l'Argentine et le Chili, pour établir un état d'équilibre entre leurs forces navales. Cet accord prescrit réciproquement la suspension des constructions neuves, la vente de plusieurs navires sur chantier et le désarmement de certains autres. C'est un exemple qui sera suivi par d'autres Etats, le jour où l'on aura reconnu la vanité et le danger des vues de suprématie politique.

guerre. » Nous sommes bien loin encore d'un *corpus juris* tant soit peu complet. Néanmoins, sans pouvoir affaiblir d'une manière très considérable les maux de la guerre, le droit international n'en a pas moins une influence modératrice indiscutable. Du reste, il faut bien dire que la condition sociale des belligérants exerce une action capitale sur leur manière de voir et d'appliquer des règles de guerre. C'est ainsi que les États-Unis, dans leurs instructions pour les armées en campagne et pour la marine, et dans leur pratique, se montrent généralement partisans des doctrines les plus libérales. L'Allemagne, au contraire, témoigne d'un esprit restrictif très marqué : on peut s'en assurer en parcourant une publication officielle récente du grand État-major allemand sur les droits des belligérants dans la guerre continentale. On y voit, en première ligne, cette maxime monstrueuse que le but de la guerre est d'anéantir toutes les ressources de l'adversaire, morales aussi bien que matérielles. C'est dire que chaque belligérant doit se donner pour tâche l'anéantissement, ou tout au moins la dégradation aussi complète que possible de son adversaire. Cette doctrine est la négation pure et simple de l'esprit de progrès et de fraternité humaine. Et ce fait est bien d'accord avec ce que nous avons dit plus haut.

Nous énumérerons brièvement ce qui touche à la réglementation proprement dite de la guerre.

Declarations de guerre. — En France, la guerre ne peut être déclarée sans l'assentiment préalable des deux Chambres (art. 9 de la loi du 16 juillet 1875). Doit-on transmettre à l'adversaire une déclaration formelle de guerre, avant toute attaque? Les théoriciens sont pour l'affirmative, mais la pratique est plutôt contraire. Toutefois, il n'y a pas là de règle absolue.

Armes et projectiles. — On s'efforce depuis longtemps de prévenir l'emploi des armes et des projectiles par trop meurtriers ou trop barbares. Voir dans ce sens la déclaration de Saint-Pétersbourg du 11 décembre 1868 et les déclarations de La Haye du 29 juillet 1899.

Trahison. Espionnage. — Les faits de trahison, par exemple

l'emploi d'uniformes ennemis ou du drapeau blanc pour tromper ou attirer l'adversaire, sont unanimement réprouvés. Toutefois, il ne se passe point de guerre sans que les belligérants ne prétendent avoir à se plaindre de faits de cette nature. Quant à l'espionnage, tout État militaire fait de grands efforts à la fois pour l'utiliser et pour s'en défendre (Code pénal, art. 76 à 82; codes de justice militaire et maritime de 1857 et de 1858, art. 205 à 207 et art. 263 et 264; loi sur l'espionnage du 18 avril 1886; sur l'emploi de la trahison et de l'espionnage, voir règlement de service de l'infanterie en campagne de 1885, art. 216 et 217).

Sièges et bombardements. — On admet en théorie que, dans le cours de ces opérations, l'assaillant doit éviter, comme en rase campagne, les violences inutiles. Ici encore la pratique ne s'accorde guère avec la théorie, s'il faut en croire les récriminations réciproques des belligérants.

Guerre maritime. — Les conditions spéciales de la guerre sur mer ont entraîné l'adoption de règles particulières, dont quelques-unes sont d'une haute importance, car elles ont pour but de sauvegarder la liberté des transports maritimes. Nous nous bornons à les citer. Pour la défense des côtes, on a soin de réglementer, en temps de guerre, la circulation des navires dans les eaux territoriales (décrets du 12 juin 1896 et du 17 mars 1902). Pour assurer le recrutement de l'armée de mer, la France a, depuis le XVIIe siècle, un régime spécial, actuellement basé sur la loi du 3 brumaire an IV, relative à l'inscription maritime. Cette même loi, dans son article 37, consacre le droit de prise, c'est-à-dire la saisie définitive des navires ennemis, quels qu'ils soient [1]. Autrefois, les gouvernements autorisaient des entrepreneurs particuliers, appelés corsaires, à pourchasser les vaisseaux de l'adversaire. Presque tous les États maritimes [2] ont renoncé à cette pratique, en signant la déclaration de Paris du 16 avril 1856. D'après cet acte, les navires

1. Certaines conventions ont excepté les paquebots-poste (Grande-Bretagne, 14 juin 1833, art. 13).
2. A l'exception de l'Espagne, des États-Unis et du Mexique.

de l'État sont seuls autorisés à faire des prises; encore admet-on les principes suivants : la marchandise neutre reste libre même sous pavillon ennemi, la marchandise ennemie est insaisissable sous pavillon neutre. Toutefois ces principes ne s'appliquent pas à la contrebande de guerre? Mais que doit-on considérer comme contrebande de guerre. La question reste ouverte, malgré de longues controverses et de nombreux essais tentés pour la solutionner. La pratique est flottante et se détermine d'après les circonstances. Pour la France, on peut voir notamment l'ordonnance d'août 1681, art. 11, et une déclaration faite en septembre 1884 par le Président du Conseil, ainsi qu'une notification du 24 janvier 1885 relatives à la guerre de Chine. La légitimité des prises est appréciée par des tribunaux spéciaux (décret du 27 octobre 1870). On a essayé vainement de réglementer la condition des câbles sous-marins en temps de guerre (convention en 1864, mais non ratifiée). Le blocus des ports et des côtes est un des principaux moyens d'action de la guerre maritime. On admet aujourd'hui qu'il faut le notifier (voir notification du 18 juin 1892, relative au Dahomey) et qu'il doit être effectif.

Condition des personnes en temps de guerre. — Il va sans dire que l'état de guerre influe sur la condition des personnes et la modifie profondément. En ce qui concerne les nationaux, ils ont des devoirs précis à remplir : d'abord, accomplir le service militaire, ensuite ne rien faire qui puisse compromettre le gouvernement ou l'État en lui attirant l'hostilité d'une puissance étrangère, ou nuire à ses intérêts au profit d'un adversaire (Code pénal, art. 75, 84, 85 et 92; codes de justice militaire, art. 226, et de justice maritime, art. 305 à 308). Quant aux personnes ennemies, il faut distinguer trois catégories : 1° Les combattants qui doivent porter un uniforme et observer les lois de la guerre ; certains pays refusent ce caractère aux troupes franches, ou recrutées parmi les populations coloniales, que l'on taxe de barbarie. A ce point de vue, il est permis de dire qu'en temps de guerre, la barbarie se réveille dans tous les camps, même dans ceux où l'on fait valoir les plus grandes

prétentions à la culture intellectuelle; — 2° Les prisonniers, les malades et les blessés. Tout combattant qui se soumet à l'autorité de son adversaire doit être respecté, entretenu et soigné d'une manière convenable, pourvu qu'il se conforme aux lois et règlements (code de justice militaire, art. 56; règlement du 21 mars 1893[1]). Il en est de même pour les malades et blessés : le code de justice militaire, art. 249, punit de réclusion celui qui dépouille un blessé, et de mort celui qui le maltraite. D'autre part, la convention de Genève du 22 août 1864 neutralise le matériel et le personnel des hôpitaux et ambulances, lesquels doivent, en échange, leur abri et leurs soins à tous les partis. Cela revient à dire que l'homme abattu par la maladie ou par le combat cesse d'être un ennemi tant qu'il se trouve hors d'état de porter les armes. L'acte de 1864 a été étendu à la guerre maritime par les conventions de La Haye des 29 juillet 1899 et 21 décembre 1904. Il a été revisé et complété par une conférence réunie à Genève, où étaient représentés 36 États. Elle a adopté un nouvel acte en 33 articles qui porte la date du 6 juillet 1906; — 3° Les personnes privées. En principe, le simple particulier qui ne prend aucune part à la lutte, devrait être laissé absolument en dehors du conflit. Cette manière de faire est prévue dans certains traités (Équateur, 12 mai 1888, art. 10). Mais bien souvent on expulse en masse du territoire les ressortissants de l'État ennemi (arrêté du 28 août 1870). En territoire occupé, on emploie encore la pratique atroce qui consiste soit à forcer des habitants paisibles à guider les troupes ennemies, soit à les saisir comme otages (règlement sur le service en campagne, art. 217 et 189).

En somme, c'est surtout au point de vue des non combattants que le droit international a fait le moins de progrès. Nous le constaterons mieux encore en résumant ce qui concerne la condition des biens.

Condition des biens en temps de guerre. — Les propriétés publiques sont entièrement livrées à l'usage de l'ennemi, qui

1. V. aussi la loi du 3 mai 1902 sur l'entrée en franchise des dons et secours destinés aux prisonniers.

confisque ou utilise tout ce qu'il peut saisir, et cela souvent avec une violence abusive. Il y a cependant une tendance à éviter la destruction systématique et le pillage organisé, mais on est encore bien loin de l'idéal à ce point de vue[1].

Quant aux propriétés privées, elles doivent être respectées en principe (code de justice militaire, art. 250, qui punit de mort le pillage). Mais, si le particulier est protégé contre le vol proprement dit, il est atteint directement et durement par les taxes établies sous le nom de contributions de guerre et de réquisitions militaires (loi du 3 juillet 1877 et décret du 2 août suivant) ainsi que par le logement des troupes. En outre, les propriétés privées sont souvent détruites ou endommagées par les faits de guerre. On a essayé parfois d'atténuer ces risques, par des stipulations conventionnelles (Mexique, 27 novembre 1886). Mais il n'existe rien de pareil entre les principaux États militaires, en sorte que, en cas de grands conflits européens, on assistera vraisemblablement à une exploitation intense des territoires occupés et à des dévastations impitoyables, lorsqu'on les jugera utiles au succès des opérations militaires.

On voit que ces fameuses lois de la guerre, dont on parle avec tant de complaisance comme d'une conquête éminente de la civilisation, ne forment pas un ensemble bien considérable. Encore reposent-elles souvent sur de simples usages qui n'ont rien d'obligatoire, et pour le surplus sur des actes législatifs qui n'engagent qu'un seul État, ou sur des conventions qui ne sont pas unanimement acceptées. Il ne faudrait donc pas concevoir trop d'illusions sur la portée et les effets du droit international en temps de guerre.

La neutralité. — La neutralité est la situation dans laquelle se trouvent, en temps de guerre, les États qui ne prennent pas part au conflit. Ces États ont le droit d'exiger des belligérants le respect absolu de leur territoire[2] et la sauvegarde aussi

1. Se souvient-on des scandales qui se sont produits lors de l'occupation du palais impérial à Pékin par les troupes internationales, il y a bien peu d'années?

2. Toute force belligérante qui pénètre sur un territoire ou dans un port neutres, doit être désarmée et retenue pour la durée de la guerre. Toutefois, en ce qui touche

complète que possible de leurs intérêts. Ils ont le devoir strict de ne rien faire qui puisse favoriser l'un des belligérants au détriment de l'autre.

Il y a dans cette situation délicate deux conditions difficiles à bien remplir. D'une part, les combattants ne peuvent guère éviter d'imposer aux neutres certaines gênes ou certaines charges, par exemple : la visite des navires afin de vérifier leur nationalité ; la rupture des câbles télégraphiques communiquant avec l'adversaire ; la fermeture des ports par le blocus. D'autre part, certains neutres se résignent difficilement à refuser toute faveur à celui des combattants pour lequel ils ressentent la plus vive sympathie. Il y a là matière à bien des difficultés qui greffent parfois de nouveaux conflits sur le premier.

Certains États ont été déclarés perpétuellement neutres, en vertu d'un accord signé par les grandes puissances, qui ont vu là un moyen pratique de prévenir entre elles de dangereuses rivalités. C'est le cas pour : la Suisse (déclaration du 20 novembre 1815) ; la Belgique (traités du 15 novembre 1831 et du 18 avril 1839) ; le Luxembourg (traité du 11 mai 1867) ; le bassin du Congo (acte général du 26 février 1885) ; les travaux du Bas-Danube (traité du 13 juillet 1878, art. 52) ; le phare du cap Spartel, au Maroc (convention du 27 janvier 1892).

En ce qui touche la neutralité temporaire, on consultera utilement les documents suivants : déclaration de neutralité du 27 avril 1898 et circulaire du ministre de la marine du 26 du même mois, relatives à la guerre entre l'Espagne et les États-Unis ; une circulaire analogue a été expédiée en 1904 à l'occasion de la guerre russo-japonaise ; les articles 17 et 21 du Code civil qui prévoient le fait de s'enrôler dans une armée étrangère ; les articles 84 et 85 du code pénal, qui interdisent tout acte hostile contre un État étranger ; la loi du 13 avril 1895 et le décret du 9 janvier 1896 relatifs à l'exportation des armes. Il va sans dire que, dans tous les cas, les particuliers qui, en cas de guerre, agis-

les navires, leur situation spéciale fait qu'on leur permet un court séjour, soit pour s'abriter de la tempête, soit pour un ravitaillement ou une réparation sommaires.

sent contre un des belligérants, le font à leurs risques et périls et ne peuvent réclamer à bon droit la protection de leur gouvernement s'ils se trouvent exposés à la répression.

Traités d'alliance. — Les alliances politiques jouent un rôle d'autant plus grand, lorsque, par l'effet des causes que nous avons signalées tout à l'heure, un État occupe dans le monde une situation menaçante pour la liberté et les intérêts des autres. On voit alors surgir des combinaisons adverses, tantôt offensives, tantôt défensives. Sans nous arrêter aux accords de ce genre actuellement en vigueur en Europe, dont on parle si souvent sans en connaître les termes, nous citerons un traité qui a fait également beaucoup de bruit et dont les signataires n'ont pas craint de publier la teneur. Il s'agit du reste d'une alliance nettement et purement défensive. Par un traité du 30 janvier 1902, la Grande-Bretagne et le Japon ont pris les engagements suivants :

Les deux pays se prêteront un mutuel appui pour le maintien et la défense de leurs intérêts économiques dans l'Empire chinois dont ils s'engagent à respecter l'indépendance.

Si l'un des deux États se trouve engagé dans une guerre, l'autre observera une stricte neutralité, et agira pour empêcher l'intervention de toute autre puissance ; si une telle intervention se produit, l'État allié prendra aussi part à la guerre et ne traitera que d'accord avec le premier.

Les deux États ne feront séparément aucun accord portant préjudice à l'autre partie.

La durée de ce traité était fixée à cinq ans avec tacite reconduction d'année en année. Il a été renouvelé et renforcé en 1906 aussitôt après la signature du traité de paix de Portsmouth.

Traités de paix. — La fin de la guerre est ordinairement constatée par un traité de paix, qui formule les conditions du rétablissement des relations pacifiques entre les belligérants. Ces actes ont souvent à résoudre des questions multiples et compliquées : cessions de territoire ; délimitation ; nationalité ; indemnités de guerre ; rétablissement ou suppression définitive des anciens traités, suspendus par l'état de guerre ; occupation

temporaire de territoires ou de places fortes, etc. Les types les plus complets de l'époque contemporaine sont les traités de Paris de 1856, de Francfort de 1871, de Berlin de 1878. Tous les traités de paix sont rédigés avec la prétention d'en faire des actes définitifs; en réalité, l'histoire montre que, presque toujours, leur durée a été fort limitée. Il ne saurait en être autrement dans un monde où le régime de la centralisation bureaucratique domine encore les peuples qui comptent parmi les plus nombreux et les plus puissants.

CONCLUSIONS

Par le bref résumé qui précède, nous avons montré comment le droit international a progressé avec une grande rapidité au cours du dernier siècle. Ce mouvement s'est produit sous la pression d'une nécessité urgente, bien plus que par l'initiative de la théorie pure. Ce grand fait social international s'est traduit, en premier lieu, par un développement remarquable des législations dans un sens favorable à l'expansion des individus et à la liberté du travail. Il reste encore des progrès à faire dans cette direction, mais le chemin parcouru est déjà considérable, et le branle imprimé à l'humanité persistera. Mais c'est surtout dans le domaine des stipulations conventionnelles, que le caractère nouveau des relations internationales s'est affirmé sous des formes infiniment souples et variées. Le trait le plus saillant de cette période est la formation de ces grands syndicats de peuples, connus sous le nom d'Unions ou d'Ententes, et qui ont pour but de constituer, dans un intérêt déterminé, d'immenses territoires, peuplés de centaines de millions d'habitants, où certains principes de droit, certaines mesures d'administration ou de protection, sont appliqués d'une manière uniforme pour la plus grande facilité des relations publiques et privées. Nous avons signalé, au cours de ce travail, plus de cinquante Unions ou Ententes, dont beaucoup réunissent la plupart des États civilisés, et leur imposent, dans l'intérêt général, des

devoirs précis envers les étrangers unionistes. Ces Unions ou Ententes ont avant tout pour but, soit de faciliter les transports, soit de favoriser le travail et les échanges. Or, les transports constituent le moyen de transformation économique le plus puissant qui soit. Le travail, appuyé sur les transports, peut modifier profondément, en une période relativement courte, la constitution sociale, les mœurs, les tendances d'un peuple. Enfin l'extension des échanges est la conséquence nécessaire des progrès du travail et des transports. On voit par là comment ces combinaisons internationales peuvent servir puissamment la cause du progrès social dans le monde entier. Il est donc permis de prévoir qu'un avenir pour ainsi dire indéfini est ouvert aux Unions, et qu'elles contiennent encore en germe des progrès très importants. Elles les réaliseront en faisant prévaloir, de plus en plus, les idées libérales et les mesures pratiques en faveur de tous ceux qui pensent et produisent. Elles sont aussi, dans les grandes questions politiques, un élément de modération et de conciliation, car elles obligent les intérêts à se compenser, à s'équilibrer, en neutralisant les ambitions excessives et les prétentions égoïstes.

A un autre point de vue, il est hors de doute que l'extension des transports, du travail et des échanges, produit simultanément la pénétration réciproque des nationalités, et crée un enchevêtrement extraordinaire des intérêts, des relations, des affections même. Dès lors, on pourrait croire que, plus nous avançons dans cette voie, et plus les conflits armés deviennent improbables. En effet, toute grande guerre a pour résultat immédiat la rupture ou la gêne de tous ces liens d'affaires, de famille, d'amitié; cette gêne existe non seulement entre les belligérants, mais encore, dans une large mesure, entre eux et les nations demeurées neutres. Ainsi, ce ne sont pas seulement deux peuples donnés qui sont intéressés au maintien des relations pacifiques entre eux, mais bien l'humanité entière, et cela d'une manière de plus en plus pressante, au fur et à mesure que la pénétration internationale se développe. Les hommes et les intérêts tendent à se mélanger si intimement, qu'il devient

déjà difficile de les démêler. Il est donc bien certain que la multiplicité des Traités et surtout des Unions, qui favorisent ce mélange, constituent de solides points d'appui pour la paix universelle et permanente. Malheureusement, ces points d'appui ne suffisent pas encore pour soutenir l'édifice international dans un état d'équilibre stable, et pour amortir le choc des forces sociales qui agissent pour pousser les nations les unes contre les autres. Nous avons signalé tout à l'heure le tournant dans lequel sont engagés actuellement les peuples d'Europe. Nous savons comment la centralisation bureaucratique a constitué successivement en Occident plusieurs grands États guerriers, auxquels il a fallu résister par des luttes diplomatiques et militaires impitoyables. Aujourd'hui, la situation se complique encore par l'apparition, en Extrême-Orient, d'une race dont l'organisation et les tendances sont également orientées vers la centralisation excessive et la domination extérieure. On comprend que le droit international ne saurait suffire pour endiguer de pareils courants. Ils entraînent de très grands peuples à la suite de leurs gouvernements, c'est-à-dire d'une bureaucratie toujours disposée à justifier ses empiétements, soit par l'activité de sa gestion intérieure, soit par les manifestations d'une politique extérieure dirigée de manière à flatter l'amour-propre national, tout en servant principalement les intérêts propres du fonctionnarisme. Les engagements les plus formels, les intérêts les plus évidents, la prospérité et l'existence même des nations, dépendent ainsi des vues et des ambitions d'un groupe d'hommes, qui, en exploitant habilement la vanité et l'ignorance des foules, en employant parfois même les subterfuges les plus misérables, édifient leur grandeur sur des ruines immenses. En allant ainsi au fond des choses, on est amené à considérer sous un jour nouveau les prétendues libertés publiques dont s'enorgueillissent ces mêmes nations. Elles sont en réalité, sous les apparences trompeuses du gouvernement représentatif, tenues de court et conduites en main par les bureaucrates. Il n'y a de vraie liberté que celle qui repose sur l'autonomie individuelle, autonomie qui se retrouve, par voie de conséquence,

à tous les degrés de l'organisation de la vie publique, si bien qu'en limitant l'action du pouvoir central, elle lui impose en même temps le contrôle d'une opinion aussi agissante et aussi éclairée que cela est possible humainement.

La France, qui a connu les éphémères triomphes de la suprématie politique et ses profondes déceptions, est encore trop dominée malheureusement par la centralisation bureaucratique. Les événements l'ont conduite cependant vers les nations du type particulariste, c'est-à-dire non centralisées. Nous croyons fermement que telle est bien sa véritable voie. Mais il faudrait qu'elle s'y maintînt, non par l'effet d'une combinaison politique passagère, mais bien par un retour définitif au véritable esprit de liberté. Elle jouerait vraiment alors en Occident un rôle pacifique et modérateur dont l'effet bienfaisant et durable servirait à la fois ses intérêts particuliers et ceux des autres peuples, ce qui doit être l'idéal de toute politique vraiment logique, pratique et clairvoyante. Il y a dans cette vue d'avenir tout un programme d'action pour les hommes de progrès et de bonne volonté. C'est en répandant autour d'eux les idées et surtout les exemples d'initiative, d'énergie et d'indépendance personnelles, aussi bien dans la conduite de la vie privée que dans la direction de la vie publique, qu'ils pousseront leurs pays respectifs vers le perfectionnement des règles internationales et la permanence des rapports pacifiques. Le moyen peut paraître lent, mais il est le seul véritablement efficace [1].

Léon Poinsard.

1. En parlant du droit international et des relations qu'il consacre, il est juste de mentionner les *Associations internationales privées,* qui ont aussi leur utile action. Elles constituent des Unions d'individus qui, par la réunion de leurs capacités, de leur savoir, de leurs efforts, peuvent beaucoup pour opérer graduellement la fusion des intérêts, pour accroître le sentiment de la solidarité des peuples, pour répandre les idées et les connaissances utiles, pour protéger et aider les faibles, enfin pour consolider la paix universelle et développer en même temps le travail et le progrès dans l'humanité entière. Nous citerons seulement, pour mémoire et au courant de la plume, celle que nous connaissons personnellement :

Association internationale de science sociale, à Paris, qui a pour but de vulgariser, d'après la méthode de F. Le Play et de H. de Tourville, l'étude des lois qui régissent l'organisation des sociétés humaines; la *Société de législation comparée*, à

Paris; l'*Institut de droit international*, dont le siège change de pays chaque année; il est composé de spécialistes et se recrute par élection; l'*International law Association*, dont le centre est à Londres; l'*Institut international de Statistique*, à Rome; l'*Institut international de Sociologie*, à Paris; la *Conférence interparlementaire de la Paix*, composée de membres des divers Parlements; la *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*, à Paris; le *Bureau international permanent de la Paix*, à Berne, organe central des sociétés d'amis de la paix; l'*Amie de la jeune fille*, œuvre excellente qui s'efforce de procurer partout asile et appui aux jeunes filles obligées d'aller gagner au loin le pain quotidien; l'*Association littéraire et artistique internationale*, fondée pour la défense des droits des artistes et des écrivains, à Paris; le *Congrès des Éditeurs*, qui se réunit périodiquement dans des pays différents et possède à Berne un Bureau permanent fondé en 1901; l'*Association internationale pour la protection de la propriété industrielle*, à Berlin; le *Comité maritime international*, qui se propose l'unification des règles du droit commercial maritime; l'*Association internationale de la marine*, à Paris; la *Fédération internationale des typographes*, avec un secrétariat central à Berne; l'*Union internationale pour la protection légale des travailleurs*, fondée à Paris en 1900, avec un office international établi à Bâle en 1901.

Toutes ces sociétés sont fort actives, tiennent des réunions annuelles, publient des comptes rendus, des revues. Leurs discussions sont parfois peut-être un peu confuses, ou vaines, ou pédantes; leurs résolutions peuvent paraître de temps en temps excessives, ou prématurées, ou puériles. Mais n'importe. Le temps submerge le fatras inutile, et laisse surnager les idées justes. Et, à la faveur de ces groupements, les hommes se mêlent, se connaissent, et apprennent à s'apprécier, à s'estimer. Cela est bon pour l'avenir de l'humanité.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Louis RENAULT. — *Introduction à l'étude du droit international.* Paris, 1879, avec une bibliographie raisonnée.

A. RIVIER. — *Principes du droit des gens.* 2 vol., Paris, 1896. Excellent ouvrage, précis et complet.

CALVO. — *Le droit international théorique et pratique.* 6 vol., Paris, 1887-1896. Intéressant par les nombreux exemples cités.

Léon POINSARD. — *Études de droit international conventionnel.* Paris, 1893.

A. WEISS. — *Traité théorique et pratique de droit international privé.* 5 vol., Paris, 1894-1905.

BOMBOY et GILBRIN. — *Traité pratique de l'extradition.* Paris.

DE CLERCQ. — *Recueil des traités de la France depuis 1815.* 20 volumes, Paris.

MARTENS. — *Recueil de traités*, continué par F. STOERCK. Leipzig.

L. RENAULT et DESCAMPS. — *Les traités du vingtième siècle.* Paris. Publication annuelle.

Revue générale de droit international public, publiée à Paris depuis 1896, par P. FAUCHILLE et E. PILLET.

Journal du droit international privé, publié à Paris depuis 1874, par A. CLUNET.

Revue de droit international privé, publié à Paris depuis 1905, par A. DARRAS.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris

ANNÉE 1907 — 33e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunion annuelle. — Questions du jour : La baisse de la rente et le projet d'impôt sur le revenu, par M. G. d'Azambuja. — Répercussions sociales. I. Le Travail, par M. Edmond Demolins. — Remarques sur la Classification sociale, par M. A. Woeikof. — L'évolution de la musique, d'après la Science sociale (*suite*), par M. Paul Descamps. — Une reconstitution, par M. G. d'A. — Les récents échecs du socialisme, par M. P. D. — Bulletin bibliographique.

La suite au verso.

*

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches.**

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Paul ALLAIST, avocat à la Cour d'appel, Douai, présenté par M. Henri Dumon.

Dr J.-M. Rodrigues ALVES, ingénieur, S.-Paulo. Brésil, présenté par le Dr Silveira Cintra.

Raymond CHARNET, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Ernest CATOIS, ingénieur-industriel, Paris, présenté par M. G. Filleul-Brohy.

M. CAUSSE, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Alfred CHARRON, ancien professeur, Châlette (Loiret), présenté par M. Paul Descamps.

Vasile M. COGALMICEANU, économiste, Bucarest, Roumanie, présenté par le Dr S. G. Manguirea.

Alexandre CORTADA, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Martin DERIHON, industriel, Loncin-les-Liège, Belgique, présenté par le même.

Ph. DUROCHER, Montréal, Canada, présenté par M. Léon Gérin.

Le capitaine EDRIKHINE, correspondant du *Novoïe Vremia*, Saint-Pétersbourg, présenté par M. E. Demolins.

M. FLEURY-FÉQUIÈRE, député, Port-au-Prince, Haïti, présenté par M. Eugène Roy.

L. GARREAU, directeur de banque, Belfort, présenté par M. E. Demolins.

M. GAUTHIER-VILLARS, éditeur, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Étienne HIBON, ingénieur, Paris, présenté par M. E. de Loisy.

A. JAPY-BOIGEOL, industriel, Audincourt (Doubs), présenté par M. E. Demolins.

Dr Jean Alex. KOVATS, directeur de l'École supérieure de commerce, Nagy-Varad, Hongrie, présenté par M. E. Demolins.

M. LYON-LÉVY, Paris, présenté par le même.

Le MAIRE DE LYON, Lyon, présenté par le même.

Abbé Mertz, curé de Marquefuve (Hte-Garonne), présenté par M. l'abbé Laye.

Christu NEGAÉSCO, professeur, directeur de la Caisse des Écoles, Bucarest, Roumanie, présenté par M. Th. Spérantia.

Dr Gustave PAES DE BARROS, Palais du gouverneur, S.-Paulo, Brésil, présenté par le Dr Silveira Cintra.

H. PARSY, Maubeuge (Nord), présenté par M. E. Demolins.

Dr PERISSON, Bordeaux, présenté par M. A. Roujol.

S. POLACHKOVSKY, Saint-Pétersbourg, présenté par M. E. Demolins.

Dr Francisco dos REIS SANTOS, Docteur en médecine, Lisbonne, présenté par M. Jose de Mattos Braamcamp.

M. SABAIL, Séméacq-Blachon (Basses-Pyrénées), présenté par M. E. Demolins.

Paul SALATHÉ, ingénieur civil des mines, Paris, présenté par le même.

Louis SAUVANT, directeur du Pensionnat Sous-la-Tour, Bévilard, Jura Bernois, Suisse, présenté par M. Léon Poinsard.

Eugène THIBAULT, Dourdan, présenté par le Dr Bailhache.

Étienne de TRZECIESKI, Dynow, Galicie, Autriche, présenté par M. E. Demolins.

Dr José Maria WHITAKER, Santos, Brésil, présenté par le Dr Silveira Cintra.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu, du lundi 13 au jeudi 16 mai,

dans l'Hôtel de la *Société de géographie*, boul. Saint-Germain, 184, à Paris.

Nous publierons le programme dans le prochain Bulletin. Nous prions les membres de la Société de prendre, dès maintenant, leurs dispositions pour pouvoir y assister.

Nous espérons que, comme les années précédentes, les Compagnies de chemins de fer voudront bien accorder des billets à prix réduits aux sociétaires qui se rendront à la réunion.

QUESTIONS DU JOUR

LA BAISSE DE LA RENTE ET LE PROJET D'IMPOT SUR LE REVENU

La rente française, qui était, il y a une dizaine d'années, aux environs de 105 francs, est descendue, au moment où nous écrivons ces lignes, aux environs de 94 francs. Cette baisse d'une dizaine de francs sur une valeur « de premier ordre » et « de tout repos » a excité de vifs commentaires dans la presse. Des phénomènes de ce genre ne se voient guère en pleine paix. Cette baisse a été d'autant plus remarquée, par contraste, que la cote enregistre régulièrement, depuis plusieurs années, la hausse de nombreux autres fonds d'État, considérés jadis comme des valeurs douteuses et aléatoires (notamment les rentes de plusieurs républiques sud-américaines). Au mouvement de descente des fonds français pouvait être opposé, comme une antithèse impressionnante, le mouvement ascensionnel des fonds espagnols qui, descendus de 70 à 32 pendant la guerre hispano-américaine, sont remontés depuis lors, pour les « petites coupures », jusqu'à 99, c'est-à-dire presque jusqu'au pair.

La baisse de la rente française a commencé avec la chute du ministère Méline, en 1898, et avec l'arrivée au pouvoir d'hommes que l'on supposait plus favorables, par goût ou par nécessité, aux tendances socialistes. Précisément, vers cette époque, M. Millerand devint ministre, et aujourd'hui le socialisme, au lieu d'être représenté par un seul homme dans le cabinet, l'est par plusieurs. La crise religieuse, en faisant naitre des appréhensions sur la tranquillité du pays, a encore accusé le mouvement de descente ; mais ce qui l'a précipité, dans ces derniers temps, c'est l'annonce, plus sérieuse que jamais, d'un impôt sur le revenu.

Nos lecteurs savent sans doute qu'avec le système actuel, l'impôt frappe *les revenus* séparément, quand il les rencontre, sans s'occuper des personnes qui les possèdent ni de la quantité de revenus que peut réunir un seul possesseur. C'est l'impôt *réel*, auquel on veut substituer l'impôt personnel. Ou plutôt non, notre expression est inexacte. On ne veut pas *substituer*, mais *superposer*. Il s'agit d'un impôt nouveau, visant les personnes. Cet impôt, nous annonce-t-on, doit être à la fois « cédulaire » et « global », c'est-à-dire atteindre chaque revenu en particulier, puis le résultat de l'addition de ces revenus. Mais cette addition suppose des recherches, et une lutte entre l'État fureteur et le contribuable dissimulateur. Un commerçant gagne de l'argent dans son commerce ; il consacre ses loisirs à donner des leçons d'un instrument de musique ; il possède une maison en ville et une métairie à la campagne, il reçoit une pension de ses parents, touche les coupons d'un titre de rente qu'il garde chez lui et ceux de plusieurs obligations ou actions déposées dans une banque, dans plusieurs banques peut-être. Il est titulaire d'une hypothèque dont l'acte est déposé chez son notaire. Tout cela doit être rassemblé, inventorié, et, selon le chiffre obtenu, l'État frappera la masse.

L'impôt sur le revenu a ses défenseurs et ses adversaires. La baisse de la rente témoigne de l'existence et de l'importance de ces derniers. Mais la persistance avec laquelle le projet a reparu dans les programmes des derniers ministères, et reparaît dans celui des ministres actuels, prouve que ses partisans sont nombreux, eux aussi, et exercent une puissante pression sur les pouvoirs publics. Examinons sommairement leur état d'âme.

⁂

Les partisans de l'impôt sur le revenu comprennent d'une façon générale tous ceux qui n'ont rien, ainsi que ceux qui ont peu. Sans doute ceux-là aussi ont des revenus, car sans revenu nul ne peut vivre ; mais ces revenus sont des salaires, et il est entendu d'avance que les salaires sont sacrés. On n'y touchera pas, et le revenu global ne sera frappé qu'à partir du moment où le « globe » atteint une certaine corpulence. Un minimum sera déduit. En d'autres termes, ce sont « les riches », ou ceux qu'on qualifie de tels, qui doivent payer pour tous, c'est-à-dire la minorité pour l'ensemble de la nation. Quelques dictons, à ce sujet, ont pris naissance et obtiennent du succès. On dit, par exemple, qu'il faut « prendre l'argent où il y en a », et qu'il faut imposer les « facultés contributives ». Mais, en définitive, le phénomène est un des plus simples qui soient un monde. Il est presque du seul ressort de la psychologie. Mais, ce qui lui donne, dans l'espèce, une acuité spéciale, c'est le progrès du mouvement socialiste et la diffusion des théories qui mettent la réalisation du bonheur à la charge de l'État, représentant de la communauté. En attendant la collectivisation des moyens de production, on réclame de toutes parts des « lois sociales ». Or, toutes ces lois sociales représentent des dépenses. Ces dépenses, qui doit en profiter? — Les petits. — Qui doit les supporter? — Les capitalistes. L'État doit pomper dans un petit bassin pour répandre l'eau en rosée sur une large surface. C'est là une des deux formes de la loi de solidarité, celle qui consiste à faire tous ses efforts pour vivre aux crochets d'autrui. Si autrui n'est pas persuadé, et s'il ne veut pas pratiquer la loi de solidarité dans sa seconde forme, c'est-à-dire s'il ne veut pas laisser d'autres personnes vivre à ses crochets, on use de la puissance du nombre, agissant par l'intermédiaire des pouvoirs publics, et l'on brandit contre les récalcitrants le glaive redouté de la loi.

Le phénomène était bien connu des démocraties antiques. A bout d'injures et de menaces, un personnage d'Aristophane dit à son adversaire : « Je te ferai inscrire sur la liste des riches! » Et, tandis qu'on soumettait les riches Athéniens à des « liturgies » onéreuses, on distribuait de véritables rentes aux citoyens, sous forme de triobole, sous prétexte de rémunérer les fonctions judiciaires qu'une multitude d'entre eux étaient appelés à remplir. Partout où le nombre fait la loi, il y a en effet une tendance toute naturelle, de la part de la foule, à taxer démesurément ceux dont les ressources s'élèvent au-dessus du niveau moyen, et qui sont, pour ce motif, un objet d'envie. Toutefois, le triomphe du nombre n'est pas toujours immédiat ni complet, car les riches ont, malgré leur infériorité numérique, divers moyens de se défendre : leur clientèle personnelle, leur instruction supérieure, leur entente meilleure des lois, l'habileté qu'ils ont parfois d'aller au-devant des « revendications » en faisant la part du feu, et, comme ressource suprême, la corruption intelligente de certains politiciens bien choisis. Les conducteurs de la démagogie ont des grâces de conversion, qu'ils écoutent d'ailleurs sans modifier leur attitude aux yeux du public. Il y a peu de temps, on voyait en France deux journaux socialistes (c'est-à-dire ennemis du capitalisme) rompre fougueusement des lances, l'un en faveur du privilège des agents de change, l'autre en faveur des coulissiers. Ceux-là seuls s'étonneront de voir de telles préoccupations entrer dans l'âme des défenseurs de la « bonne cause », qui ne connaissent pas les dessous et les coulisses de bien des « campagnes ». Dans bien des cas, à mesure qu'un orateur ou qu'un journal se rend redoutable, on l'amadoue silencieusement. Aussi, le nombre ne produit-il pas les effets mathématiques et foudroyants qu'on pourrait en attendre et le progrès des « réformes », tantôt devant un obstacle, tantôt devant un autre, se trouve singulièrement ralenti.

L'espoir d'*obtenir beaucoup sans rien payer*, et de transformer l'État en une Providence dont les ressources proviendraient exclusivement d'une classe spécialement taxée, tel est le secret de la po-

pularité qui s'attache dans les masses à l'idée de l'impôt sur le revenu.

*
* *

Ceux qui le repoussent ont aussi leurs motifs.

En premier lieu, cet impôt est une augmentation de charges déjà très lourdes, si lourdes qu'on se demandait comment elles pourraient encore s'alourdir.

En second lieu, un impôt *attaché à la personne* ne peut être levé que par le moyen d'une inquisition désagréable. Or, cette inquisition est redoutée d'une foule de gens qui n'ont pas intérêt à faire connaître le chiffre de leurs recettes. Les industriels et les commerçants sont dans ce cas. Mais en dehors de cette catégorie, bien des personnes sont vexées d'avoir à livrer le détail de leurs ressources, soit parce que des indiscrétions peuvent leur nuire, soit parce que, prévoyant chez les autres de nombreuses dissimulations, un pressentiment les avertisse qu'elles joueront, en avouant, un rôle de dupes. Si le contrôle est faible, en effet, les sincères paieront pour les menteurs. Si le contrôle est dur, tout le monde en souffrira. Au fond, bien des ressources *pouvant* être dissimulées facilement, il est très naturel qu'on songe à les dissimuler. On ne voit pas trop, par exemple, comment des titres déposés dans une banque étrangère pourraient être recensés par les investigations du fisc.

D'ailleurs, il y a des ressources bien variables. Il y a les bonnes et les mauvaises récoltes, les coups de feu et les méventes. Tel homme d'affaires a gagné cent mille francs cette année, mais il en avait perdu cinquante mille l'année dernière. Sur quelle assiette établira-t-on sa taxe? Une épidémie peut tripler les honoraires d'un médecin. La mode, ou une mauvaise chance, peuvent réduire les succès d'un artiste. Si les taxateurs saisissent le contribuable dans un moment de prospérité, comment fera-t-il pour se faire dégrever quand l'adversité sera venue? Le fisc, comme l'avare Achéron, ne lâche point sa proie, ou, pour la lui faire lâcher accidentellement, il faut toute une procédure, tout un luxe de formalités et de preuves qui trouble sérieusement le repos de la vie.

*
* *

Mais l'étranger a des impôts de ce genre? Et l'on cite l'*income-tax* des Anglais. Sans doute, mais, sans étudier ici cette question « à côté », rappelons que l'income-tax n'a pas le caractère global et inquisitorial de l'impôt dont il est question chez nous. Ensuite les contribuables d'outre-Manche, lorsqu'ils ont été soumis à cet impôt exceptionnel, n'étaient pas déjà surchargés, comme ils le sont en France. Enfin, les mœurs ne sont pas les mêmes, et il n'y a pas en Angleterre, comme chez nous, cette âpreté de passions politiques et sectaires qui transforment si facilement un instrument de perception en un instrument de persécution. Nos voisins ne le souffriraient pas, et leur histoire montre que les Saxons ont eu souvent becs et ongles pour repousser des tentatives fiscales jugées désagréables par eux.

L'impôt sur le revenu a fleuri dans l'histoire, mais c'était à l'époque où, presque tous les revenus venant de la terre, il n'y avait qu'à compter des gerbes ou des moutons pour savoir à quoi s'en tenir. Le type idéal de l'impôt sur le revenu, c'est la dîme. Or, c'est contre la dîme que s'est faite en partie la Révolution, et le mot est resté odieux même aux yeux de ceux qui ne savent plus ce qu'il veut dire.

Chez nous, en vertu de l'orientation des esprits vers les théories et les doctrines, l'impôt apparaît, à bien des yeux, comme une machine de combat social et comme un moyen progressif de compenser l'inégalité des fortunes. Le fisc, chevalier moderne, reçoit la mission de *redresseur des torts*, et l'on peut aller loin dans ces dispositions belliqueuses. C'est pourquoi bien des contribuables, en cherchant à défendre le secret de leur caisse, sentent fort bien qu'ils défendent en réalité leur propriété elle-même, et qu'il est bon d'entrevoir, derrière les indiscrétions d'aujourd'hui, les spoliations de demain.

∴

Maintenant, quelles seraient les conséquences probables d'un tel impôt, ajouté aux charges antérieures au moment où le budget vient de dépasser le chiffre fantastique de quatre milliards?

L'observation des faits connus peut nous éclairer sur ce qui se passerait alors.

C'est un fait que l'impôt *se répercute*, et qu'il n'est pas toujours payé, du moins en totalité, par ceux que les taxateurs avaient pris pour cibles.

Par exemple, un impôt sur les produits pharmaceutiques peut bien faire du tort aux pharmaciens, *surtout au commencement*, dans ce moment de crise où les habitudes nouvelles ne sont pas encore formées. Mais, en définitive, qui pâtira, sinon les malades? Or, beaucoup de malades sont pauvres, et il y a même beaucoup de gens qui deviennent pauvres précisément parce qu'ils sont malades.

De même, si les loyers sont si chers à Paris, cela tient en partie à ce que les propriétaires se rattrapent sur les locataires des frais que représentent pour eux les matériaux de construction, grevés de droits d'octroi. Nous prenons cet exemple, mais les cas de répercussion sont innombrables, et on ne les voit pas toujours.

Mais M. de la Palisse lui-même aurait posé en principe que, plus un homme riche est dépouillé, moins il est en état de *faire travailler* en dépensant pour son confortable, ou sa fantaisie. Un riche appauvri, c'est un propriétaire qui renonce à des réparations, à des embellissements, à l'idée qu'il avait eue de prendre équipage. Et ce qui se passe avec le riche appauvri se passe également avec le riche *qui a peur*. Par cette cause invisible et silencieuse, mais réelle, des maçons, des peintres, des tapissiers, des jardiniers, des cochers, *qui auraient eu du travail*, se trouvent n'en pas avoir, sans se douter de l'enchainement des faits par suite desquels ils n'en ont pas. Et tous ces gens qui souffrent sont des hommes du peuple. De même un industriel appauvri ne diminuera peut-être pas les salaires, à cause des véhémentes résistances qu'il rencontrerait; mais il sera impossible de les lui faire augmenter alors que les circonstances, sous un autre régime fiscal, eussent rendu cette augmentation possible. Où il n'y a rien, le roi perd ses droits, et, où l'on a confisqué les bénéfices, tous les grévistes du monde perdent leurs réclamations. L'impôt sur le revenu, tout en ne frappant directement qu'une minorité, agit donc comme une cause future de malaises et de chômages pour la classe ouvrière. Il tue dans l'œuf des améliorations de bien-être qui se seraient produites dans le peuple à l'abri de la prospérité des patrons. D'où il suit que les salaires ne sont pas sacrés, comme on le dit à la foule, et que le fisc, par un détour qui rend sa marche invisible, le frappe aussi cruellement que le ferait un impôt direct.

Une seconde conséquence de l'impôt sur le revenu, si le taux en devient menaçant et la perception tracassière, ce sera sûrement l'émigration. Déjà, depuis quelques années, les capitaux émigrent, et, très certainement, une bonne partie des vendeurs de rente, à l'heure actuelle, prennent leurs mesures pour abriter à l'étranger les valeurs achetées par eux en remploi. Certaines banques étrangères ont dû procéder à des agrandissements pour loger tous les titres que des Français leur confient. A l'émigration des capitaux peut succéder l'émigration des personnes. Elle se fera dans des conditions incomparablement plus faciles que lors de la Révolution française. Les moyens de transport sont en effet rapides et innombrables. Si l'on reste, c'est qu'on sent que la fuite serait aisée. Mais, d'ores et déjà, nous avons entendu citer quelques cas isolés de déplacements au delà de la frontière. La question de l'enseignement religieux, qui préoccupe bien des familles, vient se combiner ici avec la question fiscale, et, par exemple, des parents dont les enfants sont élevés à Brighton, ou à San-Remo, hésiteront moins que d'autres à se transporter sur le lieu d'éducation de ces enfants. Précisément, cette ville italienne de San-Remo,

depuis trois ou quatre ans, devient française de jour en jour. Ailleurs encore existent d'autres amorces d'émigration éventuelle. On entend des gens parler de la chose comme possible. Plusieurs prennent des renseignements à tout hasard. Évidemment, il ne faudrait pas un bien gros « tour de vis » pour déterminer de sérieux exodes. Ceux qui partiront, sans doute, n'emporteront ni leurs maisons, ni leurs terres, mais ils emporteront leurs capitaux mobiliers, leur instruction, leur expérience et leur aptitude à diriger le travail ou à lui fournir les fonds nécessaires. Cela diminuera d'autant le volume du *petit bassin* où devra puiser la pompe fiscale, et la quantité de rosée répandue sur la surface environnante ne pourra naturellement qu'en souffrir.

Reste le cas où le système serait appliqué *en douceur*, d'une manière à peu près insensible. Mais alors, on peut se demander si le produit de l'impôt ne sera pas insensible, lui aussi, et si ses partisans voudront s'en contenter.

En attendant, on ne rencontre plus, dans le monde où l'on est à l'aise, que des gens soucieux de dissimuler leur fortune et de paraître moins riches qu'ils ne sont. On conçoit que cette préoccupation n'est pas de nature à favoriser la prospérité générale, car l'argent qui ne se montre pas est un argent qui ne travaille pas. On se demande parfois pourquoi certains pays fertiles, riches en produits minéraux de haute valeur, ne sont pas exploités comme ils devraient l'être, et, lorsqu'on recherche la cause de cette stagnation, on découvre que ces pays *manquent de sécurité*. C'est pourquoi, par exemple, le Maroc, qui est le pays *le plus rapproché de l'Europe*, n'a pas encore été mis en valeur par les Européens, alors que ceux-ci tirent des richesses de l'Amérique depuis plus de quatre cents ans. Eh bien! il y a plusieurs manières de supprimer la sécurité, et des perspectives de spoliation, même incertaines, même vagues, produisent une influence paralysante assez comparable à celle que produit la crainte de bandits montagnards ou de pillards nomades. Ces perspectives, il est vrai, ne suffisent pas pour faire disparaître chez nous les affaires existantes, et c'est pourquoi la France, en somme, demeure pour le moment un pays riche, mais elles suffisent pour arrêter dans leur premier élan des initiatives fécondes. Ceux qui créent les entreprises nouvelles ont assez du risque qu'ils courent de ne pas réussir et de « manger leur argent ». S'il s'y joint l'idée que, même en cas de bénéfice, ce bénéfice leur sera enlevé, en tout ou en grande partie, par l'autorité normalement chargée de leur protection, ils se diront que leur travail est bien inutile, que ce n'est pas la peine d'être fourmis si la loi livre leurs provisions aux cigales, et que la sagesse consiste, selon les prédicateurs de l'ataraxie antique, à se croiser stoïquement les bras.

Gabriel d'Azambuja.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES

I. — Le Travail.

Je voudrais établir nettement et par de nombreux exemples, que l'étude des phénomènes sociaux repose sur une base aussi scientifique que l'étude des autres phénomènes naturels.

Pour qu'il y ait une science sociale, il faut, de toute nécessité, que les phénomènes sociaux réagissent, ou se répercutent, les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.

En effet, si les phénomènes sociaux sont « déterminés » seulement par le caprice, ou par la volonté de l'homme, il n'y a pas matière à science, il n'y a pas de science sociale. Il n'y a que de la philosophie sociale, de la littérature sociale.

On comprend combien il est important d'être nettement fixé sur ce point, puisque toute la science en découle.

Cette démonstration, une fois faite, on constatera avec étonnement que la liberté humaine, le libre arbitre de l'homme, loin d'être supprimés, se trouvent au contraire

prodigieusement accrus. La liberté humaine est moins limitée par le fait que les phénomènes sociaux sont « déterminés » les uns par les autres, que par le fait qu'on ignore en quoi, comment et pourquoi ils le sont.

Lorsqu'on le saura de science certaine, on connaitra également comment on peut manier ces phénomènes et les plier au service de la volonté humaine, comme cela est déjà arrivé pour les phénomènes naturels, par exemple pour la vapeur et pour l'électricité.

Nous donnerons successivement des exemples de répercussions se rapportant aux diverses divisions de la Nomenclature sociale. On constatera ainsi que tous les phénomènes sociaux sans exception sont soumis à des lois : le travail, la propriété, la famille, aussi bien que l'art, la littérature, ou les formes politiques, etc.

Nous n'avons pas à relever de répercussions sur le *Lieu*. En effet, les phénomènes du Lieu ne sont pas déterminés par des causes sociales, mais par des causes naturelles, qui relèvent de la géographie physique, de la géologie, de la météorologie, de la botanique, ou de la zoologie. Ils sont donc expliqués par ces diverses sciences et la science sociale n'a qu'à les constater et à les accepter comme point de départ de ses observations.

Après le Lieu vient le *Travail*. Le Travail, on va le voir, est influencé par une série de causes multiples et variées, qui s'imposent à l'homme et dont il doit tenir compte, qu'il le veuille ou non. Je dispose ces répercussions, autant que possible, dans l'ordre des subdivisions de la Nomenclature. Pour chacune d'elles, j'indique, en note, les passages de la *Bibliothèque de la Science sociale*, où on trouvera la démonstration.

I. — Répercussions sur le travail de simple récolte (art pastoral. pêche, chasse et cueillette).

1° *Une courte saison d'humidité, succédant à un hiver long et rigoureux, crée la steppe et l'art pastoral*[1]. Cette loi domine toute l'Asie centrale et occidentale et une partie de l'Europe orientale. Elle est la cause première de leur état social.

Mais les résultats sont modifiés si la sécheresse est un peu plus accentuée :

2° *Une saison plus prolongée de sécheresse fait prédominer le désert, avec le type du pasteur caravanier*[2]. Alors, au lieu du Tartare-Mongol, pasteur pur, on a l'Arabe et le Touareg, pasteurs caravaniers et commerçants, dont l'état social est si différent. Pour opérer cette profonde transformation, il a suffi d'une légère accentuation de la siccité de l'air.

Autre modification sociale, si c'est le froid qui s'accentue :

3° *Le froid intense et prolongé fait prédominer la toundra, avec le pasteur de rennes*[3]. On a alors le Lapon et l'Esquimau qui, au point de vue social, diffèrent complètement des deux types précédents.

Remplaçons la sécheresse par l'humidité, et nous obtenons un autre type social :

4° *Une longue saison d'humidité fait prédominer la forêt*[4], ce qui donne originairement le type du *chasseur*. ou sauvage, de l'Amérique méridionale, de l'Afrique équatoriale, etc.

Si nous introduisons maintenant un autre élément, la chaleur, le type social est encore une fois modifié :

5° *Une longue saison chaude fait prédominer la cueillette, par suite de l'abondance des arbres fruitiers*[5]. Cela nous donne les populations du bassin de la Méditerranée et celles des régions intertropicales, dont l'organisation sociale diffère totalement des précédentes, par le fait de cette simple modification de climat.

6° *L'étagement plus ou moins abrupt du sol détermine des variétés différentes d'art pastoral*[6]. Parce que l'altitude fait varier

1. *Comment la Route crée le type social*, t. I, liv. I. — *Classification*, les renvois, 22 et suiv. — *Sc. soc.* I, 26 à 28.

2. *La Route*. t. I, liv. II, ch. I. — *Classification*, les renvois, 26 et suiv. *Soc. afric.*. 27. 44, 109. 128.

3. *La Route*, t. I, liv. I, ch. III. *Classification*, les renvois, 41.

4. *La Route*, t. I, l. I, ch. IV. *Classification*, les renvois, 46 et suiv. *Soc. afric.*, 209.

5. *Sc. soc.*, XVII, 305, 489, 494; XXII, 746.

6. Corse, *Sc. soc.*, XXII, 377. Pyrénées et Alpes, XXII, 9.

les espèces animales et par conséquent les formes de l'art pastoral.

7° *La déclivité du sol développe l'art pastoral transhumant*[1]. Par suite de l'impossibilité de laisser les animaux dans la montagne pendant l'hiver.

8° *Les landes pauvres font prédominer l'élevage du mouton sur celui du bœuf*[2]. Parce que cet animal est moins exigeant.

9° *Les sols forestiers obligent les pasteurs de bêtes à cornes à se transformer en pasteurs de porcs*[3]. C'est là une transformation décisive qui s'est imposée aux émigrants celtes pendant leur séjour dans les forêts de la Bavière et qui leur a donné un des traits caractéristiques de leur état social, en les dispensant de se livrer à une culture plus intense.

La science sociale a déterminé un grand nombre de répercussions produites sur le travail par l'art pastoral nomade. En voici deux, à titre d'exemple :

10° *L'art pastoral nomade impose le travail en communauté*[4], par l'avantage et par la nécessité du groupement, au milieu de l'isolement de la steppe.

11° *L'art pastoral comprime l'aptitude au travail, entrave l'initiative, s'oppose aux transformations et aux progrès*[5]. Parce qu'il est facile, traditionnel et immuable. C'est là la cause fondamentale de l'infériorité et de l'immobilité de l'Orient, où l'art pastoral a été, pendant des siècles, et reste encore aujourd'hui le travail dominant.

Chez les pêcheurs, le poisson exerce une influence qui détermine parfois l'importance plus ou moins grande de l'atelier de travail :

12° *Chaque espèce de poisson exige un nombre déterminé de pêcheurs*[6]. Le thon exige des équipes de douze à dix-huit pêcheurs, montés sur de grandes barques; pour les maquereaux et harengs, huit pêcheurs; pour les raies, turbots, esturgeons, cabillauds, rougets, plies, quatre pêcheurs; pour les anchois et carrelets, dans le Zuyderzée, deux pêcheurs, etc.

Certains amphibies, ou poissons, obligent les pêcheurs à constituer un groupement spécial :

13. *Le phoque contribue à maintenir le travail en communauté chez les Esquimaux*[7]. Parce qu'il exige un groupement nombreux de pêcheurs; parce qu'il fournit des ressources importantes et variées et qu'il est possible de le conserver en grande provision, grâce au froid intense.

14. Au contraire, en Norvège, *le saumon détermine la pêche individuelle et dans de petites barques*[8]. Parce qu'on le pêche le long des fjords dont il remonte le courant pour aller frayer (Tel était du moins l'état traditionnel jusqu'à l'établissement de la grande pêche).

15. *La pêche rend difficile la transformation en agriculteur*[9]. Quoique pénible, le métier de pêcheur est attrayant, comme tout ce qui touche à la simple récolte. De plus, à cause de son caractère aléatoire, il ne dresse pas à la prévoyance, qui est nécessaire pour entreprendre avec succès les travaux de culture.

Le travail de la chasse et celui de la cueillette sont également soumis à des répercussions bien caractérisées. En voici trois exemples :

16. *Les animaux vivant en troupe, comme le bison, maintiennent le groupement des chasseurs en communauté, chez les Peaux-Rouges*[10]. Parce qu'il est nécessaire d'être nombreux pour attaquer ces animaux.

17. *Les animaux vivant isolés, comme ceux des forêts de l'Amazone, désorganisent la communauté chez les chasseurs*[11]. Parce que ces animaux isolés et de petite taille peuvent facilement être attaqués par un seul homme et qu'il est plus avantageux de se réserver le produit pour soi seul.

18. Comme la chasse, *les productions spontanées dues à la cueillette paralysent*

1. *Sc. soc.*, XXII, 382.
2. Le Bauer du Lunebourg, *Sc. soc.*, fasc. 23.
3. *La Route*, t. II, liv. IV, ch. I; *Sc. soc.*, XI, 380 et suiv.
4. *La Route*, t. I, liv. I. *Classification*, les renvois, p. 21 et suiv.
5. *Sc. soc.*, I, 22 et suiv.
6. O. E., IV, 293; III, 216. O. M. 2e sér., I, 331; II, 112, 160.
7. *Sc. soc.*, VI, 328 à 334.
8. O. E., II; *Sc. soc.*, I, 110, XXIII; III, 327. *La Route*, II, liv. V, ch. I.
9. Voir les monogr. de pêcheurs.
10. *Sc. soc.*, VII, 165 à 172, 348 à 361.
11. *Sc. soc.*, I, 236.

l'*aptitude au travail pénible*[1]. En effet, ce travail facile et attrayant rend incapable de tout effort prolongé. C'est ce qui a empêché les populations des îles de l'Océanie de s'élever, même au contact des Blancs.

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

REMARQUES SUR LA CLASSIFICATION SOCIALE

M. A. Woeikof, professeur de géographie physique à l'Université de Saint-Pétersbourg, nous a fait part des appréciations suivantes sur la *Classification sociale*, publiée dans les 10e et 11e fascicules de la *Science sociale*.

« Ayant lu et apprécié, dit-il, quelques-uns des ouvrages de Le Play, je suivis avec intérêt les travaux de ses dignes continuateurs, et devins membre de la *Société de Science sociale*. J'admirai surtout les efforts de M. E. Demolins pour réformer les Français par l'exemple des Anglo-Saxons et la fondation de l'École des Roches. La méthode d'observation appliquée par les savants de la Société à l'étude de pays qu'ils étaient en position de bien étudier et dont ils connaissaient la langue me paraissait aussi digne des plus grands éloges. Cependant la classification ne me paraissait pas suffisamment claire. Les tristes loisirs que me procura la cessation des études dans nos Universités, ainsi que l'apparition, dans un délai assez court, de deux ouvrages qui traitent de la classification, ceux de M. Demolins sur les routes des peuples et la classification elle-même, m'ont permis d'approfondir la question. Le second ouvrage m'a surtout servi pour les observations qui suivent, car non seulement il contient (p. 10, 11) un tableau qui donne les bases de la classification, mais M. Demolins y donne, dans les pages qui suivent, un résumé, admirable de concision et de clarté, des travaux d'un grand nombre de savants publiés par la Société.

« L'observation la plus importante que je puisse formuler a trait à l'idée de Le Play, adoptée aussi par M. Demolins, que *l'humanité a débuté par l'existence du pasteur nomade, qui est le type stable de la formation communautaire, et dont dérivent le type instable* (les sauvages) *et le type ébranlé* (les agriculteurs que M. Demolins considère comme communautaires).

« *Ainsi le nomade aurait partout précédé l'homme vivant de cueillette, le pêcheur, le chasseur*, le sauvage en un mot.

« L'homme serait donc tombé du ciel avec ses animaux domestiques? Ou aurait-il eu, à l'origine, des facultés qu'il a perdues depuis?

« La domestication des animaux, surtout celle du taureau si dangereux à l'état sauvage, leur adaptation au chariot et à la charrue, celle des vaches, chèvres et brebis qui devaient être traitées par l'homme, ont exigé beaucoup de temps et d'efforts intellectuels. Les hommes primitifs en étaient-ils capables?... »

Réponse. — M. Woeikof commet ici une méprise sur laquelle il importe d'attirer l'attention. La *Science sociale*, ayant pour point de départ l'observation directe des phénomènes actuels, ne classe pas les sociétés humaines dans un ordre historique, et chronologique, mais *dans l'ordre de la complication sociale croissante*. Les pasteurs nomades figurent en tête de la classification, non pas parce qu'ils seraient le type social primitif, mais parce qu'ils constituent le type social *le plus simple*.

Cette simplicité vient de ce que, chez ces populations, il ne se développe normalement aucun organisme social au-dessus de la famille patriarcale. C'est le seul exemple connu de sociétés qui soient limitées aux organismes de la vie privée. Dans ces sociétés, le chef de famille, ou patriarche, remplit les fonctions de pontife, de magistrat, de souverain. Ces sociétés pastorales sont donc analogues, au point de vue social, à ces animaux inférieurs, chez lesquels les diverses fonctions ne sont pas encore séparées et qui figurent également en tête de la classification zoologique, parce qu'ils représentent les types les plus simples.

1. *Classification*, les renvois des Soc. à form. comm. instables, groupes 3 et 4.

Il résulte de cette explication que la critique formulée par M. Woeikof ne s'applique pas à la classification sociale.

M. Woeikof entreprend ensuite de démontrer que les premiers hommes ont dû être des chasseurs, ou sauvages, et non des pasteurs.

« Le passage du sauvage à l'agriculteur, dit-il, est beaucoup plus facile. Chez une quantité de peuples d'Afrique, d'Amérique, d'Australie, l'homme chasse, ou pêche, la femme rassemble des fruits, des racines, des bulbes, des semences comestibles. Peu à peu, elle en vient à cultiver des plantes; cette agriculture en petit, *agriculture à la houe*, est capable d'un grand développement. Beaucoup de peuples océaniens pratiquent l'irrigation artificielle pour la culture du taro. L'agriculture japonaise, si intensive, si soigneuse des déchets pouvant fertiliser la terre (excepté l'engrais humain, les Japonais importent une grande quantité de déchets de poisson), cette agriculture se passe presque entièrement de l'aide du bétail et de la charrue. Au Pérou, avant les Espagnols, il y avait aussi une agriculture perfectionnée avec une irrigation étendue et l'emploi du guano, et les Péruviens n'employaient ni charrue, ni animaux de trait. En Europe, on a trouvé des preuves d'une agriculture préhistorique à la houe, avec culture du millet, du chou, du lin, etc., sans trace de charrue ni d'animaux domestiques. C'est du moins l'opinion du célèbre paléobotaniste Oswald Heer.

« Je conseillerais aux savants de la *Science sociale* la lecture d'un livre très intéressant, Ed. Hahn, *Das Alter der wirtschaftlichen Kultur*, Heidelberg, 1905.

« L'auteur prouve que :

« 1° La culture matérielle de l'Asie antérieure, de l'Afrique du Nord, de l'Europe et de ses colonies est originaire de Mésopotamie ; c'est là que furent domestiquée l'espèce bovine, inventés la charrue et le chariot ; là commença l'emploi du laitage. Toutes ces inventions sont en rapport avec le culte astral de ce pays. De là vient aussi notre astronomie, les divisions du temps en mois et en semaines, les noms des constellations, etc.

« 2°) Les peuples qui devinrent des nomades dans les steppes environnantes empruntèrent les principaux animaux domestiques aux Mésopotamiens. Dès le commencement de leur vie nomade, ils étaient en relations avec les agriculteurs et les citadins, faisant leurs transports, leur vendant du bétail et leur achetant des produits manufacturés et des aliments végétaux.

« 3° Le passage de l'ancienne agriculture à la houe à l'agriculture nouvelle à la charrue tirée par des bœufs, a été une vraie révolution.

« 4° Les inventions mésopotamiennes se répandirent au Sud et à l'Est de manières différentes. *a*) L'Inde possède la charrue, les bêtes à cornes et l'emploi de leur lait par l'homme. *b*) L'Afrique au sud de l'Égypte a l'emploi du lait (celui de chèvre là où la mouche tsé-tsé ne permet pas l'élève des bêtes à cornes), mais ne connaît pas la charrue et en général les animaux de trait[1]. *c*) La Chine, au contraire, a la charrue et les bêtes de trait, mais non pas l'emploi de laitage, et cela malgré ses relations constantes avec les nomades grands consommateurs de laitage. Si les Chinois dédaignent l'emploi du laitage comme indigne des civilisés de l'Empire du Milieu, les Japonais ne le connaissaient pas avant leurs relations avec les Européens, au XVIe siècle et peut-être même au XIXe siècle ».

Réponse. — Il est possible que les premiers hommes aient été des chasseurs : c'est là une démonstration qui relève de la paléontologie et de la préhistoire plus que de la science sociale. Nous n'affirmons rien à ce sujet. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous n'avons jamais réussi à observer la transformation du chasseur, ou sauvage, en pasteur. Non seulement nous ne l'avons jamais observée, mais tous les faits connus jusqu'ici révèlent les difficultés de cette transformation.

Plutôt que de se résoudre à la vie pastorale, le chasseur Peau Rouge de l'Améri-

1. A la seule exception de l'Abyssinie.

que du Nord, par exemple, aime mieux se soumettre à toutes les privations, jusqu'au jour où il disparaît enfin. Le gouvernement des États-Unis a essayé, par tous les moyens, d'aider à cette transformation. Il a échoué. C'est au point que les Peaux-Rouges, parqués dans les territoires indiens, préfèrent chasser les troupeaux qu'on leur envoie chaque année, plutôt que de les élever.

La science sociale explique les causes qui rendent cette évolution si difficile.

Si les premiers hommes ont été des chasseurs, il faut donc supposer qu'au moins certains d'entre eux se sont trouvés, à un moment donné, dans des conditions qui ont facilité leur évolution vers l'art pastoral. Mais les conditions de cette évolution sont inconnues.

Sur ce point, nous ne pouvons donc ni affirmer, ni nier, dans l'état actuel de la science.

« Revenant à la classification, je trouve, page 10, au sujet des nomades mais aussi de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Chaldée, que, « tous les organismes sociaux sont réduits à la communauté de famille et de tribu. Aussi, pas de pouvoirs publics réguliers ». Et la mensuration des terres après les crues du Nil, et les canaux d'irrigation, les immenses réservoirs, les grandes bâtisses, tout cela n'était pas de la compétence des particuliers. Les pouvoirs publics y avaient beaucoup à faire, beaucoup plus qu'en Grèce par exemple où les conditions physiques du pays ne nécessitaient pas l'intervention de l'État dans l'agriculture comme aux bords du Nil et de l'Euphrate.

« La classification considère l'Égypte et la Chaldée comme de « simples oasis dans le désert », et leurs habitants comme soumis aux mêmes lois sociales que les nomades voisins. Ceci est une erreur. L'Égypte est bien, physiquement, une oasis au milieu du désert, mais si grande, qu'elle a pu suivre ses voies à elle, plus souvent dominant les nomades que conquise par eux, et, même conquise, elle gardait ses mœurs et ses institutions.

« Quant à la Chaldée et à l'Assyrie, ce ne sont pas même des oasis, car elles ont des montagnes, ou des pays agricoles, à l'est et au nord, dans la dernière direction jusqu'à la mer Noire et au Caucase; elles ont le golfe Persique au sud et les nomades à l'ouest. L'état social de pareils pays n'avait aucune ressemblance avec celui des nomades. Il était bien compliqué... »

Réponse. — Je ne puis répondre que brièvement :

1° *La science sociale distingue nettement l'état social des oasis de celui des déserts.* Le désert donne l'art pastoral associé aux transports et au commerce par caravanes, avec toutes les conséquences propres à ces deux natures de travaux. L'oasis donne la culture avec irrigation, et toutes les conséquences propres à ce genre de travail.

2° Néanmoins, l'état social des déserts et celui des oasis ne peuvent être séparés, parce qu'ils forment un ensemble étroitement lié, qui est le résultat de répercussions réciproques, révélées par une analyse méthodique.

3° La science sociale ne dit pas que les grandes oasis, comme l'Égypte, l'Assyrie et la Chaldée n'ont pas d'organismes de la vie publique; elle ne les confond pas avec les sociétés des déserts, dont tous les organismes sont réduits à la famille patriarcale et à la tribu. C'est précisément pour cela que ces grandes oasis figurent à part dans la classification, à la page 10, indiquée par M. Woeikof.

J'engage fort M. Woeikof à lire les travaux de M. de Préville sur l'Égypte. Il y verra comment la science sociale explique, d'après les conditions du travail, le développement des pouvoirs publics du Pharaon et la nature si particulière de ces pouvoirs publics. Ainsi, non seulement nous connaissons l'existence de grands pouvoirs publics dans les oasis, mais c'est la science sociale qui en a donné la première explication scientifique. Comment M. Woeikof peut-il ignorer cela? Il aurait pu s'en rendre compte par la seule lecture un peu plus attentive des sommaires de la Classification.

Nous nous permettons de le renvoyer à

un exposé méthodique de la science sociale, qui est actuellement en préparation.

E. D.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

d'après la science sociale.

(*suite*).

Dans un article précédent, nous avons étudié la musique mélodique chez les peuples communautaires, en nous attachant particulièrement à montrer comment la gamme s'est adaptée à « l'état d'âme » de chaque race. Nous avons distingué trois espèces de gammes :

1° Celles à longs intervalles, qui ne peuvent rendre l'accent doux, ont été adoptées par les populations chez lesquelles le commerce s'est peu développé (et par conséquent le luxe);

2° Celles à courts intervalles, qui peuvent rendre l'accent doux, se sont développées chez les populations commerçantes des oasis du Désert, où le luxe et « le faste oriental » existent de toute antiquité;

3° En Grèce, il s'est produit une fusion lente de ces deux espèces de gammes aboutissant finalement à une gamme mixte. Ceci vérifie une fois de plus l'hypothèse que nous avons faite, à savoir que la race grecque est une *combinaison*.

Si, maintenant, nous passons aux *Romains*, nous constaterons qu'ils furent plutôt réfractaires à la musique : « Si nous n'avions à parler que des Romains, quelques lignes, ajoutées à l'histoire de la musique des Grecs, suffiraient, et au delà. Ce peuple de conquérants aima les arts, mais en dilettante plutôt qu'en artiste, je dirai presque en parvenu fier de tout acheter. » (Lavoix fils, *loc. cit.*, p. 58.)

Le Romain était trop absorbé par la culture et la colonisation pour primer dans les beaux-arts. Il traita la musique comme la philosophie : « Les artistes les plus célèbres de l'empire romain furent en général Grecs. » (*Id.*, p. 67.)

Toutefois, l'incorporation des Grecs à l'empire romain ne fut pas sans effet sur la musique des premiers. C'est à partir de ce moment qu'ils employèrent la *diaphonie*, c'est-à-dire le chant simultané de la même mélodie dans deux modes différents (Voir Fétis, *Histoire générale de la musique*, t. IV, p. 506). Cette nouvelle méthode fut réglée par Ptolémée et le nombre des modes fut fixé à sept.

Il nous est impossible actuellement de montrer clairement les causes de ce changement. Il est toutefois curieux de constater que ce premier effort vers la musique harmonique est due à l'influence du milieu romain, c'est-à-dire de celui qui, dans l'antiquité suivant l'expression de M. Demolins, marque le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté.

C'est cette musique, combinée avec la musique religieuse des Hébreux, qui forma la musique chrétienne. Elle fut appelée *chant ambrosien*, de saint Ambroise (340-397), évêque de Milan. Dans le chant ambrosien, n'y eut plus que quatre modes. Ce genre de musique fut conservé par l'Église byzantine, qui, comme on sait, le propagea en Russie.

II. LA FORMATION DE LA MUSIQUE HARMONIQUE CHEZ LES PEUPLES PARTICULARISTES.

L'invasion des Barbares du Nord en Occident eut, sur l'art musical, toute une série de répercussions, dont la plus importante fut la formation de la musique harmonique.

« Ici se présente, dans l'ordre chronologique, une des plus importantes transformations que l'art ait éprouvées depuis les temps anciens : on comprend qu'il s'agit de l'introduction, dans la musique, de l'harmonie simultanée des sons qui, en l'état actuel des choses, en paraît inséparable, bien que toute l'antiquité en ait ignoré le principe, et qu'aujourd'hui même encore, la plupart des nations qui couvrent le globe terrestre s'y montrent insensibles. » (Fétis, *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie*, p. XXXI.)

Voici ce que dit un physicien sur le même sujet : « C'est au moyen âge, dans la mu-

sique sacrée, que l'association de parties distinctes, d'abord très peu compliquées, puis progressivement plus savantes, donna naissance à la musique harmonique. La mélodie, dans un morceau musical, est seulement alors la partie principale, dont les parties secondaires forment l'accompagnement : souvent même l'idée mélodique passe d'une voix ou d'un instrument à l'autre, et se trouve tellement enchevêtrée au milieu de toutes les parties concertantes, qu'il est difficile de démêler le chant de l'accompagnement, la mélodie de l'harmonie ». (Amédée Guillemin, *Le Son*, p. 193.)

On ne peut mieux caractériser la différence entre les deux espèces fondamentales de musique, et il est remarquable que c'est au moyen âge que le changement s'opère. C'est à ce moment précis où a lieu le plus grand changement qu'il y ait eu dans l'état social de l'humanité que survient le plus grand changement qu'il y ait en musique. L'un est-il la conséquence de l'autre? Si nous ne pouvons répondre affirmativement avec certitude, il y a au moins lieu de le prendre en considération.

Mais voyons les choses de plus près.

La musique du moyen âge dérive de deux sources différentes, à savoir : la musique chrétienne et la musique populaire. Nous allons étudier successivement ces deux formes de l'art.

1° *Musique chrétienne*. — Elle dérive naturellement du chant ambrosien, qui se voit déformé peu à peu par le « goût barbare ».

Le premier changement apparut sous Grégoire le Grand (542-604) qui fixa les règles du chant dit *grégorien*, à peu près à l'époque où les Lombards firent la conquête de l'Italie. Depuis plusieurs siècles, du reste, cette contrée était la proie des hordes barbares (Hérules, Ostrogoths, etc.), et la richesse y avait considérablement diminué. De là, un besoin de simplicité qui devait se manifester jusque dans la musique. « Les chrétiens d'Occident voulaient un art moins luxueux, moins riche, moins sensuel ; il leur fallait se séparer absolument des traditions antiques » (Lavoix fils, *loc. cit.*, p. 71). C'est pourquoi l'Église romaine abandonna les ornements de tous genres, les tremblements et les mouvements rapides de la voix pour s'attacher à rendre le sentiment religieux lui-même. En Orient, la musique resta plus superficielle ; en Occident, elle devint plus profonde. En outre, l'Occident abandonna l'orgue [1] pour s'en tenir au chant pur. C'est pour s'adapter à tous ces changements que le système des modes musicaux fut modifié dans le rite grégorien.

Il va sans dire que l'on avait conservé les rudiments d'harmonie des Romains. C'est ce qui résulte d'un texte d'Isidore, évêque de Séville (VIIe siècle), qui, dans ses *Sentences*, dit : « La musique harmonique est une modulation de la voix. C'est aussi une concordance de plusieurs sons et leur union simultanée ». Toutefois cette musique était encore homophone : chaque partie chantait la même mélodie dans un ton différent. De plus, on ne connaissait que les accords de quinte (symphonie) ou de quarte (diaphonie), auxquels on ajoutait quelquefois l'octave (antiphonie). Cette musique harmonique homophone s'appelait *organum*.

La liturgie grégorienne, d'abord localisée en Italie, fut propagée en Gaule, par les efforts des Carlovingiens qui la firent prédominer dans tous leurs États sur la liturgie gallicane dérivée de la liturgie grecque (Voir Fétis, *Histoire générale de la musique*, t. IV, p. 274 et 278).

Un second changement, qui commença à se manifester au VIIe siècle, apparut dans l'écriture musicale : « Lorsque les invasions des barbares sont terminées, lorsque chacun semble avoir pris sa place, il apparaît une écriture, dite en *neumes* » (Lavoix fils, p. 76 et 78). Elle est caractérisée par l'emploi du point, de la virgule et des accents grave ou circonflexe au lieu des lettres anciennement employées. En réalité, les neumes étaient aussi issues de lettres employées par l'écriture ordinaire, mais de l'écriture des peuples septentrionaux, les *runes* [2]. (Voir Fétis, *Ibid.*,

1. L'orgue, inventé par Chéribius (145), dérive de l'hydraule d'Archimède qui est elle-même une modification de la flûte de Pan.
2. Notons en passant que la notation alphabéti-

p. 211). Il y eut deux sortes de neumes. L'une peut être appelée *notation lombarde* parce qu'elle se développa en Italie; l'autre, la *notation saxonne,* qui se répandit en Allemagne, en Gaule, en Angleterre et en Espagne. La première emploie de gros caractères carrés; la seconde de fins caractères ronds.

Un troisième changement fut l'*apparition de l'accord de tierce*, qui, d'après Fétis, aurait été adopté par la musique sacrée en imitation de la musique profane des populations barbares qui auraient employé cet accord. Mais on n'a aucun document à ce sujet. Tout ce que l'on sait, c'est que l'Église n'en fit d'abord qu'un usage très restreint. L'apparition de la tierce a une grande importance, car elle devait permettre plus tard la formation de l'accord parfait.

Un dernier changement, plus grave encore, devait survenir au IXe siècle : l'apparition de la *polyphonie*, mais ceci fera l'objet du chapitre suivant. Passons maintenant à la musique populaire.

2° *Musique populaire.* — Nous venons de voir la musique sacrée subir une évolution assez rapide dans les premiers siècles du moyen âge, évolution marquée par quatre étapes :

a) Le chant grégorien au VIe siècle;

b) La notation par neumes au VIIe siècle;

c) L'apparition de l'accord de tierce;

d) La première manifestation de polyphonie au IXe siècle.

Le chant grégorien, avons-nous dit, est l'adaptation de la musique byzantine au goût barbare.

Les neumes dérivent de l'écriture runique des odiniques.

Mais d'où viennent la tierce et la polyphonie?

D'après Fétis, elles viendraient de la musique populaire barbare, parce que ces phénomènes ne sont apparus que dans les pays touchés par les invasions des Barbares; mais les documents précis font défaut.

Le plus ancien date de l'an 1180, époque à laquelle il existait des chants harmonisés à deux voix dans la partie de l'Angleterre située au nord de l'Humber (Voir Fétis, *Ibid.*, p. 419-420). Il en résulte que les Angles et les Danois avaient du goût pour la musique, tandis que les Saxons purs n'en n'avaient pas.

que est toujours employée par les Hindous, et que les Arabes n'ont aucun système de notation.

Comme conclusion, de tout ce qui précède, nous faisons les hypothèses suivantes :

Les peuples particularistes purs sont réfractaires à la musique;

Les peuples communautaires sont portés à la musique mélodique;

Les peuples mixtes (Angles, Lombards, etc.) sont portés à la musique harmonique.

Voyons comment celle-ci, en évoluant, devint la musique polyphonique.

(*A suivre.*)

Paul DESCAMPS.

UNE RECONSTITUTION

Nos lecteurs ont lu et goûté, dans cette Revue, les articles si intéressants et si neufs de notre ami M. Philippe Champault sur *les Phéniciens d'Homère à Ischia.*

M. Champault ne s'est pas reposé sur le succès de son étude. Il a continué à creuser son sujet, s'est rendu sur les lieux, a fait des enquêtes auprès de ceux qui connaissent le mieux l'histoire des topographies et des habitudes locales, a minutieusement contrôlé et discuté les documents versés au problème par l'ouvrage de M. Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, a passé toutes ses observations au crible si puissant de la science sociale, et il nous apporta un volume de premier ordre, que nous avons déjà signalé, mais sur lequel nous désirons revenir [1].

Nos lecteurs savent que l'*Odyssée* est un poème incomparable, non seulement pour la valeur littéraire dont nous n'avons pas

1. *Phéniciens et Grecs en Italie d'après l'Odyssée.* Étude géographique et sociale par une méthode nouvelle. Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte. Paris. Prix : 6 francs.

à nous occuper ici, mais encore pour le tableau qu'elle nous offre des mœurs d'une époque et de toute une civilisation.

Or, cette civilisation, à l'époque où la Grèce classique a commencé à s'occuper d'Homère, *était déjà oubliée*. Plusieurs siècles de crises et de transplantations, consécutives à l'invasion dorienne, avaient bouleversé le monde grec. Des traditions s'étaient perdues ; des routes avaient changé ; les Phéniciens avaient évacué des mers, des rivages, des îles et des isthmes qu'ils avaient exploités précédemment. Aussi l'*Odyssée*, bien que merveilleusement comprise comme poème par une race aussi affinée que la race grecque, demeurait-elle obscure en bien des points, et, depuis lors, cette obscurité était à peu près demeurée sans remède, malgré tous les travaux des hellénistes, des archéologues et des érudits.

L'ouvrage de M. Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, constituait cependant, depuis quelques années, un effort appréciable pour reconstituer le monde odysséen. Cet ouvrage, en ce qu'il a de bon, s'inspire partiellement et indirectement de la méthode de la science sociale, que M. Bérard, nous le savons pertinemment, a eu l'occasion de connaître. Mais cet effort demeurait fort incomplet dans ses résultats.

M. Champault a pu profiter de ces « écoles », et, servi par une méthode meilleure, il a pu arriver — nous le proclamons hautement — à des résultats qui s'imposent. Le triomphe de notre savant collaborateur a été de mettre le doigt, si l'on peut nous passer cette expression, sur le cœur du poème. Ce cœur, *c'est l'hospitalité reçue par Ulysse dans l'île des Phéaciens*.

Ces Phéaciens, Homère les admire profondément. Ce sont des êtres supérieurs, des navigateurs plus audacieux et plus expérimentés que les Grecs, des civilisés plus riches et plus avancés sous le rapport du confortable. Ce sont en outre des commerçants jaloux et exclusifs, qui tiennent à garder secrets leurs itinéraires et l'organisation de leurs « lignes » de commerce, parce que ce commerce a lieu en *pays neufs*, c'est-à-dire dans cette Méditerranée occidentale qui joue alors, vis-à-vis des peuples d'Orient, le rôle joué plus tard par l'Amérique et les Indes vis-à-vis des peuples européens.

Dès lors, une foule de choses s'expliquent. Tout s'éclaire dans le poème et tout rentre à sa place. Les Phéaciens sont une colonie *phénicienne*, mais de Phéniciens venus probablement par la route isthmique de Thèbes, le pays de Cadmus, et qui ont conservé des relations avec les Thébains et les Eubéens graduellement hellénisés. Des Grecs de cette provenance sont même venus, à titres d'auxiliaires, s'établir chez les Phéaciens, et il en est résulté une sorte de fusion fort intéressante entre le type phénicien et le type hellène. Or, M. Champault retrouve dans le *Nostos* (la partie principale de l'*Odyssée*) le poème de l'alliance gréco-phéacienne. Homère est un aède ionien qui, reçu à Schérie, la capitale des Phéaciens, et qui, reconnaissant envers les Mécènes opulents qui l'y ont recueilli, a chanté la Phéacie, sa capitale, ses armateurs, ses marins, ses comptoirs, ses *routes* en y faisant promener un héros grec illustre, représenté par la tradition comme un exceptionnel voyageur.

On reverra dans le livre de M. Champault, mises dans tout leur jour, les raisons très solides qui ont porté l'auteur à retrouver dans Ischia l'île des Phéaciens. C'est là, en dehors du monde grec, que ces commerçants supérieurs ont leur centre, et c'est de là qu'ils exploitent les côtes occidentales de l'Italie, la Sardaigne, l'île d'Elbe, et qu'ils correspondent avec d'autres lignes phéniciennes desservant, par la côte d'Afrique, le détroit de Gibraltar. C'est à Gibraltar même que règne Calypso « la déesse qui cache », c'est-à-dire qui retient captifs les navigateurs concurrents lorsqu'ils ont l'imprudence de venir explorer ces régions mystérieuses. Même péril à redouter à Pianosa (l'île de Circé) qui garde la route de Sardaigne.

Mais nos lecteurs verront tout cela, bien mieux expliqué, et avec l'appui de toutes les démonstrations désirables, dans le livre de M. Champault. Et puisque la bienséance nous oblige à demeurer sobre d'éloges à l'égard d'un collaborateur, disons

seulement que son ouvrage, par la façon dont il est conçu et par l'enchaînement de preuves qui a conduit notre ami à ses conclusions, est un nouveau triomphe de la science sociale.

G. d'A.

LES RÉCENTS ÉCHECS DU SOCIALISME

Nous avons posé, il y a peu de temps dans cette Revue, cette question qui préoccupe tant d'esprits à l'heure actuelle : L'Humanité évolue-t-elle vers le Socialisme? Nos lecteurs se souviennent des conclusions de cette étude. Depuis son origine et pendant une longue suite de siècles, l'humanité tout entière a vécu d'une façon inconsciente d'après les principes du socialisme. Pendant cette époque, la doctrine socialiste n'a pas été prêchée comme un idéal à atteindre, puisqu'elle était dans les coutumes journalières, dans les lois et dans les institutions. Elle n'est devenue un idéal qu'à partir du jour où les pratiques en furent abandonnées par la force des choses, c'est-à-dire par l'action du progrès résultant de la concurrence devenue de plus en plus âpre par suite du développement des communications.

L'apparition des théories socialistes, et le fait qu'elles ont été prises comme programme politique par les mécontents, ont fait illusion à beaucoup de personnes qui en ont conclu que l'évolution de l'humanité se faisait vers le socialisme. Il ne faut pas toujours confondre le parti socialiste avec le socialisme.

L'Allemagne nous donne un exemple typique à ce sujet. Pendant un certain nombre d'années, le parti socialiste y a bénéficié de l'appoint que lui ont apporté les mécontents de toute espèce. Mais ceux-ci lâchent le socialisme quand ils voient où il veut les conduire. De là la débâcle que ce parti vient de subir aux dernières élections allemandes. Voici ce que dit le *Temps*[1] à propos des dernières élections allemandes :

« Sur la déroute des socialistes, pas d'incertitude possible. Ils étaient entrés au Reichstag de 1903 avec 81 mandats. Ils entrent à celui de 1907 avec 43 sièges seulement. La perte est d'environ 50 p. 100. On aura beau épiloguer. Le fait est assez brutal, pour qu'il soit inutile de répondre aux mauvaises raisons des vaincus. N'oublions pas d'ailleurs que, depuis 1903, toutes les élections partielles avaient été défavorables aux socialistes. N'oublions pas non plus que leur succès de cette année-là était entaché d'équivoque : qu'ils avaient fait la campagne contre les tarifs douaniers et le protectionisme beaucoup plus que contre la société bourgeoise. Les conférences de M. Bebel, à cette époque, sont des plus significatives à cet égard. Et nous pourrions en citer les dates. Rappelons aussi quelles divisions les congrès de Dresde et de Mannheim ont révélées au sein de la *Sozialdemokratie;* dans quel discrédit ils ont laissé les chefs parlementaires du parti. Il semble qu'en Allemagne le socialisme, en tant que doctrine de lutte de classe, ait fait son temps. Au surplus, dans un pays où l'ouvrier a le bien-être qu'on voit à l'ouvrier de Westphalie, la « loi d'airain » n'est pas loin d'apparaître comme une plaisanterie. Le désastre socialiste n'est donc ni fortuit ni superficiel. Il était inévitable. Il est profond. Et c'est se moquer que de soutenir le contraire, — alors surtout que ce phénomène est général en Europe, en Angleterre et en Italie notamment. »

Nous pouvons ajouter que ce même phénomène se produit en Belgique, quoique d'une façon plus lente, mais non moins évidente.

En Angleterre, la faillite du socialisme est bien plus marquée encore.

Non seulement le socialisme n'a jamais pu y prendre de racine sérieuse, mais les ouvriers anglais repoussent de plus en plus énergiquement l'introduction des théories socialistes dans leur programme. Cette année, au sein même du Labour Party, le programme collectiviste marxiste n'a obtenu que 98.000 voix et a été repoussé par 835.000. Comme le dit le *Temps*, « c'est un véritable désastre ».

P. D.

1. *Le Temps* du 7 fév. 1907.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vers la concorde, par Henri Mazel. A Coueslant, Cahors.

M. Henri Mazel qui, tout en demeurant « extérieur » à la Science sociale, est un de nos amis et se plaît à cueillir parfois des idées chez nous, publie une plaquette où il élabore, en vue d'aider au rétablissement de la concorde en France, un projet de constitution.

Il y a de tout dans ce projet : des idées saines, d'autres qui sont simplement originales, plusieurs qui sont ingénieuses, et quelques-unes, hélas ! qui viennent tout droit du beau royaume d'Utopie. Nos lecteurs savent d'ailleurs combien peu les disciples de la Science sociale comptent sur les constitutions, même excellentes, pour restaurer le pays.

Ceci dit, mentionnons, dans le projet de M. Henri Mazel, un « tribunal des principes » ayant pour but, comme la Cour suprême des États-Unis, d'enrayer l'application des lois qui violent la constitution fondamentable du pays, la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement pour l'élection des députés, l'établissement du *référendum*, une combinaison ayant pour but de constituer un Sénat composé presque entièrement d'anciens législateurs, hommes d'expérience, l'inéligibilité des députés sortants à la Chambre. M. Henri Mazel accorde aux législateurs une indemnité de 6.000 francs, avec suppléments de 500 francs pour le premier enfant, de 600 pour le second, de 700 pour le troisième, et ainsi de suite. Citons l'article suivant, qui est particulièrement savoureux :

« L'indemnité ci-dessus pourra être augmentée par la répartition entre tous les membres du Parlement de la moitié des économies réalisées pendant le premier exercice budgétaire à la suite d'un vote des deux Chambres. »

Hélas ! comme disait Boileau après l'*Agésilas* de Corneille.

Quant au président de la République, M. Henri Mazel veut le faire élire par un collège spécial composé de quinze membres de l'Institut, trois par Académie.

Voilà où notre excellent ami s'égare un peu, semble-t-il, dans le poétique domaine des songes. L'Institut ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Les intellectuels ne sont pas faits pour choisir le chef de l'État, et, si on leur octroyait ce pouvoir, leur pacifique cénacle serait vite envahi par les pires intrigues politiques. Non ! décidément, nous croyons que l'Académie fera mieux de se spécialiser dans les prix de vertu.

Tout cela n'empêche pas la plaquette de M. Mazel d'être sympathique et curieuse.

Ma pratique de la culture des plantes agricoles, par P. Galery, professeur à l'école pratique d'agriculture de Coigny. 1 vol. in-18, librairie agricole de la Maison rustique.

Le titre de cet ouvrage indique l'esprit dans lequel il a été conçu et ce qui constituera, aux yeux des lecteurs, son grand mérite : c'est un ouvrage essentiellement pratique, dans lequel l'auteur, qui a exercé pendant trente-deux ans la grande culture avant de l'enseigner, expose le résumé de son expérience pour guider les jeunes praticiens.

Après avoir traité, dans la première partie, de diverses considérations générales relatives au semis, aux systèmes de culture, aux assolements, au drainage, M. Galery étudie successivement la culture des plantes alimentaires (blé, seigle, orge, avoine, maïs, etc.), et des plantes fourragères, puis les prairies : prairies artificielles et prairies naturelles ; enfin, les plantes industrielles, plantes oléagineuses et plantes textiles. Vient ensuite la culture du pommier à cidre, qui constitue, pour les régions de l'Ouest, une source importante de richesse ; enfin, un appendice est consacré aux mauvaises herbes les plus communes.

Cet ouvrage rendra d'excellents services aux cultivateurs et aux élèves des écoles pratiques d'agriculture à qui il s'adresse tout particulièrement.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. EDMOND DEMOLINS

LA LUTTE COMMERCIALE ACTUELLE

LES
EXPORTATIONS ALLEMANDES

LEURS ORIGINES ET LEURS RÉPERCUSSIONS SOCIALES

PAR

Paul de ROUSIERS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

1907

SOMMAIRE

Avant-propos. — Le phénomène de l'Exportation; son importance et ses conditions. — Comment étudier les diverses marchandises exportées. P. 3.

I. — **Les Exportations d'origines agricoles.** P. 10.

1. Le sucre de betteraves.
2. L'alcool.
3. Le vin.

II. — **Les Exportations minières et métallurgiques.** P. 26.

1. Les sels encombrants.
2. L'Exportation houillère.
3. L'Exportation métallurgique.

III. — **Les Exportations de marchandises diverses.** P. 46.

1. Faible dépendance de la fabrication vis-à-vis des conditions du lieu et ses conséquences.
2. Exportations dues à la culture scientifique et artistique.
3. Exportations dues au bon marché des produits allemands.

IV. — **Les voies et moyens de l'Exportation allemande.** P. 63.

1. La clientèle allemande à l'étranger.
2. Les transports terrestres en Allemagne.
3. Les transports maritimes.
4. Les aptitudes commerciales.
5. La politique économique de l'Empire.

LA LUTTE COMMERCIALE ACTUELLE

LES

EXPORTATIONS ALLEMANDES

LEURS ORIGINES ET LEURS RÉPERCUSSIONS SOCIALES

AVANT-PROPOS

LE PHÉNOMÈNE DE L'EXPORTATION, SON IMPORTANCE ET SES CONDITIONS

Une des constatations qui s'imposent avec le plus d'autorité à tous ceux qui étudient la science sociale est l'interdépendance de tous les phénomènes sociaux.

Plus on pousse loin l'analyse des différents éléments constitutifs d'une société, plus apparaît et plus s'affirme cette vérité qu'une société forme un tout vivant et agissant : plus sa synthèse est saisissante. Aucun des faits qu'on y observe ne saurait être compris, encore moins classé, sans une étude du milieu auquel il appartient, des circonstances de toutes sortes, tant directes qu'indirectes, tant matérielles que morales, tant présentes que passées, qui ont influé sur lui.

Par suite, la science sociale renouvelle et complète des ordres de connaissances qu'une conception trop étroite de leur cadre fait souvent considérer comme absolument séparés les uns des autres et se suffisant chacun à lui-même.

L'économie politique, en particulier, peut recevoir de la science sociale un utile complément. La production, l'accumulation et la distribution des richesses sont des phénomènes très complexes, très abstraits, qui supposent l'existence d'une foule d'autres phénomènes, simples et concrets. Les forces productrices d'une nation, sa puissance financière, ses moyens d'échange, sont fonctions non seulement de sa constitution sociale, mais aussi — tout au moins lorsqu'elle a un commerce extérieur — de la constitution sociale de tous les pays avec lesquels elle trafique. C'est assez dire que, pour se rendre compte des causes profondes des faits économiques, il faut connaître les faits sociaux auxquels ils se rattachent et qui les dominent.

M. Jean Périer, dont tous les lecteurs de la *Science sociale* connaissent les belles études sur le commerce franco-anglais et le commerce franco-belge, a publié naguère, ici même, un travail dans lequel ce lien étroit de l'économie politique et de la science sociale est parfaitement mis en lumière. Je n'ai pas à revenir sur sa démonstration. Je la rappelle simplement, parce que c'est elle qui m'a guidé dans les recherches auxquelles je me suis livré sur les exportations allemandes et dont je présente ici un résumé.

En 1905, l'École des sciences sociales et politiques de l'Université catholique de Lille m'avait fait l'honneur de me demander quelques leçons sur ce sujet. J'avais déféré d'autant plus volontiers à son désir que l'activité commerciale intense de l'Allemagne permet plus facilement de saisir les origines et les répercussions du phénomène. Le contraste est grand, en effet, entre le « pays pauvre » dont on parlait en France avant 1870 et l'Allemagne d'aujourd'hui, méthodiquement et laborieusement appliquée à la mise en œuvre de toutes ses sources de richesse. Une pareille transformation ne s'est pas accomplie dans le monde matériel sans être accompagnée de beaucoup d'autres, qui l'ont précédée ou suivie. Elle ne peut être comprise que par la connaissance de celles-ci. Je résolus donc de les étudier.

Le phénomène de l'exportation était, d'ailleurs, bien choisi comme base d'observation. En effet, dans l'universelle concur-

rence qui s'établit de plus en plus entre tous les États producteurs industriellement développés, la puissance d'exportation d'un pays donné est un des éléments les plus propres à déterminer son rang commercial. Ce n'en est pas la seule mesure; mais c'en est la plus importante.

L'exportation est, en quelque sorte, le fait générateur du commerce extérieur d'un pays. Lorsqu'un excédent de la production nationale cherche un débouché en dehors des frontières et parvient à le rencontrer, il se produit un appel de courant commercial, une rupture d'équilibre économique que le commerce est invité à rétablir. Il n'y a pas, en effet, de commerce extérieur dans les pays qui se suffisent, dont la production et la consommation s'équilibrent. Ces pays peuvent être comparés assez exactement aux familles de paysans propriétaires vivant des produits de leur culture, mangeant le pain et la viande dont elle leur fournit les éléments, les légumes et les fruits qu'elle leur donne directement, buvant le vin de leurs vignes, le cidre de leurs vergers, la bière de leur houblonnière; vêtus de la laine, du chanvre ou du lin qu'elles récoltent, bref, vivant sur le type du *domaine plein,* suffisant à tous les besoins et réclamant toute l'activité de leurs membres. Et l'on sait que là où règne ce type du domaine plein, le commerce, même national, même intérieur, ne prend pas naissance. Le commerce extérieur ne prend pas non plus naissance dans les pays qui se suffisent à eux-mêmes.

Mais aussitôt qu'un surplus disponible de production peut être transporté en dehors des frontières, la rupture d'équilibre détermine un mouvement en sens inverse, le retour d'une valeur équivalente sous une forme quelconque; le va-et-vient commercial, tendant au rétablissement de l'équilibre, entre en activité; le pays surproducteur se trouve pourvu d'un pouvoir d'achat qui appelle l'importation.

Au surplus, ce phénomène de l'exportation, pour être générateur du commerce extérieur, n'en est pas moins lui-même le résultat de certaines conditions nécessaires. Il ne saurait être considéré comme un point de départ, car il suppose

déjà l'existence de trois faits économiques, importants et complexes.

Il suppose, d'abord, un excédent, au moins local, de la production de la marchandise exportée sur sa consommation dans le pays exportateur.

Il suppose, en second lieu, dans le pays importateur, un défaut de production de cette marchandise par rapport à sa consommation.

Il suppose enfin des relations commerciales entre les deux pays, c'est-à-dire des moyens de transport appropriés à la marchandise dont il s'agit et la mise à profit de ces moyens par l'initiative des négociants.

Chacun de ces trois ordres de conditions offre lui-même une grande complexité et demande à être analysé. La nécessité de cette analyse nous fournira le plan du travail que nous entreprenons.

COMMENT ÉTUDIER LES DIVERSES MARCHANDISES EXPORTÉES

Pour chaque nature de marchandises exportées d'Allemagne, nous aurons à examiner pourquoi et comment cette nature de marchandises y est produite et pourquoi elle y est produite en excès ; pourquoi et comment elle fait défaut dans le pays de destination et pourquoi elle y est demandée; pourquoi, en d'autres termes, ce pays de destination est commercialement *complémentaire* de l'Allemagne, suivant l'expression si juste de M. Jean Périer. Cela fait, il nous restera à étudier les voies et moyens de l'exportation, l'organisation des transports et les procédés commerciaux qui les utilisent.

Mais ces deux parties distinctes ne sauraient être traitées de la même manière. La première exige une observation spéciale et séparée pour chaque genre de marchandises exportées. Les raisons qui permettent à l'Allemagne d'exporter un excédent de sucre brut, par exemple, aux États-Unis, sont toutes différentes de celles qui lui permettent d'exporter des jouets en

France. Au contraire, l'esprit commercial allemand qui s'applique avec tant de méthode et de persévérance à trouver des débouchés à l'étranger, se manifeste également dans les combinaisons variées qu'il imagine ; dès lors, il convient de l'étudier dans l'ensemble de ses manifestations. Il en est de même des moyens de transport qu'il utilise pour le déplacement des marchandises, ou des organisations financières auxquelles il a recours pour faciliter la circulation des capitaux qu'elles représentent. Ces différents éléments, bien qu'ils soient conditionnés en partie par la nature des exportations auxquelles ils se rapportent, ont cependant un caractère général : ils servent à toutes les exportations. Un comptoir allemand, une banque allemande, établis dans un pays pour l'exportation de telle marchandise, ne manquent pas d'en attirer une foule d'autres, de créer un mouvement commercial général. Ils produisent dans l'ensemble une accélération et un développement d'intensité du trafic. Nous essaierons de les préciser quand nous connaîtrons la base de l'édifice dont ils forment le couronnement.

La base, c'est l'excédent de production du pays exportateur et la demande correspondante du pays importateur. Nous avons déjà fait remarquer que, pour la déterminer, il fallait examiner à part chaque nature de marchandises exportées; mais ici une difficulté se présente.

Pour répondre à la première question, c'est-à-dire pour connaître les causes de l'excédent de production dans le pays exportateur, il faudrait classer les marchandises d'après le moyen de production qui les fournit, en distinguant, par exemple, les marchandises d'origine agricole, minière, industrielle.

Pour répondre à la seconde question, c'est-à-dire pour connaître les causes de la demande du pays importateur, c'est le mode d'utilisation des marchandises qu'il faut considérer. On n'achète pas un wagon de charbon parce que c'est un produit minier, mais parce qu'on en a besoin pour se chauffer, pour faire sa cuisine ou pour produire de la force.

Mais il s'en faut de beaucoup que tuos les produits d'une origine semblable soient utilisés de la même manière. A eux seuls, les produits agricoles offrent une variété d'utilisation infinie : le blé, dans son ensemble, sert à la nourriture, mais certains grains sont demandés comme matière première de distillerie ou de malterie; les graines oléagineuses sont aussi une matière première industrielle; le fourrage est une sorte de matière première agricole; l'industrie textile s'alimente des chanvres, lins, jutes et cotons de l'agriculture, des laines et poils fournis par l'élevage des troupeaux de moutons et de chèvres; les peaux, les cornes et les os des animaux donnent lieu aux industries de la peausserie, de la mégisserie, de la fabrication d'engrais, etc.

Il n'existe, par suite, aucune correspondance entre le moyen de production et le mode d'utilisation des groupes de marchandises que l'on voit figurer dans les statistiques officielles. Il faudrait donc renoncer — alors même que la méthode monographique ne nous y inviterait pas — à observer un de ces groupes dans son ensemble. Le maintien de ce cadre serait un obstacle à l'analyse successive que nous avons reconnue nécessaire. S'il est fondé sur le moyen de production, il n'est pas convenable à l'étude du mode d'utilisation, et inversement.

Le procédé le plus fécond consiste à choisir, parmi les marchandises exportées d'Allemagne, celles qui se recommandent par leur plus grande importance, le sucre, la houille, les produits métallurgiques, les produits textiles, etc., et à les suivre pas à pas, individuellement, depuis leur origine jusqu'à leur destination en se demandant quelle est la cause de leur production, de leur excès, de leur déplacement, de leur utilisation. De la sorte, l'étude du phénomène n'est ni brisée par l'analyse, ni émiettée par des classifications faites en vue d'autres objets. Si nous considérons successivement plusieurs de ses aspects, c'est par incapacité de les saisir à la fois et de prime abord dans leur ensemble et dans leurs détails. Mais nous poursuivrons sans interruption l'analyse du même phénomène jusqu'à ce que

la synthèse se dégage et nous éclaire sur ce phénomène spécial.

L'ordre dans lequel nous examinerons les exportations des principaux produits allemands sera celui de la complication croissante de leur moyen de production, c'est-à-dire celui même du tableau du *Travail* dans la *Classification des faits sociaux* qui guide nos études de science sociale. Nous passerons ainsi successivement en revue l'exportation de divers produits d'origine agricole, minière, métallurgique, ou manufacturière. Il nous restera ensuite, pour accomplir le programme tracé, à étudier les moyens de transport et le commerce dans leurs rapports avec le mouvement de l'exportation.

Avant d'entreprendre cette analyse, il est bon d'indiquer, par la comparaison de deux chiffres globaux, l'intensité du développement de l'exportation allemande, au cours de ces dernières années. L'exportation se chiffrait en 1895 par une valeur de 3 milliards 400 millions de marcs [1]. Elle a atteint, en 1905 [2], celle de 5 milliards 842 millions de marcs, soit une augmentation absolue de 2 milliards 442 millions de marcs et une augmentation proportionnelle de 58 p. 100.

Nous sommes donc en présence d'un phénomène en progression très marquée. Par suite, plusieurs des causes de ce phénomène doivent être récentes, ou bien ont été récemment fortifiées. L'observation méthodique de l'Allemagne contemporaine sera en mesure de nous les révéler.

1. Ces chiffres se rapportent au *commerce spécial* de l'Empire allemand, c'est-à-dire à l'exportation des marchandises d'origine allemande. Sauf indication contraire, c'est toujours le commerce spécial que nous considérerons; c'est lui, en effet, qui mesure la puissance de production de l'Empire pour l'exportation, comme il mesure son pouvoir d'achat pour l'importation. Le commerce général comprend, en plus, les exportations d'origine étrangère transitante par territoire allemand et les importations à destination définitive de l'étranger.

2. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1906, p. 98.

I

LES EXPORTATIONS D'ORIGINE AGRICOLE : LE SUCRE, L'ALCOOL ET LE VIN

Depuis qu'elle a commencé à se développer industriellement, l'Allemagne n'a plus d'excédents de grains. Sa population croissante absorbe, et au delà, la récolte de céréales fournie par le sol allemand. Elle réclame même des importations considérables de froment[1]. Il lui faut également le secours de l'étranger pour s'alimenter en viandes, particulièrement en viande de porc; l'agriculture allemande ne saurait donc fournir à l'exportation qu'à titre exceptionnel et en faible quantité les deux grands produits directs de l'exploitation du sol, le blé et la viande. Mais elle lui livre des produits d'origine agricole qu'une préparation industrielle met à même d'être transportés et consommés, en particulier le sucre et l'alcool; elle exporte aussi une certaine quantité de vins.

Malgré la transformation qu'elles subissent, ces diverses marchandises conservent un caractère agricole bien déterminé. Elles sont traitées, en effet, soit sur les fermes elles-mêmes, comme cela a lieu toujours pour le vin et le plus souvent pour l'alcool de pommes de terre, soit dans des usines agricoles dépendant étroitement des fermes environnantes, comme c'est le cas des sucreries. Il y a donc lieu de les examiner à par des produits fabriqués ordinaires.

1. Plus de deux millions de tonnes en moyenne annuelle. Le chiffre afférent à l'année 1905 est de 2.287.587. Cf. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1906, p. 121.

Le plus important de tous est, sans contredit, le sucre de betteraves. Conformément au plan exposé plus haut, nous allons rechercher les causes de sa production en excès dans l'empire allemand et de sa demande dans les pays importateurs.

I. — LE SUCRE DE BETTERAVES.

Avant la convention de Bruxelles, l'Allemagne exportait annuellement plus d'un million de tonnes de sucre de 1.000 kilogrammes.

En	1901	1.088.446	tonnes.
—	1902	1.073.924	—
–	1903	1.020.194	—

En 1904, à la suite de la mise en vigueur de la convention de Bruxelles, qui supprime les primes à l'exportation et qui apporte, par suite, une perturbation dans le Cartell sucrier allemand, ces chiffres baissent sensiblement.

En 1904, ils tombent à	780.440	tonnes
En 1905 —	740.000	—

Le régime nouveau, créé par la convention de Bruxelles, n'est peut-être pas seul responsable de ce résultat. De mauvaises récoltes de betteraves sont venues aussi diminuer la production sucrière allemande; il est donc très difficile de raisonner sur les données des années 1904 et 1905, qui correspondent à des circonstances exceptionnelles. Dans ces conditions, le mieux est de s'en tenir à l'état des choses qui a précédé immédiatement la convention de Bruxelles. L'Allemagne avait alors, en chiffres ronds, une exportation moyenne dépassant un million de tonnes de sucre. Le prix moyen de la tonne ressortait à environ 230 francs; le prix le plus élevé ne dépassait pas 280 francs. Il est à remarquer que ces prix ne s'écartent pas très sensiblement de ceux de la tonne de farine de froment dans les pays libres-échangistes d'Europe. Les impôts

de consommation qui grèvent aujourd'hui encore le sucre dans notre pays, ceux beaucoup plus considérables qui le grevaient autrefois nous habituent à considérer cette denrée comme une marchandise relativement chère; au point de vue du producteur, sa valeur est, à peu de chose près, celle de la farine de froment, de telle sorte que l'exportation moyenne du sucre allemand, dans la période considérée s'élevait à 230 millions de francs en chiffres ronds[1].

Comment l'empire allemand est-il en mesure de fournir un pareil excédent de production sucrière? D'abord, parce qu'il y a eu, en Allemagne, un essor considérable de la culture betteravière, ensuite parce que l'Allemand est resté, jusqu'ici, un faible consommateur de sucre. Ces deux ordres de causes tiennent à des traits de l'organisation sociale tout à fait différents et qui demandent une étude séparée.

La culture betteravière ne s'est pas seulement beaucoup répandue en Allemagne, elle s'est encore et surtout perfectionnée. Les statistiques des quinze dernières années accusent une production moyenne de 30 tonnes environ de betteraves à l'hectare, et ce résultat est d'autant plus beau que ce ne sont plus les fertiles terrains de la vallée de la Saale qui possèdent le monopole de cette culture industrielle; la Silésie, le pays rhénan, etc., ont aussi leurs champs de betteraves sur des sols d'une fécondité naturelle assez médiocre. Il a fallu le labeur persévérant des cultivateurs et le concours des hommes de science pour les transformer ainsi.

Tout le monde a travaillé de concert à cette œuvre. Les grands propriétaires, principalement ceux de la Saxe et de la Silésie, ont donné le branle, faisant les premières expériences coûteuses, installant eux-mêmes une sucrerie sur leurs terres, et tel d'entre eux, qui recueille aujourd'hui le fruit de son heureuse initiative, a été un agent actif de tous les progrès accomplis depuis plus de trente ans autour de lui. Pour com-

1. En 1905, le prix moyen du sucre allemand exporté s'est élevé à 307 fr. 50 la tonne; aussi, bien que la quantité n'ait pas dépassé 742.442 tonnes, la valeur a atteint 228 millions de francs.

prendre ce rôle du grand propriétaire allemand, il faut rappeler que, d'une manière générale, les terres seigneuriales (*Rittergüter*) ne sont ni louées à des fermiers, ni confiées à des métayers, mais cultivées en régie directe sous l'autorité et la responsabilité entière de leurs possesseurs. Les exceptions que l'on rencontre sont presque toujours justifiées par des circonstances particulières, disparition prématurée du chef de famille, par exemple ; encore n'est-il pas rare de voir une femme veuve conserver la direction d'une terre importante. Les biens ruraux ne sont pas considérés comme un simple *placement en terres*, mais comme une sorte de placement industriel, comportant des risques, nécessitant la surveillance, les soins constants et l'intelligence d'un chef éclairé à la tête de l'entreprise.

La plupart du temps, pas toujours cependant, le grand propriétaire est assisté d'un *Herr Direktor* ou d'un *Herr Inspektor*, ancien élève d'une université agricole comme celle de Halle, qui commande les nombreuses brigades d'ouvriers travaillant sur le domaine, passe les marchés, est préposé au détail de l'exploitation. Suivant les circonstances, il complète les connaissances scientifiques du propriétaire ou collabore simplement avec lui à la direction agronomique ; mais aucune de ces exploitations n'est abandonnée à l'empirisme d'un simple praticien.

Il en est de même — et cela est plus surprenant — sur les domaines plus modestes possédés par des familles d'un rang moins élevé. Sans doute, ceux de ces domaines sur lesquels on cultive la betterave à sucre sont parmi ceux qui réclament le plus le concours de la science, et je ne suis pas en mesure d'affirmer que les domaines similaires, se bornant aux cultures traditionnelles, présentent le même spectacle ; mais, en ce qui les concerne spécialement, il y a une intelligente application des données scientifiques recueillies par l'enseignement théorique.

Je suis embarrassé pour indiquer la classe de la société à laquelle appartiennent les propriétaires de ces biens d'étendue

plus restreinte. Dans le Catalogue officiel de la section allemande de l'Exposition de 1900, on indique que l'Empire possède 32 millions et demi d'hectares en culture, sur lesquels 19 millions et demi, soit 60 p. 100 sont occupés par des paysans possédant de 5 à 100 hectares [1]. Des paysans possédant 100 hectares de bonne terre appartiennent déjà à un type supérieur; la science sociale ne peut pas les classer parmi les petits propriétaires cultivant avec les bras de leur famille; leur exploitation suppose, en effet, l'emploi d'un certain nombre d'auxiliaires salariés. Pourtant, ce sont bien des paysans, des *Bauern,* des gens vivant exclusivement du *Hof,* des *Höfner.* M. Paul Roux nous en a présenté dans la *Science sociale* quelques types très caractérisés avec son étude du Bauer de la Lande du Lunebourg [2]. Plusieurs de ces Höfner possèdent même 200 à 300 hectares [3], mais la lande à peu près stérile en couvre la plus grande partie, et le prix moyen de l'hectare, dans un domaine ainsi composé, est assez peu élevé. M. Paul Roux indique, en effet, le prix de 1.000 marcs l'hectare, pour un *Hof* n'ayant que le quart de sa superficie en landes, et ce prix moyen comprend la valeur des bâtiments et du cheptel d'exploitation [4]. Dans les parties fertiles de la Saxe, aux environs de Halle, la terre atteint, au contraire, assez couramment le prix de 4.000 marcs, soit 5.000 francs l'hectare. Le propriétaire d'un domaine de 100 hectares est donc à la tête d'un capital déjà important, et on hésite à le qualifier de paysan.

Mais il ne faut pas se faire illusion sur les ressources dont il dispose librement. En général, le *Höfner* appartient à une famille nombreuse; il n'a pu conserver le *Hof* qu'en remettant ou en promettant de remettre à chacun de ses frères et sœurs une soulte en argent représentant leur part d'héritage. Il a dû également servir une rente à ses vieux parents leur vie durant. En somme, il dirige et exploite le *Hof*, mais il ne jouit pas

1. Catalogue officiel, p. 242.
2. *La Science sociale*, 23e fascicule.
3. *Id., ibid.*, p. 51.
4. *Id., ibid*,

entièrement du bénéfice qu'il en retire. Toute la vie il travaillera à libérer son domaine des charges qu'il a consenties pour le garder, appliquant les revenus des années favorables à l'extinction de ses dettes, supportant avec peine les années défavorables. N'ayant pas, d'ailleurs, d'autres sources de revenu que ce *Hof* avec lequel sa vie se confond, il est bien véritablement un paysan.

Il l'est aussi par certaines de ses habitudes. Dans les grands *Höfner* de paysans saxons que j'ai visités, la fosse à fumier forme parterre devant la porte principale de la maison d'habitation. Aucun fermier anglais n'accepterait pareille chose, et beaucoup de fermiers français s'empresseraient d'y porter remède. Cependant la maison est bien construite, elle présente à l'intérieur un certain confort; c'est surtout l'élégance des abords qui lui fait défaut. Autre trait bien marqué d'éducation inférieure : quand le *Höfner* vous reçoit à sa table, ni sa femme ni ses filles ne paraissent; elles font la cuisine, ce qui est tout naturel; mais on n'estime pas que la maîtresse de maison ait à recevoir l'étranger invité par le maître; elle est simplement chargée de le soigner.

Par un côté cependant, le *Höfner* n'a pas l'esprit paysan. Il est loin d'être routinier; il se tient au courant des progrès agricoles et il possède les capacités suffisantes pour juger en quoi et comment ils sont applicables chez lui. La plupart du temps, ceux qui gouvernent un *Hof* important ont suivi pendant une ou plusieurs années des cours d'Université. A Halle, en particulier, un professeur m'assure qu'il a parmi ses élèves beaucoup de jeunes gens destinés à devenir héritiers du domaine paternel et il est en mesure de m'introduire obligeamment auprès d'un certain nombre de propriétaires, anciens étudiants en agronomie. Les fils de paysans ont confiance dans les découvertes scientifiques; ils les étudient avec un labeur persévérant, non pour s'enorgueillir d'un diplôme, mais pour acquérir une connaissance utile au meilleur et plus grand développement du *Hof*.

Toutes ces causes diverses agissent puissamment dans le

même sens et concourent au magnifique accroissement de culture industrielle dont l'exportation allemande du sucre est un des signes. Pour qu'un million de tonnes de sucre sortent annuellement de l'Empire, il a fallu l'exemple déterminant des grands propriétaires à la fois résidents et novateurs, l'intelligence pratique et éclairée de paysans-propriétaires, enfin la science des universités allemandes et les longues recherches des laboratoires allemands. Tout cela était nécessaire et tout cela s'est rencontré pour développer la culture betteravière et la porter au degré d'excellence que nous avons dit.

Il fallait plus encore. Une culture industrielle vise à la production d'une matière première, et pour que cette matière première réponde le mieux possible aux besoins de l'industrie qui la transforme, il faut que les directeurs de cette industrie soient en contact avec les cultivateurs et les guident en quelque sorte. C'est ce qui s'est passé en Allemagne où les sucreries ont exercé sur la culture une influence des plus heureuses.

Quelques-unes de ces sucreries ont été fondées, au début surtout, par de grands propriétaires qui les annexaient à leur exploitation rurale. Ce type devient de plus en plus rare à mesure que le perfectionnement de l'outillage employé et son importance ne permettent plus aux petites sucreries de subsister. Il faut une grosse production pour payer l'installation d'une sucrerie moderne, et on calcule que 2.000 hectares de betteraves sont nécessaires pour l'alimenter pendant les trois mois environ que dure la campagne. Avec l'assolement généralement suivi en Saxe, la betterave revient deux fois en sept ans sur le même terrain. Il faudrait donc une terre de 7.000 hectares propres à la culture betteravière pour fournir une fabrique de sucre. Une pareille terre vaudrait de 30 à 35 millions de francs. Aussi les fabriques établies pour le service d'une seule terre ont-elles été supprimées ou transformées depuis que les nouveaux procédés employés leur ont imposé un plus vaste cadre. Quelques-unes restent entre les mains du grand propriétaire et traitent, en plus de la récolte de son domaine, celles d'un certain nombre de domaines voisins, mais leur nombre va en diminuant.

Un deuxième type plus moderne de sucrerie est celui de l'entreprise complètement indépendante des propriétaires du voisinage, passant simplement avec eux des marchés pour l'achat de leurs betteraves. Ce type, très fréquent en Autriche, ne se rencontre guère qu'à l'état exceptionnel dans l'Allemagne du Nord. Sans être à même de fournir la raison positive de cette différence, je présume qu'elle tient à la moindre initiative des propriétaires autrichiens. Ceux de la Saxe et de la Silésie, ne pouvant plus diriger eux-mêmes la sucrerie devenue trop grande, se sont arrangés du moins pour ne pas rester étrangers à son exploitation, pour ne pas tomber, purement et simplement, sous la coupe d'une société industrielle. Et ils ont créé un type spécial de sucrerie répondant complètement aux exigences de la technique moderne, mais lié aux intérêts agricoles, les desservant, sans pouvoir les exploiter abusivement.

Le trait caractéristique de ce troisième type consiste en ceci : La sucrerie est montée par actions, mais toutes les actions sont possédées par des propriétaires voisins, et le nombre des actions que chacun d'eux détient est déterminé par le nombre d'hectares qu'il s'engage à cultiver chaque année en betteraves et dont il livre la récolte à l'usine[1].

Cela est très simple à concevoir et à expliquer ; mais cela ne peut se réaliser d'une façon générale que dans un pays dont les propriétaires ruraux ont l'habitude de l'action et de l'association, possèdent quelques capitaux disponibles et sont d'humeur à les placer dans une affaire industrielle dont ils s'occupent. Pour se rendre compte de l'ensemble des qualités nécessaires à la réalisation de ce plan, il suffit de songer aux difficultés qu'elle rencontrerait dans un pays à propriétaires absentéistes ou indigents, dans un pays de terres louées à des fermiers. Il faut que l'exploitation du sol soit entre les mains de gens fermement attachés à leur domaine et capables, en même temps, de participer à une entreprise nouvelle et progressive. De fait, l'or-

1. V. pour les détails, l'organisation de la sucrerie de Glogau dans *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, p. 38 à 49.

ganisation des sucreries de l'Allemagne du Nord ne se rencontre, sauf exceptions rares, ni en Russie, ni en France, ni en Autriche.

Et cette organisation produit deux avantages considérables : en premier lieu, elle affranchit le cultivateur de la domination du sucrier; en second lieu, elle est pour lui une excellente occasion de s'instruire et d'améliorer sa culture. La transformation de la betterave en sucre permet de se rendre compte chaque année avec exactitude de la qualité d'une récolte; par suite, il est facile de vérifier quels résultats bons ou mauvais donne tel procédé de plantation, tel choix de semences, l'emploi de tel engrais à telle ou telle dose. Les formules d'engagement qui lient les propriétaires contiennent sur tous ces points et sur plusieurs autres des prescriptions minutieuses, dont l'exécution est étroitement surveillée [1]. Tout ce que révèle la fabrication est immédiatement tourné en leçon d'agronomie et passe dans la pratique. Ainsi, chaque petit propriétaire participant (il y en a qui cultivent seulement 3/4 d'hectare en betteraves) recueille le bénéfice de l'expérience générale et se trouve instruit de ce qu'il a à faire comme si un ingénieur agronome était attaché à son service.

Ce sont là les raisons qui expliquent le très grand développement de la culture betteravière en Allemagne, qui en ont conditionné le succès. Il nous a paru nécessaire de les indiquer dans une étude des exportations allemandes. Le million de tonnes de sucre que l'Empire a expédié hors de ses frontières pendant les premières années du présent siècle avait, en effet, sa cause première dans l'énorme accroissement de la production allemande.

Dans la période que nous considérons (1900 à 1903), il avait été traité environ 13 millions de tonnes de betteraves en moyenne annuelle. La campagne de 1903-1904 avait fourni à peu près le même chiffre (12.677.099) ; celle de 1904-1905 tombe à dix millions (10.071.212). La production du sucre brut

1. V. *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, p. 39.

a passé ainsi d'une moyenne de 1.800.000 tonnes en chiffres ronds à 1.500.000 tonnes seulement (1.503.036)[1].

L'Allemagne exportait donc avant la convention de Bruxelles environ les deux tiers de sa production sucrière.

Cette proportion considérable avait deux causes accessoires et artificielles sur lesquelles je n'insisterai pas : les primes d'exportation données par l'État, les primes déguisées fournies par les cartells sucriers. Les premières ont disparu depuis la convention de Bruxelles, les secondes ont été tout au moins fortement atténuées par un effet indirect de cette même convention.

Mais il y avait une autre raison pour que l'Allemagne, grande productrice de sucre, en exportât une forte quantité, c'est qu'elle en consommait peu, 15 kilogr. par tête d'habitant seulement, alors qu'en Angleterre la consommation individuelle ressortait à 41 kilogr., en Suisse à 27 kilogr., en Danemark à 24 kilogr., etc. Avec un droit de consommation beaucoup plus élevé, la France arrivait au chiffre de 12 kilogr., malgré l'usage relativement restreint que le Français, habitué à boire du vin, fait des boissons chaudes sucrées. En Allemagne, beaucoup de familles ouvrières buvaient à cette époque, sous le nom de café, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le constater, une décoction de chicorée sans sucre. Tradition d'économie dont on retrouve bien d'autres manifestations dans la population allemande malgré le progrès très certain de la richesse et du bien-être matériel. Volontiers, l'Allemand conserve, au milieu de l'aisance nouvelle que lui procure son labeur, des habitudes de vie modeste, étroite même.

Heureusement, l'énorme écart entre la production et la consommation sucrière de l'Allemagne trouvait une compensation dans la très large consommation des deux grands pays anglo-saxons, dont l'un ne produit pas de sucre et dont l'autre en produit très insuffisamment. L'alimentation anglaise et américaine comporte, en effet, une grande quantité de thé, café, chocolat, grogs de toutes sortes, beaucoup de pâtisseries et le sacro-saint *pudding* sous ses formes les plus variées. A elle

1. *Statistisches Jahrbuch*, 1906, p. 59.

seule, l'Angleterre a reçu, de 1900 à 1904, une moyenne annuelle de 675.000 tonnes de sucre allemand, plus des deux tiers de l'exportation de l'Empire[1]. Les États-Unis achetaient encore à l'Allemagne, en 1901, plus de 100.000 tonnes de sucre (122.999); mais l'accroissement de la culture betteravière, d'une part, surtout l'essor des plantations de cannes d'Hawaï et de Cuba, tendent à diminuer beaucoup ce chiffre.

En parcourant la liste complète des pays indiqués dans les statistiques comme recevant du sucre allemand, on constate que tous, à l'exception de la Suisse et des Pays-Bas, sont situés outre mer; c'est donc par les ports allemands qu'ils doivent le recevoir et, en fait, c'est presque exclusivement par le port de Hambourg.

C'est que Hambourg se trouve être le point d'aboutissement naturel des sucres allemands à la mer. Les deux grands centres de culture betteravière sont en Saxe et en Silésie, le premier traversé par l'Elbe et par la Saale, le second relié à l'Elbe par le canal Elbe-Oder. Magdebourg, principal marché du sucre, est située sur l'Elbe. Les péniches qui descendent l'Elbe reçoivent donc les sucres d'exportation et les amènent au port de Hambourg d'où ils sont chargés pour leur destination définitive.

L'Elbe conduit également vers Hambourg une quantité importante de sucres autrichiens originaires de la Bohême. Et c'est ainsi que s'explique une anomalie apparente des statistiques allemandes. Il est arrivé que les sucres exportés de Hambourg au *commerce général* figuraient pour un chiffre supérieur à celui des exportations de sucres de l'Allemagne entière au *commerce spécial*[2]. Les sucres de Bohême sont commercia-

1. Exportation allemande du sucre sur l'Angleterre :

1901	— 690.759	tonnes.	
1902	— 712.742	—	
1903	— 666.570	—	
1904	— 620.450	—	
1905	— 577.212	—	(*St. Jahrbuch*, 1905 et 1906).

2.

Années.	Exportation de sucre de l'Allemagne au commerce spécial.	Exportation de sucre de Hambourg au commerce général.
1902	1.073.924 tonnes.	1.170.016 tonnes.

(chiffres empruntés, d'une part, au *Statistiches Jahrbuch*, de l'autre a *Hamburg's Handel und Schifffahrt*, publié par le *Bureau officiel des statistiques de l'État de Hambourg*).

lement tributaires du port de Hambourg, dont l'attirance s'étend au delà des frontières politiques de l'Empire. Et ce n'est pas, même au point de vue politique, un fait indifférent que cette influence du grand port allemand de la mer du Nord sur la vie économique de certaines provinces autrichiennes. Les aspirations vers l'unité germanique y puisent une force nouvelle : la partie la plus agissante, la plus progressive de la population tourne tout naturellement les yeux vers le jeune empire laborieusement attaché à sa besogne de développement matériel ; elle suppute les avantages que lui procurerait l'union avec lui et se prépare à profiter de toutes les circonstances qui pourraient la favoriser.

II. — L'ALCOOL.

L'industrie de la distillerie est, en Allemagne, une industrie principalement agricole. La production annuelle d'alcool oscille entre 3 et 4 millions d'hectolitres dont les trois quarts, environ, sont fournis par la distillation des pommes de terre sur l'exploitation qui les récolte.

Campagnes.	Production totale.	Production des distilleries agricoles de pommes de terre.
1895-1896. . . .	3.333.648 hect.	2.650.397 hect.
1900-1901. . . .	4.051.860 —	3.296.705 —
1904-1905. . . .	3.787.450 —	2.871.671 —

Beaucoup de ces distilleries sont installées très petitement et occupent un personnel très restreint. Je citerai, à titre d'exemple, un domaine silésien sur lequel deux hommes et une femme sont employés pendant les six mois de mauvaise saison à extraire 380 litres d'alcool de 500 tonnes de pommes de terre. Et c'est un type assez courant. Les distilleries agricoles de pommes de terre sont au nombre de 6.048, d'après les chiffres de la campagne 1904-1905[1]. Leur production moyenne res-

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 56.

sort, par conséquent, à 474 hectolitres. Elles se rencontrent surtout dans les régions les moins fertiles de l'Empire, en Brandebourg, en Poméranie, dans les terres pauvres de la Silésie. Elles constituent l'industrie agricole des pays peu favorisés au point de vue de la richesse de leur sol. Elles témoignent du constant effort du peuple allemand pour tirer parti de ses ressources, même les plus modestes, et pour en tirer parti industriellement.

Les distilleries agricoles de grains sont moins importantes et plus nombreuses encore. Il y en avait 7.620 en exploitation dans la campagne 1904-1905 et leur production totale n'a pas dépassé 326.143 hectolitres, soit une moyenne de 42 hectolitres pour chacune d'elles.

Mais qu'elles distillent des pommes de terre ou des grains, les unes et les autres fournissent un produit de qualité inférieure. Les fabricants de liqueurs et boissons alcooliques d'Allemagne l'utilisent comme base de l'eau-de-vie qu'ils livrent à leur clientèle, du *Deutsches cognac,* dont l'étiquette trahit l'origine, ou des contrefaçons frelatées qu'ils composent. Le consommateur allemand, lui-même, ne suffit pas à absorber ce mauvais *schnapps,* et la préoccupation de trouver un emploi industriel de l'alcool vient de là. On voudrait, et avec raison, ne pas tarir une source de richesse pour le pays en diminuant la production d'alcool; mais, d'autre part, il y a lieu de diminuer sa consommation alimentaire pour éviter de tarir les forces vives du pays en favorisant l'alcoolisme. Souhaitons que l'ingéniosité patiente des Allemands vienne à bout de ce problème.

En attendant, l'Allemagne expédie vers les pays nouvellement ouverts au commerce « l'eau de feu », qui a fait déjà tant de ravages parmi les populations subissant le premier contact des Européens. Sur les 250.000 hectolitres d'alcool que l'Allemagne exporte en moyenne annuelle au cours des quatre dernières années, l'Afrique anglaise de l'Ouest en absorbe, à elle seule, près de 70.000[1]. Elle est la meilleure et la plus fidèle cliente de cette eau-de-vie de nègres.

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 107.

Quant aux Allemands, malgré leur patriotisme, ils importent, pour leur consommation personnelle, environ 60.000 hectolitres d'eau-de-vie qu'ils demandent à des provenances moins impures. On peut croire cependant qu'ils ne s'adressent pas aux producteurs de la Grande-Champagne, car l'hectolitre d'eau-de-vie importée en Allemagne ressort à 69 marcs. Il est vrai que l'hectolitre d'eau-de-vie exporté d'Allemagne n'atteint que 31 marcs de valeur moyenne. L'agriculture allemande tire annuellement de l'étranger environ 8 millions de francs par ses exportations d'eau-de-vie. C'est là, assurément, un chiffre très faible, surtout si on le rapproche des 220 millions de francs que représentent les exportations de sucre; mais la betterave sucrière est la culture industrielle des contrées à sol fertile; la pomme de terre de distillerie est, au contraire, celle des terres pauvres. Elle ne saurait donner des résultats semblables.

III. — LE VIN.

L'Empire allemand est beaucoup plus importateur qu'exportateur de vins. Sur la plus grande partie de son territoire la vigne n'est pas cultivable et, bien que l'on récolte exceptionnellement dans certains vignobles silésiens un vin dont l'acidité donne lieu à de classiques plaisanteries[1], c'est surtout dans le Sud-Ouest, en Bavière, Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade que se concentre la production vinicole allemande. L'annexion de l'Alsace-Lorraine a donné à l'Allemagne les vignes de la Moselle, dont les produits sont particulièrement appréciés aujourd'hui, alors qu'ils étaient peu connus en Prusse, en Poméranie ou en Silésie avant 1870. La production très développée de ces vignes trouve ainsi sur le marché national un débouché croissant.

1. Le vin de Grünberg a la réputation, évidemment exagérée, de raccommoder les chaussettes. Quelques gouttes de ce liquide, versées sur une déchirure, contractent tellement le tissu que les bords de la déchirure se rejoignent.

En chiffres ronds, l'Empire possède environ 120.000 hectares de vignes donnant, en moyenne annuelle, plus de 3 millions d'hectolitres de vin. La plus grosse partie de la récolte reste en Allemagne; 7 p. 100 seulement va à l'étranger; la moyenne des exportations des quatre dernières années s'élève, en effet, à 240.000 hectolitres, celle de la production à 3.500.000[1].

Mais l'Allemagne demande à l'importation trois fois plus de vin qu'elle n'en exporte, environ 750.000 hectolitres annuellement. Nous ne sommes donc pas en présence d'un excédent de production de vin, mais seulement d'un excédent de production d'un certain genre particulier de vin que l'Allemagne est seule à récolter. Le phénomène de l'exportation tient ici à une circonstance naturelle, à un caractère spécial du sol et du climat mis à profit par une population laborieuse. Le fait est à noter, car, ainsi que nous le constaterons, l'Allemagne n'exporte presque aucune marchandise qui ne puisse être obtenue dans un autre pays; sa fortune est due à son seul effort, non à la faveur de la nature et, d'autre part, rien ou presque rien de ce qu'elle vend au dehors ne se recommande à sa clientèle par une qualité exceptionnelle. C'est par le bon marché de l'article courant qu'elle triomphe presque toujours. Cependant, ses vins du Rhin et de la Moselle trouvent un débouché à l'extérieur parce qu'ils constituent une spécialité non susceptible de remplacement; à ce titre, ils méritaient d'être signalés, bien que la valeur totale des exportations allemandes de vin ne dépasse pas une moyenne annuelle de 25 millions de francs.

Ce sont les États-Unis qui fournissent à l'Allemagne sa meilleure clientèle pour les vins en cercles. Les nombreux Allemands établis dans la grande République ont conservé traditionnellement, avec le goût de la bière, celui des vins de leur pays d'origine; mais ils ont conservé aussi quelque trace des habitudes parcimonieuses qu'ils y avaient contractées, et les vins en bouteilles, représentant d'ordinaire une qualité supérieure, leur paraissent un luxe peu abordable. Sur les 60.000 hectolitres qu'ils

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 162 et 31.

demandent annuellement à l'Allemagne, les deux tiers environ viennent en cercles. La proportion est inverse en Angleterre qui, après les États-Unis, constitue le meilleur débouché des vins allemands. Là, en effet, la clientèle est plus aristocratique et sait payer la qualité. La Belgique, la Suisse, la Hollande et la Russie consomment le surplus des exportations allemandes de vins. Les quantités qui viennent dans les grands pays vinicoles, en France, en Espagne, en Italie, sont insignifiantes.

Les exportations agricoles de l'Allemagne, autres que le sucre, l'alcool et le vin, n'offrent pas d'intérêt vu leur peu d'importance, et c'est l'industrie, sous ses différentes formes, qui fournit leur principal aliment aux exportations de l'Empire atteignant aujourd'hui une valeur de près de 6 milliards de marcs. Cette constatation révèle la transformation capitale qui s'est opérée en Allemagne depuis un demi-siècle. Alors que l'agriculture restait la principale de ses branches de production, le pays pauvre et beaucoup moins peuplé exportait une quantité notable de sa récolte de froment : le pain de seigle, le mauvais *pumpernickel*, étant seul consommé par les classes populaires. Aujourd'hui, bien que le seigle domine encore dans leur alimentation, l'Allemagne importe, bon an mal an, 300 millions de marcs de froment. D'autres sources de richesses lui permettent ce luxe et, malgré leur importance et le progrès de l'agriculture allemande, elle n'occupe plus qu'un rang très secondaire dans le mouvement des exportations. C'est surtout par ses industries que la puissance économique de l'Empire allemand s'affirme à l'extérieur.

II

LES EXPORTATIONS MINIÈRES ET MÉTALLURGIQUES

Les exportations allemandes examinées dans le premier chapitre correspondaient au développement des cultures industrielles de l'Empire ; celles que nous allons passer en revue dans le présent chapitre sont un reflet du vigoureux essor qu'y ont pris, depuis un demi-siècle, les industries minières et métallurgiques.

Parmi les industries minières, il en est une qui n'existait pas avant 1860, qui a acquis aujourd'hui une importance considérable et qui donne lieu à une exportation toujours croissante atteignant déjà une moyenne annuelle de 600.000 tonnes de marchandises ; c'est l'industrie des sels encombrants, généralement connus sous le nom de sels de Stassfurt.

I. — LES SELS ENCOMBRANTS.

Le sol de l'Allemagne centrale renferme d'immenses étendues de gisements de sels potassiques connus depuis très longtemps, mais que, jusqu'au milieu du siècle dernier, on exploitait uniquement en vue du sel de cuisine. Les progrès de la chimie appliquée et de l'agronomie révélèrent à cette époque le parti que l'on pouvait tirer des sels de déblai ou sels encombrants rejetés jusque-là comme inutiles dans les gisements en exploita-

tion. Les carrières de Stassfurt prirent de suite un développement inattendu et l'exemple de leur fortune détermina l'ouverture d'un grand nombre d'autres carrières. Aujourd'hui, au nord et au nord-ouest du massif montagneux du Hartz, en Thuringe, dans le Hanovre, dans le Brunswick, les sels potassiques sont l'objet d'une nouvelle industrie à laquelle les chimistes allemands ouvrent tous les jours des débouchés. Rien à craindre, au surplus, pour l'épuisement de cette richesse minière. l'étendue des gisements est énorme et leur épaisseur atteindrait, dit-on, dans certaines parties. entre Magdebourg et Berlin, le chiffre surprenant de 1.200 mètres.

Dans ces conditions, la production ne pouvait que s'accroître rapidement. En 1885, elle s'approchait déjà d'un million de tonnes (920.000): en 1897, elle atteignait presque deux millions de tonnes (1.946.200): en 1900, elle dépassait trois millions de tonnes (3.050.600); en 1905, elle s'est élevée à plus de quatre millions de tonnes (4.085.400), évaluées dans les statistiques officielles à près de 50 millions de marcs (48.859.000)[1], environ 61 millions de francs. La progression est, on le voit, très rapide.

Certaines variétés de ces sels sont employées directement par l'agriculture. Les principales sont : la *sylvine*, chlorure double de potassium et de sodium: la *carnallite*, chlorure double hydraté de potassium et de magnésium; la *shoenite*, sulfate double hydraté de potassium et de magnésium; la *kiesérite*, sulfate hydraté de magnésium; la *kaïnite*, sel complexe hydraté, particulièrement précieux en raison des éléments divers qu'il contient, étant formé de sulfate double de potassium et de magnésium et de chlorure de sodium[2].

1. *Statist. Jahrburch für das Deutsche Reich*. 1906, p. 48.
2. Exportation des sels encombrants :

Année	1901	592.347	tonnes.
—	1902	499.220	—
—	1903	501.385	—
—	1904	631.762	—
—	1905	852.454	

(*Statist. Jahrbuch*, 1906, p. 153.)

En plus, les sels encombrants sont utilisés comme matière première de diverses industries chimiques. On en retire, en effet, les substances nécessaires pour la fabrication de tous les sels de potasse, de magnésie et de soude; ils contiennent également du brome. C'est, il faut le reconnaître, une richesse naturelle bien placée entre les mains des Allemands laborieux et chercheurs dont l'effort s'est porté si vigoureusement et si efficacement vers la chimie appliquée.

Cependant la consommation nationale ne suffirait pas à absorber les 4 millions de tonnes que l'on arrive à extraire en une seule année du sol allemand. L'exportation en enlève une portion notable, un sixième environ de 1900 à 1904, plus d'un cinquième en 1905 [1]. C'est que l'esprit commercial des Allemands n'est pas moindre que leur esprit scientifique et, ici comme pour beaucoup d'autres de leurs produits, ils ont remarquablement organisé la vente à l'étranger.

Une circonstance exceptionnelle a, d'ailleurs, favorisé leur succès. L'Allemagne est le seul pays actuellement connu, produisant en grande quantité des sels analogues; elle détient, sur ce point, une sorte de monopole naturel, et les différentes entreprises intéressées ont constitué depuis longtemps un syndicat pour l'exploiter. Le *Verkaufsyndikat der Kaliwerke* est un des plus anciens bureaux de vente s'étendant à toute une branche d'industrie qui aient été fondés en Allemagne. Il réglemente la production pour éviter l'engorgement du marché et prend les dispositions nécessaires pour augmenter les débouchés à l'étranger. Les résultats de l'année 1905 indiquent qu'il sait y réussir.

On est surpris, au premier abord, de constater par les statistiques que les États-Unis sont le meilleur client de l'Allemagne pour les sels de potasse. A eux seuls, ils reçoivent plus de la moitié des exportations totales, et cela d'une manière régulière [1].

1. Exportation de sels encombrants d'Allemagne aux États-Unis.

Année 1902	250.856	tonnes.
— 1903	275.302	—
— 1904	344.693	—
— 1905	440.892	—

(*Statist. Jahrbuch*, 1906, p. 153).

Le fait cadre mal avec leur réputation justifiée de culture extensive ; mais cette réputation tient aux immenses étendues que le colon de l'Ouest défriche et ensemence sans aucune préoccupation d'assolement, sans fumure, d'après des procédés agronomiques barbares contrastant étrangement avec la perfection des machines qu'il emploie : c'est qu'il a en face de lui un sol vierge qui donne une récolte sans avoir besoin d'être amendé et que, d'autre part, la main-d'œuvre étant rare et chère, il ne peut enlever cette récolte qu'en employant un nombre très restreint de bras. Dans les États peuplés de l'Est, principalement aux environs des grandes villes, il en est tout autrement. La main-d'œuvre reste chère et réclame, comme dans l'Ouest, un grand développement du machinisme agricole ; mais le sol approprié et cultivé depuis longtemps a perdu sa fécondité première et n'arrive à rémunérer l'effort de l'agriculteur que si celui-ci lui applique des méthodes scientifiques d'exploitation. A ce point de vue, certaines fermes de l'Est, généralement dirigées en vue de la laiterie, *Dairy farm*, ou de la culture maraîchère, offrent d'intéressants modèles. C'est à ce genre de fermes américaines que sont destinés les sels allemands.

Pendant longtemps, Hambourg avait en fait le monopole des exportations par mer des sels de potasse, la région de Stassfurt était alors le grand et presque le seul centre d'exploitation des gisements salins ; elle était traversée par l'Elbe, et tout naturellement, la navigation fluviale descendait sur Hambourg les chalands chargés de sels. Aujourd'hui que le Hanovre, le Brunswick et la région du Hartz fournissent des sels potassiques en abondance, Brême bénéficie de leur voisinage et trouve dans l'exportation de ces sels un élément précieux de fret, constituant un excellent fonds de chargement. L'avantage est d'autant plus grand pour le port de Brême que ses principales relations extra-européennes sont précisément, avec les États-Unis, importateurs de ces sels.

Les deux grands ports allemands sont donc influencés d'une manière sensible dans leur développement par l'exploitation des gisements salins de l'Allemagne, et nous devons noter, dès à

présent, l'intéressante série de répercussions qui en résultent au seul point de vue qui nous occupe : 1° Répercussion de la découverte d'un fret de sortie lourd sur la prospérité de la marine marchande nationale ; il faut, en effet, du fret lourd pour remplir les grosses unités navigantes que le commerce emploie aujourd'hui et qui seules, sauf circonstances spéciales, peuvent soutenir la concurrence. 2° Répercussion de cette prospérité sur l'essor du commerce extérieur par l'abaissement des prix de fret qu'elle permet, par les possibilités d'exportation qui en résultent. 3° Et, par réaction, répercussion de la prospérité industrielle sur la prospérité de l'armement. Il n'est pas possible de mesurer avec exactitude le coefficient d'influence qu'il conviendrait d'assigner au phénomène originaire ; mais il est aisé de constater qu'il se produit ici une sorte de progression géométrique, quelque chose comme le grossissement d'une boule de neige, au grand profit mutuel des deux modes d'activité intéressés.

II. — L'EXPORTATION HOUILLÈRE.

Malgré l'importance croissante des emplois industriels et agricoles des sels potassiques, on ne saurait comparer leur rôle dans l'exportation avec celui du produit minier le plus répandu de tous, le charbon. Aucune marchandise n'atteint de tonnages aussi élevés dans les statistiques commerciales. Aucune n'assure actuellement aux pays qui en sont abondamment pourvus des exportations d'un volume aussi considérable. C'est aussi que le charbon constitue à lui tout seul 87 p. 100 des exportations anglaises en poids ; un seul port, celui de Cardiff, arrive à expédier en une année plus de 20 millions de tonnes, et le Royaume-Uni peut inscrire à son actif une exportation houillère de 66 millions de tonnes, y compris les charbons de soute que les navires viennent prendre dans ses ports.

Par suite, le fait qu'un pays a ou n'a pas de la houille à exporter est, pour son commerce extérieur comme pour sa ma-

rine marchande, un fait capital. A ce point de vue, l'Allemagne se trouve dans une situation très particulière. Elle n'a pas, comme l'Angleterre, un énorme excédent de production; ses exportations de charbon dépassent ses importations de 6 millions de tonnes environ seulement. Elle n'a pas, comme la France, un déficit de production, puisqu'elle exporte plus qu'elle n'importe et cependant, sur certains points de l'Empire, les charbons allemands ne parviennent pas à chasser les charbons étrangers, de sorte que l'Allemagne importe sensiblement le même tonnage de houille que la France. Enfin, tandis qu'en France la production se trouve maintenue dans son insuffisance par la difficulté de trouver la main-d'œuvre indispensable, en Allemagne, il faut une combinaison artificielle pour réduire une production qui, laissée à elle-même, tendrait à encombrer le marché national.

Il faut débrouiller tout d'abord la complexité que révèlent ces constatations.

La distribution géographique des gisements de charbons sur le territoire de l'Empire explique déjà certaines d'entre elles. L'Allemagne possède trois bassins houillers principaux, celui de la Ruhr à l'ouest, celui de la Silésie à l'est, enfin celui de la Saxe Royale au sud.

Le bassin de la Ruhr, desservi naturellement par le Rhin, artificiellement par le canal de Dortmund à l'Ems, envoie ses produits sans grands frais au nord et au sud par les voies fluviales; il atteint aisément par voie ferrée les régions toutes proches et très actives de la Westphalie et de la Lorraine, tant française qu'allemande. Mais il est sans communications faciles avec le centre de l'Empire. Le grand projet de canal central qui devait primitivement rejoindre l'Elbe, que les nécessités politiques arrêtent aujourd'hui au Hanovre, avait précisément pour but de remédier à cet inconvénient. En attendant sa réalisation partielle, les chemins de fer de l'État, s'inspirant d'un intérêt supérieur, ont consenti aux expéditeurs de charbon sur les points éloignés de l'Empire des tarifs particulièrement avantageux.

Le bassin silésien se prolonge au delà des frontières de l'Empire dans le territoire russe. Il occupe l'extrémité orientale de l'Allemagne ; ses produits sont utilisés en grande partie sur place ou à faible distance, par les diverses industries silésiennes; ils peuvent être dirigés, grâce à l'Oder, dans des conditions avantageuses sur les provinces du nord-est, mais ces provinces offrent à la consommation de la houille de faibles débouchés. Le bassin silésien se trouve ainsi isolé des parties les plus actives de l'Allemagne industrielle.

Le bassin de la Saxe Royale serait beaucoup mieux situé si ses produits avaient une valeur suffisante pour supporter des frais de transport. Mais ce sont des lignites pauvres qui ne peuvent être utilisés que dans le voisinage très proche des gisements. Certains d'entre eux sont de qualité tellement inférieure que, seules, les industries ayant leur siège à quelques kilomètres des mines trouvent avantage à s'en servir.

Les effets de cette distribution géographique sont particulièrement sensibles à Hambourg. Le grand port allemand, centre du commerce maritime de l'Empire, est difficilement atteint par les charbons allemands, malgré les tarifs de faveur consentis pour leur transport par les chemins de fer. Au contraire, les charbons anglais y arrivent dans des conditions économiques. Par suite, plus des deux tiers de la houille consommée à Hambourg viennent de l'étranger, spécialement de l'Angleterre. Le tableau suivant, dressé d'après les statistiques spéciales de l'État de Hambourg [1], en fournit la preuve :

Années.	Charbons venus par l'Elbe ou les chemins de fer.	Charbons venus par mer de l'Étranger.
	(*En tonnes*).	
1897.	2.218.998	978.165
1898.	2.157.105	1.119.773
1899.	2.526.683	1.127.840
1900.	3.093.303	1.073.291
1901.	2.763.473	1.131.060
1902.	2.869.061	1.130.339
1903.	3.139.732	1.092.722

1. *Hamburg's Handel und Schifffahrt*, 1903. *Zusammen-Gestell von dem handelsstatistischen Bureau.*

Cet exemple montre bien comment certaines parties du territoire allemand s'approvisionnent difficilement de charbon indigène en dépit des efforts considérables faits par le gouvernement pour contre-balancer par des artifices de tarifs l'éloignement des lieux de production.

Ainsi s'explique cette, situation bizarre au premier abord, d'un pays abondamment pourvu de gisements houillers, disposant d'une main-d'œuvre ouvrière nombreuse et compétente, animé d'un esprit d'entreprise incontestable, et ne parvenant pas cependant à satisfaire aux besoins de la consommation nationale.

Ce n'est pas, en effet, la quantité de charbon extraite en Allemagne qui est insuffisante. C'est bien la situation des gisements qui ne correspond pas à celle des lieux de consommation. En effet, l'Allemagne exporte plus de charbons qu'elle n'en importe. Voici les chiffres afférents aux quatre dernières années relevées [1] :

Années.	Charbon importé.	Charbon exporté.	Excédent d'exportation.
	(*En tonnes*).		
1902	6.425.658	16.101.141	9.675.483
1903	6.766.513	17.389.934	10.623.421
1904	7.299.042	17.996.726	10.697.684
1905	9.399.693	18.155.998	8.757.305

soit une moyenne annuelle, en chiffres ronds, de 10 millions de tonnes représentant l'excédent de l'exportation sur l'importation, par suite l'excédent de la production nationale et de l'exportation réunies sur la consommation. Cet excédent moyen de 10 millions de tonnes étant supérieur à l'importation moyenne pendant la même période, il s'ensuit que l'Allemagne extrait plus de charbon qu'elle n'en emploie [2].

1. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*. 1906. p. 158.

2. Les chiffres qui servent de base à ce raisonnement se rapportent à la houille proprement dite (*Steinkohlen*). Même en tenant compte des lignites de Bohême utilisés sur le territoire de la Saxe, la conclusion demeure vraie. (V. Circulaire n° 3058 du Comité central des houillères de France, 3 février 1906.)

Elle en extrairait bien plus encore si les producteurs n'avaient pas la crainte d'avilir les prix en encombrant le marché. Mais, depuis de longues années, des ententes se sont établies entre les différentes exploitations minières, principalement celles du pays rhénan et de la Westphalie, pour modérer la production. Après de nombreuses vicissitudes que nous n'avons pas à retracer ici, elles en sont venues à constituer un bureau de vente (*Verkauf Bureau*), devenu une sorte d'intermédiaire collectif mais unique entre elles et leur clientèle. De cette manière, la surveillance est rendue facile, la discipline s'observe exactement et le syndicat rhénan-westphalien a la haute main sur la production houillère du bassin allemand le plus riche et le plus important.

Avant la constitution du *Verkauf Bureau,* certaines fissures se produisaient, grâce auxquelles des entreprises minières, plus habiles que scrupuleuses, parvenaient à violer sinon la lettre, au moins l'esprit de leurs engagements. Cependant l'action du syndicat s'est toujours fait sentir depuis sa fondation, et elle s'est fait sentir uniformément dans le sens de la restriction de la production [1].

Si nous remontons à une époque plus reculée, nous trouvons une autre influence, d'origine toute différente, mais s'exerçant aussi dans un sens restrictif de la production. De 1794 jusqu'à la loi prussienne du 24 juin 1865, la législation minière qui régissait le bassin rhénan-westphalien était dominée par le *Direktions Princip,* d'après lequel les ingénieurs du gouvernement régentaient l'exploitation d'une manière absolue. Tout dépendait de leur autorité ; ils fixaient le chiffre des salaires, le nombre des chantiers, celui des ouvriers, etc. Et, dans un esprit de paternalisme conservateur, ils s'efforçaient d'éviter les secousses brusques que des créations nouvelles ou des développements importants auraient pu produire. Nous avons sur ce point un témoignage très curieux de F. Le Play, dans la monographie de l'armurier de Solingen [2]. « Les anciens règlements, écrivait-il, qui confiaient aux ingénieurs de l'État la direction supérieure des

1. V. mon ouvrage sur les *Syndicats industriels de producteurs.*
2. *Les ouvriers européens,* t. III, p. 201 et 202.

exploitations de houille et la tutelle des ouvriers employés dans les mines, s'opposaient à l'accumulation trop rapide des populations. Les propriétaires de terrains carbonifères supportaient avec patience ces entraves ; et, malgré les découvertes journalières de nouveaux champs houillers, ils ne cédaient guère aux excitations qui, en pareilles circonstances, se produisaient dans l'Occident. La production des charbons se développait donc lentement, sans troubler l'état social des populations. » Et un peu plus loin : « A cette époque, M. de Dechen, qui résidait à Bonn, dans la plaine du Rhin, et avait la direction supérieure des mines de la contrée, appréciait à une haute valeur l'influence modératrice exercée par son administration. »

Bien entendu, cette influence modératrice devient de moins en moins appréciée à mesure que le développement des transports par chemins de fer élargissait la zone des débouchés et bouleversait les combinaisons fondées sur l'équilibre de la production avec la consommation d'une clientèle limitée. Il ne paraît pas, au surplus, que les populations westphaliennes aient eu lieu de regretter, à aucun point de vue, la disparition du *Direktions Princip*. Ce qu'il importe de retenir pour le sujet qui nous occupe en ce moment, c'est que, jusqu'en 1865, le développement de la production houillère était entravé dans les exploitations allemandes de l'ouest par des mesures administratives, et que, depuis la fondation du syndicat, il est contenu par le régime des ententes industrielles. La période de production libre a donc peu duré.

Elle a peu duré précisément parce que la distribution géographique des gisements, d'une part, leur abondance, d'autre part, tendaient à encombrer le marché, à déterminer des crises de surproduction. Tant de charbon accumulé dans un coin du territoire, loin des grands débouchés maritimes, ne pouvait pas s'écouler facilement. Aujourd'hui encore, malgré les magnifiques installations de Ruhrort, malgré les travaux considérables exécutés pour améliorer la navigation du Rhin, malgré le canal de Dortmund, l'enlèvement des charbons offre de grosses difficultés matérielles; le manque de wagons disponibles constitue

une crise permanente dont les journaux régionaux ne cessent pas de signaler l'intensité[1].

En résumé, comme le mettait très bien en lumière un rapport récent de la Chambre de commerce d'Essen, il y a une disproportion flagrante entre la capacité de production des mines de Westphalie et leurs débouchés possibles[2].

Dans ces conditions, l'exportation n'est pas seulement une occasion de développement souhaitable, c'est une nécessité urgente. Et le syndicat rhénan-westphalien s'efforce de l'organiser et de la favoriser pour tous les moyens. Modérer la production en vue de la consommation possible du pays, c'est sans doute pour lui une opération sage, mais en quelque sorte négative, qui entraîne des sacrifices pénibles, l'arrêt de certaines exploitations, l'organisation de contraintes très dures. Au contraire, trouver une clientèle à l'étranger, c'est rentrer dans la voie normale et active qui donne satisfaction à tous les intérêts en jeu.

Le syndicat ne s'est pas contenté des moyens naturels que les Allemands emploient si merveilleusement pour aller à la recherche d'une clientèle étrangère, il a eu recours aussi à des moyens très artificiels qui marquent bien le besoin intense d'exportation qu'il ressent. Une caisse a été créée par lui pour fournir des primes à l'exportation des charbons. Ces primes varient suivant la situation du marché. Elles s'élevaient dernièrement à 1 mark 50 pfennings par tonne de houille exportée, soit 1 fr. 87 environ.

Ses efforts ont contribué sans doute à la progression constante des exportations de charbons allemands depuis ces dernières années. En 1901, elles se chiffraient par 16 millions de tonnes en chiffres ronds ; elles dépassent en 1905, nous l'avons vu, 18 millions de tonnes. Mais ces chiffres sont faibles si on les compare à ceux de la production totale des houillères allemandes qui étaient de 108 millions de tonnes en 1901, de 121 millions

1. La *Kölnische Zeitung* publie chaque jour le nombre des wagons ayant fait défaut pour le chargement des charbons.

2. Cité par la Circulaire n° 2828 du Comité central des houillères de France, 6 février 1905.

en 1904[1]. Ils sont faibles, surtout si on fait entrer en ligne de compte les possibilités de développement des exploitations actuelles et les possibilités de création d'exploitations nouvelles.

La conclusion, c'est que les richesses minières de l'Allemagne sont non seulement mal distribuées géographiquement pour la consommation nationale, mais fâcheusement placées, en somme, pour l'exportation. Elles souffrent d'une situation trop continentale, de l'éloignement de la mer. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler ce que vaut aux mines galloises la proximité de Cardiff, et de Swansea, aux mines de Durham et du Northumberland la proximité de Newcastle, aux mines des Lothians la proximité de Leith et de Glasgow. Bientôt, peut-être, pourrons-nous apprécier aussi ce que vaudra aux mines américaines de la Pensylvanie leur proximité de l'Atlantique.

Ici, au contraire, la zone d'exportation est forcément très limitée. Tandis que le charbon anglais pénètre dans tous les pays maritimes du monde, le charbon allemand atteint tout juste les contrées limitrophes de l'Allemagne : à l'ouest, les territoires proches de la Belgique, de la France et de la Hollande ; au sud, l'Autriche-Hongrie et la Suisse ; à l'est, la Russie. La Hollande et l'Autriche occupent les premiers rangs dans cette clientèle ; elles reçoivent à elles deux plus de la moitié de l'exportation totale. Le Rhin et ses transports fluviaux sont pour beaucoup dans l'importance du débouché hollandais ; les allèges qui descendent de Ruhrort sur Rotterdam transportent à très bon compte les charbons de la Ruhr et dégagent ainsi le bassin westphalien dans une certaine mesure ; mais le Rhin, malgré les laborieuses et intelligentes améliorations qu'il a reçues, ne saurait lui donner les larges issues de la mer libre.

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906. p. 48. En plus, l'Allemagne produisait 44 millions de tonnes de lignites en 1901 et 48 millions en 1904.

III. — L'EXPORTATION MÉTALLURGIQUE.

L'essor considérable de la métallurgie allemande, depuis les événements de 1870-1871, a été souvent signalé. Il se lie, d'ailleurs, d'une façon très étroite, à l'essor général de l'industrie, à l'aptitude particulière dont les Allemands ont fait preuve pour les sciences appliquées, à leur instruction technique très soignée, à leur âpre labeur, au rôle fécond des banques allemandes toujours disposées aux emplois industriels de leurs capitaux. Ces diverses causes sont trop connues pour qu'il y ait lieu d'y insister ici. Quelques chiffres sont utiles seulement pour mesurer la rapidité du développement de la métallurgie allemande. C'est, en effet, cette rapidité qui détermine aujourd'hui, en grande partie, les conditions très spéciales dans lesquelles s'est organisé le mouvement des exportations métallurgiques de l'Empire.

En 1872, les hauts fourneaux allemands produisaient moins de 2 millions de tonnes de fonte. En 1900, ils en produisaient plus de 8 millions et demi. Leur production en 1903 et en 1904 a dépassé 10 millions de tonnes; elle a presque atteint 11 millions de tonnes (10.987.623) en 1905. Elle a donc quintuplé et au delà en trente-deux ans.

Au cours de la même période, la production française a doublé, grâce à l'utilisation des minerais phosphoreux de Meurthe-et-Moselle par le procédé basique Thomas; la production anglaise, déjà considérable au début de la période, n'a augmenté que de 30 p. 100; seuls, des pays nouvellement entrés dans la voie du développement industriel, comme la Russie et les États-Unis, ont dépassé le taux de progression de l'Allemagne; la production russe de la fonte est six fois plus grande, celle des États-Unis sept fois plus grande qu'en 1872.

Si on tient compte de l'état déjà avancé de la métallurgie allemande avant 1870, on peut donc dire que, dans aucun pays de grande industrie, la métallurgie ne s'est accrue aussi vite qu'en Allemagne depuis trente ans.

Cette marche en avant a été accélérée par le fait que les besoins de la consommation allemande dépassaient presque constamment le pouvoir de production des hauts fourneaux allemands. Ceux-ci se trouvaient toujours un peu en retard sur la demande ; ils ne pouvaient pas suffire à l'activité métallurgique du pays. De 1870 à 1900, les constructions de chemins de fer, les créations d'usines, les usages multipliés du fer et de l'acier ouvraient à la fonte des débouchés toujours croissants. Dès 1891, la production allemande de fonte atteignait 4.600.000 tonnes, mais 4.720.000 tonnes étaient mises en œuvre dans les usines métallurgiques allemandes. En 1900, elle se haussait à 8.400.000 tonnes ; la consommation la dépassait encore avec 8.800.000 tonnes.

Par suite, il semblait que jamais les hauts fourneaux n'arriveraient à égaler dans leur rapide essor les fonderies et les aciéries, lorsque tout-à-coup, en 1900 et 1901, la situation s'est retournée. Au lieu de manquer de fonte, l'Allemagne commençait à en produire en excès. Depuis lors, les exportations allemandes de fonte ont toujours dépassé les importations :

Années.	Importations de fonte.	Exportations de fonte.	Excédent des exportations.
	(En tonnes).		
1902.	143.040	347.256	204.216
1903.	158.347	418.072	259.725
1904.	178.256	225.897	47.641
1905.	158.700	380.284	221.584

C'était précisément le contraire qui se produisait auparavant. Ce n'est pas à dire qu'à tout moment et sur tous les points de l'Empire il y eût toujours, avant 1900, demande active de fonte. Dès 1873, on voit apparaître un premier syndicat constitué par les propriétaires de hauts fourneaux dans un but apparent de pure statistique ; en 1879, 1882, 1886, d'autres syndicats se créent et aboutissent à la fondation du syndicat des fontes du Rhin et de Westphalie qui, après des vicissitudes variées, donne naissance au syndicat actuel des fontes de Dusseldorf. Tous ces efforts des producteurs de fontes pour se grouper indiquent que, depuis longtemps, ils avaient à se garantir contre des surproductions locales et momentanées. Mais la situation était

très favorable pour eux dans son ensemble, principalement depuis 1890. Aujourd'hui, elle offre plus de difficultés. L'encombrement du marché devient une préoccupation constante, un danger de tous les jours contre lequel il faut s'organiser et, en fait, c'est surtout à partir de la crise de 1900 que le syndicat des fontes a soulevé de vives réclamations de la part de la clientèle et que l'opinion publique s'est émue de ses « agissements » [1].

Cette situation nouvelle des hauts fourneaux allemands a une répercussion considérable sur le mouvement général des exportations métallurgiques. Auparavant, chaque branche de l'industrie faisait de l'exportation au mieux de ses intérêts propres; aujourd'hui, elles sont toutes sollicitées par les producteurs de fonte allemands d'augmenter cette exportation autant que possible. Il est difficile, en effet, de vendre à l'étranger toute la fonte brute que le marché national est incapable d'absorber; mais que cette fonte soit transformée en acier, en rails, en machines, elle atteindra plus facilement sous ces diverses formes la clientèle étrangère. Et c'est l'avantage général de la métallurgie allemande que ces transformations soient opérées par elle. Ainsi raisonne le syndicat des fontes, et pour faire goûter son raisonnement par les aciéries, les laminoirs, les forges et les ateliers de construction, il l'appuie d'arguments de fait. Toute une série de primes à l'exportation a été établie sur son initiative et à ses frais. Chaque produit métallurgique allemand exporté a droit ainsi à une sorte de ristourne calculée d'après la quantité de fonte employée à sa fabrication. Ces primes, combinées avec celles que le syndicat de la houille accorde en représentation de la quantité de charbon employée à la fabrication du produit exporté, atteignent des sommes souvent élevées. Pendant le quatrième trimestre de 1905, la prime totale accordée à l'exportation était de 4 marks 86 pf. par tonne pour la fonte brute, de 15 marks par tonne pour les demi-produits en acier doux, de 20 marks par tonne pour les profilés [2].

1. V. L'Enquête allemande sur les cartells dans l'industrie sidérurgique (Union des industries métallurgiques et minières. Document n° 165. 31 octobre 1904).

2. Cité d'après la *Frankfurter Zeitung*, 7 octobre 1905.

Des combinaisons aussi artificielles et aussi compliquées font l'éloge de l'esprit d'application et de discipline avec lequel les Allemands résolvent ce genre de problème. Mais elles montrent aussi — et c'est là ce que nous avons à en retenir — quelle influence l'excès de production de la fonte exerce sur l'exportation métallurgique en général.

Au surplus, ces artifices ne suffiraient pas à expliquer les progrès de cette exportation. Ils jouent le rôle d'accélérateurs du mouvement dans toutes les branches de la métallurgie ; mais chacune de ces industries se trouve en face d'une clientèle spéciale ; elle doit d'abord la découvrir là où elle se trouve ; elle peut ensuite se l'attacher soit par la qualité du produit livré, soit par son bon marché ; nous allons examiner brièvement comment les principales d'entre elles arrivent à leur but.

La question se présente d'une manière toute différente, suivant la nature du produit métallurgique qu'il s'agit d'exporter. Les produits bruts ou demi-ouvrés ne se comportent pas comme les produits finis. Les premiers se vendent en masse à une clientèle industrielle relativement peu nombreuse, localisée dans certains centres ; les seconds se vendent en détail à une clientèle de consommateurs, innombrable et dispersée. Il n'y a que quelques entreprises susceptibles d'acheter 1.000 tonnes de fonte brute, de billettes ou de lingots d'acier. Il existe à la surface du globe une foule de personnes susceptibles d'acheter une machine à coudre, une paire de rasoirs ou un couteau de poche. Sans doute, les industriels importants qui fabriquent ces produits finis ne sont pas en rapport direct avec leur clientèle ; mais le marché reste encombré pour eux tant que leur marchandise n'a pas atteint sa destination définitive, tant qu'elle pèse sur l'intermédiaire chargé de l'écouler. Le bazar qui vend de la camelotte allemande sur une côte africaine ne renouvelle pas ses approvisionnements si les nègres du voisinage les lui laissent pour compte ; et le marchand en gros qui les lui fournit ne passe pas d'ordres au fabricant. Par suite, l'exportation des produits bruts et demi-ouvrés ne s'organise pas commercialement par les mêmes procédés que l'exportation des produits finis.

Elle est plus simple et plus brutale. L'art d'attirer la clientèle, de la satisfaire par mille prévenances, de la flatter, ne trouve pas son emploi quand il s'agit de traiter des marchandises par grosses quantités et que la clientèle achète ces marchandises, non pour son usage personnel, mais pour servir de matière première à une industrie. Il faut, pour s'assurer le succès, vendre à meilleur compte que ses concurrents. Les Allemands l'ont fait afin d'arriver à exporter leur excédent de production métallurgique pour tous les produits bruts ou mi-ouvrés. Non contents de s'accorder entre eux des primes à l'exportation, les industriels ont largement employé soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs syndicats, le procédé du *Dumping*. Ils ont vendu sur les marchés étrangers moins cher que sur le marché national[1]. Ce procédé est héroïque ou scandaleux, suivant le point de vue auquel on se place; il a certainement quelque chose d'excessif et de choquant. Mais c'est le seul possible pour ce genre de marchandises C'est grâce à lui que les Allemands ont exporté, depuis 1900, les quantités de fonte que nous indiquions plus haut. C'est grâce à lui aussi qu'ils ont exporté une grande partie de leurs produits mi-ouvrés. On peut s'en rendre compte en examinant les statistiques.

Elles révèlent d'abord que l'exportation est relativement faible dans les années normales et qu'elle s'enfle dans les années de crise, suivant l'intensité de cette crise.

Années.	Exportation de demi-produits.	
1900	33.627	tonnes.
1901	201.716	—
1902	636.426	—
1903	638.182	—
1904	395.990	—
1905	472.943	—

Nous ne trouvons là rien de l'allure régulièrement progres-

1. Quelquefois la différence est considérable. On a cité dans l'enquête sur les cartells ce fait que le directeur des forges de Differdingen vendait la tonne de billettes 72 marks f. o. b. Rotterdam, alors qu'il exigeait 90 marks pour la tonne prise sur place à son usine (Circulaire n° 7, série générale du Comité des Forges de France).

sive que nous présentent la plupart des tableaux statistiques allemands. Ce n'est pas une exportation marquant la conquête patiente d'un marché, c'est une exportation de circonstance, correspondant aux nécessités momentanées d'une situation critique.

Aussi ne cherche-t-on pas à s'implanter sur ces marchés. On va tout simplement offrir ses produits sur le marché le plus actif qu'on ait à sa portée et, comme on les vend au-dessous du cours, on parvient à s'en débarrasser. Voilà pourquoi, en 1902 et en 1903, l'Angleterre a absorbé à peu près les deux tiers de l'exportation des produits métallurgiques mi-ouvrés allemands. La Belgique en a pris aussi une forte part, une centaine de mille tonnes. Enfin la Hollande figure pour une quantité relativement forte pendant ces deux années, probablement en raison des expéditions sur Rotterdam [1]. Cela montre bien qu'il ne s'agit pas ici de découvrir des débouchés nouveaux, mais d'utiliser des débouchés connus, en vue d'un besoin urgent, sans vue d'avenir au prix de n'importe quel sacrifice.

Le *Dumping* constitue donc le procédé brutal auquel on a recours en cas d'extrême nécessité pour soulager le marché national des produits bruts ou mi-ouvrés qui l'encombrent.

On y a souvent recours aussi pour d'autres produits métallurgiques, mais en ce qui concerne les produits finis, le *Dumping* n'est plus qu'un moyen occasionnel ajouté à d'autres. Et ce sont ces autres moyens qui donnent à l'exportation métallurgique allemande ses éléments de succès habituels. On s'en aperçoit de suite à l'allure des tableaux statistiques. De 1902 à 1905, en pleine crise, la quantité de fers et aciers cornières exportés oscille entre les limites extrêmes de 373.238 à 419.455 tonnes. Elle se distribue dans une proportion sensiblement constante entre l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Italie et le Danemark, et déjà apparaît ici l'effort de la métallurgie allemande pour atteindre des marchés nouveaux et éloignés : l'Inde britannique, la République Argen-

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 110.

tine et le Canada recevaient en 1902, à eux trois, environ 20.000 tonnes de fers cornières allemands. Ils en ont reçu près de 33.000 en 1905. Ce n'est pas la seule préoccupation de dégorger le marché national qui a dirigé les fers allemands vers ces destinations éloignées. Il a fallu, en plus, le souci de découvrir et le soin de s'assurer la clientèle.

Plus la transformation est poussée loin, plus le produit acquiert le caractère de produit fini, plus nous voyons les qualités commerciales de l'Allemagne s'affirmer par cette course à la clientèle. Elle vend, en 1905, environ 75.000 tonnes de fer à forger aux Indes, au Japon et dans l'Argentine, 29.802 tonnes de tôles aux Indes, 12.194 au Japon. Avec le fil de fer ses débouchés extra-européens s'étendent à la Chine, au Japon, à l'Argentine, au Chili, au Brésil et à l'Australie et absorbent 75.000 tonnes. A elle seule, l'Australie en a reçu plus de 28.000 tonnes en 1905 et la première exportation de fil de fer sur l'Australie, relevée par les statistiques allemandes, est de 1904. C'est un nouveau marché ouvert à la métallurgie allemande au détriment de la métallurgie anglaise.

Quand on arrive aux objets fabriqués en fonte, fer, ou acier, la liste des clients de l'Allemagne s'allonge bien plus encore. Tous les pays d'Europe y figurent, puis la Turquie, l'Egypte, l'Afrique anglaise du Sud, Malacca, Hong-Kong, la Chine, le Japon, l'Inde anglaise, l'Argentine, le Mexique, le Chili, Cuba, l'Uruguay, les États-Unis, l'Australie [1].

Nous voyons reparaître la même diversité de clientèle pour les machines de toutes sortes qu'exporte l'Allemagne, locomotives et locomobiles, machines électriques, outillage de meunerie, de brasserie, appareils de levage, etc. Certains détails témoignent de l'aptitude des Allemands à triompher dans la fabrication et le placement d'objets à bas prix. Ils arrivent, par exemple, depuis quatre ou cinq ans, à vendre pour près de 4 millions de marcs d'aiguilles à coudre aux Chinois [2].

1. *Stat. Jahrbuch*, p. 112 et 113.
2. *Stat Jahrbuch*, p. 114.

Au surplus, cette aptitude va se manifester d'une manière bien plus marquée encore dans l'ordre de marchandises que nous allons passer en revue maintenant. Jusqu'ici nous avons constaté les succès de l'Allemagne, en les expliquant surtout soit par des avantages naturels, comme dans le cas assez exceptionnel des sels de potasse, soit par l'organisation savante de la production agricole comme dans le cas du sucre, soit par l'artifice de ses tarifs de douane, de ses primes à l'exportation, de ses cartells, de son *Dumping*, tous moyens collectifs ayant, il est vrai, leur origine dans l'initiative personnelle des fabricants, mais exigeant le concours d'un grand nombre d'entre eux pour être mis en œuvre. Nous allons voir maintenant le négociant et le courtier allemand aux prises avec les mille petits problèmes du commerce de détail et du commerce de détail en pays étranger.

III

LES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DIVERSES

I. — FAIBLE DÉPENDANCE DE LA FABRICATION VIS-A-VIS DES CONDITIONS DU LIEU ET SES CONSÉQUENCES.

L'ordre nouveau de marchandises que nous examinons ici appelle une réflexion importante. Il ne diffère pas seulement du précédent par les procédés de vente qui lui conviennent et qui ont été sommairement indiqués plus haut; il en diffère aussi par les conditions de sa production et ces conditions de production influent puissamment sur le phénomène de l'exportation.

Jusqu'ici, notre attention s'est portée soit sur des produits d'origine agricole, tenant par conséquent très étroitement au sol, soit sur des produits d'origine minière, tenant très étroitement au sous-sol, soit sur des produits métallurgiques dont la matière première se trouve en grande partie dans le sous-sol allemand. En effet, l'Allemagne extrait actuellement plus de 22 millions de tonnes de minerais de fer et elle en met en œuvre environ 24 millions, l'excédent de ses importations sur ses exportations de minerais de fer étant de 2 millions de tonnes environ [1].

Par suite, la fabrication de ces produits se trouve liée, dans

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 48 et 115.

une mesure décroissante, mais encore sensible pour le dernier terme de la série, aux conditions du sol et du sous-sol. Et c'est pour elle un frein.

Au contraire, les marchandises que nous allons voir peuvent être produites par l'industrie allemande sans limitation imposée par les conditions du lieu, parce que leurs matières premières ne sont généralement pas empruntées au sol national : elles viennent surtout du dehors.

D'où un premier point à noter : la production ne trouvant aucun frein dans les conditions du lieu, les crises de surproduction vont être plus à redouter. Il faudra les prévenir par un usage plus intense des limitations artificielles. Et le besoin général d'exportation va être, lui aussi, plus intense, car si la production nationale n'est pas limitée, la consommation nationale l'est.

Le besoin d'exportation se fera d'autant plus sentir si les limitations artificielles imposées à la production par les cartells sont peu efficaces. Or, c'est précisément ce qui se rencontre. Les syndicats de producteurs ne peuvent pas organiser un contrôle et fixer des prix pour des marchandises variées et changeantes. Et là où il n'y a ni contrôle sévère, ni fixation de prix très nette, il n'y a pas d'action efficace sur la production. Déjà, dans la métallurgie, le classement des produits par catégories présente de sérieuses difficultés pour les fontes et les aciers ; il est plus facile pour les poutrelles, les tôles ou les rails ; il devient très difficile pour les machines et parties de machines ; il est à peu près impossible pour certains produits finis de chaudronnerie et quincaillerie offrant une grande variété. Mais l'obstacle auquel on se heurte devient tout à fait insurmontable, lorsque à la variété des produits se mêle une influence de mode ou de fantaisie, quand l'invention du fabricant s'acharne à satisfaire le caprice de la clientèle en lui donnant toujours du nouveau. Comment déterminer des classements et des prix pour les étoffes de vêtements de femmes, pour les parfums ou les jouets, pour les chapeaux ou les manteaux qui se transforment d'une saison à l'autre ?

En fait, on ne parvient pas aisément à limiter la production nationale dans ce genre de fabrications. Le seul moyen efficace d'empêcher l'encombrement local est donc d'exporter. Plus encore que dans les industries observées jusqu'ici, l'exportation est une nécessité.

L'indépendance de ces fabrications au regard des conditions du lieu comporte une autre répercussion notable. C'est qu'elles auraient pu être créées et exploitées ailleurs qu'en Allemagne. Et elles l'ont été. On file et on tisse dans presque tous les pays d'Europe avec des matières premières d'origine extra-européenne. Par suite, l'Allemagne n'a pas de supériorité naturelle décidée sur ses concurrents pour filer ou tisser les cotons américains ou les laines d'Australie. Il faut donc qu'elle s'ingénie à s'en constituer une, soit en fabriquant mieux, soit en fabriquant à meilleur compte, soit en organisant mieux sa vente. La concurrence va donc être particulièrement vive. On ne se bornera pas à chercher des débouchés extérieurs, on aura aussi à défendre son marché national contre l'envahissement des produits similaires étrangers. Comment, en effet, les tissus n'entreraient-ils pas de l'étranger proche, quand les cotons, les laines et les soies viennent de l'étranger éloigné?

En même temps que s'affirme davantage, pour les industries que nous examinons, la nécessité d'exporter, l'avantage général que procure cette exportation est plus grand. Elles livrent, en effet, des produits finis dont le prix représente une part de main-d'œuvre plus importante que celui des produits demi-ouvrés. Chaque tonne de ces produits exportée fournit au travail national la rémunération d'un emploi que la consommation du pays serait incapable de lui donner, non seulement dans la branche d'industrie qui a opéré la dernière transformation, mais dans toutes celles qui ont opéré les transformations précédentes. Elle participe donc, dans une large mesure, à l'activité industrielle du pays.

Elle a, d'ailleurs, beaucoup plus de valeur qu'une tonne de produits bruts ou mi-ouvrés. L'ensemble des exportations de l'Empire allemand en 1905 est de 5 milliards 841 millions

de marcs. Là-dessus, les objets fabriqués représentent trois milliards 828 millions, près des deux tiers [1].

Ce n'est pas tout. L'exportation des produits fabriqués [2] est la plus en progrès de toutes les branches de l'exportation allemande. Cela n'est pas pour nous surprendre, puisque nous avons déjà remarqué qu'elle ne se trouve ni limitée par les conditions du lieu, ni facilement limitable par suite des conditions de l'industrie. La statistique confirme cette remarque et montre que l'accroissement global des exportations allemandes, dans le cours de ces dernières années, est dû surtout aux exportations de produits fabriqués. On peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

Années.	Exportations totales.	Exportations de produits fabriqués.
	(*En millions de marcs*).	
1897	3.786	2.304
1900	4.752	2.982
1905	5.841	3.823

Ainsi, sur un accroissement total de 2 milliards environ, les produits fabriqués ont fourni à eux seuls 1.500 millions, soit les trois quarts.

Nous touchons donc ici au point sur lequel se manifeste, de la façon la plus intense, la puissance d'exportation de l'Allemagne. C'est en déterminant les causes de son exportation de produits fabriqués que nous pourrons le mieux nous rendre compte de la transformation qu'elle a subie et de sa richesse actuelle. Dès à présent, il convient de rappeler que ce n'est pas dans les avantages naturels de leur situation, ni dans des conditions matérielles particulièrement favorables, que les Allemands ont trouvé le secret de leur prospérité. Ils ont triomphé surtout là où chaque concurrent entrait dans la lutte avec un minimum

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 99.

2. Le classement de la statistique allemande officielle ne correspond pas d'une manière exacte à celui que nous avons adopté et dont la justification a été donnée plus haut, mais la classe des objets fabriqués (*Fabrikate*) se confond sensiblement avec celle des produits fabriqués divers que nous examinons ici.

d'inégalité, ne pouvant compter que sur son travail, sa persévérance et son ingéniosité.

Voyons maintenant, par l'examen de quelques variétés importantes, comment ces qualités allemandes se sont manifestées dans le détail.

Elles ne sont employées que très exceptionnellement à gagner la clientèle par l'exellence du produit. En parcourant la liste des exportations allemandes, on en rencontre peu qui s'expliquent par une qualité supérieure et impossible à trouver ailleurs. La bière allemande, dont la renommée est si universelle, n'y figure que pour 23 millions de marcs en moyenne annuelle. La France et la Belgique sont les meilleurs clients de la brasserie allemande, mais l'Autriche, qui lui fait aussi quelques achats, fournit à la consommation allemande pour 8 millions et demi de bière. Depuis les découvertes de Pasteur, la zone de vente possible de la bière s'est considérablement élargie, cependant. Alors qu'autrefois les pays limitrophes pouvaient seuls recevoir, dans un état relatif de fraîcheur, la bière fabriquée en Allemagne, aujourd'hui les bières pasteurisées pénètrent dans l'Afrique du Sud, aux Indes, à Malacca, en Chine, etc.

II. — EXPORTATIONS DUES A LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE.

Dans un genre très spécial de marchandises, l'exportation allemande est due à une supériorité de qualité; c'est le groupe des produits se rattachant à la culture scientifique et artistique, à l'*intelligenz* allemande.

En tête viennent les industries du livre. Leipzig est, on le sait, le centre d'où se répandent tous les ouvrages écrits en langue allemande et, d'une manière générale, c'est surtout au nord des pays de langue allemande, sur le territoire de l'Empire, que le mouvement intellectuel est le plus intense. C'est pourquoi l'Autriche importe, à elle seule, pour 40 millions de marcs de livres, cartes, musique et revues allemandes, tandis qu'elle n'en ex-

porte en Allemagne que pour 10 à 11 millions de marcs. La Suisse vient ensuite avec une douzaine de millions de marcs, puis les États-Unis avec 7 millions environ, grâce à la clientèle des nombreux émigrants allemands. Dans son ensemble, cette exportation atteint une valeur de 96 millions de marcs en 1905. Il est à remarquer qu'elle déborde la zone des pays de langue allemande ou d'émigration allemande; elle pénètre largement en Grande-Bretagne (6 millions de marcs), en Hollande (5 millions de marcs), en France (3 millions et demi), en Russie (7 millions et demi en 1904). La science, la musique, la cartographie allemandes sont la cause de ces succès économiques.

A ce groupe se rattache celui, très important, des impressions en couleur, gravures sur cuivre, photographies, etc. C'est la carte postale allemande, le livre d'images pour enfants, le menu illustré, le *Christmas Card* cher aux Anglais, mais qu'ils ne fabriquent plus. Le *Made in Germany* est ici à sa plus haute expression. En 1902, sur 102 millions d'exportations totales, sous cette rubrique, l'Angleterre en avait absorbé près de 36 millions, plus du tiers. Depuis lors, un fléchissement s'est produit, le total est tombé à 60 millions en 1903 pour se relever à 80 millions en 1905. Et l'Angleterre influe beaucoup sur ces résultats. En 1903, elle ne demandait que pour 20 millions de marcs de ces divers objets. En 1905, pour 25 millions de marcs. Peut-être la campagne menée contre le *Made in Germany* et les manifestations peu sympathiques dont la guerre du Transvaal a été l'occasion en Allemagne sont-elles pour quelque chose dans la dépression subite de 1903.

La fabrication du papier sous toutes ses formes donne lieu à environ 110 millions de marcs d'exportation, en augmentation sensible sur les années antérieures. La progression est surtout marquée dans certaines spécialités, par exemple celle du papier photographique, dont l'Allemagne exportait pour 5 millions et demi de marcs en 1902 et qui figure dans les statistiques de 1906 pour 17 millions et demi de marcs. La France, seule des grands pays d'Europe, ne reçoit pas de papiers photographiques allemands. Elle arrive même à introduire en Allemagne pour

1 million de marcs de papiers photographiques. Nous aussi, nous savons rechercher la perfection dont les produits se rattachent aux arts et à l'application des sciences.

On le voit bien, d'ailleurs, en parcourant les autres marchandises du même groupe. Voici, par exemple, les instruments de musique, pianos, harmoniums, orgues et autres. L'Allemagne en fait une exportation considérable, qui s'est élevée en 1905 à la valeur globale de 54 millions de marcs[1]. Cela n'a rien de surprenant étant donnée la place énorme que la musique tient en Allemagne, particulièrement la musique instrumentale et la musique symphonique qui exige le concours d'un nombreux orchestre. Mais nous ne voyons pas figurer la France dans la clientèle étrangère qui se pourvoit chez les facteurs et les luthiers allemands. En revanche, l'Angleterre, à elle seule, achète pour 13 millions et demi de marcs de pianos et orgues, pour 2 millions de marcs d'autres instruments de musique. Les États-Unis fabriquent eux-mêmes leurs pianos et leur orgues; on dit généralement que la rigueur du climat, son humidité chaude dans certaines parties de l'Union, son extrême siccité dans d'autres, désorganisent promptement les pianos et les orgues des meilleurs facteurs européens. Cette raison est vraisemblable, car, en fait, la fabrication des pianos a pris aux États-Unis une grande importance, elle a donné naissance au Trust des Pianos, et la concurrence étrangère se fait très peu sentir malgré le prix élevé des pianos et orgues américains. Au contraire, les autres instruments de musique en usage aux États-Unis sont souvent d'origine européenne; l'Allemagne en fournit pour 5 millions de marcs en chiffres ronds. Elle exporte, d'ailleurs, beaucoup de pianos et d'orgues dans les pays extra-européens, pour près de 6 millions de marcs en Australie et Nouvelle-Zélande, pour près de 2 millions dans l'Argentine, puis dans l'Afrique du Sud, au Mexique, etc. Il est assez curieux de remarquer que ces pays ne figurent pas dans la clientèle des instruments d'orchestre allemands, alors que les États-Unis en font une demande de 5 mil-

1. *Stat. Jahrbuch*, 1906, p. 133 et 137.

lions de marcs. Cela tient sans doute à ce que le piano n'est souvent qu'un instrument de pure vanité, obligatoire dans un salon, imposé aux jeunes filles dites bien élevées, de sorte que la progression de sa vente dans un pays correspond plutôt au développement de la richesse qu'à celui de l'art. Sans vouloir tirer d'une statistique isolée des conclusions exagérées, on ne peut pas s'empêcher de constater, à ce point de vue, l'extraordinaire besoin de pianos allemands qu'a ressenti tout d'un coup la République Argentine au cours de la période de grande prospérité matérielle qu'elle traverse. En 1902, elle était satisfaite avec une importation d'une valeur de 383.000 marcs; en 1903, elle a dépensé 639.000 marcs pour le même objet; en 1904 et en 1905, il lui a fallu respectivement pour 1.285.000 et 1.790.000 marcs de pianos et orgues allemands! Un pays qui s'enrichit très vite est susceptible de pareils entraînements; au contraire, celui qui achète beaucoup d'instruments d'orchestre doit aimer la musique. Les émigrants allemands, si nombreux aux États-Unis, forment sans doute la grosse clientèle américaine des luthiers allemands.

La science allemande s'affirme dans les exportations d'instruments de précision, astronomiques, optiques, mathématiques, chirurgiques, etc. Ces exportations atteignent, en 1905, une valeur globale de 15 millions 1/2 de marcs; mais, tandis que l'Angleterre, l'Autriche, la Hollande, la Russie et les États-Unis figurent sur la liste des clients de ce groupe, la France trouve chez elle, comme nous l'avons fait déjà remarquer pour d'autres produits se rattachant à la science et à l'art, toutes les ressources de fabrications nécessaires.

Il n'en est malheureusement pas de même pour certains produits chimiques, en particulier pour les matières colorantes. L'Allemagne possède dans cette spécialité une supériorité indéniable, due aux efforts patients de ses savants chimistes et à la direction industrielle imprimée à ces efforts. Certaines grandes entreprises, la *Badische Anilin Fabrik*, de Ludwigshafen, par exemple, entretiennent jusqu'à 140 ingénieurs-chimistes dont un grand nombre se consacrent à des recherches de laboratoire

en vue de la découverte ou de la fabrication de nouveaux colorants. C'est ainsi qu'après des travaux prolongés, la fabrication industrielle de l'indigo artificiel a été récemment mise au point. On connaissait depuis plusieurs années un procédé de laboratoire pour obtenir cet indigo artificiel; il s'agissait d'arriver au procédé pratique, au procédé *payant;* le but est atteint aujourd'hui et, malgré la baisse de prix qui en est résultée, l'Allemagne a exporté en 1905 pour plus de 25 millions de marcs d'indigo.

L'ensemble des autres colorants d'aniline figure aux exportations de 1905 pour 100 millions 1/2 de marcs. Il convient de remarquer que cette invasion des marchés étrangers par les colorants chimiques allemands est due non seulement à leur supériorité intrinsèque, mais aussi à la manière intelligente dont les industriels se préoccupent de servir leur clientèle. Il y a quelques mois, visitant, dans un centre textile du nord de la France, des ateliers de teinturerie, j'y recueillais le témoignage suivant : « Nous n'employons que des matières colorantes d'origine allemande, me disait le propriétaire de ces ateliers, et on peut dire que nos opérations de teinturerie sont dirigées en fait par des chimistes allemands. Lorsque les représentants des grandes fabriques d'outre-Rhin viennent nous visiter, ils nous offrent toutes leurs nouveautés et, si nous acceptons de les mettre à l'épreuve, un *Herr Doktor* nous est envoyé pour en enseigner l'emploi à notre personnel. Ce *Herr Doktor* parle français; il chausse de gros sabots, revêt un tablier, et passe dans nos ateliers le temps nécessaire pour mettre nos contre-maîtres au courant. Ceux-ci ne sont pas des savants; ils se bornent à la connaissance pratique des proportions nécessaires pour obtenir telle ou telle nuance et des conditions dans lesquelles le mélange doit avoir lieu; ils sont, en somme, sous la direction scientifique de nos fournisseurs de matières colorantes. Une difficulté vient-elle à se produire, un télégramme de notre part suffit pour qu'on nous envoie de suite un des chimistes attachés à l'établissement et il résoud le problème qui se pose. »

Ces détails expliquent le grand succès des Allemands dans la

vente des matières colorantes à l'étranger. Et ils caractérisent à merveille leur aptitude à unir la compétence technique à l'esprit commercial, au souci éclairé de servir la clientèle.

III. — EXPORTATIONS DUES AU BON MARCHÉ DES PRODUITS ALLEMANDS.

Nous arrivons maintenant au groupe de produits fabriqués qui tient la plus grande place dans l'exportation allemande, celui qui triomphe dans la concurrence internationale par le bon marché.

Ce groupe n'est pas seulement le plus important au point de vue de la quantité et de la valeur des marchandises exportées. C'est aussi le plus menaçant pour les grands pays industriels; c'est, en particulier, celui qui explique le mieux l'irritation permanente de l'Angleterre contre l'Allemagne contemporaine et les accès de mauvaise humeur qui manifestent de temps à autre cet état d'esprit endémique, au détriment des relations des deux pays. L'Angleterre n'est pas jalouse des chimistes allemands qui lui fournissent des couleurs nouvelles et travaillent dans un ordre d'activité où elle n'excelle pas. Elle s'inquiète de l'essor de la métallurgie allemande, mais elle profite dans une large mesure du *Dumping* qui lui procure des produits demi-ouvrés à bon marché, qui lui permet, par exemple, de baisser à certains moments le prix de ses constructions navales et de donner ainsi une prospérité plus grande à ses chantiers. Au contraire, elle souffre cruellement de se voir évincée des marchés où elle régnait jadis sans partage, elle ne peut pas prendre son parti du recul que lui inflige l'industrie allemande. Elle était entrée avant l'Allemagne dans la voie de la production en masse et à bon marché, elle s'y considérait comme invincible, elle s'attachait ardemment à l'organisation du libre-échange absolu et universel, se croyant pour toujours la plus forte. Un jour, elle s'est aperçue avec effroi qu'un concurrent terrible se dressait devant elle, qu'il marchait sur ses

brisées, et elle a commencé à douter d'elle-même, elle a prêté l'oreille aux conseils de Chamberlain. Cette sorte de panique de l'opinion anglaise était due surtout à l'essor du genre d'exportations allemandes qu'il nous reste à examiner, au *Massen artikel* à bon marché.

Les exportations de l'industrie textile allemande rentrent d'une manière générale dans cette catégorie. Voici, par exemple, les tissus de coton teints, imprimés, ombrés ou jaspés dont il a été vendu pour 104 millions de marcs à l'étranger en 1905 ; leur prix moyen ressort à 0 fr. 30 le kilogramme environ. L'Angleterre elle-même en achète pour plus de 16 millions de marcs et l'Inde anglaise pour 6 millions 1/2 de marcs. Ce n'est pas tout ; les marchés étrangers qui servaient autrefois de débouchés aux cotonnades anglaises, ceux qui se sont ouverts nouvellement aux produits d'Europe reçoivent aujourd'hui des quantités importantes de cotonnades allemandes, la Turquie pour plus de 9 millions de marcs, l'Argentine pour le même chiffre, le Chili pour 5 millions de marcs, le Brésil pour une somme un peu moindre, les États-Unis pour 3 millions 1/2, la Chine et le Japon ensemble pour 3 millions, et cette exportation se disperse sur une foule de pays où elle servira de point de départ à des relations commerciales nouvelles, le Siam, la Bolivie, le Pérou, l'Uruguay, le Vénézuéla, etc.

L'Angleterre est également le plus grand client de l'Allemagne pour la passementerie de coton, la dentelle de coton, la broderie de coton, la bonneterie de coton. L'ensemble des exportations de ces articles en 1905 atteint le chiffre énorme de 235 millions de marcs ; là-dessus, l'Angleterre figure pour plus de 76 millions de marcs. Ici encore le bon marché du produit allemand triomphe. Il s'agit de marchandises de peu de valeur, s'adressant à une clientèle peu délicate, recherchant seulement l'apparence, et si cette clientèle est nombreuse dans la population ouvrière anglaise, elle est moins nombreuse mais plus grossière encore dans les pays d'outre-mer où la marchandise anglaise est supplantée par la marchandise allemande.

Même phénomène dans l'industrie lainière dont les exporta-

tions globales ont en 1905 une valeur de 292 millions de marcs; l'Angleterre en absorbe 78 millions et la liste des pays importateurs s'allonge.

La comparaison des importations et des exportations allemandes dans une même sorte de marchandises fait généralement ressortir nettement le bon marché de celles que l'Allemagne vend à l'étranger. C'est ainsi que le linge de toile importé en Allemagne ressort à 8 marcs le kilogramme, tandis que le même article exporté ressort à 4 marcs le kilogramme, et pourtant la clientèle de luxe est encore rare dans l'Empire.

L'Allemagne triomphe encore par le bon marché dans l'industrie du vêtement, dont les exportations en 1905 atteignent le chiffre de 133 millions de marcs. Elle ne conquiert pas la clientèle de luxe comme nos grands couturiers parisiens, mais elle inonde de vêtements confectionnés les pays d'où le costume traditionnel a disparu. C'est pourquoi l'Angleterre s'inscrit encore en tête avec 45 millions de marcs d'achats.

L'Allemagne trouve dans sa clientèle nationale une des causes, et non des moindres, du succès et de ses exportations de vêtements à bon marché. A mesure que le développement général de l'industrie et du commerce s'affirme chez elle, la population ouvrière augmente dans une large proportion. L'émigration vers les seuls États-Unis qui lui enlevait, vers le milieu du siècle dernier, de si énormes contingents, qui en 1891 encore se chiffrait par plus 93.000 départs, se réduit aujourd'hui à une vingtaine de mille. De 1870 à 1905, l'ensemble des sujets de l'Empire a passé de 40 à 60 millions. Ce gain de 20 millions est constitué presque exclusivement par les ouvriers et employés de l'industrie et du commerce et par leurs familles, c'est-à-dire par des individus qui abandonnent pour la plupart les façons immuables et locales de se vêtir et adoptent les modes changeantes mais uniformes qui sévissent dans tous les pays réputés civilisés. Avec des ressources très limitées et le désir de suivre ces modes, ils deviennent la proie des magasins de confection et comme, d'autre part, le goût est peu répandu parmi eux, ils sont une proie facile. Ils sont sen-

siblement au même niveau que les acheteurs finlandais, turcs, indiens, nègres ou chinois, qui se plient aux usages européens sans posséder le discernement spécial d'un européen et qui acceptent les yeux fermés, en confiance, l'article quelconque qu'on leur présente comme étant à la mode du jour. Par suite, les fabricants allemands n'ont pas à créer de produits spéciaux pour l'exportation; les produits qu'ils livrent à leurs compatriotes se trouvent adpatés à la clientèle exotique.

La même réflexion s'applique à toute la camelote allemande, à l'orfèvrerie grossière, à la bimbeloterie, aux jouets, etc., mais dans ces différentes branches, l'Allemagne se trouvait, en outre, préparée à triompher de ses rivaux par une organisation industrielle spécialement appropriée. A côté de la clientèle nationale capable d'acheter ce genre de marchandises, elle possédait la main-d'œuvre nationale apte à les produire et les commerçants habiles à les répandre.

Les lecteurs de la *Science sociale* connaissent les belles études publiées par M. Louis Arqué sur la *Civilisation de l'étain* en Franconie. Ils auront prochainement communication des résultats obtenus par lui à la suite d'observations répétées sur les petites industries à domicile qui caractérisent cette partie de l'Allemagne et la Thuringe. Les monographies du batteur d'or de Schwabach, des fabricants de jouets de Nuremberg et de la Thuringe, du vannier de Lichtenfels, etc., les éclaireront, avec une précision qu'une étude générale ne saurait atteindre, sur les causes profondes du développement des diverses industries auxquelles appartiennent les familles observées. Il nous suffira de rappeler ici qu'une organisation traditionnelle de l'industrie à domicile existe dans ces contrées depuis de longs siècles; qu'elle a dû son origine ancienne à l'existence d'un carrefour de routes commerciales rapproché de gisements d'étain; qu'elle a été maintenue à la suite du changement des routes commerciales par une série de circonstances accessoires; qu'elle s'est enfin largement développée avec la transformation moderne des transports, la découverte de marchés nouveaux et la concurrence universelle. Incapables

de trouver eux-mêmes les débouchés éloignés qui étaient nécessaires à l'essor de leur fabrication; incapables même de se procurer par eux-mêmes les avances de matières premières indispensables, les petits fabricants ont pu prospérer grâce au patronage commercial des grands marchands israélites qui complétaient leurs aptitudes purement industrielles. Même, là où il y avait avantage à le faire. de grandes usines ont substitué le machinisme au travail à la main et transformé l'opération industrielle ainsi que la situation des ouvriers. Bref, les qualités acquises par une éducation séculaire ont trouvé dans les conditions économiques modernes des germes puissants de développement. Telle est l'explication des chiffres d'exportations que nous révèlent les statistiques : 117 millions de marcs d'orfèvrerie ont satisfait le goût du faux luxe; 37 millions de marcs ont été versés par une clientèle recherchant spécialement le bon marché et l'apparence; la rubrique officielle sous laquelle les classe la statistique impériale mérite d'être mentionnée, car elle dénote, par la confusion étrange d'articles qu'elle englobe, la médiocrité générale qui caractérise le groupe : « marchandises dorées ou argentées; marchandises fines de galanterie et quincaillerie » (*Waren aus unedlen Metallen, vergoldet oder versilbert; feine Galanterie und Quincailleriewaren*). On sait que sous ce nom de *galanteriewaren*, dans lequel uen vieille expression française s'allie si curieusement à un mot allemand, nos voisins désignent les objets pour cadeaux et étrennes. Les souvenirs un peu surannés qu'évoque cette appellation sont repoussés bien loin par la confusion très justifiée des objets de galanterie et de quincaillerie, et ce simple classement de la douane allemande marque bien l'effort de l'industrie visant à l'élégance et atteignant la quincaillerie. La recherche de l'élégance flatte la clientèle; la quincaillerie la satisfait par le bon marché. Notons, en terminant, que l'exportation allemande des jouets est en progression marquée. Elle se chiffrait en 1902 par 55 millions 1/2 de marcs; elle a été, en 1905, de plus de 68 millions de marcs.

Cet essor remarquable de l'exportation de marchandises fabri-

quées a une répercusion considérable sur la prospérité de l'industrie allemande. Nous avons déjà fait remarquer qu'elle constituait le principal élément du commerce extérieur; mais elle a un autre rôle; elle soutient la branche d'industrie nationale à laquelle elle se rapporte dans une mesure plus large et plus efficace que l'exportation minière ou métallurgique, par exemple, ne soutient les mines ou la métallurgie.

En effet, l'exportation minière et métallurgique de l'Allemagne revêt souvent le caractère d'une opération accessoire ayant pour but de soulager le marché extérieur dans une crise de surproduction. Elle est faite surtout, en vue de maintenir les prix sur le marché national. Et cela est bien marqué par la pratique du *Dumping* et par les primes syndicales à l'exportation. Au contraire, l'exportation de marchandises diverses est organisée principalement en vue de la conquête étrangère par le bon marché réel du produit qu'on lui offre. Le *Dumping* n'est plus là de pratique courante et les prix de vente à l'étranger diffèrent peu des prix de vente à l'intérieur. Par suite, l'industrie allemande s'assure, en dehors des frontières de l'Empire, des débouchés normaux; elle s'annexe économiquement des zones de vente relativement permanentes; elle trouve là une base justifiée et stable de développement.

En d'autres termes, l'exportation minière et métallurgique, telle qu'elle est constituée en Allemagne, n'est souvent qu'un sacrifice utile consenti pour le maintien du marché national; l'exportation de marchandises diverses est une opération fructueuse par elle-même et concourant d'une manière positive et directe à l'essor de l'industrie nationale.

En dehors de l'importance *quantitative* de cette branche de l'exportation, que nous avons déjà signalée, elle a donc une importance *qualitative* considérable dans l'ensemble du commerce extérieur allemand. C'est à elle que remonte la cause de son grand succès commercial; c'est elle qui utilise de la manière la plus complète et la plus large les qualités du négociant, de l'intermédiaire, du courtier allemand, parce qu'elle a besoin d'atteindre la clientèle de détail avec ses produits finis.

Et précisément parce qu'elle recourt peu à l'artifice du *dumping* et parce qu'elle livre des produits finis, elle n'occasionne pas les répercussions dommageables à l'industrie nationale qui surprennent parfois les métallurgistes allemands. Lorsque des fers cornières ou de grosses tôles d'origine allemande sont expédiés à des prix très bas en Angleterre, par exemple, la construction navale anglaise en profite pour baisser ses prix et faire par suite aux chantiers allemands une concurrence désastreuse. Chaque fois qu'un produit demi-ouvré est ainsi livré à l'étranger, le *Dumping* qui assure sa vente crée un danger pour l'industrie nationale qui utilise les produits similaires; il donne naissance à des sortes de revenants qui troublent et déconcertent les industriels qui les voient se dresser devant eux. Au contraire, le produit fini livré à une clientèle de consommateurs est définitivement sorti du cycle de la fabrication, on ne le voit plus reparaître sous une autre forme; sa vente termine la série des opérations qu'il a subies et clôt le compte dont il est l'objet. Si elle comporte un profit quelconque, ce profit est donc assuré.

Beaucoup des produits finis dénotent même un succès économique d'un caractère spécial sur lequel il convient d'attirer l'attention. Ce sont ceux dont la matière première est presque exclusivement empruntée à des pays étrangers. Pourquoi l'Allemagne réussit-elle mieux que d'autres pays à vendre sur le marché mondial des étoffes fabriquées avec des cotons américains, des laines australiennes, du chanvre russe, de la soie de Chine? Pourquoi exporte-t-elle des livres, de la musique, des calendriers, des *Christmas Cards,* etc., dont le papier a pour origine des pâtes de bois du Nord? Pourquoi ses grosses exportations de chaussures et d'objets en cuir de toutes sortes et ses importations de peaux et de cuirs bruts plus importantes encore? parce qu'elle a su adapter, mieux que d'autres, ses procédés de fabrication et de vente aux besoins de la clientèle, et c'est là la véritable supériorité, celle qu'elle ne doit qu'à elle-même, celle qui fait reculer devant elle l'Angleterre mieux pourvue de houille, mieux pourvue aussi de moyens matériels de transports, grâce à sa situation insulaire et à sa puissante

marine. Longtemps l'Angleterre a dit et a cru que le bon marché de la main-d'œuvre était la cause des succès allemands. Il y a dans cette affirmation une certaine part de vérité en ce qui concerne les industries traditionnelles de l'Allemagne demeurées sous le régime du petit atelier; mais dans la partie la plus industriellement développée sous le régime de la grande usine, en Westphalie, par exemple, l'écart entre les salaires anglais et les salaires allemands va toujours s'affaiblissant et l'avantage qu'un taux légèrement inférieur assure aux industries allemandes doit être contre-balancé par l'éloignement de la mer et les frais supérieurs de transports qui en résultent. Il est remarquable, au surplus, que l'ouvrier silésien, par exemple, moins payé que l'ouvrier westphalien, donne, au témoignage des industriels allemands, un rendement inférieur. Et il n'est pas inutile de rappeler que le pays des hauts salaires par excellence, les États-Unis, devient de plus en plus, en dépit d'un tarif protecteur agissant en sens contraire, le pays de la production industrielle à bon marché. L'excuse invoquée par l'Angleterre n'est donc pas une excuse valable; elle n'explique pas les défaites économiques que l'Allemagne lui inflige; elle ne donne pas la raison du progrès des exportations allemandes.

Pour découvrir cette raison, il ne suffit pas, d'ailleurs, d'analyser, dans le détail de chaque industrie, les éléments favorables à son essor, ni de noter la correspondance de ses excédents de production avec les besoins de la consommation dans les pays importateurs. Cette correspondance n'est pas exclusive à l'Allemagne. Elle existe vis-à-vis de tous les pays industriels. La clientèle argentine ou chilienne, indienne ou chinoise, africaine ou levantine, qui réclame un produit de la fabrication européenne ou qui est susceptible de l'acheter, reste en général parfaitement indifférente à l'origine de ce produit. Il s'agit de la gagner et d'abord de l'atteindre. Les Allemands ont merveilleusement rempli cette partie de leur tâche. Ils ont organisé les voies et moyens de leur exportation mieux que leurs concurrents. C'est ce qu'il nous reste à voir.

IV

LES VOIES ET MOYENS DE L'EXPORTATION ALLEMANDE

Quelle que soit la très grande part due à l'effort direct de l'Allemagne dans l'essor de son commerce extérieur, il y a eu une série de circonstances favorables pour le préparer, le rendre possible et l'accélérer. Il est nécessaire de les préciser.

I. — LA CLIENTÈLE ALLEMANDE A L'ÉTRANGER.

Une des plus importantes parmi ces circonstances favorables a été l'installation à l'étranger d'un très grand nombre d'Allemands, soit pendant les années qui ont immédiatement précédé la fondation de l'Empire, soit depuis cette fondation jusqu'au commencement du xxe siècle. Si cette expression n'impliquait pas l'existence d'un plan préconçu, on pourrait dire que l'Allemagne avait envoyé d'avance une clientèle d'Allemands dans les pays qu'elle devait atteindre plus tard par ses exportations. En réalité il y a là une simple concomitance, mais dont le résultat a été aussi avantageux que celui d'une savante combinaison.

C'est surtout vers les États-Unis que s'est dirigé le courant de l'émigration allemande. Il a entraîné, depuis 1871, environ deux millions et demi de sujets de l'Empire dans les différents États de l'Union. En 1890, le *Census* américain relevait 2.784.894 individus nés en Allemagne; celui de 1900 accusait un chiffre

moindre : 2.669.164. En admettant ces indications comme exactes, on serait amené à conclure que, pendant cette décade, l'afflux des immigrants allemands n'a pas suffi à compenser les décès et les départs d'Allemands fixés aux États-Unis. Mais, au point de vue qui nous occupe, il faudrait tenir compte des nombreux enfants issus de parents allemands, de la conservation des habitudes allemandes dans certaines villes de l'Union, et de la disposition qui en résulte, pour un groupe important de population américaine, à fournir une clientèle aux produits allemands. Un Hanovrien ou un habitant des duchés de Slesvig ou de Holstein qui vont faire de la colonisation dans le Far-West se fondent assez vite avec les Scandinaves, les Américains, les Canadiens qui les entourent, surtout s'ils n'épousent pas une Allemande. Au contraire, un ouvrier de la Westphalie industrielle, plus encore un Bavarois ou un Thuringien, qui sont portés par leurs habitudes antérieures, leur éducation et leurs connaissances professionnelles, à s'établir dans des villes, restent assez étroitement groupés entre eux. A New-York, Philadelphie, Pittsburgh, Cincinnati, Saint-Louïs, Chicago, il y a des quartiers allemands, des journaux allemands, des magasins annonçant leur *Delicatessen,* preuve matérielle qu'il existe une clientèle allemande susceptible d'être alléchée par ce souvenir du vieux pays. Et cette clientèle est loin de se restreindre aux individus nés en terre allemande. Elle englobe aussi tout le groupe familial qui se rattache à chacun d'eux.

En dehors des États-Unis, les Allemands ont contribué à peupler aussi le Brésil où on compte, en 1905, plus de 63.000 individus nés en Allemagne; l'Australie, qui en relève près de 43.000. Viennent ensuite le Canada avec 27.000, l'Argentine avec 17.000; le Chili avec 7.000, l'Algérie avec 3.319. Ce sont là des pays où les Allemands sont venus, en grande partie, pour chercher un établissement définitif. Ailleurs, en Chine, par exemple, où, dès 1903, il y avait 1.658 Allemands, on ne peut pas dire qu'il existe une clientèle allemande, mais des commerçants et banquiers allemands venus exploiter une clientèle indigène. C'est un tout autre phénomène.

Ce n'est pas seulement, au surplus, dans les pays extra-européens que s'est répandu l'excédent de la population allemande. Les *clerks* d'origine allemande qui encombrent la cité de Londres, les chimistes, électro-techniciens, industriels, négociants, comptables, employés allemands que l'on rencontre en Russie, en Suisse, en Belgique forment, eux aussi, une clientèle pour les exportations allemandes. Leur nombre s'élève à environ 750.000.

Par contre, l'Allemagne n'a pas trouvé jusqu'ici de débouchés commerciaux importants dans ses propres colonies. Celles-ci ne figurent que pour une centaine de millions de marcs dans ses statistiques d'exportations. Et c'est là un fait très caractéristique du commerce extérieur allemand. Il n'a pu s'appuyer ni sur la base, artificielle mais momentanément profitable du pacte colonial, comme l'ont fait autrefois celui de la France, de l'Angleterre et de tous les pays ayant des possessions d'outre-mer, ni sur le monopole de fait que l'Angleterre a exploité jadis, alors qu'elle était seule à atteindre certaines destinations éloignées. Il a dû enlever des marchés déjà ouverts ou, tout au moins, s'y assurer une place, par l'effort combiné d'une politique économique très attentive et d'une initiative privée très tenace. Rien ne marque mieux l'état économique nouveau du monde que le spectacle de l'essor commercial allemand dans des contrées politiquement indépendantes de l'Empire, mais liées en réalité à ses forces productrices par les puissantes attaches d'un mutuel intérêt.

Actuellement, la clientèle européenne de l'Allemagne dépasse encore de beaucoup sa clientèle extra-européenne. Sur les 5 milliards 841 millions de marcs que représente l'exportation allemande totale, l'Europe absorbe une valeur de 4 milliards 633 millions de marcs. Mais si on considère l'accroissement des exportations allemandes, on constate qu'il est plus rapide hors d'Europe qu'en Europe. De 1898 à 1905, la clientèle européenne de l'Allemagne a augmenté ses achats dans la proportion de 36 p. 100, tandis que sa clientèle extra-européenne a augmenté les siens dans la proportion de 81 p. 100. C'est donc

surtout par la conquête de la clientèle éloignée que s'affirme le progrès des exportations allemandes.

Voilà déjà une indication sur le rôle considérable que jouent les transports à longue distance dans ce progrès. Pour atteindre les pays hors d'Europe, il faut recourir aux transports maritimes; il le faut aussi pour beaucoup de pays européens, pour l'Angleterre, d'abord, le plus important de tous les clients de l'Allemagne, pour presque toute l'Italie, pour une grande partie de la Russie, souvent même pour la France. L'organisation des services maritimes de l'Allemagne mérite donc d'être étudiée. Mais il faut savoir auparavant comment les marchandises allemandes arrivent aux ports d'embarquement, comment le commerce maritime est étroitement lié au commerce de terre.

II. — LES TRANSPORTS TERRESTRES EN ALLEMAGNE.

Il l'est d'abord par des voies navigables intérieures admirablement utilisées. Malgré de grandes difficultés de tout ordre, l'Allemagne est parvenue à améliorer et, comme elle le dit, à « construire » les fleuves qui la traversent du sud au nord; nous n'avons pas à retracer ici l'historique de cet énorme travail, ni à décrire l'état actuel des transports par fleuves et par canaux en Allemagne; nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à la très belle étude de notre distingué compatriote, M. Louis Laffitte, sur la navigation intérieure allemande. Bien qu'elle remonte aujourd'hui à près d'une dizaine d'années, cette étude demeure, au témoignage même des Allemands, la plus complète et la plus claire qui existe.

Mais il s'en faut que tous les travaux accomplis sur les fleuves et les canaux allemands aient la même importance au point de vue de l'exportation. Les fleuves qui se déversent dans la Baltique aboutissent à une sorte d'impasse et ne peuvent servir utilement que les relations commerciales limitées de l'Allemagne avec la Russie et la Suède. Il en est tout autrement de

ceux qui se déversent dans la mer du Nord. Ceux-ci conduisent à la mer libre : ils relient les terres de l'intérieur à la navigation de long cours et deviennent ainsi de puissants agents d'exportation. Un seul, toutefois, joue ce rôle d'une façon complète, c'est l'Elbe. Navigable sur tout son parcours dans le territoire de l'Empire, qu'il traverse entièrement, l'Elbe aboutit au port allemand de Hambourg, tandis que le Weser ne peut desservir qu'une zone limitée et que le Rhin, achevant son cours en dehors de l'Allemagne aboutit, à travers la Hollande, au port de Rotterdam. L'Elbe est donc, par excellence, la grande voie fleuviale allemande, de même que Hambourg est le grand port allemand moderne.

Il a fallu de gros efforts d'argent, la coopération de plusieurs gouvernements et l'unification douanière de l'Allemagne du Nord pour mettre à profit les avantages naturels de cette situation géographique. L'Elbe présentait une foule d'obstacles à la navigation des grands chalands qui y circulent aujourd'hui : ses rives éboulées en maints endroits ont dû être relevées, les seuils de fond qui hérissaient son lit ont dû être enlevés; il a fallu régulariser son cours par un ingénieux système d'épis pour assurer un chenal praticable : on a évité les sinuosités dangereuses de son cours en creusant des percées. Tous ces travaux ont nécessité en trente ans une dépense de plus de 130 millions, supportée proportionnellement par les divers États dont l'Elbe traverse le territoire, l'Autriche (pour la Bohême) ; la Saxe, la Prusse, l'Anhalt, le Mecklembourg, l'État de Hambourg. Aujourd'hui encore, l'entretien du fleuve est confié à une administration spéciale, sorte de syndicat constitué par les gouvernements de ces États et soutenu par leurs finances. C'est une manifestation intéressante de l'aptitude allemande à s'associer en vue d'une œuvre compliquée, permanente, exigeant une longue continuité de vues.

Mais il n'aurait pas suffi de rendre l'Elbe matériellement navigable si le morcellement de son cours, au point de vue des douanes et des péages, avait été maintenu. En 1850, il existait quatorze bureaux de douanes sur l'Elbe entre la frontière autri-

chienne et la mer [1]. Ils disparurent en 1870 avec la constitution du *Norddeutscher Bund*. La voie était libre désormais, il ne s'agissait plus que de l'améliorer pour mettre le centre du territoire allemand en communication directe avec le grand port hanséatique d'autrefois et en faire le port de l'Allemagne.

La navigation du Rhin a donné lieu plus récemment à de grands travaux. Des ports fluviaux se sont créés le long de son cours et ont pris une importance énorme; Mannheim tient la tête parmi eux. Ces ports fluviaux constituent des centres commerciaux merveilleusement outillés pour l'expédition des marchandises lourdes et encombrantes. Les chalands qui remontent le Rhin avec des grains, des minerais et des matières premières, chargent à la descente les charbons de la Ruhr, les bois des forêts voisines, les fers, les engrais chimiques, etc. Lorsque les travaux projetés pour rendre le fleuve navigable jusqu'à Bâle seront exécutés, la profonde pénétration de cette voie de transport dans le continent européen augmentera encore son importance économique au point de vue du commerce extérieur de l'Allemagne. Dès à présent, on peut le mesurer à l'afflux des marchandises d'origine ou de destination allemandes dans les ports de Rotterdam et d'Anvers. En 1904, la navigation rhénane a conduit ou pris au port de Rotterdam 10 millions et demi de tonnes de marchandises, à Anvers plus de 4 millions de tonnes! L'énormité de ces chiffres se passe de tout commentaire [2]. En ce qui concerne spécialement les exportations, un tiers environ des marchandises expédiées par mer d'Anvers viennent de l'Allemagne. Le rôle du Rhin est donc très considérable dans le développement des exportations de l'Empire et les grands ports allemands de Brême et de Hambourg ne sont pas seuls à le faciliter.

En dépit de leur bon marché et de leur puissance, les transports par fleuves et par canaux ne sauraient suffire aux besoins du commerce extérieur. Ils ne desservent utilement que le voisinage immédiat des voies d'eau, laissant ainsi en dehors de

1. Max Peters, *Die Entwickelung der deutschen Rhederei*, t. II, p. 21 et 22.
2. Rapports consulaires français 1905, n° 485.

leur atteinte des espaces considérables. Au contraire, le chemin de fer prend la marchandise dans toutes les parties du territoire; les usines, les mines, les exploitations importantes d'un ordre quelconque peuvent se souder à lui par des raccords, de telle sorte que, sans transbordement, leurs produits arrivent à toute destination terrestre ou à tout port d'embarquement.

De plus, les transports par fleuves et par canaux conviennent aussi peu aux marchandises légères, aux marchandises de valeur et aux marchandises de grande vitesse, qu'ils conviennent bien aux gros chargements de produits lourds. Leurs délais sont forcément très longs, leurs opérations s'accomplissent sans hâte et sans régularité; ils sont souvent arrêtés en Allemagne par les glaces; ils souffrent des crues trop fortes comme des sécheresses prolongées. Même sur la rive des fleuves et près de la berge des canaux, le chemin de fer trouve une nombreuse et importante clientèle. Celle des exportateurs de produits fabriqués divers lui est presque entièrement assurée et nous avons vu quel rôle joue en Allemagne cet élément d'exportation.

D'une façon générale, on peut dire que, là où les circonstances permettent une concurrence ouverte entre la voie fluviale et la voie ferrée, la première transporte le plus gros poids et la seconde la plus grande valeur de marchandises. A Hambourg, par exemple, les deux tiers en poids des marchandises d'origine ou de destination allemande sont confiées à la batellerie de l'Elbe; au contraire, si on considère leur valeur, le chemin de fer en transporte environ aussi les deux tiers; le partage entre la voie ferrée et la voie fluviale s'opère donc en raison de la convenance plus grande de chacune d'elles à un genre déterminé de marchandises et cela indique bien, soit dit en passant, l'erreur de ceux qui considèrent la navigation fluviale comme une simple concurrente des chemins de fer. Elle peut être aussi, même sur une direction identique, leur collaboratrice. Les chalands qui remontent le Rhin chargés de minerais permettent aux hauts fourneaux du pays rhénan-westphalien de recevoir leur matière première à bon compte; ils

leur rendent un service que les chemins de fer sont incapables de leur rendre dans les mêmes conditions. Mais ce n'est pas le fleuve, ce ne sont pas les canaux qui transporteront les produits métallurgiques dont ce minerai est l'origine; c'est le chemin de fer, et, toutes choses égales d'ailleurs, il en recevra d'autant plus que le Rhin aura conduit plus de minerais aux hauts fourneaux. En Allemagne, comme en France, cet aspect de la question est souvent méconnu et, quoi qu'on en ait dit, la collaboration de la voie d'eau et de la voie ferrée est loin d'y être parfaite. Les chemins de fer l'acceptent loyalement quand la voie d'eau leur conduit des marchandises; ils la repoussent dès que des directions parallèles permettent le partage que nous avons signalé[1].

Mais, en dépit de ces rivalités, l'Elbe et le Rhin, améliorés comme ils le sont aujourd'hui, offrent de tels avantages à l'exportation des produits lourds qu'ils la monopolisent en fait dans la direction des ports auxquels ils aboutissent. Au contraire, les chemins de fer desservant seuls une grande partie du territoire, jouissent d'un véritable monopole partout où la voie fluviale fait défaut et, par suite, ce sont eux qui jouent le rôle le plus important, même au point de vue du tonnage, dans l'ensemble de l'exportation allemande. En 1904, dernière année pour laquelle nous ayons les statistiques de chemins de fer, les exportations allemandes ont atteint un poids de 39 millions de tonnes en chiffres ronds; là-dessus nous relevons environ 23 millions et demi de tonnes au compte des chemins de fer, dont 10 millions dirigés sur les ports de mer[2].

1. Voir l'ouvrage de M. Paul Léon, *Fleuves, Canaux, Chemins de fer.*

2. Ce sont là, bien entendu, de simples indications, non des conclusions rigoureuses sur le rôle respectif de la voie ferrée et de la voie d'eau dans l'exportation allemande. Le phénomène économique est loin, en effet, d'être mesuré complètement par les chiffres des relevés statistiques. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la distance parcourue qu'il faudrait faire figurer pour connaître les services rendus par l'une et l'autre voies. Cela pourrait s'obtenir en calculant les tonnes kilométriques représentées par chacune d'elles. Mais il reste une autre inconnue. Lorsque le chemin de fer charge une marchandise à destination de l'étranger, il ne la prend pas toujours à son lieu d'origine. Elle peut lui être amenée par eau, par fer, être groupée avec d'autres pour l'expédition définitive et relevée à ce moment seulement par la

La participation des chemins de fer allemands à l'exportation par mer a été certainement favorisée par le soin qu'ils ont pris d'agir de concert avec les compagnies de navigation, de tenir compte des besoins spéciaux du commerce maritime, de le lier étroitement au commerce terrestre ou, plus exactement, de servir le besoin d'union de ces deux commerces que les conditions du monde moderne rendent de plus en plus solidaires. Ils l'ont fait, d'abord, en simplifiant leurs tarifs. Au dire des exportateurs allemands de l'intérieur, ce n'est pas une tâche compliquée de savoir ce que coûte l'envoi d'une marchandise quelconque à un port d'embarquement, par suite, d'établir son prix, frais d'envoi compris. Les exportateurs français sont généralement moins satisfaits des chemins de fer qui les desservent. Ils se plaignent des obscurités, des complexités, des surprises que leur réservent les tarifs de nos différents réseaux, du temps qu'ils perdent à les consulter, des litiges qu'entraînent les difficultés de leur interprétation.

Les chemins de fer allemands usent aussi des « tarifs soudés » dont l'usage s'est répandu en France depuis quelques années. On sait quel est l'avantage de ces tarifs : Un réseau ferré établit, d'accord avec une entreprise de navigation, le prix global du transport de diverses catégories de marchandises d'un poids quelconque de ce réseau à une ou plusieurs destinations d'outre-mer. Il en résulte que le négociant de l'intérieur sait de suite, en consultant un seul tarif, ce que lui coûtera tel ou tel

statistique comme marchandise d'exportation. Quelle est la part de chaque mode de transport dans ce mouvement préalable? Quelle est même la part globale de ce mouvement préparatoire à l'exportation dans l'ensemble des transports intérieurs? Et d'autre part, quelle est, dans l'ensemble des marchandises qui descendent l'Elbe, la proportion de celles qui restent à Hambourg, de celles qui sont exportées telles quelles, de celles qui sont manipulées, légèrement modifiées, réemballées dans le port franc? Les statistiques particulières de l'État de Hambourg ne permettent pas elles-mêmes de le préciser. Ces remarques justifient le plan que nous avons adopté dans cette étude et montrent l'impérieuse nécessité de suivre une marchandise isolée du lieu de sa production à sa destination étrangère, si on veut se rendre compte du phénomène de l'exportation. Dès que l'on raisonne sur des chiffres statistiques relevés en vue de nécessités administratives ou fiscales et confondant ensemble des faits dont la diversité importe peu à l'Administration ou au fisc, on s'expose aux pires méprises si on les considère comme l'expression exacte d'un phénomène d'ordre économique et la mesure précise de son intensité.

envoi; de plus, au lieu d'avoir affaire à deux transporteurs, dont l'un est éloigné et ne peut souvent être atteint par lui que grâce à l'intermédiaire d'un courtier quelconque, il n'a plus affaire qu'à un seul et au plus rapproché de lui. Ce sont là de grands avantages.

Mais le fait que les chemins de fer allemands sont, au moins en ce qui concerne les grands réseaux, des chemins de fer d'État, donne à leurs tarifs soudés un caractère particulier. Le réseau prussien, par exemple, trouve là un moyen détourné de subventionner certains services de navigation, en dehors de toute convention postale. En effet, le partage du prix global de transport entre le chemin de fer et l'entreprise maritime est tenu secret et comporte un sacrifice plus ou moins important de la part du premier vis-à-vis de la seconde. L'État a ainsi utilement favorisé la création de lignes nouvelles sur des points qu'un intérêt général commandait d'atteindre, la *Deutsche Levante Linie*, la *Ost Afrika Linie*. Les exportations allemandes dans le Levant et dans l'Afrique orientale ont bénéficié de ces créations.

Peut-être aussi l'exploitation des grandes lignes de chemins de fer par des États ou des syndicats d'États allemands a-t-elle permis, dans une plus large mesure, l'adoption des tarifs spéciaux d'exportation. Leur rôle est, en tous cas, très important en Allemagne et mérite d'être particulièrement signalé.

En résumé, les transports terrestres, tant par eau que par fer, servent d'une façon satisfaisante les besoins de l'exportation; souvent même ils l'ont utilement provoquée. En ce qui concerne spécialement les relations des ports allemands avec leur arrière-pays, des efforts considérables ont été faits pour les rendre aussi rapides, aussi faciles et aussi peu coûteuses que possible. Voyons maintenant quels moyens de transports maritimes ces ports mettent à la disposition de la grande exportation d'outre-mer.

III. — LES TRANSPORTS MARITIMES.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur l'énorme accroissement des ports de mer dont l'exportation allemande est tributaire, Hambourg, Brême et, à un moindre degré, Rotterdam et Anvers. Nous nous bornons à le rappeler ici pour mémoire et à signaler l'avantage considérable qu'en a tiré l'exportation allemande. Elle a actuellement à son service les trois plus grands ports de l'Europe continentale, et par conséquent, les meilleures, les plus nombreuses et les moins coûteuses occasions d'expédier ses marchandises où que ce soit par delà les mers.

Sans doute, elle a contribué à cet état de choses. Elle est un des gros éléments de prospérité de ces ports, non seulement par la quantité, mais aussi par la nature du fret qu'elle leur procure. Elle n'est pas principalement composée, comme notre exportation maritime française, de produits légers. Elle a ses sucres, ses sels encombrants, son charbon, sa métallurgie, pour constituer les fonds de chargement indispensables à un navire. Elle a aussi l'infinie variété de ses marchandises diverses pour compléter les cargaisons. Elle répond, grâce à cette heureuse diversité, aux conditions que réclame impérieusement l'industrie des transports par mer.

Mais elle profite aussi de l'afflux de navires qu'amènent dans ces ports l'énorme importation allemande par mer. Elle est, en quelque sorte, sollicitée par la présence de ces navires. Et cependant, elle n'aurait certainement pas pris le développement que nous avons vu si un secours particulièrement précieux ne lui avait été fourni par la grande prospérité de l'armement national.

Il y a, en effet, un certain genre d'exportation maritime qui est intimement lié à la situation de la marine marchande du pays exportateur, et c'est précisément celui qui a, en Allemagne, la plus grande importance. Nous l'avons déjà indiqué, c'est l'exportation de marchandises diverses de produits fabriqués de toutes

sortes atteignant directement le consommateur. La concurrence internationale est plus vive pour les objets que tous les pays industriels sont susceptibles de fabriquer que pour les produits de la culture et des mines dépendant étroitement des conditions du lieu. Aussi la clientèle ne se décide-t-elle pas toujours, en présence du nombre très grand des producteurs, par une exacte comparaison entre les différents avantages que chacun d'eux peut réellement lui offrir, mais par la connaissance de ceux de ces avantages sur lesquels son attention est spécialement attirée. Ce sont des marchandises qu'il y aurait danger à abandonner au choix, supposé impartial et éclairé, des consommateurs dispersés auxquels elles s'adressent. Ceux-ci ne sont généralement pas en mesure d'opérer ce choix avec un parfait discernement ; il faut peser sur eux de tout le poids de la réclame sous ses formes multiples ; il faut les influencer par une constante et indiscrète intervention ; en d'autres termes, il faut établir entre eux et le producteur des relations commerciales. Lorsqu'il s'agit de pays d'outre-mer, la création de services maritimes réguliers fournit le meilleur moyen de les établir. L'agent d'une compagnie de navigation est, d'ordinaire, le pionnier du commerce dans une contrée qui sort de l'isolement économique ; c'est lui qui constitue le premier lien constant et assuré avec l'extérieur ; c'est avec lui que doivent compter les négociants qui veulent profiter du marché nouvellement ouvert. Tout naturellement, ceux de ces négociants qui appartiennent à la même nationalité que lui ont ses faveurs, il arrive même qu'il écarte les autres. Les Anglais ont longtemps et largement profité de la situation privilégiée, souvent de la situation non disputée, que leur assurait ainsi l'esprit d'entreprise de leurs armateurs ; ils ont célébré de mille manières le triomphe de leur pavillon, et ont affirmé ses avantages commerciaux par la formule célèbre : *Trade follows the Flag*. Aujourd'hui la formule se vérifie à leur détriment, car le commerce allemand suit aussi les progrès du pavillon allemand.

L'exemple de l'Angleterre est instructif en raison précisément de la leçon qui lui a été donnée par l'Allemagne. Il ne suffit pas

pour s'assurer des succès commerciaux durables, d'être arrivé bon premier sur certains marchés, de les avoir longtemps desservis seul par sa flotte. Il faut être en mesure de les défendre contre la concurrence d'autres flottes commerciales. Après avoir entraîné le commerce à sa suite, il faut encore que le pavillon le maintienne. Une compagnie de navigation allemande qui vient disputer un trafic maritime à des lignes étrangères déjà en service pourra bien commencer par transporter les marchandises étrangères auxquelles le destinataire est habitué, mais ses représentants ne manqueront pas de profiter de leurs relations avec ce destinataire pour solliciter sa clientèle en faveur de l'industrie allemande. « Nous aussi, lui diront-ils, nous faisons des cotonnades, des chaussures, des vêtements ; nous aussi, et mieux que personne, nous fabriquons tout ce que peut vendre un comptoir, toute la marchandise de bazar. » Et ils insisteront pour obtenir un petit essai, un modeste essai, bientôt suivi de commandes plus sérieuses, et, peu à peu, la clientèle se détournera des maisons anciennement en rapports avec elle pour acheter de la marchandise allemande.

Le détournement est plus facile encore lorsque le produit d'exportation n'est pas confié au pavillon de son pays d'origine. Un fabricant de Roubaix me racontait qu'il avait reçu récemment, par l'intermédiaire d'un courtier, un ordre d'expédition assez important pour une destination éloignée. Étonné de voir que cet ordre, exécuté avec tous ses soins, n'avait été suivi d'aucun autre, il se livra à une enquête et apprit que son envoi dirigé d'abord sur Anvers, chargé par un navire allemand, avait servi d'amorce à un de ses concurrents d'outre-Rhin. A l'arrivée, l'agent de la compagnie allemande s'était empressé de faire savoir au destinataire que l'article de Roubaix se fabriquait aussi en Allemagne et l'avait facilement persuadé de s'adresser là désormais.

En somme, il est extrêmement dangereux pour l'exportation de faire faire ses transports sous pavillon étranger, comme il serait dangereux, pour une entreprise de commerce local de faire faire ses livraisons par une maison concurrente. Dans un seul cas, l'ex-

portation n'est pas mise en danger par le transport sous pavillon étranger, c'est lorsque la marchandise exportée ne peut pas être fournie par le pays du pavillon transporteur, lorsque, en d'autres termes, ce pays est incapable de faire concurrence, pour la vente de cette marchandise, au pays exportateur. Les *farmers* des États-Unis ne s'effrayent pas de voir les blés de la côte du Pacifique enlevés par les voiliers anglais, français, allemands ou norwégiens, parce que ni l'Angleterre, ni la France, ni l'Allemagne, ni la Norwège, ne sont en mesure d'exporter du blé. Les producteurs de pétrole américains ou russes ne s'effraient pas, non plus, parce que des navires-citernes étrangers viennent charger les pétroles de la Pennsylvanie ou du Caucase. Mais les grands pays industriels de l'Europe qui filent et tissent des matières premières américaines, africaines et australiennes, qui fondent des minerais empruntés à d'autres sols que le leur, qui, d'une façon générale, fabriquent une foule d'objets en concurrence ouverte, ne peuvent pas se contenter d'offrir leurs produits sur le marché mondial. Il faut qu'ils les conduisent à destination, qu'ils les accompagnent, qu'ils les livrent à la clientèle, sous peine de s'exposer aux manœuvres d'un transporteur qui est, lui-même, un rival.

Voilà pourquoi la puissance actuelle de la marine marchande allemande est un des éléments importants de la prospérité du commerce extérieur de l'Empire, et quand on songe à tout ce qu'il a fallu de rencontres favorables et d'efforts combinés pour aboutir à cette puissance du pavillon allemand, on est surpris de la multiplicité et de la variété des causes dont l'essor d'un grand mouvement commercial est la résultante.

Rappelons à grands traits la rapide transformation de la flotte de commerce allemande depuis un demi-siècle. Avant 1850, la navigation au long cours était peu pratiquée sous pavillon allemand. Brême s'y essayait en transportant aux États-Unis des émigrants, et en ramenant du coton, du riz et du tabac; Hambourg ne trouvait pas dans son arrière-pays les ressources de fret nécessaires pour constituer des chargements au long cours, et les législations en vigueur dans les pays d'Europe à

grand commerce maritime ne lui permettaient pas d'opérer les transports d'outre-mer à destination de ces pays. L'Angleterre, en particulier, était fermée d'une façon absolue, par l'Acte de Navigation de Cromwell, à toute marchandise d'origine extra-européenne transportée sous pavillon étranger. L'abrogation de cet acte en 1849 marqua l'affranchissement des ports allemands de la mer du Nord. Désormais, Hambourg pouvait envoyer des navires vers des ports éloignés. S'ils n'y trouvaient pas de cargaisons suffisantes à destination de l'Allemagne, rien ne leur interdisait plus, à partir de 1850, d'y charger des marchandises pour l'Angleterre et, à partir de l'année 1866, date de l'abolition de la surtaxe de pavillon, ils pouvaient y prendre des chargements pour la France dans les mêmes conditions qu'un navire battant pavillon français. Les anciens ports hanséatiques situés en territoire allemand se hâtèrent de profiter de ces circonstances nouvelles, et l'armement au long cours y prit immédiatement un essor que le commerce maritime de l'Allemagne ne justifiait pas à cette époque. L'ensemble de la flotte allemande doubla son tonnage en vingt ans, de 1850 à 1870[1]; la flotte hambourgeoise doubla le sien pendant les huit premières années du nouveau régime[2]. A partir de 1860, et surtout de 1871, le développement du commerce maritime allemand, aidé d'abord par la prospérité du pavillon national, contribue puissamment à cette prospérité. Le tonnage net de la flotte de commerce allemande, qui n'atteignait pas un million de tonneaux avant la guerre de 1870, en compte aujourd'hui près de 2 millions et demi. L'esprit d'entreprise des cités hanséatiques, la mise en œuvre des forces productrices allemandes, l'unification douanière de l'arrière-pays des ports par le Zollverein, la construction des chemins de fer et des canaux, l'amélioration des voies fluviales, la politique économique du gouvernement impérial, et bien d'autres causes encore ont contribué à ce résultat. Ce qu'il nous importe de retenir aujourd'hui, c'est que l'expor-

1. Max Peters, *op. cit.*, p. 215.
2. *Hamburg's Handel und Schifffahrt.*

tation allemande d'outre-mer est admirablement servie par la marine de commerce nationale; les marchandises qu'elle lui confie peuvent atteindre les clientèles les plus excentriques sous la constante protection du pavillon allemand, sans être abandonnées aux mains de transporteurs rivaux, intéressés à favoriser des marchandises d'autres provenances.

IV. — LES APTITUDES COMMERCIALES.

Les voies et moyens que nous avons examinés jusqu'ici ne sont, à vrai dire, que des circonstances favorables à l'exportation, mais elles ne suffiraient pas à l'expliquer. Une clientèle allemande se trouvait transportée à l'étranger par le fait, soit de l'émigration proprement dite, soit de l'établissement de nombreux Allemands en dehors des frontières de l'Empire; cette clientèle pouvait être atteinte grâce à l'existence de transports terrestres et de transports maritimes bien organisés; encore fallait-il savoir se servir de ces avantages, en faire une base d'opérations pour la lutte commerciale à entre prendre. Par eux-mêmes, ils ne pouvaient pas assurer le succès.

Ils le pouvaient d'autant moins que le commerce allemand se trouvait devancé sur les marchés étrangers par le commerce anglais et le commerce français. Il lui fallait donc y conquérir une place, s'y imposer, changer les habitudes prises, toutes choses qui ne se font pas sans une grande dépense d'énergie et d'activité.

Enfin, nous l'avons vu, l'Allemagne n'exportait que très peu de produits se recommandant par leur perfection ou par leur rareté. Elle n'avait guère à sa disposition d'autre moyen de réussir que d'attirer et de retenir la clientèle par le bon marché, par la satisfaction de ses goûts particuliers et par les mille prévenances que l'ingéniosité d'un commerçant habile sait imaginer.

Avec méthode, persévérance et une intelligence remarquable

des besoins spéciaux de chaque variété de consommateurs, les Allemands ont entrepris cette tâche. A ceux que leur imprévoyance portait à accepter volontiers des échéances éloignées, ils ont consenti des crédits dépassant de beaucoup les délais d'usage; aux bons payeurs, ils ont accordé des réductions de prix; ils ont copié les modèles préférés de la clientèle pour les faire fabriquer en Allemagne; ils ont emballé, étiqueté, présenté leurs marchandises en s'inspirant de la forme, de la couleur qui plaît davantage dans tel ou tel pays. Partout, ils ont pris la peine d'offrir leurs catalogues dans la langue des acheteurs, de marquer leurs prix, leurs mesures et leurs poids suivant l'usage adopté par eux. Partout, enfin, ils ont accompagné leurs envois; ils en ont confié la distribution à des agents sûrs et compétents.

Pour comprendre ces qualités du négociant allemand, du commis allemand, il faut se rappeler quelle préparation éloignée, quel long apprentissage a résulté pour lui de conditions antérieures à la période actuelle. Lorsque l'Allemagne offrait peu d'occasions nouvelles d'emploi à une population croissante, une foule de jeunes Allemands s'expatriaient pour trouver des moyens d'existence. Ce mouvement d'émigration très ancien a pris des directions diverses suivant les époques et les débouchés que lui offraient les conditions économiques et sociales. Il a fourni les troupes d'Europe de reîtres, de lansquenets et autres mercenaires avant l'établissement des armées nationales. Depuis lors, il a été pour les pays de grand commerce une pépinière inépuisable de commis, comptables, employés de toutes sortes. C'est dans les bureaux, les comptoirs et les banques de leurs concurrents actuels que les Allemands ont appris à les combattre. Mais comment s'y assuraient-ils une place? Quelles qualités particulières possédaient-ils pour y être admis de préférence à d'autres? Il ne suffit pas de constater qu'ils étaient contraints à l'émigration pour expliquer leur succès dans cette profession spéciale. Il faut découvrir la raison de l'attrait qu'elle leur offrait et des aptitudes qu'ils y apportaient.

La profession correspondait à leurs désirs par suite de leur

origine et de leur éducation. Issus de familles d'artisans, de petits commerçants, de fonctionnaires ou de professeurs modestes, la situation de commis ou d'employé leur assurait une vie matérielle en rapport avec leurs habitudes; elle leur procurait la sécurité dans le présent et leur ouvrait des perspectives d'avenir. Et ce n'était guère que dans cette catégorie de familles que l'émigration allemande vers les pays d'Europe pouvait se recruter d'une façon normale et régulière. Les paysans ne trouvaient pas en Europe les terres qu'ils recherchaient; les pays neufs, au contraire, les attiraient par les facilités d'établissement qu'ils leur offraient. Quant aux rejetons de la classe riche, ils se dirigeaient plus volontiers vers les fonctions publiques, entourées en Allemagne d'un très grand prestige, que vers les situations indépendantes. Ils quittaient peu le sol natal. De là vient sans doute, au moins pour une part, ce fait souvent remarqué que, malgré son émigration considérable, l'Allemagne n'a constitué nulle part une nouvelle nation allemande. Par contre, l'Angleterre a créé en maints endroits des colonies de caractère nettement anglo-saxon, conservant même ce caractère après la rupture complète avec la métropole; c'est qu'elle envoyait dans les pays neufs, non seulement des colons et des ouvriers, mais des hommes habitués aux responsabilités du commandement, des directeurs du travail. Elle fournissait ainsi, à elle seule, les éléments d'une société complète, pouvant se suffire, et réussissant à encadrer souvent et à assimiler les émigrants dépendants qui lui venaient d'Allemagne. L'histoire des États-Unis est instructive à ce point de vue.

Attirés vers les emplois subordonnés du commerce européen, les émigrants allemands étaient, en plus, très aptes à les remplir, grâce à leur éducation préalable. Ils n'étaient pas, en effet, le produit d'une émigration miséreuse et incapable, subie sans préparation; tout au contraire, ils étaient formés d'avance en vue de la carrière à laquelle ils se destinaient. Les familles dont ils sortaient leur donnaient en premier lieu une éducation morale supérieure à leurs ressources matérielles. C'étaient, comme aujourd'hui encore, des familles très nombreuses, dans

lesquelles le patrimoine modeste ne pouvait — quel que fût d'ailleurs le mode d'héritage — encourager chez aucun enfant le désir d'une vie oisive. En plus, dans une partie importante de la plaine saxonne, l'usage de faire un héritier, de transmettre l'établissement familial à un des enfants, était très répandu. Nous n'avons pas besoin d'expliquer longuement aux lecteurs de la *Science sociale* comment cet usage favorisait l'émigration et contribuait à l'organiser efficacement. Il résultait de l'ensemble de ces conditions que les jeunes Allemands se présentant en France, en Angleterre, pour y occuper des emplois de commis, offraient dans leur ensemble un niveau d'éducation morale relativement élevé. Ils devaient aussi au milieu d'où ils étaient issus des habitudes de régularité et de discipline qui contrastaient trop souvent avec celles des jeunes Français, des habitudes de travail rares chez les jeunes Anglais. A ces qualités, ils joignaient une instruction élémentaire mais solide. Le maître d'école allemand, dont on a si souvent fait l'éloge, leur donnait un bagage de connaissances suffisant pour leur permettre de devenir des scribes très soigneux, des calculateurs rapides et exacts. Et comme, d'autre part, ils savaient vivre de peu et fournissaient beaucoup de besogne pour peu d'argent, ils se plaçaient facilement à l'étranger, apprenaient la langue du pays, et revenaient parfois en Allemagne avec une expérience qui en faisait de très précieux auxiliaires pour les négociants allemands.

Car il y avait aussi, il ne faut pas l'oublier, même avant le développement économique que nous voyons aujourd'hui, d'importantes places de commerce en Allemagne, Francfort, Hambourg, Leipzig, Nuremberg et d'autres, de telle sorte que, lorsque le grand essor économique de l'Allemagne s'est produit, elle a trouvé de suite, parmi ses nationaux, les éléments nécessaires pour diriger dans leurs grandes combinaisons et pour accomplir dans leurs mille détails les entreprises commerciales auxquelles il donnait lieu. Du jour au lendemain, le pays qui fournissait à l'Europe occidentale tant de comptables et d'employés de commerce a pu mettre sur pied une armée de voya-

geurs connaissant la langue et les habitudes des contrées qu'ils visitaient. En d'autres termes, l'Allemagne était prête à tirer un profit commercial des circonstances qui faisaient d'elle une grande nation industrielle. De même qu'elle se trouvait avoir transporté d'avance à l'étranger une clientèle pour son exportation, elle avait d'avance une marine marchande pour lui servir de véhicule et un personnel apte à l'organiser commercialement.

De là vient la singulière aptitude qu'elle a montrée pour adapter à une situation nouvelle les procédés anciens, pour en découvrir de nouveaux; de là les surprises qu'elle a causées aux commerçants expérimentés des nations concurrentes. C'est elle qui a imaginé les musées d'échantillons, les participations collectives aux expositions internationales, les essais collectifs d'exportation; surtout, c'est chez elle que la banque soutient avec le plus d'énergie et d'efficacité les entreprises du commerce et de l'industrie et si, dans des moments de crise, cette intime union du capital, de la production et de la distribution crée un danger momentané, du moins est-elle remarquablement féconde en temps normal. L'Allemagne est sans doute aujourd'hui le pays d'Europe le mieux outillé industriellement, commercialement et financièrement, en vue de sa prospérité économique.

V. — LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE L'EMPIRE.

L'exportation allemande a pour cause première les conditions économiques et sociales que nous avons indiquées pour les principales branches de la production nationale; nous venons de voir ses moyens d'action tirés de l'initiative privée; il nous faut maintenant signaler brièvement le concours puissant et effectif qu'elle a trouvé dans les pouvoirs publics.

La Monarchie prussienne était préparée de longue date à conduire la grande entreprise de mise en valeur que la création de l'Empire a confiée à ses représentants. Sa politique de conquête à main armée a toujours nécessité le maintien de troupes permanentes nombreuses et, par suite, un trésor suffisamment garni

tant pour assurer leur solde régulière que pour parer aux frais d'une prompte entrée en campagne. Ce n'était pas une tâche facile que de prélever les impôts nécessaires à cette double fin sur un pays de culture pauvre et presque sans industrie. La légendaire économie de la cour permettait d'appliquer aux dépenses utiles la presque totalité des ressources publiques; mais encore fallait-il parvenir à grossir ces ressources pour faire face aux exigences de la politique adoptée. Aussi les rois de Prusse s'employèrent-ils à développer les forces productrices de leur royaume, non pas tant pour augmenter directement sa puissance par la prospérité économique — cette conception est moderne et répond à des conditions nouvelles — que pour faire servir indirectement cette prospérité économique à leurs visées politiques. Ils avaient besoin que le pays s'enrichît pour pouvoir payer plus d'impôts, entretenir plus de troupes, et être mieux outillé pour la conquête. Lorsque Frédéric II, encore prince héritier, souffrait de l'inaction dans sa solitude de New-Rupin et demandait à son père de le mettre à même de voyager pour se distraire, celui-ci le conviait à visiter les provinces les plus pauvres du royaume pour étudier le moyen de leur faire rendre plus d'impôts[1]. La leçon ne fut pas perdue, on le sait; elle se transmit de génération en génération jusqu'au fondateur de l'Empire actuel et les souverains de la Prusse eurent constamment la préoccupation de « faire une bonne maison », d'administrer sagement le patrimoine national.

Cette tradition a heureusement influé sur le gouvernement impérial lorsque les rois de Prusse se sont trouvés à la tête d'un vaste pays unifié, renfermant de grandes ressources latentes ou incomplètement exploitées. Les aspirations du peuple allemand vers le développement des forces productrices répondaient merveilleusement au désir du pouvoir central. Et celui-ci pouvait les soutenir efficacement grâce à l'expérience acquise par lui dans des conditions plus étroites et sur un théâtre plus restreint.

Mais les difficultés de sa tâche augmentent à mesure que les

1. M. Ernest Lavisse, *Frédéric II*.

intérêts dont il a la charge deviennent plus nombreux et plus complexes. Il arrive même que, parmi ces divers groupes d'intérêts, il y en ait de contradictoires. Un exemple célèbre est celui du canal central qui devait primitivement rejoindre le Rhin à l'Elbe. Les industriels et les commerçants souhaitaient, d'une façon générale, la réalisation de ce projet ; mais le parti des « agrariens », représentant les intérêts agricoles, y a fait une vive opposition et a eu gain de cause. Pour reprendre le projet avec chance de succès, il a fallu le réduire, le tronquer, se livrer à un de ces marchandages dont la politique intérieure de l'Allemagne offre de si nombreux exemples. La même divergence de vues s'est manifestée tout récemment à propos de la question douanière, et cela nous ramène d'une façon plus précise au sujet qui nous occupe.

L'Allemagne industrielle ne peut pas vivre et se développer sans exportation. L'exportation ne lui est pas seulement avantageuse, comme à toutes les contrées industrielles, parce qu'elle lui permet de répartir ses frais généraux sur une production plus considérable ; elle lui est nécessaire, soit en raison de la distribution géographique de ses bassins houillers qui influe sur la distribution de ses centres industriels, soit en raison du développement même de certaines fabrications dont le marché national est incapable d'absorber les produits, soit en raison des causes particulières que nous avons indiquées au cours de cette étude pour chacun des groupes de produits considérés. Le mouvement des cartells qui s'étend à un si grand nombre d'industries, est une marque certaine de l'excès général de la production ; la permanence des ententes auxquelles il donne lieu prouve qu'il ne vise pas uniquement des crises passagères, mais qu'il cherche à prévenir un danger constant ; les primes d'exportation instituées par les associations de producteurs ne laissent aucun doute sur le besoin pressant que ceux-ci éprouvent de trouver des débouchés à l'étranger.

Cette préoccupation des industriels allemands les guide dans la politique douanière qu'ils soutiennent. Ce serait beaucoup trop de dire qu'ils sont libres-échangistes ; ils demandent, au

contraire, une protection positive dans bien des cas; mais ils réclament, d'une part, que la frontière allemande s'ouvre librement aux importations de matières premières, d'autre part, que les frontières des pays qui leur fournissent une clientèle ne se ferment pas à leurs produits fabriqués. Et cela les dispose à des concessions correspondantes. Enfin, ils désirent que les produits agricoles indispensables à l'alimentation, le blé et les viandes en particulier, ne soient pas grevés de droits de douane en augmentant le prix, parce que le haut prix de ces produits, consommés par la population ouvrière qu'ils emploient, a une répercussion sur le taux des salaires.

Les agrariens raisonnent tout autrement. Le sol de l'Allemagne ne pouvant pas nourrir la population qui s'y agglomère de plus en plus, ils n'ont à exporter que les produits de certaines cultures industrielles ou spéciales. Leur rêve est celui d'une Allemagne fermée par des barrières douanières élevées; ils redoutent peu les mesures de rétorsion par lesquelles les autres pays pourraient répondre à cette attitude, leur intérêt général étant plutôt de vendre leurs grains et leur bétail cher que de réserver des débouchés aux sucres de la Saxe, aux alcools du Brandebourg ou aux vins de la Moselle.

Le gouvernement allemand est constamment aux prises avec les difficultés que suscitent les intérêts divergents de ces deux groupes de producteurs; il l'a été tout particulièrement à l'occasion du renouvellement récent des traités de commerce. Sa perplexité est d'autant plus grande que sa politique traditionnelle et nécessaire s'appuie à la fois sur les industriels et sur les agrariens. Les premiers sont aujourd'hui ceux qui alimentent le plus largement son trésor et qui donnent à son armée des contingents de plus en plus nombreux. C'est, en effet, le développement de l'industrie et du commerce qui retient sur le sol de l'Empire la plus grande part des 800.000 Allemands qui, grâce à une admirable natalité, s'ajoutent chaque année à la population. Les seconds donnent à l'armée ses troupes les plus résistantes et ses chefs les plus dévoués; ils sont, en plus, les soutiens les plus fermes et les plus enthousiastes du trône. L'em-

barras de décider entre eux est donc grand pour un régime ayant besoin de lourds impôts d'État et de gros bataillons pour soutenir la puissance militaire dont il est issu, mais ne pouvant pas sacrifier, sans la compromettre, le solide noyau de ses paysans et de sa noblesse.

Ce n'est là, au surplus, qu'un des aspects d'une division profonde. L'Empire d'Allemagne voit se dresser devant lui, comme tous les grands pays producteurs, le problème des rapports entre employeurs et employés, mais il l'aborde dans des conditions particulièrement difficiles, parce que les employeurs se partagent en deux catégories animées d'un esprit très différent. Les grands patrons industriels acceptent sans restriction le principe sur lequel reposent les sociétés modernes, c'est-à-dire l'absence de privilèges héréditaires, le libre accès de toutes les situations à ceux qui sont capables de les remplir, le classement des citoyens suivant le rôle personnel qu'ils jouent effectivement. Les grands patrons agricoles, au contraire, sont des seigneurs, pourvus de certains avantages attachés à leur naissance, élevés en vue des fonctions particulières qu'ils remplissent traditionnellement dans l'armée, dans les administrations locales et dans les grands emplois civils de l'État. L'éloge très mérité que l'on peut faire de leur zèle, de leur fidélité, de leur exactitude, de leur intelligente application aux devoirs spéciaux de leur charge rend plus difficile encore à franchir le fossé qui les sépare des directeurs du travail industriel. Toutes ces qualités contribuent, en effet, à maintenir le régime actuel. Des privilèges sans aucune contre-partie effective disparaissent avec plus ou moins de rapidité; des privilèges correspondant à des services rendus n'offensent pas le sentiment d'équité et se justifient aux yeux de ceux qui, par leur éducation et leurs habitudes, sont prédisposés à les accepter. Par suite, l'Allemagne moderne, l'Allemagne scientifique et progressive a encore ses patrons de « de droit divin » en quelque sorte, confondant le respect indispensable des vérités éternelles et intangibles avec le maintien du système contingent qu'ils représentent, mettant leur confiance absolue et exclusive dans l'initiative d'un petit

nombre d'hommes choisis d'avance et l'obéissance de tous les autres.

Le grave danger de cette situation a été voilé jusqu'ici par les succès militaires, politiques et économiques de l'Allemagne ; il a été, pour ainsi dire, noyé dans le grand bienfait qu'une unité longtemps désirée a produit en se réalisant. Tout a été permis depuis trente-cinq ans à ceux qui personnifient cette unité et qui ont efficacement travaillé à son achèvement; mais le problème, pour être moins facilement aperçu, n'en est pas moins réel. L'Allemagne est entrée dans une voie de progrès matériel intense où ses triomphes militaires l'ont aidée à s'engager, mais dans laquelle elle ne peut persévérer qu'en transformant d'une manière profonde les organismes qui lui ont valu jadis ces triomphes. On peut affirmer qu'elle est décidée à poursuivre son essor économique. Il faudra donc qu'elle avise aux réformes nécessaires si elle veut éviter les révolutions violentes.

En résumé, le grand développement des forces productrices allemandes, dont le mouvement des exportations n'est qu'un des aspects principaux, a fait surgir deux questions, l'une de politique intérieure, l'autre de politique extérieure, dont les répercussions sociales sont considérables.

La question de politique intérieure, c'est la rivalité inévitable entre les créateurs de la richesse nouvelle et les représentants de l'ordre de choses ancien, entre ceux qui travaillent et ceux qui commandent. Nous avons signalé les conflits qui ont déjà éclaté entre eux; il en éclatera d'autres et d'un ordre plus grave encore. Il ne s'agira pas seulement de canaux à voter ou à refuser, de tarifs de douanes à combiner; il s'agira de décider si l'Allemagne doit s'orienter vers une plus grande liberté de l'initiative individuelle ou se confiner dans une discipline étroite. Et c'est là proprement un problème social, que les représentants du progrès auront besoin de résoudre affirmativement, sous peine de recul, que les représentants de l'autoritarisme prussien courent grand risque de méconnaître.

La question de politique extérieure, c'est la rivalité avec l'Angleterre. On ne supplante pas une nation industrielle sur les

marchés qu'elle détient sans s'attirer sa colère. Le « splendide isolement » qui lui permettait de saluer sans effroi les conquêtes continentales de la Prusse et la constitution de l'Empire est atteint par les succès moins retentissants des fabricants et des commis voyageurs allemands. Le duel, longtemps annoncé entre « l'éléphant » russe et la « baleine » anglaise, a été longtemps empêché par la diversion imprévue du Japon et par les désordres intérieurs dont la Russie est le théâtre. Un autre duel se prépare aujourd'hui pour l'Angleterre; il ne serait pas contraire à ses habitudes d'amener un des seconds qu'elle s'est assurés à se battre pour elle; mais, directement ou indirectement, elle veut porter un coup à la puissance économique nouvelle qui traverse ses desseins.

Paul DE ROUSIERS.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris

ANNÉE 1907 — 34e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunion annuelle : programme des séances. — Questions du jour : L'agitation chez les instituteurs, par M. G. d'Azambuja. — Correspondance : Le besoin d'un manuel de science sociale, lettre de M. G. F. Réponse de M. Edmond Demolins. — Répercussions sociales : I. Le Travail (*suite*), par M. Edmond Demolins. — L'évolution de la musique, d'après la science sociale (*suite*), par M. Paul Descamps. — Le nouvel ouvrage de M. Léon Poinsard. — Le présent fascicule. — Bulletin bibliographique.

La suite au verso.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

H. Butte, capitaine, Epernay (Marne), présenté par M. Louis Ballu.

Raymond Charvet, industriel, Paris, présenté par M. Frédéric Boudin.

L'abbé Clément, Lyon, présenté par M. Edmond Demolins.

Mlle Grapin, Paris, présenté par le même.

José de Cunha e Costa, avocat et publiciste, Lisbonne, présenté par M. Mattos Braamcamp.

La Mse de Lisle, Rome, présenté par M. Edmond Demolins.

Le Dr Hugo Marki, Budapest, Hongrie, présenté par le même.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 13 au jeudi 16 mai, dans l'Hôtel de la *Société de géographie*, boul. Saint-Germain, 184.

En voici le programme :

I. — **Le lundi 13 mai.**

Séance d'ouverture, à 8 h. 3/4 du soir.

1° *Le machinisme et la situation de l'ouvrier, dans la société moderne*, par M. Paul de Rousiers, Président de la Société ;

2° *Le mysticisme russe expliqué par le milieu social*, par M. Joseph Wilbois, professeur à l'*École des Roches*.

II. — **Le mardi 14 mai.**

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. Edmond Demolins : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *La foire de Leipzig, ses causes et ses répercussions sociales*, par M. Louis Arqué ;

2° *Le type saintongeais, dans le présent et dans le passé*, par M. Maurice Bures.

III. Thé et réception, par la direction de la *Science sociale,* le soir, à 9 heures, au restaurant des *Sociétés savantes*, rue Danton, 8.

III. — **Le mercredi 15 mai.**

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. Paul Bureau : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *Compte rendu de sa mission en Angleterre*, par M. André Koszul ;

2° *Une région agricole sous l'influence d'une grande ville,* par M. M. Durieu.

IV. — **Le jeudi 16 mai.**

I. Réunion de travail, à 9 heures du matin.

M. G. Melin : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *L'art égyptien expliqué par la science sociale*, par M. D. Alf. Agache ;

2° *Compte rendu de sa mission en Lombardie,* par M. Ph. Champault;

3° *L'éleveur de la Frise allemande,* par M. Paul Roux.

III. Diner de cloture, à 7 heures, au restaurant des *Sociétés savantes,* rue Danton, 8.

Déjeuners en commun. — Les mardi, mercredi et jeudi, à midi, déjeuners au *Bouillon Duval,* boul. Saint-Germain, 170. Des tables sont retenues et le déjeuner sera servi à la carte. On est prié de se faire inscrire d'avance aux bureaux de la *Science sociale.*

Voyages à demi-tarif. — Une demande a été adressée aux Compagnies de chemins de fer pour obtenir des billets à prix réduits, comme les années précédentes. Les membres qui ont l'intention de profiter de cet avantage sont priés de le faire savoir au Secrétariat de la Société, rue Jacob, 56, en indiquant le point de départ. Cette demande n'engage à rien, car le prix du billet ne sera perçu que si le voyage est effectué.

QUESTIONS DU JOUR

L'AGITATION CHEZ LES INSTITUTEURS

Voilà plus d'un an qu'une vive fermentation se révèle dans le monde des instituteurs. Toute la masse n'est pas atteinte, car nous connaissons, dans cette partie du corps enseignant, des individualités très calmes et très pacifiques[1]; mais il est évident que les mécontents sont nombreux, et qu'ils exhalent leur mécontentement d'une façon de plus en plus retentissante.

Il y a eu d'abord, dans un certain groupe, l'agitation antipatriotique, dirigée par M. Gustave Hervé. Des écrits et des discours ont incité les jeunes citoyens à refuser le service militaire, comme contraire à la grande fraternité du genre humain. Le culte de la patrie qui, dans les livres scolaires, avait été d'autant plus exalté depuis un quart de siècle que toute allusion à d'autres cultes avait dû rentrer dans l'ombre, a subi, à son tour, le sort de la religion. Un fort groupe d'instituteurs demande pourquoi il est plus conforme à la neutralité de prêcher les devoirs envers la patrie que de prêcher les devoirs envers Dieu. Si, en parlant de Dieu, on offusque ceux qui ne croient pas en Dieu, en parlant de la patrie, on offusque ceux qui ne croient pas à la patrie ; et au point de vue du raisonnement déductif, tout cela est parfaitement logique.

Il y a ensuite, et il y a encore l'agitation syndicale. Les instituteurs, qui sont déjà groupés en associations, dites « amicales », et peuvent se réunir entre eux tant qu'ils le veulent, estiment que cela n'est pas assez, et qu'ils doivent participer au droit commun de tous les travailleurs, qui est de former des *syndicats.* Ce droit au syndicat entraîne, comme corollaire immédiat, l'aggrégation aux Bourses du Travail, et, comme corollaire lointain, la faculté d'organiser des grèves, si les circonstances représentent comme avantageuse une cessation concertée de travail. Partout, en effet, où un syndicat est fortement constitué, la grève est chose, non seulement possible, mais facile, grâce à l'unité d'impulsion venant de l'organisme professionnel collectif.

Voilà pourquoi les journaux sont pleins, depuis plusieurs mois, de revendications et d'ordres du jour belliqueux formulés par les instituteurs. Un fait qui éclate aux yeux, c'est que ces derniers *n'ont pas peur et sentent leurs forces.* D'abord, ils ont carrément bravé la loi en prenant la liberté qu'elle leur refusait, et ont formé des syndicats. Ensuite, quoique fonctionnaires et salariés du gouvernement, ils ne craignent pas de tenir ouvertement un langage agressif à l'adresse de ce même gouvernement et de blâmer dans leurs ordres du jour « l'arbitraire » des gouvernants. On dirait qu'ils savent très bien que l'impunité leur est assurée d'avance. Certains instituteurs, dans l'ombre modeste où ils se tenaient, ont pu être disgraciés ou révoqués pour avoir imprudemment, non point même transgressé des lois, mais usé de libertés compromettantes que la législation ne leur refusait pas. Les syndiqués, au contraire, se rendent très bien compte qu'ils peuvent agir illégalement sans avoir

1. La science sociale compte des amis parmi les instituteurs publics. Inutile de dire que ces individualités méritantes et exceptionnelles, malheureusement trop rares, n'ont rien à prendre pour elles dans les observations que nous allons consigner.

de grands risques à courir. Plus on les menace, plus ils se remuent, et l'annonce d'une campagne de meetings à Paris en faveur de leurs revendications coïncide avec celle du projet de loi qui se prépare à y mettre obstacle.

* * *

Cette agitation est le point d'aboutissement et l'explosion d'un malaise qui dure depuis longtemps. Si l'on cherche, parmi les types sociaux de la classe ouvrière, celui qui permet le mieux de se représenter l'état d'âme de nos instituteurs, il faut en revenir au type du petit vigneron, si bien décrit par M. Demolins dans les *Français d'aujourd'hui*. Comme le petit vigneron, l'instituteur a de faibles moyens et des ambitions vastes. Il a l'instruction qui lui ouvre les idées et lui permet de raisonner sur les désagréments de sa condition. Comme il n'a pas la destinée brillante qu'il croyait due à son mérite, il se croit volontiers victime de la société et pense que tout irait mieux avec une réorganisation sociale qui lui permettrait de grimper plus haut. L'instituteur est donc instinctivement frondeur et révolutionnaire. Il l'est d'autant plus que, par suite des motifs qui ont fait laïciser les écoles, on a soin de le choisir en dehors des milieux où la religion exerce son influence. Il est le produit d'une sélection qui est exactement le contraire de celle qui présidait jadis au recrutement des congréganistes. Or, si la religion est une source de résignation, la persuasion qu'il n'y a pas d'autre vie est une source d'impatience, puisque les jouissances sont uniquement pour ceux qui se hâtent de jouir. Et il est évident que la condition des instituteurs, assez maigrement rétribués, n'est pas de nature à leur permettre de savourer toutes ces joies de la vie, joies qu'ils ne peuvent oublier puisque, moins heureux en cela que le commun des paysans, ils en retrouvent à chaque instant l'évocation par la lecture, occupation ou consolation de leur solitude, et par la faculté qu'ils ont, plus que d'autres, de vivre en imagination dans un monde idéal où tout le monde est riche et heureux.

Cet état d'aigreur étant bien établi, on conçoit que la diffusion des théories socialistes ne puisse avoir lieu sans entraîner de nombreux instituteurs. Pauvres pour la plupart, ils n'ont rien à perdre à une révolution sociale. Instruits et nantis d'un certain prestige local, ils ont au contraire tout à y gagner, puisqu'ils sont les chefs tout désignés d'un petit groupe qui les écoute et les admire. Produits d'une éducation spéciale, qui a projeté leur cerveau dans une direction purement intellectuelle et théorique, ils sont aisément séduits par les *systèmes* ingénieusement ordonnés des publicistes socialistes, qu'ils saluent, avec une ferveur de disciples, comme de futurs vengeurs. Il est manifeste que beaucoup d'entre eux se passionnent pour ces systèmes, qui ont parfois leur côté esthétique, comme on se passionnait en Grèce pour la doctrine de tel ou tel philosophe. La formation cérébrale de l'instituteur vient donc s'ajouter aux prédispositions résultant pour lui du milieu où il est recruté et de la situation où il se trouve. Son origine, l'étroitesse de sa vie et la lecture sont des forces combinées qui le poussent dans le même sens.

* * *

A cette agitation, comment répond le gouvernement?

Il ne peut y répondre favorablement, de peur de se suicider lui-même, en allant diamétralement à l'encontre des nécessités sociales qui justifient l'existence de l'État.

Tout d'abord, en ce qui concerne la campagne antimilitariste, l'impossibilité pour les gouvernants de marcher d'accord avec M. Hervé éclate suffisamment d'elle-même. Les hommes au pouvoir, tout en combattant ceux qu'on appelle « nationalistes », ne peuvent pratiquer le pur *internationalisme*, car alors l'État français n'a plus de raison d'être, et c'est une injure à l'humanité que de conserver des frontières. Le rôle de gouvernant ne se soutiendrait pas une minute si on ne prétendait pas, plus ou moins, travailler à la conservation et à la grandeur

d'une certaine chose appelée « patrie ». Quant à l'armée, ceux même dont l'ardeur est la plus vive à combattre les défauts ou les abus qui peuvent s'y rencontrer, sentent parfaitement que la force publique est nécessaire à tout pouvoir, non seulement pour sauvegarder éventuellement la sécurité extérieure, mais encore pour se maintenir à l'intérieur contre les coups de main, émeutes, manifestations, mouvements populaires d'où une révolution peut toujours sortir. Donc, bien qu'il y ait au ministère des socialistes ayant jadis tenu des discours contre l'armée, il ne peut être question pour eux de supprimer celle-ci, et tout se borne à des projets de réforme, tels que la suppression de l'École de Saint-Cyr ou celle des conseils de guerre, projets qui, d'ailleurs, ne se hâtent pas de venir en discussion.

Quant aux syndicats, les gouvernants ne peuvent les accepter officiellement chez les instituteurs, parce que ceux-ci sont *fonctionnaires*. Or, il a été décidé que les fonctionnaires, pour des raisons d'ordre public et de force majeure, ne pourraient se syndiquer, car le syndicat, nous l'avons dit, conduit à la grève, ou tout au moins *arme pour la grève*, et l'on conçoit le désordre immense que jetterait dans la société une grève d'agents de police, par exemple, ou de magistrats, ou même d'agents des postes, comme on en a vu naguère un échantillon. Mais, ce que l'État défend à certains de ses fonctionnaires, il ne peut le permettre à d'autres, sans encourager chez tous des réclamations analogues, qui déjà se sont fait jour de divers côtés. Sans doute la fermeture des écoles pendant un certain laps de temps serait moins dangereuse pour la société que ne le serait l'inaction générale de la police, mais on est fonctionnaire ou on ne l'est pas. Le salarié de l'État est considéré par celui-ci comme un privilégié, en tant qu'il a pour patron ledit État, et qu'il doit participer aux pensions de retraite servies par celui-ci ; mais ce privilège a pour rançon la privation d'une liberté dont jouissent les salariés de l'industrie privée. Et, pour ouvrir ici une parenthèse toute naturelle, observons que, plus on élargira le domaine des « services publics » et des monopoles, plus on diminuera, par suite, le nombre des salariés pouvant bénéficier du syndicat et du droit de grève. Toute transformation d'entreprise privée en régie d'État suppose la transformation d'un certain nombre de citoyens pouvant se syndiquer en fonctionnaires qui ne le peuvent pas. Si l'on arrivait au *cas-limite*, c'est-à-dire à la nationalisation de toutes les branches de la production, le syndicat serait illégal pour tout le monde et le droit de grève aurait vécu.

Aussi le conseil des ministres a-t-il élaboré, tout récemment, un projet concernant « le statut des fonctionnaires », projet qui refuse absolument de donner satisfaction aux revendications de la Confédération générale du Travail. Les fonctionnaires peuvent se grouper, mais non en syndicats. Ils doivent utiliser seulement la loi de 1901 sur les associations, et ces associations peuvent être dissoutes par le tribunal civil à la requête de tout intéressé ou du ministère public. Le projet édicte la radiation immédiate, sur les cadres administratifs, de tout fonctionnaire se mettant en grève. Il punit de la prison tout fonctionnaire excitant ses collègues à la grève. Les fonctionnaires ne pourront, ni fréquenter les Bourses du Travail, ni se solidariser avec des grévistes quelconques. On le voit, c'est une réponse négative aux revendications des instituteurs, et, d'ores et déjà, beaucoup de ces derniers ont protesté publiquement contre l'insuffisance du droit d'association tel qu'il leur est concédé.

*
* *

L'intention de résister existe donc chez les détenteurs du pouvoir, et nous avons vu que ce sont les conditions sociales du pouvoir lui-même qui les obligent à prendre cette attitude. Mais cette résistance est-elle facile, et les interdictions légales, confirmées par ces décisions récentes, seront-elles respectées? C'est ce dont on peut douter d'autant plus que nous sommes précisément à une époque où l'habitude de « laisser dormir » les lois, décrets

ou circulaires paraît s'élever peu à peu à la hauteur d'une institution. On vote, on promulgue, on réglemente; mais, quand la transgression se produit, on ne réprime pas, ou l'on se borne à faire semblant de réprimer. Qu'il s'agisse du repos hebdomadaire, ou des « réunions publique dans les églises », ou des illégalités commises par les syndicats, ou des entraves à la liberté du travail, c'est toujours la même contradiction entre les menaces platoniques des textes, et la timidité ou l'inertie de ceux qui sont censés les appliquer. Quelques poursuites à titre d'échantillons, quelques procès-verbaux décoratifs, voilà tout ce que l'autorité trouve à opposer à la désobéissance de plusieurs centaines de milliers de citoyens. Tel le trait lancé par le vieux Priam sur les Grecs vainqueurs de Troie. A ce jeu, la loi se donne l'air d'un Croquemitaine qui gronde toujours, mais qui ne dévore jamais. Et les instituteurs, comme tout le monde, le savent très bien.

Mais les instituteurs sont encore plus difficiles à frapper que les autres, et cela pour trois raisons au moins.

En premier lieu, aucune espèce de profession, depuis un quart de siècle, n'a été plus encensée et plus exaltée. On remplirait, non des colonnes, mais des bibliothèques, avec les articles et les discours dithyrambiques écrits ou prononcés en l'honneur de l'école, et de l'école *publique*. Les orateurs ont fait de l'instituteur une sorte d'idole, parée de tous les mérites et de toutes les vertus. On a dit et répété que c'était le maître d'école allemand qui avait vaincu la France en 1870, qu'ouvrir une école, c'était fermer une prison, que les maîtres laïques étaient des distributeurs de lumière opposés au clergé distributeur de ténèbres, etc. Des dépenses énormes ont été faites pour doter d'instituteurs les moindres communes, y compris celles où ils ne devaient pas y avoir d'élèves, l'enseignement libre ayant la confiance de toutes les familles sans exception. Partout l'État s'est posé comme le champion de l'instituteur, prêt à le soutenir envers et contre tous. Pour mieux accentuer cette attitude, on a mis les instituteurs, non dans la main des autorités académiques, mais dans celle des préfets, agents directs et actifs du gouvernement central. Tout enfin a été mis en œuvre pour entourer la figure de l'instituteur d'une impressionnante auréole. Et maintenant que cette auréole est conquise, les intéressés l'utilisent à leur profit. Peut-on frapper des hommes que l'on a tant de fois salués comme les modernes anges de lumière et les artisans nécessaires du progrès?

En second lieu, ce n'est un mystère pour personne que les instituteurs jouent, au moins dans beaucoup de régions rurales, un rôle électoral très marqué. On ne veut pas que leur influence sur les populations demeure stérile pour les protecteurs de qui dépend leur avancement. Leur place est donc marquée dans les batailles où triomphent l'esprit de clan et la « politique alimentaire ». C'est d'ailleurs le local même de l'école, en beaucoup d'endroits, qui sert de bureau de vote. L'instituteur reçoit chez lui les électeurs qui viennent remplir leur devoir de citoyen. Il les dévisage, il les surveille, il les intimide à l'avance par la seule perspective de cette présence et de ce regard.

Est-il prudent de mécontenter des auxiliaires si utiles? Sans doute, vers la fin de chaque législature, au moment où les élections approchent, il est d'usage, dans le Parlement, de « faire quelque chose » pour les instituteurs, et de les amadouer par quelques menues faveurs. Mais il ne faudrait pas, tout de même, laisser subsister de trop grosses causes d'irritation, car le clan perdrait des agents précieux, c'est-à-dire quelques voix dans chaque commune, et certaines majorités pourraient se métamorphoser en minorités.

En troisième lieu, des événements récents ont prouvé que l'instituteur est, en bien des cas, pour le pouvoir, un agent précieux d'*information*, et ce rôle est particulièrement apprécié dans les régions de la France où la masse de la population est hostile au parti dominant. Dans ces communes, où maire, conseillers municipaux, notabilités diverses, figurent dans les rangs de l'opposition, il est utile aux autorités d'avoir un correspondant officieux, ins-

truit et avisé, qui rende compte à qui de droit de ce qui se passe. Dans ces circonstances spéciales, la valeur de cet unique ami croît en raison directe de son isolement et de l'hostilité qu'il rencontre dans son milieu. Qu'on perde l'affection de cette sentinelle perdue, elle s'endormira et ne donnera plus le signal d'alarme. Ceux qui appliquent la loi ne peuvent négliger ces considérations, et voilà pourquoi Jupiter tournera plusieurs fois sa foudre dans son nuage avant de s'en servir, si même il s'en sert finalement.

*
* *

Tout ce luxe de discussions, de pétitions, de projets, de refus enveloppés dans des concessions, masquent mal d'ailleurs l'embarras réel où les représentants de l'État se trouvent en face de l'agitation ci-dessus décrite. En fait, point ne serait besoin de tant de longueurs. Sans nouvelles lois, sans décisions ni poursuites judiciaires, le gouvernement a une arme dans sa main : la révocation. Cette arme, il sait fort bien l'employer, notamment contre les maires qui lui déplaisent, car, ces maires étant déjà des ennemis, peu importe de les mécontenter. Mais, dans le cas des instituteurs, il oublie que cette arme existe. Et, en effet, il faudrait révoquer trop de monde, ce qui ferait d'abord un tapage énorme, après quoi il faudrait remplacer. Mais remplacer qui? — Ceux dont on s'est servi pour remplacer les instituteurs congréganistes d'autrefois, en proclamant que ces remplaçants étaient ce qu'il y avait de meilleur au monde? Et les remplacer par qui? — Par des hommes qui appartiendraient forcément au même type, qui se recruteraient dans les mêmes milieux, qui arriveraient avec la même formation sociale, les mêmes opinions philosophiques, les mêmes aspirations justes ou injustes, le même désir de jouir beaucoup, contrarié par la nécessité de se contenter de peu, le même sentiment de l'importance de leur rôle et du besoin qu'on a d'eux. On le voit, la situation est sans issue, ou du moins il n'y a d'autre issue que la continuation du *modus vivendi* actuel, fondé, d'un côté, sur la violation de la loi, et, de l'autre, sur l'oubli volontaire de cette violation quand elle ne dépasse pas certaines limites implicitement convenues. Comme conséquence, le malaise continuera, et l'éducation ne s'en trouvera pas mieux.

On ne peut oublier, en effet, que le triomphe définitif de l'école officielle, après vingt-cinq ans d'extension progressive, coïncide avec l'augmentation inquiétante du nombre des jeunes criminels, dont le Parlement et le ministère ont dû se préoccuper depuis peu. Or, les individualités criminelles ne sont pas des phénomènes sociaux suspendus en l'air. Ce sont les *points émergeants* de masses sociales vicieuses, comme les îles et les écueils sont les *points émergeants* de hauts-fonds et de plateaux sous-marins. L'école, depuis un quart de siècle, n'a donc pas amélioré la morale, et, quelque opinion que l'on professe sur les droits de l'instituteur, il est assez difficile d'admettre que le spectacle, soit de leurs défis lancés à la loi, soit de leurs campagnes antipatriotiques, soit une bien édifiante « leçon de choses » pour les générations qui entreront demain dans la vie.

Gabriel d'AZAMBUJA.

CORRESPONDANCE

LE BESOIN
D'UN
MANUEL DE SCIENCE SOCIALE

Un membre de notre Société, vicaire d'une paroisse de Paris, adresse à M. Edmond Demolins la lettre suivante :

« Depuis des années, mes confrères, curés et vicaires de Paris, préoccupés d'exercer une mission éducatrice sociale dans les milieux populaires, réclament une sorte de catéchisme social populaire, devant servir de programme et de base aux cercles d'études fondés un peu partout parmi les hommes et surtout les jeunes gens.

« Pourriez-vous m'indiquer quel serait, à votre avis, le plan à suivre et, dans la collection de la *Science sociale*, les sources principales à utiliser pour entreprendre ce travail que j'essayerais volontiers?

« Voici plusieurs écueils que je voudrais éviter à mes confrères :

« Bien intentionnés, ils veulent que la religion suffise à tout et voudraient faire dériver leur catéchisme social exclusivement de l'Évangile. Ce n'est pas là un procédé scientifique.

« L'Évangile est une source et une forme de vie supérieure, qui ne crée rien des forces et facultés naturelles mises à notre disposition, mais qui nous en donne l'utilisation plus parfaite.

« Quand on a tiré, par la méthode et l'étude scientifique des faits, les lois du progrès ou du malaise social, l'Évangile vient ensuite, par sa rectitude morale, ses moyens supérieurs de moralisation et son autorité sur les consciences, donner à ces lois, stabilité d'abord, perfectionnement ensuite dans leurs résultats, en harmonisant les rapports des hommes, soit entre eux, soit avec l'autorité, et en faisant accepter facilement le sacrifice des intérêts personnels immédiats aux intérêts généraux de la société.

« Je sais bien que le préjugé que je critique vient de ce que les catéchismes socialistes et collectivistes sont dirigés trop exclusivement contre la religion, mais ce n'est pas une raison pour riposter par une manière également inexacte d'exposer et de solutionner le problème social.

« D'autre part, malgré les utopies désastreuses auxquelles ont infailliblement abouti, jusqu'à ce jour, *les théories toutes faites ou a priori*, par lesquelles, depuis l'ère des encyclopédistes, on a voulu réformer tous les vingt-cinq ans notre état social, la grande majorité de nos contemporains, et non des moins intelligents, en sont encore à construire dans l'abstrait l'état social idéal.

« D'autres, moins intellectuels, plus absorbés par l'action, inventent œuvres sur œuvres, qu'ils appliquent comme autant d'emplâtres sur les plaies sociales plus immédiatement à leur portée, et se lamentent de l'inefficacité de leurs recettes et de leurs remèdes locaux et particuliers, sur l'ensemble du mal.

« Je vous soumets donc, à titre d'essai, ce que je croirais opportun pour cette sorte de manuel, que tout le monde réclame afin que vous m'en disiez votre avis.

« Je débuterais par une étude des « Faux remèdes au mal social, » ce qui m'amènerait à prouver la nécessité d'étudier scientifiquement les phénomènes sociaux. J'aborderais ensuite un résumé élémentaire de la méthode, de la classification et des principales lois acquises à la scienc sociale.

« Suivrait une étude du genre d'éducation civique que chacun doit se faire à soi-même, préjugés dont il faut nous guérir, habitude de passivité qu'il faut perdre, habitude de saine indépendance, de sentiment de sa dignité et de sa force intellectuelle et physique, et surtout habitude d'initiative courageuse et personnelle qu'il faut acquérir, en même temps que l'esprit d'association dans la mesure où, loin de supprimer l'indépendance et l'initiative, il les favorise et leur donne plus d'efficacité.

« Viendrait ensuite le côté religieux, qui serait alors vraiment apologétique tout en restant social.

« Voilà un aperçu hâtif et superficiel sur lequel je serais fort aise d'avoir vos indications et vos critiques.

« J'ajoute que j'essayerais ce travail si personne ne le faisait, et j'y mettrais peut-être trop de temps. Mais si l'un de vos collaborateurs l'entreprenait, il rendrait un réel service à la collectivité et empêcherait bien des ecclésiastiques, bien des hommes et des jeunes gens à l'âme ardente de se perdre en vains et inutiles efforts.

« J'ajoute encore que, dans ce catéchisme, il faudrait une réfutation, brève mais complète, des diverses formes de socialisme et peut-être une défense des classes moyennes très menacées, en même temps qu'une étude du travail et de la propriété appropriée aux conditions actuelles. Il suffirait pour cela de résumer les résultats acquis par la *Science sociale* sur ces points.

« Veuillez agréer...

« G. F. »

**

Cette lettre soulève une question que beaucoup de nos amis se posent et nous posent depuis longtemps.

Jusqu'ici nous avions dû leur demander de prendre patience, parce qu'un ouvrage de ce genre était encore prématuré.

Au moment de la mort de Le Play, la Science sociale était seulement ébauchée; la méthode était incomplète et les conclusions, par le fait même, étaient prématurées.

Grâce à la Nomenclature d'Henri de Tourville, la méthode a été perfectionnée et nous possédons, depuis cette époque, un instrument d'analyse incomparable, qui nous permet de décomposer les groupements sociaux en tous leurs éléments, et de ramener ces éléments à l'état le plus simple.

La Nomenclature nous permet, en outre, de saisir les rapports qui existent entre ces éléments et de déterminer ainsi les répercussions qui se produisent entre eux, ce qui constitue le fondement même de toute science.

Ces vingt dernières années ont été consacrées à ce travail d'analyse poursuivi sans interruption et consigné dans les volumes de la *Science sociale* (1re période).

Pour pouvoir présenter au public l'ensemble de la science, tel qu'il résulte de cette longue et méthodique enquête, il restait à en coordonner les éléments.

Cette coordination est aujourd'hui terminée.

Les deux fascicules consacrés à la *Classification sociale*[1] sont une première manifestation de ce travail. Il a été continué par l'établissement d'un *Répertoire des répercussions sociales*, qui groupe méthodiquement les répercussions éparses et perdues dans les six volumes des *Ouvriers européens*, dans les neuf volumes des *Ouvriers des Deux-Mondes* et dans les quarante volumes de la *Science sociale*.

Ce travail de rassemblement et de coordination, qui n'avait pas encore été fait, était nécessaire pour pouvoir présenter au public l'exposé complet de cette Science sociale qui a déjà demandé soixante-quinze années de travaux collectifs.

Cet exposé est actuellement rédigé en partie et j'espère qu'il sera terminé avant la fin de l'année. J'y travaille depuis trois ans, avec une ardeur qui ne se ralentit pas et j'ajoute avec un enthousiasme qui grandit, à mesure que je vois se dérouler plus complètement le magnifique ensemble de la Science sociale. Jusqu'ici nous n'avions pu apercevoir la science que par fragments, dans des études dispersées et dont le lien échappait souvent au regard Mais, ainsi rassemblée et mise en ordre. elle se révèle, elle s'impose, elle donne l'impression de la certitude et de la rigueur scientifiques. Il ne peut plus y avoir de doute, la Science sociale est bien réellement une science.

Je pense que ces explications répondent au désir exprimé par notre honorable correspondant et qu'il voudra bien prendre patience encore un peu de temps.

Edmond Demolins.

1. Fascicules X et XI de *la Science sociale*. (2e période).

RÉPERCUSSIONS SOCIALES

(Il n'y a une Science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.)

I. — Le Travail (*suite*)[2].

II. — Répercussions sur le travail d'extraction (*Culture, Art des forêts, Art des mines*).

Nous avons indiqué quelques répercussions qui déterminent les diverses formes du travail de simple récolte.

Avec la culture, nous entrons dans la voie des complications sociales.

L'homme passe difficilement de la simple récolte, qui est un travail facile, et n'exigeant aucune prévoyance, à la culture, qui est un travail difficile exigeant une longue prévoyance. Il n'effectue ce passage que contraint et forcé. Voici un de ces cas de contrainte :

2. Voir la livraison précédente.

19. *Le cantonnement sur un sol circonscrit pousse les populations à la culture*[1]. Par la nécessité d'augmenter la production. Exemples de cantonnement : les Goths en Scandinavie, par la difficulté d'en sortir; les Slaves, en Bulgarie, par les ressources insuffisantes d'un sol pauvre et montagneux; les Slaves, en Russie, par la contrainte exercée sur les Tsars.

Mais le cantonnement ne suffit pas pour amener l'évolution de la simple récolte à la culture; il faut encore que l'homme soit assuré d'avance de récolter les produits de son travail. D'où la répercussion suivante :

20. *La propriété est la condition même du travail*[2]. Les faits qui justifient cette répercussion établissent qu'au moment du passage de la simple récolte à la culture, l'homme est plus poussé à la propriété du sol par la nécessité que par l'attrait. Il ne se fixe pas au sol volontairement : il cède à la nécessité impérieuse. Cette constatation devra modifier beaucoup d'idées à priori sur les origines de la propriété. L'homme qui passe du libre parcours à la propriété individuelle se considère bien plus comme volé que comme voleur, parce que cette propriété entraîne pour lui l'obligation d'un travail plus intense; aussi il essaie de se soustraire le plus longtemps possible à l'une et à l'autre :

21. *La culture oblige au travail régulier et à la prévoyance*[3]. Parce que les sols cultivés ne donnent plus de produits spontanés et exigent la régularité des travaux imposés impérieusement par l'ordre des saisons.

Cependant, toutes les formes de la culture ne développent pas au même degré l'aptitude au travail :

22. *La culture en communauté patriarcale est celle qui développe le moins l'aptitude au travail et à l'effort*[4]. Cela tient précisément à ce que le travail en communauté de famille ne laisse pas aux individus la propriété pleine et personnelle des produits de leur travail. Ces produits sont consommés en commun, c'est ce qui explique la nonchalance qui règne dans l'Orient communautaire. Cette répercussion prouve que l'application des théories communistes diminuerait beaucoup la puissance de travail.

Voici trois répercussions qui montrent comment les conditions du lieu peuvent influencer la nature et la forme de la culture :

23. *Les coteaux abrités et bien exposés favorisent la culture des arbres fruitiers*[5]. Parce que les fruits exigent une exposition favorable pour arriver à maturité dans les meilleures conditions.

24. *Les vallées développent surtout la petite culture*[6]. Parce que la vallée est éminemment fovorable à l'installation de petites gens : ils y trouvent une *grande variété de ressources* en partie spontanées Dans le fond, des prairies irriguées; sur les pentes basses, un sol d'alluvion, qui donne une culture facile et productive; sur les coteaux, les arbres fruitiers; au-dessus, à la lisière des plateaux, souvent des bois, ou même des forêts. De plus, ce sol trop étroit, et trop accidenté, éloigne la grande culture, qui recherche les vastes espaces.

25. *Les plaines développent surtout la grande culture*[7]. Parce que cette forme de culture a besoin de surfaces vastes et planes, favorables aux grands labours. Elle échappe d'ailleurs ainsi à la concurrence de la petite culture, qui recherche moins cette nature de terrain.

La petite culture, c'est-à-dire celle qui est faite par les membres de la famille sans l'intervention d'un patron, donne naissance à diverses répercussions sur le travail. Voici deux exemples :

26. *La petite culture fait prédominer le travail à la main.* A cause de la faible étendue du domaine et des ressources restreintes de la famille.

1. *La Route*, liv. II, ch. III (*Sc. soc.*, XXIII, 125).
2. *Sc. soc.*, XII, 40; XXXII, 512.
3. *Classification*, les renvois du genre ébranlé, dans les sociétés à forme communautaire.
4. Mêmes références, *la Route*, II, liv. I, ch. I,
5. *Sc. soc.*, III, 525 et s.; XXII, 144, 264; fasc. XXVIII, 125. *Franç. d'auj.*, liv. II, ch. II et III.
6. *Sc. soc.*, II, 157; XXII, 457; XXVI, 59. *Franç. d'auj.*, liv. III, ch. II, III, IV.
7. *Sc. soc.*, II, 157; XXIII, 209. *Franç. d'auj.*, liv. IV.

27. *La culture des arbres fruitiers éloigne des travaux pénibles exigeant l'effort des bras*[1]. Parce qu'elle ne demande pas des labours répétés et que cette culture se fait ordinairement sur des espaces restreints.

Certaines plantes, ou certaines cultures, déterminent sur le travail des répercussions particulières. A titre d'exemple :

28. *La culture du riz rend les populations laborieuses*[2]. A cause des nombreuses façons et des irrigations qu'elle exige. La Chine fournit un exemple caractéristique de cette répercussion.

29. *La culture de la canne à sucre développe la grande culture et les transports*[3]. Parce que l'exploitation doit se faire en grand, avec une main-d'œuvre importante, que le produit doit être traité sur place et ensuite exporté au loin. Il en est à peu près de même, et pour les mêmes causes, de la culture du café et du coton.

30. *La culture du manioc favorise la transformation du chasseur en cultivateur*[4]. Parce que cette plante exige très peu de travail. Elle fait l'office d'éducateur agricole pour les nègres et les Indiens.

Elle fait plus encore :

31. *Le manioc fait disparaître le cannibalisme dans certaines parties de l'Afrique*[5]. A cause de son rendement abondant, qui assure aux nègres une nourriture suffisante.

32. *La culture du maïs tend à développer la petite culture* (au moins dans certaines régions)[6]. Parce qu'elle exige des façons nombreuses et minutieuses et qu'elle donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace.

33. *La culture maraîchère engendre la petite culture et la petite propriété*[7]. Pour les mêmes raisons.

Voici quelques répercussions relatives à la grande culture :

34. *Le fermage favorise l'élévation du tenancier*. Parce que le fermier, retirant le produit entier de son travail et n'ayant à compter que sur lui-même, est porté à donner le maximum d'efforts dont il est capable.

35. *Le métayage ne favorise pas l'élévation du tenancier*[8]. Parce que le métayer n'a pas le produit entier de son travail, et qu'il est plus porté à s'appuyer sur le propriétaire que sur lui-même.

36. *Le travail servile ne dresse pas l'homme au travail*[9]. Parce qu'il étouffe le mobile de l'intérêt personnel et qu'il fait considérer le travail lui-même comme le signe de l'esclavage. L'esclave rendu à la liberté ne parvient pas à triompher de cette habitude et de cette mentalité. C'est ce qui explique pourquoi l'abolition de l'esclavage n'a pas relevé les anciens esclaves. L'impuissance des nègres d'Haïti à s'élever par la liberté est un exemple fameux de ce cas.

Quelques répercussions relatives à l'exploitation forestière :

37. *Les sols montagneux, ou pauvres, sont favorables à la conservation des forêts*[10]. Parce qu'il est peu avantageux de les utiliser pour la culture.

38. *Les forêts aménagées développent la fabrication et, par voie de conséquence, le commerce*[11]. Parce qu'elles fournissent une matière première qui, pour être utilisée, doit être soumise à une transformation industrielle : scieurs de long, sabotiers, menuisiers, charpentiers, ébénistes, constructeurs de tous genres, etc. Cette matière, étant lourde, encombrante et devant être transportée au loin, fournit un élément important au commerce.

Il faut cependant faire une exception

1. *Sc. soc.*, XI, 44 à 54 : XXII, 149, 270. *Franç. d'auj.*, liv. II.
2. *Classification*, Voir Chine, Italie septentrionale. O. M., 1re sér., IV, 149.
3. *Sc. soc.*, II, 323 à 330 ; III, 92, 140, 195.
4. *Sc. soc.*, VII, 178.
5. *Sc. soc.*, VII, 187.
6. *Sc. soc.*, XXIII, 210.
7. O. E., V, 403, 407.
8. *Sc. soc.*, XXIII, 224.
9. *Sc. soc.*, Haïti, III ; 209 à 216 ; XVIII, 506 ; XX, 205. La Réunion, O. M. ; 1re ser., IV, 135, 160, 186.
10. Oural, O. E., II, 99, 152. Balkans, O. E., II, 232. Hartz, O. E., III, 99. Schemnitz, O. E. IV, 1. Suède, O. E., III, 55. Morvan, *Sc. soc.*, XXIV, 250.
11. Orenbourg, O. E., II, 58, 72. Oka, O. E. II, 189. Norvège, O. E., III, 55. Allemagne. O. E., IV, 118. Pays basque, *Sc. soc.*, fasc. XVII, 18. Lorraine, *Sc. soc.*, XXIV, 124, 182, 188 ; XXI, 172, 518. Morvan, XXIV, 250, 259.

pour les forêts exploitées en taillis : elles développent le commerce et non la fabrication[1]. Parce qu'elles fournissent du bois de chauffage et non du bois d'œuvre.

39. *Les forêts aménagées exigent le grand atelier et le grand patron*[2]. Cela tient à ce que la forêt, ne donnant des produits qu'à longue échéance, exige, de la part du propriétaire, des ressources accumulées et une longue prévoyance. Aussi partout les forêts appartiennent à de grands propriétaires, aux communes, aux provinces, ou à l'État.

40. *L'art des forêts maintient la stabilité du travail*[3]. Parce que la production est régulière, étant réglée invariablement par la nature. Cette régularité maintient la stabilité du personnel et empêche les chômages imprévus.

41. *L'alliance de l'art des forêts et des fonderies maintient la stabilité de ces dernières*[4]. Pour les mêmes raisons.

Voici quelques répercussions tirées de l'exploitation des mines.

Lorsque l'exploitation minière est associée à une exploitation forestière, comme cela était général autrefois pour les mines de fer par exemple, il en résulte la répercussion suivante :

42. *Le traitement du minerai par le bois limite et régularise l'exploitation minière*[5]. Parce que la production du bois est limitée par l'étendue même de la forêt. La forêt agit ici comme une sorte de régulateur économique et social, qui empêche à la fois la surproduction et les chômages.

43. *Dans les mines d'or affleurantes, le travail ne peut être constitué d'une façon stable*[6]. Parce que la valeur du produit et la facilité du travail, qui est presque une simple récolte, attirent un grand nombre de chercheurs. Ceux-ci travaillent individuellement, se déplacent fréquemment et ne créent aucun établissement fixe et durable sur le sol.

1. *Sc. soc.*, XXIV, 254.
2. Mêmes références.
3. *Sc. soc.*, XXXIV, 125.
4. O. E., V, 316. *Sc. soc.*, XXIV. 123.
5. O. E., III, 47, 101, 127, 130 ; IV, 3. 60 ; V, 314 ; VI, 3.
6. *Sc. soc.*, VI, 208 à 228.

44. *Les mines profondes développent l'agglomération du personnel, dans le grand atelier*[7]. Il est nécessaire d'exploiter ces mines en grand, pour couvrir les frais généraux considérables, qui résultent des recherches, de l'établissement des galeries et d'une exploitation très coûteuse. Cette répercussion est particulièrement accentuée dans les mines de houille.

45. *Les mines de houille développent, au plus haut degré, la fabrication en grand atelier*[8]. Parce que la houille, se présentant en couche et non en filon, peut être extraite par très grandes quantités ; parce qu'elle est nécessaire pour alimenter toutes les machines et qu'elle se consomme rapidement par le simple usage, ce qui oblige à s'approvisionner d'une façon constante.

III. — Répercussions sur le travail de fabrication.

46. *L'art pastoral nomade des steppes maintient la fabrication dans les formes les plus simples*[9]. Cette fabrication est exclusivement faite *à la main*, parce que la vie nomade ne permet pas l'emploi de machines. Elle est purement *ménagère*, parce que l'isolement de la vie nomade empêche la fabrication en vue de la vente. Cela supprime toutes les complications que soulève la fabrication en vue de la vente : questions du salaire, de la clientèle, du chômage, du progrès des méthodes, des engagements des salariés, de la concurrence, etc. C'est pour cela que la question ouvrière ne se pose pas chez les populations de ce type.

47. *Les objets fabriqués par les pasteurs nomades doivent être nécessairement portatifs, peu luxueux et fabriqués par des procédés simples*[10]. A cause des nécessités de la vie nomade et des moyens très simples dont dispose la fabrication ménagère à la main.

48. *L'art pastoral, dans les déserts, étant insuffisant, on voit se développer la fabri-*

7. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 13.
8. O. E., III, 318. *Sc. soc.*, fasc. XXIV.
9. *La route*, I, 22 et suiv.
10. *Ibid.*

cation en vue de la vente et les transports en vue du commerce [1]. Parce qu'il est nécessaire d'ajouter à cet art pastoral pauvre, un travail accessoire, celui des transports. Cela est facile grâce aux nombreux animaux dont on dispose. C'est ce qui explique le développement du commerce par caravane dans les déserts de l'Arabie et du Sahara.

49. *La pauvreté du sol développe les petites fabrications, souvent associées au colportage* [2]. Par suite de la nécessité de suppléer à l'insuffisance des produits agricoles. Ce type est très fréquent à la surface du globe.

Une série d'autres causes développent la fabrication, par exemple : les chutes d'eau [3], les matériaux fournis par le sous-sol [4], les forêts [5], etc.

Au sujet de l'influence du salaire sur la fabrication :

50. *Le salaire à la journée excite moins au travail que le salaire à la tâche, celui-ci moins que le salaire avec prime* [6]. Parce que l'excitation au travail est en raison directe de l'intérêt personnel qu'on y a. Cette répercussion explique pourquoi le communisme, en remplaçant l'intérêt personnel par l'intérêt collectif, supprime du même coup l'excitation au travail.

51. *La cherté de la main-d'œuvre pousse aux inventions mécaniques* [7]. Par suite de la nécessité de réduire les frais de cette main-d'œuvre. C'est ainsi qu'aux États-Unis, on est arrivé à inventer la machine à coudre, la machine à écrire et à vulgariser à un degré extraordinaire l'emploi du téléphone et de toutes sortes de machines pratiques et ingénieuses.

52. *Les industries de luxe subissent, plus que les autres, la répercussion des crises sociales* [8]. Parce qu'on est porté à supprimer d'abord les dépenses de luxe. L'industrie de la soie est un bon exemple en ce genre.

53. *L'instabilité de la production amène l'instabilité des engagements* [9]. Par la difficulté de conserver son personnel ouvrier pendant les mortes saisons. C'est là une des causes les plus graves des souffrances des ouvriers et celle à laquelle il importe le plus de parer, en se plaçant dans les conditions qui peuvent assurer la permanence des engagements, grâce à la stabilité de la production.

Certains travaux exigent une forme déterminée d'atelier :

54. *La boucherie et la boulangerie exigent généralement le petit atelier* [10]. Parce qu'il faut être à proximité de la clientèle, qui doit être servie tous les jours et, parfois, plusieurs fois par jour.

Quelques causes du développement de la fabrication :

55. *La multiplication des moyens de transports provoque le développement de l'industrie* [11]. Par suite de la facilité plus grande d'importer la matière première et surtout d'exporter les produits.

56. *La libre concurrence provoque le progrès des méthodes industrielles* [12]. Par la nécessité de lutter contre cette concurrence.

57. *La fabrication développe, plus que la culture, l'instabilité et la complication* [13]. Parce que la production n'est plus réglée, comme dans la culture, par les lois fixes de la nature; elle est susceptible des variations les plus grandes, ce qui entraîne l'instabilité plus grande du personnel et une série de problèmes plus difficiles à résoudre : par exemple, les questions de la clientèle, du salaire, du progrès des méthodes, des engagements, etc.

58. *L'alliance de la fabrication et de la culture favorise la stabilité et la permanence des engagements* [14]. Grâce à la stabilité que donne la culture et parce que l'ouvrier peut trouver l'emploi de ses bras à la campagne pendant les périodes de chômage de l'industrie.

1. *La Route*, I, 201. *Classification*, les renvois, 26 et suiv., fasc. XXII.
2. O. M., 2e sér., II, 56. O. E., II, 181. *Sc. soc.*, XXII, 15; XXVII, 48. *La Route*, I, liv. II, ch. I.
3. O. E., III, 37; VI, 62. *Sc. soc.*, XXX, 352.
4. *Sc. soc.*, VI, 116, 125 à 128; XXII, 589; XXVI, 58, O. E., III, 55, 208, 318.
5. O. E., II, 38, 59, 72, 189; IV, 118. *Sc. soc.*, XXI, 518.
6. *Sc. soc.*, fasc. XXX.
7. *Sc. soc.*, XV, 301.
8. *Sc. soc.*, XXXIII, 42.
9. O. E., VI, 35.
10. *Sc. soc.*, VIII, 148.
11. O. E., IV, 108.
12. O. E., IV, 40.
13. *La Route*, I, livre I, ch. I. O. E., V, 19, 139; VI, 231. O. M., 2e sér., I, 41.
14. *Sc. soc.*, VII, 341 à 345; VIII, 88 à 99. O. E., V, 86.

59. *L'atelier mécanique tend à agglomérer la population*[1]. Parce que l'emploi des machines, augmentant la production, on a intérêt à utiliser un personnel nombreux, pour diminuer les frais généraux.

60. *Le grand atelier tend à supprimer les fabrications ménagères et en petit atelier*[2]. Parce qu'il fabrique plus économiquement.

IV. — Répercussions sur le travail des transports.

61. *Le développement des transports amène encore plus de complications sociales que la fabrication*[3]. Parce que les transports étendent encore plus loin le champ de la concurrence.

62. *Dans les sociétés qui sont à l'abri des transports et de la concurrence, le travail n'est pas spécialisé*[4]. On pratique le cumul des travaux. Par exemple, on produit dans la famille, ou sur le domaine rural, tout ce dont on a besoin. Les artisans eux-mêmes ne sont pas spécialisés : le même ouvrier sera à la fois menuisier, ébéniste, charpentier, etc. Parce que, la concurrence étant peu développée, on est peu exigeant pour soi-même et que la clientèle est peu exigeante pour l'ouvrier.

63. *Le développement des transports et de la concurrence pousse le travail dans la voie de la spécialisation de plus en plus grande*[5]. La spécialisation seule permet de lutter contre la concurrence, parce qu'elle donne le moyen de produire plus, mieux et à meilleur marché.

V. — Conclusions.

Nous pouvons tirer de ces répercussions quelques conclusions générales sur les conditions du travail et, en particulier, sur la question ouvrière, qui en est un des éléments.

1. Le travail est soumis à des conditions naturelles, dont l'homme est obligé de tenir compte (Toutes les répercussions précédentes).

2. Chaque nature de travail a ses conditions qui lui sont propres (*Id.*).

3. Les conditions du travail et la question ouvrière se compliquent progressivement à mesure que l'on passe de la simple Récolte, à l'Extraction, à la Fabrication et aux Transports (Réperc. 11, 13, 15, 18, 21, 22, 38, 39, 44, 45, 56, 57, 61).

4. Les travaux de simple récolte compriment l'aptitude au travail et à l'initiative (Réperc. 11, 18, 46, 47).

5. Dès lors, on n'élève pas l'homme, en lui facilitant les conditions de vie, mais en le dressant à en surmonter les difficultés.

6. Il importe donc plus d'élever l'ouvrier que de le patronner.

7. La concurrence amène le progrès des méthodes de travail (Réperc. 55, 56, 61, 63).

8. La supériorité économique appartient donc aux peuples qui sont le plus capables de triompher par eux-mêmes de la concurrence. (Même réperc.)

9. Cette loi est confirmée par ce fait que les sociétés communistes (qui ne supportent pas la concurrence) n'ont pu s'élever au-dessus des travaux de simple récolte, et, dans les cas les plus favorables, au-dessus de la culture extensive, ou de la petite fabrication à la main simple et routinière (Réperc. 11, 13, 16, 18, 22). En somme, elles succombent devant le travail intense et progressif et devant la concurrence commerciale[6].

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

1. O. E., III, 308.
2. *Sc. soc.*, XI, 168 : XVI, 140. O. E., II, 326 ; III, 52, 396 ; VI, 62, 214, 436. O. M., 2e sér. I, 95, 99.
3. *Sc. soc.*, II, 9 ; XVI, 188 ; XIX, 441 ; XXIV, 251 ; XXV ; XXVI, 212 : XXXV, 418 ; XXXVI, 557. Fasc. XXII, 71 : XXIII, passim. O. E., II, 273, 295, 301 ; III, 319. O. M., 1re sér. IV, 107.
4. *La Route*, I, liv. I, ch. I.
5. *Sc. soc.*, fasc. V. et XV en entier, par M. A. Dauprat.
6. Voir la démonstration méthodique dans la *Sc. soc.* fasc. XXX : *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* par Paul Descamps.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

d'après la Science sociale

(*suite*)[7].

Dans un premier article, nous avons étudié la musique mélodique ou *homophonie*.

7. Voir livraisons 31 et 33.

Dans un second article, nous avons parlé de l'ébauche de la musique harmonique, ou *diaphonie*.

Il nous reste à parler de l'épanouissement de la musique harmonique, avec la *polyphonie*.

Rappelons que l'homophonie a régné exclusivement dans toute l'antiquité et est actuellement encore la seule musique de la plupart des peuples communautaires. Dans ce genre de musique, la composition de la gamme joue un rôle prépondérant. A chaque « état d'âme » correspond une gamme différente ; de là la grande diversité de gammes que l'on rencontre.

La diaphonie apparaît au moment où les Grecs sont influencés par le milieu romain, et, dès lors, la gamme de Pythagore est définitivement adoptée à l'exclusion de tout autre. Ce n'est plus par la diversité des gammes que l'on exprimera la diversité des sentiments, mais par la diversité des accords.

La diaphonie fut conservée par la musique chrétienne sous le nom d'*organum*. En Occident, sous l'influence des Barbares, l'art devient plus simple : c'est le chant grégorien ; en même temps l'on emploie la notation musicale par neumes.

Enfin la polyphonie apparaît.

Dans l'évolution de la musique polyphonique, on peut distinguer trois stades :

1° L'ordre *unitonique*, dans lequel on reste toujours dans le même tons ;

2° L'ordre *transitonique*, où l'on peut passer d'un ton dans un autre à l'aide d'une transition ;

3° L'ordre *pluritonique* où l'on peut employer toutes les combinaisons de ton.

En d'autres termes, une fois la musique polyphonique trouvée, elle était, contrairement à la musique mélodique, susceptible d'un perfectionnement continu.

III. — LA NAISSANCE DE LA MUSIQUE POLYPHONIQUE. L'ORDRE UNITONIQUE.

Hucbald, moine bénédictin de Saint-Amand (Hainaut), mort en 930, est l'auteur d'un traité sur l'organum, dans lequel on trouve les premiers emplois de la tierce (Fétis, *Histoire générale de la musique*, t. IV, p. 513 et 519).

L'apparition de l'accord de tierce est un phénomène important, parce qu'il devait permettre la formation de l'accord parfait, base de la véritable harmonie. Vers la même époque (xe siècle), la notation musicale par neumes subit une modification fondamentale : au lieu d'écrire les notes sur une ligne horizontale, on fait varier la hauteur des signes d'après la hauteur du son (Voir Lavignac, *La musique et les musiciens*, p. 453) : c'est l'origine de notre système actuel de notation, qui paraît plus commode pour la lecture de plusieurs parties simultanées ; en d'autres termes, il est mieux adapté à la polyphonie. De là, aussi, la division en mesures (Fetis, t. I, p. 169 et t. V, p. 226).

L'orgue peu à peu faisait sa réapparition dans les églises par suite de la reprise des relations commerciales avec l'Orient. Il est curieux de noter qu'au xe siècle, le premier grand orgue connu en Occident fut celui de Winchester (Fétis, *Id.*, t. IV, p. 426). Ainsi, à cette époque, on voit déjà se dessiner le goût des Anglo-Saxons pour la musique puissante, qu'ils ont gardé jusqu'à nos jours.

Au xie siècle, Guy, moine bénédictin d'Arezzo, donna des noms aux notes de la gamme.

Enfin, au siècle suivant, la notation musicale fait un nouveau progrès : on précise la hauteur des notes à l'aide de la portée (Lavoix fils, *Loc. cit.*, p. 79).

Le terrain est maintenant préparé pour l'apparition de la *musique savante*. Tel est, en effet, le véritable caractère de la musique polyphonique, qui, par son évolution, devient de plus en plus savante.

La première étape de cette évolution a été appelée l'*ordre unitonique* et dure jusqu'à la fin du moyen âge. On peut la subdiviser en deux phases : le *déchant* et le *contre-point*.

Le déchant. — Le déchant est la déformation de la diaphonie par la musique profane. Cette dernière, jusqu'alors, a été purement mélodique. Il en était ainsi des chansons des *troubadours* du midi de la France des xiie et xiiie siècles (Fétis, *Id.*, t. V, p. 11), de la plupart des *trouvères* du Nord et des *minnesänger*s allemands du

XIII[e] siècle (Fétis, *Id.*, t. V, p. 74). Tous ces chanteurs s'accompagnaient d'un instrument à cordes comme le luth, ou le rebec, qui leur venaient des Arabes, mais surtout de la harpe[1].

Le déchant est un contrepoint *figuré*, à plusieurs notes contre une, et à rythme déterminé. Souvent, il résulte de l'amalgame de plusieurs mélodies, qui n'ont aucune analogie entre elles, ce qui produit une véritable cacophonie.

Le déchant apparaît d'abord dans le nord de la France et en Belgique, chez certains trouvères, dont le plus connu est *Adan de la Hale* d'Arras (mort en 1286) qui, le premier, fit usage de l'accord parfait... On voit le déchant dans les rondeaux et les motets à plusieurs voix. Il se forma même une corporation spéciale, celle des *harmoniseurs*, dont le travail consistait à mettre des accords sur les mélodies improvisées par les trouvères. Les harmoniseurs saccageaient absolument le rythme et la mélodie pour les besoins de leurs combinaisons savantes, ce qui donnait au déchant l'aspect d'une musique fausse et conventionnelle.

Il faut noter qu'il y eut en Italie, au XIV[e] siècle, une réaction contre le déchant, afin de donner plus d'importance au rythme et à la *mélodie*[2] : c'est l'élément communautaire qui fait sa réapparition.

Le contrepoint. — D'un manuscrit anglais qui remonte à 1275, Fétis en déduit que c'est en Angleterre que le déchant a commencé à se transformer en harmonie véritable (Fétis, t. V, p. 320); l'on sait que l'on a souvent attribué l'invention du contrepoint à un Écossais, John Dunstaple (né en 1400); au XV[e] siècle, l'Angleterre compte un certain nombre de contrepointistes[3] d'une certaine valeur. A cette époque, la virginale[4] est d'un usage commun en Angleterre. Il est indéniable que l'Angleterre a joué un certain rôle au point de vue musical au moyen âge, et il est probable qu'il faut l'attribuer à l'influence des Angles, car l'on voit ce rôle diminuer au fur et à mesure que l'élément saxon prend la prépondérance.

Toutefois, au moyen âge, le rôle prédominant a été joué par la Belgique et le nord de la France. L'Allemagne en est encore aux mélodies lourdes des *meistersängers*, corporations pédantes et dévotes des artisans urbains du XIV[e] siècle[5]. Ce n'est que peu à peu que le choral se forme, probablement parmi les populations de la Thuringe et de la Saxe. C'est là, en tous cas, qu'il prendra toute son ampleur au XVI[e] siècle pour devenir le choral polyphonique de Luther.

Au contraire, la Belgique possède alors les musiciens les plus remarquables. C'est d'abord *Dufay*, de Chimay (né en 1290), l'inventeur du contrepoint; c'est ensuite *Okeghem* (1430-1513), qui fut maître de chapelle à la cour des rois de France, Charles VII, Louis XI et Charles VIII; *Tinctoris*, qui fonda à Naples, en 1484, la première école de musique en Italie; enfin le grand musicien montois, *Roland de Lattro* (1520-1594). A cette époque, ce sont encore des Belges qui sont maîtres de chapelle à Ferrare, à Saint-Marc de Venise, à la chapelle de Jean Galeazzo Sforza, à celle de Charles XII, duc de Bavière, tandis que Laurent le Magnifique rassemble des maîtres hollandais à Florence.

Ce sont donc les Belges qui ont répandu dans tout l'Occident les nouvelles formes de la musique, et particulièrement en Italie[6], qui avec sa richesse acquise dans le commerce, et la multiplicité de ses petites cours princières, fournit un milieu particulièrement apte à les recevoir. En retour, le séjour en Italie a donné aux musiciens belges la clarté, le goût, la symétrie et la chaleur d'expression qui leur manquaient.

De leur côté, les Italiens s'emparèrent de la technique nouvelle créée par les

1. D'après Fétis (*loc. cit.*, t. IV, p. 387 et 459), la harpe était inconnue des Grecs et des Romains; elle aurait passé de l'Égypte et de l'Asie occidentale en Scandinavie par l'intermédiaire des Scythes; elle aurait été importée en Occident par les Barbares.

2. Voir Lavoix fils (*loc. cit.*, p. 125).

3. *Id.*, p. 152.

4. La virginale, ancêtre du piano, est un clavier à 3 octaves.

5. La première corporation des maîtres chanteurs fut établie à Nuremberg sous Charles IV. Francfort et Mayence imitèrent très vite cet exemple.

6. Voir Lavoix fils, *loc. cit.*, p. 149, 151, 154.

musiciens du Nord, mais de même que nous les avons vu réagir contre le déchant, on les voit réagir contre les combinaisons savantes. *Palestrina* (1529-94) est l'exemple le plus parfait de la fusion de ces éléments divers. Ce qui domine chez lui, c'est la beauté de la forme[1] : c'est une musique architecturale.

En 1581, *Galilée* invente le *genre monodique* par l'imitation des anciens Grecs; c'est l'apparition du chant individuel au théâtre; ce n'est plus l'entrelacement de dessins d'égale importance ; ce n'est plus la polyphonie véritable : une mélodie domine tout et les autres parties n'en sont que l'accompagnement.

(*A suivre.*) P. Descamps.

LE NOUVEL OUVRAGE DE M. LÉON POINSARD

Le premier volume du nouvel ouvrage de notre collaborateur, M. Léon Poinsard, vient de paraître. Il est intitulé : *la Production, le Travail et le Problème social dans tous les pays au début du* XXe *siècle*[2].

Cet ouvrage est le résultat d'une longue et minutieuse enquête, sociale et économique à la fois, conduite pendant de longues années, et portant sur toutes les populations du globe. L'auteur a utilisé pour se renseigner les sources les plus variées, en les contrôlant les unes par les autres. Mais c'est surtout aux témoins oculaires qu'il a demandé ses informations. Les descriptions des voyageurs et des explorateurs, les rapports des agents diplomatiques et consulaires, ceux des chambres de commerce, les travaux parus dans des publications spéciales en diverses langues, ont fourni la masse principale des matériaux employés; l'auteur y a ajouté des renseignements personnels recueillis sur place ou demandés à des correspondants très sûrs.

L'ouvrage a été composé d'après un plan méthodique, inspiré par une science rigoureuse et précise. Cette science repose sur l'observation ordonnée des faits sociaux: elle procède selon la méthode la plus logique, c'est-à-dire qu'elle conduit ses études en allant du simple au composé. Aussi, les premiers chapitres de l'ouvrage sont consacrés aux sociétés humaines les plus élémentaires; puis on étudie successivement les sociétés compliquées, en suivant l'ordre de leur complexité croissante. Cela permet au lecteur de saisir et de comprendre l'enchaînement des causes et des conséquences à travers le temps et l'espace.

Tous les lecteurs de la *Science sociale* ont intérêt à posséder dans leur Bibliothèque cet ouvrage de fond, qui groupe d'une façon méthodique une masse considérable de faits.

LE PRÉSENT FASCICULE

Le présent fascicule est consacré à l'*Enquête sociale sur les Pays.* Nous avons groupé toutes les réponses relatives à une même province, la Savoie, et nous comptons continuer, sur ce plan, cet intéressant voyage.

Nous prions les collaborateurs à l'Enquête de bien vouloir hâter leur travail. Les études que nous publions aujourd'hui forment un bon modèle qu'ils peuvent prendre comme exemple. Les auteurs y ont mis tout ce qu'il y a d'essentiel et de caractéristique dans leur Pays, et ont su éviter les longues et vaines phraséologies. Les répercussions sociales abondent, et nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce point : voici des gens qui ne suivent pas habituellement nos travaux, qui connaissent à peine la *Science sociale,* et cependant ils nous envoient toute une liste de répercussions, parce qu'on a attiré leur attention sur ce point. N'est-ce pas là un nouveau progrès dans la marche de notre science? — P. D.

1. Lavoix, fils, *loc. cit.*, p. 155.
2. Cet ouvrage formera deux forts volumes grand in-8° de 600 pages chacun au prix de 16 francs. Prix de souscription : 12 francs. Le tome I sera envoyé immédiatement contre un mandat postal de 12 francs adressé à l'auteur, rue Beaulieu, 72, à Berne. Le tome II est sous presse et sera expédié franco prochainement.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le dilemme de Marc Sangnier. Essai sur la démocratie religieuse, par Charles Maurras. — Nouvelle Librairie nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

Le duel de M. Maurras et de M. Sangnier, c'est le duel de la philosophie et de l'éloquence. M. Maurras, qui défend la cause royaliste et s'efforce de la moderniser en l'appuyant d'arguments scientifiques, est avant tout un dialecticien serré et pressant. M Sangnier, qui veut réaliser une démocratie chrétienne et idéale, est un orateur entraînant et sympathique. L'un et l'autre, malheureusement, sont en dehors de la science sociale, et ce qu'il y a de bon chez les deux champions en lice est souvent compromis par un fâcheux mélange. Il y a de l'utopie chez M. Sangnier, et M. Maurras *prouve trop*, écueil signalé pourtant par un vieux proverbe. Le fondateur du *Sillon* croit à l'avènement de la vertu, qui rendra sa démocratie possible (car il avoue qu'elle n'existe pas encore). Le leader de l'*Action française*, à cheval sur des principes de politique transcendante, soutient que la démocratie est mauvaise *en elle-même*, et ne peut produire que des fruits de mort. On conçoit que la bataille n'est pas finie, et qu'elle puisse durer longtemps encore. Du reste, le livre de M. Maurras est intéressant à lire et renferme des vérités de détail qu'on peut utilement méditer. C'est l'œuvre d'un penseur, d'un raisonneur, parfois même d'un chicaneur. A noter spécialement le chapitre intitulé : « Qu'est-ce que l'intérêt général? » où l'auteur démontre, avec un talent incontestable, que l'intérêt général est autre chose que la somme des intérêts particuliers.

Londres et la vie à Londres. Un beau volume in-4° écu, orné de 109 photogravures et d'un plan, par F. de Bernhardt. — J. Dumoulin et Cie, Paris.

Voilà un livre bien fait pour nos lecteurs, qu'intéressent si vivement toutes les particularités de la vie anglo-saxonne. L'auteur, qui vit depuis longtemps à Londres, connaît admirablement son sujet, et, non content d'instruire son lecteur, il le divertit aimablement, tantôt par des descriptions pittoresques, tantôt par quelques-unes de ces épigrammes permises qui sont le sel de l' « entente cordiale ». L'ouvrage n'a, du reste, aucune prétention scientifique, et l'ordre des chapitres relève de la fantaisie plus que d'une méthode quelconque ; mais le tableau de la vie londonnienne n'en demeure pas moins attachant.

M. de Bernhardt nous mène dans tous les mondes, depuis la cour jusqu'au *workhouse*, en passant par le Parlement, la Bourse, les grands clubs, les théâtres, etc. Il nous entretient des sports, des institutions si curieuses de la Cité, de la question du « dimanche à Londres », des pickpockets, de Jack l'éventreur, et d'une foule de choses sur lesquelles il n'est pas inutile de contrôler les ouï-dire de la conversation courante par le témoignage autorisé d'un observateur.

Londres et la vie à Londres est, en outre, un volume de luxe ou de demi-luxe pouvant servir de cadeau sérieux. C'est aussi une sorte de « guide » préparatoire dont peuvent se servir les voyageurs avant de se rendre dans la capitale anglaise, et qui la leur fera connaître utilement dans ses grandes lignes avant qu'ils n'y soient arrivés.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou un an et donnant le droit d'obtenir des ***billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P.-L.-M. entre toutes les gares d'un même département.***

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en 3 catégories, selon l'importance kilométrique des lignes qui les sillonnent.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re catégorie.	2e catégorie.	3e catégorie.
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes, pendant....	6 mois..........	**60** fr.	**50** fr.	**40** fr.
	1 an............	**80** »	**65** »	**55** »
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes, pendant....	6 mois..........	**40** »	**32** »	**25** »
	1 an............	**50** »	**40** »	**32** »
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif, de 3e classe seulement, pendant.	6 mois..........	**25** »	**20** »	**15** »
	1 an............	**30** »	**25** »	**20** »

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Les cartes courent du 1er et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins 5 jours à l'avance. Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu au prix de 0f50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets ALLER et RETOUR à prix réduits

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les Compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 16 Mars au 15 Mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 Mai. Les prix sont les suivants :

1° **Pour Madrid.** Prix : **150** francs en 1re classe ; **105** francs en 2e classe.
avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escurial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° **Pour Séville.** Prix : **190** francs en 1re classe ; **135** francs en 2e classe.
avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, L'Escurial, Madrid, Aranjuez, Castillejo, Baëza et Cordoue.

Les voyageurs munis de billets de 1re classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

LES AFFICHES EN CARTES POSTALES

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest met en vente, au prix de 0 fr. 40, dans les Bibliothèques des gares de son réseau, un **carnet** sous couverture artistique de **8 cartes postales illustrées**, reproduisant en couleur les plus jolies affiches établies pour son service entre **Paris** et **Londres**, par Rouen, Dieppe et Newhaven, et contenant, en outre, la relation de ce voyage avec 8 vues en simili-gravure des principaux points situés sur le parcours.

Ce carnet de cartes postales est adressé *franco* à domicile, contre l'envoi de 0 fr. 40 en timbres-poste au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES (Viâ CALAIS ou BOULOGNE)

CINQ services rapides quotidiens dans chaque sens

VOIE LA PLUS RAPIDE Service officiel de la poste (viâ Calais)

La Gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

Voyages internationaux avec Itinéraires facultatifs

A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers.
Validité : 45 à 90 jours. Arrêts facultatifs.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

ENQUÊTE SOCIALE

LE TYPE SAVOYARD

PAR

C. BORLET et J. PONCIER

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

Introduction. — Les caractères généraux du type savoyard, par Paul Descamps. P. 3.

I. — **Le Pays de Tarentaise,** par C. Borlet. P. 8.

1. ***Conditions du lieu.*** — Hautes altitudes et vallées profondes. — Zones de végétation : neiges éternelles, pâturages alpestres, forêts défrichées, vallées.

2. ***Principaux travaux développés par les conditions du lieu.*** — Art pastoral transhumant avec stabulation d'hiver. — Élevage et culture intégrale. — Les trois étapes de la fabrication du fromage. — Industries ménagères. — Commerce.

3. ***Influence du lieu et du travail sur l'état social.*** — Évolution de la propriété communale vers la propriété individuelle. — Indépendance de la femme. — Le crétinisme. — L'autonomie communale. — Influence de l'étranger; le tourisme. — L'émigration.

II. — **Le Pays des Bauges,** par J. Poncier. P. 31.

1. ***Conditions du lieu.*** — Plateau calcaire et humide.

2. ***Travaux déterminés par les conditions du lieu.*** — La fabrication du fromage et son évolution. — Culture accessoire. — L'industrie du fer et la clouterie. — L'exploitation des bois.

3. ***Influence du lieu et du travail sur l'état social.*** — Évolution de la propriété communale vers la propriété individuelle. — Désorganisation de la famille patriarcale par l'émigration. — Caractères intellectuels et moraux. — L'étranger et le tourisme.

III. — **La Combe de Savoie : Vallée de Chambéry,** par P. Arminjon. P. 66.

Prédominance de la culture. — La crise agricole développe les fromageries coopératives et l'émigration.

IV. — **L'ouvrier savoyard urbain, d'après une ancienne monographie** (Ferblantier-couvreur d'Aix-les-Bains), par P. Descamps. P. 75.

La famille instable. — Prospérité apparente et chute du niveau social: ses causes.

V. — **Le Grésivaudan, d'après une ancienne monographie** (Gantier de Grenoble), par P. Descamps. P. 77.

Crise agricole dans une vallée fertile par suite de l'insuffisance du bétail. — Développement de l'industrie et son évolution de la fabrique collective vers le grand atelier. — Immigration de patrons et émigration d'ouvriers. — Transition vers le type du méridional.

VI. — **Tableaux du type savoyard,** indiquant les répercussions qui déterminent ce type. P. 83.

INTRODUCTION

Quoique, politiquement, la Savoie n'ait été réunie à la France que depuis 1860, ce n'en est pas moins une région essentiellement française. La chaîne des Alpes a toujours mis un obstacle aux relations faciles avec l'Italie, obstacle renforcé encore par la différence de langue.

La Savoie est située sur deux versants fluviaux : au sud-est, celui de l'Isère ; au nord-ouest, celui du Rhône proprement dit.

Au point de vue du relief du sol, on peut la diviser en trois régions :

1° *La région des hautes montagnes et des vallées profondes,* comprenant les pays de Maurienne (vallée de l'Arc), de Tarentaise (vallée supérieure de l'Isère), de Faucigny (vallée de l'Arve). Cette région se continue dans le Valais suisse (Rhône supérieur). Le travail qui domine est l'élevage des animaux domestiques, et accessoirement un peu de culture ;

2° *La région des plateaux,* comme les Bauges par exemple. L'art pastoral domine toujours, mais principalement en vue de l'industrie laitière ;

3° *La région des plaines,* comme le Grésivaudan, les Combes, la Chautagne, etc. Ce sont de petites plaines, ou plutôt des vallées, où existaient d'anciens lacs, qui peu à peu se sont transformés en marais, puis en plaines fertiles.

Les lacs du Bourget et d'Annecy sont les restes d'anciens lacs plus importants. Cette région est celle de la culture intensive.

C'est là que s'élèvent les villes de Chambéry, Annecy, Aix-les-Bains, etc.

Nous avons la bonne fortune de présenter à nos lecteurs une monographie de chacune de ces régions.

M. C. Borlet nous décrit un pays de la première région : la Tarentaise ;

M. J. Poncier nous donne l'étude des Bauges ;

Enfin, M. Arminjon a pris pour type de la troisième la vallée de Chambéry.

Nous avons profité de cette occasion qui nous est offerte, pour passer au crible de notre méthode l'ancienne monographie de Le Play sur une famille ouvrière d'Aix-les-Bains, et celle de M. de Toytot sur le gantier de Grenoble. Ce dernier type, sans appartenir proprement à la Savoie, couronne admirablement cette étude, en ce qu'il montre l'évolution de la race, évolution qui n'est encore qu'ébauchée dans les parties les plus fertiles de la Savoie.

Considéré dans ses caractères généraux, le Savoyard se rattache au type du *Pasteur montagnard*. Celui-ci diffère du Pasteur nomade de la steppe, en ce qu'il est sédentaire, par suite des nécessités de la stabulation d'hiver, imposées par la rigueur de la mauvaise saison.

La sédentarité du foyer dans un milieu intransformable oblige à la transmission intégrale de la propriété, à l'émigration — au moins temporaire — d'une partie des membres de la famille et au célibat d'un certain nombre : c'est la *famille quasi patriarcale*[1].

Nous avons démontré[2] que la famille quasi patriarcale, aussi bien que la famille patriarcale pure, ne se maintient que si cette famille vit à peu près de ses propres produits et n'entre pas en concurrence avec l'extérieur. Or si, dans la steppe, on peut vivre uniquement des ressources de l'art pastoral, il n'en

1. Cette famille diffère de la famille particulariste des fjords de la Norvège et de la Plaine saxonne, en ce que le chef de famille conserve toujours, de son vivant, l'autorité sur l'Héritier-associé.

2. L'*Humanité évolue-t-elle vers le Socialisme?* p. 22.

est plus de même dans la montagne. De là, la nécessité d'une culture rudimentaire et de quelques travaux accessoires. La culture demande le défrichement des forêts, et, par suite, l'agglomération des familles en villages : l'autorité communale intervient pour réglementer l'usage des bois, des pâturages, etc., et c'est pourquoi ces populations se distinguent par la *forte organisation communale*.

Il faut noter aussi une certaine indépendance de la femme, provenant, soit de la multiplicité des habitations, soit de l'importance du travail féminin comme source de revenu.

Voilà le type du Pasteur montagnard dans ses grandes lignes, le type tel qu'il était avant le développement des transports.

Dans ce type, il y a plusieurs variétés. Nous pouvons en distinguer actuellement trois en France :

1° *La variété des Pyrénées*[1]. Nous la plaçons en premier lieu, parce que c'est là que l'art pastoral est le plus important; la culture y est presque nulle, ainsi que les travaux accessoires; l'orientation des vallées du nord au sud et leur situation au nord des Pyrénées n'y a pas développé la culture de la vigne. Les pâturages y sont tellement vastes que beaucoup appartiennent à des unions de communes.

2° *La variété des Alpes*, dont font partie la Savoie, le Valais, etc. Ce type se classe en second lieu, parce que la culture y est plus développée et, par conséquent, la propriété individuelle ; l'orientation des vallées de l'est à l'ouest, permet la culture de la vigne, sur l'un des versants; les pâturages ne sont plus assez étendus pour dépasser la propriété communale : il n'y a plus d'unions communales; enfin les travaux accessoires sont plus développés : travail du fer dans les Bauges, tissage, etc.

3° *La variété du Jura*[2] vient en dernier lieu, parce que les travaux de fabrication (horlogerie, etc.) y ont pris une importance capitale[3].

1. Le Play, *L'Organisation de la Famille*, liv. II, et F. Butel, *Une vallée pyrénéenne : La vallée d'Ossau*.

2. Voir *Monographie du Jura Bernois*, par R. Pinot (*Sc. soc.*, t. III et IV).

3. Il faut tenir compte aussi des différences d'origine. Les populations des Pyré-

Revenons à la variété des Alpes.

Dans les études qui suivent, on verra comment *le type originaire a évolué sous l'action croissante du développement des transports.* Le travail se spécialise; la culture devient plus intensive; l'industrie laitière s'outille pour l'exportation, d'abord en fabrique collective. puis en atelier patronal; le tissage subit une évolution analogue, on voit l'industrie gantière, par exemple, passer de la fabrique collective rurale à la fabrique collective urbaine, pour devenir enfin le grand atelier sous l'action du machinisme. Ces changements amènent des transformations dans la propriété : la propriété communale disparaît pour faire place à la propriété individuelle.

En même temps, la famille patriarcale se dissout et tend de plus en plus vers la famille instable. Dans les Pyrénées, cette évolution est récente. Au temps de Le Play (1856), la famille quasi patriarcale paraît encore solide; mais il n'en n'est plus ainsi quelques années plus tard. Dans les Alpes, la dissolution remonte à une époque plus ancienne.

De même, la commune s'affaiblit avec la disparition des biens collectifs.

Voilà les individus lancés dans la lutte pour la vie, sans l'appui de la famille et de la commune, et surtout des subventions naturelles spontanées.

Comment vont-ils se comporter?

C'est ce que nous montrent les études sur les vallées adjacentes (Combe de Savoie. Grésivaudan), où l'évolution est plus avancée.

Il faut bien avouer que les individus ne s'adaptent qu'imparfaitement à la transformation du milieu : un certain nombre

nées descendent des *Ibères*, qui sont issus des Caravaniers du Désert. Dans les Alpes, on est en présence de deux populations différentes : dans le bassin de l'Isère (Tarentaise, Maurienne), on trouve les *Centrones* qui occupent les défilés mettant en communication le bassin du Pô et celui du Rhône; ils sont riches, parce qu'ils exploitent les caravanes, et descendent des *Ligures*, dont l'origine est analogue à celle des Ibères. Leur caractère plus vif contraste avec celui des *Allobroges*, peuple celtique qui occupait le versant du Rhône (Bauges. Combe, Genevois. etc.). Quant aux Jurassiens, ce sont des Celtes plus ou moins mélangés de Germains.

tombent dans la misère, ce qui nécessite un développement extraordinaire des œuvres de bienfaisance; l'antagonisme des classes s'accentue; la direction du travail passe entre les mains de gens étrangers au pays et quelquefois même étrangers à la France; la population diminue; enfin l'émigration ne donne que des résultats inférieurs. Ainsi, le Savoyard est placé entre ce dilemme : s'il reste dans son pays, il tombe dans la dépendance de patrons immigrés; s'il émigre, c'est pour s'embaucher dans la dépendance de patrons du pays où il s'établit.

Alors apparaît la loi suivante :

Le développement des transports, en amenant la concurrence des races, fait tomber les populations communautaires dans la dépendance de celles qui le sont moins.

Toutefois, nous devons ajouter qu'il y a un moyen pour les communautaires de tourner la loi : c'est de se faire particularistes, et on le peut par une transformation de l'éducation.

Il est mieux d'armer l'individu que de vouloir le protéger à l'aide d'institutions extérieures qui ne peuvent avoir d'autres résultats que de l'étouffer.

Paul DESCAMPS.

LE PAYS DE TARENTAISE

I. — CONDITIONS DU LIEU.

L'expression géographique qui sert à dénommer le « pays » dont il va être question dans les pages qui suivent, est une expression de pure origine latine, et l'une de celles que les siècles ont le plus respectée.

Tarentaise est, en effet, le nom à peine francisé d'une civitas gallo-romaine ; ou, plutôt, c'est le nom du centre géographique et administratif de cette civitas : un nom de lieu, par conséquent, servant à désigner tous les lieux environnants ; un nom de *chef-lieu* au sens antique du mot.

Ce centre géographique et administratif, ce lieu et chef-lieu s'appelait Darantasia ou Tarantasia, il était situé en ce carrefour de vallées où est aujourd'hui Moûtiers, petite sous-préfecture du département de la Savoie, un peu au-dessus de l'endroit où cet énorme torrent qu'on appelle du nom générique de Doron, ou Thoron, se jette dans l'Isère.

Au IIe siècle de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où le territoire, qui est devenu, depuis, le pays de Tarentaise, fut définitivement incorporé à l'Empire romain, et commença de constituer, avec le Valais suisse, la province des Alpes Graies et Pennines, Darantasia était l'un des cinq ou six chef-lieux de cette province.

Le pays de Tarentaise commence à Albertville même, sur la rive gauche de l'Arly, au vieux bourg de Conflans qui fut, pendant des siècles, la principale localité de cette région, et finit aux sources de l'Isère.

Le bourg de Conflans était appelé « porte tarine », c'est-à-dire

porte de Tarentaise ; et c'est sous ses murs, à l'endroit où l'Arly se jette dans l'Isère, qu'est l'entrée du défilé dont nous parlions plus haut.

De là aux sources de l'Isère il y a près de 100 kilomètres ; et de ce même point au *pied* du Petit-Saint-Bernard, où se trouve le passage le plus rapproché qui mène en Italie, il y a un peu plus de 60 kilomètres.

Le pays de Tarentaise comprend donc, tout d'abord, cette *longue vallée* qui commence sous Conflans, faubourg d'Albertville, et se termine 100 kilomètres plus haut, aux glaciers de Galise : c'est la *vallée de l'Isère* proprement dite. Il comprend, en outre, *deux autres vallées*, — je ne parle que des plus importantes, — qui sont arrosées par des *torrents* de même nom : le Doron de Salins et le Doron de Beaufort.

Le premier de ces torrents s'alimente aux grands glaciers du massif de la Vanoise, roule une masse d'eau considérable et double presque l'Isère. Son cours, de sa source à Moûtiers, où il se jette dans l'Isère, est de 45 kilomètres, environ. Quant au Doron de Beaufort, il se jette dans l'Arly, au-dessus d'Albertville, après un cours de 35 kilomètres. Il roule une masse d'eau bien moins considérable que le Doron de Salins, parce qu'il n'y a pas de glaciers dans son bassin.

Administrativement, le pays de Tarentaise comprend tout l'arrondissement de Moûtiers avec ses quatre cantons ; dans l'arrondissement voisin d'Albertville, il comprend environ la moitié du canton de ce nom et tout le canton de Beaufort.

Il peut être intéressant de constater qu'en 1792, après la première annexion du duché de Savoie à la France, fut établie une division administrative qui correspondait en tous points au pays de Tarentaise, tel que nous le décrivons ici. Le district de Tarentaise comprenait six cantons, dont Conflans et Beaufort ; L'Hopital (aujourd'hui Albertville) était rattaché à Chambéry.

Les limites naturelles de la Tarentaise sont les lignes de partage des eaux du bassin de l'Isère de ceux de la Doire Baltée, de l'Arve et de l'Arc.

Sa superficie est d'environ 200.000 hectares, ce qui représente un peu plus des deux tiers de celle du département du Rhône.

La Tarentaise est un pays de *très hautes altitudes*. Là est cette chaîne de Savoie dont parle Élisée Reclus, « l'une des plus importantes de tout le système des Alpes, à cause de ses diverses ramifications et de l'énorme quantité de glace qui s'est accumulée dans les cirques de ses montagnes ». Cette chaîne se prolonge en Italie où est son point culminant, le Grand-Paradis, qui dépasse 4.000 mètres.

Au point de vue de la science sociale, et même simplement de la géographie, la Haute-Savoie n'est pas où l'administration française l'a mise ; elle n'est pas dans le bassin de l'Arve, mais bien dans le bassin de l'Isère. Elle commence à l'endroit où cette rivière reçoit l'Arc et finit aux Alpes Graies et Cottiennes.

A part le mont Blanc (lequel, d'ailleurs, s'étend aussi en Italie) et le Buet dont l'altitude est assez modeste, on ne trouve dans la Haute-Savoie, à quelques exceptions près, que des montagnes relativement peu élevées.

En Tarentaise, en allant droit devant soi, de l'est à l'ouest, ou inversement, on peut faire, en marchant toujours sur de l'herbe, des centaines de kilomètres sans jamais descendre au-dessous de 1.900 mètres, et en se tenant presque toujours entre 2.000 et 2.500 mètres. Les montagnes de la Maurienne ne sont pas d'un accès aussi facile, mais elles n'en présentent pas moins des hauteurs continues bien supérieures à celles du département de la Haute-Savoie. Quant aux sommets qui dépassent les 3.109 mètres du Buet, on ne les compte pas dans le bassin de l'Isère.

La Tarentaise possède tous les massifs géants suivants : celui de la Vanoise avec ses 8 à 10 sommets qui dépassent 3.500 mètres et dont le plus élevé atteint 3.861 mètres; celui de Thuria dont le point culminant (mont Pourri) s'élève à 3.788 mètres ; la Grande-Sassière (3.759 mètres); le massif de Belle-Côte qui passe presque inaperçu parmi tant d'autres sommets, et dont le point

culminant est cependant encore plus élevé que les plus hauts pics des Pyrénées; enfin, il faut ajouter une partie de la chaîne du mont Blanc, dont un des glaciers alimente le premier gros torrent que reçoit l'Isère (l'aiguille qui domine ce glacier a 3.834 mètres).

Les hautes altitudes du pays de Tarentaise commencent dès l'entrée du défilé de ce nom. Au-dessus de Conflans, on a déjà des altitudes de 2.400 mètres, puis de 2.700, quelques kilomètres plus loin, au Grand-Mont.

Mais si la Tarentaise est le pays des *hautes altitudes,* c'est aussi celui des *vallées profondes.*

A l'entrée du défilé de Tarentaise, l'Isère n'est pas à 350 mètres d'altitude; et de là aux gorges de Briançon, 17 à 18 kilomètres plus haut, elle reste à une altitude moyenne de 380 mètres. Or, les deux chaînes parallèles très rapprochées qui se dressent à droite et à gauche ont, d'un côté, de l'extrémité des montagnes de la Bàthie au Grand-Mont, de 2.400 à 2.700 mètres; de l'autre, du Grand-Arc aux Rochers de Celliers, 2.480 à 2.800, à 2 ou 3 mètres près.

Il en est ainsi jusqu'au delà de Bourg-Saint-Maurice, à 60 ou 70 kilomètres du défilé de Tarentaise.

A Bourg-Saint-Maurice, l'Isère est bien déjà à 810 mètres; mais la vallée n'en demeure pas moins aussi profonde, quoique plus ouverte, car alors c'est le Thuria qui la domine sur la rive gauche avec ses 3.788 mètres; pendant que sur la rive droite se dressent des sommets qui ont encore plus de 3.000 mètres.

Le Doron de Salins, du Villard de Bozel à Moûtiers, sur un parcours de 15 kilomètres, coule à une altitude moyenne de 600 mètres, entre des sommets plus rapprochés encore. Le moins élevé de ces sommets a 2.563 mètres; plusieurs dépassent 3.500 mètres.

Quant à la vallée du Doron de Beaufort, bien que ses montagnes ne soient nulle part couvertes de glace, elle n'en est pas moins très encaissée aussi. Le torrent de Beaufort, au point où il se jette dans l'Arly, est à une altitude moyenne de 550 mètres. Les montagnes de la Bâthie et le Grand-Mont le dominent d'un

côté, et il est dominé de l'autre par des sommets qui ont encore de 1.900 à 2.400 mètres

Cette sorte d'opposition permanente entre les basses et les hautes altitudes, ne se rencontre nulle part comme en Tarentaise.

Si, par exemple, l'on compare le Briançonnais à la Tarentaise, on trouve bien, de part et d'autre, de très hautes montagnes, mais quant aux basses altitudes, on ne les trouve que d'un côté : Briançon est à 1.321 mètres, Moûtiers n'est qu'à 480 mètres.

Deux chefs-lieux de canton du Briançonnais sont à plus de 1.500 mètres et un troisième est à 1.450 mètres, tandis qu'aucun chef-lieu de canton du pays de Tarentaise n'est à plus de 810 mètres d'altitude.

De là résulte *une succession de zones de végétations diverses,* depuis la vallée où pousse la vigne jusqu'aux cimes recouvertes par les glaciers et les neiges éternelles. Ces zones sont, en allant du sommet vers la base :

1° Les neiges éternelles;

2° Les pâturages alpestres;

3° Les forêts (aujourd'hui en partie défrichées pour la culture et les pâturages);

4° La vallée.

Laissant de côté la première zone improductive, nous parlerons d'abord des *pâturages alpestres,* qui commencent là où cesse la végétation arborescente par suite du froid.

« Les schistes lustrés du trias, qui composent cette succession de dômes, résistent peu aux intempéries, et se prêtent d'une *manière merveilleuse au développement des pâturages. Nulle part on ne voit la roche nue; sur toutes les pentes, des prairies sans fin s'étendent jusqu'au sommet.* Je crois rester bien au-dessous de la vérité en estimant à 40 kilomètres de superficie la *succession ininterrompue de ces vastes pâturages*[1]. »

Nous ne retiendrons de cette citation que la partie que nous

1. *Annuaire du Club Alpin français*, année 1875, par Ferdinand Reymond.

avons soulignée. Les vastes pâturages que l'on voit du Jovet et qui se présentent en une succession ininterrompue de 40 kilomètres de superficie sont surtout ceux auxquels nous faisions allusion plus haut. Ils se trouvent sur la rive droite de l'Isère et commencent dans le canton d'Albertville, aux montagnes de la Bâthie, et se continuent à travers tout l'arrondissement de Moûtiers et tout le canton de Beaufort jusqu'aux cols du Joli et du Bonhomme, d'une part, et jusqu'aux cols de la Seigne et du Petit-Saint-Bernard, d'autre part, c'est-à-dire jusqu'aux frontières de la Haute-Savoie et de l'Italie.

Les gazons continus peuvent subsister jusqu'à 2.600 mètres. Plus haut, jusqu'à 3.000 mètres, il y a encore souvent de l'herbe, mais plus en gazons continus : c'est une herbe qui a besoin pour vivre de se cacher dans les interstices des rochers, de s'abriter entre des pierres; ce n'est plus qu'une herbe pour des chèvres ou des moutons, pour des moutons surtout.

Au-dessous des pâturages alpestres, *les forêts*.

Elles peuvent s'élever à près de 2.000 mètres aux meilleures expositions, mais elles s'arrêtent le plus souvent entre 1.800 et 1.900 mètres. L'essence la plus répandue est le sapin, puis viennent l'épicéa, le mélèze, et enfin le pin.

On sait le rôle des forêts dans les pays de montagnes. Elles opposent une digue aux avalanches et aux débâcles et empêchent ainsi les pâturages de « descendre » dans la vallée.

En Tarentaise, le défrichement a laissé subsister assez de forêts pour remplir ce rôle bienfaisant; il n'en n'a pas été partout ainsi, notamment dans le Dauphiné.

Au pays de Tarentaise, le paysan, s'il n'a pas également aimé toutes ses forêts, en a du moins aimé bon nombre, dont il a fait des privilégiées. En ce pays, il y avait *des bois bannis*, comme on disait autrefois, et comme on dit encore aujourd'hui, sans trop savoir pourquoi : « bois bannis », parce qu'en étaient bannis la hache, la contrebande, les animaux et tout ce qui aurait pu menacer l'existence de ces arbres sauveurs, petits ou grands, jeunes ou vieux.

Les lois et les règlements auraient été absolument impuissants à protéger certaines forêts, si la prévoyance des populations n'avait pas été elle-même une loi et un règlement. En un pays où chacun se jugeait *co-propriétaire des bois communaux,* où les villages, par l'organe de leurs conseils, refusaient à l'État toute taxe, si minime qu'elle fût, qu'il voulait leur imposer, la police des forêts aurait été impossible.

Mais ces mêmes populations qui voulaient être laissées libres de couper tout le bois dont elles avaient besoin, et chaque fois qu'elles en avaient besoin, étaient les premières *à solliciter l'intervention du pouvoir central, quand il s'agissait de mettre en réserve certaines forêts, jugées nécessaires à la protection des pâturages ou des cultures.* La police de ces forêts était donc faite, en réalité, par les intéressés, par les communiers; on demandait seulement à l'État des sanctions contre les délinquants, qui auraient été tentés de ne pas respecter les « bois bannis ».

Une cérémonie religieuse consacrait, d'ailleurs, cette mise en réserve, cette défense d'y toucher.

Le « bois banni » devenait ainsi comme un *bois sacré.*

Les grandes vallées du pays de Tarentaise sont toutes orientées de l'est à l'ouest. Il y a donc un versant exposé au soleil tandis que l'autre reste à l'ombre. Ce dernier s'appelle le *revers,* et la température y est toujours beaucoup moins élevée que de l'autre côté.

Au revers, les forêts descendent souvent jusqu'au fond des gorges. En face, les sapins et les mélèzes sont remplacées dans les basses altitudes par les chênes et les hêtres, mais ceux-ci ont reculé devant la vigne, les champs et les prairies. De ce côté (toujours aux basses altitudes), le défrichement se continue sous nos yeux, aux dépens de quelques forêts de chênes et de hêtres qui subsistent encore, et généralement au profit de la vigne, car les champs et les prairies ont à peu près pris tout ce qu'il y avait à prendre.

La vigne s'accommodant davantage des pentes raides, on comprend que ce soit pour elle qu'on défriche surtout quand il y a possibilité de défricher. La vigne peut être cultivée jusqu'à

plus de 1.000 mètres, et même, il n'est pas rare de voir, dans des jardins situés à 1.200 mètres, quelques ceps porter des grappes en pleine maturité. Des champs d'orge et de seigle s'étagent entre la vigne ou les forêts de chênes et de hêtres, d'une part, et les forêts de sapins ou les pâturages, d'autre part.

II. — PRINCIPAUX TRAVAUX DÉVELOPPÉS PAR LES CONDITIONS DU LIEU.

La nature montagneuse du sol a développé l'*art pastoral transhumant*. Le bétail monte ou descend, suivant les saisons.

En hiver, par suite du froid, les animaux sont nourris à l'étable, depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mai. Cette nécessité entraîne la fixité du foyer. Ce ne sont plus des Pasteurs nomades comme dans les steppes, mais des *Pasteurs sédentaires. L'habitation d'hiver, avec l'étable, forme la résidence principale de la famille.* Les habitations d'hiver sont groupées en hameaux, à une altitude moyenne de 1.200 à 1.300 mètres[1], à la partie inférieure des pâturages.

Aux premiers jours du printemps, dès qu'il y a un peu d'herbe, le bétail sort; on le mène d'abord un peu au-dessus du village; puis un peu plus haut, puis plus haut encore; mais, cette fois, on ne le ramène plus, le village est trop loin, trop bas quoique à 1.200 mètres, et le bétail reste au *chalet de printemps*, situé entre 1.400 et 1.600 mètres. Qui va habiter ces chalets? Les enfants et les vieilles filles, et parfois des jeunes filles de dix-huit à vingt ans, surtout quand les chalets sont groupés; les femmes mariées n'y vont qu'à défaut d'autre membre féminin, car, autant que possible, elles ne quittent pas la résidence principale. Le chalet de printemps est habité pendant le mois de mai et une partie de juin.

De mi-juin à la mi-septembre, le bétail va à la « montagne », c'est-à-dire au-dessus de la limite des forêts, entre 1.700 et

1. Le village le plus élevé est situé à 1.850 mètres.

2.000 mètres d'altitude et quelquefois plus haut, mais rarement plus bas. C'est là que l'on fabrique le fromage, soit dans les « fruitières », s'il s'agit du fromage de gruyère, soit dans des chalets, s'il s'agit des fromages destinés à la consommation de la famille.

Pendant que les vaches laitières sont à la montagne, les bœufs, les génisses et les bêtes à cornes, qui ne donnent pas de lait, vont plus haut, sur les « montagnes à génisses », dans la *zone de l'élevage* qui s'étend jusqu'à 2.600 mètres d'altitude. Ici, plus de fruitières, plus de chalets; seulement des cabanes de bergers, généralement en planches et transportables.

Dans la Tarentaise, tout le monde fait de l'élevage. On élève des jeunes génisses pour se préparer des vaches laitières; on élève des jeunes bœufs pour la vente directe aux étrangers qui viennent s'approvisionner d'animaux de travail, ou de boucherie, aux foires de la Tarentaise. Or, du mois de juin au mois de septembre, il ne faut pas compter sur les pâturages d'altitude moyenne, tout y est sec; encore moins faut-il compter sur le foin des prairies, il est beaucoup trop rare et trop cher. Heureusement, la nourriture est abondante près des neiges éternelles, précisément au moment où il y a disette partout ailleurs.

Les gens du village ne feront qu'un troupeau de tout ce bétail; ils le confieront à un seul berger, et ne s'en inquiéteront plus. C'est à peine si, deux ou trois fois en toute la saison, un enfant de douze à treize ans ou une vieille fille, moitié par intérêt, moitié par passe-temps, iront constater *de visu* ce qui se passe et prendre des nouvelles.

Vers la mi-septembre, le bétail abandonne la montagne pour les pâturages inférieurs, et les femmes et les enfants reviennent habiter le chalet de printemps qui est aussi celui d'automne. Enfin, en novembre, on rentre tout le bétail à l'étable, et la famille se trouve réunie à l'habitation principale pour l'hivernage.

Comment nourrit-on le bétail pendant l'hiver? A l'aide des produits de la culture fourragère. Le foin récolté pendant la bonne saison est emmagasiné pour l'hiver. Ainsi, *le froid, en*

obligeant à la stabulation d'hiver développe une culture rudimentaire. Mais il y a plus, on ne vit pas que de fromage et de lait; il faut du pain, du vin, etc. En outre, il faut des vêtements. Or, *les montagnes, en rendant les communications difficiles, obligent les habitants à se suffire, et ainsi à développer encore plus la culture.*

C'est pourquoi nous avons constaté l'existence de champs d'orge et de seigle ainsi que des vignobles sur les flancs des montagnes. C'est pour la même raison que l'on cultivait un peu de chanvre pour avoir de la toile, et que l'on entretenait quelques moutons pour les habillements et les couvertures de laine. Pour les chaussures, on avait le cuir.

Nous verrons que cet état de choses, surtout vrai avant l'annexion à la France, a été modifié par le développement des moyens de transport. Mais, auparavant, nous devons parler d'un autre phénomène dû aux progrès du défrichement.

Ce défrichement s'est opéré en descendant :

Les premiers habitants se sont établis près des pâturages « sur les cimes des monts », où ils étaient encore du temps de Strabon. Ils ont commencé à défricher le sol qui était immédiatement au-dessous de ces pâturages. Des altitudes de 1.200 à 1.600 mètres, le défrichement a gagné peu à peu les altitudes inférieures. Ainsi, les cultures des altitudes supérieures vont toujours reculant. Telles communes, dont les champs de seigle et d'orge s'étendaient encore, il y a cinquante ou soixante ans, jusqu'à 1.500 mètres d'altitude n'en n'ont plus qu'à 1.300 mètres et au-dessous. « Les céréales descendent », suivant l'expression consacrée, et elles « descendent » même très vite depuis quelque temps, refoulées qu'elles sont par les prairies. Les coteaux d'étage inférieur gagnent ainsi tout le terrain que perdent les céréales qui confinent aux pâturages. Bientôt on y établira les villages du domicile principal, tandis que ceux des étages supérieurs se transformeront en chalets.

Cette évolution est un fait accompli pour quelques communes de la Basse-Tarentaise.

Au XIVe siècle, dans ce que l'on appelle la plaine de Cevins, à

égale distance d'Albertville et de Moûtiers, et à 390 mètres d'altitude, il n'y avait encore qu'un petit hameau et quelques fermes. Les autres hameaux étaient sur les flancs de la montagne, au-dessus de 1.000 mètres, et l'on habitait toute l'année en ces hameaux de l'étage supérieur. Peu à peu, les maisons se sont multipliées au fond de la vallée; elles se sont groupées, formant d'abord des villages annexes à une altitude de moins de 400 mètres. Ne croyez pas que l'on ait, pour cela, abandonné le sommet de la montagne; non, on a toujours des chalets aux étages supérieurs, et même de véritables maisons; mais on vit plus qu'autrefois au fond de la vallée, parce qu'on y trouve plus qu'autrefois à s'y occuper.

Remarquons, d'ailleurs, que cette évolution qui tend à faire « descendre » les céréales, et, avec les céréales, les habitations d'hiver, ne dépassera jamais une certaine limite, dans la plus grande partie du pays de Tarentaise. En beaucoup d'endroits, les habitations d'hiver pourront descendre encore, mais elles ne descendront jamais jusqu'au fond de la vallée : il y a trop de gorges inhabitables. Quant aux chalets des hautes altitudes, ils ne feront que se multiplier à mesure que les villages des étages supérieurs se dépeupleront davantage.

En résumé, ces villages annexes de l'étage inférieur sont de date relativement récente. J'en connais plusieurs qui ne se sont formées que vers le milieu du XVIII[e] siècle. D'autres sont plus anciens, et alors ils peuvent posséder une église et une mairie. Tels villages des environs de Brides-les-Bains, qui sont à une altitude de 750 mètres environ, et qui possèdent une église et une mairie, ne sont en réalité que des villages annexes; le domicile principal des propriétaires de ces groupes de maisons est beaucoup plus haut : il est aux villages qui sont au-dessus de la forêt, à 1.100 ou 1.200 mètres.

La famille se fixe dans les villages-annexes au commencement du printemps pour les besoins de la culture; elle y revient à la fin de l'automne pour les mêmes raisons. Mais elle n'y passe pas l'hiver, comme nous l'avons vu plus haut.

La nécessité où les hommes se trouvent de se déplacer cons-

tamment a amené l'élevage du mulet comme moyen de transport. Les mulets de la Tarentaise sont très forts et portent d'immenses bâts. En toute saison, ils sont l'instrument de l'homme comme la quenouille, en hiver, est celui de la femme. Quand celle-ci se sert du mulet, c'est qu'elle est veuve, ou que son mari est bien malade.

Passons maintenant aux travaux de *Fabrication.*

L'industrie laitière, aussi vieille que le monde, à laquelle les Centrones s'adonnaient, du temps de Pline, est toujours la *principale industrie* de leurs descendants avec l'élevage. Le fromage a seulement changé de nom : ou bien il s'appelle gruyère, comme dans le Jura et en Suisse ; ou bien il prend toutes sortes denoms et s'appelle : tomme, tignard, brezecou, boudanes, vacherin; parfois, il n'a pas de nom.

Le gruyère est le seul fromage qui se fabrique pour l'*exportation* et il *ne se fabrique que pour l'exportation.* On ne garde au pays que les rebuts, quand il s'agit du gruyère; tandis qu'on garde souvent pour soi ou pour les marchés locaux ce qu'il y a de meilleur, quand il s'agit de la tomme ou de tel autre fromage. A vrai dire, on peut négliger ces fromages de tous noms, de fabrication familiale; ils ne sont destinés qu'à la consommation locale, et la vente ne se fait qu'au détail.

En consultant les livres ou les articles spéciaux consacrés au gruyère, j'ai été très étonné de ne pas trouver la Tarentaise parmi les pays français producteurs de ce fromage. Ne serait-ce pas que ces livres spéciaux ont été écrits il y a plus de cinquante ans, avant l'annexion, par conséquent; et que ceux qui ont écrit après n'ont fait que répéter ce que leurs devanciers avaient dit?

Il y a trois étapes dans l'évolution de l'industrie fromagère.

1° Tout se passe *en famille :* on ne traite que le lait des quelques vaches ou de l'unique vache que l'on possède ; on fabrique 1 ou 2 kilos de fromage tous les jours, ou tous les deux ou trois jours.

C'est le système le plus primitif; il est vieux comme le monde.

2° La seconde étape, malgré les apparences, ressemble beaucoup à la première.

La famille accumule le lait dont elle peut ou veut disposer, et pour cela le porte, deux fois par jour, en un local déterminé appelé *fromagerie*. Là, quand la quantité de lait est suffisante, elle fabrique, ou fait fabriquer sous ses yeux son fromage ou son beurre. Ce lait n'a jamais été vendu. La combinaison a seulement consisté à s'arranger avec les voisins pour ne pas le laisser vieillir, tout en l'accumulant.

Dans ce système, si tout ne se passe pas dans la famille, tout se fait encore par la famille et avec une matière première n'ayant jamais cessé d'appartenir à la famille.

3° Voici la troisième étape qui est, par rapport aux deux premières, ce qu'est la *grande industrie* par rapport au *petit atelier* de la famille.

Ici, c'est un véritable industriel qui achète le lait en quantité, aux producteurs, et qui le traite dans un local à lui, avec des ouvriers à lui. La famille, qui a vendu la matière première, habite peut-être à 50 ou 100 kilomètres du local où l'on façonne cette matière première. Elle ne s'inquiète de rien. Elle n'a pas à se préoccuper si la fabrique fonctionne ou ne fonctionne pas, si les objets fabriqués se vendent ou ne se vendent pas.

Si cette famille, au lieu de vendre son lait à un industriel, le vend à une société dont elle fait partie, le résultat est le même ; ce sont les administrateurs de la société qui s'occupent de la fabrication et de la vente. La seule différence est qu'elle participe aux risques de l'entreprise et touche des dividendes plus ou moins élevés.

La fabrication du fromage de gruyère en vue de l'exportation se fait donc en grand atelier sous deux formes que nous allons passer successivement en revue.

1° *Le système de l'association*, généralement employé dans le Jura, s'est beaucoup moins répandu en Tarentaise. On ne le trouve guère que dans les cantons d'Aime, de Moûtiers et de Bozel.

Comme dans le Jura, le lieu où se fabrique le fromage de

gruyère se nomme *fruitière*. Dans l'un et l'autre pays, cette fabrication existait déjà au XVIIIe siècle.

La différence entre les deux est que les fruitières du Jura sont établies dans les villages mêmes et fonctionnent l'hiver, tandis que celles de la Tarentaise sont reléguées dans la « montagne » et ne fonctionnent que l'été.

On appelle « montagne », une étendue de pâturages alpestres d'au moins 40 hectares et délimitée par la nature. Quarante hectares suffisent pour nourrir, pendant 3 mois, 50 vaches pouvant donner 300 à 400 litres de lait par jour, soit la quantité nécessaire pour fabriquer journellement un fromage de 25 à 30 kilos. Mais ne fabriquer qu'un seul gruyère, c'est se mettre dans l'obligation de laisser vieillir le lait, c'est, par conséquent, s'exposer à ne livrer que des produits inférieurs. Aussi ce type de « montagne » de 40 hectares seulement est-il le type de beaucoup le moins répandu. On est à peu près partout arrivé à faire deux fromages par jour, un pour chaque traite; c'est-à-dire que, presque partout, avec patience et longueur de temps, — remarquons que cette tendance ne date pas d'hier, — on est parvenu, là où les accidents de terrain ne s'y opposaient pas, à constituer des propriétés de 80 à 100 hectares. Il y en a de 150, et même de 200 hectares; mais alors c'est trop grand. Il n'y a qu'à diviser, me direz-vous. Oui, seulement si l'on ne divise pas, c'est que c'est impossible; et c'est impossible parce qu'il n'y a qu'une source sur cette étendue de 200 hectares.

Une fois constituée, une « montagne » ne se divise plus. Est-on plusieurs héritiers, on vend, ou l'on exploite en commun : on ne *morcelle pas*, on *ne partage pas*.

La plupart de ces propriétés existaient déjà au XVIIIe siècle, avec leur destination actuelle. Elles ont connu toutes les législations, tous les régimes, toutes les lois successorales; et elles sont ce qu'elles étaient : elles finissent à la même arête, sont limitées par les mêmes rochers, possèdent les mêmes sources. Il n'y a que les noms des propriétaires qui ont changé quelquefois, comme nous le verrons.

Sous le régime de l'exploitation par association, tous les

associés sont du même village, ou de la même commune (suivant que la montagne est la propriété du village ou de la commune). Chaque associé a un droit de participation proportionnel aux impôts fonciers qu'il paie. Les propriétaires non-résidants et les non-propriétaires sont donc exclus.

Cette exploitation par association, qui est très avangeuse pour l'habitant, l'est beaucoup moins pour la commune, bien que celle-ci perçoive un droit sur chaque tête. Ce droit ne fait que couvrir les frais, l'habitant, qui est en même temps l'électeur, se souciant peu d'enrichir la commune à ses dépens.

Avec ce système, une bonne vache, qui reste trois mois à la « montagne », rapporte facilement 60 francs, toutes taxes et tous frais payés. Cet été, 1906, un membre d'une de ces associations, propriétaire d'une seule vache, me parlait de sa bête avec une complaisance marquée, presque avec des larmes aux yeux. En 1904, cette vache avait été la première de la « montagne » pour le nombre de kilos de lait, et avait rapporté 102 francs; en 1905, elle était encore la première et avait rapporté 97 francs, tous frais payés.

Une vache ordinaire rapporte encore de 35 à 45 francs, sans compter quelques sous-produits, toujours très appréciés, et la quote-part des rebuts.

2° *L'exploitation par un particulier* (propriétaire ou fermier) domine dans le canton de Bourg et surtout dans celui de Beaufort. Quand l'exploitation se fait par le propriétaire même de la montagne, il est rare qu'il possède le nombre de vaches nécessaires. Il loue le surplus à raison de 25 francs en moyenne par tête. Comme chaque bête rapporte de 40 à 50 francs tous frais payés, le locataire fait donc 15 à 25 francs de bénéfice net. Pour les vaches qu'il possède, il fait un bénéfice d'au moins 60 à 70 francs, car, outre que tout le profit lui revient, elles ont été sélectionnées et sont les meilleures laitières du troupeau. Où vont ces dernières pendant l'hiver? Le propriétaire ne peut pas les nourrir lui-même, car *la Tarentaise qui est très riche en pâturages, ne l'est pas du tout en prairies artificielles;* elle pourrait le devenir, *mais l'usage de la vaine pâture*

et du libre parcours s'y oppose. Aussi le foin est rare et cher. Voici comment notre grand fabricant s'y prend. Il y a de pauvres familles qui ont un peu de foin, un peu d'orge, et qui n'ont pas de vaches laitières, ou qui n'en n'ont qu'une ou deux et peuvent en nourrir deux ou trois.

Acheter, c'est vite dit; mais n'achète pas qui veut. Deux à trois cents francs ne se trouvent pas ainsi à point nommé, surtout à l'entrée de l'hiver; et qu'a-t-on pour cette somme?

Il vaut mieux s'adresser au riche « montagnard ». Ses bêtes sont de bonne race et d'excellentes laitières. Avec lui on n'aura rien à débourser, car il prête ses vaches moyennant la pension seulement; il les met à « l'hiverne ». On lui demandera donc une de ses bêtes à « l'hiverne ». On aura ainsi du lait tout l'hiver; ou, si l'on n'en a qu'une partie de l'hiver, c'est mieux encore, car l'on pourra faire de l'élevage avec le veau qui s'annonce.

Le pauvre garde neuf mois la vache du riche. Celui-ci ne la reprend que pour la remettre à sa « montagne », ordinairement vers le 10 juin. En automne, le pauvre ira la lui redemander; celle-là, le plus souvent, car elle n'est pas trop vieille encore et on a bien vu que c'était une « riche » bête.

On comprend que le fermier d'une « montagne » fasse tout ce que fait un propriétaire. Lui aussi a besoin d'un troupeau de 150 à 160 têtes pour se livrer à la fabrication du gruyère; lui aussi loue ce qu'il n'a pas, achète le lait qui lui manque en payant autant de fois 25 francs qu'il a de têtes louées; lui aussi tient à avoir dans son troupeau un certain nombre de bêtes lui appartenant; lui aussi est embarrassé à l'entrée de l'hiver et est tout heureux qu'on vienne lui demander ce qu'il a en trop.

Cet échange a encore, mais a eu surtout, à certaines époques, une très grande importance. Beaucoup de familles lui doivent d'avoir échappé à la misère; beaucoup d'autres ont évité les emprunts ruineux et ont pu réparer, sans presque s'en apercevoir, de lourdes pertes. Si le paupérisme n'a jamais existé en Tarentaise, on le doit, en grande partie, à ces prêts dissimulés du fabricant de fromage.

La vente du gruyère, à raison de 130 à 150 francs les 100 kilos, se fait directement par les fabricants eux-mêmes. Turin était autrefois le centre principal où l'on dirigeait une bonne partie de ces produits. Il y a encore dans cette ville de grandes maisons, dont quelques-unes sont dirigées par des originaires du pays de Tarentaise, qui en absorbent une certaine quantité ; mais, depuis un certain nombre d'années déjà, il s'en vend beaucoup en France.

Moûtiers ne joue aucun rôle dans cette exportation. C'est tout au plus s'il y a quelques caves à gruyère en cette petite ville, comme il y en a à Bourg-Saint-Maurice, à Aime, etc.

Les exportateurs, je l'ai dit, sont les fabricants eux-mêmes, ou quelques-uns d'entre eux, et ils peuvent être bien plus nombreux dans un simple village qui est à 1.200 ou 1.300 mètres d'altitude qu'à Moûtiers même. En réalité, on trouve de ces fabricants-négociants dans bon nombre de communes et dans tous les cantons. Ils ont toujours formé une classe supérieure, comme une sorte de bourgeoisie dans les villages : une bourgeoisie dispersée en de très petits centres, résidant un peu partout, et remplaçant celle du centre urbain qui n'existait pas.

La nécessité de se suffire avait anciennement développé la petite industrie. Les femmes filaient le chanvre l'hiver pendant les veillées. Chaque village avait son tisserand, son cordonnier, son four et son moulin ; des tanneries, dispersées dans le pays, préparaient le cuir. En 1810, une fabrique de drap fut établie à Séez et chacun put y échanger sa laine contre du drap, moyennant un certain prélèvement convenu.

Quant au *commerce*, nous avons vu que l'exportation du fromage de gruyère se fait directement par les fabricants. Il n'en n'est pas de même du commerce des bestiaux, la vraie richesse de la Tarentaise, le seul produit qui ait toujours été assez abondant pour donner lieu à une exportation régulière. La valeur marchande de cette exportation a considérablement augmenté depuis l'annexion de la Savoie, par suite de la suppression des douanes entre cette province et le reste de la France qui forme son débouché naturel, car les Alpes rendent le trafic peu aisé

avec l'Italie. Le commerce des bestiaux s'opère dans les foires : on y vient de plusieurs départements à la ronde et même d'Algérie. Les principales foires sont celles de Bourg-Saint-Maurice (9 et 10 septembre) et Moûtiers (11 et 12 septembre) qui font chacune environ 2 millions d'affaires. Il y a d'autres foires moins importantes dans les principales localités du pays.

III. — INFLUENCE DU LIEU ET DU TRAVAIL SUR L'ÉTAT SOCIAL.

Examinons d'abord comment la *propriété* est constituée dans la Tarentaise.

Les pâturages alpestres étaient autrefois possédés par les communes, et ils le sont encore en partie. Nous avons vu que la fabrication du fromage de gruyère en vue de l'exportation se fit d'abord par des associations de propriétaires du même village, ce qui n'amena aucun changement. Mais peu à peu, les communes trouvèrent plus avantageux d'affermer les montagnes. Le fermage se payait en nature, ou en argent. L'administration des gabelles du XVIIIe siècle nous apprend qu'il y a déjà alors comme une sorte de classe industrielle dont la spécialité est d'exploiter les pâturages et que cette classe se recrute dans tout le pays.

Ce sont ces fermiers qui devinrent plus tard propriétaires de bon nombre de pâturages communaux destinés à l'industrie fromagère. Aujourd'hui, le plus grand nombre de ces montagnes sont des propriétés privées. De ce fait, en beaucoup d'endroits, *la propriété communale a été considérablement restreinte,* mais il faut remarquer que ce sont surtout les communes dont les pâturages étaient le plus étendus qui ont procédé à des ventes.

Sous ce nouveau régime, il se développe une bourgeoisie disséminée un peu partout. Un fabricant de fromage ne s'en tient plus à l'exploitation des montagnes de son propre village, mais on verra un habitant du canton d'Aime, par exemple, avoir son troupeau sur les pâturages du canton de Beaufort, et quel-

quefois hors de la Tarentaise. Il est au contraire très rare qu'un étranger vienne exploiter un pâturage de ce pays.

Les communes ont vendu, depuis le xviiie siècle, bon nombre de leurs pâturages destinés à la fabrication du fromage, mais elles ont à peu près partout gardé ceux des pâturages qui étaient destinés au jeune bétail. Ces pâturages sont très recherchés depuis quelques années. Aussi les communes qui en ont trop pour leurs besoins immédiats, en ont-elles vendu une partie qui est alors exploitée par l'acquéreur ou par un fermier.

Ce propriétaire, ou ce fermier, appartient à la classe la plus aisée du pays. Au printemps, il achète pour 10 à 15.000 francs de bêtes à corne de un à deux ans et demi et les met sur les pâturages pour les revendre en automne. Les frais sont insignifiants; il suffit de payer un berger.

Les animaux passent la nuit dehors, et, par conséquent, il n'y a même pas à faire les frais d'un abri en planches. Comme, d'ailleurs, le croît est relativement considérable, les bénéfices sont importants, ils se chiffrent, le plus souvent, par 60 à 80 francs par tête.

Ces négociants, qui spéculent ainsi sur les jeunes animaux, ont beaucoup stimulé l'élevage. Leur nombre augmente; ils utilisent de plus en plus tous les pâturages disponibles et arrivent même, profitant de certaines situations obérées, à provoquer des ventes de biens communaux. C'est ce qu'ont fait les fabricants de fromages, lesquels, d'abord, n'étaient que des fermiers. Ces derniers auront eux-mêmes, d'ailleurs, à compter avec leurs nouveaux concurrents.

Les moulins communaux à grains ou à huile avaient été généralement aliénés avant qu'on ne commençât à vendre les pâturages. Presque tous aujourd'hui appartiennent à des particuliers.

A partir de 1738, époque où fut achevé le cadastre, il y eut, en vertu d'une série d'édits, de véritables partages de biens communaux. On se partagea même des forêts, sinon à titre tout à fait gratuit, du moins moyennant une indemnité très faible. C'est ainsi, par exemple, qu'à Hautecour et à Saint-Marcel,

toutes les forêts jusqu'à 11 ou 1.200 mètres d'altitude sont devenues propriétés privées.

Quant aux parties défrichées et mises en culture, elles sont appropriées de temps immémorial et, là, c'est la petite propriété qui domine. Ainsi, en 1738, la commune d'Aime et Tessens, qui comptait 292 familles, « faisant feu », avait une superficie de 2.769 hectares, divisés en 17.378 parcelles; les 1.200 habitants d'Allues possédaient 9.061 hectares divisés en 34.447 parcelles; et les 105 communiers d'Hautecour se partageaient 13.954 parcelles ayant moins de 100 mètres carrés en moyenne.

Au contraire, *les pâturages destinés à l'industrie fromagère évoluent de plus en plus dans le sens de la grande propriété.* Ainsi, par exemple, à Nâves, il y avait, en 1768, 23 montagnes avec 342 vaches : ce qui ne fait pas 15 têtes par montagne. C'était donc ce qu'on appelle, aujourd'hui, des « montagnettes ».

En 1906, sur le territoire et dans les pâturages de cette même commune, il y avait encore 340 vaches laitières, et davantage, mais le nombre des montagnes était réduit à 5 ou 6 et même à 4 ou 5 : on était en train, à cette date, d'unir deux propriétés dont chacune était déjà très étendue, et il n'en restait plus que deux qui ne méritassent encore que le nom de montagnettes.

Cette tendance à diminuer le morcellement s'est partout affirmée, quand il s'agissait de pâturages destinés à la grande industrie fromagère.

Nous avons vu que l'organisation de travail dans la Tarentaise exige l'établissement de plusieurs domiciles. A telle époque de l'année, une même famille peut se trouver dispersée en trois endroits différents. Dans cette superposition de domiciles, chaque membre de la famille a d'avance sa place marquée : la vieille fille occupe l'étage supérieur, — le chalet — en compagnie d'un ou deux enfants; la femme mariée est à l'étage intermédiaire, l'habitation principale; enfin le mari est à l'étage inférieur dans le village-annexe.

Grâce à cette multiplicité de domiciles, les femmes ont toujours la direction d'un foyer, et elles commandent partout où elles sont. Quand les hommes sont à leurs champs, à leurs vignes, à

leurs prairies, elles sont ou à leurs pâturages, ou à leurs chalets du printemps, ou dans leurs habitations d'hiver. Ce partage d'attributions qui se fait entre l'homme qui fait la culture, et la femme qui dirige l'élevage, donne à celle-ci une grande indépendance, et cela de très bonne heure. Il n'est pas rare de voir des jeunes filles de seize à dix-huit ans imposer leurs volontés à leurs pères et frères aînés, surtout en ce qui touche à l'élevage, à la vente du bétail, et à l'organisation intérieure de la maison. Les femmes se constituent presque toujours, par la vente de certains produits de la ferme, un petit pécule personnel. Il faut ajouter, d'ailleurs, que c'est presque toujours dans l'intérêt de tous qu'elles amassent ce pécule; c'est en vue de certains petits achats et pour ne pas trop entamer la bourse commune; le défaut de la femme serait plutôt de pousser trop loin l'esprit d'économie.

Parmi les calamités qui sévissent en Tarentaise, il faut signaler le *crétinisme;* il y a toujours été beaucoup plus localisé que dans le Valais, ou la Maurienne, mais il n'en a pas moins été un véritable fléau pour certaines communes en particulier, et pour le pays en général. Ce fléau sévissait à deux endroits surtout : à Aime et à Bozel. Près de ce dernier chef-lieu de canton, est un village qu'on a toujours appelé le Villard-Goitreux. Tous les goitreux ne sont pas crétins, loin de là; mais on peut être sûr que, là où il y a beaucoup de goitreux, il y a également beaucoup de crétins. Le Villard-Goitreux est situé au fond d'une gorge, entre deux torrents.

En 1818, un lac qui s'était formé au sommet de la vallée de Champagny, où sont de grands glaciers, rompait sa digue, et se précipitant dans cette gorge, emportait la moitié du village. On le reconstruisit un peu plus loin, on espaça un peu plus les maisons; et ce fut assez pour amener une décroissance considérable du terrible fléau. Depuis quelques années surtout, dans les deux ou trois localités où il existe encore, le crétinisme va diminuant très rapidement; le jour n'est pas loin où il aura entièrement disparu.

Est-il vrai que les gens de la Tarentaise soient distincts des autres habitants de la Savoie par leur origine? Élisée Reclus le croit : « Ils ont les cheveux plus noirs, l'esprit plus vif et ressemblent à des Méridionaux... Ils sont beaucoup plus petits que les gens des vallées voisines. On est allé chercher des ressemblances jusque dans les îles Majorque et Minorque, et l'on en a trouvé de très frappantes, paraît-il. »

Cet esprit plus vif, dont parle Élisée Reclus, n'est pas général. Dans les villages situés sur le « revers », les gens ont l'esprit lent, et plus que lent parfois. Malgré tout, et malgré l'isolement du pays, *la Tarentaise a toujours tenu une place honorable au point de vue de l'instruction.* D'après la statistique de l'instruction primaire en France, publiée en 1866, par J. Monier, pour la période allant de 1857 à 1861, la Savoie occupe, à cette époque, le 32e rang sur 89 départements, et la Haute-Savoie le 23e rang.

Mais, à propos de cette statistique, Jules-Philippe, d'Annecy, fait justement observer que la Tarentaise, qui forme un des arrondissements de la Savoie, devrait être considérée isolément, à cause de la place à part qu'elle s'est faite, au point de vue de l'instruction. Ce n'est plus au 32e rang qu'il faudrait mettre cette province, dit-il, si on la considérait isolément, mais au premier, ou à l'un des premiers.

« La Tarentaise, ajoute cet auteur, est très avancée sous le rapport de l'instruction primaire et du nombre des écoles communales. On pourrait en dire autant d'une portion de l'arrondissement d'Albertville[1]. » Cette portion de l'arrondissement d'Albertville, dont il est question ici, c'est surtout le canton de Beaufort que nous avons rattaché au pays de Tarentaise; l'arrondissement de Moûtiers constituait, depuis l'annexion, la Tarentaise proprement dite.

Élisée Reclus dit de son côté : « La moyenne des connaissances est plus grande dans ces montagnes que dans les régions basses de la plaine, et, naguère, la Savoie, comme les Hautes-

1. *Revue savoisienne*, février 1866.

Alpes, avait le privilège de fournir d'instituteurs les départements riverains du Rhône[1]. ».

Au pays de Tarentaise, on n'a jamais séparé l'instruction de la religion, et réciproquement. Fonder une école, c'était faire une œuvre pie. On donnait, pour ces fondations, des prés, des champs, des vignes, des moulins, etc., autant que de l'argent.

On peut dire que chaque agglomération de 20 à 25 familles avait fini par avoir son école d'hiver : je dis école d'hiver, parce que, en été, beaucoup de ces écoles de quartiers se fermaient; il ne restait d'ouvertes que celles d'un ou deux centres plus importants de la commune.

On ne rougissait pas d'aller à l'école, à l'école d'hiver, même après vingt ans, et plus d'un instituteur qui groupait autour de lui des élèves de tout âge, ne visait à d'autre récompense qu'à celle du service rendu à son village.

Ce qui caractérisait cet enseignement, très simple évidemment, c'était son côté pratique. On attachait une grande importance. entre autres à la lecture des manuscrits. Les élèves devaient porter à l'école certains papiers de famille qu'on leur apprenait à déchiffrer. En un pays où il s'est toujours fait beaucoup de contrats, beaucoup d'échanges, beaucoup de ventes et où chacun pouvait être appelé, un jour ou l'autre, à apposer sa signature au bas d'un acte notarié ou non, cette préoccupation se comprend. Plus tard, vers 1850, les livres-manuscrits remplacèrent les papiers de famille, à l'école.

Nous avons déjà constaté *la grande importance de l'organisme communal,* surtout à l'origine; nous avons vu aussi que cette importance va en diminuant au fur et à mesure de la transformation de la propriété collective en propriété privée.

Par suite de l'organisation du travail que nous avons décrite, la nécessité où se trouvait chaque communauté d'avoir des terres dans les différentes zones agricoles, avait amené une délimitation particulière des territoires.

Ainsi l'on voit le territoire de telle commune commencer au

1. E. Reclus, *la France*, p. 203.

fond de la vallée à 5 ou 600 mètres d'altitude et finir à 2.500 mètres d'altitude, à la plus haute arête voisine. La première préoccupation de chaque village a toujours été d'empêcher qu'un autre village ne s'interposât entre lui et le sommet de la montagne.

On comprend que de telles communes jouissent — et surtout jouissaient autrefois — d'une large autonomie, qui se complétait par celle des villages. Chacun de ceux-ci nommait un procureur pour administrer les biens de quartier, tandis que la commune nommait un syndic pour l'administration des biens communaux.

Ces communes, habituées à gérer leurs affaires, n'admettaient pas facilement l'intervention de l'autorité supérieure dans les questions d'intérêt local. Ainsi, en 1773, on voit la commune de Bellentre refuser d'une façon énergique une taxe que l'État voulait imposer à quiconque allait s'approvisionner de bois de construction dans les forêts communales.

Nous avons vu que c'est grâce à la forte organisation des pouvoirs publics que les forêts ont pu être conservées dans la Tarentaise.

Comment la race se comporte-t-elle vis-à-vis de l'étranger?

L'*immigration,* presque nulle jusque dans ces derniers temps, tend à augmenter par suite de l'*utilisation des chutes d'eau.* Il se constitue ainsi, au fond des vallées, une classe ouvrière, qui se recrute au dehors, car le paysan tarin préfère émigrer plutôt que de devenir ouvrier d'usine. Les étrangers viennent surtout de l'Italie, particulièrement de la vallée d'Aoste.

L'étranger pénètre aussi par le *tourisme,* qui s'est développé depuis une vingtaine d'années. C'est là une nouvelle source de revenus pour les populations de la Tarentaise.

Le sol intransformable de la Tarentaise oblige une partie de la population à *émigrer.*

Remarquons d'abord que, depuis une quarantaine d'années, la population a diminué dans les régions supérieures à 1.000 mètres et a augmenté au fond des vallées. Mais il n'y a pas eu

compensation entre ces deux phénomènes. Ainsi le pays de Tarentaise, qui comptait 60.000 habitants, en 1860, n'en compte plus aujourd'hui que 45.000. En réalité, on émigre autant des vallées que des montagnes, seulement les étrangers qui viennent se fixer dans le pays restent dans les vallées.

Dans les montagnes, les femmes émigrent peu, car nous avons vu que l'on trouvait à employer les vieilles filles. Les neveux et les nièces, quand ils sont jeunes, sont plus souvent au chalet avec leur tante qu'avec leur mère. Aussi sont-ils pleins de déférence et de respect pour celle qui, sans être leur vraie mère, la remplace le plus souvent. Ces tantes ont souvent plus d'autorité dans la famille que le père lui-même.

Les femmes n'émigrent guère que des localités situées au fond de la vallée. Là, les jeunes filles trouvent peu d'occupation. Les unes s'en vont à l'étranger, en Russie surtout, où elles sont institutrices; d'autres deviennent employées des postes; bon nombre sont dans le commerce, un peu partout mais surtout à Paris et à Lyon; d'autres deviennent femmes de chambres, cuisinières, etc. J'ajouterai que le nombre de jeunes filles qui émigrent en épousant des fonctionnaires, ou d'autres étrangers au pays, est relativement considérable.

Dans la montagne, on ne trouve guère que deux ou trois communes d'où les femmes émigrent. Encore faut-il remarquer que c'est presque toujours avec des parents, ou pour rejoindre des parents qu'elles quittent le pays. Saint-Martin de Belleville est peut-être, de toutes les localités de la montagne, celle où les femmes émigrent le plus, parce que bon nombre de familles ont fait souche, soit à Paris, soit dans le nord de la France. A Paris, il y a vingt-cinq à trente ans, les femmes de Saint-Martin étaient surtout porteuses de pain.

Ce sont principalement les jeunes gens qui émigrent à Paris, certains réussirent comme ouvriers dans l'industrie des ouvrages d'art imitant les bronzes. Les plus habiles se transformèrent en petits patrons, et finirent par être à la tête de maisons importantes. Au fur et à mesure que l'industrie se développait et exigeait une main-d'œuvre plus nombreuse, on

écrivait au village pour demander de nouveaux ouvriers. La commune de Peisey, qui avait plus de 1.500 habitants en 1848, s'est ainsi dépeuplée très rapidement, et, aujourd'hui, elle a à peine 700 habitants.

A l'Exposition universelle de 1900, on pouvait remarquer que bon nombre d'exposants de cette industrie des bronzes imités portaient les mêmes noms. C'étaient des gens sortis des mêmes villages. Ces villages possèdent maintenant des villas, toujours plus nombreuses, construites par les enfants ou petits-enfants des émigrants.

Une autre colonie, qui a également beaucoup prospéré, c'est celle de Saint-Bon, au canton de Bozel. Elle se rattache d'ailleurs à ces émigrés colporteurs, très nombreux dans la vallée du Doron de Salins. Ici, le théâtre du succès a été la région lyonnaise, où beaucoup se sont enrichis dans la fabrication ou le commerce des tissus.

Narbonne, Montpellier, Turin comptent aussi de notables commerçants originaires de la Tarentaise. A Paris, on trouve des fabricants de fleurs, d'articles de Paris, de cadres, de couronnes mortuaires, des bijoutiers, etc. Un enfant, parti de son village à l'âge de treize ans, a fondé, avec un de ses compatriotes d'un pays voisin, une usine et une maison de vente pour les objets et instruments en caoutchouc.

En général, le tarin émigre sans connaître aucun métier, mais il a une grande facilité d'adaptation. Quand il arrive assez jeune à Paris, il devient assez souvent employé de commerce; mais il lui arrive plus souvent encore de rester garçon de magasin, cocher, déménageur, frotteur, valet de chambre, cuisinier, marchand de tonneaux.

C. BORLET.

LE PAYS DES BAUGES

I. — CONDITIONS DU LIEU.

Le pays des Bauges, d'après l'abbé Morand, tire son nom du saxon « bog, » signifiant tanière de sangliers, et, par extension, de bêtes fauves. Cette explication est très plausible, puisque, sangliers, ours, loups, abondaient autrefois dans le pays.

Ce pays comprend le plateau supérieur du massif des Bauges, et ses limites sont les mêmes que celles du canton du Châtelard.

Sa superficie est, en chiffre rond, de 24.000 hectares.

Il est adossé à l'arête faîtière qui sépare le bassin de l'Isère de celui du Rhône proprement dit, et englobe toute la vallée supérieure du Chéran, qui va se jeter dans le Fier, affluent du Rhône.

Le plateau des Bauges est à une altitude moyenne de 900 mètres. Le point le plus bas, le pont de Bauges, est à 573 mètres. Il est, en outre, *très accidenté.*

Pour ces deux causes, il est peu propre à la culture ; aussi est-il surtout occupé par les pâturages et les forêts, et cela d'autant plus que le massif des Bauges émergea vers la fin de l'âge tertiaire. Les terrains sédimentaires apparents sur le plateau sont surtout à base calcaire ; dans quelques-uns, l'argile domine. La mollasse occupe la partie basse de la vallée, qui s'étend de Bellecombe à Lescheraines, et, de là, se continue en une bande étroite sur la rive droite du nant d'Arith jusqu'aux déserts.

Vers le commencement de l'âge quaternaire, les Bauges furent recouverts de neiges permanentes et de glaciers (période glaciaire). Quand cet amas de glaces fondit, les bas-fonds furent

remplis d'eaux boueuses et de cailloux roulés : c'est ce qu'on appelle l'alluvion ancienne, abondante surtout dans la partie occidentale, où elle fut retenue par les rebords rocheux de la Charette et de la Charnia.

Les roches étant principalement des calcaires, et quelques-unes seulement des argiles, le sol arable qui en dérive est à base calcaire.

Cette remarque, jointe à l'altitude, nous explique que le cultivateur soit plus porté à la *culture du seigle et de l'avoine,* qui aiment les terres légères, qu'à celle du blé qui préfère les terres fortes. Elle nous explique que les *pommes de terre* donnent des produits si abondants et si savoureux.

Cette abondance de terrains calcaires présente également un avantage au point de vue des *prairies.* Vu l'humidité du climat, les prairies produiraient de la blache, si les terrains étaient trop argileux. Ainsi, nous avons remarqué, près du Villard d'École, un terrain *très en pente,* qui fournit de la blache et même des ajoncs, tandis qu'à 50 mètres plus bas, dans la *plane vallée*, les terrains étant calcaires, les prairies produisent *un fourrage très savoureux,* bien que le « nant » qui les traverse les inonde parfois.

Ainsi, la nature du sol se joint heureusement au relief pour favoriser l'art pastoral, d'autant plus que la couche de terre arable, étant généralement peu profonde, ne favorise pas la culture.

Les sources sont nombreuses en Bauges pour plusieurs raisons : 1° le climat est *pluvieux ;* 2° l'ensemble des terrains est calcaire, c'est-à-dire *perméable*, mais, à des profondeurs diverses, se rencontrent souvent des couches d'argile, qui arrêtent l'eau ; 3° le pays étant montagneux, un grand nombre de ces couches d'argile viennent affleurer à la surface, et l'eau surgit, au point le plus bas.

Un certain nombre de ces sources sont intermittentes, c'est-à-dire ne se révèlent que dans les grandes pluies (exemples : l'Eau-Morte et la source de Pré-Rouge, dans la cluse de Bange, la source du Pissieux Villaret). On explique ainsi ces

sources intermittentes : une couche imperméable ayant la forme d'une cuvette, arrête l'eau et forme réservoir. Une énorme quantité de pluie survient : l'eau atteint les bords de la cuvette, s'échappe, et par des canaux souterrains jaillit à la surface. Le cours d'eau qui draîne toutes les eaux du plateau, est le Chéran, qui se dirige de l'est à l'ouest.

Les affluents du Chéran s'appellent « nants ». Encore une dénomination spéciale au pays, analogue à celle des « dorons » en Tarentaise, et à celle de « gaves » en Navarre. Ces nants coulent souvent dans des gorges profondes, où ils forment des *cascades*. Leur pente, rapide dans le haut, moindre dans le bas, permet de les utiliser comme force motrice : *moulins*, *scieries*, *forges;* autrefois, *clouteries*. Cette force motrice est peut-être appelée à révolutionner les Bauges, maintenant que l'Électricité devient la fée de l'Industrie : nous en verrons plus loin les conséquences probables.

Ces nants ont naturellement, comme les vallées, *deux grands points de convergence :* la plaine d'École, et la plaine de la Madeleine à Lescheraines.

École et le « Pont de Lescheraines » sont d'ailleurs les seuls villages construits sur le bord du Chéran. Les villages situés sur le bord des nants sont très rares aussi. Cela tient à ce que tous ces cours d'eau, surtout dans leur cours inférieur, sillonnent l'alluvion ancienne peu résistante, la creusent, l'érodent, et finalement coulent au fond de *profonds ravins*. On a un frappant exemple de cette érosion rapide de l'alluvion ancienne, à École, où le Chéran risque de couper la route un de ces prochains hivers. C'est aussi la présence de cette mobile alluvion ancienne qui explique la largeur démesurée du Chéran, d'École au pont d'Escorchevel : son lit y varie assez souvent. Cela enlève à la culture des terrains qui seraient faciles à travailler ou fourniraient d'excellentes prairies : il n'y pousse actuellement que des buissons de saules.

Le climat est pluvieux; cela tient à ce que les montagnes arrêtent et condensent les nuages. Les vents pluvieux viennent du col de Bauge, c'est-à-dire du nord-ouest, pour les Basses-

Bauges. Ils viennent assez souvent du col du Frêne, c'est-à-dire du sud, pour les Hautes-Bauges.

L'hiver, qui commence à la Toussaint et finit à Pâques, y est ordinairement froid; cependant, depuis une quinzaine d'années, il ne tombe guère des quantités bien considérables de neige. Il arrive même parfois que les Bauges jouissent d'un ciel limpide, tandis que les vallées environnantes sont recouvertes de brouillards, de givre. Cette anomalie a pour cause l'existence dans les parties supérieures de l'atmosphère d'un *courant d'air chaud venant du Midi*, et, dans les parties inférieures, d'un vent froid soufflant du nord.

Les averses sont surtout fréquentes à la fin et au début de la saison chaude, qui va de mai à octobre.

A signaler un phénomène météorologique rare dans la plupart des pays : celui des *sacs d'eau*. Un sac d'eau est une sorte de cascade aérienne, de courte durée. Il est produit par la rencontre d'un nuage chargé de pluie venant du sud, avec un tourbillon d'air froid venant du Nord. Les sacs d'eau se produisent surtout au-dessus de la Lavanche, sur le flanc nord-ouest de Rossane.

Les pentes des montagnes étant le plus souvent *boisées*, les avalanches de neige ne se produisent que dans quelques-unes. Les éboulements causés par la pluie sont, pour la même raison, assez rares.

Le climat pluvieux des Bauges est favorable à l'art pastoral; la fonte des neiges et les averses de mars et avril imprégnent la terre, activent la végétation herbacée et ligneuse. En été, les périodes de beau temps et de pluie, se contre-balançant d'ordinaire harmonieusement, sont favorables aux bestiaux des chalets, qui ainsi n'ont pas à subir des pluies trop prolongées, ni à souffrir de la soif.

En résumé, le relief montagneux, le climat pluvieux et le sol calcaire concourent à faire des Bauges un pays pastoral.

II. — TRAVAUX DÉTERMINÉS PAR LES CONDITIONS DU LIEU.

La prédominance des terrains calcaires rend l'herbe très savoureuse. Il est vrai que ces terrains calcaires se dessèchent assez vite, et présenteraient par là des inconvénients pour l'art pastoral, si le climat pluvieux ne venait, juste à point, corriger ce défaut. Les averses, nous l'avons vu, sont abondantes en mars et avril, et, le plus souvent, régulières, dans le courant de la belle saison. Les sécheresses sont assez rares. N'est-ce pas là une réunion heureuse de toutes les conditions les plus favorables à l'art pastoral?

Dans les Bauges, l'art pastoral, soit en vallée, soit en montagne, vise toujours la production du lait. Et ceci le différencie de l'art pastoral de la *Tarentaise* et de la *Maurienne,* où le pasteur vise surtout l'*élevage.*

Pourquoi cette divergence de buts?

En Tarentaise et en Maurienne, l'altitude moyenne est encore plus élevée que dans les Bauges. La neige y tombe abondamment; il serait donc difficile de sortir de chez soi pour aller à la fruitière, et l'on préfère élever les veaux. De plus, si ces deux régions sont traversées par une ligne de chemins de fer, elles n'en présentent pas moins des vallées communiquant très difficilement avec ces lignes, et les moyens de communication sont, par suite, plus défectueux qu'en Bauges, où les moindres villages sont à proximité de belles routes départementales. Le beurre et le fromage s'écoulent ainsi plus difficilement, et le montagnard se sent poussé vers l'élevage. En outre, dans ces hautes montagnes, le foin est très savoureux et très riche, favorable par conséquent aux jeunes animaux.

L'élevage, pour les Tarins et les Mauriennais, est donc plus productif que l'industrie laitière.

En Bauges, les habitants peuvent aller facilement à la fruitière, *même en hiver.* Les *transports sont plus faciles. Des villes sont à proximité,* dans un rayon moyen de 25 kilomètres : Cham-

béry, Aix-les-Bains, Annecy sont un débouché, surtout pour le *beurre*. Vendre le lait 0 fr. 12, 0 fr. 13, et même 0 fr. 135, dans certaines fruitières, est plus rémunérateur que l'élevage, et nécessite moins de soucis. Aussi vend-on les veaux à l'âge de trois semaines à un mois, afin de pouvoir porter tout le lait de la vache à la fruitière. Le but poursuivi, la production du lait, était déjà prépondérant au XVIII[e] siècle, puisque, dans leurs rapports de 1773 à l'intendant général de la Savoie, les secrétaires des communes des Bauges relatent presque tous que les veaux sont vendus au bout d'un mois.

Ce qui montre encore que les Bauges ne sont point un pays d'élevage, c'est qu'il n'y a pas, dans cet important massif, une race bovine spéciale, tandis que la Tarentaise possède la race tarine qui, peu à peu, envahit plusieurs départements du sud-est.

Visant spécialement le lait, le pasteur bauju aura surtout des vaches, et le nombre de celles-ci va réellement en augmentant, tandis que celui des chèvres et des moutons diminue. Le lait des chèvres n'est pas accepté dans les fruitières, car il nuit à la fabrication du beurre. Si elles se maintiennent dans les Bauges, c'est qu'elles peuvent paître certains coins de la montagne, et parfois même de la vallée où l'herbe est insuffisante pour les vaches. Leur lait, dans les chalets, sert à fabriquer des *fromages spéciaux*.

La *diminution du nombre des moutons* est due à d'autres causes, car jamais le lait des brebis n'a été utilisé en Bauges. Si les moutons diminuent, c'est que : 1° les « tépes, c'est-à-dire les *pâturages maigres de la vallée, où les moutons allaient glaner, ont été défrichés*, fumés et cultivés; 2° c'est surtout parce que l'*on ne fabrique plus guère de bas* en Bauges, depuis l'invasion des bas tout faits vendus à bon marché.

Les Baujus ont donc surtout des vaches, et c'est sur le nombre de vaches que l'on se base pour évaluer approximativement la fortune d'un ménage. Dans les Basses-Bauges, les « fortes maisons » ont, en plus, une paire de bœufs pour les gros travaux. Dans les Hautes-Bauges, les « fortes maisons » ont un mulet,

parfois même deux. Ici, la montagne est plus proche, les pentes plus escarpées, et l'exploitation active des bois est plus facile avec un mulet qu'avec des bœufs. Le mulet a, en outre, cet avantage de passer là où deux bœufs ne pourraient marcher de front. Seuls, les « coquetiers », ou négociants, ont des chevaux.

Passons maintenant à l'art pastoral en montagne.

En montagne, dans les parties boisées, l'art pastoral est le seul possible. La neige y séjournant huit mois par année, les journées chaudes y étant rares, les pentes parfois excessives, il *ne faut pas songer à la culture.*

De tout temps, cette exploitation de l'art pastoral s'est exercée au moyen des *chalets*, par de *gros propriétaires*, et jamais par une communauté quelconque.

« Un chalet » n'est pas une maison, c'est une étable, où s'entassent sur des « plots » sans litière, 30, 40 ou 50 vaches de toute grosseur, de tout âge. *Les chalézans dorment sur le fenil, au-dessus des vaches.* La toiture est faite de petites planches se recouvrant *les unes les autres* à la façon d'ardoises. A côté de l'étable, séparée par une cloison, ou formant un local distinct, se trouve la *laiterie,* avec son chaudron, ses « seilles » de bois ou de fer, sa baratte, et un réduit où s'amoncellent les tommes. On n'accède au chalet qu'en traversant un terrain boueux, défoncé par les vaches; au moment des fortes pluies, cela devient presque une fondrière.

Les chalézans sont ordinairement au nombre de 5 ou 6. De grand matin, il faut « *ramer* », c'est-à-dire chercher les vaches dans tous les coins du pâturage, car elles passent la nuit dehors, le plus souvent. Cette façon de procéder a l'avantage d'éparpiller un peu de fumier jusque dans les parties les plus élevées, où les rigoles ne pourraient le conduire, car ce sont ces endroits secs que les vaches préfèrent pour se reposer. Une fois la « traite » finie, les vaches sont de nouveau mises en liberté, puis on « travaille » le lait. A midi, on déjeune de lait, de « matena », parfois d'un plat de pâtes : c'est une cuisine sommaire, naturellement. Le soir, au soleil couchant, on rentre de

nouveau les vaches; on les trait et on les remet en liberté.

Il y a ainsi, dans les diverses montagnes des Bauges, une centaine de chalets.

Un certain nombre de vaches appartiennent au propriétaire, *les autres sont louées aux cultivateurs de la vallée,* moyennant une rétribution de 30 à 40 francs pour la saison, qui dure ordinairement trois mois. On monte dans les premiers jours de juin et on descend vers la mi-septembre, pour les foires de la Compôte et surtout de Lescheraines. Le plus souvent, chaque cultivateur vient chercher ses vaches; le propriétaire descend ensuite les siennes. Ce retour dans la vallée est des plus pittoresques; les « campannes » retentissent de tous côtés, dans les chemins escarpés de la montagne, puis sur les grandes routes poudreuses, et c'est un bruit qui s'évoque de lui-même au souvenir du Bauju qui a émigré au loin.

Le beurre est ordinairement descendu toutes les semaines, sur un *traineau tiré par un mulet.* De là, il est emmené sur les marchés des villes voisines.

On évalue à 20.000 kilos la quantité quotidienne de lait fournie par les vaches des Bauges, qu'elles soient en vallée ou en montagne. Ces 20.000 kilos peuvent fournir, défalcation faite du lait bu, 400 kilos de beurre valant 1.000 francs.

Cela fait 360.000 francs de beurre par an. Les fromages, gruyères, vacherin, gratéron, chevrotin, sont estimés à 500.000 francs, au minimum. Nous avons déjà le joli total de 860.000 francs, pour l'industrie laitière. Mais, à ceci, il faut ajouter la vente des jeunes veaux, des vaches élevées dans le pays, car bien que ce ne soit pas un pays d'élevage, on en élève pourtant un certain nombre. Il faut ajouter aussi la vente des porcs nourris avec le « petit-lait » et le maïs : 100 porcs, en moyenne, sont engraissés annuellement dans chaque fruitière; total 4.500 porcs. Ajoutons 10 porcs par chalet, soit 1.000 pour les chalets réunis, cela fait 5.500 porcs, vivant surtout de l'art pastoral. Mettons 50 francs de bénéfices par porc, vu qu'ils sont achetés hors du pays, cela nous donne un total de 275.000 francs. Et aucun de ces chiffres n'est majoré. Ajoutons encore le foin vendu par les

Baujus en plaine. Nous dépassons sûrement le joli chiffre de 1.500.000 francs. La population des Bauges étant, d'après le dernier recensement, évaluée à 8.750 habitants, on voit que chaque habitant, en moyenne, retire annuellement de l'art pastoral, sans main-d'œuvre bien pénible, une petite rente de 200 francs.

L'organisation de l'*industrie laitière* a passé par trois périodes :

1° Jusqu'en 1870, elle fut purement *familiale*. Cette exploitation était loin de fournir, comme résultats, ce que produisent les fruitières. Elle n'en produisait peut-être pas 1/5. On laissait le lait pendant une huitaine de jours dans des terrines, dans des « groles », comme on dit en Bauges. Puis on le battait dans une baratte ordinaire : il fallait soulever et abaisser le bâton pour que le beurre se formât. Le produit ne pouvait être comparable au beurre d'aujourd'hui, et ne servait guère qu'à la consommation de la famille elle-même. Une très petite quantité seulement figurait sur les marchés d'Annecy, de Chambéry, de Saint-Pierre-d'Albigny. J'ai connu une vieille femme, qui, dans sa jeunesse, faisait le trajet Lescheraine-Annecy, soit 45 kilomètres aller et retour, pour vendre ainsi une quinzaine de kilos de beurre!

2° Vers 1870 commence la seconde période, celle de la *fabrication par associations*. Elle se fait alors dans un local spécial appelé *fruitière*. C'est une maison couverte en ardoise ou en tuile, qui s'élève au milieu de chaque village, et qui appartient à l'association fruitière, composée de tous les chefs de famille du village.

Le fruitier était un domestique de l'association. Il recevait 1 franc ou 1 fr. 25 par jour, et mangeait à tour de rôle chez les sociétaires. Le fromage et le beurre n'étaient pas vendus en commun par l'association, et l'argent partagé ensuite au prorata des quantités de lait fournies, comme cela s'est fait, je crois, longtemps dans des fruitières du Jura; ici, chaque sociétaire devait se « débrouiller » pour vendre son beurre et son

fromage. Et voici comment on procédait pour qu'il y ait un certain rapport entre les quantités de lait fournies et les gains.

L'association comprenait, par exemple, 35 sociétaires. Supposons-la en pleine activité, c'est-à-dire fonctionnant depuis quelques mois. Je suis le sociétaire n° 17; cela veut dire que sur le registre où, matin et soir, le fruitier inscrit les quantités de lait apportées, mon nom ne figure pas, mais mon numéro, en caractères d'imprimerie. Je suis curieux de savoir quand viendra mon jour de « coulage ». J'interroge le fruitier. Il me répond ceci : « C'est le n° 28 qui coule aujourd'hui; depuis sa dernière « tournée », il a déjà apporté 410 kilos de lait; vous, vous n'avez encore apporté que 305 kilos. Vous ne coulerez donc que dans quelques jours. Le n° 31, qui a actuellement 406 kilos, coulera demain. Le n° 5, qui a actuellement 395 kilos, coulera après demain. J'en vois trois autres qui ont 382, 371 et 340 kilos de lait. Ils couleront avant vous, à moins que vous n'arriviez, en apportant beaucoup de lait, à les dépasser en ce court laps de temps. Tenez, voici précisément le n° 8 qui a apporté, depuis sa dernière tournée, 318 kilos de lait, mais qui n'apporte que 5 kilos de lait par jour, tandis que vous, vous en apportez 14. Vous allez le dépasser au bout de trois jours; vous coulerez donc avant lui. » Je pense que le lecteur a compris cette façon originale d'égaliser approximativement les quantités de lait et les gains. En résumé, c'est celui qui a le plus de lait « en fonds » qui « coule ». Ce système était assez juste. Mais en voici les inconvénients qui ont disparu avec le nouveau mode d'exploitation des fruitières :

Je faisais 9 kilos de beurre et un fromage de 30 à 35 kilos. Je gardais 3 kilos de beurre pour mon usage personnel. Il me restait une motte de 6 kilos disponible pour le commerce. Si le beurre se vendait bien à Chambéry, ou à Annecy, les « beurretiers-coquetiers » se présentaient et me le payaient 42, parfois 44 sous le kilo. S'il ne se vendait pas, que faire de ma motte? J'étais obligé de donner mon beurre pour 38 ou 40 sous le kilo.

La vente de mon fromage me causait encore plus d'embarras.

J'étais obligé d'attendre parfois 6, 8, ou même 10 mois, avant de le vendre et de toucher l'argent.

3° Aujourd'hui, nous sommes dans la période de la *fabrication par des particuliers*. La fruitière appartient toujours à l'association, mais *chaque année le lait est mis aux enchères*, et c'est celui qui paie le plus le tribu de lait qui détiendra la fruitière pendant toute l'année. Il versera, en plus, soit au milieu, soit à la fin de l'année, une somme de 300 francs, 400 francs, 500 francs, parfois même 600 francs, somme fixée au moment des enchères, entre les mains du président de l'association. Cet argent servira à payer les intérêts des capitaux empruntés pour la construction de la fruitière et de la porcherie, et à amortir en partie ces capitaux. Le commissionnaire a pris, en outre, connaissance du cahier des charges : il devra livrer le beurre et les tommes à tel prix aux sociétaires, ce qui diminue parfois ses bénéfices.

Ainsi le fruitier de Saint-Martin (Lescheraines), pour l'exercice 1905-1906, ne paye le kilo de lait que 0 fr. 115, mais il donne 600 francs pour l'amortissement. Il livre aux sociétaires les tommes pour 0 fr. 80 le kilo, au lieu de 1 fr. 10, prix courant du commerce; le fromage leur est vendu 1 fr. 20 le kilo, au lieu de 1 fr. 40, 1 fr. 50, prix courant; le beurre leur est livré à 2 fr. 20 au lieu de 2 fr. 40, 2 fr. 50, ou parfois même 2 fr. 60. Le beurre, non consommé par les sociétaires, est expédié à Aix-les-Bains, ou à Lyon. Le fromage, les tommes sont emportés par un gros commerçant de fromage d'Alby-sur-Chéran. Les sociétaires, eux, sont tenus d'apporter tout leur lait, de ne pas en vendre à un particulier. Le lait d'une vache qui vient de « vêler » n'est accepté qu'au bout de huit jours.

Dans certaines fruitières, comme celle du Villard (École), le lait est vendu 0 fr. 135, mais l'amortissement n'est que de 200 francs et le beurre et le fromage sont livrés aux sociétaires au prix courant du commerce. Le beurre de Villard est vendu à Chambéry.

Si l'art pastoral et l'industrie laitière forment le travail prin-

cipal dans les Bauges, on trouve de plus quelques autres travaux accessoires.

D'abord, *l'isolement du pays avait obligé les Baujus à tout produire*, car il fallait que le pays se suffise à peu près. Chacun devait produire son blé, ou son seigle, son chanvre, etc. On cultivait le pommier pour le cidre, ou biscantin, et le miel remplaçait le sucre. Mais depuis la création des fruitières, la culture est de plus en plus délaissée et ne subsiste que parce qu'elle est indispensable à l'art pastoral.

En effet, *la plupart des terrains ne produisent spontanément qu'une herbe maigre :* c'étaient les « tèpes », où glanaient les moutons. Dès lors, il y eut avantage à faire des *prairies artificielles* de sainfoin et de trèfle. Mais alors il fallait au préalable fertiliser la terre et cultiver pendant 6, 8 ou 10 ans avant d'obtenir de belles récoltes de sainfoin et de trèfle.

Mais le sainfoin ne donne de beaux produits que pendant cinq, six, huit ans au plus; au bout de ce laps de temps, il ne donne le plus souvent qu'un fourrage peu nutritif; le trèfle, lui, doit être renouvelé toutes les années. Voilà donc notre Bauju obligé de labourer sa prairie et d'y semer du blé. C'est pour notre pasteur *une nécessité de se livrer à la culture*. Si le sainfoin et le trèfle duraient vingt ans, il labourerait bien moins.

Les principales cultures sont celles du blé, du seigle, de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre. Comme cultures secondaires, méritant pour certaines raisons d'être signalées, notons : le chanvre, le maïs vert, la betterave fourragère, la rave.

Le *blé* est surtout cultivé dans les Basses-Bauges. Comme étendue, on en cultive moins qu'autrefois, mais les champs étant fumés davantage, la terre mieux travaillée, la récolte est plus abondante. La plupart des familles en sont néanmoins réduites à acheter le blé la moitié de l'année.

Le *seigle*, cet ami des terres légères et calcaires, donne d'assez belles récoltes en Bauges.

Dans certaines communes des Hautes-Bauges, surtout à Sainte-Reine, on cultive le *méteil :* « Si le blé manque, disent

les habitants, le seigle viendra bien. » Au fond, je crois cette coutume aussi mauvaise là qu'ailleurs. Du moment que les arrivages de blé sont si faciles maintenant, mieux vaudrait ne cultiver que du seigle, qui donne dans ces régions de meilleurs produits que le blé.

Une des raisons qui, avec l'art pastoral, poussent les habitants à la culture du blé et du seigle, c'est *la nécessité de couvrir les maisons en chaume*. On peut dire que, dans certains villages des Bauges, on ne cultive ni blé, ni seigle, mais du chaume, car souvent les tiges sont belles, et les épis bien légers.

L'*avoine* fournit d'abondantes récoltes.

L'*orge* sert à faire des « gruaux » pour la soupe.

Les *pommes de terre* occupent des étendues considérables, surtout dans les Hautes-Bauges. A Sainte-Reine, à École, chaque ménage engraisse au moins deux porcs par an. La pomme de terre, comme dans la plupart des campagnes, forme d'ailleurs la base de l'alimentation des habitants.

Le *chanvre est de moins en moins cultivé*. Et si sa culture se maintient dans les Hautes-Bauges, c'est encore grâce à l'influence de l'art pastoral. On s'en sert en effet pour confectionner les *cordes* servant à « fenater », c'est-à-dire à descendre le foin de la montagne. Ces cordes s'usant assez vite, on les remplace souvent, et s'il fallait toujours en acheter, cela ferait, au bout de quelques années, une petite somme assez rondelette. Aussi les habitants préfèrent cultiver le chanvre, *les ménagères le filent pendant les longs loisirs de l'hiver*. On donne la filasse au *cordier d'École* qui vous fabrique des cordes solides et à bon marché.

Le chanvre n'est plus cultivé pour confectionner la toile. Vers 1850, on commença à ouvrir des routes dans les Bauges, et la concurrence extérieure a fait disparaître la fabrication locale.

Quant à l'*apiculture*, il n'est pas surprenant de la rencontrer dans un pays de prairies et de montagnes offrant aux abeilles la facilité, une fois les fleurs de la vallée butinées, de complé-

ter leurs provisions dans les bois et les prairies tardives situées à mi-côte. De tout temps, des ruchers de quinze, vingt ruches en paille ont existé dans les Bauges, fournissant un miel parfumé. Mais la récolte était très routinière autrefois, et la production n'était point en rapport avec les ressources du pays.

Cet état de choses s'est modifié depuis, par l'introduction des *ruches à cadres,* et par la création d'une *société d'apiculture* « l'Abeille Alpine », dont le siège est à École. *Fondée en 1900 par un instituteur*, M. Georges, cette société publie un bulletin paraissant tous les deux mois et envoyé à 286 membres. Elle a poussé à la substitution progressive des ruches à cadres aux ruches en paille, a vulgarisé les méthodes les plus récentes, a permis, en un mot, avec les mêmes ressources mellifères, d'obtenir des résultats bien plus avantageux qu'autrefois. Le miel des Bauges trouve un écoulement facile à Aix-les-Bains et dans le pays même, à l'époque où il est envahi par les touristes.

Il y a, en outre, toute une série de *métiers secondaires dérivant de l'abondance des forêts* dans les Bauges. Anciennement, l'on fabriquait une foule d'*ustensiles en bois* (cuveaux, assiettes, seaux. cuillers, fourchettes, pôches), mais ils ont disparu devant la concurrence des objets en faïence ou en métal. Au contraire, les articles qui ne se font qu'en bois, ont continué à être fabriqués. Ainsi, en hiver, les habitants de Glapigny (Bellecombe) font des râteaux qui sont surtout employés dans les environs pour les travaux de fenaison. La production annuelle est de 10.000 râteaux environ.

Mais la forêt et les chutes d'eau avaient donné naissance à *l'industrie du fer en grand atelier,* grâce à la proximité de mines de fer. A proprement parler, le pays des Bauges ne contient que quelques maigres gisements de fer dans la montagne d'Arith. Exploités du temps des Romains, comme en témoignent les ruines de constructions de la Portaz, ces gisements ont été délaissés jusqu'en 1836. Et cependant une fonderie fut créée à Bellevaux en 1654; une autre à Aillons, en 1658; enfin des forges à Villaret-Rouge, en 1658.

On faisait venir le minerai de St-Georges-des-Hurtières (Maurienne). C'est là que cette industrie avait commencé, mais en se développant, elle entraîna une pénurie de bois. On fut alors amené à créer des forges en Bauges, car il était plus facile de transporter le minerai que le combustible, qui est beaucoup plus encombrant.

L'usine de Bellevaux fut fondée par un Piémontais nommé Turinaz; sa prospérité a amené les indigènes à suivre son exemple, et c'est ainsi que s'élevèrent les usines d'Aillons et de Villaret-Rouge dont nous avons parlé.

Le bois était loué aux moines de Bellevaux ou aux Chartreux d'Aillons, qui détenaient le plus grandes forêts, et le fer était vendu aux cloutiers et aux petits forgerons du pays.

L'existence de ces forges était précaire, puisqu'elles dépendaient entièrement des moines pour le combustible. Aussi voyons-nous les moines racheter l'usine de Bellevaux en 1728 et les Chartreux celle d'Aillons en 1730. Les forges de Villaret-Rouge leur échappèrent, car n'ayant pas de fonderie, elles pouvaient subsister avec les petits bois particuliers; cette usine s'était spécialisée dans la taillanderie.

Ces fonderies produisaient un *fer très pur*. Verneilh, ancien préfet du Mont-Blanc, certifie qu'il n'y en avait pas de meilleur dans toute la France. Les clouteries prirent alors un essor considérable, et occupèrent, à de certaines époques, pendant l'hiver, près de *600 paysans cloutiers*. Le fer, par cette transformation, atteignait une valeur décuple. C'était à la fois une source de prospérité matérielle, et une amélioration sociale du type, qui prenait ainsi l'habitude d'un travail plus soutenu.

Vers 1840 les hauts fourneaux s'éteignent[1]. C'est qu'à cette époque, on construit *le premier réseau de voies ferrées ;* les hauts fourneaux à la houille font baisser les prix.

Comment nos fonderies, qui avaient à supporter des frais de charrois considérables, auraient-elles pu lutter?

Ainsi naquit, prospéra et périt cette industrie dérivée du bois,

1. Celui de Bellevaux ferme en 1836 et celui d'Aillons en 1860. Les forges de Bellevaux ont subsisté jusqu'en 1860 et celles de Villaret jusqu'en 1840.

qui suscita en Bauges un bel essor industriel et commercial : les clous se vendaient jusque sur la foire de Beaucaire. Il ne subsiste plus aujourd'hui que trois de ces clouteries. C'étaient des cabanes étroites et basses, s'élevant au bord d'un ruisseau. A l'intérieur, un foyer surélevé et un vaste soufflet. A l'extérieur, elles se distinguaient par une grande roue qui, sous l'action de l'eau, met en mouvement le soufflet. Elles aussi utilisaient le charbon de bois, ce qui explique la valeur des produits.

Comment les forêts sont-elles exploitées aujourd'hui?

Les sapins sont exportés vers Albertville, Modane, pour les papeteries. Tout au plus trouve-t-on quelques scieries, grâce aux chutes d'eau, mais une seule travaille pour l'exportation. Le mode d'exploitation se fait toujours par glissage, et ne pourrait s'effectuer autrement. Seulement, le glissage varie, selon les montagnes.

Tantôt, les pièces sont glissées dans les couloirs naturels, lorsque ce couloir aboutit à une issue, où l'on peut charger les sapins sur des chariots, ou les traîner facilement avec un mulet.

Tantôt, il n'existe pas de couloirs naturels. Alors, on remplace ces couloirs naturels par des couloirs artificiels. Je citerai le couloir construit par M. Monet, fournisseur de la papeterie d'Albertville, pour descendre les pièces de sapins de la montagne de la Chèvrerie, appartenant à l'évêché de Moûtiers. Ce couloir concave, édifié par quatre bûcherons venus de Doussard (Haute-Savoie), est formé de pièces de sapins solidement assujetties. Sa construction a duré un mois et demi ; il a coûté 800 francs et une « balle » de maïs. Là-dessus ont glissé, non seulement les sapins abattus par les douze bûcherons de M. Monet, mais encore les sapins de la montagne de Coutarz. Les pièces ainsi lancées arrivaient dans la vallée de Bellevaux, où les chariots pouvaient librement évoluer. Quand l'exploitation des deux forêts fut terminée, on démolit le couloir, en commençant par le haut, et on descendit les pièces.

Dans les *forêts communales*, les sapins sont mis aux enchères, quand ils ont atteint une grosseur convenable, tandis que les

hêtres, les chênes et les aulnes, sont exploités pour le chauffage. Dans ce but, la forêt communale est divisée en lots, ou « cantons ». S'il y a vingt cantons, la coupe sur un même point ne revient que tous les vingt ans.

La coupe a lieu ordinairement en automne, vers la Toussaint. *Peuvent y prendre part, moyennant une redevance légère de 1 franc ou 2 francs, tous les propriétaires de la commune.* Ils coupent le bois sous la direction de l'un d'eux. On fait un certain nombre de tas, de « légnis », comme on dit; on les numérote et on *tire au sort*. On les descend ensuite librement, à l'époque que l'on préfère, sur des traîneaux spéciaux appelés « bayards ». Dans d'autres endroits, à École, par exemple, on fait des « *traines* », c'est-à-dire qu'on perce avec une vrille et vers le gros bout, les petits troncs abattus; on fait passer une corde dans ces trous, on lie solidement ensemble une vingtaine de ces petits troncs, et la « traine » est lancée dans le couloir. Ces façons originales de procéder sont imposées par les conditions de Lieu : elles sont les seules possibles.

J'ajouterai aussi que, si ce n'étaient ces coupes communales annuelles, beaucoup de Baujus seraient obligés d'acheter leur bois de chauffage.

Autrefois, tous les *transports* se faisaient à dos de mulet, même celui du minerai de fer, du vin, etc. Aujourd'hui, ils se font par chariots, car il n'y a pas encore de chemins de fer dans les Bauges. Cette difficulté des transports grève lourdement le prix de revient des marchandises, ce qui entrave le développement du *commerce*.

Néanmoins celui-ci va croissant de jour en jour et son influence vient changer les conditions du travail. Elle se fait sentir principalement sur les bestiaux (bœufs, vaches, porcs), sur le beurre et le fromage, le bois, en ce qui concerne l'exportation; sur les bestiaux, les vins, les engrais chimiques, en ce qui concerne l'importation.

Le *commerce des bestiaux* est une nécessité du pays. Le Bauju, nous l'avons vu, élève peu de bétail; il vend les veaux à l'âge

de trois semaines, ou un mois. Il préfère porter le lait à la fruitière. Quand son bétail a vieilli, il est donc obligé de le vendre, et d'acheter de jeunes vaches, de petits veaux, ou « melons ». Ce commerce se fait dans les foires du pays, au nombre de 14 actuellement, sans compter les « retours de foire ». Du moins, la plupart des paysans s'approvisionnent dans ces foires.

Mais il est des Baujus qui se livrent à des spéculations plus étendues : ce sont les *marchands de bestiaux*. Du moment que le pays élève peu de bétail, il faut nécessairement que ce bétail soit fourni par d'autres régions, et nos marchands vont l'acheter dans ces pays producteurs : la Tarentaise et la Maurienne. Les conditions de Lieu et de Travail expliquent donc leur existence. Ces marchands sont particulièrement nombreux à Lescheraines et à Saint-François.

Une vache, une paire de bœufs, ne se vendent pas au poids; l'âge, la qualité, c'est-à-dire la beauté des formes, influent considérablement sur la valeur de l'animal. Cet âge, les connaisseurs le devinent aussitôt soit aux dents, soit aux cornes, soit à mille détails. Mais tout le monde n'est pas connaisseur; quelques-uns de ces détails seuls sont connus du petit acheteur paysan; alors, on les falsifie, et les marchands de bestiaux s'y entendent à merveille. C'est peut-être le genre de commerce qui développe le plus l'esprit de *rouerie*, *de finasserie*; il consiste en petits procédés, en *trucs* : c'est le « *maquignonnage* ». Les *mensonges* y sont si courants, qu'on ne s'en fait guère scrupule, et que, le plus souvent, la victime ne les reproche même pas : tant pis pour celui qui se laisse rouler! Il dévient finaud et méfiant, malgré lui.

Nous voilà donc bien en présence d'un type nouveau, aux aptitudes particulières, s'adonnant à un commerce tout spécial. Il semble que cela eût dû créer chez les Baujus une aptitude pour le petit commerce à petits procédés, à « marchandages ». Je constate que non. Aucun n'est colporteur, et le nombre de ceux qui sont épiciers à Paris n'est pas très élevé. J'attribue cela à ce que la plupart des Baujus ne se livrent au commerce des bestiaux que par nécessité. Quant aux descendants des mar-

chands de bestiaux, ils trouvent sans doute plus lucratif de continuer le même commerce que leur père. Au fond, ils s'enrichissent rarement, mais la plupart sont dans l'aisance, grâce à ce seul commerce. Une fois les « roueries » du métier connues, ils s'y livrent d'autant plus volontiers qu'il ne nécessite pas d'efforts soutenus, pas de hautes combinaisons.

Le *commerce des porcs* consiste principalement en l'achat, par les fruitiers, de petits cochons à un gros marchand de porcs, et en leur vente en bloc, soit à ce marchand, soit à un gros boucher. Dans les Basses-Bauges, presque tout ce commerce se fait par l'intermédiaire d'un boucher de Lescheraines. Donc, aucune aptitude spéciale.

La vente du beurre et du fromage ne nécessite guère non plus d'aptitudes particulières, et, par suite, ne pousse pas dans la voie du commerce moderne. Le fruitier, en ce qui concerne les marchandises livrées aux syndicalistes de la fruitière, est lié rigoureusement par les clauses du contrat. En ce qui concerne la vente en gros, à l'extérieur, il est ordinairement lié par contrat à un gros marchand de beurres et fromages. Il n'a besoin ni de commis voyageur, ni de réclames diverses : il est donc loin du véritable commerce.

Pour le *commerce du bois,* pas besoin non plus d'être initié aux procédés du commerce moderne. Ce commerce donne lieu à deux groupes d'affaires différents.

Dans les *Hautes-Bauges*, les pièces de sapins sont destinées aux *papeteries;* le fournisseur doit en livrer tant de mètres cubes, à tel prix débattu une fois pour toutes. C'est le commerce réduit à sa plus simple expression.

Dans les *Basses-Bauges,* les pièces de sapins sont destinées à des constructions : ce commerce se fait souvent par l'intermédiaire des *scieurs de long*. Ils en fournissent tant de mètres cubes, à tel prix. Il est vrai que, dans ce dernier cas, on a affaire à un plus grand nombre d'acheteurs, les transactions sont moins importantes, plus fréquentes, mais c'est toujours un commerce très simple.

Le *commerce des vins* est fait par cinq ou six marchands en

gros : il ne crée par suite aucune aptitude particulière dans la masse du peuple. Il en est de même pour les engrais chimiques.

Les conditions de Lieu spéciales aux Bauges ont créé le type du *coquetier* commissionnaire, qui se rencontre surtout au village du Rocher (la Motte), au Noyer, à Aillons-le-Jeune. Les coquetiers se rendent aux marchés d'Annecy, le mardi ; de Saint-Pierre-d'Albigny, le mercredi, et de Chambéry, le samedi.

L'existence de ces commissionnaires provient de *l'éloignement de ces marchés :* les ménagères ne peuvent elles-mêmes y apporter leurs œufs. Voilà notre coquetier chargé pour l'aller. Mais reviendra-t-il la charrette vide? Non. Quelle magnifique occasion de vendre à un fermier de l'huile, du pétrole, des pâtes, de faire ses commissions à la ville! La ménagère n'aura pas besoin de se déranger ; et le coquetier se double d'un commissionnaire, d'un petit marchand épicier. On le voit passer lentement, la charrette traînée par un cheval. Il y a cinquante ans, avant la création des grandes routes, ce commerce s'effectuait dans des conditions encore plus restreintes. Des hommes et même des femmes, un panier sur la tête, ou une espèce de hotte sur le dos, portaient à Annecy, à Saint-Pierre-d'Albigny, à Chambéry, les œufs, le beurre, et en rapportaient l'huile ou, en été, les cerises, les poires, les pêches.

III. — INFLUENCE DU LIEU ET DU TRAVAIL SUR L'ÉTAT SOCIAL.

Le Lieu que nous venons de décrire détermine deux formes différentes de propriété :

La *petite propriété* dans la vallée accidentée, coupée de ravins profonds ;

La *grande propriété* dans la haute montagne, qui est d'un accès difficile, dont les produits herbagers doivent être forcément consommés sur place, et dont les produits forestiers ne peuvent être descendus que par des couloirs naturels très rares, ou des couloirs artificiels très coûteux. Dans les Bauges ces immenses pâturages sont appropriés.

Remarquons d'abord que *les vallées, par elles-mêmes, peuvent produire beaucoup de fourrages*. Elles en produisent sûrement bien plus que les montagnes, puisqu'elles nourrissent, pendant neuf mois, tout le bétail du pays des Bauges, et que, pendant les trois mois de la belle saison, un quart à peine des bestiaux monte à la montagne ; car il est des communes où on les nourrit toute l'année dans la vallée. Les pâturages des montagnes ne sont donc pas indispensables ; leur suppression n'ôte point aux Baujus leur gagne-pain.

Il est à peu près certain qu'*au début, toutes les montagnes, soit forêts, soit pâturages, étaient biens communs*, comme partout ailleurs. Et si les forêts seules sont restées des communaux, cela tient à ce qu'elles sont plus indispensables à nos cultivateurs-pasteurs que les pâturages des sommets. Il n'y a, en effet, dans la vallée cultivée, que des bois sans grande importance, où ne poussent que des espèces très inférieures utilisées pour le chauffage : aulnes, coudriers, peupliers, osiers, saules. La vraie richesse forestière du pays est concentrée sur les pentes des montagnes.

Quand les communes ont dû faire des dépenses importantes, par suite du développement des travaux publics, on a vendu les pâturages de la montagne plutôt que les forêts. Ces pâturages étaient en effet un sujet perpétuel de discorde, car ils n'étaient pas assez étendus pour qu'on pût y envoyer tout le bétail. De plus, le paysan, cultivant souvent avec ses vaches, ne pouvait jouir des pâturages communs pendant le temps des labours.

Quand ces biens communaux sont cultivables, ils passent sous un régime indirect d'appropriation individuelle. Ainsi la commune d'Ecole, outre des forêts étendues, possède, comme biens communaux, sur les pentes de la Fulie et d'Arclusaz, deux grandes bandes de prés et de terrains cultivables.

Ces bandes sont divisées en parcelles et louées à tous les propriétaires de la commune pour une durée de vingt-neuf ans, c'est-à-dire pour la durée maximum au delà de laquelle chacun pourrait prétendre à la propriété.

Les forêts communales elles-mêmes sont parfois divisées; chaque village a la sienne. Ainsi, dans la commune de Lescheraines, les habitants du village de Saint-Martin ont leurs communaux à eux, tout près du village. Ceux du chef-lieu ont leurs communaux sur d'autres points de la commune. Il en est de même pour plusieurs autres communes : Bellecombe, le Châtelard, la Motte, etc.

Je dois ajouter que les pâturages appropriés ne sont jamais livrés à la vaine pâture. *Je ne connais aucun exemple de propriétaire qui laisse pâturer par les bestiaux du voisin sa parcelle fauchée, même lorsqu'il ne la fait pas pâturer par les siens.* La notion de *propriété strictement familiale* est donc très ancrée en Bauges.

Enfin, chacun cultivant sa propriété, le fermage est inconnu.

Les *ouvriers agricoles,* c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de propriété à eux, et qui vont travailler, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, *sont très rares.* Le seul travail important du paysan bauju étant la fenaison qui dure un mois au plus, on n'avait pas l'emploi de cet ouvrier le reste de l'année. Il préfère aller à Paris. Aussi les quelques ouvriers agricoles que l'on pourrait citer sont déjà d'un âge avancé.

Mais, s'il n'existe pas d'ouvriers agricoles, au sens strict du mot, il existe un certain nombre de *jeunes cultivateurs*, qui, une fois leurs travaux mis à jour, sont employés par des voisins manquant de bras : cela se voit surtout pour la fenaison. Le prix de la journée est alors de 2 francs avec la nourriture et la boisson. Il existe, à Lescheraines, quelques jeunes gens qui vont faner trois semaines aux environs de Genève où ils touchent 4 francs avec la nourriture.

Au temps de la fenaison, une famille entreprend parfois un « prix-fait », c'est-à-dire que, moyennant 40, 50 ou 60 francs et un baril de vin, elle se charge de rentrer tout le fourrage d'une propriété où les bras font défaut.

Une journée de bœufs pour labour se paye 6 francs, plus la nourriture du bouvier et des bœufs.

Le paysan bauju, qui élève, en moyenne, *cinq enfants, ne peut guère épargner,* bien que l'art pastoral soit assez rémunérateur et offre peu de risques. Les émigrants, seuls, épargnent, principalement en vue *d'acheter des terres.*

Anciennement, les Baujus vivaient en familles patriarcales. Le recensement de 1561 nous fournit des cas typiques de communautés familiales [1].

A Sainte-Reine, par exemple, il existait un ménage Gaudin qui se composait de 24 personnes. Il comprenait le chef Claude, sa femme et leurs 7 enfants; Vincent, le frère de Claude, sa femme et leurs 5 enfants; Amédée et Claude, cousins des deux chefs de famille précédents; Amé, neveu d'Amédée et de Claude, sa femme et leur fille; enfin deux veuves de parenté inconnue, et dont l'une avait un fils.

Il semble qu'il faut chercher la cause de la dissolution de la famille patriarcale dans le développement de l'émigration, qui met une partie des membres de la famille en contact avec les villes. Il faut y ajouter l'influence du Code civil qui impose le partage des biens. Sous les princes de Savoie, les conseillers communaux étaient élus par les chefs de famille, ce qui maintenait le pouvoir des patriarches.

Mais comme tout ce qui se sent menacé, la communauté familiale essaie de résister énergiquement. C'est ainsi que, dans un certain nombre de familles, subsiste encore l'oncle, le « quinque » comme on dit, qui est resté volontairement célibataire pour ne point morceler le domaine paternel. Mais beaucoup d'oncles célibataires ont actuellement leur foyer à eux.

L'autorité du père est respectée; les mœurs sont bonnes et les ménages irréguliers inconnus. Les parents continuent à se soutenir les uns les autres, l'esprit de famille est toujours très vivace.

Les fiançailles précèdent de très peu le mariage. Autrefois, à cette occasion, le fiancé achetait des bijoux d'une valeur assez

1. *Histoire des Bauges*, par l'abbé Morand.

considérable. Cette coutume ruineuse et étrange, vu le train habituel du ménage, disparaît peu à peu ; en tous cas, les bijoux sont actuellement de valeur moindre.

Comme coutume locale, notons également celle qui consiste à embrasser la nouvelle mariée et à lui donner une pièce de monnaie.

L'intérêt joue le plus souvent dans ces alliances autant de rôle que l'amour. Le jeune homme veut fonder une maison neuve, arrondir son domaine, devenir possesseur d'une étable bien garnie, avec deux gros bœufs et un mulet.

La mère, le plus souvent, vit au foyer ; si elle va dans les champs, elle ne se livre qu'à des travaux peu pénibles.

Les hommes se marient vers vingt-cinq ou trente ans, et les filles de vingt à vingt-cinq ans. La plupart sont obligés d'aller en ville, afin de se constituer des ressources pour établir un foyer.

Les familles sont assez nombreuses; on compte en moyenne quatre à sept enfants.

Il est excessivement rare que les vieux parents soient laissés dans la détresse. Ils reçoivent généralement une petite pension de chacun de leurs enfants.

Les *habitations sont spacieuses;* elles comprennent une grande cuisine et plusieurs chambres à coucher. Non seulement, bêtes et gens ne forment pas un seul ménage, comme dans certains coins des montagnes de Savoie, mais *l'étable est presque toujours séparée du logis proprement dit*, par une vaste grange. Assez souvent même, grange et étable forment un local distinct.

La plupart de ces habitations sont *propres*. Les assiettes, les plats, sont rangés sur l'étagère. Le grand fourneau reluit. Sur la cheminée, lampes diverses, cafetière, fers à repasser s'alignent. Aux fenêtres, des pots de géranium, de marguerites, de pensées caressent le regard. Assez souvent, des gravures aux sujets religieux, ou champêtres, ornent les chambres.

Les maisons sont ordinairement couvertes en chaume, parfois en ardoises ; la tuile est rare.

Il n'y a rien de particulier à signaler au sujet du *vêtement*, surtout depuis 1850, c'est-à-dire depuis la construction des

grandes routes. La *béguine*, coiffe des Bauges, disparaît, ainsi que le traditionnel châle, aux tons vifs, jeté sur les épaules. Avant la Révolution, jusqu'à l'âge de quinze ans, les garçons portaient ordinairement un bonnet. De nos jours, le béret triomphe.

Autrefois, les hommes portaient un habit de tiretaine à basques longues, un gilet de couleur, des braies de même étoffe que l'habit, des guêtres ou des chausses. Les souliers étaient fortement ferrés (montagne); les cheveux longs et réunis sur la nuque; le chapeau bicorne était assez semblable à celui de nos gendarmes. Les mouchoirs étaient inconnus. En été, beaucoup allaient pieds nus.

Les femmes portaient une jupe de serge, un corset de drap rouge, un tablier de couleur, la « béguine », le châle vivement nuancé, avec, autour du cou, la chaîne d'or des fiançailles. Les paysannes aisées, surtout quand elles partaient en voyage, se coiffaient assez souvent d'un chapeau de feutre noir, à la coque ronde et aux larges bords.

J'ai dit que les maisons sont spacieuses, mais les fenêtres ne sont pas toujours suffisamment grandes. *La plupart des ménagères n'aèrent pas assez.* C'est surtout en hiver que l'hygiène devient mauvaise, dans beaucoup de maisons. On « bourre » le fourneau de bois, on a soin de ne pas ouvrir la fenêtre, afin que la chambre ne se refroidisse pas. *L'atmosphère devient lourde et, jointe à l'oisiveté, prédispose au sommeil, à la nonchalance.* Si le paysan, par une petite industrie quelconque, était occupé en hiver dans une chambre non surchauffée, la race serait encore plus robuste; l'hiver l'amollit. Ces paysans qui, même à l'époque des plus durs travaux, ne sont jamais indisposés, sont souvent enrhumés en hiver, se plaignent de maux de tête, de maux de ventre.

Les bains sont à peu près complètement ignorés : c'est bien là aussi une lacune fâcheuse. Cependant, la plupart des foyers sont propres, tenus avec assez de goût.

On peut dire que le *tiers des jeunes gens et jeunes filles vit à Paris, ou à Lyon.* Aussi, on remarque peu d'entrain dans les amusements : la jeunesse fait défaut. D'ailleurs, la race baujue,

sans être triste, *n'est point avide de plaisirs bruyants.* On n'a pas ici la gaieté du Méridional. La montagne, le climat, l'art pastoral, y sont pour beaucoup. *En été, on est occupé; en hiver, la neige tombe :* on ne peut guère sortir, on reste au foyer. Aussi les *caractères y sont plus sérieux, plus concentrés, moins folâtres* que dans le Midi. A vrai dire, en dehors des jeux de boules, du jeu de cartes, surtout, pendant les longs loisirs de l'hiver, les divertissements sont à peu près inconnus. Les danses sont plutôt rares. Ce n'est pas là un peuple bruyant, aimant les réunions publiques : il vit d'art pastoral, d'agriculture et non de cueillette. C'est pourquoi la vie publique est peu animée.

Dans certains villages des Bauges, au Villard d'École, par exemple, *le nombre des veuves est considérable.* J'en ai compté neuf sur une vingtaine de ménages. *C'est le « Frêne » qui tue les hommes.* Le Frêne, c'est le col par lequel passe la route des Bauges à Saint-Pierre-d'Albigny. Les Baujus le franchissent souvent pour aller cultiver leurs vignes. Mais quand ils reviennent, parfois un peu grisés par la dive bouteille, le corps tout en sueur par suite de la montée pénible, un vent glacial les transit au col, s'ils n'ont la précaution de boutonner leur veste et d'accélérer la marche.

Les sinistres sont relativement rares en Bauges. Les inondations n'y sont point à craindre ; la grêle n'y peut causer des dégâts trop considérables, puisque les prairies dominent. Les incendies seuls y ont causé parfois des calamités, et ont détruit des villages entiers.

Les Baujus sont en grande partie patronnés par les subventions spontanées du sol : herbe et bois. Mais ce patronage est insuffisant, et on doit y suppléer par les ressources de *l'émigration temporaire, car il n'existe pas de classe patronale supérieure.* Le récent développement du commerce ne la crée pas, car nous avons vu qu'il ne nécessite pas l'initiation aux procédés modernes ; ce n'est qu'un commerce de finasseries et de petits procédés.

Par comparaison avec les races voisines, on peut dire que la race est forte : race celtique qui, par suite des difficultés des communications, a été très peu altérée par les dominations suc-

cessives de peuples divers. Les yeux bleus des Celtes sont en grande majorité. La vie de montagne lui conserve sa rusticité antique.

Au moral, race tenace, concentrée, peu mobile. Le Bauju est *méditatif, réfléchi :* il *cause peu*, mais *pense beaucoup*. Il est l'inverse du Méridional. Pour qui ne le connaît point, il paraît au premier abord *lourd d'esprit :* ses *conceptions sont lentes,* mais empreintes de *bon sens,* comme celles des gens peu loquaces. Cet *air naïf, lourdaud,* joint à cette *sagacité prudente, cachée*, trompe les gens qui entrent en relations avec lui. D'où ces dictons des régions environnantes : « *le Bauju est traître. — Pour connaître un Bauju!* » Au fond, ces jugements sont erronés : ils proviennent de ce que les étrangers au pays ne saisissent que difficilement ces quelques traits, de nature contraire, mais qui s'unissent solidement chez le Bauju : *naïveté apparente et non feinte, air lourdaud, résultat des longues méditations sans causeries, conceptions lentes mais justes, plus profondes que son air placide ne le laisserait croire*. En d'autres termes, le Bauju ne trompe nullement les étrangers : ce sont les étrangers qui ne savent pas le comprendre, et qui, apercevant un type *somnolent d'apparence* et croyant le rouler facilement, sont vexés de *se voir rouler par lui :* il les roule parce que, pensant davantage, il voit plus juste. On a donc tort de l'accuser d'être faux.

Le caractère, depuis la *construction de grandes routes,* l'émigration vers Paris, devient *plus ouvert*, *plus affable*.

Les Baujus sont catholiques. Le *culte privé* (prières, méditation, pénitences, jeûnes, observation de la Loi de Dieu), diminue peu à peu, par suite d'influences extérieures diverses. Comme coutume imposée par la religion et observée assez scrupuleusement par la plupart des familles baujues, je citerai l'abstention de viande le vendredi.

Le *culte public* consiste dans la fréquentation de la messe les dimanches et fêtes. On ne travaille ordinairement pas le dimanche, sauf pendant la fenaison. Autrefois, outre les dimanches, il y avait en Bauges 28 fêtes obligatoires où tout travail était interdit.

Les communications étaient, à cette époque, difficiles, les moyens de publicité rares; aussi le curé était chargé d'informer ses paroissiens des actes du pouvoir civil qui les concernaient. L'influence du clergé était alors plus profonde qu'aujourd'hui.

Il y eut jusqu'à la Révolution *deux monastères* en Bauges : celui des Bénédictins de Bellevaux et celui des Chartreux d'Aillons. Ils ont favorisé l'industrie du fer et contribué au défrichement des vallées où ils furent édifiés.

Le pays des Bauges comprend 14 communes d'une population de 500 à 900 habitants.

Sauf la commune de la Compôte, où la population est agglomérée, toutes les autres communes comprennent, outre le chef-lieu, des *hameaux* parfois très importants.

Lorsque ces hamaux sont éloignés, ils sont pourvus d'une maison d'école. Tels sont : Glapigny (Bellecombe), la Magne (Saint-François), la Combe (Aillons-le-Jeune), Attily (le Châtelard), le Villard (École), Bellevaux (Jarsy), etc.

Chaque commune possède des *biens communaux,* principalement des *forêts.* Nous avons vu que ces biens communaux étaient plus considérables autrefois qu'aujourd'hui. La commune qui retire le plus de revenus de ses biens communaux est celle d'École. Ses seuls prés lui rapportent annuellement 3.040 francs. Certaines communes, entre autres Saint-François et Aillons-le-Jeune, retirent de leurs communaux un millier de francs.

Il n'y a pas en Bauges d'*unions communales :* car il n'y a pas de prairies indivises entre plusieurs communes.

Autrefois, les Bauges étaient un pays fermé. *La seule route* existant était celle d'Annecy-Châtelard-Miolans, et c'était plutôt un chemin qu'une route. Le Pont du Diable, sur lequel elle franchissait le torrent de Bellecombe, n'a pas 2 mètres de largeur; il n'avait même pas de parapet. Les communications avec l'extérieur étaient donc très difficiles : la plupart des Baujus vivaient et mouraient chez eux.

La main-d'œuvre nécessitait d'ailleurs plus de bras que maintenant. Les soirs d'octobre, de novembre, jeunes gens, jeunes

filles, femmes, se réunissaient pour « *bloyer* » le chanvre. Et tandis que les mains agiles séparaient la filasse des chénevottes, les *rires*, les *gaies causeries*, les *badinages* allaient leur train. Avec le chanvre qui diminue et même, dans quelques communes, qui disparaît, voilà un travail familial de moins.

Puis, ce chanvre, il fallait ensuite le *filer*. C'était le bon temps des *rouets;* les jeunes filles étaient occupées tout l'hiver à filer le chanvre, la laine, à tricoter les bas. Aujourd'hui, on achète et la toile et les bas; les bras sont inoccupés. La ville séductrice est là : on va à elle.

Du temps des fléaux, on *battait le blé* jusqu'à Pâques, et les jeunes gens étaient ainsi contraints de rester. Aujourd'hui, en un jour tout est battu, vanné, et les jeunes gens partent.

Il n'y avait pas de fruitières. Chaque ménage battait son beurre dans une petite baratte ordinaire, et faisait la « tomme » dans une petite « forme » en tôle, percée de trous. Encore un travail familial de moins.

Et ces 600 cloutiers d'autrefois, du temps de la Révolution et de l'Empire? Disparus avec les usines de Bellevaux, d'Aillons, du Villaret-Rouge. Et cette centaine de tisserands qui vous convertissaient en toile solide le fil de chanvre des ménagères? Et ces tourneurs sur bois, fabricants de seaux, de cuveaux, de plats, d'écuelles, de « pôches »? Disparus aussi. Que de bras inoccupés! Voilà la source de l'émigration moderne des Baujus.

A la disparition de ces occupations familiales qui attachaient le Bauju à son sol, joignez la création, vers 1850, des grandes routes d'Annecy-Lescheraines-Chambéry ; d'Aix-les-Bains-Châtelard-Saint-Pierre-d'Albigny.

Joignez la création de courriers réguliers du Châtelard à Aix-les-Bains, mettant, avec les chemins de fer, le Châtelard à trente heures seulement de Paris. Et vous connaîtrez à peu près les principales causes de l'émigration baujue, qui semble aller toujours en s'accentuant. En 1845, les Bauges comptaient 13.600 habitants; en 1906, 8.750 habitants. Une seule commune augmente, la Compôte : ses habitants se livrent avec ardeur à l'exploitation forestière, et trouvent ainsi des ressources. Cette

diminution de la population ne peut être attribuée à la diminution de la natalité; puisque les familles sont presque aussi nombreuses aujourd'hui qu'autrefois? Dans certaines familles, sur cinq enfants, il y en a quatre à Paris. Je crois être bien au-dessous de la vérité en évaluant à 2.000 le nombre des Baujus de Paris, et à 300 ceux de Lyon.

Rares sont les Baujus au-dessous de cinquante ans, qui ne connaissent pas Paris. Ils y vont, isolés, sans regret, contents même, le cœur rempli d'illusions, mais espérant, pour la plupart, *revenir* passer au pays la dernière partie de leur existence. Leur rêve, c'est une modeste fortune, 10.000 francs, qui leur permettra de *construire une maison*, *d'arrondir le domaine*, *de tenir deux bœufs à l'étable.*

Les jeunes filles y vont pour se constituer une petite dot, et pour n'avoir point l'air trop paysannes. Naturellement, les déceptions surviennent, et c'est à Paris, bien souvent, qu'elles apprennent à aimer la terre, où elles vivent tranquilles, libres. Un certain nombre de jeunes filles vont travailler à la fabrique de soieries de Saint-Pierre-d'Albigny (Grésivaudan supérieur) pour gagner 45 à 50 francs par mois.

D'après ce que nous connaissons déjà des aptitudes du Bauju, nous pouvons affirmer qu'il ne deviendra point ouvrier d'industrie. L'absence totale de la grande industrie dans les Bauges, l'âge un peu tardif auquel ils partent (dix-huit ans au moins), ne leur font même pas soupçonner ce débouché offert aux jeunes activités.

Quelques-uns utilisent des aptitudes développées en eux par les conditions de Lieu et de Travail : ainsi ceux d'École, de Jarsy, sont plutôt garçons laitiers; ceux du Châtelard sont cochers ou marchands de vins (le nombre des « courses » est assez considérable au Châtelard : touristes, commis voyageurs, etc.).

La plupart exercent des professions *ne nécessitant guère d'initiative*. Ainsi, ceux de Lescheraines, de la Motte, sont *garçons de café;* ceux du Noyer deviennent *employés d'hôtel*. Les jeunes filles sont *domestiques*, *cuisinières, lingères, femmes de chambre.*

Chacun part, *isolé; il sait bien qu'il trouvera des compatriotes*

à Paris, mais, pour se « placer », il compte tout autant sur les *bureaux de placement* et, une fois au courant de la capitale, sur son initiative personnelle que sur ses compatriotes.

Cette émigration est *inférieure* par ses résultats. Quelques-uns parviennent cependant, par leur seul travail, à amasser un assez fort pécule. Je pourrais citer quelques exemples de personnes ayant gagné, en une vingtaine d'années, 50.000 francs, et même plus; mais c'est là l'exception. La plupart économisent, dans le même laps de temps, 5.000, 10.000 ou 15.000 francs. Vu leur *esprit d'économie* et leur amour pour le travail, il est rare, à moins d'accidents, de maladies, qu'ils reviennent sans un petit pécule.

Et ce petit pécule modifie les Bauges. C'est là que se font principalement ressentir les résultats de l'émigration. N'est-ce pas là une répercussion intéressante à signaler? Ces jolies maisons blanches qui rient dans la verte prairie, dont les toits d'ardoises étincellent au soleil et se détachent des toits plus ternes des chaumières environnantes, ce sont des *maisons de « Parisiens »*. Ils ont acquis à Paris un certain besoin de confortable, et ce besoin n'est pas un mal, car, vu leur esprit d'économie, leur sens pratique, il est assez rare qu'il dégénère en luxe au-dessus de leur situation.

Cette émigration avec retour est d'ailleurs imposée par les conditions mêmes du travail auxquels ils se livrent dans la capitale. Au-dessus de quarante ans, vous ne pouvez guère être garçon de café; vous n'êtes plus un employé d'hôtel bien agile; vous ne pouvez plus être un cocher absolument sûr de vous. Vous n'avez qu'à choisir entre deux alternatives : vous établir à votre compte, vous mettre à la tête d'un petit commerce, ou revenir au pays natal. Et, naturellement, c'est vers la seconde alternative qu'on incline.

Cette émigration est heureuse pour le pays, mais n'exerce guère d'influence sur les populations au milieu desquelles elle évolue : telle est la formule qui la résume et la caractérise.

Il y a quelques *Italiens* établis en Bauges; en général, ils y

sont moins nombreux que dans les autres parties de la Savoie. Un certain nombre de *colporteurs italiens* parcourent les Bauges en hiver. Mais leur influence est minime.

Il y a une autre catégorie d'immigrants, des Français pour la plupart, qui viennent y faire des séjours pendant la belle saison : ce sont les *touristes*. Ils exercent, à cause de l'argent qu'ils laissent dans le pays, une certaine influence.

Ces touristes exercent une *influence sur l'imagination du jeune paysan*. Il se sent encore poussé davantage vers la ville, d'où sortent ces heureux promeneurs. En lui naît, sourdement, presque à son insu, le *désir de gagner de l'argent*, de s'élever, de quitter cette terre qui lui procure une certaine aisance, mais ne l'enrichit point, pour la ville pleine de promesses.

A toutes ces transformations dues aux développements des moyens de communications, il faudra bientôt en ajouter d'autres plus grandes encore, dues aux progrès de la science. Nous voulons parler du développement probable de la grande industrie par l'utilisation des chutes d'eau au moyen de l'électricité. M. Perrin, le grand industriel de Saint-Michel-de-Maurienne, a déjà lancé son projet d'édifier un vaste réservoir en amont du Pont de Lescheraines.

Mais cela, la race baujue est incapable de le réaliser par elle-même ; il lui manque les capitaux nécessaires. Ce qu'elle fournira, c'est la main-d'œuvre ; ce qu'elle récoltera, c'est l'entrée définitive dans le monde du machinisme et de l'évolution rapide.

Elle ne pourra s'y adapter avec fruit qu'en abandonnant ce qui lui reste d'idées communautaires, et qu'en acquérant la capacité à l'effort personnel intense.

J. PONCIER.

LA COMBE DE SAVOIE

VALLÉE DE CHAMBÉRY

La vallée de Chambéry est bornée, au nord, par le lac du Bourget et la Dent-du-Chat, au levant par le Plateau des Bauges, au couchant par une chaîne de montagnes connue sous des noms variés; au Midi, elle se termine à la petite ville de Montmélian. Son sol accidenté, d'où surgissent quantité d'ondulations et de petits mamelons séparés par de riants vallons, les bois de pins, de mélèzes, de chênes, de châtaigniers qui s'étagent sur les flancs des montagnes et auxquels succèdent des vignes aujourd'hui dévastées par le phylloxera, des champs coupés de treilles, et des prairies parsemées de noyers, tout contribue à lui donner cet aspect gracieux et pittoresque auquel songeait Chateaubriand en contemplant la vallée du Taygète.

Chambéry, qui forme le centre du pays, est une ville d'environ 20.000 habitants, sans industrie et pourvue d'un commerce purement local. Elle compte un grand nombre de familles aisées appartenant à la noblesse ou à la vieille bourgeoisie, qui forment une véritable aristocratie aux libéralités de laquelle sont dues exclusivement les multiples fondations charitables dont on trouverait difficilement l'équivalent dans une autre municipalité française.

A 5 kilomètres au sud-est de Chambéry, sur le versant d'une montagne de médiocre élévation, où les vignes se succèdent jusqu'au fond de prairies marécageuses qui leur fournit l'engrais nécessaire, le village de Saint-Baldolph étage ses maisons en partie *groupées par hameaux de dix à vingt feux*. L'ensemble de sa population atteint le chiffre de 750 âmes qui tend à dimi-

nuer plutôt qu'à augmenter. C'est lui que j'aurai principalement en vue.

La population de cette commune est en grande majorité honnête et laborieuse. L'instruction y est depuis longtemps assez répandue. A peu d'exceptions près, tous les hommes de moins de cinquante ans savent lire et un peu écrire.

Les *habitations,* pour la plupart réparties en hameaux, sont presque toutes construites sur le même modèle. Les *carrières* de la montagne, d'un accès et d'une exploitation faciles, en fournissent les matériaux à peu de frais. Un escalier, qui aboutit à une galerie en bois ou en maçonnerie, mène au premier étage. On entre d'ordinaire directement dans la cuisine, sommairement meublée de quelques chaises et d'une table massive dont les flancs recèlent le pétrin où l'on serre le pain et la farine, en attendant d'y manipuler la pâte de froment qu'on porte tous les quinze jours, ou même seulement tous les mois, au *four banal* du hameau : au fond, une grande cheminée à manteau à côté de laquelle s'agite le balancier d'un coucou en sapin verni. Autour de cette pièce centrale sont groupées trois ou quatre chambres. Au rez-de-chaussée, se trouvent la remise, l'étable et « l'antre » des cochons. Les plus pauvres ménages possèdent au moins une vache, qu'on attelle à la charrue au moment des labours avec celle d'un voisin, à charge de revanche. La moyenne des villageois disposent de deux bœufs, d'une ou deux vaches, le tout sans compter les poules qui cherchent leur vie un peu partout.

Rien à dire de bien particulier sur le chapitre de la *nourriture.* Les pommes de terre, les légumes (principalement le chou, la carotte et la rave), le lait, le fromage, les châtaignes pendant l'hiver, en toute saison une sorte de crêpe très épaisse, qui porte le nom caractéristique de *mâtefaim*, tels sont les éléments principaux de l'alimentation. Il faut y joindre, à titre d'appoints plus ou moins réguliers suivant l'abondance de l'année, suivant les travaux à exécuter, etc., la bouillie de maïs désignée en Savoie sous le nom italien de *polenta,* le lard, des sortes de gâteaux roulés, les *bugnes,* le vin, qu'on ne ménage pas au

moment du coup de collier des moissons et des binages d'été, et l'excellente eau-de-vie, produit de la distillation du marc de vendange. La viande, sauf chez les riches paysans, ne figure sur la table qu'aux jours de grandes fêtes. On s'éclaire avec l'huile des noix ou des grains cueillis dans le domaine. Les bois et taillis communaux, qui couvrent la plus grande partie de la montagne au-dessus du village, fournissent le combustible nécessaire. *Il n'existe pas de pâturage communal.* A deux heures de marche environ de Saint-Baldolph, dans les parties du département de l'Isère limitrophes à la Savoie, les paysans disposent d'un métier accessoire qui est, pour eux, un élément très important de bien-être : les femmes cousent des gants qui leur sont envoyés de Grenoble et gagnent parfois, en se surmenant un peu, des journées de 5 à 6 francs. Rien de pareil ici, où la *culture est le seul moyen d'existence.* Il est vrai que le sol est très fertile et l'agriculture fort avancée, ce qui, joint aux qualités d'économie des paysans, explique leur bien-être relatif et le prix élevé des terres. Un champ à blé se vend de 3 à 6.000 francs l'hectare en considération de sa qualité et selon qu'il est ou non garni de treilles; une prairie, de 5 à 10.000 francs; un vignoble, de 8 à 12.000 francs. Les prix sont à peu près les mêmes dans toute la vallée de Chambéry; aussi y compte-t-on peu de propriétés de plus de 50 hectares. Les familles dont le domaine est insuffisant louent des terres à raison de 70 à 200 francs l'hectare, suivant leur nature ou leur qualité. *La petite propriété domine,* les fermes sont peu nombreuses et de médiocre importance. Les familles bourgeoises habitent Chambéry l'hiver et passent généralement la majeure partie de l'été et de l'automne dans leurs propriétés rurales.

La situation matérielle des cultivateurs, généralement prospère jusqu'à ces dernières années, a été compromise sous l'influence de deux faits principaux qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Le premier est la *concurrence du blé, du vin, du bétail étrangers* apportés en quantité sur nos marchés et offerts à des taux qui forceraient nos cultivateurs, écrasés qu'ils sont d'impôts et can-

tonnés par éducation sur un sol étroit et appauvri, à abaisser bien au-dessous de leurs prix de revient leurs prix de vente, si le législateur ne s'efforçait de relever ceux-ci artificiellement.

La seconde est la *ruine de nos vignobles,* ruine due au phylloxera, aidé de divers agents, tels que le mildew, le black-rot, etc...

En Savoie, cette seconde cause a agi beaucoup plus puissamment que la première. La vigne y occupait une grande partie du sol, car sa culture était extrêmement rémunératrice. Le vin du cru, très apprécié dans le pays, où il s'en fait une énorme consommation, se vendait couramment de 35 à 60 et même 75 centimes. Le « faisant-valoir », ou le fermier, vivait sur le reste de son domaine et vendait son vin, avec le prix duquel il achetait les objets manufacturés nécessaires à sa consommation et payait au besoin la rente due à son propriétaire. Cette culture permettait en outre de tirer parti des prairies marécageuses qui forment l'extrême fond de la vallée et donnent la lèche, ou *blache*, dont on faisait de la litière puis du fumier. Chaque vignoble était ainsi accompagné d'une blachère d'étendue proportionnelle, qui le suivait à chaque mutation de propriété.

Le phylloxera changea tout cela. Ce fut presque subitement pour tout le monde la gêne, pour beaucoup la misère. Heureusement, nos vignerons ont eu, pour les aider, l'expérience et les exemples venus du Midi, où l'épidémie a exercé tout d'abord ses ravages. On sait que la racine des cépages américains est devenue réfractaire aux piqûres du phylloxera par l'adaptation au milieu, conséquence d'une longue période d'évolution. Il fallait donc substituer à nos vieux plants nationaux des plants venus d'au delà de l'Atlantique. C'est ce qu'on décida tout d'abord. Les résultats furent, en général, peu satisfaisants. C'est alors qu'on imagina de greffer, sur une souche américaine, une tige autochtone. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont extrêmement encourageants. Dans les terrains profondément défoncés et abondamment fumés, ces greffes vigoureu-

ses portent des fruits avec une fécondité inouïe. On a vu, cette année, des hectares de vigne, dont la reconstitution avait coûté en moyenne 6.000 francs, donner jusqu'à 85 hectolitres par hectare d'un vin qui se vend encore 40 centimes dans le pays. Ce spectacle est bien fait pour exciter le zèle des petits cultivateurs ; aussi occupent-ils les loisirs que leur laisse la morte saison de l'hiver et du printemps à miner, greffer et complanter. Le salaire de la journée d'un terrassier employé à ce travail est de 2 fr. 75 ; celle d'un greffeur se paye 6 francs. Cette transformation de nos vignobles aura surtout d'heureux effets dans l'avenir en perfectionnant la viticulture, jusqu'ici assez rudimentaire dans le pays, par la *substitution de la culture intensive à la culture extensive*. Cette transformation est la conséquence naturelle du prix élevé des replantations et de la suppression du provignage généralement usité jusqu'ici, suppression qui s'impose sous peine de voir la bouture greffée s'affranchir et les plants directs remplacer les plants greffés.

Par les dépenses qu'il impose sous forme de charrois ou d'achat d'engrais, d'échalas, de terreau, même aux petits propriétaires qui fournissent en personne la main-d'œuvre, cette reconstitution d'une partie considérable de notre capital foncier *exige d'importantes avances ;* or, le vin, en disparaissant, avait privé les paysans du seul moyen sérieux qu'ils eussent à leur disposition pour faire un peu d'argent. Comment résoudre ce problème ? A Saint-Baldoph on y est en partie parvenu. Les paysans, naturellement sobres et économes, n'ont pas seulement, comme ailleurs, redoublé de travail et de privations, ils ont demandé à cette forme d'association vers laquelle bien des regards se tournent aujourd'hui devant la menace du socialisme, la coopération, de leur venir en aide. Ils ont fondé une fromagerie, ou *fruitière coopérative*.

Des sociétés fonctionnent sous cette forme depuis un temps immémorial avec un très grand succès dans la plupart des localités du plateau des Bauges, que domine, à l'est, la vallée de Chambéry. En Haute-Savoie surtout, elles sont nombreuses et florissantes. Saint-Baldoph n'a eu qu'à copier ces modèles. Sa

fruitière a été installée, il y a quelques années. Après les tâtonnements et les déceptions inévitables au début de toutes entreprises, elle donne maintenant de très beaux résultats. L'organisation est des plus simples. Une commission de dix membres, composée de fermiers et de faisant-valoir élus par les associés, joue le rôle de conseil d'administration et de surveillance. Elle choisit et dirige le *fruitier*, c'est-à-dire un agent chargé des manipulations peu compliquées d'où sort le beurre ou le fromage et auquel est attribué pour cela un salaire annuel de 1.200 francs. Le fruitier reçoit chaque jour la plus grande partie du lait de la commune, l'analyse au besoin s'il est suspect et le transforme soit en malottes de beurre, soit en ces grandes meules de gruyère, larges comme des roues de voiture, qu'on peut admirer chez tous les épiciers.

Il a le droit de faire des perquisitions chez les associés, auxquels il est interdit, sous la sanction d'une forte amende, de fabriquer eux-mêmes du fromage ou du beurre : sage réglementation sans laquelle le lait risquerait d'arriver fortement écrémé à la fruitière. La répartition s'opère d'après un procédé qui la rend intelligible à tous. Au début, le premier associé dont l'apport en laitage égala la quantité exigée pour fabriquer un fromage et les malottes de beurre qui l'accompagnent chaque fois, vit porter à son nom ces produits, ou plutôt leur valeur. La prochaine fois, ce fut le tour de celui qui figurait sur les livres immédiatement après le précédent pour avoir fourni en second lieu le nombre de litres voulus, et ainsi de suite. C'est à qui, parmi les paysans, arrivera à « faire le fromage », perspective bien plus propre à stimuler leur ambition que celle d'un dividende qui frapperait moins fortement leur imagination et dont ils ne sauraient, pour la plupart, évaluer exactement le quantième. A la fin de chaque année, on distribue les bénéfices, en prélevant un tant pour cent qui sert à payer les intérêts et l'amortissement de la somme empruntée au début pour acheter l'outillage et fournir le fonds de roulement. Chacun touche ainsi une somme ronde toute prête à être économisée. Cette année, au mois de septembre, un de mes fermiers qui possède

quatre belles vaches bien soignées, avait déjà dix fois « fait le fromage et le beurre », ce qui représente un très beau bénéfice, le poids d'une meule de gruyère égalant une cinquantaine de kilos, et la livre de beurre frais se vendant 1 fr. 50.

Un des résultats de la crise agricole a été d'*accélérer le mouvement d'émigration* qui porte les campagnards vers les villes... En imposant le partage égal et obligatoire des successions, le Code civil encourage le calcul que font plus ou moins consciemment beaucoup de jeunes gens. Filles et garçons partent pour Chambéry, Lyon, Paris, se placent comme domestiques, ouvriers, employés, avec l'intention d'amasser des économies et de *revenir au pays une fois fortune faite*. Beaucoup réussissent par la *sobriété* et la *probité* qu'ils tiennent de leur éducation. Si, pendant ce temps, un des parents meurt, ces émigrants reviennent au pays et réclament, souvent sans vergogne, leur part intégrale d'un patrimoine que le travail de leurs frères a augmenté pendant qu'ils thésaurisaient au loin pour leur propre compte. La famille du fermier dont je parlais tout à l'heure, et qui, entre parenthèse, paye une rente de 1.100 francs, se compose de sept enfants. La fille aînée est mariée dans le pays; sa sœur cadette va bientôt en faire autant; celle qui vient entre elles deux est maintenant concierge à Paris, où elle a travaillé quelques années en qualité de cuisinière. Son mari, homme de son village, est vendeur au Bazar de l'Hôtel de Ville. Des quatre garçons, deux vivent à Paris, le plus âgé en qualité d'ouvrier boulanger, le plus jeune en qualité de garçon de café ; les deux autres travaillent à la ferme ; le plus jeune de toute la famille, qui prendra la suite du bail à la mort de son père, est un jeune homme de dix-huit ans, qui se placera probablement hors de la maison après son service militaire. Cet exemple est typique, on peut le généraliser sans témérité et l'étendre à la plupart des familles des fermiers, qui sont, il est vrai, en minorité dans le pays.

Pierre ARMINJON.

OBSERVATIONS SUR CETTE ENQUÊTE

Voici, bien observée dans un coin de la Savoie, une organisation sociale qui peut avoir beaucoup d'analogues ailleurs, jusqu'en dehors de France, jusqu'en dehors de l'Europe, jusqu'en dehors de nos climats, jusqu'en dehors des temps actuels. Sans en avoir l'air, elle ouvre le champ à plus d'une réflexion nouvelle et à de très grosses conclusions.

Il est clair que la vigne est ici la solution du problème vital. L'exploitant tire bien son alimentation des produits de son domaine, mais c'est grâce à la vigne qu'il fait l'argent nécessaire pour le reste de ses besoins, pour acquitter le prix de la terre. C'est la vigne qui le patronne. Tout s'organise autour de ce produit central. Si, au-dessus de soi, on prend exemple de la montagne pour faire du fromage en sociétés coopératives, c'est afin d'avoir les fonds nécessaires à la reconstitution de la vigne. Si, au-dessous de soi, on se partage et on exploite le marais, c'est pour en tirer l'amendement et la fumure des terres à vigne. Si on introduit chez soi des méthodes de culture nouvelles, si on passe de la culture extensive à l'intensive, si on emprunte l'expérience de ses voisins du Midi, si on se fournit de plant en Amérique, c'est pour la vigne.

Tout cela réussit bien et mérite de réussir.

Mais, phénomène singulier, le pays ne grandit pas. Les paysans sont aisés; les bourgeois, qui partagent l'année entre la grande ville locale et la campagne, tout comme des Parisiens, sont très généreux; les émigrants font leur petite pelote, à de petits métiers sans apprentissage, dans les grands centres, et ils viennent réclamer leur part au pays. Tout ce monde est honnête en général, économe, laborieux, voire même intelligent. Et cela fait une petite race. Son influence n'est pas au niveau de ses qualités fondamentales.

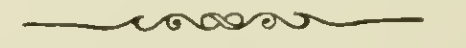
La vigne a-t-elle jamais engendré de grandes races d'hommes? C'est ce dont il est permis de douter. J'entends par là

des races d'où sortent communément des hommes capables de prendre l'initiative des grands mouvements de l'humanité, de se mettre à la tête des évolutions économiques, politiques, intellectuelles?

La vigne n'a-t-elle pas l'inconvénient, au point de vue social, d'être comme ces plantes riches de l'Orient, auxquelles on ne peut appliquer jusqu'ici que le travail à la main? Sa culture n'a-t-elle pas des analogies avec la culture maraîchère, en ce sens qu'avec un petit coin de terre et des soins de détail, elle suffit à donner une sorte d'aisance villageoise? Ne porte-t-elle pas la population à se diviser le sol en tous petits carrés, à s'accumuler sur place, à ignorer les grands groupements de personnel dans le travail, les méthodes puissantes par l'emploi des grands engins, les entreprises compliquées par la multiplicité des éléments qui y entrent, par la multiplicité des transformations du produit? Comment alors naîtraient là les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les choses et les hommes

Je ne veux pas insister davantage sur ce point; je me contente de le livrer à la réflexion des observateurs.

H. T.



L'OUVRIER SAVOYARD URBAIN

D'APRÈS UNE ANCIENNE MONOGRAPHIE

Nous avons vu le développement du tourisme jouer un certain rôle en Tarentaise et dans les Bauges. Il existe, en Savoie, une ville où cette influence est portée à son maximum et devient presque exclusive. Nous voulons parler de la petite ville d'Aix-les-Bains, située dans la vallée de Chambéry, près du lac du Bourget.

Elle doit sa célébrité aux sources thermales qui attirent chaque année un certain nombre de baigneurs[1] qui va toujours croissant. De là, une grande activité donnée aux industries du bâtiment : « Le personnel qui y est employé en permanence est presque toujours insuffisant, et c'est ainsi qu'il faut demander au Faucigny des maçons émigrants ; au Piémont, des maçons-briquetiers, des plâtriers et des peintres ; à Paris et à Lyon, des objets d'ameublement de toute sorte[2]. »

Le ferblantier-couvreur étudié par Le Play, en 1857, est donc un type caractéristique de la classe ouvrière d'Aix-les-Bains.

La monographie montre une ville où le travail abonde et où cependant le paupérisme apparaît par suite de l'imprévoyance d'un certain nombre de familles ; une ville où la classe ouvrière vit largement du luxe des classes riches, et où règne cependant l'antagonisme des classes, fruit de l'envie que répand autour de lui le faste uni à l'oisiveté et souvent au vice.

1. Vers 1857, on comptait annuellement environ 1.000 baigneurs séjournant vingt-cinq jours en moyenne ; la population de la ville s'élevait alors à 4.000 habitants.
2. *Ouvriers européens*, t. IV, p. 187.

L'ouvrier ferblantier étudié par Le Play, quoique dans une situation prospère, n'arrive pas à s'élever en proportion des facilités offertes par le milieu, par suite de son manque d'initiative. Cela résulte des faits suivants : 1° au lieu de se spécialiser, il dissémine ses forces dans trois métiers différents sans compter les travaux secondaires[1] : les gens qui manquent d'audace cherchent à s'appuyer sur le plus de soutiens possible; il n'arrive à briller en rien; 2° il s'appuie en outre sur le travail de sa femme : c'est elle qui dirige le magasin, la vente au détail[2]; 3° au lieu de consacrer ses épargnes à augmenter son commerce, il les place en hypothèques jusqu'à ce qu'il puisse acquérir une maison[3]. Voilà qui est grave. En effet, Le Play nous dit que, par suite de l'augmentation progressive des loyers, notre ferblantier a déménagé trois fois, s'éloignant du centre des affaires[4], par conséquent se plaçant de lui-même dans des conditions de plus en plus mauvaises pour sa prospérité! Or, il est évident qu'il aurait pu consacrer une partie de ses bénéfices pour parer à cette augmentation d'affaires. Non, il préfère les convertir en capital-mort pour devenir plus tard propriétaire d'une maison. Il aurait pu être un locataire prospère; il préfère être un locataire plus médiocre dans l'espoir d'être plus tard un propriétaire non moins médiocre. On prend là sur le vif l'un des défauts de la race française qui confond trop souvent la prospérité avec la propriété.

Voilà ce qui se trouve dans la monographie de Le Play, et voilà ce qui a échappé à ce savant consciencieux, parce que, seule, la Nomenclature d'Henri de Tourville permettait de l'en extraire.

P. D.

1. *Ouvriers européens*, p. 199.
2. *Ibid.*, p. 198 et 199.
3. *Ibid.*, p. 196.
4. *Ibid.*, p. 202.

LE GRÉSIVAUDAN

D'APRÈS UNE ANCIENNE MONOGRAPHIE

Descendons la vallée de l'Isère. Après sa sortie des massifs montagneux de la Tarentaise, elle s'élargit un peu : c'est le *Grésivaudan supérieur*, resserré entre le massif des Bauges et celui de la Maurienne. Plus bas, nous entrons dans le département de l'Isère : c'est le *Grésivaudan proprement dit*, qui s'étend jusque vers Grenoble.

Nous ne sommes plus dans la Savoie, mais nous sommes toujours dans une région plus ou moins influencée par le type alpin dont le Savoyard fait partie. C'est, en quelque sorte, le prolongement du type.

Des renseignements précieux ont été recueillis sur cette vallée par M. Ernest de Toytot et publiés dans les *Ouvriers des Deux-Mondes*[1]. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que l'auteur a observé la région à deux reprises différentes, en 1865 et en 1886, ce qui permet de dégager le sens de l'évolution qui agit là, comme partout, sous l'influence du développement des transports, et par suite de la concurrence.

Mais, avant même cette évolution récente, le type était déjà bien différent de celui du montagnard. Ici, ce n'est plus un sol intransformable, ce sont de *riches alluvions,* c'est une plaine — petite sans doute — mais extrêmement fertile.

« Comme en Lombardie, la même terre nourrit à la fois des céréales ou des fourrages, des mûriers pour l'élevage des vers à soie, une des branches importantes de l'agriculture locale, et

1. *Le gantier de Grenoble* (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., t. I, n° 55).

enfin de la vigne disposée en treillage le long des mûriers. La vallée produit en outre des chanvres qui atteignent une prodigieuse hauteur[1]. »

Et pourtant, l'on constate un malaise inconnu aux populations vivant sur le sol pauvre de la montagne. Ceci semble provenir de l'organisation de la propriété et du manque de capitaux.

On peut rattacher l'organisation de la propriété, dans le Grésivaudan, au type du *village à banlieue morcelée :* « Les héritages, loin d'être agglomérés, se composent en certaines parties de bandes dans lesquelles les voisins limitrophes s'entendent pour produire les mêmes cultures[2]. » La conséquence qui en découle est la prédominance de l'*esprit de routine,* car les plus capables doivent se conformer aux méthodes de culture employées par la généralité.

De plus, les partages constants lors des héritages amènent à la fois la *petite propriété* et l'*émiettement du capital cultural.* Ce sont là de bien mauvaises conditions pour progresser. On remarque surtout la pénurie de bétail et conséquemment de fumier. Aussi l'on fait venir à tout prix de Grenoble la poudrette ou d'autres engrais animaux, et ceci est coûteux et insuffisant parce que l'on retire une récolte triple de la terre. Or, il faut compter avec la concurrence des blés étrangers, avec la maladie des vers à soie, avec le phylloxera, etc. Or l'on ne peut développer indéfiniment la culture du chanvre, car le nombre des terrains pourvus des eaux nécessaires pour le rouissage est très limité.

Il ne faut pas négliger non plus la hausse des salaires due au développement de l'industrie, et le haut prix des terres dû au tassement de la population. C'est la ruine des fermiers, surtout de ceux obligés d'employer des ouvriers salariés. Seuls continuent à se maintenir les petits propriétaires cultivant eux-mêmes avec l'aide de leurs nombreux enfants, mais on comprend qu'ils vivent mesquinement.

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., t. I, nº 465 et 466.
2. *Ibid.*, p. 498.

Au fond, le malaise provient de la disparition des productions spontanées dans un pays communautaire.

Aussi *l'on quitte la culture pour s'adonner aux travaux de fabrication*, soieries, ganterie[1], etc. Voyons si l'industrie se comporte mieux que l'agriculture dans la lutte économique.

Prenons, par exemple, l'industrie de la ganterie, qui est l'une des plus importantes de l'Isère. En 1865, il y avait dans ce département 27.490 ouvriers gantiers, hommes ou femmes, et il faudrait y ajouter ceux qui vivent de la tannerie, peausserie, mégisserie, teinture de peaux, etc.

Cette industrie était d'abord organisée sous le régime de la *fabrique collective*. C'est sous cette forme que M. de Toytot la trouve lors de sa première observation monographique en 1865. Quoiqu'un certain nombre d'ouvriers soient dispersés dans les campagnes, cette fabrique collective était plus urbaine que rurale. En effet, on ne voit pas d'ouvriers mi-cultivateurs, mi-fabricants. Tout au plus voit-on le gantier cultiver un petit jardin. C'est que sa profession exige une telle délicatesse et une telle propreté que l'on ne peut pas mener de front ces deux genres de travaux[2] : « La moindre rugosité aux mains, le moindre contact de ses mains avec un outil ou un objet de travail rendrait l'ouvrier gantier impropre à son métier, ou tout au moins lui ferait courir le risque de gâter son ouvrage[3]. » Il en est de même de la femme : « Par le seul fait qu'elle touche des gants, elle est affranchie de tout autre travail, ou de tout soin dans le ménage. Car, dans le cas où les gants sont gâtés ou salis, le patron les lui laisse pour compte[4]. » Ce sont donc des spécialistes. Dans la monographie qui sert de base à cette étude, G*** a dû faire un apprentissage de quinze mois qui lui a coûté 170 francs, plus 1.200 francs de frais de nourriture, de logement, etc.[5].

1. L'élevage des chevreaux et des agneaux a donné naissance à l'industrie gantière; la culture du mûrier à celle de la soierie.

2. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 475.

3. *Ibid.*, p. 502.

4. *Ibid.*, p. 503.

5. *Ibid.*, p. 482.

Heureusement les chômages sont rares, et le salaire moyen est de 4 francs par jour pour les hommes et de 1 franc pour les femmes.

Du reste, la rémunération à la tâche permet à l'élite de s'élever. L'outillage est peu important (108 francs pour G*** et sa femme).

La population est en général *imprévoyante* et *apathique*, et, à Grenoble, elle est, en plus, *dissipatrice;* beaucoup dépensent en une journée le gain de la semaine, et l'ouvrière endimanchée qui gagne à peine de quoi vivre ne se distingue nullement de la femme riche occupant une haute position.

Toute cette population dépend de la capacité des commerçants de Grenoble qui centralisent les produits et les écoulent en France et à l'étranger. Or, le patron d'une fabrique collective, quoique patron, n'est qu'un petit capitaliste aux moyens limités, peu apte par conséquent à s'adapter à une évolution rapide des moyens de production.

Aussi l'auteur de la monographie constate qu'en 1886 l'industrie gantière est dans une toute autre situation[1]. *La machine à coudre a remplacé le travail à la main;* elle fait six fois plus de travail que l'aiguille tenue par une ouvrière habile;elle donne à la couture et à la piqûre une régularité parfaite contre laquelle ne peut pas lutter le travail à la main; comme elle coûte 180 francs, tout le monde ne peut s'en procurer, et les femmes qui ne se livrent qu'accidentellement, ou à temps perdu, à cette industrie ont dû y renoncer.

Il ne faut plus surtout que les marchandises s'accumulent chez les couseuses à domicile pour n'être livrées qu'à de longs intervalles. L'industriel a besoin de pouvoir compter sur sa commande de gants du jour au lendemain, afin qu'il lui soit loisible de modifier ses formes suivant le goût du jour.

De jour en jour, *le travail en fabrique se substitue au travail à domicile.* Ce dernier prête trop aux fraudes de la part des ouvriers pour que, dans ces temps d'âpre concurrence, le pa-

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 504.

tron puisse les supporter. Il faut une surveillance incessante qui ne peut être réalisée que par l'agglomération du personnel.

Aussi les petits fabricants ont presque entièrement disparu, et la plupart des grands patrons sont des Anglais ou des Américains[1]. Ils sont les mieux outillés et emploient 300 coupeurs et 150 ouvrières à la journée, alors que les maisons françaises n'ont que 15 coupeurs et 10 ouvrières[2].

Sans cette invasion anglo-saxonne bienfaisante, la décadence de la ganterie serait encore bien plus grande à Grenoble. Déjà le marché anglais lui avait échappé pour passer aux Belges, et la plupart des pays étrangers commençaient à fabriquer le gant.

Quoi qu'il en soit, Grenoble qui, en 1865, produisait 1.000.000 de douzaines de gants, n'en produisait plus que 550.000 en 1886[3]. Le nombre des femmes occupées à la ganterie a diminué des quatre cinquièmes[4].

Si nous ajoutons que des transformations analogues se sont produites dans l'industrie des soieries, nous ne serons pas surpris de noter la diminution de la population dans les campagnes, tant par suite de l'émigration que par la diminution de la natalité. La commune de Béviers, par exemple, qui possédait 800 habitants en 1865, n'en compte plus que 587 en 1886 et le nombre des enfants n'atteint pas deux par famille en moyenne[5].

Quant à la population de Grenoble même, elle a augmenté et a passé de 35.000 en 1865, à 58.000 en 1886, mais elle est devenue une ville agitée, turbulente, troublée par les passions politiques, les grèves et les luttes avec les patrons. La population ouvrière est irréligieuse, peu morale, adonnée à l'ivrogerie, aux violences de toute nature; en revanche, l'esprit est ouvert à toutes les choses intellectuelles et tous les enfants fréquentent les écoles[6].

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 513.
2. *Ibid.*, p. 514.
3. *Ibid.*, p. 513.
4. *Ibid.*, p. 505.
5. *Ibid.*, p. 501.
6. *Ibid.*, p. 519.

Cette souffrance de la classe ouvrière est due au manque d'adaptation des individus aux changements survenus. *Au temps des fabriques collectives, le régime corporatif plus ou moins déguisé subsistait toujours;* il y avait un accord tacite entre les ouvriers pour ne pas former d'apprentis autres que leurs fils ou les orphelins d'un gantier décédé [1]. Les ouvriers comptaient plus sur cette monopolisation du travail que sur leur initiative personnelle et les progrès du machinisme, en réduisant subitement leurs prétentions, les prit au dépourvu.

Par l'exposé qui précède, on voit combien le caractère moral et intellectuel diffère de celui du montagnard. La sociabilité est beaucoup plus grande; on est plus causeur dans le Dauphiné qu'en Savoie, et cela provient sans doute de l'agglomération des villages.

Les couturières en gants avaient l'habitude de travailler devant leurs portes en compagnie des voisines et des amies exerçant le même métier [2]. C'est la vie au dehors qui commence à l'emporter sur la vie d'intérieur. C'est la transition vers le type du Méridional.

Mais il est juste de dire que la vie d'intérieur du montagnard alpin, avec ses longues veillées d'hiver où se rassemblent les voisins diffère fondamentalement de la vie d'intérieur du particulariste, de la vie du home. Dans les montagnes, c'est l'isolement en petits groupes; chez les Anglo-Saxons, c'est l'isolement individuel, ou, en tout cas, la prédominance de l'idée individuelle sur celle de la collectivité. Là est la grande différence entre les deux formations.

P. D.

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, p. 517 et 518.
2. *Ibid.*, p. 503.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

TABLEAUX DU TYPE SAVOYARD

INDIQUANT LES RÉPERCUSSIONS QUI DÉTERMINENT CE TYPE

— VARIÉTÉ DE LA TARENTAISE.

A. — Type ancien.

Montagnes très hautes vallées profondes.	Zones étagées de pâturages et de forêts.	Élevage des jeunes animaux dans les pâturages peu accessibles (race tarine).	Ebauche d'une classe patronale d'éleveurs.	
		Art pastoral transhumant.	Habitations multiples.	Indépendance de la femme.
		Industries laitières dans les pâturages accessibles.		
		Prédominance des biens communaux (pâturages et forêts).	Forte autonomie communale.	
	Vallées orientées de l'Est à l'Ouest.	Bonne exposition au soleil de l'un des versants.	Culture de la vigne et des arbres fruitiers sur ce versant.	Petite propriété.
	Communications difficiles.	Nécessité de tout produire.	Moutons, pour laine; chanvre pour toile.	Tissage pendant les veillées d'hiver.
			Abeilles, pour miel; culture des céréales.	Appropriation des parties défrichées.
	Climat froid.	Stabulation d'hiver.	Culture fourragère.	
	Sol peu transformable et limité.	Emigration et célibat.	Famille devient quasi patriarcale.	L'émigration est temporaire, ou avec esprit de retour et dans des métiers subordonnés.
Origine patriarcale.				

B. — Type récent.

Depuis le développement des transports.	Culture intensive.	Défrichement.	
		Dissolution des communautés quasi patriarcales.	
		Appropriation des biens communaux.	Grande propriété sur la montagne.
	Industries laitières en vue de l'exportation.	Formation d'une classe relativement supérieure.	
		Élevage du porc pour utiliser le petit lait.	
	Tourisme.	Développement du luxe.	
	Utilisation des chutes d'eau par des capitalistes étrangers au pays.	Les résultats ne se sont pas encore manifestés.	
	Concurrence extérieure.	Disparition du mouton, du chanvre et des industries domestiques.	

II. — VARIÉTÉ DES BAUGES.

A. — Type ancien.

- Montagnes moins hautes que dans la Tarentaise.
  - Comme dans la Tarentaise : Communications difficiles, climat froid, sol peu transformable, origine patriarcale.
    - *Mêmes conséquences que dans la Tarentaise.*
  - Pâturages plus accessibles.
    - Spécialisation plus grande vers les industries laitières.
      - Prairies artificielles.
      - Fromage de Gruyère tout long de l'année (fruitières d' ver).
    - Art pastoral non transhumant.
      - Habitation unique.
  - Forêts.
    - Scieries, boissellerie, etc.
    - Combustible.
  - Voisinage des mines de fer de la Maurienne.
  - Chutes d'eau accessibles.
    - (Combustible ; Voisinage des mines de fer de la Maurienne ; Chutes d'eau accessibles) Industrie du fer.
  - Plateau incliné vers le Nord.
    - Pas de vigne.
      - Culture du pommier à cidre.

B. — Type récent.

Le Développement des Transports a les mêmes effets que dans la Tarentaise. Il faut noter, en plus, la disparit de l'industrie du fer, par suite de la concurrence de la fabrication à la houille.

III. — VARIÉTÉ DE LA COMBE DE SAVOIE.

- Vallée élargie (anciens lacs desséchés).
  - Travaux hydrauliques (dessèchements, digues contre l'inondation).
    - Intervention des pouvoirs publics.
  - Prédominance de la culture sur l'art pastoral.
    - Famille instable atténuée.
- Climat chaud.
  - Vigne et arbres fruitiers.
    - Petite propriét

ANNÉE 1907 35e LIVRAISON

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunion annuelle; programme des séances. — Questions du jour : Le conflit entre l'Église et l'État, par M. Edmond Demolins. — Correspondance : Lettre de M. A. Woeikof. — La vogue des « Salons » et le goût des arts, par M. d'Azambuja. — Répercussions sociales : II. Les diverses formes de la propriété, par M. Edmond Demolins. — Les zones sociales du Brésil, par M. Sylvio Romero. — L'évolution de la musique, d'après la science sociale (*suite*), par M. Paul Descamps. — A propos de la grève des électriciens. — La participation au capital. — Bulletin bibliographique.

La suite au verso.

*

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale. par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

A. D. ATANASIU, professeur au Lycée national, Jassy, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

L.-J. BEURET, Saignelégier, Suisse, présenté par M. P. Descamps.

G. CLERC, capitaine d'artillerie breveté, à l'État-Major du premier corps d'armée, Lille, présenté par M. E. Demolins.

A. C. CUZA, professeur d'Économie politique à l'Université, Jassy, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

Frédéric FELLNER, secrétaire général de la Banque agraire, Budapest, Hongrie, présenté par Mme E. Koós.

Joan V. HULUBEI, magistrat, Firgul-Frumos, Roumanie, présenté par M. V. Hulubei.

Fernand LEPELLETIER, professeur à l'Université libre de droit, Paris, présenté par M. Paul Bureau.

La Vicomtesse DE LA PANOUSE, Paris, présenté par M. E. Demolins.

Jean PAQUET, St-Joseph en Beaujolais, Rhône, présenté par M. l'abbé Ph. Collonge.

Le Dr Joseph ROLAND, Charleville, Ardennes, présenté par M. Henri Martinet.

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 13 au jeudi 16 mai, dans l'Hôtel de la *Société de géographie*, boul. Saint-Germain, 184.

En voici le programme :

I. — Le lundi 13 mai.

SÉANCE D'OUVERTURE, à 8 h. 3/4 du soir.

1° *Le machinisme et la situation de l'ouvrier, dans la société moderne*, par M. Paul de Rousiers, Président de la Société;

2° *Le mysticisme russe expliqué par le milieu social*, par M. Joseph Wilbois, professeur à l'*École des Roches*.

II. — Le mardi 14 mai.

I. RÉUNION DE TRAVAIL, à 9 heures du matin.

M. Edmond Demolins : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI, à 3 heures.

1° *La foire de Leipzig, ses causes et ses répercussions sociales*, par M. Louis Arqué;

2° *Le type saintongeais, dans le présent et dans le passé*, par M. Maurice Bures.

III. THÉ ET RÉCEPTION, par la direction de la *Science sociale*, le soir, à 9 heures, au restaurant des *Sociétés savantes*, rue Danton, 8.

III. — Le mercredi 15 mai.

I. RÉUNION DE TRAVAIL, à 9 heures du matin.

M. Paul Bureau : *Son cours de l'année:* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI, à 3 heures.

1° *Compte rendu de sa mission en Angleterre*, par M. André Koszul;

2° *Une région agricole sous l'influence d'une grande ville,* par M. M. Durieu.

IV. — Le jeudi 16 mai.

I. RÉUNION DE TRAVAIL, à 9 heures du matin.

M. G. Melin : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures.

1° *L'art égyptien expliqué par la science sociale*, par M. D. Alf. Agache;

2° *Compte rendu de sa mission en Lombardie*, par M. Ph. Champault;

3° *L'éleveur de la Frise allemande*, par M. Paul Roux.

III. Diner de clotûre, à 7 heures, au restaurant des *Sociétés savantes*, rue Danton, 8.

Déjeuners en commun. — Les mardi, mercredi et jeudi, à midi, déjeuners au *Bouillon Duval,* boul. Saint-Germain, 170. Des tables sont retenues et le déjeuner sera servi à la carte. On est prié de se faire inscrire d'avance aux bureaux de la *Science sociale*.

Voyages à demi-tarif. — Une demande a été adressée aux Compagnies de chemins de fer pour obtenir des billets à prix réduits, comme les années précédentes. Les membres qui ont l'intention de profiter de cet avantage sont priés de le faire savoir, avant le 28 avril, au Secrétariat de la Société, rue Jacob, 56, en indiquant le point de départ. Cette demande n'engage à rien, car le prix du billet ne sera perçu que si le voyage est effectué.

Réunions de travail.

Ainsi que l'indique le programme ci-dessus, les trois matinées de la réunion annuelle doivent être consacrées à des séances de travail portant sur les matières des cours de MM. Demolins, Bureau et Melin.

Pour permettre à nos collègues de prévoir les sujets qui seront examinés, nous croyons utile de reproduire les indications suivantes :

Le cours de M. Edmond Demolins. — Ce cours est consacré, depuis trois années, à un *exposé complet de la science sociale*.

Cet exposé a pour but de coordonner d'une façon plus méthodique les travaux publiés dans la *Science sociale*, depuis une vingtaine d'années.

Il comprend cinq parties :

1° *Les origines de la science sociale.* — 2° *La méthode ;* — 3° *Les éléments sociaux :* classement des répercussions sociales et des lois par catégories de phénomènes ; — 4° *Les Sociétés humaines;* classement des répercussions sociales et des lois par pays; — 5° *La solution des problèmes sociaux*, d'après les répercussions constatées.

M. Demolins propose de faire porter la discussion principalement sur les points suivants :

1° Les définitions des formes de la Famille et du Clan, insérées dans les livraisons 23, 24, 26 et 30 du Bulletin.

2° Les répercussions sociales relatives au Travail et à la Propriété (Bulletin, n° 33, 34 et 35).

3° Le système des tableaux synoptiques des répercussions sociales, dont on trouvera des exemples dans les fascicules 27, pages 263 à 265; 28 et 29, pages 337 à 342; 34, pages 83 et 84; 35, page 76.

Les personnes qui désirent prendre part à la discussion peuvent se faire inscrire d'avance, en indiquant les points sur lesquels doivent porter leurs observations. Cela faciliterait l'établissement de l'ordre du jour et la mise en ordre des questions à examiner.

Le cours de M. P. Bureau. — M. Paul Bureau a étudié cette année le travail de fabrication, dont il a suivi le développement depuis la fabrication ménagère et accessoire des pasteurs de la steppe, jusqu'aux établissements industriels si puissants des nations progressives contemporaines.

Les diverses questions du capital d'établissement, du progrès des méthodes, de la clientèle, des engagements dans le travail ont été, en chaque milieu, soigneusement analysés. Notamment, lorsqu'on a comparé le régime des corporations et du petit atelier, au régime de la grande usine et de la concurrence, on a cherché à bien mettre en lumière les différences réelles qui séparent les deux méthodes, et en quoi, sous la seconde comme sous la première.

des problèmes sociaux inhérents au travail de fabrication se posent, qui doivent recevoir une solution adéquate au milieu social.

Le cours de M. G. Melin. — Dans son cours de cette année, M. Melin a traité de la *méthode*. Il a défini la science sociale, a montré comment elle est arrivée peu à peu à se constituer comme *science*, et a cherché à donner un aperçu des résultats scientifiques et pratiques auxquels elle a permis d'aboutir.

Dans cet exposé, M. Melin a attiré spécialement l'attention de ses auditeurs sur deux points qui intéressent sans doute les membres du Congrès :

I. L'excellence de la *nomenclature* de M. de Tourville pour l'étude non seulement des sociétés humaines (en vue desquelles elle a été spécialement dressée), mais encore : a) des institutions sociales considérées *in abstracto* (le travail, la propriété, la famille etc.), et b) des problèmes infiniment nombreux qui naissent chaque jour des complications de la vie sociale (alcoolisme, féminisme, socialisme, etc.).

II. Le double but poursuivi par la science sociale :

1° Étude des groupements humains et de leur fonctionnement (phénomènes sociaux, leur enchaînement, relations de cause à effet, répercussions, lois).

2° Étude du *bon* fonctionnement, c'est-à-dire du fonctionnement *sain*, *normal*, *prospère* de ces groupements. C'est là ce qui donne à la science sociale son caractère éminemment pratique, car si nous connaissons la loi de la prospérité, nous serons naturellement portés à l'utiliser en vue de réaliser la prospérité dans nos groupements, comme nous cherchons à instaurer la santé dans nos personnes. — D'où la nécessité de rechercher avec exactitude ce qu'est la *prospérité sociale*. M. Melin a essayé de le faire en s'aidant des travaux de Le Play et d'Henri de Tourville, en se plaçant le plus possible sur le terrain de l'observation et en s'interdisant toute incursion trop indiscrète sur le domaine de la philosophie.

Il serait reconnaissant aux membres du Congrès de vouloir bien réfléchir longuement et à loisir tout particulièrement sur cette seconde question dont la haute portée scientifique et pratique ne leur échappera pas, et qui préoccupe à juste titre un très grand nombre d'esprits soucieux de précision et de clarté.

QUESTIONS DU JOUR

LE CONFLIT ACTUEL ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Il n'est pas d'ordre religieux mais d'ordre social.

Le dossier Montagnini, dont on jette les feuilles au vent, n'est qu'un épisode du conflit qui divise depuis longtemps l'Église et l'État. Je voudrais indiquer brièvement, d'après la *Science sociale*, la nature et les causes de ce conflit et la solution que l'avenir semble lui réserver.

Afin de simplifier l'exposé, je me bornerai à indiquer les points principaux de la démonstration, en les faisant suivre de quelques commentaires très brefs.

1. *L'Église n'enseigne rien au sujet de l'organisation sociale.*

En science sociale, ce point est acquis (Voir *Science sociale*, t. IV, 93 à 108, 167 à 179 ; V, 108 à 117 ; XI, 197 à 200 ; XVII, 95 à 119 ; XIX, 73, 75, 76.) Il repose sur les constatations suivantes :

Les doctrines religieuses sont absolues et peu variables, tandis que les organisations sociales sont contingentes et variables. Une religion, qui prétend s'étendre à tous les pays et à tous les temps, doit s'adapter aux organisations sociales de tous les pays et de tous les temps. En fait, l'Église ne fait pas autre chose : elle accepte toutes les organisations et toutes les formes du travail, de la propriété, de la famille, des pouvoirs publics, etc. Elle demande seulement que l'on respecte la justice, la charité, la morale, la vertu. Elle n'a pas d'autre doctrine sociale que celle-là. Suivant les conditions de l'évolution sociale, les

monastères ont eu des esclaves, ou des serfs, ou des ouvriers libres. L'Église s'accommode de la monarchie ou de la république, de l'aristocratie ou de la démocratie, du pouvoir absolu ou du régime parlementaire; elle n'a pas non plus de doctrine sur cette grave question. Les membres du clergé sont d'ailleurs parfaitement divisés au point de vue des conditions de l'*organisation* sociale, et ils ont parfaitement le droit de l'être, car l'Église n'enseigne rien à ce sujet.

Toute religion, qui prétend résoudre, dans l'ordre social, les questions d'*organisation,* qui varient nécessairement suivant le temps et les lieux, est essentiellement une religion *locale.*

Au contraire, une religion qui prétend être universelle, ne peut se prononcer, dogmatiquement, que sur les principes généraux de l'ordre social, non sur les questions d'organisation. C'est parce qu'elle n'impose aucune forme sociale particulière que la religion chrétienne peut s'adapter aux sociétés les plus différentes.

2. *Il résulte de cette première constatation que, lors que les membres du clergé interviennent dans les questions d'organisation sociale, ils ne parlent pas au nom de l'Église, mais en leur nom personnel.*

Leur opinion, leur attitude, leur action politique et sociale n'ont donc d'autre valeur et d'autre importance que celle qui peut résulter de la force de leurs arguments ou de leur juste appréciation des choses.

3. *Cette opinion, cette action politique et sociale du clergé sont influencées, dans une large mesure, par le milieu social auquel les membres du clergé appartiennent.*

C'est-à-dire que, sur ces questions d'organisation sociale, le clergé italien est influencé par le milieu italien; le clergé espagnol, par le milieu espagnol; le clergé français, par le milieu français; le clergé américain par le milieu américain, etc.

Dès lors, s'il se produit un conflit, ce conflit est beaucoup plus d'ordre social que d'ordre religieux.

Voici quelques exemples de l'influence du milieu social sur la religion. On en trouvera la démonstration dans la *Science sociale :*

La formation sociale différencie nettement le clergé celte du clergé anglo-saxon (*Sc. soc.*, IV, 93 et *suiv.*, IX, 40, 351 à 382; XI, 418 à 424; XII, 265 et suiv.) La différence est très marquée, par exemple, chez l'Irlandais, saint Colomban, et chez le Saxon, saint Boniface. En général, les missionnaires irlandais opéraient sur les masses et mettaient au service de leur apostolat leur caractère et leurs procédés d'hommes de clan. Au contraire, les missionnaires anglo-saxons procédaient par l'action individuelle et en se fixant solidement au sol à la façon du colon issu de leur race.

La différence s'accuse même entre moines appartenant au *même ordre religieux*, si bien qu'il était parfois impossible de les faire vivre dans le même monastère. La formation sociale avait donc plus d'empire sur les esprits que la formation religieuse.

Autre exemple :

Les Latins et les Anglo-Saxons ne comprennent pas de la même manière la situation respective du clergé et des fidèles (*Sc. soc.*, XIX, 88; XXI, 274). Les premiers, par suite de leur formation communautaire, considèrent surtout les fidèles comme les auxiliaires du clergé; les seconds, par suite de leur formation particulariste, considèrent plutôt le clergé comme l'auxiliaire des fidèles. Dans le premier cas, le clergé est plus actif et les fidèles plus passifs; dans le second cas, c'est l'inverse. Cette divergence est grave, car elle modifie profondément l'orientation de la vie religieuse et le point de vue même de l'organisation religieuse.

Mais la divergence produite par le milieu social va encore plus loin :

Les Latins et les Anglo-Saxons ne comprennent pas de la même manière les rapports entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil (*Sc. soc.*, XV, 117).

Les Latins, influencés par les traditions de l'Empire romain et de la formation communautaire, ont conservé le culte du grand pouvoir public et de la centralisa-

tion administrative. De là, découle la tendance à associer étroitement l'Église à l'État pour les fortifier l'un par l'autre.

Les Anglo-Saxons, influencés par la formation particulariste, inclinent, au contraire, vers la décentralisation et la limitation des pouvoirs publics. Ils sont donc portés à établir une distinction très nette entre le domaine de la conscience religieuse et celui de l'État. Cette divergence sociale n'a pas été sans influence sur la séparation religieuse d'où est sorti le Protestantisme. L'histoire du Protestantisme est à écrire à ce point de vue.

Autres exemples de divergences déterminées par la formation sociale.

Les communautaires considèrent la religion comme une affaire plutôt collective: les particularistes, comme une affaire plutôt individuelle. De là, la difficulté des conversions dans tout l'Orient et même souvent dans le Midi, parce qu'on ne peut convertir un individu indépendamment de sa famille et de son groupe : c'est un bloc dont il est difficile de détacher une pierre. Au contraire, la formation particulariste, en développant l'initiative individuelle, fait, de la religion, une affaire essentiellement personnelle. Tellement personnelle que, souvent, en Angleterre et aux États-Unis, les divers membres d'une même famille appartiennent à des sectes religieuses différentes.

Les communautaires attachent plus d'importance à la pompe extérieure du culte; les particularistes, à la piété intérieure. Parce que la formation communautaire prédispose plus aux manifestations collectives qu'aux manifestations individuelles et qu'on en est plus impressionné. La formation particulariste développe la tendance inverse. De là, chez les Scandinaves, chez certains Allemands du Nord, surtout chez les Anglo-Saxons, l'excroissance extraordinaire des sectes, les prédications spontanées dans les rues et la pompe plus réduite du culte public. Ce phénomène s'observe même chez les catholiques, ce qui prouve bien que nous sommes en présence d'un phénomène plus social que religieux.

4. *La papauté étant établie en Italie, le milieu social italien exerce une influence prépondérante, au point de vue de l'organisation et de l'administration de l'Église.*

Le milieu social italien a d'abord imprimé au clergé italien la formation communautaire et les conséquences qui en dérivent. Mais son influence s'est fait sentir, en outre, par deux traits caractéristiques :

D'abord l'Italien a hérité, plus complètement que les autres peuples latins, des traditions de l'Empire romain. Il en a retenu la vieille idée de l'unité impériale, de la centralisation impériale, de l'action par les pouvoirs publics, de l'association étroite de la religion et de l'État.

Il a ensuite subi profondément l'influence du régime politique des cités italiennes du moyen âge. Ces cités commerçantes, sans cesse en lutte les unes contre les autres et trop faibles pour se défendre par les armes, ne pouvaient se maintenir que par des prodiges d'*habileté diplomatique*. La diplomatie de Venise peut donner le type du genre[1].

Le clergé italien a conservé ces deux traditions : *la politique* et *la diplomatique*. Il les a conservées d'autant mieux que le clergé est essentiellement conservateur.

Mais la tendance politique de l'action par les pouvoirs publics a été fortifiée, dans le clergé italien, par une autre circonstance, qui est également d'ordre social :

5. *Les tendances sociales naturelles du clergé italien ont été fortifiées par l'influence du clergé espagnol.*

L'Espagne est le pays de l'Occident où le caractère autoritaire des pouvoirs publics a atteint le plus haut degré d'intensité, et où la religion et l'État ont été le plus étroitement associés.

Cet état de choses provient de la lutte séculaire des Espagnols contre les Maures.

Les Maures, étant à la fois les ennemis de la patrie et de la religion, la patrie et la religion se sont étroitement coalisées pour la défense commune et

1. Voir *Comment la route crée le type social*, t. I, liv. III, ch. III.

cette association a survécu. Elle explique à la fois le caractère religieux de l'État et le caractère belliqueux du clergé. L'État défendait la religion nationale, comme le clergé défendait le pouvoir national.

Cette commune tendance à associer étroitement la religion et l'État établissait naturellement une communauté de vues entre le clergé espagnol et le clergé italien.

Mais le caractère militaire et belliqueux du clergé espagnol lui donna une influence particulière et parfois prépondérante.

Par ce caractère militaire, ou militarisé, ou tout au moins belliqueux, ou autoritaire, le clergé espagnol avait précisément les qualités d'énergie qui manquaient au clergé italien, plus porté, par sa formation sociale à la diplomatie habile qu'à la lutte ouverte. Il y avait donc là tous les éléments d'un bon ménage, entre, si je puis m'exprimer ainsi, l'espagnol plus entier et plus viril, au sens que je viens de dire, et l'italien plus souple et en quelque sorte plus féminin.

Ce rapprochement s'opéra par l'intervention d'un ordre religieux créé par un officier espagnol et qui résume, au plus haut degré, les caractères sociaux imprimés au type espagnol par la lutte contre les Maures : l'ordre des Jésuites, ou plus exactement la « Compagnie de Jésus. » Ce terme de « Compagnie » indique bien le caractère régimentaire de cet Ordre célèbre.

Je n'ai pas à raconter l'histoire religieuse et politique des Jésuites. Elle est d'ailleurs assez connue et a soulevé et soulève encore assez de controverses et d'oppositions. Ces controverses et ces oppositions viennent précisément de ce que cet Ordre, qui est le produit d'un milieu social très particulier, se trouve, par le fait même, mal adapté à des pays qui n'ont pas suivi la même évolution sociale, et qui, dès lors, ne sont pas préparés à accepter, au même degré, l'intervention et l'autorité du clergé dans la vie civile et politique.

C'est ainsi que la manière espagnole, se manifestant plus particulièrement par l'action des Jésuites, a orienté l'Église catholique dans des voies nouvelles. Mais je répète que cela est d'ordre social et non religieux. Cela résulte simplement de circonstances sociales et historiques, qui relèvent de l'observation scientifique. En effet, supprimez l'invasion des Maures en Espagne et l'histoire politique de l'Église est profondément modifiée.

Cette orientation a amené des conséquences qu'il importe d'indiquer :

6. *Le clergé compromet les intérêts religieux par l'exercice du pouvoir politique.*

En assumant un rôle qui incombe aux pères de famille, le clergé entre nécessairement en conflit avec eux. En outre, il oblige l'opposition politique à se transformer en opposition religieuse. Enfin, il se met dans une position fausse, puisqu'une religion catholique, c'est-à-dire universelle, n'a pas et ne peut pas avoir de doctrine au sujet de l'organisation politique et sociale, qui est essentiellement variable et contingente.

L'Islamisme, le Boudhisme, le Brahmanisme ont une doctrine sociale, parce que ce sont des religions locales, *issues d'un état social déterminé*. Mais, par le fait même, elles ne peuvent se répandre en dehors de ce milieu social [1].

Les théologiens devraient bien comprendre cela, y réfléchir sérieusement et l'enseigner énergiquement.

Mais, de plus, la politique aggrave les luttes religieuses. Parce que l'homme est surtout préoccupé de mettre au service de ses ambitions terrestres la force qu'il peut tirer des sentiments religieux. Il est porté à dissimuler sous des mobiles élevés ses convoitises politiques [2].

Je ne crois pas que la publication du dossier Montagnini puisse modifier cette opinion sur les inconvénients de l'intervention du clergé dans la politique.

En tous cas, ces inconvénients sont bien manifestes, en Espagne, où les luttes politico-religieuses ont pris une acuité extraordinaire qui n'a pas été profitable à la

1. Le Brahmanisme, par exemple, est produit par le système social de la caste et ne peut se répandre en dehors de ce type de populations.

2. Voir les développements dans mon volume : *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?*

religion. Mais les conséquences sont encore plus sensibles dans l'Amérique espagnole et portugaise. Ce pays est devenu le pays le moins religieux du monde et le plus hostile à la religion, par une réaction naturelle contre un régime exagéré de contrainte politique et religieuse.

La démonstration devient tout à fait évidente, si l'on compare l'état religieux des catholiques dans l'Amérique du Sud avec celui des catholiques dans l'Amérique du Nord. Cette comparaison montre clairement l'action religieuse différente de ces deux milieux sociaux et les conséquences différentes qui en résultent. Elle montre, en même temps, ce que deviendra le catholicisme dans les pays latins à formation communautaire d'État, si les influences actuelles continuent à prédominer.

7. *Le développement du catholicisme, en Angleterre et aux États-Unis, est en voie de modifier les conditions de l'organisation religieuse.*

Dans tout ceci, il ne s'agit pas du dogme, qui ne tombe pas sous l'observation sociale, il s'agit uniquement de l'organisation ecclésiastique et des rapports de l'Église et de l'État. Sur ce point, l'Église ne peut pas plus se soustraire dans l'avenir qu'elle n'a pu se soustraire dans le passé à l'influence sociale des pays où elle s'établit.

Or, jusqu'ici, elle a surtout subi l'influence des peuples latins, orientés vers le type du grand pouvoir public, qui tend à intervenir dans la vie privée et dans la vie religieuse des populations.

Aujourd'hui, l'évolution sociale se fait dans le sens des peuples que la science sociale désigne sous le nom de particularistes. Ces peuples se différencient des peuples à formation communautaire d'État, en ce qu'ils développent au plus haut degré l'initiative du particulier et repoussent nettement toute intervention abusive de l'État. C'est la substitution du *self government* au régime de l'autorité absolue. Au point de vue religieux, c'est la substitution de la liberté de conscience au régime de la contrainte religieuse et la modification des rapports de l'Église et de l'État.

Or le nombre des catholiques augmente chaque année en Angleterre et aux États-Unis, et l'Église catholique compte maintenant un grand nombre d'évêques et un certain nombre de cardinaux dans ces deux pays. Par ce seul fait, l'équilibre des influences sociales va se trouver de plus en plus modifié dans l'Église. L'influence sociale de l'Espagne, de l'Italie et des autres pays latins à formation communautaire d'État ne sera plus exclusivement dominante, et il faudra compter, il faut déjà compter, avec cette situation nouvelle. Jusqu'à présent, on s'est contenté de la dénoncer et d'essayer parfois de la ridiculiser sous le nom d' « américanisme ». C'est là une vue très superficielle des choses.

Il faut voir plus haut et plus loin.

Il faut voir que l'on est en présence d'une évolution qui est fatale. Elle est fatale, parce que, lorsque deux formations sociales sont en présence, celle qui développe davantage l'énergie, l'initiative, la puissance de travail de l'individu l'emporte toujours sur l'autre. C'est ce qui a fait, dans l'antiquité, la supériorité des vieux Romains[1], c'est ce qui fait, de nos jours, la supériorité des peuples à formation particulariste[2].

Le clergé a intérêt à se rendre compte de cette évolution et à s'y adapter de bon gré, pour n'être pas obligé, plus tard, de s'y adapter de force. Il doit se détacher d'un passé qui s'écroule pour regarder l'avenir qui grandit.

Et il doit considérer cet avenir avec joie, car il s'accomplit pour le plus grand bien de l'humanité. Cet enfantement d'une humanité nouvelle et supérieure ne se fait pas sans douleur; mais l'enfant qui naîtra sera supérieur à son aîné, qui porte déjà tous les signes de la vieillesse et même de la décrépitude.

Edmond Demolins.

1. Les vieux Romains ont été, dans l'antiquité, les plus particularistes des communautaires. Ils représentent le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté. Voir *Comment la route crée le type social*, t. I, liv. III, ch. XI. Firmin-Didot.

2. Voir *Hist. de la formation particulariste*, par H. de Tourville. Firmin-Didot.

**

CORRESPONDANCE

St-Pétersbourg le 6 avril 1907.

A M. Edmond Demolins.

« Cher Monsieur,

« Suivant votre désir, je vais tâcher de trouver un voyageur russe, connaissant bien le pays et la langue, pour faire une étude sur la Mongolie.

« J'ai, en outre, en vue quelqu'un qui pourrait vous faire une étude très documentée sur le district de Syzran. L'intérêt de ce pays, c'est que la colonisation russe y date seulement de 200 ans, il y a quelques villages et la ville qui datent de la seconde moitié du XVII[e] siècle, et il est possible de savoir d'où sont venus les colons. Une étude pareille serait de la plus grande importance pour rectifier certains points de vue de la *Science sociale*.

« Chez les Petits-Russiens, par exemple, il n'y a que les pâturages qui soient en communauté, comme dans bien des villages de France et d'Allemagne et comme c'était généralement le cas avant la Révolution. Quant aux terres nobles, elles sont la propriété des particuliers, et il en a été ainsi depuis que les Petits-Russiens se sont beaucoup différenciés des Grands-Russiens, c'est-à-dire depuis le XV[e] siècle. Les premiers sont plus particularistes que les Français (cette démonstration ne manquera pas d'intérêt) ; les jeunes ménages ne demeurent jamais avec les grands-parents. Dans le 34[e] fascicule, p. 197 du *Bulletin*, vous semblez croire que les Russes ont passé de la simple récolte à la culture par la contrainte exercée par les Tsars c'est-à-dire depuis le XVI[e] siècle. Or les Novgorodiens étaient certainement agriculteurs au IX[e] siècle...

« Veuillez agréer.....

A. Woeikof,
professeur à l'Université
de St-Pétersbourg.

Nous remercions M. Woeikof du concours qu'il veut bien nous promettre, et nous espérons que les deux études qu'il nous annonce fourniront la matière d'un intéressant fascicule pour la Revue. — E. D.

LA VOGUE DES « SALONS » ET LE GOUT DES ARTS

Lorsqu'un profane, un provincial, pénètre pour la première fois au « Salon », son impression dominante est une impression d'immensité, ou mieux encore de multitude. Ce qui le frappe, c'est qu'il y a *énormément* de tableaux. On se fatigue à parcourir seulement les salles qui les contiennent, et l'on se demande comment le mot « salon », qui signifie proprement une pièce unique, a pu élargir son acception primitive de façon à désigner tout un vaste ensemble de galeries.

L'impression de multitude et d'immensité devient plus forte lorsqu'on songe que le « Salon », il y a quelque quinze ans, s'est scindé en deux expositions, dont chacune est assez vaste pour défrayer plusieurs visites. Elle se renforce encore lorsqu'on se rappelle qu'une foule d'artistes se plaignent de ne pouvoir faire entrer leurs œuvres au Salon, et organisent de tous les côtés des expositions moins célèbres, mais qui font sonner très haut leur « indépendance ».

Y a-t-il un public pour tout ce qu'on expose? — Oui. Et quiconque a passé un après-midi au Salon en rapporte une autre impression caractéristique, à savoir que s'il s'y trouve énormément de tableaux, il y vient *énormément de monde*. A certains jours, ce n'est même plus l'affluence, c'est la cohue. Du reste, le Salon est un événement de première classe dans le monde parisien. Toute la haute vie s'en occupe, et tous les journaux consacrent de longues études aux œuvres exposées. Il y a là un succès incontestable, qui prouve que la production intense des œuvres d'art et leur solennel étalage répondent vraiment à un besoin.

*
* *

Pour bien comprendre ce succès des expositions artistiques, il n'est pas inutile

de le rapprocher de plusieurs autres phénomènes, avec lesquels il offre une certaine parenté. La multiplication inouïe des statuettes destinées à décorer les appartements, et dont tous les bazars importants possèdent désormais un assortiment notable, atteste la diffusion d'un goût que favorisent, d'autre part, les progrès industriels en ce qui concerne l'imitation du bronze par le zinc et l'aluminium. Notons encore la vente de plus en plus copieuse, même par des maisons qui déclarent s'adresser aux « classes laborieuses », de mobiliers fabriqués à la machine, par centaines, mais présentant des moulures, et des motifs de décoration dont les familles ouvrières ne se souciaient point autrefois. Parallèlement à ces faits, on peut mettre en ligne la démocratisation de la soie, l'usage rapidement croissant de *chapeaux ornés* chez les femmes du peuple, la construction de maisons à façades architecturales, dont l'intérieur se divise ensuite en petits appartements étriqués ; la place importante que, dans ces appartements, tend à occuper le « salon », plus grand, mieux situé, plus orné que les chambres. Tous ces faits se ramènent à une *généralisation du luxe orienté plus ou moins heureusement vers le beau*, et prouvent, à l'encontre des thèses socialistes, une sensible *augmentation du bien-être*, non point dans les classes dites dirigeantes, mais dans la vaste fraction du peuple qui vient immédiatement après.

Ce développement du bien-être, confirmé d'un autre côté par la consommation toujours plus abondante de denrées classées jadis comme denrées de luxe, par la multiplication des voyages d'agrément et des villégiatures, etc., constitue un terrain des plus favorables pour la production, nous ne dirons pas géniale, mais abondante, des œuvres d'art. Car l'œuvre d'art, presque toujours, est précisément *un article de mobilier de luxe ;* et, dans une société où les objets de ce genre intéressent des millions d'individus, il surgit toujours de la masse peu aisée assez de clients enrichis pour inciter les artistes à un travail qu'on espère rémunérateur.

Mais, si le goût du luxe a pu s'orienter — plus ou moins heureusement, avons-nous dit — dans le sens du beau, cette orientation elle-même doit avoir ses causes, dont la première est évidemment le désir d'imiter les hautes classes où par des traditions remontant jusqu'à la Renaissance, le goût des beaux-arts est très vif depuis longtemps. On sait que la Révolution est survenue au moment où l'art du mobilier, harmonisé avec l'art pictural et sculptural, produisait les plus exquises des merveilles ; mais ces merveilles étaient alors le privilège d'une minorité, sur laquelle devaient fondre bientôt la misère, la proscription ou la mort. Aujourd'hui, le petit bourgeois et même l'ouvrier aisé s'évertuent, consciemment ou non, à reproduire quelque chose du mode d'existence de cette aristocratie du dix-huitième siècle, comme notre gouvernement parlementaire, avec sa centralisation et son omnipotence administrative, continue, en les perfectionnant, les procédés de la monarchie absolue. Il y a, dans l'histoire, plus de continuations que de ruptures. Seulement, les *exemples descendent*, et les modes, les engouements, les opinions, les croyances mêmes et les incrédulités, se retrouvent, au bout d'un certain temps, à un échelon inférieur de l'échelle sociale, après avoir occupé exclusivement un échelon supérieur.

Il semble que nous nous éloignons de notre sujet. Nous y restons au contraire, car il en est de l'art, et de l'amour de l'art, comme du reste. Les familles modestes qui se trouvent en possession d'un superflu emploient volontiers ce superflu à *embellir* leur demeure, quand les gens riches et en vue ont déjà commencé à le faire, et, si l'art est traditionnellement vénéré dans les hautes classes, cette vénération devient contagieuse aussitôt que la diffusion des ressources matérielles en multiplie les moyens. Toutefois, il est une circonstance qui, de nos jours, favorise singulièrement cette orientation esthétique des besoins. Cette circonstance, c'est le développement universel d'une instruction sommaire, effleurant tous les sujets, et rendue plus active par la concurrence des systèmes d'éducation. Plus de gens, grâce aux écoles et aux diplômes de toute espèce,

ont une teinture d'histoire de l'art et connaissent des noms propres évoquant à leur esprit des peintres, des sculpteurs, des tableaux, des statues. C'est un *a b c* dont ils sont fiers et qui alimente leur conversation. Ceux même qui demeurent au-dessous de ce niveau rudimentaire sentent vaguement, par ce qu'ils entendent dire autour d'eux, que l'art est quelque chose de beau, une sorte de religion qui a ses pontifes comme la science a les siens, et, encore une fois, ces dispositions générales de la masse facilitent dans une large mesure les manifestations qui se produisent dans la partie supérieure de la société.

Ces traditions de goût, léguées par l'aristocratie, d'autrefois, combinées avec le développement de l'instruction, ont pour effet de maintenir la France, jusqu'à présent, au premier rang des nations en ce qui concerne les arts — les arts plastiques tout au moins —, et il en résulte cet autre phénomène que la France joue un rôle unique au monde pour l'*exportation* des œuvres d'art. Beaucoup des tableaux qui figurent à nos expositions sont achetés par des étrangers, notamment par des Américains, et nos compatriotes se trouvent ainsi bénéficier sans effort de l'enrichissement de la race anglo-saxonne, plus apte jusqu'à ce jour aux affaires qu'à la création artistique. Mais des symptômes sérieux, depuis quelque temps, tendent à montrer qu'il ne faudrait pas compter éternellement sur cette clientèle ; car l'Anglais et l'Américain qui *veulent* devenir artistes finissent par le devenir. Ils viennent étudier chez nous et rapportent nos secrets chez eux, et l'on peut voir grandir, par delà la Manche ou l'Océan, le rôle des « Écoles » nationales, c'est-à-dire, par voie de conséquence, celui des « marchés artistiques » nationaux.

* * *

Telle qu'elle est, cette prospérité si brillante de l'art français n'est pas sans comporter — la métaphore est ici à sa place — quelques ombres au tableau. Nous en énumérerons quelques-unes.

La première, c'est l'*industrialisme*. Et l'on dira peut-être que l'art, en ressemblant à l'industrie, ne fait que demeurer fidèle à ses origines, l'artiste de la Renaissance n'étant en somme qu'un *artisan*, astreint au « chef-d'œuvre » pour devenir « maître ». Mais non : ce n'est plus la même chose. L'industrialisme d'aujourd'hui est l'industrialisme *des affaires*. Il consiste tantôt dans l'exploitation des peintres par les marchands de tableaux (dont beaucoup, on le sait, sont israélites), tantôt dans l'adaptation que certains artistes font de leur talent à la médiocrité du public, en vue de s'assurer des « débouchés » aussi larges que possible. On cite des « entrepreneurs » qui, moyennant certains contrats léonins, assument la tâche de « lancer » un artiste à grand renfort de publicité, et l'on cite des artistes qui « fabriquent » réellement des tableaux, d'une façon quasi automatique et mécanique, se répétant et se copiant sans vergogne, parce que leurs clients se disputent le même « article ». Nous avons parlé de ce qu'il y a de « sommaire » dans l'instruction esthétique du public. Il en résulte qu'il ne faut pas déranger, dans le cerveau du client, l'idée que celui-ci se fait d'un artiste, lorsque cette idée s'y est incrustée une fois. Le paysagiste qui aura conquis la notoriété par un rideau de peupliers au bord d'une rivière, cherchera quelquefois en vain à exercer sa fantaisie sur un autre sujet. Le marchand de tableaux, homme sage et pratique, refusera ces tentatives hasardeuses et dira à son homme : « Apportez-moi des rivières avec des peupliers. » Il n'est pas de sanctuaire, comme on le voit, où ne pénètre, en conquérante, la division du travail.

La réaction naturelle contre ces exigences de la médiocrité conduit à un autre écueil : l'*intellectualisme*, et nous entendons par ce nom l'ensemble de tentatives bizarres, inquiétantes, maladives, exaspérées, où se jettent, par horreur pour la routine, les amoureux systématiques de l'originalité. Être original est bon, à condition que cette originalité soit naturelle. Sinon, si elle est le résultat d'un système poursuivi coûte que coûte, par haine de ce que les romantiques appe-

laient les « philistins », et de ce que l'argot moderne appelle le genre « pompier », on risque de tomber dans le grotesque et dans l'exécrable. Un homme peut s'imposer à l'attention, dans un salon où l'on cause, par le piquant de sa causerie; mais il peut s'imposer aussi en criant plus fort que les autres, et cette manière est moins estimable. Il peut s'imposer plus sûrement encore en faisant une cabriole sur le tapis. Seulement, la notoriété conquise à ce prix n'est pas du même métal que la gloire. Or il y a, dans le monde artistique, des artistes qui « crient plus fort que les autres », et l'on en trouverait même qui « font des cabrioles sur le tapis. » Et, comme le besoin de sortir du banal ne tourmente pas moins les critiques que les artistes, il arrive que l'homme à forte voix ou le faiseur de cabrioles réussit effectivement à faire parler de lui.

Il a d'ailleurs pour lui, dans le public, cet élément influent dont l'état d'âme est connu sous le nom de *snobisme*. Parmi les traits qui caractérisent le snob, on peut noter la médiocrité d'instruction et d'intelligence combinée avec le désir de ne pas faire comme tout le monde et de se poser en type supérieur. C'est grâce au snobisme que se forment les engouements passagers pour des œuvres médiocres, mais bizarres, qui affichent bruyamment l'intention de tout révolutionner, bien qu'en définitive — comme une expérience de quelques années permet toujours de s'en rendre compte — elles ne révolutionnent rien du tout. Et le snobisme lui-même, si l'on recherche ses origines, n'est pas sans relations avec le bouleversement moderne des fortunes, la prompte élévation des parvenus, la diminution de l'influence éducatrice des anciennes classes dirigeantes, plus imitées qu'écoutées. Le goût ne s'acquiert pas en un jour, ni même souvent en une vie d'homme. Plante fine et délicate, à la croissance lente et difficile, il ne s'épanouit d'ordinaire que grâce au travail persévérant et accumulé de plusieurs générations d'amateurs. C'est dans ce domaine, bien plus que dans le domaine moral, que s'impose la nécessité des « étapes ».

.˙.

N'y-a-t-il pas cependant des boussoles pour guider l'admiration publique et nous aider à faire, dans cette avalanche étourdissante de productions artistiques, un triage nécessaire entre ce qui est vraiment beau et ce qui usurpe seulement les apparences de la beauté?

Il y a des boussoles, ou tout au moins des institutions qui sont censées en tenir lieu. Nous vivons à une époque d'examens, de diplômes, de médailles et de concours. Précisément, le Salon est un concours. Les tableaux sont acceptés par un jury, ce qui constitue un premier choix. Ils demeurent exposés deux mois ou davantage. Tout le monde peut les voir. Pendant ce temps le jury continue son examen et désigne les toiles ou autres œuvres les plus méritantes. Une ample distribution de médailles est faite, et le Salon demeure encore ouvert quelque temps après cette distribution, de sorte que l'opinion publique peut contrôler tout à son aise le choix des juges. En apparence, tout cela est irréprochable et fort bien conçu. Les honnêtes spectateurs qui n'osent juger par eux-mêmes n'ont qu'à attendre le verdict qui doit éclairer leur entendement.

Eh bien! leur entendement, malgré tout, est mal éclairé.

Nous ne parlerons pas de la manière dont s'opèrent les admissions, ni des accusations souvent portées contre les membres du jury, soupçonnés parfois de favoritisme et de politesses réciproques. Prenons le Salon constitué, et supposons admises toutes les œuvres dignes de l'être. Un obstacle sérieux surgit aussitôt devant l'observateur. Il suffit, en effet, de se promener dans les galeries pendant quelques minutes pour apercevoir de nombreux tableaux marqués des initiales H.C. Cela veut dire « hors concours ». Les auteurs de ces œuvres sont membres du jury, ou ont été médaillés antérieurement. Cela leur crée une situation privilégiée, qu'ils méritent peut-être, mais que peut-être aussi ils ne méritent pas. Or, ces œuvres privilégiées sont croyons-nous, au nombre

de plusieurs centaines. De sorte que le public peut se dire, lorsqu'il voit ensuite telle ou telle œuvre remporter un prix : « Soit ! ce tableau est officiellement le plus beau..... après quelques centaines d'autres ». Et sa perplexité n'en est pas guérie.

Ces récompenses elles-mêmes sont peut-être trop nombreuses et trop variées. L'adjectif « premier », appliqué au substantif « prix » ou au substantif « médaille », s'étonne de revenir plusieurs fois, ce qui transforme en pluriel un mot qui semblerait devoir essentiellement rester au singulier. Quoi qu'il en soit, les récompenses remplissent une *longue liste*. Or, on ne retient pas une liste, et la gloire ne s'accommode pas de ce que la mémoire rejette. Il faut, pour voir les noms des heureux élus, être au nombre des intéressés, ou des curieux systématiques. Cela prend un peu le caractère collectif et voilé des promotions militaires, des mouvements administratifs ou des nominations dans la Légion d'honneur. En fait, des artistes récompensés demeurent dans l'obscurité et la gêne. Leur récompense ne les a pas fait « percer ».

Mais le jury n'est pas le seul à distribuer la gloire. Il y a la presse, représentée par la nombreuse tribu des critiques d'art.

Parmi ces critiques, plusieurs sont éminents et justement écoutés. Mais d'abord leur tâche est écrasante, et la nécessité d'examiner toutes les œuvres dont les auteurs ont quelque renom — *parce qu'il faut en parler* — ne leur laisse pas toujours beaucoup de loisir pour « découvrir » les talents nouveaux qui peuvent s'annoncer çà et là. Ensuite, ces critiques honorables et consciencieux ne sont malheureusement pas les seuls. Nous n'entamerons ici aucune digression sur les mœurs de la presse contemporaine, mais nos lecteurs, suffisamment avertis, nous comprendront à demi-mot. Là, encore, l'industrialisme, sous une certaine forme, sévit. Nous causions un jour avec un peintre des plus honorables, de caractère calme et pondéré, exempt de passions envieuses puisqu'il est « arrivé » et a obtenu de très hautes récompenses, et ce peintre nous parlait de certains critiques d'art. « Ce sont, nous disait-il en substance, des spéculateurs avisés. Pas de cadeaux, pas de comptes rendus. Il est vrai que ce sont des cadeaux en nature, des tableaux; mais, *sur le nombre*, quelques-uns finissent par avoir de la valeur, grâce au succès postérieur de l'artiste. Alors, au bout de quelques années, le critique fait une vente, et il se trouve qu'il a acheté gratis des valeurs qui ont merveilleusement monté. » On conçoit que, dans le concert cacophonique des opinions, la note émise par ces juges intéressés soit de nature à désorienter les profanes studieux qui cherchent loyalement à s'instruire. Ces apothéoses factices encombrent la mémoire de noms qu'elle n'aurait pas besoin de retenir et l'empêchent, par contre-coup, d'enregistrer d'autres noms qui n'ont pas eu à leur service ces puissants instruments de publicité.

Quant aux amateurs très forts, capables de bien juger par eux-mêmes, ils existent sans doute, mais en petit nombre, et leur influence est mince, car ils ne possèdent aucune situation officielle et ne disposent pas de tribunes d'où ils puissent répandre au loin leur opinion. Ils s'en soucient d'ailleurs médiocrement, et se contentent d'être sages pour eux-mêmes sans entreprendre d'être des mentors pour les autres. Pourtant le jugement des particuliers doués de goût, quoique non professionnels, est celui qui a le moins de chance de se tromper dans ces matières, les grands artistes membres du jury ayant naturellement quelque tendance à préférer, entre toutes les œuvres soumises à leur appréciation, celles où ils reconnaissent le mieux leur propre « genre » ou leurs procédés de composition. C'est pourquoi l'on peut se demander si, une fois admis le système moderne des concours, le meilleur jury, au point de vue de l'éducation populaire, ne serait pas un jury de *gentlemen non artistes*, mais connus comme des amateurs éclairés. De toutes façons, il faudrait qu'aucune œuvre, quelle qu'elle fût, ne fût exemptée du concours, dussent les maîtres en vogue subir, de temps à autre,

l'humiliation, d'ailleurs salutaire, de se voir préférer des hommes nouveaux. Une autre expérience qui serait curieuse, à notre avis, et mériterait d'être tentée, à titre d'enquête facile sur les aspirations esthétiques du public, consisterait à faire juger les œuvres du Salon, en dissimulant leurs signatures, par un jury quelconque, tiré au sort et n'ayant pas eu le temps d'être préparé ou influencé avant son examen. Le verdict ne serait certes pas infaillible, mais il en résulterait certaines clartés, qui ne seraient pas perdues pour l'art. On sait l'anecdote classique d'Apelles se cachant derrière son tableau pour écouter les réflexions des passants.

Pour conclure, nous constaterons que l'état social actuel en France est éminemment favorable à l'éclosion abondante des œuvres d'art, parmi lesquelles beaucoup témoignent d'un vrai talent, d'une science technique des plus remarquables et parfois d'une laborieuse originalité. Mais, plus propices en définitive à la quantité qu'à la qualité, les circonstances sont moins favorables que jadis à l'apparition d'œuvres de tout premier ordre, où se reconnaît l'empreinte victorieuse du génie.

Gabriel d'Azambuja.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES[1]

II. — Les diverses formes de la propriété.

(Il n'y a une science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.)

On distingue, en science sociale, quatre formes de propriétés, qui sont dans l'ordre de l'importance décroissante : la *Propriété immobilière*, les *Biens mobiliers*, le *Salaire* et l'*Épargne*. Chacune de ces formes est déterminée par des répercussions dont nous allons donner des exemples.

I. — La Propriété immobilière.

Répercussions sur la propriété immobilière.

1. Voir les deux livraisons précédentes.

Il y a un régime plus simple que la propriété proprement dite, c'est l'occupation du sol laissé à la libre disposition, au libre parcours de chacun, en dehors de toute forme positive d'appropriation ; c'est ce que la Nomenclature désigne sous le nom de *sol disponible*.

Cette disponibilité du sol ne résulte pas du hasard ou du caprice de l'homme ; elle se manifeste dans certaines conditions. La répercussion suivante indique le cas le plus général :

1. *Les populations qui se livrent aux divers travaux de Simple Récolte* (art pastoral nomade, chasse, cueillette) *laissent le sol à l'état disponible*[1]. Le pasteur nomade, par exemple, n'a pas intérêt à s'approprier une partie déterminée du sol : il lui est plus avantageux d'avoir le libre parcours de la steppe que la propriété exclusive d'un territoire limité. D'autre part, l'herbe se renouvelant *d'elle-même* chaque année, *sans exiger un travail préalable*, comme la culture, le pasteur n'a pas le même motif que l'agriculteur pour revendiquer la propriété d'une partie du sol. C'est ce qui explique pourquoi les immenses steppes de l'Asie centrale, de l'Arabie, du Sahara, etc. ne sont pas appropriées et restent à l'état de sol disponible.

Il en est de même pour les chasseurs de l'Afrique, ou de l'ancienne Amérique et pour les cueilleurs de l'Océanie.

Cette répercussion capitale éclaire la grave question des origines et des conditions de la propriété. Elle montre que le sentiment de la propriété du sol n'est pas inné dans l'homme. Tant que l'homme vit exclusivement des productions spontanées et sans travail préalable, le sol n'est pas approprié; chacun le parcourt librement.

L'appropriation du sol se fait sous diverses formes, dont la plus simple est celle de la *communauté*. La simplicité de ce type de propriété résulte de ce qu'elle est la moins exclusive, par conséquent la plus rapprochée du régime du sol disponible.

Le passage du sol disponible à la com-

1. *Sc. soc.*, I, 30. *La Route*, I, 9.

munauté est indiqué par les deux répercussions suivantes :

2. *Les populations vivant de la simple récolte tendent à constituer la propriété en communauté, à mesure que l'étendue du sol disponible diminue*[1]. Cette communauté peut être la collectivité d'une tribu ou d'une famille patriarcale comme dans la steppe et le désert, ou du mir comme en Russie, ou de la commune comme dans la plupart les pays, où les herbages constituent par excellence les « biens communaux ».

3. *En passant à la culture, les populations issues de la simple récolte s'efforcent de conserver le plus possible la pratique de la communauté*[2]. Parce qu'elles sont habituées à s'appuyer sur la communauté, et elles s'attachent d'autant plus à cet appui que le travail de la culture entraîne pour elles plus de difficultés. Mais, avec la culture, la communauté devient de plus en plus difficile. Aussi elle ne se maintient que dans la mesure indiquée par la répercussion suivante :

4. *L'abondance du sol disponible facilite le maintien de la communauté*[3]. Parce qu'on peut agrandir le domaine à mesure qu'augmente le nombre des membres de la communauté. Lorsque le sol disponible vient à manquer, on est obligé de fractionner la communauté et souvent de la dissoudre.

Quelques effets de la communauté :

5. *La propriété en communauté ne développe qu'un travail peu intense et peu productif*[4]. Parce que, la propriété étant commune, l'individu ne bénéficie pas complètement des produits de son travail. Il n'a donc pas intérêt à donner une somme de travail, qui profiterait à ses associés plus qu'à lui-même. C'est ce qui explique la faible ardeur au travail des populations communautaires de l'Orient. Cela explique aussi les échecs si nombreux des sociétés coopératives de production. Cela explique enfin la faible somme de travail que donnent, dans tous les pays, les fonctionnaires, membres de la grande communauté d'État.

6. *La communauté est plus capable de conserver ce qu'elle a acquis que de l'augmenter*[5]. Parce qu'elle développe plus la restriction des besoins que la puissance de travail.

7. *La communauté s'accommode du métayage et repousse le fermage*[6]. Parce que le métayage est une sorte de communauté entre le propriétaire et le tenancier.

La propriété en simple ménage, ou *propriété familiale,* marque une appropriation plus nette et plus exclusive. C'est ce que l'on appelle ordinairement la *petite propriété.*

Influence du Lieu sur la petite propriété :

8. *Les vallées sont plus particulièrement favorables au développement de la petite propriété*[7]. (Pour les raisons précédemment indiquées au sujet de la petite culture. Voir au Travail, Réperc. 24).

Cette forme plus exclusive de propriété s'accentue avec le développement de la culture, parce que chacun désire avoir plus complètement le produit de son travail.

La culture a un autre effet :

9. *La culture rend la propriété du sol de plus en plus permanente*[8]. Parce que le produit de la culture est à long terme et qu'il exige un travail préalable intense.

Autres effets provenant de l'objet de la culture :

10. *La culture des arbres fruitiers*[9] *et la culture maraîchère*[10] *développent surtout la petite propriété.* Cela tient aux mêmes raisons que nous avons données pour la petite culture.

1. *La Route*, I, liv. I, ch. I. *Sc. soc.*, V. 359. *Classification*, les renvois relatifs aux Soc. à form. comm. Backkirs, O. E., II, 10. Arabes, O. M., 2e sér. I, 410. Russie, O. E., II, 57, 86, 105, 188. O. M., 2e sér. I., 69, 71, Bulgarie, O. E., II. 242, 244 ; V. 320. Hongrie, O. E., II, 278. Espagne, O. E., IV, 253. Suisse, O. E., VI, 58. *Sc. soc.*, III, 486 à 503. Corse, *Sc. soc.* III, 532, V, 359, XXII, 386, XXVI, 60; XXX, 473; XXXII, 316. *Franc. d'auj.* liv. II, ch. IV: France, *Franc. d'auj.*, liv. I, *Sc. soc.*, XXIV, 217, XXIX, 550.

2. *Id. Ibid.*, et, en plus, *Classification*, les renvois des Soc. à form. comm. ébranlées. *La Route*, II, voir un grand nombre d'exemples.

3. *Id. Ibid.*, et X, *Sc. soc.*, XVI, 261.

4. *Sc. soc.*, I, 32 et suiv. *La Route*, I, liv. I, ch. I.

5. O. E., II, 19, 63.

6. *Sc. soc.*, XXIII, 145.

7. *Français d'auj.*, liv. III.

8. *Sc. soc.*, II, 421 ; IV, 299 ; XXII, 15.

9. *Sc. soc.*, XXII, 151, 271, 459 ; XXVIII, 298. O. E. VI, 176.

10. O. E., V, 403, 407.

11. *La culture arborescente (cueillette) ne détermine qu'une appropriation imparfaite du sol*[1]. Parce que, si elle exige plus de travail que l'art pastoral, elle en exige moins que la culture.

La *propriété patronale*, ou *grande propriété*, est celle qui exige la disposition la plus exclusive du Lieu, puisqu'elle limite encore plus le nombre des propriétaires.

Elle est également influencée par le Lieu :

12. *Les plateaux, ou les plaines, sont plus particulièrement favorables à la grande propriété*[2]. (Pour les raisons indiquées au sujet de la grande culture. Voir, au Travail, réperc. 25).

Elle est, en outre, influencée par certaines natures de travaux :

13. *Les forêts aménagées développent la grande propriété*[3]. Parce qu'elles exigent des ressources accumulées et une longue prévoyance. C'est pour cela que les forêts appartiennent toujours à de grands propriétaires, aux communes, aux provinces, ou à l'Etat.

La grande propriété, lorsqu'elle n'est pas exploitée en régie, a recours soit au fermage, soit au métayage. Ces deux formes d'exploitation se manifestent suivant certaines lois :

14. *La grande propriété en culture spécialisée développe le fermage*[4]. Parce qu'elle exige des chefs de culture capables, qui se sentant aptes à diriger, veulent rester maitres de leur exploitation et n'acceptent pas le métayage.

15. *La prospérité agricole fait reculer le métayage*[5]. Parce qu'elle excite le désir d'avoir complètement le bénéfice que l'on prévoit.

16. *La crise agricole fait reculer le fermage*[6]. Parce qu'elle excite le désir de faire partager par le propriétaire les pertes que l'on redoute.

Quelle que soit la forme de la propriété, le mode d'installation sur le sol varie suivant l'origine des populations :

17. *Les populations d'origine pastorale ou patriarcale, sont portées à se fixer au sol par villages à banlieue morcelée*[7]. Le groupement en village provient des habitudes antérieures de communauté, et la banlieue morcelée du partage égal des biens qui dérive du sentiment de l'égalité développé par la communauté pastorale ou patriarcale.

18. *Les populations d'origine particulariste sont portées à se fixer au sol par habitations isolées*[8]. Parce que cette formation sociale développe surtout l'habitude et le besoin de l'indépendance du foyer. Le cottage anglais est le type du genre.

Le foyer et le domaine présentent une différence au point de vue de la facilité d'appropriation :

19. *La propriété du foyer exige des aptitudes plus communes que la propriété du domaine*[9]. Parce que le foyer n'exige pas, comme le domaine, la continuité du travail; on en jouit simplement par l'usage, ce qui est à la portée du plus grand nombre.

Quelques exemples de répercussion relatives au mode de transmission de la propriété :

20. *Les communautés familiales qui se dissolvent partagent les biens entre tous les membres par parties égales*[10]. Parce que le propre de la communauté est de considérer que tous les membres sont copropriétaires *au même titre* du bien commun.

21. *Les populations issues originairement de la communauté patriarcale ont une tendance à conserver le partage égal*[11]. Parce qu'elles continuent à considérer la propriété comme un bien de famille et non comme un bien personnel.

22. *Le régime du partage égal ruine la petite propriété*[12]. Il la transforme en pro-

1. *Sc. soc.*, III, 532; IV, 301; XXII, 386. Russie, O. E., II, 57, 105, 188. Bulgarie, O. E., II, 242, 244. Espagne, O. E., IV, 253. O. M., 2e sér. I, 171.
2. *Sc. soc.*, II, 157 : XXIII, 209. *Franc. d'auj.*, liv. IV.
3. Voir les monographies de types forestiers.
4. O. E., VI, 107.
5. *Sc. soc.*, XXIII, 149. *Franc. d'auj.*, liv. IV, ch. II.
6. Mêmes références.
7. *Sc. soc.*, V, 23 à 26. O. E., IV, 207 et O. E., II, III. V. VI.
8. *Anglo-Saxons*, 191 et suiv.
9. *Sc. soc.*, XII, 120. *Anglo-Saxon*, liv. II, ch. IV.
10. *Classification*, renvois des Soc. à form. comm. Voir particulièrement Bulgarie.
11. *Sc. soc.*, V, 28. 31. 162, 199. 342.
12. *Sc. soc.*, I, 165; II, 314, 393. O. E., IV, 105, 248,

priété parcellaire et crée le type du propriétaire indigent.

23. *Les populations à formation particulariste*[1] *inclinent vers la liberté de tester*[2]. Parce que la propriété n'étant plus considérée comme un bien de famille, mais comme une création individuelle, chacun considère qu'il doit en disposer librement.

On appelle « domaine plein », celui qui est constitué pour donner pleinement les divers produits nécessaires à une famille, de manière à ce qu'elle ait à acheter le moins possible au dehors.

24. *Le domaine plein s'oppose au morcellement et fait prédominer la transmission intégrale*[3]. Parce qu'il forme un tout indivisible, et qu'il est constitué pour fournir directement à la famille les divers produits dont elle a besoin.

Deux effets du développement des transports sur la propriété:

25. *Le développement des transports fait substituer de plus en plus la dot en argent à la dot en nature*[4]. Parce que le paysan trouve alors plus d'avantage à vendre et à acheter qu'à produire lui-même tout ce dont il a besoin. Il dispose par conséquent d'une moins grande variété de produits et de plus d'argent.

26. *Le développement des transports amène une diffusion plus grande de la propriété*[5]. Par suite de la hausse des salaires qui rend plus facile l'achat de la terre, ou des valeurs de bourse, lesquelles se multiplient pour la même raison.

Conclusions. — 1. L'homme n'arrive pas volontairement à l'appropriation du sol. Il s'y est soustrait et s'y soustrait encore le plus possible, en s'efforçant de se maintenir dans le régime du sol disponible. (Répercussions, 1).

2. Lorsque l'homme arrive à l'appropriation du sol, il se maintient le plus longtemps possible dans le régime d'appropriation le plus faible, qui est la communauté, parce que c'est celui qui exige le moins de travail individuel et qui présente le moins d'aléa. (Réperc. 2, 3, 4, 5, 6, 7).

3. C'est la nécessité impérieuse d'un travail plus intense et plus progressif qui détermine la dislocation de la communauté et l'appropriation de plus en plus personnelle du sol, sous le régime de la propriété familiale ou patronale. (Réperc., 8 à 16).

4. A mesure que la propriété devient plus personnelle, le problème social se complique, parce qu'il devient plus difficile à résoudre pour les moins capables, qui perdent l'appui de la communauté. (Réperc., 1 à 16).

5. Mais on ne peut résoudre ce problème par le retour à la propriété collective, puisque ce mode de propriété ne s'accommode que d'un travail peu intense et peu progressif (Voir au Travail, les Réperc., 11, 18, 46, 47).

6. Il n'y a donc pas d'autre solution que d'augmenter, chez l'individu, l'aptitude à la propriété personnelle, par l'aptitude plus grande au travail.

7. En fait, l'accès à la propriété est de plus en plus accru par le fait du développement des transports (Réperc., 26).

8. On verra à la Famille, dans quelle condition l'accès et l'aptitude à la propriété peuvent être encore augmentés.

V, 199; VI, 2, 178. Voir *les monographies relatives à la France.*

1. Voir plus loin, à la Famille, la définition de la formation particulariste.

2. *Classification*, renvois des Sociétés à form. part., *passim*. O. E., III, 4, 375, 409, 425, 429.

3. *Sc. soc.*, III, 558 et suiv.; fasc. XXIII. *La Route*, II, 489 et suiv.

4. *Sc. soc.* fasc. XXIII.

5. *Idem*. et fasc. XXX, 106, 107.

II. — Les Biens mobiliers.

Les biens mobiliers comprennent les animaux domestiques, les instruments de travail, le mobilier meublant et le mobilier personnel.

1. *Le travail en communauté patriarcale empêche l'appropriation générale des biens mobiliers*[6]. Parce que ceux-ci appartiennent à la communauté. L'appropriation commence par le mobilier personnel et le mobilier meublant parce qu'ils sont d'un usage plus personnel.

2. *L'appropriation des biens mobiliers*

6. O. E., IV, 293, O. M. 2e sér. II, 111, 160. Voir ce qui concerne les propriétés, le mobilier et les instruments de travail, dans les monographies de familles patriarcales pures, O. E. et O. M.

est la première étape vers la propriété foncière et y prépare les individus [1]. Parce que ce genre de propriété, exigeant moins de travail, est plus facile à acquérir et à conserver.

3. *L'appropriation des biens mobiliers établit la première séparation entre les capables et les incapables, les prévoyants et les imprévoyants* [2]. Pour les mêmes raisons.

III. — Le Salaire.

Les formes, la nature et l'importance du salaire varient suivant un grand nombre de causes dont nous allons donner quelques exemples :

1. *Les subventions naturelles (herbages, bois, fruits, etc.) mis à la disposition de l'ouvrier le rendent moins exigeant sur le taux du salaire* [3]. C'est ce qui explique en partie le bas prix des salaires dans tout l'Orient, où les populations jouissent de nombreuses subventions naturelles.

La nature du travail exerce souvent une influence sur le salaire :

2. *Le travail de la pêche développe l'usage du partage égal du produit* [4]. Parce que chacun y prend une part égale et que le caractère aléatoire de ce travail égalise les chances de tous.

3. *Dans le régime du domaine plein* (c'est-à-dire produisant autant que possible tout ce qui est nécessaire à la famille), *la tendance est de payer une partie du salaire en nature* [5]. Parce que, d'une part, on dispose de peu d'argent puisqu'on vend peu de produits; et que, d'autre part, on dispose de produits très divers, puisque le domaine est organisé pour cela.

4. *Le développement de l'industrie ou des transports fait hausser les salaires* [6]. Parce qu'il augmente à la fois la richesse et la demande de salariés.

5. *Avec l'industrie, la question du salaire rend la situation de l'artisan plus compliquée* [7]. Travaillant uniquement en vue de la vente, l'artisan dépend complètement du salaire que lui fournit sa clientèle. Or celle-ci est aléatoire. Dès lors, l'artisan, aussi bien que l'ouvrier, se trouvent dans une situation plus précaire que sous le régime de la culture.

6. *Le développement des transports et du commerce fait prédominer le salaire en argent sur le salaire en nature* [8]. Parce qu'on vend plus facilement ses produits et que, dès lors, on dispose de plus de ressources en argent.

7. *L'aptitude à s'élever fait substituer le salaire à la tâche au salaire à la journée* [9]. Parce qu'on est plus capable de faire plus de travail en moins de temps.

8. *L'émigration fait hausser les salaires; l'immigration les réduit* [10]. Cela s'explique facilement.

9. *La régularité de la production assure la stabilité des salaires* [11]. Parce qu'on a intérêt à s'attacher ses ouvriers d'une façon permanente et que cela est rendu plus facile.

10. *La question du salaire soulève plus de difficultés dans les entreprises appartenant à des sociétés d'actionnaires que dans celles qui appartiennent à un seul patron* [12]. D'abord à cause de l'agglomération plus grande du personnel; ensuite à cause de l'impersonnalité du patron; enfin, à cause de la nécessité d'établir un tarif général qui, dès lors, tend à régler les salaires au taux le plus bas.

11. *Dans les entreprises à personnel nombreux, les ouvriers sont portés à provoquer la hausse des salaires par la coalition et la grève* [13]. Parce qu'ils se sentent assez forts pour en imposer par leur nombre et par l'impossibilité de remplacer d'un seul coup un personnel aussi nombreux.

12. *La hausse du salaire est proportionnée à la valeur de l'ouvrier et à sa puissance de travail* [14]. Sous peine d'être

1. *Ibid.*, dans les monographies qui marquent l'évolution vers la propriété personnelle.
2. *Ibid.* et *Soc. afric.*, 265.
3. O. E., V, 85.
4. O. E., IV, 293. O. M., 2e sér. I, 287; II, 144, 160. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 68.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXI, 220.
6. *Sc. soc.*, XXXV, 281; fasc. X, 19, 21, 201. O. M., I. 396.
7. *La Route*, I, liv. I, ch. I; II, liv. I, ch. III.
8. O. E. et O. M., lire les monographies en allant d'Orient en Occident; et *Sc. soc.*, fasc. XXIII.
9. O. E., II, 234.
10. *Sc. soc.*, XXII, 65. O. E., VI, 313.
11. O. E., III, 126; IV, 30.
12. *Sc. soc.*, fasc. XXIV, 535 à 555.
13. *Ibid.*, 555 à 563.
14. *Ibid.*, et P. de Rousiers, *Quest. ouv. en Angl.*

éliminé par la loi de la concurrence, le patron ne peut supporter une hausse des salaires que s'il obtient une somme correspondante de travail, qui rétablisse l'équilibre. La preuve, c'est que les salaires sont plus élevés à mesure que l'on avance d'Orient en Occident, c'est-à-dire vers des populations donnant un travail de plus en plus productif. Et, c'est en Angleterre et aux États-Unis que la puissance de travail et par conséquent les salaires de l'ouvrier sont à leur maximum. D'après M. Schulze-Gananitz, pour diriger 1.000 broches, il faut 25 ouvriers hindous, ou 13 italiens, ou 7 allemands et seulement 3 ou 4 anglais. Ces chiffres donnent également la proportion des salaires.

CONCLUSIONS. — 1. La question du salaire va en se compliquant à mesure que l'on passe des travaux de simple récolte à ceux de la culture et de ceux-ci aux travaux de fabrication. (Répercussions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10).

2. La stabilité de la production est le moyen d'assurer la stabilité des salaires. (Rép. 9).

3. L'élévation de la capacité de l'ouvrier est le moyen d'élever le taux des salaires. (Rép. 11, 12).

IV. — L'Épargne.

1. *Le sol disponible et les biens communaux ne poussent pas à l'épargne personnelle* [1]. Parce qu'ils constituent une épargne naturelle et spontanée qui dispense de la nécessité d'épargner.

2. *La communauté ne développe pas l'aptitude à l'épargne* [2]. Parce qu'on compte sur l'appui de la communauté et que l'épargne personnelle venant se fondre dans la communauté, on n'en bénéficie pas soi-même.

3. *Les montagnards sont naturellement portés à l'épargne* [3]. Parce qu'ils doivent compenser les faibles profits d'un sol pauvre par la puissance d'économie et la restriction des besoins.

1. *Sc. soc.*, III, 513, et dans toutes les monog. au ch. des Subventions naturelles.
2. O. E., II, 5, O. M., 2e sér., I, 423.
3. *Sc. soc.* XXX, 128, 264. *Soc. afric.*, 70.

4. *Les productions spontanées (comme l'art pastoral nomade, la chasse et la cueillette) ne développent pas l'habitude de l'épargne* [4]. Parce que ces productions, fournies par la nature, n'exigeant pas de prévoyance, ne la développent pas.

5. *La nécessité de posséder ses instruments de travail provoque généralement la première manifestation de l'épargne* [5]. Parce qu'il n'est pas possible de se soustraire à la nécessité d'acheter ses instruments, qui sont le seul moyen de se procurer du travail.

6. *La nécessité d'acheter les femmes oblige les familles patriarcales à réaliser une épargne* [6]. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse qu'elle est inéluctable.

7. *La nécessité de constituer des dots aux enfants joue un rôle analogue, dans les pays où cet usage existe.*

8. *Le désir de se marier est une grande incitation à l'épargne* [7]. Mais il agit surtout sur les jeunes gens qui n'ont pas à attendre de dots de leurs parents.

9. *Le patronage excessif, qui pourvoit à tous les besoins, empêche le développement de l'épargne* [8]. En ce qu'il deshabitue l'ouvrier de compter sur lui-même.

10. *Les caisses d'épargne et les institutions similaires facilitent et développent l'épargne* [9].

11. *Le goût du luxe, particulièrement développé dans les villes, détourne de l'épargne* [10].

Quelques répercussions relatives à l'emploi de l'épargne :

12. *Les émigrants de familles patriarcales, ou quasi-patriarcales, envoient généralement leurs épargnes à leur famille* [11]. Parce qu'ils sont habitués à compter en tout sur le groupe familial qui doit, soit les établir, soit les recevoir au foyer s'ils

4. *Sc. soc.*, XXII, 277 ; XXIII, 354, *Soc. afric.* 138, 177. *Franc. d'auj.*, liv. X, O. E., III, 415. O. M., 2e sér., II, 157.
5. *Sc. soc.*, XXII, 36. *Soc. afric.*, 262. O. E. III, 212. O. M., II, 252 ; III, 33.
6. O. E. II, 42. O. M. 2e sér. II, 63.
7. O. E., IV, 81, 208, 259, 396 ; V, 16, 162 ; VI, 44.
8. O. E., III, 12, 35 ; IV, 12, 13. O. M., 2e sér. II, 338.
9. *Sc. soc.*, XXIII.
10. O. E., VI, 38, 299.
11. O. M., 1re sér. IV, 94 ; 2e sér. I, 66.

restent célibataires. Ils se considèrent d'ailleurs comme co-propriétaire du bien de famille.

13. *Dans la famille quasi-patriarcale, toute l'épargne de la famille est employée à l'établissement des frères et sœurs de l'héritier-associé*[1]. Dans ce type, l'héritier est considéré comme un simple usufruitier chargé de tirer du bien de famille les ressources nécessaires pour établir ses frères et sœurs, ou pour les garder au foyer.

14. *L'éloignement pour les travaux usuels (agriculture, industrie, commerce) porte à employer l'épargne en valeurs de bourse*[2]. Parce que cette épargne reste sans autre emploi. Cette pratique est particulièrement courante en France, où elle est le signe d'une richesse plus apparente que réelle, parce qu'elle n'est pas régulièrement renouvelée par les trois sources fondamentales du travail.

15. *L'aptitude aux travaux usuels porte à utiliser l'épargne pour développer ces industries*[3]. C'est ce qui explique le développement agricole, industriel et commercial de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis.

16. *L'absence de dot, combinée avec l'aptitude à gagner de l'argent, porte à constituer l'épargne au moyen de l'assurance sur la vie.* C'est le cas des populations anglo-saxonnes chez lesquelles l'assurance sur la vie est d'une pratique générale. En effet, l'homme capable de gagner de l'argent est en état de prélever régulièrement la somme nécessaire pour l'assurance; de plus, il n'a pas d'autre moyen d'assurer éventuellement la situation de sa veuve, puisqu'au moment de son mariage, il ne possède aucune fortune personnelle, par suite de l'absence de dot.

Conclusions. — 1. Tout ce qui dispense du travail et de l'effort entrave l'aptitude à l'épargne (Répercussions, 1, 2, 3, 4, 9, 11).

2. Tout ce qui oblige au travail et à l'effort développe l'aptitude à l'épargne (Rép. 5, 6, 7, 8).

1. *Sc. soc.*, fasc. XVIII-XXIII. O. E., IV, 500.
2. *Anglo-Saxons*, liv. II, ch. II.
3. *Ibid.*

3. Les populations à formation communautaire emploient l'épargne par l'intermédiaire du groupe familial et pour établir les enfants (Rép. 12, 13).

4. Les populations à formation particularistes emploient l'épargne individuellement, et pour assister non leurs enfants, mais leur veuve (Rép. 15, 16).

5. L'emploi de l'épargne en valeurs de bourse n'est pas une manifestation de la puissance agricole, industrielle et commerciale (Rép. 14).

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)

LES ZONES SOCIALES DU BRÉSIL

Conclusions sur le caractère social de la population.

De Rio de Janeiro.

A M. Edmond Demolins.

Cher Monsieur,

C'est déjà au seuil de la vieillesse et lorsque mon nom était assez répandu dans mon pays, comme professeur et comme auteur de plus de 20 livres de critique, de philosophie et de politique, que je suis venu à connaître les doctrines de la *Science sociale*. En 1894, j'écrivais l'*Histoire de l'ancien droit en Espagne et en Portugal*, lorsque, en traitant de l'influence des Phéniciens dans la Péninsule Ibérique, je tombai, par hasard, sur un passage de votre *Cours d'exposition de la science sociale*, publié dans la 11e livraison, tome XVIII de la *Science sociale*. Je lus avec le plus vif intérêt ce passage qui avait trait aux Phéniciens, et j'avoue que mon esprit s'ouvrit à des perspectives nouvelles. Je tâchai de me tenir au courant des travaux de l'école où vous occupez une place si importante. Je me procurai les livres des principaux adeptes de votre école, je les étudiai, et ils me convainquirent complètement. J'en fais maintenant la propagande dans mes cours et dans mes nouveaux écrits. J'ai déjà eu l'occasion de vous envoyer le vo-

lume qui a pour titre *Autres Études de littérature contemporaine,* et qui renferme plusieurs articles inspirés par le nouveau système. Je vous ai également envoyé l'opuscule *La Germanisation du Sud du Brésil,* inspiré tout entier par votre doctrine. Vous recevrez bientôt la *Patrie Portugaise* (analyse d'un livre du Dr Th. Braga), et *L'Amérique Latine* (analyse d'un livre du Dr Bonefin), deux ouvrages dont l'argumentation est entièrement puisée dans les idées en question. Je vous envoie maintenant un numéro de l'*Epoque*, revue des élèves de la *Faculté Libre des Sciences Juridiques et Sociales,* — qui renferme un petit article que j'ai écrit sur l'*École de Le Play au Brésil* — et quelques numéros de la *Renaissance* où je commence la publication de l'étude sur le *Brésil Social.*

C'est de ce travail que je m'occupe en ce moment. Il est fait tout entier dans les idées de votre École.

Je commence par donner, dans un premier chapitre, un *aperçu de la doctrine;* je m'occupe au chapitre suivant *du cas brésilien.* Dans le chapitre III, je fixe les traits caractéristiques des *anciens sauvages,* habitants du Brésil, en m'appuyant surtout sur les données que vous avez exposées dans le 1er volume des *Grandes Routes des Peuples.* Au chapitre IV, c'est le tour des *noirs,* importés d'Afrique que j'étudie en suivant surtout A. de Préville, « *Les sociétés Africaines.* » Le chapitre V détermine les traits caractéristiques des *Portugais,* les principaux facteurs de la civilisation actuelle du Brésil; c'est une étude que j'ai faite moi-même, avec de grandes difficultés. Au chapitre VI, je m'occupe de *la fusion de ces éléments* et de la description *du caractère* de la population nationale contemporaine. Le chapitre VII renferme l'étude du *milieu Brésilien,* considéré dans son ensemble; et les trois ou quatre derniers chapitres, la *détermination des principales zones sociales du Brésil.* Cette partie, à partir du chapitre V, a été la plus difficile, car j'ai voulu faire un travail sérieux, en étudiant minutieusement toutes les faces de la question.

On peut dire que le Brésil renferme les zones géographiques suivantes parfaitement caractérisées, qui sont les centres d'autant d'autres *zones sociales,* en tenant compte du genre de travail qu'exige chacune d'elles.

1. *Le Plateau de la Guyane,* à l'extrême Nord des États de l'Amazone et du Para, surtout dans la partie baignée par le Rio Branco. C'est une zone d'élevage des bestiaux. Mais cette industrie, qui n'en est qu'à son commencement, est presque tout en tière dans les mains du gouvernement fédéral, désorganisée et mal dirigée.

2. *Les terres basses* que l'on trouve aussitôt ensuite, et qui vont confiner à la rive Nord du fleuve des Amazones. C'est une région de forêts où l'on fait la cueillette des produits spontanés de la nature : caoutchouc, châtaigne, salsepareille, copahu, clou de girofle, piassava (espèce de jonc), roucou, etc. En ces lieux, la famille, dans les classes populaires, est assez désorganisée et la promiscuité y règne presque complètement. Il existe, en de certains endroits, une petite culture rudimentaire de cacao, de manioc, de canne à sucre et de tabac. Les deux premiers de ces produits n'exigent presque que la cueillette pure et simple.

3. *La Vallée de l'Amazone*, comprenant aussi la partie inférieure du cours de ses affluents. C'est la région de la pêche fluviale. Ceux qui s'y adonnent occupent le dernier rang parmi les hommes que fait vivre cette industrie.

4. *La Zone des forêts* de la région occidentale que traversent les fleuves Madeira, Purus, Acre, Jurua. Elle forme la partie la plus importante du territoire de l'Acre, qui aspire avec raison à s'organiser en Etat. C'est aussi la région du *caoutchouc* et des industries extractives du même genre.

5. Le *plateau Central Nord*, compris entre le Madeira, le Focantius et la ligne de division des eaux du système fluvial sud-américain. C'est une zone dont on n'a pas encore su tirer parti; elle renferme des pâturages qui servent à l'élevage des bestiaux.

6. Le *plateau de l'intérieur,* depuis la ligne de division des eaux jusqu'à la

région montagneuse du Rio Grande do Sul. On y trouve les terres et les cultures les plus diverses, comme, par exemple, des pâturages pour l'élevage, des terres pour l'exploitation des mines, des terres pour les plantations de café, de tabac, etc. Cette immense région doit être divisée au moins en quatre zones différentes : Celle des champs pour l'*élevage*, au nord de Minas, de Goyaz, et terres hautes de Matto Grosso; celle de *l'exploitation des mines*, que l'on trouve un peu disséminée dans ces trois États; celle du *café*, surtout au sud de Minas, à S. Paulo et dans les terres hautes de Rio de Janeiro; celle de *l'élevage de bestiaux*, à Parana et Santa Catharina. Dans toute cette immense région, le type de la famille est instable, à cause de la transmission morcelée des héritages; ce qui revient à dire, à cause des impositions rétrogrades de la législation.

7. La région *des vallées des fleuves Paraguay et Guaporé;* elle comprend les terres basses et moyennes de Matto Grosso. Cette région, dans sa partie moyenne, est surtout celle de la cueillette du *maté;* on y trouve également quelques minerais et l'on s'y occupe de l'élevage des bestiaux dans des plaines que renferment les terres moyennes.

8. *La région comprise entre les fleuves Gurupy et Paranahyba*, comprennent l'État de Maranhao et les terres voisines. Riz dans les terres les plus basses, canne à sucre dans la région des forêts, et élevage des bestiaux dans les terres hautes de l'Ouest.

9. Les *sertoes de l'Est* dénommés *les Cariris*, dans leur partie centrale, limités par ledit Paranahyba au nord, et l'Itapicurie, ou mieux le Paraguassie dans l'Etat de Bahia au Sud. C'est une bande de terrain située à l'Est du Brésil, entre les deux fleuves cités plus haut, qui la délimitent au Nord et au Sud, la région des forêts qui s'étendent le long de la côte maritime, à droite, et le haut plateau de l'intérieur, à gauche; c'est la région classique des sécheresses qui la dévastent périodiquement. Élevage des bestiaux, qui se ressent pourtant des époques de sécheresse; céréales, dans les régions les plus fraîches sur le bord des montagnes.

10. *La région de la côte maritime*, comprenant les forêts déjà citées, depuis le Maranhao jusqu'à Espirito Santo. C'est la région bien connue des sucreries. Les familles les plus importantes sont devenues les protectrices de la population; mais leurs richesses, qui reposaient surtout sur les esclaves, sont presque toutes perdues par l'abolition de l'esclavage et la concurrence de la betterave, sur les marchés du monde. En de certaines parties de cette zone, on cultive aussi le manioc, le tabac, les noix de cacao et les céréales.

11. *La région de la côte de Espirito Santo à Rio Grande do Sul.* C'est une bande étroite, à cause du voisinage de la *Serra do Mar. Riz, manioc, céréales*, sont les cultures principales.

12. Les terres qui forment l'abaissement du plateau, au côté du fleuve Parana où se trouve le célèbre territoire des *Misosoes.* C'est une zone forestière, mais dont on ne tire presque aucun parti. Extraction de *maté* dans certaines parties.

13. *Les champs, les pampas et les petites collines du Rio Grande do Sul.* C'est la zone extrême du Brésil. L'élevage des bestiaux, par un procédé qui rappelle quelque peu celui des *steppes pauvres* de l'Asie et de l'Afrique, y produit un type social qui a de certaines affinités avec ceux de ces zones.

Récapitulons :

Je dis donc qu'il existe, au Brésil, plusieurs zones sociales dont les principales sont les suivantes : *Région de l'élevage des bestiaux* à l'extrême nord; région du *caoutchouc* dans la vallée de l'Amazone; *région de la pêche fluviale* dans ce fleuve et ses affluents; région de l'élevage des bestiaux dans les *sertoes* de l'Est; *région du bétail* sur les champs et plateaux de Minas, Goyaz et Matto Grosso; *région de la canne à sucre* dans la zone des forêts, depuis le Maranhao jusqu'au Nord de l'État de Rio de Janeiro; cette région renferme des terrains propres à la culture du coton, du tabac et de la banane; *région des mines* à Minas, Goyaz et Matto

Grosso; *région du maté* dans les forêts du Parana et de Santa Catharina; région de *l'élevage* sur le plateau de ces deux derniers États; *région des céréales* dans la zone montagneuse de Santa Catharina et de Rio Grande do Sul; région de *l'élevage* dans les pâturages de cet État.

Par un simple coup d'œil jeté sur ce tableau, vous devez bien voir, cher Maître, qu'au Brésil le travail de la *cueillette* occupe la première place [1]. La culture même du café et du cacao a quelques points de rapport avec celle de la châtaigne et des noix en Europe, puisqu'une fois planté, l'arbre vit de vingt-cinq à trente ans en donnant de bons résultats, sans exiger presque aucun effort de la part de l'homme.

La culture, plus difficile, de la canne à sucre fut, pendant près de quatre siècles, confiée aux esclaves. Les fermes n'étaient que de grossières exploitations commerciales dans le genre de celles que les Portugais conservent encore en Afrique. Dès que les esclaves vinrent à manquer, la production du sucre se modifia considérablement, par suite de l'augmentation des dépenses, etc. Lorsque le sucre de betterave commença à inonder les marchés, la culture de la canne à sucre souffrit, au Brésil, une forte crise. L'exploitation des mines était assez prospère sous le régime colonial, grâce au travail des esclaves et quand les minerais se trouvaient presque à la surface du sol. Mais dès qu'il fallut exécuter des travaux difficiles et coûteux, cette exploitation disparut presque en entier. On ne trouve aujourd'hui que quelques compagnies anglaises qui s'en occupent et y emploient leurs capitaux.

Telle est la base économique justifiant les conclusions auxquelles je suis arrivé, touchant le peuple brésilien et que je vais indiquer.

1. Il faut ajouter que, dans toutes les zones du pays, il existe un nombre extraordinaire de fruits de toute espèce : Jaboticabas, cajées, pinhas, sapotis, piquis, bacorys, maugabas, maugas, cocos, bananas, goiabas, mamôes, genipapos, pecegos marmellos, araças, jacas, abacaxis, laranjas, uvas, les uns indigènes, les autres importés, dont les Bresiliens se servent pour leur alimentation ou leur commerce. Quelques-uns de ces fruits donnent lieu à des confitures; d'autres à des vins et des liqueurs.

Le peuple brésilien, observé dans son ensemble, est bien une société à formation communautaire ébranlée, ainsi que l'indique la classification sociale. La vieille famille portugaise qui, de patriarcale absolutiste était devenue une famille patriarcale désorganisée, par suite du morcellement exagéré des domaines, s'est encore plus désorganisée au Brésil, au point de devenir une vraie famille instable, sous l'influence chaque fois plus forte du dit système de transmission héréditaire et de la désorganisation croissante du travail.

Dès les premiers temps de la colonisation, au XVI[e] siècle, le travail a eu pour base — base fausse — l'esclavage. Les Portugais prétendaient transformer en agriculteurs deux races (Indiens et Nègres) qui n'avaient pas la moindre notion de culture agricole, alors qu'eux-mêmes, Portugais, n'y étaient pas non plus très préparés, puisqu'ils en étaient restés à la cueillette des fruits et à la culture rudimentaire de la vigne, etc. Ce qui est vrai, c'est que ni les colons portugais ni leurs esclaves indiens et nègres n'étaient armés pour les durs travaux de la culture américaine. L'émancipation des esclaves vint encore compliquer tout cela. Avec une telle base de la famille et du travail, le régime communautaire ébranlé prédomine dans le pays entier, du haut en bas, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest.

On pourrait donner à cette famille la dénomination de patriarcale désorganisée aux temps coloniaux.

Aujourd'hui, les signes caractéristiques que nous possédons de la famille sont tout à fait instables.

Elle a perdu tous les avantages de la famille patriarcale, par le contact du Nègre et de l'Indien qui n'avaient pas de famille, par le régime de l'esclavage comme base du travail, par le morcellement des domaines, enfin par la brusque suppression de la base artificielle du travail des esclaves.

Et elle n'a pas obtenu en échange les avantages de la formation particulariste. Elle ne pourra y arriver que par une habile assimilation d'éléments provenant des races particularistes, ou par un système

d'éducation générale très sévère, dans le genre de celui que vous préconisez dans l'*Éducation nouvelle*.

Nous, Brésiliens, nous avons conservé une bonne part des défauts des peuples communautaires d'État que vous avez si minutieusement décrits dans vos ouvrages. Nous, Brésiliens, de l'extrême Nord à l'extrême Sud, des frontières des Guyanes, du Vénézuela et de la Colombie, aux frontières de l'État Oriental de l'Uruguay, nous formons, à la rigueur, une collection de véritables *clans communautaires* de différentes espèces, où l'individu ne possède ni initiative, ni esprit particulariste.

Les tendances communautaires des peuples qui nous ont formés se sont considérablement aggravées dans la structure de la nouvelle société. On peut même dire que certaines bonnes qualités que possédaient les colons Européens se sont perdues au contact des Indiens et des Nègres et du nouveau milieu tropical qui agirent comme une sorte de réactif chimique d'un caractère nuisible.

Les Brésiliens, dans l'immense *far-west* du Brésil et même dans les villes, dans les classes les plus basses, vivent tous autour d'un chef, d'un *patron*, d'un protecteur, d'un guide. Tous ont leur *home*. Les *fazendeiros*, soit dans les fermes de café et du sucre, soit dans celles où l'on s'occupe de l'élevage des bestiaux, les chefs de parti, les influences locales, les riches négociants des villes et des villages, et, en plusieurs endroits, les *vigarios* des paroisses, les juges de paix, les avocats en renom, les médecins habiles, tous ces hommes — et bien d'autres encore — sont comme des chefs de groupes, de clans, autour desquels vit la population du Brésil.

Les travaux de la culture agricole, de l'élevage, de l'exploitation des mines, de l'industrie et de la navigation sont très peu développés.

La plus grande partie de la population brésilienne végète sans point d'appui, et dans un dénuement complet. Un cinquième, au moins peut-être, travaille mal pour nourrir les quatre autres cinquièmes. On a généralement recours à la politique sous tous les aspects grossiers qu'elle présente habituellement, la vraie *politique alimentaire*, que vous avez décrite dans les *Français d'aujourd'hui*. Les partis, les associations ou groupements, que l'on observe dans les paroisses, dans les municipes, dans les chefs-lieux, dans les provinces (aujourd'hui États), dans l'Union, toutes les institutions, toutes les places du gouvernement qui existent en nombre incalculable n'ont pour but, que de fournir à une clientèle immense le moyen de gagner sa vie. Le but de l'État n'est pas de maintenir l'ordre, de garantir la justice, ou, si l'on veut, d'être l'auxiliaire, le point d'appui de certaines entreprises importantes : son rôle prépondérant et presque exclusif est de nourrir la plus grande partie de la population, aux dépens du petit nombre qui travaille, et cela par tous les moyens imaginables, comme par exemple le réseau formé par un nombre énorme de fonctionnaires.

Quand ce ne sont pas les emplois directs dans les bureaux du gouvernement, inutiles, la plupart du temps, ce sont les commissions pour les hommes importants, les pensions, les gratifications sous des noms divers, les travaux publics de toute espèce, et des milliers d'autres combinaisons.

Dans ces conditions, nous ne devons pas nous étonner si les Brésiliens s'occupent beaucoup de politique, mais de la politique qui consiste à faire des élections, pour savoir qui occupera la première place afin de distribuer des faveurs.

Nous ne pouvons décrire ici à quel degré de corruption et d'avilissement sont arrivées les mœurs électorales.

En général, le peuple déteste la vie champêtre, et, même à l'intérieur du pays, il se tasse dans les villes, les bourgs, les villages, etc. ; il est à la recherche d'un chef qui serve de soutien, d'un emploi du gouvernement, d'une combinaison politique, quelle qu'en soit la forme. Elle est bien connue, la propension qu'ont les jeunes gens à obtenir des diplômes et à recevoir des grades universitaires. Ceux-là se dirigent vers les villes et se tournent vers les professions libérales, le journalisme, la littérature, les emplois du gouverne-

ment. Dans les classes inférieures, ceux qui n'arrivent pas à obtenir des places en rapport avec leur manque de culture intellectuelle, trouvent un débouché dans l'armée où les engagements sont volontaires, dans les corps de police et les milices urbaines qui sont innombrables à Rio-de-Janeiro et dans les États.

Les preuves de tout ce que j'avance se trouveront dans l'étude que j'ai faite de toutes les régions du pays et qui constitue le sujet principal de mon livre.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Sylvio Roméro.

L'ÉVOLUTION DE LA MUSIQUE

d'après la Science sociale

(*suite*)[1]

Grâce à l'obligeance de M. Raugel, professeur à l'*École des Roches,* nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs un tableau synoptique, dressé par M. Vincent d'Indy, montrant les différentes formes de la musique moderne, dans l'ordre où elles sont sorties les unes des autres. C'est, en un mot, le résumé de l'histoire de la musique harmonique.

bleau se subdivise en deux grandes parties : à gauche, la musique profane qui dérive de la chanson populaire ; à droite, la musique sacrée qui provient du motet.

Disons maintenant quelques mots de chacune des divisions de ce tableau, en tenant compte des étapes que nous avons déterminées précédemment : diaphonie et polyphonie, cette dernière se subdivisant en ordres unitonique, transitonique et pluritonique.

Nous avons déjà parlé du *plain-chant* et nous avons montré comment il se rattache à la diaphonie inventée par les Grecs au moment de la conquête romaine. C'est un chant religieux à plusieurs parties chantant la même mélodie à des hauteurs différentes (octave ou quinte).

La *chanson*, c'est le plain-chant profane. Elle s'accompagnait de danses et de gestes pour accentuer le rythme, qui dans le plain-chant n'était donné que par l'accent tonique du texte.

Nous avons également montré le passage de la diaphonie à la polyphonie par l'intermédiaire du déchant, et nous avons dit que l'ordre unitonique forme la première étape de la musique polyphonique. L'ordre unitonique prend tout son développement avec le contrepoint et donne naissance au motet et au madrigal dramatique.

Le *motet* est un chant religieux à plu-

Plain-chant

Danses et chansons | Motet

Madrigal dramatique — Opéra

Suite — Sonate

Madrigal accompagné — Trio de chambre; Concert pour instruments

Trio de chambre — Musique de chambre avec piano; Quatuor à cordes

Concert pour instruments — Symphonie; Concerto

Motet — Concert d'église; Fugue; Oratorio

Quelques remarques sur ce tableau.

On voit d'abord que toute la musique moderne sort du plain-chant, seul lien la rattachant à la musique antique. Ce ta-

sieurs voix dont chacune a une importance égale devant la mélodie. A chaque phrase littéraire correspond toujours une phrase musicale.

Le *madrigal* est un motet profane. Le premier recueil de madrigaux remonte à

1. Voir les livraisons 31, 33 et 34.

Arcadelt, musicien hollandais né en 1539: mais c'est avec Roland de Lattre que le madrigal dramatique prend toute son ampleur.

Les chorals de Luther se rattachent à ce stade de l'évolution.

Voici comment ils furent composés. Les mélodies furent empruntées soit à l'église latine, soit à la chanson populaire allemande (lied), soit même à la chanson française, et ces mélodies furent harmonisées comme des motets (Voir Albert Schweitzer, *J.-S. Bach*, 1re partie, ch. III et VI). La partie musicale fut surtout l'œuvre d'un musicien thuringien, I. Walther (1496-1570).

Passons maintenant au second stade de la musique polyphonique, l'ordre transitonique.

§ IV. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE POLYPHONIQUE. L'ORDRE TRANSITONIQUE.

C'est un compositeur de Crémone, Monteverde (1568-1643) qui, le premier, eut la hardiesse d'employer sans préparation un accord dissonant, celui de septième de dominante. Dès lors, on peut passer d'un ton dans un autre à l'aide d'une transition formée par cet accord : c'est le début de l'ordre *transitonique*. L'ordre unitonique ne pouvait rendre que les affections douces et calmes, la solennité, la piété; l'ordre transitonique, en créant l'accent expressif, passionné, permit l'apparition de la musique dramatique. Aussi, jusqu'alors, le drame musical était resté religieux : ce sont les mystères (xe au XIIIe siècles) et les miracles (XIVe et XVe siècles); le drame profane était parlé: tout au plus y avait-il des chœurs intercalés au moment des ballets, comme dans les madrigaux italiens.

C'est en Italie, au moment de la Renaissance, que l'ordre transitonique prend naissance pour les besoins du drame musical profane. Cette invention, qui devait permettre les progrès de la musique polyphonique, fut, en Italie, surtout exploitée pour le point de vue mélodique, par suite de la prédominance, dans ce pays, de la formation communautaire. C'est pourquoi l'on voit une voix dominer les autres qui ne deviennent plus qu'un simple accompagnement, et sont enfin remplacées par des instruments. Dès lors, le madrigal devient le *madrigal accompagné*, le motet devient *concert d'église*, et le choral devient *cantate*. Ce genre atteint toute son apogée avec Carissimi (1604-74).

L'emploi des instruments amène les progrès de la lutherie. De là, l'invention du violon en 1520, du basson, du trombone, du clavecin, de l'épinette, etc.

Bientôt l'on emploie exclusivement les instruments, et le motet devient *fugue* avec l'Anglais Bird (1546-1623) et les Italiens Gabrielli (1510-86) et Frescobaldi (1583-1644). Saint-Marc de Venise devint alors le centre de la musique religieuse dramatique.

L'ordre transitonique fut importé en Allemagne par Schütz (né à Reuss en 1585) qui, ayant étudié à Venise, rapporta le genre concertant. La musique protestante dramatique fut la cantate qui prit tout son développement avec le célèbre musicien thuringien J.-S. Bach (1685-1750), et l'oratorio avec Haendel (1685-1750). L'Allemagne était alors partagée en deux écoles : l'école coloriste qui avait son centre dans les villes hanséatiques, paraphrasait, en l'agrémentant, la mélodie du choral; l'école motiviste, en Thuringe, préférait le choral fugué où l'on bâtissait un morceau sur les différentes phrases d'une mélodie (Voir Schweitzer, *loc. cit.*, p. 57).

Pendant ce temps, la musique profane développait la *suite*, forme musicale dans laquelle des instruments jouent une suite de danses suivant un ordre déterminé et rattachées ensemble par un lien tonal. La suite a été surtout développée par les musiciens suivants : En Italie, Corelli (1653-1713) et Scarlatti (1683-1764); en France par Rameau (1683-1764) et en Allemagne par Haendel et J.-S. Bach.

L'ordre transitonique est surtout caractérisé par l'emploi de l'orgue comme instrument dominant, et par l'harmonisation à l'aide de la basse continue. Il a aussi permis l'apparition de l'*opéra* par la transformation du drame lyrique. Citons Lulli

(1633-87) de Florence qui l'importa en France, tandis qu'en Italie, il dégénérait en opéra-bouffe; Rameau, puis Grétry (1741-1813) de Liège, créateur de l'opéra-comique; enfin Glück (1714-57) du Haut Palatinat, qui mit l'harmonie de l'oratorio dans le théâtre. Nous arrivons enfin à la dernière étape de la musique polyphonique, l'ordre pluritonique.

§ V. — L'ÉPANOUISSEMENT DE LA MUSIQUE POLYPHONIQUE. L'ORDRE PLURITONIQUE.

L'ordre transitonique a vu naître l'opéra et la forme sonate [1], y compris la symphonie que Haydn (1732-1809) a déjà porté à un grand degré de perfection. Le quatuor à cordes prend de plus en plus le pas sur l'orgue et fait son apparition dans les orchestres en 1700, et ceux-ci se complètent par l'invention de nouveaux instruments. Citons la clarinette, inventée en 1690 par Denner de Nuremberg. Ajoutons qu'à partir du XVIIIe siècle, l'usage du piano se répand rapidement en Allemagne et en Angleterre.

C'est en Allemagne que la musique instrumentale prend toute son importance; c'est pourquoi elle a tant cultivé la forme *sonate* et inventé l'ordre pluritonique dont les premières manifestations remontent à Mozart (1756-91). C'est alors que l'un des plus grand génies musicaux a pu apparaître, Beethoven [2] (1770-1827), pendant que Weber (1786-1826) du Holstein, élevait le lied populaire à la hauteur de l'opéra et fondait l'école romantique. Parmi une foule de compositeurs célèbres, notons enfin Wagner qui réalise la fusion de la symphonie et du théâtre.

Pendant que l'Allemagne continuait l'évolution de la musique polyphonique savante, l'Italie restait dans les mélodies faciles, réléguant les combinaisons harmoniques au rôle secondaire d'accompagnement. Aussi trop souvent on n'y prise que la virtuosité des exécutants, et pendant longtemps, on voit les chanteurs broder sur la composition de l'auteur (Voir Lavignac, *La musique et les musiciens*, p. 510).

Quant à la France, elle a surtout, comme en littérature, développé la pureté du style et la clarté; sa musique est surtout éclectique, par suite du rôle joué par Paris comme centre artistique; beaucoup de compositeurs étrangers tiennent à venir s'y produire, tels que Rossini, Meyerbeer, Offenbach, Franck, etc.

D'un autre côté, les procédés de la musique harmonique gagnent de plus en plus les pays étrangers, la Russie, par exemple, où l'on trouve de nombreux musiciens amateurs dans la classe riche et intellectuelle. Sans doute, l'on pourrait, dans cette musique d'importation récente, trouver certains caractères particuliers au pays, mais qui, jamais, ne seront aussi prononcés que dans la musique populaire spontanée.

Les Anglo-Saxons sont, jusqu'à ce jour, restés réfractaires à la musique dramatique. Leur idéal est resté celui des grandes masses chorales soutenues par des orgues puissantes, comme au temps de Haendel. Au fond, ils n'ont pu se dégager de la musique religieuse, et la difficulté qu'ils éprouvent à l'extériorisation chaleureuse de leurs sentiments a entraîné, chez eux, au moins jusqu'à ce jour, la non-compréhension de la musique expressive.

Dans cette étude, nous n'avons qu'effleuré le sujet : nous nous sommes contentés de poser quelques jalons pour une étude sociale de l'art musical. Toutefois, les points suivants semblent acquis :

La vie rurale est peu favorable à l'art musical (Romains, Saxons), tandis que la vie urbaine tend à le développer (Belgique, Italie, Allemagne).

Les peuples communautaires n'ont pas dépassé, par eux-mêmes, le stade de la musique purement mélodique; les peuples particularistes ont peu développé l'art musical; les peuples mixtes (Belges, Allemands) se sont élevés à la musique harmonique ou polyphonique et l'ont fait constamment progresser;

Cette musique polyphonique s'est propagée en Italie (milieu urbain), mais s'y est modifiée dans le sens de la prédomi-

1. La sonate apparaît avec Ph. E. Bach, et est un perfectionnement de la suite. La symphonie et le concerto se rattachent au genre sonate.
2. Né à Bonn, mais d'origine flamande.

nance de l'idée mélodique, parce que ce pays a été peu touché par la formation particulariste;

La musique mélodique est peu susceptible de progresser; elle est d'une compréhension aisée, et ne perd pas le contact avec le peuple;

La musique harmonique est susceptible d'un progrès constant; elle devient de plus en plus savante, et ne peut plus être comprise que d'un auditoire initié.

Il resterait maintenant à entrer plus profondément dans les détails. Pour cela, il faudrait entreprendre la monographie des principaux musiciens, montrer pourquoi un organiste comme Bach, qui composait pour le culte luthérien n'a pas écrit comme Haendel qui vivait à la cour d'Angleterre, ou comme Wagner qui avait en vue le théâtre; pourquoi ce dernier n'a pas écrit comme Berlioz par suite de la différence d'origine, etc. Il faudrait tenir compte aussi des moyens mis à la disposition de chaque compositeur, par suite des progrès de la fabrication des instruments et de la technique musicale.

Notre but sera atteint si ces lignes suggèrent quelques études de ce genre. Nous serions également heureux de recevoir, soit des renseignements complémentaires, soit des rectifications sur les erreurs que nous aurions pu commettre.

P. DESCAMPS.

A PROPOS DE LA GRÈVE DES ÉLECTRICIENS

Parmi les commentaires suscités par la récente grève des électriciens, qui, tout un soir, a plongé Paris dans l'obscurité, nous citerons volontiers, comme assez suggestives dans le fond en même temps que pittoresques dans la forme, les lignes suivantes de M. Claude Berton, dans l'*Intransigeant :*

« Les civilisés et le progrès ont tout de même, ce soir-là, reçu une vilaine tape sur la tête. Si peu de chose, il a suffi de si peu de chose pour nous priver du plus indispensable des éléments de notre vie urbaine, et la détraquer déplorablement. Une mauvaise plaisanterie analogue peut nous arriver avec l'eau, avec l'enlèvement quotidien des ordures et des boues; en Italie, on a vu avec les chemins de fer ce que cela peut donner. Si l'individu parisien était capable de réfléchir, il réfléchirait.

« En dehors de toute question politique, il y a une nécessité vitale à ce que l'individu ne compte pas uniquement et absolument sur la société pour lui fournir toutes choses nécessaires à son existence. La centralisation scientifique et indispensable des grands services publics a son inconvénient. On centralise les forces, on centralise aussi les opportunités d'une catastrophe ou d'un arrêt total. Le jour où l'individu oublie qu'il peut et qu'il doit être dans des circonstances données son propre pourvoyeur et son propre défenseur, et que le ciel lui a donné des bras, des mains, des jambes pour qu'il s'en serve, ce jour-là l'individu ressemble singulièrement à une bête de troupeau faisant de la laine et de la viande pour qui le tondra et pour qui le mangera.

« Voici la bonne petite leçon individualiste, dans le meilleur sens du mot, qu'aurait pu suggérer l'obscurité aux Parisiens quand ils s'y sont vus plongés. Mais, que faisaient nos Parisiens ce soir-là? Incorrigibles badauds et blagueurs, agacés de cette nuit subite, ils se regardaient entre eux, la lumière éteinte chez l'un consolait l'autre de n'y pas voir clair. On s'amusait de la tête du voisin et on oubliait la sienne. Évidemment, c'est une heureuse philosophie. Elle est assez courte. »

En effet.

LA PARTICIPATION AU CAPITAL

M. Alfred Poizat, à propos de quelques inexactitudes commises au sujet de la doctrine des syndicats d'ouvriers indépendants, a précisé dernièrement cette doctrine dans le *Jaune*.

Voici un extrait de ces intéressantes déclarations:

« Et, d'abord, nous ne sommes pas pour la *participation aux bénéfices*, mais pour la *participation au capital*. Nous souhaitons que l'ouvrier soit actionnaire de son usine, co-propriétaire, associé. Bien loin de nous opposer à la formation de coopératives de production, nous avons chez nous les plus florissantes de ces coopératives. La plus grande Boulangerie de France est la coopérative que dirige notre ami Jooris. Nous appelons de nos vœux la transformation des usines en coopératives de production, et c'est pour cela que nous demandons que l'ouvrier en devienne actionnaire, et si nous préférons cette dernière formule à la première, c'est que nous estimons que l'ouvrier a besoin d'achever son éducation industrielle et commerciale, qu'il a besoin pour longtemps encore du concours financier et intellectuel du patron.

« Nous sommes surtout — pour nous servir du néologisme de M. Faguet — des *propriétistes*. Nous voulons la diffusion et la multiplication de la petite propriété.

« Nous ne sommes nullement des sentimentaux, mais des réalistes. Nous désirons, de toute l'ardeur dont nous sommes capables, sauver la civilisation, et en particulier la civilisation française, et nous sommes épouvantés du danger que lui fait courir l'existence de millions d'hommes qui ne possèdent rien, qui non seulement peuvent se figurer n'avoir rien à perdre à une révolution, mais encore avoir tout à y gagner. Il n'est que temps de faire des conservateurs et d'élever une digue contre le flot montant de cette nouvelle Barbarie. Nous faisons ce que firent les Romains quand ils donnèrent des terres aux Francs pour qu'ils gardassent la barrière du Rhin. Aveugle qui ne comprendrait pas cette nécessité !

« Il faut absolument créer des issues aux légitimes ambitions du prolétariat, il faut que tout ouvrier puisse avoir l'espérance de s'élever d'un degré dans l'échelle sociale. Le jour où il s'apercevrait que le passage a été bouché, il ferait sauter la machine.

« On répond à cela qu'il faudrait être assuré que les usines donnassent des bénéfices. Nous sommes persuadés qu'elles en donneraient sous le nouveau régime, beaucoup plus que sous l'ancien, rien que par le fait que le coulage disparaîtrait. Et puis la question sociale n'est pas qu'une question d'argent, elle est surtout une question morale : l'ouvrier salarié n'est guère qu'un esclave, l'ouvrier associé deviendrait un homme libre, qui aurait le sentiment de sa dignité et d'une égalité relative avec le patron. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Patrons et ouvriers, par A. Raguenant, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Victor Lecoffre, Paris.

M. Raguenant a un mérite tout spécial à avoir écrit son volume. C'est un ancien ouvrier mouleur en fonte, qui s'est instruit lui-même à force de courage et de volonté, en travaillant intellectuellement le soir après son travail matériel. L'auteur est un esprit éminemment pondéré, amoureux de la justice, et pénétré en même temps des difficultés et des malentendus qui occasionnent tant de conflits entre le patron et l'ouvrier. Il trace de l'un et de l'autre une psychologie qui témoigne de son expérience, et esquisse un petit code des devoirs à l'usage des employeurs et des employés.

Du reste, très impartial, il dit à chacun ses vérités et ne penche ni d'un côté ni de l'autre. Il constate toutefois que la situation de patron est devenue particulièrement ingrate depuis quelque temps.

Voici quelques lignes qui aideront à comprendre le but poursuivi par M. Raguenant :

« L'ouvrier naît à la puissance et n'a pas encore acquis les qualités qui distinguent le bon maître du tyranneau.

« Il lui faut s'éduquer, apprendre à manier l'autorité, non comme une massue, mais bien comme un instrument délicat.

« Camarades, agissez *comme si vous étiez vous-mêmes de bons patrons.*

« Cette attitude ne diminuera en rien la valeur de vos revendications. Bien au contraire, vous donnerez plus de poids à vos arguments en les présentant avec dignité à des hommes que vous traiterez en hommes... en égaux.

« Les questions qui vous divisent vous apparaîtront alors dépouillées des accessoires dont les chargent trop souvent les pêcheurs en eau trouble de la politique.

« Mes camarades, soyez vous-mêmes, tout simplement. »

Ces quelques lignes suffisent à refléter les rares qualités de l'auteur et à faire admirer, non seulement sa bonne foi scrupuleuse, mais encore son aimable talent d'écrivain qu'il a su acquérir par un labeur acharné.

Une société qui produirait beaucoup d'ouvriers comme M. Raguenant n'offrirait pas beaucoup de problèmes à résoudre dans le domaine du travail, ou tout au moins ces problèmes se résoudraient tout seuls.

Patrons et ouvriers a obtenu le prix Bordin. Un extrait du rapport de M. Gebhart, justifiant le choix de l'Académie, sert de préface au volume.

A travers l'Amérique du Sud, par J. Delebecque, avec trois cartes et dix-sept gravures hors textes. — Plon, Paris.

Voici un intéressant récit de voyage, émanant d'un esprit pondéré, impartial et soucieux de ne pas juger sans avoir vu. M. Delebecque a traversé l'Amérique du Sud de l'Ouest à l'Est, en visitant l'Équateur, le Pérou et la région de l'Amazone. Son œuvre sera particulièrement utile à ceux qui désirent former leur opinion sur la valeur des sociétés sud-américaines.

Avant de partir pour son voyage, M. Delebecque avait consulté un autre voyageur, dont il rappelait le propos suivant :

« Mon cher, nous autres, Européens, avons sur ce sujet une foule de préventions qu'ont fait naître les vaudevilles et les opérettes.

« En France, *on exécute tout un peuple étranger avec une plaisanterie,* ou l'on s'engoue d'un autre sans raisonner davantage. Mais juger les gens de sang-froid *essayer de s'expliquer leurs coutumes au lieu d'en rire,* c'est une tâche dont nous nous ne sommes pas capables... »

M. Delebecque a du moins essayé, avec courage et bonne foi, de s'adonner à cette étude fragmentaire, et ses observations, n'étant pas déformées par l'esprit de système, constituent un document des plus estimables, en même temps qu'un récit attrayant.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

BILLETS SIMPLES DE FRANCE EN ESPAGNE

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.), délivrent toute l'année des billets directs simples pour **Barcelone.**

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Dans le but de faciliter les relations entre **Le Havre,** la **Basse-Normandie** et la **Bretagne,** il sera délivré jusqu'au 2 Octobre 1907, par toutes les gares du réseau de l'Ouest et aux guichets de la Compagnie Normande de navigation à vapeur, des billets directs comportant le parcours, par mer, du **Havre** à **Trouville,** et par voie ferrée, de la gare de **Trouville** au**Point** de **destination** et inversement.

Le prix de ces billets est ainsi calculé : — ***Trajet en chemin de fer.*** — Prix du tarif ordinaire.

Trajet en bateau. — **1** fr. **70** pour les billets de 1re et 2e classe (chemin de fer) et 1re classe (bateau) et **0** fr. **90** pour les billets de 3e classe (chemin de fer) et 3e classe (bateau).

CHEMIN DE FER DU NORD

SAISON BALNÉAIRE ET THERMALE
BILLETS D'ALLER & RETOUR A PRIX RÉDUITS

PRIX au Départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

De **PARIS** aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1) — PRIX POUR 3 PERSONNES			BILLETS de SAISON de FAMILLE — PRIX pr chaque pers. en plus			BILLETS HEBDOMADAIRES — PRIX (2) PAR PERSONNE			BILLETS D'EXCURSION — PRIX (3) par personne	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e classe
	fr. c.	fr. c,	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ault-Onival (viâ Feuquières-Fressenneville).	137 40	95 40	62 70	24 20	17 20	11 40	29 »	23 30	16 »	11 40	7 45
Berck.	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville).	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville)	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux.	137 55	93 60	61 20	24 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchil-le-Temple (Fort-Mahon) . . .	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dunkerque	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Étaples.	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu (le Bourg-d'Ault et Onival). . . .	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort-Mahon-Plage	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Gravelines (Petit-Fort-Philippe). . . .	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy.	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Le Tréport-Mers.	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Noyelles	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Paris-Plage	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Quend-Fort-Mahon.	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend-Plage.	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rosendael (Plage de Malo-les-Bains). .	207 60	140 10	91 50	34 60	23 35	15 25	39 20	30 35	22 90	12 50	8 20
Saint-Amand	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand-Thermal	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 95	18 10	»	»
Saint-Valery-sur-Somme	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serqueux (Forges-les-Eaux).	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille-Wimereux.	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille. — La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 0/0 du prix total du billet. — Les titulaires d'un billet collectif sont tenus de voyager ensemble.

(2) Valables du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales. — Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires et thermales ci-dessus, — le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

(3) Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales dans les trains spécialement désignés. Une réduction de 5 à 25 0/0 est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. — *Pour les heures de départ et d'arrivée, ainsi que pour les autres billets spéciaux de bains de mer, consulter les affiches*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

1° **Billets d'Aller et Retour individuels.** — Ces billets de toutes classes, **valables 33 jours,** avec facultés de prolongation moyennant supplément, sont délivrés jusqu'au 31 Octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes : Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 °/₀ suivant la classe et le parcours.

2° **Billets d'Aller et Retour collectifs de famille pour les stations balnéaires** délivrés jusqu'au 1er Octobre inclus, à toutes les stations du réseau pour les stations ci-dessus, distantes d'au moins 60 kilomètres de la gare de départ et aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble. Validité deux mois avec faculté de prolongation. Réduction 20 à 50 °/₀ suivant le nombre de personnes. Faculté pour le chef de famille de revenir seul à son point de départ et de voyager isolément à moitié prix du Tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

LE LITTORAL

DE LA

PLAINE SAXONNE

LE TYPE DES MARSCHEN

PAR

Paul ROUX

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

Avant-Propos. P. 3.

I. — **Les Marschen de la Weser. L'art pastoral exclusif.** P. 9.

Le Stadland.

1° *L'art pastoral intensif et ses conséquences.* — Spécialisation intense de l'élevage. — Le progrès des méthodes. — Les laiteries coopératives. — Le fermage parcellaire et les petits propriétaires.

2° *Le commerce et le déracinement du Bauer.* — Nécessité de débouchés commerciaux. — L'esprit commercial. — L'enrichissement et l'absentéisme.

II. — **Les Marschen de l'Elbe. La culture et l'art pastoral intensifs.** P. 22.

1° *Les effets de la culture commerciale.* — La culture commerciale et spécialisée. — L'enrichissement et ses conséquences. — Nécessité de la transmission intégrale. — Nécessité des aptitudes commerciales.

2° *L'élevage et les transactions commerciales.* — Caractère de l'élevage. — L'élevage, forme de la culture intensive. — L'élevage développe les aptitudes commerciales. — L'élevage du cheval. — Influence de l'élevage sur l'éducation.

3° *Le personnel ouvrier et l'émigration.* — L'organisation du travail. — L'insuffisance de la main-d'œuvre locale; les nomades. — L'émigration; ses causes; ses caractères.

4° *Les digues et l'autonomie locale.*

III. — **Les Marschen de l'Ems. La culture et l'art pastoral intensifs.** P. 51.

1° *Les Marschen.* — L'élevage associé à la culture. — Le rôle des associations dans le développement de l'élevage.

2° *La Geest et l'émigration.* — L'essor agricole. — L'émigration.

IV. — **Les Polders de l'Ems. La culture intensive en sol vierge.** P. 61.

1° *La mer et la propriété capitaliste.* — La lutte contre la mer développe l'esprit d'association. — Formation de la propriété capitaliste. — La formation des polders.

2° *La culture intensive.* — La culture commerciale. — La main-d'œuvre et l'émigration. — La transmission de la propriété.

Caractères généraux des types étudiés.

Tableaux du type des Marschen. P. 76.

LE LITTORAL

DE LA

PLAINE SAXONNE

LE TYPE DES MARSCHEN

La Plaine saxonne, qui s'étend des rives de l'Elbe aux confins de la Hollande, est loin de présenter une homogénéité parfaite sous l'apparente uniformité de son horizon monotone. On y peut distinguer trois lieux physiques nettement différenciés : la *Geest* (landes sablonneuses), les *Marschen* (alluvions fertiles) et les *Tourbières*.

La *Geest* occupe l'intérieur des terres; son nom signifie *infertile*. C'est, en effet, une région de sables et de landes, souffrant beaucoup de la sécheresse, et de faible productivité.

Les *Marschen* s'étendent le long des estuaires des fleuves et du littoral de la mer. Constituées par des terres d'alluvions fertiles et compactes, elles sont difficiles à cultiver, mais éminemment propres aux prairies et à l'élevage. S'élevant très peu au-dessus du niveau de la mer et des fleuves, elles sont très exposées aux inondations, et ont à souffrir parfois d'une humidité excessive.

Les *Tourbières* ne sont pas localisées; elles se rencontrent un peu partout, au milieu de la Geest, plus étendues peut-être aux environs de Brême et entre Oldenbourg et l'Ems. La présence de l'eau en excès dans ces marécages, ainsi que la nature du sol, s'opposent à toute végétation autre que la bruyère et les joncs.

Ces trois régions offrent des conditions très inégalement favorables à un établissement agricole. La nature du lieu exercera donc une influence prépondérante sur l'expansion de la population et sur la marche de la colonisation dans la Plaine saxonne.

Les premiers occupants *agriculteurs* ont dû forcément s'installer sur la Geest; ils trouvaient là un sol ferme pour y établir leurs habitations, une terre, peu fertile en vérité, mais légère et par conséquent facile à travailler; le pâturage sur la lande leur donnait le supplément de ressources que ne leur fournissait pas la culture.

Plus tard, leurs descendants durent se porter vers les Marschen, car la terre y est fertile et tente naturellement le cultivateur. Mais là, ils se trouvèrent en présence d'une double difficulté, d'une part, assainir le sol trop humide, d'autre part, se protéger contre les inondations; la mise en valeur des Marschen exige donc des travaux assez difficiles, considérables et qui dépassent les capacités d'un particulier. C'est pourquoi les premiers venus ont dû laisser cette contrée inoccupée.

Quant aux Tourbières, leur mise en culture est bien plus difficile, tant à cause de leur étendue, que de leur sol infertile naturellement et de la quantité d'eau énorme à évacuer à travers une plaine horizontale, si bien que de nos jours, après des siècles de civilisation, ces marécages sont encore en grande partie improductifs.

Le peuplement de la Plaine saxonne a donc dû commencer par la Geest, se poursuivre ensuite dans les Marschen, et finalement il s'achève à notre époque au milieu des Tourbières.

Dans une précédente étude, nous avons décrit le type saxon de la Geest[1]; nous voudrions aujourd'hui analyser le type des Marschen, réservant pour un prochain travail celui des Tourbières. Si nous comparons le type des Marschen à celui de la Geest, nous constatons l'instabilité qu'apporte dans une population rurale le développement du commerce, conséquence de la

1. V. *Le Bauer de la Lande du Lunebourg*, Sc. soc., 23e fasc.

culture intensive, de l'élevage exclusif, ou des relations maritimes.

Les *Marschen*, constituées, avons-nous dit, par des dépôts limoneux des fleuves et de la mer, forment une zone littorale d'une extrême fertilité, dont la largeur varie de cinq à vingt kilomètres, et qui s'étend, sur les côtés de la mer du Nord, depuis la Flandre jusqu'au Jutland, en s'enfonçant parfois profondément à l'intérieur des terres, le long des rives des fleuves. Ce rivage est le théâtre d'une lutte incessante et terrible entre la terre et la mer; celle-ci, depuis les temps historiques, a considérablement étendu son domaine, dont les îles frisonnes, qui forment un cordon presque ininterrompu depuis la Hollande jusqu'au Danemark, indiquent les anciennes limites.

« Danois au nord, Frisons, Saxons, Hollandais immigrés dans les Marschen, Saxons sur la Geest, telles sont les races qui habitent les côtes allemandes de la mer du Nord. Les habitants primitifs appartenaient à la tribu germanique des Chauques, à qui Tacite adresse cet éloge d'être la plus noble des nations germaines, d'aimer la justice, de ne pas convoiter le bien d'autrui, d'être virils et courageux.

« Les grandes migrations saxonnes vers l'Angleterre, au v[e] siècle, dépeuplèrent le pays, et les Frisons *venant de l'ouest* occupèrent la place laissée vide par les Chauques. A l'époque romaine, les Frisons ne s'étendaient à l'est que jusqu'à l'Ems; ils arrivèrent ainsi jusque dans la presqu'île cimbrique où la Trene et la Wiedau marquèrent leurs frontières.

« De Hattstedt près de Husum jusqu'à Hoyer et dans les îles appelées *nord-frisonnes* d'après leur population, cet élément ethnique domine encore parmi les habitants du pays. De l'autre côté de l'Elbe (rive gauche), le pays de Kehdingen a une population mélangée de Saxons et de Frisons; Wursten, le Vieland, Wuhrden et Osterstade sont complètement frisons. Sur la rive droite de la Weser, jusqu'en amont de Brème, le caractère frison se montre, sinon partout, du moins çà et là; sur la rive gauche au milieu du pays saxon se trouvent des enclaves frisonnes. Les pays de Stedingen, de *Stadland*, Butjadingen et toute la pro-

vince de *Frise orientale* à l'exception du pays de Lengen sont frisons. Le pays des Dithmarschen et la Geest de la presqu'île cimbrique sont saxons ; de même, à gauche de l'Elbe, le pays de *Hadeln* est peuplé de Saxons, tandis que dans l'Alten Land et en partie dans les Marschen de l'Elbe se sont établis des Hollandais émigrés[1]. »

On voit par cette citation l'extrême complexité des éléments ethniques qui peuplent ce lieu très homogène : les Marschen. Nous ne sommes en présence ni du type frison pur, ni d'une simple expansion du type saxon ; nos observations successives ont porté sur le pays de Hadeln, celui de Stadland et sur la Frise orientale. Le lieu a mis partout son empreinte très forte et assez uniforme : en outre, la petitesse de ces groupes de populations d'origines différentes, juxtaposés côte à côte dans un pays sans obstacle géographique, a facilité leurs relations, leurs réactions réciproques et leur fusion. Aussi nous semblerait-il téméraire de vouloir dresser le type saxon du pays de Hadeln en face du type frison du Stadland, ou de la Frise. Nous noterons cependant des différences qui paraissent devoir être attribuées à la formation sociale antérieure : nous savons que le Saxon est surtout agriculteur, le Frison surtout éleveur, marin et commerçant.

Nous verrons que l'instabilité due à l'influence du commerce augmente des Marschen de l'Elbe à celles de la Frise; que dans le pays de Hadeln elle est combattue en partie par les pratiques successorales qui avantagent l'héritier, tandis que dans le Stadland et dans la Frise orientale, elle reçoit son plein développement, car l'héritier n'étant plus avantagé, maintient plus difficilement sa position.

Ainsi dans un même milieu, le Saxon sera plus stable que le Frison, grâce à ses coutumes successorales.

Mais les différentes variétés sociales de la zone des Marschen ne proviennent pas seulement de la différence d'origine des populations, elles dérivent également de la nature du sol. Quel-

1. Dr Haas, *Deutsche Nordseeküste*, Bielefeld, 1900, p. 50.

quefois le sol très compact et humide est éminemment propre au pâturage; on a alors un pays spécialisé dans l'élevage exclusif, comme le Stadland; le plus souvent, le sol, quoique compact et humide, ne convient pas partout aux prairies naturelles, l'élevage est alors associé à la culture, et les conditions dans lesquelles doivent s'exécuter les travaux agricoles poussent à l'élevage du cheval. Enfin, sur les sols vierges des polders récemment conquis sur la mer, domine exclusivement la culture qui dresse au travail agricole intense, mais la région des polders est trop peu étendue pour contrebalancer, dans la formation du type, les effets de l'élevage.

Un point commun à tout ce littoral est le *développement des associations forcées,* par suite de la nécessité d'entretenir des digues pour empêcher les inondations de la mer. Dans les polders, ces associations atteignent leur maximum de force et de puissance, car il s'agit de créer la terre même au dépens de la mer.

Partout la grande propriété tend à prédominer sur la petite, mais à des degrés divers.

Il nous a été donné d'étudier quatre variétés que nous classons dans l'ordre suivant :

1° *Les Marschen de la Weser.* — Pays d'art pastoral exclusif et intensif qui, d'une part, favorise le déracinement des familles enrichies par l'élevage commercial, et, d'autre part, favorise le maintien d'un assez grand nombre de petits propriétaires et de petits fermiers.

2° *Les Marschen de l'Elbe.* — Pays d'art pastoral associé à la culture intensive, où le commerce amène un certain ébranlement de la famille et où les petits propriétaires ne peuvent se maintenir que par la pratique saxonne de l'héritier avantagé et par l'émigration des cadets.

3° *Les Marschen de l'Ems.* — Même type que le précédent, mais où l'instabilité est accentuée par l'absence d'avantage à l'héritier et l'influence plus grande du commerce maritime. Il s'ensuit parfois une expropriation du cultivateur. Émigration de cultivateurs riches.

4° *Les Polders de l'Ems.* — Pays de culture exclusive, par suite stabilité plus grande. Emigration d'ouvriers dressés à la culture et désireux de devenir propriétaires.

Les deux derniers types sont plus influencés que les précédents par l'esprit communautaire, à cause du développement plus grand des associations forcées dû à la situation géographique de la Frise.

Nous verrons plus tard, dans une autre étude, que le rôle de ces dernières a été encore plus grand dans la *région des Tourbières.*

I

LES MARSCHEN DE LA WESER

L'art pastoral exclusif.

Le stadland. — En face de Bremerhaven, sur la rive gauche de la Weser, on se trouve dans un pays bien caractéristique. Aussi loin que porte la vue on n'aperçoit que de grasses prairies dans lesquelles paissent de belles bêtes noires et blanches. Çà et là, à proximité de la route, au milieu d'un bouquet d'arbres, une maison dont l'aspect extérieur trahit l'aisance du propriétaire, non moins que le jardin qui l'entoure de ses gazons bien tondus et de ses parterres de fleurs. La route, elle-même ressemble à une allée de parc; elle s'étend droite et plate comme un ruban rouge sur le fond vert des paturages. Le sol *humide* et *boueux* offre une assiette peu résistante à l'établissement des chemins; comme d'autre part les pierres font défaut dans le pays, on a été amené à paver les routes en briques sur champ. Ces routes briquetées forment ici un réseau assez serré; les maisons se succèdent et s'allongent sur leurs bords comme d'ailleurs dans toute la région des Marschen où les villages s'étendent ainsi sur plusieurs kilomètres. Il en faut précisément chercher la raison dans la nature du sol humide et peu consistant qui impose de grandes dépenses pour la construction des chemins; ceux-ci sont donc peu nombreux et ont dû être construits à frais communs par les habitants. Il n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, que chacun ait tenu à placer sa maison en bordure de la route

ou à proximité. Ainsi se trouve expliqué l'aspect si singulier au premier abord de la carte de cette région.

Ce pays est habité par une population mélangée de Frisons et de Saxons; ceux-ci semblent être arrivés les derniers dans la contrée et peut-être par infiltration lente, ce qui ne saurait nous surprendre. « Butjadingen et Stadland appartenaient au pays de Rustringen, aujourd'hui en partie submergé par la mer, un des sept pays maritimes frisons qui formaient une ligue, dont les assemblées se tenaient près d'Aurich sous l'*Upstalls-boom*[1]. »

I. — L'ART PASTORAL INTENSIF ET SES CONSÉQUENCES.

Spécialisation intense de l'élevage. — *Sur ces terres d'alluvions fertiles, humides et excessivement compactes le pâturage devait se développer au détriment des autres cultures;* c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Sur une exploitation de 50 hectares, M. Johann n'a que 5 hectares de terres arables; chez son voisin, M. Lübben, le grand éleveur de Sürwürden, les terres cultivées sont en quantité infime. Ce qui règne ici sans partage, c'est *l'élevage intensif et spécialisé.* Dans les Marschen de la Wéser, la nature du sol est telle que le pâturage est de beaucoup le mode d'exploitation le plus avantageux, c'est donc le seul rationnel.

A Heddingen, M. Johann entretient 21 vaches. Des jeunes mâles qui lui naissent, il fait deux lots : ceux qui sont reconnus aptes à faire de bons reproducteurs sont vendus âgés d'un an, de 350 à 400 marks (l'an dernier, un de ces jeunes taurillons a atteint exceptionnellement le prix de 700 marks); les autres sont castrés, engraissés et vendus à trois ans. Quant aux velles, elles remplacent les vaches réformées et sont conservées jusque après leur septième ou huitième veau; l'excédent est vendu pour la reproduction.

1. Dr H. Haas, *op. cit.*, p. 159.

Le lait qui n'est pas consommé par les jeunes est livré à la laiterie de Rodenkirchen, la plus importante d'Allemagne : elle traite 45.000 kilogrammes de lait par jour. Sur toutes les routes des environs on rencontre ses voitures qui viennent prendre les bidons de lait que les fermiers déposent le long de la route et rendre à la place le lait écrémé; notons en passant que la disposition des habitations en bordure des chemins facilite singulièrement ce travail. L'an dernier, à cause de la sécheresse, M. Johann a livré à la laiterie 15.000 kilogrammes de lait de moins qu'il n'en livre ordinairement; il a pourtant de bonnes laitières : l'une d'elles, en 298 jours de lactation, a donné 4.700 litres de lait. On voit par là l'aléa de la spécialisation.

Pour maintenir ses herbages en bon état, M. Johann les fait faucher et fumer tous les trois ans : c'est d'ailleurs la pratique générale dans le pays. On n'emploie à peu près pas les engrais chimiques, mais on fait grand usage de la *marne* que l'on trouve dans le sous-sol. Les cinq hectares de cultures qui portent du blé, de l'avoine et des fèves ne peuvent pas fournir assez de litière pour l'hiver; on y supplée par de la *tourbe* qui revient à environ 0 Mk. 65 pfennige le mètre cube. Les travaux et les charrois sont exécutés à l'aide de cinq juments qui donnent aussi des poulains. Le personnel, à Heddingen, se compose de trois valets et de deux häuslinge qui portent ici le nom de kötter; l'emploi des ouvriers nomades est tout à fait exceptionnel.

En résumé, ce qui caractérise l'exploitation de Heddingen, c'est la spécialisation intensive dans *l'élevage des reproducteurs* de race chevaline ou bovine, avec prédominance très marquée de cette dernière. Cette spécialisation en entraîne une autre accessoire : celle de la *production du lait*.

A Sürwürden, chez M. Lübben, nous nous trouvons en présence d'un élevage qui a tout à fait les allures d'une affaire commerciale. Le propriétaire s'adonne exclusivement à l'élevage de reproducteurs de races pures : chevaux d'Oldenbourg, taureaux shorthorn, moutons et porcs de races anglaises. Sur ses 100 hectares de pâturages, il entretient 6 poulinières et 40 vaches courtes-cornes. On y trouve en outre une quarantaine de jeunes

chevaux achetés entre un et deux ans et revendus à trois ans comme reproducteurs, à des prix variant entre 2.000 et 3.000 marks. La plupart sont achetés par l'Amérique et embarqués au port d'Anvers, que sa position centrale a fait choisir par les exportateurs comme point de rassemblement pour leurs achats d'Allemagne, de France et d'Angleterre.

Les bovidés ne trouvent pas, en général, des débouchés aussi éloignés, ils sont vendus, en grande partie, à des Silésiens, des Polonais et des Galiciens qui viennent maintenant faire leurs achats sur place. Les jeunes taureaux shorthorn sont vendus à six mois, de 400 à 600 marks; beaucoup d'entre eux vont dans le Holstein. Les génisses partent entre deux et trois ans.

Pour conserver à son élevage sa réputation, M. Lübben n'hésite pas à se procurer lui-même des reproducteurs de premier ordre. J'ai pu admirer chez lui un superbe taureau shorthorn de deux ans qu'il venait d'acheter récemment en Ecosse.

Quoique ici l'élevage soit uniquement dirigé en vue de la reproduction et qu'il porte sur une race moins bonne laitière que la race indigène, M. Lübben n'en a pas moins un excédent de lait considérable qui est livré à la laiterie. Le lait écrémé, qui est rendu, sert à la nourriture des jeunes porcs de Yorkshire, qui constituent une autre branche de l'élevage de Sürwürden.

La spécialisation dans l'élevage de reproducteurs de races pures a amené M. Lübben à entretenir un troupeau d'Oxfordshire-downs, et surtout à *importer directement* chaque année un grand nombre de jeunes béliers. C'est de sa bergerie que proviennent la plupart des béliers de cette race employés en Allemagne.

Par les deux exemples précédents, nous voyons que, dans les Marschen de la Weser, la fertilité des pâturages a conduit à l'élevage exclusif. La spécialisation y est aussi poussée que possible; la conséquence en est que l'éleveur cherche à obtenir des produits de valeur maxima; pour cela il s'adonne à l'élevage des reproducteurs. Mais ce genre de spécialisation n'est possible qu'à la condition d'avoir des débouchés étendus et une clientèle disposée à payer cher. Ces deux conditions se trouvent actuelle-

ment réalisées en Allemagne, par le développement des transports et par le progrès de l'agriculture. La population industrielle consomme de plus en plus de viande : l'entretien du bétail est donc une spéculation de plus en plus rémunératrice, étant donné d'autre part que les progrès culturaux permettent aujourd'hui de nourrir un plus grand nombre d'animaux sur la même étendue de terre. Il y a, en outre, tout avantage à entretenir un bétail perfectionné dont le rendement est plus élevé. Aussi la demande de reproducteurs de choix est-elle considérable, et les prix obtenus très avantageux.

Mais précisément parce que le marché est vaste et les prix rémunérateurs, la concurrence est à redouter, qu'elle vienne d'autres régions de l'Allemagne ou de pays étrangers, tels que le Danemark et la Hollande.

Le progrès des méthodes. — Il en résulte, pour les éleveurs, l'obligation d'améliorer sans cesse leur race et de perfectionner chaque jour leurs méthodes d'élevage, afin de repousser victorieusement les assauts de leurs concurrents.

C'est pour cela que le père de M. Johann a fondé, en 1880, le Herd-Book de la race de la Weser, qui, permettant de suivre la filiation des animaux inscrits, donne aux éleveurs la possibilité de choisir leurs reproducteurs en toute connaissance de cause.

Mais le Herd-book n'a d'intérêt qu'autant qu'il permet de connaître les qualités des ascendants d'un animal. L'aptitude à l'engraissement se manifeste suffisamment par la conformation extérieure. Il n'en est pas de même de l'aptitude laitière : les signes extérieurs souvent trompeurs, sont toujours insuffisamment précis; la quantité de lait donnée en un jour ne signifie rien, la longueur de la période de lactation étant très variable suivant les individus; la qualité du lait varie aussi en fonction de la nourriture et des aptitudes individuelles. Or ce qui importe au producteur de lait, c'est d'obtenir, pour une valeur donnée de nourriture, la plus grande valeur possible de lait, c'est-à-dire. dans la pratique, le plus fort rendement possible en beurre. Donc, pour connaître l'aptitude laitière d'une vache, il faut con-

naître la quantité de lait produite dans l'année et, par l'analyse, en déduire la quantité de beurre. Un calcul simple permettra alors de savoir quelle valeur cette vache a donnée aux aliments qu'elle a consommés.

Pour obtenir ces résultats, il faut des pesées exactes et assez fréquentes, accompagnées d'analyses, ou du moins, de dosages des matières grasses. Il serait parfois difficile aux éleveurs de se livrer eux-mêmes à ces opérations ; bien souvent le manque de soins et de précautions rendrait vaines les opérations ou en fausserait le résultat. En outre, les constatations du cultivateur, même parfaitement rigoureuses, n'offriraient aucune garantie aux tiers qui, acheteurs, pourraient toujours suspecter les affirmations de leur vendeur. Les produits de ce dernier ne bénéficieraient donc pas des progrès réels qu'il leur aurait fait faire, ces progrès ne se manifestant extérieurement que d'une façon très imparfaite.

Tous ces inconvénients disparaissent avec la Société de contrôle (*Controllverein*). Un certain nombre d'éleveurs voisins s'associent et chargent un homme compétent et impartial de visiter leurs étables à intervalles réguliers (en général tous les quinze jours), et de peser exactement, pour chaque vache, le lait de toutes les traites de la journée et d'en doser les matières grasses. Les chiffres obtenus sont inscrits en face du nom des animaux sur deux registres, l'un appartenant à la société, l'autre qui reste en possession du cultivateur. Celui-ci peut donc suivre très exactement les variations dans la production laitière de ses bêtes et se rendre compte de leur valeur réelle. Il éliminera les mauvaises laitières et ne gardera pour la reproduction que les meilleures. Ainsi, peu à peu, grâce à cette sélection établie sur des bases inébranlables, le troupeau formera un ensemble très homogène, et l'aptitude laitière de toute la race s'accroîtra notablement; c'est ce qui n'a pas manqué de se produire. En outre, la Société peut attribuer des prix aux meilleures vaches, publier leurs noms, et par là faire une réclame fructueuse non seulement pour leurs propriétaires mais aussi pour tous les éleveurs du pays. Chaque animal est ainsi

pourvu d'une sorte de casier judiciaire authentique, et les performances des vaches laitières sont aujourd'hui connues comme celles des chevaux de course.

Ces sociétés de contrôle ont vu le jour en Danemark. Pour lutter contre la concurrence de ce pays, les Allemands, comme ils savent le faire, lui ont pris ses propres armes et ont organisé des *controllvereine* dans toutes les régions d'élevage. Il en existe aussi en Hollande, et maintenant seulement, nous songeons à en organiser de semblables en France.

Les laiteries coopératives. — Si les éleveurs des Marschen de la Weser ont cherché à augmenter l'aptitude laitière de leurs vaches, c'est surtout en vue de donner à leurs reproducteurs une plus grande valeur marchande. Mais, du même coup, ils se sont assurés une production de lait très supérieure à leurs besoins. En principe, ce lait n'est pour eux qu'une production accessoire; ils ne peuvent ni donner leurs soins à la fabrication du beurre, ni engager des capitaux dans l'achat d'un outillage perfectionné : un domaine ne comprend pas assez de vaches pour que l'opération soit avantageuse. La vente de petites quantités de beurre serait encore une source de difficultés qui viendraient distraire l'éleveur de sa spécialisation.

Toutes ces raisons expliquent la fondation de grandes laiteries qui, traitant des quantités de lait considérables, peuvent posséder l'outillage le plus perfectionné, ont le minimum de frais généraux, peuvent s'assurer de vastes débouchés et payer à leurs fournisseurs de lait des prix rémunérateurs. Ces prix sont établis d'après la teneur en matières grasses; l'écrémage centrifuge permet en outre de rendre à l'éleveur du lait qui renferme encore toute sa caséine et dont la valeur alimentaire pour les veaux n'est pas négligeable.

Dans la Lande du Lunebourg, la diffusion des petites écrémeuses, en permettant aux particuliers de traiter eux-mêmes convenablement leur lait, a amené la décadence des grandes laiteries [1];

1. *Science sociale*, 23e fasc., p. 34.

c'est que les gros Bauern ne sont pas assez nombreux et ne possèdent pas assez de vaches pour pouvoir les alimenter à eux seuls. Dans les Marschen, il n'en va pas de même : en supposant que les petits propriétaires se missent à fabriquer eux-mêmes leur beurre, il y aura toujours chez les grands éleveurs un nombre de vaches suffisant pour assurer le fonctionnement d'une laiterie, même comme celle de Rodenkirchen qui traite 45.000 kilogrammes de lait par jour.

Le fermage parcellaire et les petits propriétaires. — La spécialisation intense qui empêche les agriculteurs de traiter eux-mêmes le lait de leurs vaches, les conduit aussi à supprimer, ou du moins à réduire au minimum leurs cultures. Aussi voyons-nous apparaître le *fermage parcellaire* pour toutes les terres détachées du domaine ou éloignées de la maison. Ce système est avantageux pour l'éleveur qui est ainsi débarrassé d'un souci et qui, en raison de la fertilité du sol, obtient des prix de ferme élevés. Chacun des *Kötter* de M. Johann a deux hectares et demi, pour lesquels ils paient 500 marks; ils n'ont d'autre obligation que de venir travailler sur le domaine au moment des foins et de la moisson, moyennant un salaire normal.

Le fermage parcellaire n'est possible que grâce à l'existence d'un certain nombre de *petits propriétaires,* qui trouvent ainsi dans la culture un supplément de ressources et une occupation pour leurs enfants. Ceux-ci, une fois mariés, prennent souvent à ferme quelques lopins de terre, dont les produits viennent s'ajouter au salaire qu'ils peuvent gagner par ailleurs. Il s'en suit qu'actuellement, dans les Marschen de la Weser, *l'émigration lointaine est à peu près nulle, et que la main-d'œuvre disponible est suffisante.* En raison même du pâturage, le travail est régulier, et si, au moment de la fauchaison, le besoin d'ouvriers se fait sentir, on les trouve dans les familles de petits propriétaires. Ceux-ci sont assez nombreux : avec cinq ou six hectares et trois ou quatre vaches, ils sont complètement indépendants et prospères. Ces petits propriétaires, comme les petits fermiers, ne subsistent que grâce aux facilités d'établissement. Le bétail,

certes, représente un capital assez considérable, mais c'est un capital continuellement productif par le croît des animaux. D'ailleurs ces petits paysans sont solidaires de leurs voisins, les grands éleveurs, chez lesquels ils trouvent des étalons de choix, et à qui ils vendent leurs veaux, qu'ils ne pourraient conserver jusqu'à l'âge adulte. Les éleveurs de leur côté ont tout intérêt à pouvoir acheter autour d'eux les jeunes bêtes dont ils ont besoin; aussi n'hésitent-ils pas à favoriser de leurs bons offices l'élevage de leurs voisins. Il y a entre eux échange de services incessant et étroite solidarité d'intérêts, ce qui est la garantie la plus sûre de la bonne harmonie.

II. — LE COMMERCE ET LE DÉRACINEMENT DU BAUER.

Nécessité de débouchés commerciaux. — L'élevage des Marschen de la Wéser, par sa spécialisation intense, aboutit soit à la production de reproducteurs d'élite, soit à la fabrication du beurre.

La *production de reproducteurs d'élite* exige de l'éleveur, non seulement une compétence technique, un coup d'œil sûr, une habileté pratique qui le tirent hors du commun, mais encore des *capitaux considérables* immobilisés dans un troupeau de grande valeur, ou consacrés à l'achat d'étalons de grand prix. Ces capitaux se sont formés assez rapidement, grâce au développement de l'élevage et à la grosse demande dont les produits de la Weser étaient l'objet sur le marché allemand. La consommation locale serait incapable de soutenir cet élevage surtout dans la voie où il s'est engagé aujourd'hui; les éleveurs du Stadland ne travaillent que pour l'*exportation*, et leur préoccupation constante est de se conserver ou de se créer des *débouchés*, soit en Allemagne, soit à l'étranger, en Autriche, en Pologne, en Russie. Cette nécessité de débouchés vastes et lointains se fait d'autant plus sentir que les produits de l'éleveur sont plus remarquables et de plus grande valeur.

Si donc cet élevage intensif exige des capitaux, il exige aussi

des *aptitudes commerciales* et il ne peut faire moins que de les développer à un haut degré. L'exploitation de Sürwürden ressemble en tout à une affaire industrielle dont le côté commercial n'est pas le moins soigné. Le catalogue que j'ai sous les yeux ne nous laisse ignorer aucune des distinctions qu'a obtenu l'élevage aux nombreux concours et expositions auxquels il a pris part, tant en Allemagne qu'en Europe, dans les deux Amériques, l'Afrique du Sud, ou l'Australie. Des gravures reproduisent les types les plus parfaits des races élevées à Sürwürden et une carte des chemins de fer laisse sans excuse l'acheteur, fût-il de France ou d'Autriche, qui, pour ne pas se fournir à Sürwürden, invoquerait la difficulté des communications.

La *fabrication du beurre* contribue aussi à donner à l'agriculture des Marschen un caractère commercial ; les laiteries coopératives achètent chaque jour aux cultivateurs le lait de leurs vaches, le traitent industriellement et l'exportent ; pour elles aussi la question des débouchés est capitale.

L'esprit commercial. — La nécessité, pour l'éleveur qui produit pour la vente, d'avoir sans cesse l'esprit en éveil pour atteindre la clientèle et la retenir par la supériorité des produits et la satisfaction de ses desiderata, fait de lui à la longue un pur commerçant. En fait, beaucoup de domaines sont plutôt des entrepôts de commerce, où séjournent quelque temps les animaux entre l'achat et la vente, que des ateliers de production.

L'habitude est si bien une seconde nature chez certains, que le père L., après avoir cédé son domaine à son fils et s'être retiré dans une élégante villa qu'il a fait construire dans le voisinage, a continué à se livrer au commerce des chevaux ; c'est pour lui un emploi pour son activité et la satisfaction d'un goût personnel.

Nous avons d'autres exemples du développement des aptitudes commerciales chez les Bauern de l'embouchure de la Wéser : « Au milieu du XIXe siècle, dans le pays de Wursten, il n'était pas rare que des Bauern eussent des navires sur mer ; à Dorum (situé dans l'intérieur des terres) il y avait une Société de navigation du Wursten, qui, en 1866, possédait deux navires ; d'autres

maisons d'armement existaient à Wremen, Misselwarden, Heuhausen... Dans cette région, le développement de l'armement tenait à la surabondance d'argent due alors à la brillante situation de la culture sur les Höfe des Marschbauern[1] ».

« En 1855 le grand-duché d'Oldenbourg eut son premier vapeur, il jaugeait 300 tonneaux et était armé par des Bauern du Butjadingen qui l'employaient *au transport du bétail en Angleterre*. Ce vapeur se perdit dans un voyage dans le golfe de Biscaye et les traversées vers l'Angleterre ne furent reprises qu'en 1861 par une entreprise de navires à vapeur fondée par des Bauern du Butjadingen[2]... »

L'ENRICHISSEMENT ET L'ABSENTÉISME. — On conçoit que des terriens qui ont assez d'initiative pour armer des vaisseaux, et pour introduire la navigation à vapeur dans un pays, soient parfaitement aptes à gagner de l'argent dans l'élevage intensif en y appliquant des procédés commerciaux. L'enrichissement qui en est résulté a eu plusieurs conséquences.

La première, c'est un *relèvement du mode d'existence*. J'ai déjà noté que l'aisance des éleveurs se fait jour dans l'extérieur de leurs habitations très soignées, et dans une certaine part donnée à l'agrément aux alentours immédiats de la maison qui n'est plus tout à fait une maison de ferme. L'aménagement intérieur dénote une certaine recherche du confort et de l'élégance; de même, par son vêtement, l'éleveur affirme sa respectabilité.

La seconde conséquence, c'est un *changement dans la condition de la femme :* elle n'est plus fermière; elle est affranchie des travaux de la ferme et exclue de l'atelier agricole. Elle n'est plus nécessaire, en effet, sur un domaine où la production est aussi complètement spécialisée et où l'exploitation conduite industriellement n'a plus rien de familial. Confinée dans les soins de son ménage et de ses enfants, elle n'est pas attachée au domaine auquel elle ne s'intéresse pas directement.

1. Max Peters : *Die Entwicklung der Deutschen Reederei*, p. 167.
2. Max Peters, *op. cit.*, p. 170.

Enfin, le mari, appelé parfois au dehors par ses affaires, arrive vite à multiplier les absences pour son plaisir, car l'élevage ne l'enchaîne pas à sa ferme autant que la culture. Si bien que l'on finit par penser que l'on serait bien mieux à la ville pour jouir de sa fortune, pour élever les enfants, etc... et un beau matin toute la famille va s'établir à Oldenbourg. Les garçons, pour qui, en apparence, on fait ce déménagement, sont désormais perdus pour l'agriculture; élevés dans un milieu urbain, ils embrassent presque tous, plus tard, une carrière libérale. La famille est complètement déracinée.

Cet exode vers la ville est favorisé par les hauts prix de ferme qu'obtiennent les propriétaires : c'est une conséquence des gains élevés que peuvent réaliser dans l'élevage les hommes compétents et habiles. L'hectare de pâturage s'afferme couramment 225 marks. Dans ces conditions, il est, à moins d'avoir des aptitudes personnelles toutes particulières, presque aussi avantageux de louer ses terres que de les exploiter directement. Pour peu que le domaine affermé cause quelque souci, ou qu'on ait besoin de quelques capitaux, on n'hésitera pas à vendre une terre qu'on ne considère plus que comme un placement, et l'on trouvera facilement un acquéreur parmi les éleveurs qui s'enrichissent. *La fertilité du sol a, en effet, limité l'extension des Höfe à 25 ou 30 hectares;* aussi certains cultivateurs en possèdent-ils plusieurs; ce sont précisément les plus habiles, qui peuvent ainsi devenir grands propriétaires : c'est une heureuse sélection. C'est le cas du père Johann qui, en mourant, a laissé un domaine à chacun de ses trois enfants : l'aîné, qui est médecin, a affermé le sien à son frère qui peut ainsi donner plus d'importance à son élevage.

En résumé, *développement du fermage, absentéisme du propriétaire, vente du domaine, déracinement de la famille :* voilà trop souvent quelques-unes des conséquences de l'enrichissement, dont se plaignent avec raison ceux qui aiment la terre et qui voient, dans la stabilité de la famille sur son domaine, un gage du maintien des traditions si nécessaires à la prospérité de l'élevage.

La *transmission du Hof* n'est plus, en effet, assurée de façon certaine. Il y a bien toujours un héritier désigné par la coutume et c'est le plus jeune fils, mais l'*enrichissement du Bauer a supprimé la raison d'être de l'avantage qui lui était fait autrefois*[1]. D'autre part, la possibilité d'affermer avantageusement rend ses frères et sœurs moins accommodants sur le prix d'évaluation du domaine. Cela encore amène parfois des ventes. Lorsque la transmission s'effectue entre vifs, les parents se retirent généralement à la ville en emmenant avec eux ceux de leurs enfants qui ne sont pas encore établis.

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure à la désertion des campagnes par tous les propriétaires. C'est un mouvement qui pourra s'accentuer, mais qui ne fait encore que se dessiner; si j'y ai insisté c'est qu'il me paraît être une conséquence directe de l'élevage commercial et de l'enrichissement, combinée avec *l'influence bureaucratique de l'État*, qui fait considérer les carrières libérales comme plus relevées, ou plus agréables, que les arts usuels. Mais nombreux sont encore les jeunes gens qui n'entendent pas déserter la terre où il y a de gros profits à réaliser : témoin ces fermiers que l'on trouve si facilement; ce sont justement ceux qui sont le plus capables de mener à bien la culture et de faire progresser l'élevage.

La conclusion qui me semble se dégager des observations que nous avons faites dans le Stadland, pays des Marschen de la rive gauche de la basse Wéser, est que : *les conditions naturelles du lieu amènent à une spécialisation intense et exclusive de l'élevage qui développe l'esprit commercial, tend à faire considérer le domaine comme un pur atelier de travail, et conduit ainsi à un déracinement de la famille rurale.*

1. La coutume d'avantager l'héritier a disparu depuis une trentaine d'années.

II

LES MARSCHEN DE L'ELBE

La culture et l'art pastoral intensifs.

Si, à partir de Harburg, nous suivons la rive gauche de l'Elbe, nous traversons successivement plusieurs pays de Marschen présentant des caractères différents[1].

C'est d'abord l'*Alte Land* qui s'étend des portes de Harburg à celle de Stade : immense verger, planté de cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers dont les produits non seulement alimentent le marché de Hambourg, mais s'exportent en Scandinavie et en Angleterre. L'élevage du gros bétail, ainsi que la culture des céréales et des légumes y ont aussi une certaine importance. Ce pays aurait été peuplé, dit-on, par des Flamands au XIIe siècle; ses habitants se distinguent de leurs voisins des Marschen par leur caractère plus vif. Les maisons présentent à l'intérieur une disposition caractéristique, tandis qu'à l'extérieur, elles sont peintes de couleurs vives où dominent le blanc et le rouge; leur fronton est orné de deux cygnes qui remplacent ici les têtes de chevaux de la maison saxonne.

Malgré son esprit commercial assez développé, l'*Altländer* tient à son Hof (domaine) et veut le conserver dans sa famille; pour cela, il pratique la transmission intégrale par acte entre vifs, ou par testament. L'avantage fait à l'héritier est assez con-

1. Dr Haas, *Deutsche Noldseeküste*, Bielefeld, 1900.

sidérable, le domaine n'étant souvent évalué qu'au tiers de sa valeur vénale. En cas de succession ab intestat, tous les enfants ont des droits égaux, mais néanmoins il n'y a jamais partage du domaine « afin de ne pas appauvrir les gens, et de leur permettre de maintenir plus facilement les digues en bon état[1] ».

Plus au nord, de Stade jusque vers l'embouchure de l'Oste, s'étend le pays de *Kehdingen* dont le nom signifie pays endigué. Peuplé d'abord par des Saxons venus de l'intérieur, des Frisons y auraient été appelés plus tard par les évêques pour mettre en valeur les marécages. C'est aujourd'hui un pays d'élevage et de culture intensive; la terre forte y est difficile à travailler, mais paie largement le cultivateur de ses peines. Les fermes sont disséminées à travers la campagne, souvent situées le long des routes, protégées contre le morcellement par les nécessités économiques de la culture, car ici l'avantage fait à l'héritier est fortement réduit, 10 à 20 % tout au plus, et parfois, en cas de succession ab intestat, ses cohéritiers ne lui laissent le Hof qu'à sa valeur réelle. Il en résulte pour le preneur une situation obérée, aggravée encore, ces dernières années, par la baisse des produits agricoles et la hausse des salaires; il est quelquefois acculé à la vente de son domaine qui passe alors dans les mains de capitalistes[2].

Le pays de Kehdingen est donc semblable aux Marschen de la Weser que nous venons d'étudier; le sol trop compact y a fait prédominer l'élevage sur la culture.

En continuant notre route vers l'ouest nous traversons l'*Ostemarsch* qui pénètre profondément dans l'intérieur des terres, le long des rives de l'Oste, puis, franchissant le Hadeler-Canal, nous entrons dans le pays de *Hadeln* dont nous ferons le centre de nos observations. Le *Land Hadeln* a la forme d'un triangle dont le sommet serait dirigé vers le sud. C'était autrefois un golfe, qui a été comblé peu à peu par les alluvions marines.

1. V. Dr M. Sering. *Die Vererbung des ländlichen Grundbesitzes im Königreich Preussen*, vol. II, 1re partie : *Provinz Hannover*. Berlin, Paul Parey, 1900, p. 118 et suiv.

2. *Id.*, p. 123.

et conquis par l'homme à la culture, grâce à la construction de digues qui protègent le pays contre les retours offensifs de la mer et contre les crues de l'Elbe. On distingue le *Hochland*, ou haut-pays, en bordure de la mer dont les dépôts ont élevé le niveau des terres et le *Sietland* ou bas-pays, situé à l'intérieur, parsemé de lacs et de marécages et souvent submergé par les eaux jusqu'au jour, où, au milieu du XIXe siècle, la construction du Hadeler-Canal et du Geeste-Canal facilita leur écoulement, d'une part vers l'Elbe, d'autre part vers la Wéser ; en même temps qu'elle dotait le pays d'une voie de communications faciles et économiques. « Les habitants de Hadeln sont de pure race saxonne, et entre tous les pays de Marschen celui-ci a conservé le plus fidèlement ses particularités et ses libertés, par exemple ses États provinciaux[1]. »

I. — LES EFFETS DE LA CULTURE COMMERCIALE.

Muni de lettres d'introduction auprès de quelques cultivateurs du pays de Hadeln, je vins au commencement d'août 1905 établir mon quartier général à Otterndorf, vieille petite ville de campagne (*Landstädtchen*) qui compte environ 1.800 habitants. C'est le siège des autorités administratives et judiciaires et le centre du commerce de la région. Les anciens remparts ont été remplacés par une promenade circulaire qui fait le tour de la vieille ville ; hors de cette enceinte, s'élèvent un peu partout d'élégantes petites villas bâties récemment ; nous verrons plus loin la cause de cet essor architectural. Otterndorf est arrosé par la Medem, petite rivière au cours paresseux qui se jette, à trois kilomètres de là, dans l'estuaire de l'Elbe.

La culture intensive et spécialisée. — Ma première préoccupation fut de savoir quelle était la culture dominante dans la contrée et voici la réponse que j'obtins : « C'est très variable : chacun exploite son domaine comme bon lui semble ; ce n'est

1. Dr Haas, *op. cit.*, p. 140.

plus l'uniformité des Marschen de la Weser. Ici, chacun mène sa barque suivant ses goûts et ses aptitudes; il n'y a peut-être pas deux cultivateurs qui procèdent de la même façon. » Entendu dans les limites imposées par les conditions du lieu, cela est vrai; nous sommes ici en présence d'une culture *intensive spécialisée.* Il n'y a rien là qui doive nous surprendre étant donné la *nature du sol,* le *climat* et la *situation géographique* des Marschen d'Otterndorf.

Ces Marschen sont constituées par une grande *plaine d'alluvions fertile et humide;* la terre est assez compacte, mais moins que dans les Marschen de la Wéser, ce qui permet la culture. On trouve l'eau dans le sous-sol, en hiver à cinquante centimètres de profondeur, en été à deux ou trois mètres. Le grand travail sera donc l'assèchement du terrain. La compacité du sol et l'humidité du climat exigent que les travaux soient menés rapidement ce qui entraîne l'emploi des chevaux. L'élevage aura donc surtout en vue la race chevaline.

Le *climat* est extrêmement *venteux* et *humide.* Les pluies sont fréquentes et abondantes; il y a peu de neige; la hauteur d'eau qui tombe annuellement varie de $0^m,80$ à $1^m,10$. Au printemps et en automne, les bourrasques et les tempêtes sont fréquentes. La mauvaise saison est de longue durée sans être très rigoureuse, grâce au voisinage de la mer. Pour la même raison les chaleurs excessives sont inconnues pendant l'été, et le soleil n'est jamais trop ardent.

Par sa *situation géographique,* le pays de Hadeln est en *communications faciles* avec le reste du monde. L'Elbe le relie à Hambourg et à l'Allemagne, tandis que la mer qui s'ouvre devant lui le met en relation avec tous les autres pays d'Europe et avec l'Amérique. Le port de Cuxhaven n'est qu'à 15 kilomètres d'Otterndorf, qui est également relié par le chemin de fer à Hambourg et à Brême.

Si l'Elbe et la mer sont des voies navigables précieuses, ce sont aussi des voisins redoutables qui exposent le pays à des *inondations* qui seraient désastreuses si l'on n'avait pris soin de s'en garantir par la construction de *digues.*

On comprend que, dans ces conditions, la culture ait pu de tout temps être relativement intensive sur ce sol riche, que le pâturage et l'élevage se soient développés sous ce climat humide, et que la proximité du fleuve et de la mer ait favorisé les échanges commerciaux.

Quelle influence ce lieu bien caractéristique va-t-il avoir sur le type social?

Tout d'abord sur *quel type social* va-t-il exercer son action? Les auteurs, d'accord en cela avec la tradition, nous affirment que ce pays a été peuplé par des Saxons venus de la Geest. Cette opinion paraît tout à fait admissible et semble être corroborée par l'observation des faits actuels, mœurs, usages et coutumes, en tenant compte, bien entendu, des différences dues aux conditions locales.

Si donc nous acceptons comme hypothèse que l'habitant des Marschen du pays de Hadeln est issu originairement de la race de la Plaine saxonne et plus particulièrement du Lunebourg qui est la région de la Geest la plus voisine, nous devrons, pour arriver à établir la formule de formation du type des Marschen, étudier quelles modifications le lieu actuel, les Marschen, a fait subir au type produit par le lieu antérieur, la Geest. Nous aurons ensuite à examiner si ce type évolue, et comment les causes modifiantes, agglomération et influences extérieures agissent sur son évolution [1].

Dans le Lunebourg, la pauvreté et l'isolement du lieu imposaient la petite culture extensive et ménagère [2]. Dans les Marschen, au contraire, la richesse du sol et la facilité des commu-

1. Cf. Paul Descamps : *Le vocabulaire social*, Bulletin 1906, p. 99.

2. Cf. *Le Bauer de la Lande du Lunebourg*, Science sociale, 23e fasc.

Lorsque nous parlons de la Geest, lieu antérieur du type des Marschen, il s'agit de la Geest *avant le développement des transports*. — « La Marsch est basse, plate et unie, la Geest est haute, ondulée et moins fertile. La Marsch est chauve et sans arbre, la Geest boisée par endroit; la Marsch ne laisse voir ni sable ni bruyère, mais une étendue ininterrompue de terres grasses et extrêmement fertiles, les champs succèdent aux champs, les prairies aux prairies; la Geest présente des landes, des sables, et n'est cultivée que par endroit. La Marsch est entourée de digues et coupée de canaux, sans source ni rivière; la Geest a des sources, des ruisseaux et des fleuves. » (Bernhard von Cotta, cité par Haas, *op. cit.*, p. 41).

nications amènent la culture intensive et spécialisée. Une des spécialisations le plus en honneur est l'élevage, soit des bovidés, soit des chevaux. Mais quoique le sol et le climat se prêtent fort bien au pâturage, ce mode de culture ne s'impose pas absolument; je n'en veux d'autre preuve que le premier propriétaire à qui j'ai rendu visite, et qui a exclu de sa ferme toute espèce de bétail, à l'exception des chevaux de labour. Cette originalité lui a valu d'ailleurs une certaine célébrité à laquelle je dois sans doute d'avoir été adressé à lui tout d'abord.

Nous n'avons pas à décider si M. Wolf fait mieux ou moins bien que les cultivateurs qui l'entourent; nous devons simplement constater ce fait : c'est qu'il avait une conception à lui de la culture, et qu'il a pu la réaliser sur le lieu où il se trouvait, ou plutôt où il est venu se fixer, car il est originaire du pays de Kehdingen. Mais là, les terres sont très compactes, très difficiles à travailler, ce qui oblige à en consacrer au pâturage la plus grande partie. Ce n'était donc pas l'affaire d'un homme qui ne voulait pas entendre parler de bétail; M. Wolf vint donc s'établir aux portes d'Otterndorf sur un domaine de 90 hectares, que le précédent propriétaire s'était vu contraint de vendre pour faire face à des dettes provenant, en partie, de mauvaises spéculations, et en partie, des soultes élevées qu'il avait dû payer à ses frères et sœurs.

L'enrichissement et ses conséquences. — Nous avons là sous les yeux en raccourci toute une série de répercussions provenant de la *facilité d'enrichissement* par la culture intensive et spécialisée. Cette possibilité, cette facilité relative de s'enrichir va avoir plusieurs conséquences.

La première, c'est que l'agriculture étant un métier qui paie bien, un certain nombre de fils de propriétaires désirent suivre la carrière paternelle, ex. : deux fils de M. Wolf sur trois. Les terres qui sont à louer trouvent preneurs à des prix assez élevés; les domaines s'afferment donc facilement; celles qui tombent en succession sont convoitées par tous les héritiers, qui sont disposés à les prendre pour un bon prix. Dans ces con-

ditions le père ne peut plus songer à avantager beaucoup l'héritier qui recevra tout au plus 10 % à 20 % en préciput, et souvent même n'aura droit qu'à sa part. Notons, en passant, que dans le Sietland, contrée moins riche, l'héritier est encore fortement avantagé. La transmission se fait par testament ou le plus souvent par acte entre vifs; le père fixe la valeur du Hof et désigne l'héritier qui est généralement l'aîné. Celui-ci sert une rente à ses parents qui se retirent soit à la ville, soit dans le voisinage où ils se font construire une petite maison. La quasi-suppression de l'avantage fait à l'héritier entraîne la suppression des charges de famille qui grevaient le fils fortement avantagé du Lunebourg : entretien des parents et des enfants puînés.

A la mort du père, l'héritier n'a plus de rente à payer, mais il a à verser à ses frères et sœurs le montant de leur part dans le domaine paternel. Par suite de la réduction de son avantage et de la valeur des terres, dans ce pays de culture rémunératrice, il a, de ce fait, d'assez lourdes charges à supporter. Il est presque toujours obligé de contracter un emprunt, qu'il remboursera ensuite par annuités. Si tout va bien, il peut se tirer d'affaire et liquider sa situation en quelques années. Mais il n'en va pas toujours ainsi; les gros bénéfices de la culture spécialisée invitent à la vie large et facile; l'esprit d'économie est rare. Qu'il arrive de mauvaises années et la situation du Bauer sera compromise, car si la culture intensive procure des gains élevés, elle expose par contre à des pertes considérables à cause des gros capitaux qui y sont engagés; elle participe un peu de l'instabilité du commerce. Elle favorise l'ascension des capables, mais provoque irrémédiablement la chute des incapables. Or il faut croire que ceux-ci ne sont pas inconnus dans le pays de Hadeln, car on m'a assuré que, ces dernières années, il y avait eu un certain nombre de ventes forcées, et presque toujours on m'a signalé comme cause initiale de la ruine du propriétaire les soultes élevées qu'il avait dû payer.

Ces ventes de domaines sont une cause d'ébranlement pour la population; la stabilité de certaines familles est compromise :

le lien qui attache l'homme à la terre est rompu. Il est vrai que ce sont les éléments les moins résistants qui sont ainsi éliminés, et qu'ils sont souvent remplacés par d'autres plus sains, plus vigoureux et plus capables, comme c'est le cas pour les Wolf.

Dans les régions où la famille est très stable, la terre n'a pour ainsi dire pas de cours, puisqu'il ne s'en trouve jamais sur le marché. A Otterndorf, il y a un courant de ventes suffisant pour qu'elle soit à un prix abordable, ce qui attire des acquéreurs des pays voisins. Ces nouveaux venus, quoique de formation sociale très analogue, sinon même identique, n'en sont pas moins étrangers aux mille petites traditions de détail qui donnent à un pays sa physionomie particulière; ils ne sont pas attachés à leurs voisins par ces nombreux liens de parenté, de relations, de voisinage séculaire qui font des habitants d'un même coin de terre comme les membres d'une grande famille, dont ils se sentent plus ou moins solidaires. Cette immigration, quoique faible, contribue à enlever à la population du Hadeln quelque chose de ses caractères distinctifs; c'est à quoi tendent d'ailleurs d'autres causes agissantes que nous rencontrerons au cours de cette étude.

Nécessité de la transmission intégrale. — Il est des contrées en France où la mise en vente d'un domaine rural est le signal de son morcellement. Le vendeur en obtient souvent par la vente au détail un prix très supérieur à celui qu'il obtiendrait d'un acquéreur unique. Il en est ainsi dans les pays de petite culture paysanne où la main-d'œuvre joue dans la production un rôle plus important que l'intelligence et le capital. Dans les Marschen, le morcellement est inconnu, car nous sommes ici dans un pays de grande culture intensive et spécialisée; ce mode d'exploitation exigeant des mises de fonds assez considérables, il importe de pouvoir répartir les frais généraux sur une assez grande étendue de terres. Nous avons vu que le Hof de Wolf comprend 90 hectares; tous ne sont pas aussi grands, lui-même en possède, dans une commune voisine, un autre qui

n'a que 35 hectares. Néanmoins, 50 à 60 hectares sont un minimum au-dessous duquel on ne descend guère : c'est une condition essentielle de la culture intensive dans cette région où la grande culture intensive est la seule rémunératrice. On s'explique donc très bien que les petits propriétaires ne puissent pas gagner d'argent dans la culture sur leurs lopins de terre : par suite, ni eux ni les journaliers ne peuvent acheter de la terre dont le prix est trop élevé pour qu'ils en tirent profit avec leurs moyens de culture insuffisants.

La même raison économique qui s'oppose au morcellement des domaines en cas de vente, s'oppose à leur partage en cas de succession. La *transmission intégrale* s'est donc maintenue ici comme en Lunebourg ; mais tandis qu'à cause de la pauvreté du lieu, elle n'était possible, sur la Geest, que grâce à un avantage considérable accordé à l'héritier, dans les Marschen la richesse du sol et les bénéfices de la culture commerciale permettent au père de partager sa fortune à peu près également entre tous ses enfants en imposant à son héritier le paiement de soultes élevées.

De toutes façons, les cadets doivent quitter le Hof, mais alors que, sur la Geest pauvre et peu peuplée, ils s'installent comme journaliers et artisans, dans les Marschen, ils aspirent à des situations plus relevées et plus lucratives : fermiers, fonctionnaires, commerçants, etc... Ils le peuvent grâce à l'éducation plus soignée, à l'instruction plus poussée que les bénéfices de la culture intensive ont permis à leurs parents de leur donner. L'avancement d'hoirie que ceux-ci leur font lors de leur établissement n'est pas non plus sans les aider grandement dans leurs affaires.

Nous sommes ici en présence d'une population plus riche que celle du Lunebourg et dont les moyens d'action sont plus étendus et plus puissants : c'est une conséquence du lieu plus fertile.

Dans les Marschen de la Wéser, nous avons vu la petite propriété se maintenir à côté de la grande, grâce aux ressources de l'élevage. Ici, elle se maintient encore, mais d'une façon moins

générale, parce que l'élevage a moins d'importance et est en partie remplacé par la culture qui demande un capital plus considérable. L'élévation des frais généraux ne permet pas aux petites exploitations de résister.

Nécessité des aptitudes commerciales. — J'ai beaucoup parlé jusqu'à présent de culture intensive et spécialisée, et j'ai dit que cette spécialisation portait soit sur les produits de la culture, soit sur ceux de l'élevage. Voici d'abord un exemple de spécialisation dans la *culture des céréales*. M. Wolf, nous le savons, a banni le bétail de sa ferme ; il n'a conservé que trois vaches laitières pour son usage personnel, sept ou huit porcs pour utiliser les déchets du ménage, et une douzaine de chevaux nécessaires pour les travaux agricoles. Ce sont les *céréales* qui, dans cette exploitation, sont le produit spécialisé, le blé en première ligne, puis un peu d'orge et de seigle. La spécialisation dans la culture du blé entraîne forcément d'autres cultures ; d'abord du trèfle, légumineuse qui a pour but d'enrichir le sol en azote, tout en fournissant des récoltes de quatre à cinq mille kilogrammes de fourrages à l'hectare ; puis des plantes sarclées, betteraves et féveroles qui permettent de nettoyer le sol pour une prochaine culture de céréales. En dehors de l'assolement, signalons une oseraie de neuf morgen [1] et un verger de cinq hectares, planté de douze cents arbres ; la culture des pommiers prend en ce moment-ci une grande extension dans la contrée.

M. Wolf n'emploie pas de fumier de ferme, ou du moins se contente de ce qu'il produit chez lui, c'est-à-dire fort peu. Il fait en revanche une grande consommation d'engrais chimiques, surtout de superphosphates. Un amendement d'un usage fréquent est la marne que l'on trouve dans le sous-sol à une profondeur de 3 mètres environ ; on en répand 500 mètres cubes à l'hectare, ce qui est une dépense de 500 marks [2]. M. Wolf obtient de la sorte des rendements élevés ; il vend

1. *Quatre* morgen = *un* hectare.
2. Le mark vaut 1 fr. 25.

tous ses produits : grains, fourrages et pailles qu'il expédie parfois directement à Brême ou à Hambourg.

Ventes de produits agricoles ou achats d'engrais chimiques par grandes quantités exigent déjà, pour être faits dans les conditions les plus avantageuses, certaines aptitudes commerciales de la part du cultivateur. Ces aptitudes sont requises à un degré plus éminent encore, lorsque, au lieu de faire simplement de la culture spécialisée de produits courants, on fait des cultures spéciales dont les produits s'adressent à une clientèle déterminée que l'on ne rencontre pas sur le marché banal, mais que l'on doit atteindre chez elle. L'agriculteur est alors assimilable au fabricant qui, pour écouler ses marchandises, doit se créer des débouchés, tenir compte non seulement de l'état général du marché, mais encore des besoins ou des désirs d'une catégorie de consommateurs ou de clients particuliers. Nous savons que l'Allemand excelle en cette matière et que son aptitude à se plier aux exigences de l'acheteur est un des secrets de sa supériorité commerciale.

Voici, par exemple, des *cultures de pépinières*.

Nous trouvons ce genre de spécialisation à proximité d'Otterndorf dans un domaine de 80 hectares dont 12 sont aménagés en pépinières. A la différence de M. Wolf, M. Sack fait une énorme consommation de fumier : douze cents voitures par an, sans compter les engrais chimiques. Le fils aîné a passé deux ans comme élève chez un grand pépiniériste des environs de Trèves, puis il a fait en Hollande un voyage d'étude de six semaines dont il a tiré grand profit. La terre des Marschen, fraîche et fertile, convient parfaitement aux cultures de pépinières; le climat humide est également très favorable aux arbres, qui, en revanche, trouvent dans le vent froid de l'hiver un ennemi redoutable contre lequel on doit les protéger au moyen d'abris. M. Sack vend ses produits, qui sont des plus variés, dans toute l'Allemagne, à des particuliers aussi bien qu'à des jardiniers. Ces années-ci, il écoule un assez grand nombre d'arbres fruitiers dans son voisinage immédiat où les vergers prennent une extension de plus en plus grande.

Nous avons bien là l'exemple d'une culture exclusivement commerciale, qui ne s'explique que par la facilité des transports et la possibilité d'un vendre les produits en totalité, car ceux-ci sont de nature telle que leur consommation ou leur transformation sur la ferme est radicalement impossible; à l'habileté technique qui sert à les obtenir, il faut joindre les aptitudes commerciales qui servent à les écouler.

Nous allons maintenant voir quelques exemples de *spécialisation dans l'élevage.*

II. — L'ÉLEVAGE ET LES TRANSACTIONS COMMERCIALES.

CARACTÈRES DE L'ÉLEVAGE. — La spécialisation de beaucoup la plus générale dans les Marschen et la plus importante au point de vue social est l'élevage; sous ce nom, nous entendrons tout ce qui a trait aux spéculations sur les animaux : production, élevage proprement dit, engraissement.

De même que M. Wolf, malgré son parti pris contre la gent animale, avait bien dû admettre les chevaux de labour dans sa ferme, de même aussi les éleveurs même les plus exclusifs doivent condescendre à faire quelques cultures : c'est une condition du succès, car ici toutes les terres ne sont pas à un égal degré propres à être converties en prairies permanentes : *l'élevage est donc associé à la culture.*

M. Franz possède un hof de 66 hectares qui est dans sa famille depuis fort longtemps; la moitié des terres est occupée par des pâturages naturels ou artificiels. M. Franz a développé beaucoup ses cultures fourragères depuis dix ou douze ans, à cause de la cherté de la main-d'œuvre et des bas prix des céréales; *tout son système d'exploitation actuel est organisé en vue de l'élevage;* il possède cinquante bêtes à cornes et une vingtaine de chevaux. Tous ces animaux sont vendus à trois ans, mais ils ne proviennent qu'en petit nombre des écuries du domaine qui ne renferment, en effet, que cinq juments et cinq vaches, qui servent, les unes à exécuter les travaux agricoles, les autres à

fournir le lait nécessaire à la maison. L'effectif est complété par des achats de jeunes bêtes, soit à de petits propriétaires qui ont une ou deux juments ou vaches, soit à des cultivateurs spécialisés dans la production. Cette division du travail s'impose presque nécessairement, car nous la retrouvons à peu près dans tous les pays de production animale. Presque tous les Bauern de la région ont quelques poulains qui leur sont achetés suivant leur type, soit par des Mecklembourgeois qui en feront des carrossiers, soit par la remonte pour les besoins de l'armée.

M. Sack mène de front *l'élevage des chevaux et des bovidés* avec la culture de ses pépinières. Ce sont deux genres d'exploitation très différents, qui peuvent néanmoins coexister sans inconvénient sur un même domaine, car, à cause précisément de leur nature bien distincte, ils ne se nuisent pas l'un à l'autre. Des six juments du domaine, deux sont de pur sang ; à leurs produits s'ajoutent chaque année vingt poulains achetés au sevrage et gardés jusqu'à trois ans pour être vendus à la remonte. C'est donc en tout une soixantaine de chevaux qu'il s'agit d'hiverner, non compris les jeunes veaux que M. Sack achète, âgés de huit jours, 40 à 45 marks, et qu'il revend pour l'engraissement à deux ans, 250 à 280 marks. Pour suffire à la nourriture de tous ces animaux, il a loué, au prix assez élevé de 130 marks l'hectare, 17 hectares de pâturages qui portent l'étendue totale de ses herbages à 46 hectares. Un certain nombre de champs sont aussi transformés en prairies temporaires pour trois ans et défrichés ensuite. Presque tous les produits végétaux du domaine sont consommés sur place et il y faut ajouter quelques aliments complémentaires. L'élevage est proportionnellement plus développé ici que chez M. Franz.

L'exploitation de M. Fischer va nous offrir un exemple de spécialisation encore plus intense, où le côté commercial de l'entreprise l'emporte sur le côté purement agricole. Le Hof familial compte 100 hectares dont moitié en pâturages ; le propriétaire actuel y a ajouté cent autres hectares d'herbages pris en location sur les bords de l'Elbe, entre la digue d'été et la digue d'hiver. Ces prairies sont souvent submergées à l'époque des

hautes eaux et en reçoivent une certaine fertilisation; elles sont affermées de 130 à 150 marks l'hectare, et fournissent une herbe fine et abondante qui donne une pâture excellente.

M. Fischer se consacre surtout à l'*élevage du cheval de remonte;* l'an dernier, il en a livré 110 aux services de l'armée. Il achète, dans le pays, à d'autres cultivateurs, des poulains de deux ans ou deux ans et demi et les revend à trois ans, sans aucun dressage. Le cheval de troupe d'artillerie, qui m'a d'ailleurs paru plus léger que le nôtre, et le cheval de grosse cavalerie se paient environ 1.100 marks; le cheval d'officier atteint jusqu'à 2.000 marks.

Les chevaux qui ne répondent pas au type de l'armée, ou qui peuvent trouver un débouché plus avantageux dans le commerce, sont vendus à de gros négociants de Hambourg, Munich, Elberfeld qui ont des correspondants dans la région. La grande majorité des chevaux de M. Fischer ne fait donc que passer entre ses mains six mois, ou un an tout au plus. Il avait bien quelques poulinières dont il gardait les produits, mais une épidémie lui ayant fait perdre trente-cinq bêtes, il a jugé opportun de liquider le reste de son écurie; il est en ce moment-ci en train de se remonter.

Comme ses voisins Franz et Sack, il étend ses opérations aux bœufs qu'il achète en été âgés de deux ans et qu'il revend gras, pesant 600 à 700 kilogrammes à l'automne de l'année suivante : ces bœufs gagnent en un été de 100 à 150 kilogrammes. Il y en avait, au moment de ma visite, quatre-vingt-quinze qui paissaient en compagnie des chevaux dans les savoureux pâturages de l'Elbe. Ce mélange des deux espèces d'animaux permet une meilleure utilisation de l'herbe, le bœuf et le cheval ayant chacun leurs préférences pour telle ou telle sorte de plantes; en outre, le cheval tond le gazon plus près que le bœuf : où ce dernier ne trouverait plus à manger, le cheval trouve encore à se nourrir; on peut ainsi charger les herbages de deux têtes par hectare. Pendant la belle saison, les animaux restent dehors jour et nuit; en hiver. le nombre en est un peu réduit, mais M. Fischer n'en doit pas moins héberger

deux cents chevaux et soixante bêtes à cornes; aussi lui faut-il des bâtiments très vastes.

Les cinquante hectares de cultures du domaine ne sauraient fournir la nourriture nécessaire à ce nombreux bétail pendant tout l'hiver; il y faut pourvoir par des achats considérables d'avoine, pailles, fèves, fourrages, etc... Cet approvisionnement n'est pas un des moindres soucis de l'éleveur, car tous les cultivateurs du voisinage se livrant peu ou prou à l'élevage, on ne saurait trouver sur place ces denrées qu'il faut se procurer au loin. Il s'agit aussi de serrer les cours de près, car le moindre écart de prix peut avoir une influence très sensible sur le bénéfice final de l'exploitation. Ces difficultés résultant de la spécialisation et de l'extension considérable de l'élevage viennent s'ajouter à celles qui résultent des achats et des ventes des chevaux et des bœufs. *Le domaine agricole tend ici à devenir une véritable maison de commerce.*

L'élevage forme de la culture intensive. — Rien ne diffère plus de l'art pastoral du nomade des steppes asiatiques que l'élevage intensif de l'agriculteur des Marschen. Cet élevage est lié à la culture par la nécessité, d'une part, d'entretenir un assez grand nombre de bêtes sur un espace restreint, ce qui amène à créer des pâturages artificiels et à augmenter la fertilité des prairies naturelles par des engrais chimiques ; par la nécessité, d'autre part, de nourrir les animaux en stabulation, pendant l'hiver qui est long, d'où l'obligation de produire des fourrages, de les récolter, de les emmagasiner et de suppléer, s'il le faut, par des achats à leur insuffisance. L'élevage n'est ici qu'une *forme de la culture intensive,* et on s'explique très bien son développement par deux raisons :

La première, c'est l'humidité naturelle d'une plaine basse à sol argileux sous un climat pluvieux qui favorise la croissance des fourrages de toute nature.

La seconde, c'est que l'élevage est souvent une façon commode et avantageuse de consommer et de vendre les produits de la culture; certains de ces produits, tels que les fourrages

verts, pourront être consommés sur pied par le bétail, sans dépense de main-d'œuvre : d'autres, fourrages secs, graines, racines le seront au domaine sans exiger les longs transports et le triage que nécessiterait leur vente sur le marché ; il n'y aura donc pas de déchets. En outre, tous ces produits différents se trouvent ainsi transformés en un produit unique qui est l'animal de travail ou de boucherie ; cet animal se transporte tout seul, ce qui en simplifie la manutention, et ce qui était d'une importance capitale avant le développement des chemins de fer. C'était donc un moyen pratique pour l'agriculteur des Marschen d'exporter les produits de sa terre. Le produit étant unique, le marché ou du moins la clientèle l'est aussi ; il est donc plus facile de connaître ses exigences, de chercher à les satisfaire et de s'assurer ainsi des débouchés.

L'ÉLEVAGE DÉVELOPPE LES APTITUDES COMMERCIALES. — Nous avons vu que la culture intensive et spécialisée exige des aptitudes commerciales par la nécessité qu'elle impose de savoir acheter et vendre ; il semble, d'après ce que nous venons de dire, que l'élevage, simplifiant la production, devrait avoir pour conséquence un moindre développement des aptitudes au négoce ; or, partout nous pouvons constater précisément le contraire et nous devons nous en rendre raison.

Tout d'abord, l'élevage a ouvert la voie au commerce, parce qu'il a été la *première culture spécialisée ;* il a permis de transformer les produits de la culture intégrale en un produit unique élaboré en vue de la vente. Les autres spécialisations ne sont venues que plus tard lorsque la construction des chemins de fer leur eût ouvert des débouchés ; sans l'élevage, le cultivateur des fertiles Marschen aurait eu des denrées dépassant de beaucoup les besoins de sa consommation et dont il n'aurait su que faire, étant donné la difficulté des transports. Il a été amené par l'élevage à ne plus produire que des denrées aboutissant à l'auge de ses bœufs, ou au ratelier de ses chevaux. Ces animaux ne pouvant pas s'emmagasiner comme du blé qui se conserve plusieurs mois sans dépense, mais consommant, au contraire, chaque jour une

ration, l'agriculteur a été amené à mettre en balance la valeur de cette ration avec l'accroissement de valeur de son animal et à calculer le moment où ce dernier doit être vendu. Il a dû se préoccuper de trouver des débouchés opportuns. il a dû se faire *commerçant*.

Les débouchés étant extensibles, le cultivateur a eu intérêt à augmenter sa production et, pour cela, à tirer de ses terres le maximum de récoltes; l'élevage a donc eu pour contre-coup de favoriser les *progrès techniques* de la culture du sol.

Mais il a surtout *développé à un haut degré les aptitudes commerciales* de l'agriculteur, non pas simplement parce qu'il s'agit d'élevage, mais parce que cet élevage est une culture spécialisée; ses effets sur le développement du commerce sont plus accentués que ceux dus aux autres cultures spécialisées parce qu'il exige des transactions *plus fréquentes*.

S'agit-il de reproduction, l'éleveur devra se procurer des mères et des étalons; il devra, d'après les demandes du marché et les conditions de son milieu, choisir la race susceptible de lui donner les produits les plus avantageux. Il sera souvent dans l'obligation de se procurer ses reproducteurs au loin et dans des régions différentes; il lui faudra aussi savoir escompter les bénéfices que peut lui rapporter une mise de fonds faite à propos.

Quant à l'élevage proprement dit, il exige des transactions moins délicates peut-être, mais infiniment plus nombreuses. Fischer, Sack, Franz et beaucoup de leurs voisins achètent chaque année un grand nombre de jeunes poulains qu'ils ne gardent qu'un an ou deux. Or, quoi de plus trompeur qu'un poulain? Il faut, par le seul examen de la bête et la connaissance de ses ascendants, prévoir ce qu'elle deviendra plus tard et déterminer d'après cela le prix qu'on peut la payer.

La difficulté n'est pas moindre pour les bœufs destinés à l'engraissement. Ce qui fait la fortune des herbagers, c'est le coup d'œil; soit, mais c'est aussi la connaissance du marché, de ses besoins, de ses exigences et de ses fluctuations possibles.

Si l'éleveur achète, c'est pour revendre, et à bref délai; les

ventes n'exigent pas des aptitudes moindres que les achats. Il faut savoir choisir le moment opportun, le marché avantageux et présenter son produit sous des apparences flatteuses.

Une nouvelle difficulté, mais qui ne contribue pas peu à la formation commerciale de l'éleveur, c'est que ces ventes et ces achats sont en général isolés et répartis sur toute l'année ; quoiqu'il y ait des saisons où les transactions soient moins actives, l'éleveur est tenu presque constamment en haleine. Les opérations ont souvent lieu dans des *foires ;* on a affaire à un grand nombre de personnes dont on ne connaît ni le caractère, ni les habitudes. Il faut faire preuve d'une certaine pénétration psychologique, et d'une habile diplomatie pour déjouer leurs ruses et arriver à les persuader. Cela ne développe pas forcément la franchise mais aiguise certainement l'esprit.

Ce qui va développer le sens de l'observation, mais aussi la méfiance, chez l'éleveur, c'est que ses transactions portent sur des objets ayant chacun son *individualité propre*, ses qualités et ses défauts. Il faut donc examiner minutieusement chaque animal, refaire pour chacun la série des opérations mentales qui conduisent à la détermination du prix, se défendre pour chacun contre les supercheries de la partie adverse, et savoir découvrir en chacun les éléments d'une discussion victorieuse. Il n'y a donc *pas de cours fixés,* sinon pour les bêtes grasses, et encore approximativement. La marchandise n'étant pas homogène, on ne peut pas conclure d'affaire sur échantillon, ni par correspondance. On peut dire qu'il faut conclure autant de marchés différents qu'il y a de têtes de bétail ; il faut voir chaque animal et en discuter la valeur. On entre ainsi en contact étroit avec un grand nombre d'hommes, et cela contribue à vous ouvrir l'esprit.

Le producteur de vin ou de blé ignore ces difficultés, il pourra conclure la vente de toute sa récolte, sur échantillon ou sur analyse garantie, par téléphone sans quitter sa ferme et sans voir son acheteur : la marchandise est homogène. S'il a besoin d'engrais ou de tourteaux, il s'adressera à un syndicat et n'aura même pas le souci de contrôler les déclarations du vendeur, il n'a pas à en-

tamer de discussion : la marchandise est homogène, les cours sont fixés.

L'élevage du cheval. — Nous venons de voir pourquoi l'élevage tend à développer les aptitudes commerciales, il nous faut remarquer que ses effets sont bien plus accentués s'il s'agit de l'élevage du cheval. D'une part, cet animal a plus de valeur que le bœuf et le mouton ; il est donc l'occasion de gains et de pertes plus considérables, ce qui surexcite les facultés de l'éleveur qui met tout en œuvre pour réussir dans ses transactions ; c'est peut-être un peu à cela que les maquignons doivent leur mauvaise réputation. D'autre part, la spécialisation du cheval est plus accentuée que celle du bœuf : ce dernier peut servir au travail ou à la boucherie, l'abattoir est même son point d'aboutissement normal ; il y a donc toujours possibilité de se débarrasser, souvent même sans perte, d'un mauvais taureau ou d'une mauvaise vache. Pour le cheval, rien de semblable : il est uniquement destiné au travail, parfois même son type le cantonne dans un travail déterminé, selle ou trait. Est-il vicieux? A-t-il une tare un peu grave, un mauvais tempérament? Sa valeur tombe alors à presque rien. L'acheteur doit donc ouvrir l'œil, tandis que le vendeur cherchera à mettre son animal dans les conditions les plus favorables.

Pourquoi l'élevage du cheval s'est-il développé dans les Marschen du pays de Hadeln?

On en peut, peut-être, trouver l'explication dans la nature du sol et dans le climat. La terre forte et compacte craint l'eau; d'autre part, la mauvaise saison est humide et longue : il est donc impossible pendant l'hiver d'exécuter aucun travail agricole, notamment les labours. Quand arrive le printemps, il faut, en quelques jours, préparer les terres et faire les semailles, il en est de même en automne, car le mauvais temps arrive vite. La nécessité d'aller vite en besogne oblige à avoir un grand nombre d'attelages et les chevaux plus alertes sont préférés aux bœufs.

Ces nombreux chevaux nécessaires pour les travaux d'été vont

rester inactifs, c'est-à-dire improductifs, pendant tout l'hiver. Il a dû venir naturellement à l'esprit du cultivateur d'employer de préférence des juments qui, outre leur travail, lui donneraient des poulains, dont la valeur paie largement des soins spéciaux qu'exigent les mères. Pour passer de cet élevage accessoire du cheval à un élevage plus étendu et considéré comme spéculation principale, il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi le jour où les conditions du marché furent favorables.

INFLUENCE DE L'ÉLEVAGE SUR L'ÉDUCATION. — Par l'élevage intensif se développa le commerce et apparurent les gains rapides; la prospérité fut grande dans les Marschen entre 1875 et 1880. Le Bauer prit à cette époque des habitudes de vie large et facile qu'il a conservé depuis, et dont nous avons vu quelques conséquences[1]. Il voulut donner à ses enfants une éducation plus soignée que celle qu'il avait reçue lui-même et les envoya à la ville, où ils eurent pour camarades de jeunes urbains qui se destinaient au commerce ou aux carrières libérales. Les filles furent élevées dans des pensionnats, où elles apprirent le piano et la broderie, mais dont l'éducation, toute de surface, ne les rendait pas capables de supporter l'isolement de la vie rurale et d'en accepter courageusement les soucis et les tracas.

Certes, il est légitime que le « Marschbauer » enrichi par sa culture cherche à donner à ses enfants une bonne éducation. Malheureusement les collèges où il les envoie sont un milieu déplorable pour les préparer à leur existence future; il en résulte chez certains un éloignement profond pour la vie rurale. Le mal se fait sentir surtout chez les jeunes filles qui envisagent souvent avec effroi l'idée d'épouser un cultivateur, mais qui sont prêtes à partager avec enthousiasme l'existence du moindre rond de cuir. M[me] Franz ne tarit pas de doléances à ce sujet; elle a pourtant marié une de ses filles à un propriétaire du voisinage, mais son fils aîné, l'héritier, qui a trente ans, n'a pu encore se résoudre à lier son sort à celui d'un « back-

1. V. *supra*.

fisch » moderne. Des deux autres filles de la maison, l'une étudie le chant ce qui l'obligera forcément à se fixer à la ville pour utiliser ses talents; quant à la plus jeune, elle crie sur tous les tons qu'elle n'est pas faite pour vivre à la campagne. Il semble donc que l'éducation des jeunes filles, en les portant à déserter la campagne, a pour conséquence une *pénurie d'épouses convenables pour les jeunes agriculteurs,* et cet état de choses en se prolongeant ne contribuera pas peu à l'ébranlement de la famille rurale.

Cette éducation urbaine n'a pas pour les garçons les mêmes effets fâcheux; leur esprit plus positif leur permet de se rendre compte des bénéfices qu'il y a à réaliser dans la culture, et un bon nombre d'entre eux cherchent à rester fermiers. Quant aux autres, comme il n'y a pas place pour tous à la campagne, il n'est pas mauvais qu'ils soient mis à même de réussir dans le commerce ou les carrières libérales.

On est parfois étonné, au premier abord, que des gens qui attachent un grand prix à l'indépendance, comme les Saxons du Hanovre ou de la Westphalie, ne répugnent pas à entrer dans les fonctions publiques et n'aillent pas de préférence au commerce ou à l'industrie. Il me semble qu'il y a à cela deux raisons. D'abord, les fonctionnaires allemands sont très indépendants. Ceux de l'ordre judiciaire le sont d'une façon absolue; ceux de l'ordre administratif, un peu moins sans doute, mais très réellement toutefois : ils ne peuvent être révoqués que pour manquement professionnel ou pour indignité et seulement après une procédure déterminée, qui les soustrait à l'arbitraire du ministre. Ils jouissent d'une grande liberté d'opinions et, s'ils sont membres d'une Chambre élective, on les voit sans scandale faire de l'opposition au gouvernement. Nous ne sommes pas ici sous le régime du clan.

Si ces fonctionnaires étaient entrés dans le commerce ou l'industrie, auraient-ils une situation meilleure? Au point de vue pécuniaire, c'est probable; mais le travail qu'on exigerait d'eux serait plus considérable, plus absorbant, et à quelques égards leur indépendance beaucoup moindre. Sans grands capitaux,

étant données les conditions de l'industrie et du commerce modernes, ils ne pourraient prétendre qu'au rôle d'employés ; or le contrôle du patron serait bien plus direct et plus exigeant que celui d'un supérieur hiérarchique le plus souvent éloigné. A ces considérations, s'ajoute aussi le prestige du titre et de l'autorité, prestige qui est grand dans un pays bureaucratique et hiérarchisé comme la Prusse.

Néanmoins, un certain nombre de cadets deviennent commerçants; ainsi M. Franz a un cousin à Mexico, un autre à Madagascar; un de ses frères tient un bazar au Transvaal ; un de ses fils, attiré par son oncle, est allé dans le Sud-Africain et dirige une maison de commerce à Bloemfontein.

C'est évidemment aux habitudes commerciales développées par la culture intensive, et en particulier par l'élevage, que ces fils d'agriculteurs doivent de s'adonner volontiers aux affaires; ils sont d'ailleurs à proximité de Hambourg et de Brême où quelques-uns d'entre eux vont se fixer ; le port de Cuxhaven est aussi tout proche et les sollicite de s'embarquer pour les pays d'outre-mer. Mais, en général, ils émigrent peu ; nous verrons plus loin dans quelle classe se recrutent surtout les émigrants.

Un cultivateur retiré s'occupe encore parfois de commerce. J'en ai connu un qui a exploité son domaine pendant trentre-quatre ans ; se sentant vieillir, il l'a vendu, car *aucun de ses enfants n'était disposé à lui succéder :* l'un est à San-Francisco, un autre fonctionnaire à Berlin, le troisième commerçant dans le Tyrol. — On peut juger par là de l'étape franchie depuis le Lunebourg où le Hof était considéré comme un bien de famille sacré. Après avoir vécu pendant un an dans l'oisiveté, notre homme trouva l'existence insupportable ; pour s'occuper, il acheta un hôtel qu'il exploite depuis dix ans et se fit préposer à la bascule publique. Cette charge, sa situation d'hôtelier et son ancienne profession lui assurant de nombreuses relations dans le monde agricole, il est devenu tout naturellement courtier, s'entremettant pour les ventes et les achats.

L'élevage, soit par la richesse qu'il développe, soit par l'éducation que reçoivent les enfants de Bauern enrichis, soit par les

relations commerciales qu'il engendre, influe sur le *mode d'existence qui est plus relevé* que dans les régions de culture pure. Les éleveurs entrent en contact avec de gros marchands qui vivent largement, ou avec des officiers de la remonte qui au prestige de l'uniforme et de la situation officielle joignent celui d'une éducation distinguée. Ils deviennent attentifs aux usages et aux manières des étrangers, et attachent quelque prix à leur opinion : ils s'urbanisent. Leurs maisons deviennent confortables, élégantes même, et rien dans leur vêtement ni leurs manières ne les distinguent plus des bourgeois modernes.

En résumé, l'élevage accentue les caractères de la culture intensive et spécialisée, dans le sens commercial.

III. — LE PERSONNEL OUVRIER ET L'ÉMIGRATION.

Nous ne nous sommes occupés jusqu'ici que de l'exploitant agricole, de ses méthodes d'exploitation et des répercussions que le mode de travail, la culture intensive et spécialisée, pouvait avoir sur lui et sur sa famille ; mais à côté du Bauer aisé, riche même, existe toute une population qui vit dans son voisinage, parfois même sous sa dépendance. Ce sont les domestiques, les journaliers et les petits propriétaires.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL. — Nous savons que, dans le pays de Hadeln, la mauvaise saison est longue et humide, et que cela a une répercussion sur les travaux qui doivent être exécutés tous à la fois et très rapidement à certaines époques de l'année. Cette nécessité a pour conséquence l'instabilité de la main d'œuvre, la suppression partielle du patronage et l'émigration.

La réduction du bétail aux seuls chevaux de labour permet à M. Wolf de n'avoir qu'un seul domestique, le « Futterknecht », c'est-à-dire, le valet chargé de distribuer la nourriture aux animaux. C'est une grande simplification. Pour la culture de ses terres, il emploie cinq ouvriers permanents qu'il occupe toute l'année. Ils ne sont pas nourris, et reçoivent comme

salaire, à l'époque de la moisson, 3 marks ; en automne et au printemps : 2 Mk 25 pf., en hiver : 1 Mk 50 pf. Trois de ces ouvriers sont des « Häuslinge » comme il en existe en Hanovre et en Westphalie[1] ; locataires du propriétaire, ils sont astreints à travailler sur le domaine, l'un d'eux est là depuis vingt et un ans, un autre depuis neuf ans; cette stabilité est à l'éloge du patron comme des ouvriers. Les autres journaliers permanents de M. Wolf sont propriétaires de leurs maisons et de quelques arpents que cultivent leurs femmes et leurs enfants; le dimanche, le propriétaire leur prête gratuitement sa charrue. En hiver, ces ouvriers sont occupés à entretenir les fossés d'assainissement moyennant un prix fait.

Ces fossés que nécessite l'humidité du sol et du climat s'opposent à l'emploi des machines; aussi la moisson doit-elle se faire à la sape, ce qui exige une main-d'œuvre considérable. Le moissonneur reçoit 11 marks 25 pf. pour la coupe d'un hectare; sa femme et ses enfants lient les gerbes et gagnent de ce chef 0,15 pf. par lot de 72 gerbes.

Insuffisance de la main-d'oeuvre locale; les nomades. — Sur une ou deux fermes *on a commencé à remplacer les fossés par des drainages,* ce qui présente le double avantage *d'augmenter la surface utilisable* pour la culture et de *permettre l'emploi des moissonneuses.* C'est la pénurie de la main-d'œuvre qui a poussé les propriétaires à faire cette amélioration d'ailleurs coûteuse; au moment de la moisson il y a sur tous les domaines un besoin général d'ouvriers auquel ne pourrait satisfaire la population. Les Bauern ont heureusement la ressource d'embaucher des ouvriers nomades, appelés familièrement des « monarques » à cause de la vie libre et indépendante qu'ils mènent sur les grands chemins pendant l'été; ils passent généralement l'hiver en prison. Ces roulants suivent souvent une machine à battre et sont ainsi assurés de trouver de l'ouvrage; les jours où la batteuse chôme, ils vont offrir leurs services dans

1. V. *Le Bauer de la Lande du Lunebourg,* (*Science sociale,* 23e fasc. p. 15.)

les fermes du voisinage; un certain soir, en ma présence, M. Wolf en a engagé huit pour le lendemain. Ils sont payés au jour le jour et nourris de la façon suivante : le matin et le soir, des *klösse*, boules de farine cuites avec du lard, et arrosées d'un verre d'eau-de-vie; à midi, encore des klösse et une soupe à la viande. Ces fiers « monarques » ont besoin d'être surveillés de près; ils sont employés à rentrer la récolte sous la direction des fils du propriétaire qui mettent d'ailleurs eux-mêmes la main à l'œuvre.

On conçoit que l'emploi de cette main-d'œuvre étrangère et instable ait influé sur les rapports du patron avec les ouvriers. Les relations familières, familiales même, qui existaient entre eux dans le Lunebourg sont ici inconnues; il ne saurait non plus être question de patronage vis-à-vis de ces nomades. Le patron ne se sent aucun devoir particulier vis-à-vis de ces gens qui ne font que passer, et cela n'est pas sans influence fâcheuse sur ses sentiments à l'égard de ses autres ouvriers, quoique, en général, ses rapports avec eux soient bons. *Maîtres et valets n'appartiennent pas ici à la même classe sociale,* et ils ont conscience de cette différence.

Chez les éleveurs, la situation est à peu près la même que chez M. Wolf, mais *le nombre des domestiques est plus grand,* car le soin des animaux, des chevaux surtout, exige un personnel stable et expérimenté; aussi M. Fischer paie-t-il des gages peut-être un peu plus élevés que ses voisins. Les pépinières de M. Sack demandent une main-d'œuvre considérable, et au printemps il y occupe jusqu'à trente hommes. Pour remédier à la pénurie d'ouvriers pendant l'été, on a eu, depuis ces dernières années, recours à des femmes venues de Pologne ou de Galicie, mais pas plus que les nomades elles ne sauraient remplacer avantageusement sous aucun rapport les ouvriers et les ouvrières du pays qui se font chaque jour plus rares *à cause de l'émigration.*

L'émigration, ses causes, ses caractères. — L'émigration est due à l'inégale répartition du travail pendant l'année. Nous

avons vu que les travaux agricoles s'exécutaient tous pendant quelques mois d'été et que la mauvaise saison n'était qu'un long chômage. En Lunebourg, l'ouvrier occupait les loisirs de l'hiver, autrefois par la fabrication domestique, aujourd'hui par le travail dans les bois. Dans les Marschen, rien de semblable : la facilité des communications a, depuis longtemps, fait disparaître la fabrication domestique, et l'entretien des fossés ne saurait donner une occupation suffisante à la population ouvrière.

Jadis, il y avait le battage en grange qui occupait les journaliers pendant tout l'hiver; mais *le battage à la vapeur* est venu supprimer ce travail, précisément au moment où les progrès de la culture intensive exigeaient pour la belle saison un personnel plus nombreux. Cette irrégularité dans le travail, et l'instabilité de la main-d'œuvre qui en résulte, sont les deux problèmes que pose la culture spécialisée et dont la solution est le gros souci des cultivateurs progressistes. A Otterndorf, les patrons ont résolu momentanément la question par l'emploi des nomades, et les ouvriers par l'émigration en Amérique.

Il existe dans le pays un certain nombre de *petits propriétaires* possédant de 2 à 8 morgen (1/2 à 2 hectares) et qui entretiennent une ou deux vaches et quelques porcs; ils trouvent un complément de ressources en travaillant chez leurs voisins. Ces familles seraient, semble-t-il, une excellente pépinière d'ouvriers agricoles : il n'en est rien, car la plupart des enfants émigrent après la confirmation, vers quatorze ou quinze ans, toujours avant dix-sept ans à cause des obligations du service militaire. Ils sont appelés en Amérique par des parents qui y sont déjà établis, qui leur paient le passage et leur procurent une situation à l'arrivée. Ils deviennent plus tard commerçants ou restaurateurs; les filles débutent comme servantes.

C'est donc une *émigration de petites gens et faite avec esprit de retour,* car le commerce n'enracine pas comme la culture. Si ces émigrants recherchent de préférence des situations commerciales, c'est qu'ils ont vu chez eux que les cultivateurs qui réussissent le mieux sont ceux qui ont le plus d'aptitudes pour le négoce, et, dans leur désir de faire fortune,

ils emploient les moyens qui leur semblent les plus rapides.

Ainsi ils ne se fixent pas définitivement en Amérique, ils restent en rapports fréquents avec leurs familles, y reviennent en visite, et, si la fortune leur a souri, ils finissent leurs jours à Otterndorf, car, disent-ils, aux États-Unis, il n'y a pas place pour des rentiers. Il existe sur la Medem une passerelle donnée à la ville par deux enfants du pays, actuellement à New-York : la pensée des émigrés n'abandonne donc pas le pays natal.

Ils aspirent à y revenir un jour, et réalisent souvent leur désir. Ils se font alors construire une de ces élégantes villas qui donnent à la petite ville un aspect coquet, riche et prospère, et qui en viennent rajeunir la physionomie. Peu à peu ils y constituent une classe de capitalistes et de rentiers; petite société sans grande envergure à cause de l'humble origine de ses membres, qui se renouvelle par de nouvelles arrivées, mais ne se perpétue pas, car les émigrants ont laissé leurs enfants en Amérique; ceux-ci, qui y sont nés, s'y sentent chez eux et y font souche de Yankees.

IV. — LES DIGUES ET L'AUTONOMIE LOCALE.

On peut se demander à quoi tient la multiplicité des petits pays qui bordent tout le littoral de la mer du Nord, et que ne semblent déterminer ni limites naturelles bien nettes ni configuration géographique particulière.

En dehors des considérations historiques, n'en pourrait-on pas expliquer l'origine première par la nécessité d'un groupement en vue de la défense contre les eaux? Pour le pays de Hadeln, l'explication semble plausible. Nous savons, en effet, que ce territoire est protégé contre les fortes marées et les débordements de l'Elbe par un système complet de digues et de canaux d'écoulement. Il existe une double ligne de digues : la digue d'été et la digue d'hiver, celle-ci plus élevée et plus résistante; comme le nom l'indique, elles marquent la limite des eaux en ces deux saisons; leur intervalle, comme elles-mêmes,

est occupé par des pâturages qui appartiennent à des particuliers dont la propriété est grevée d'une servitude : celle de souffrir les travaux nécessaires à l'entretien des ouvrages de défense.

Les frais de cet entretien sont supportés par *tous les propriétaires du pays* dans des proportions variables suivant leur intérêt plus ou moins immédiat. Ainsi, ceux des communes riveraines doivent entretenir onze pieds de digues par chaque morgen de propriété; ceux des communes de l'intérieur une longueur plus ou moins considérable suivant leur éloignement.

Dans la pratique, ils s'entendent avec un ouvrier habitant le voisinage de la digue, qui se charge à forfait des travaux d'entretien; ces derniers consistent presque exclusivement à enlever des débris de toute sorte apportés par les eaux et qui, en s'accumulant, feraient périr le gazon et faciliteraient ainsi l'action destructive des flots.

Pour obtenir cette action commune des propriétaires intéressés et pour la rendre efficace, il faut naturellement une contrainte et un contrôle qui se trouvent dans la commune et dans le pays. C'est le *Schultheiss,* sorte de maire, à qui incombe la surveillance des digues, sous l'autorité du Landrat (sous-préfet) et de l'ingénieur compétent. Les habitants d'Otterndorf sont exempts des charges de digue, car la ville a construit à ses frais une écluse à l'embouchure de la Medem afin d'empêcher le flot de remonter le cours de la rivière et d'en inonder les rives. Les gros travaux extraordinaires sont soldés sur les fonds du budget local qui reçoit parfois des subsides de l'État.

On conçoit donc que la défense contre les eaux ayant été une nécessité de premier ordre pour les habitants, ceux-ci aient été amenés, dès l'origine, à se grouper en vue de construire et d'entretenir des digues. Ces groupements, limités aux intéressés, ont tout naturellement servi de cadre aux pouvoirs publics qui se sont trouvés ainsi restreints au voisinage, mais qui, reposant sur une base réelle, comme la nature du lieu, ont participé à sa stabilité, et ont pu ainsi subsister jusque dans

le grand État moderne. On s'explique maintenant la persistance des États provinciaux du pays de Hadeln[1].

Si nous cherchons à caractériser en quelques mots le type des Marschen du pays de Hadeln, tel que l'a constitué le Lieu, nous pouvons dire que *la plaine fertile et humide, en favorisant la culture intensive et l'élevage, amène un développement du commerce qui a pour conséquence un enrichissement des propriétaires, la formation d'une classe patronale et un certain ébranlement de la famille, moins stable sur son domaine. En raison du progrès des méthodes, la classe ouvrière ne trouve pas sur place une occupation suffisamment régulière, ce qui provoque une émigration de petites gens s'adonnant au commerce avec esprit de retour.*

Les causes modifiantes qui agissent sur le type pour déterminer son évolution actuelle ne font qu'accentuer les caractères précédents.

1. En 797, Charlemagne dut entreprendre une campagne contre les Saxons du pays de Hadeln qui ne se soumirent qu'après une résistance opiniâtre.

Le pays de Wursten, au nord de Bremerhaven, habité par une population d'origine frisonne, possède aussi une Assemblée provinciale qui règle toutes les affaires locales, et notamment ce qui touche aux digues et à l'assainissement. — Les habitants de ce pays défendirent énergiquement pendant des siècles leur indépendance contre les évêques de Brême.

III

LES MARSCHEN DE L'EMS

La culture et l'art pastoral intensifs.

La Frise orientale forme une province bien caractérisée par sa langue, sa race et ses traditions plutôt que par les conditions du lieu. Gouvernée jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle par des princes indépendants, elle passa à cette époque sous la domination de la Prusse qui la céda plus tard au Hanovre dont elle suivit les destinées en 1866. Il fut un temps, et qui n'est pas très éloigné, où les Frisons qui quittaient leur province disaient qu'ils allaient « chez les Allemands », témoignant ainsi qu'ils se sentaient différents des autres populations de l'Allemagne. La situation de la Frise à l'extrémité nord-ouest du pays contribuait à maintenir son isolement.

Par la configuration du sol, la Frise résume toute la Plaine saxonne; en bordure de la mer, les *Marschen* fertiles qui par endroit s'accroissent encore de nouveaux polders; dans le centre de la province, la *Geest* sablonneuse alterne avec les *Tourbières* marécageuses. Les Marschen n'occupent qu'un tiers environ du pays, mais c'est dans cette région littorale qu'est concentrée la plus grande part de l'activité économique de la province tant au point de vue agricole qu'au point de vue commercial; les villes de Leer, Emden, Norden dépassent de beaucoup en importance Jever, Wittmund et la capitale Aurich. Nous

ne nous occuperons ici que des Marschen de la côte ouest.

L'élevage associé a la culture. — Le village de Hinte est situé à 7 kilomètres au nord d'Emden, dans un pays très plat où le vent souffle fort, ce qui permet aux bateliers de naviguer à la voile sur les nombreux canaux de la région.

La famille du fermier Hans exploite le même domaine depuis 1852, mais sa situation est précaire, car les baux n'ont qu'une durée de six ans, ce qui est insuffisant pour une bonne culture et ne permet pas de faire des améliorations. Les propriétaires veulent, en effet, pouvoir profiter de la hausse qui se produit dans les prix de ferme; beaucoup mettent même leurs domaines aux enchères, pratique qu'on ne saurait trop condamner. Sur ses soixante hectares, Hans en a trente en pâturage. Il possède deux poulinières et une douzaine de jeunes chevaux qui sont dressés et vendus à quatre ans à des prix variant de 700 à 1.400 marks. L'étable compte vingt vaches et autant de jeunes bêtes qui sont vendues pour la reproduction à 18 mois et généralement exportées en Brandebourg ou en Saxe. En été, toutes les bêtes restent au pâturage nuit et jour; à certaines heures, les herbages sont animés par les allées et venues des femmes qui y vont traire les vaches. Hans traite lui-même ses 250 litres de lait, il en fait du beurre et du fromage; le petit lait sert à la nourriture des porcs.

On trouve déjà ici les habitudes hollandaises : pendant l'été, l'étable soigneusement nettoyée sert de laiterie ou de chambre à coucher pour les ouvriers. En hiver, les animaux y sont disposés de telle sorte qu'il leur est presque impossible de se salir; par un raffinement de propreté, la queue des vaches est attachée au plafond afin d'éviter qu'elle ne traîne dans le fumier lorsque la bête est couchée.

A la porte d'entrée des maisons, on trouve une longue suite de petits paillassons qui invitent à s'essuyer les pieds : on hésiterait d'ailleurs à marcher avec des chaussures sales sur le carrelage si reluisant et si net des appartements. La maison est construite d'après le type frison. Comme dans la maison saxonne, les

logements de l'homme et des animaux se trouvent sous le même toit [1]; mais la culture plus intensive entraînant avec elle un plus nombreux bétail et des récoltes plus abondantes à engranger, ce toit est beaucoup plus vaste, trop vaste même pour le logement de l'homme dont les proportions sont ici réduites par rapport à l'ensemble : aussi la partie de la maison consacrée à l'habitation est-elle plus étroite; au-dessus des chambres se trouvent les greniers. De la cuisine on passe directement dans l'étable qui occupe un des côtés de la grange, l'autre côté étant réservé aux récoltes et aux instruments. L'écurie se trouve au fond, sur la face transversale du bâtiment. Dans les Polders et les Marschen les Höfe sont isolés; sur le bord de la Geest, les villages sont allongés au bord des chemins; dans l'intérieur, on trouve de petits villages avec des maisons séparées par des jardins comme en Lunebourg.

A Hinte, les engrais chimiques sont employés concurremment avec le fumier de ferme, mais il est fait surtout grand usage de la marne qui se trouve dans le sous-sol. L'humidité, en imposant la culture en billons, ne permet pas l'usage pratique des moissonneuses; toutefois, on ne souffre pas du manque de bras. Il y a dans le village de nombreux ouvriers d'usine qui travaillent à Emden, mais qui, à l'époque de la moisson, trouvent avantageux de prendre quelques jours de congé pour louer leurs services aux agriculteurs. Aux salaires industriels ou agricoles les familles d'ouvriers joignent le profit de quelques moutons nourris sur les communaux, peu étendus d'ailleurs, sur les chemins ou sur les champs des propriétaires. Les produits du jardin ou de quelques parcelles de terre louées permettent d'engraisser un ou deux porcs. Comme dans toute la Frise orientale, il n'y a pas d'héritier, et la maison est généralement vendue à la mort des parents. Il fut un temps où l'ascension des ouvriers ruraux était possible; il existe des domaines très morcelés qui se sont constitués morceau par morceau, de génération en génération. Nous savons pour quelles raisons ce fait ne peut pas se

1. V. *Science sociale*, 23e fasc., p. 14 et 53.

produire aujourd'hui. La moyenne des *Plaatsen* est de 45 à 75 hectares; il existe un certain nombre de domaines fiscaux, restes d'anciens biens d'Église. Notons que des marchands juifs achètent ou louent des fermes pour servir de base d'opération à leur commerce de bétail.

Aux environs de Norden, nous retrouvons sensiblement le même système d'exploitation qu'à Hinte. M. Dorum cultive un domaine de 100 hectares dont 40 en pâturages; il y entretient vingt vaches et une trentaine de jeunes animaux destinés à être vendus comme reproducteurs. Il vend annuellement pour 6000 marks de lait à la laiterie de Norden qui, en été, trouve un débouché avantageux dans la station balnéaire de Norderney. Quatre poulinières servent aux travaux des champs, ainsi que les jeunes chevaux qui ne sont vendus qu'à cinq ans, complètement dressés et entraînés au travail. M. Dorum possède un second domaine joignant le premier; après l'avoir exploité directement pendant longtemps, il a trouvé aussi avantageux de l'affermer, étant donné le taux auquel sont montés aujourd'hui les prix de ferme. Le fermier actuel, me dit-il, n'arrive à joindre les deux bouts que par son travail personnel. Il est évident que, dans ces conditions, cet homme est à la merci de la moindre crise. Il est à remarquer qu'il est cautionné par un notaire entre les mains duquel il verse ses fermages, et qui seul a des rapports directs avec le propriétaire.

La main-d'œuvre est ici très suffisante : on y rencontre encore des Häuslinge qui sont très stables et se succèdent souvent de père en fils; en été, les habitants des Tourbières viennent gagner de forts salaires à l'époque des moissons. Il existe un certain nombre de *petites propriétés* qui se sont constituées alors que la terre avait moins de valeur qu'aujourd'hui; ce sont les familles qui les possèdent qui fournissent les domestiques et les journaliers des grands domaines.

Le rôle des associations dans le développement de l'élevage. — Les exemples que je viens de citer montrent bien que l'exploitation du bétail constitue la branche la plus importante de l'agri-

culture des Marschen et, on peut même dire aujourd'hui, de toute la Frise. L'élevage n'y est pas aussi exclusivement spécialisé que sur les rives de la Wéser, mais il est en voie de progrès constants et son importance relative s'accroît chaque jour. Il porte à la fois sur les chevaux et les bêtes à cornes [1].

A notre époque, l'agriculture tend de plus en plus à employer les procédés de l'industrie : c'est pour elle une nécessité. Or, si la spécialisation du produit est une des conditions du progrès industriel, la concentration des forces productrices ne l'est pas moins, aussi avons-nous vu, au cours du XIXe siècle, s'élever ces gigantesques usines où des milliers d'ouvriers servent un outillage valant des millions, sous la direction d'un nombreux état-major d'ingénieurs et de savants. Il est bien évident que la nature de l'atelier agricole, la terre, ne permettra jamais une concentration de cette sorte. Est-ce à dire que les agriculteurs doivent renoncer aux avantages qui en résultent? Non certes, et l'exemple de la Frise va nous montrer comment ils peuvent se les assurer.

La concentration a pour but de diminuer les frais généraux en répartissant sur une production plus considérable les dépenses faites pour : 1° l'étude et la recherche des meilleures méthodes; 2° l'acquisition d'un outillage perfectionné mais coûteux; 3° la création et la conservation de débouchés avantageux. En agriculture, ce triple but peut être atteint par l'association. Par nos syndicats, nous sommes mis au courant des meilleurs procédés de culture; par eux, nous nous procurons à prix réduit des instruments perfectionnés et des engrais; par eux aussi, souvent nous pouvons écouler nos produits à des prix rémunérateurs et trouver les capitaux qui sont nécessaires.

1 L'élevage frison a toujours été important, mais il eut jadis beaucoup à souffrir des inondations et des épidémies. En 1717, une tempête fait périr plus de 13.000 têtes de bétail; deux ans plus tard une épizootie en emmène 22.000. Tout le cours du XVIIIe siècle est signalé par de tels désastres; de 1769 à 1783, il succombe 127.000 animaux représentant une valeur de plus de huit millions de francs. Pour remédier à une telle dépopulation, le gouvernement prit des mesures énergiques : défense d'exporter et d'abattre. Grâce à cela et surtout à la fertilité du sol, les pertes furent assez vite réparées. — V. Hermann Gross : *Das Ostfriesische Zuchtgebiet und seine Zuchten*. Leipsig, 1903, p. 9.

En matière d'élevage, l'outillage, c'est le reproducteur. Celui-ci ne s'obtient de qualité supérieure que par une sélection reposant sur une méthode sûre et des procédés éprouvés. Les éleveurs frisons ont fait preuve des mêmes qualités d'application persévérante, de confiance dans la science qui distinguent les cultivateurs de betteraves de la Saxe ou les industriels des Provinces rhénanes. Le bétail de la Frise orientale jouissait déjà d'un bon renom dans toute l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et les pays Scandinaves, mais les progrès des autres races menaçaient de lui faire le plus grand tort, lorsqu'en 1877 le Syndicat central agricole de la Frise orientale[1] prit l'initiative d'établir un herd-book pour donner à l'élevage une direction unique. En 1883, se constitua le Syndicat des éleveurs dans le but d'améliorer les qualités de la race : d'abord l'aptitude laitière, puis l'aptitude à l'engraissement. Ces associations ont fait faire des études sur les meilleurs modes d'alimentation, sur les meilleures méthodes d'élevage et en ont fait connaître les résultats par des conférences, des chroniques agricoles, etc...

Le syndicat des éleveurs organise périodiquement de grands concours où sont primés les meilleurs animaux; des mesures sont prises pour que ces reproducteurs d'élite restent dans le pays pendant un nombre d'années déterminé. De concert avec le Syndicat central, il n'a pas dépensé moins de 49.420 marks en 1904 pour l'élevage frison; c'est beaucoup pour une province qui ne compte que 250.000 habitants, mais les résultats obtenus récompensent ces efforts. La race frisonne compte maintenant parmi les meilleures d'Allemagne : elle doit surtout sa réputation à ses aptitudes laitières.

Vers 1880, Wegner indiquait comme rendement annuel moyen d'une vache 2.470 kilogrammes de lait, ce chiffre est aujourd'hui de beaucoup dépassé. Dans les tableaux que j'ai sous les yeux, je relève couramment des rendements supérieurs à 3.000 kilogr. et ceux de 4.000 kilogr. ne sont pas rares. La teneur en matière grasse dépasse presque toujours 3 % ce qui est très ho-

1. Le secrétaire actuel est M. Hermann Gross à Norden, à l'obligeance duquel je dois nombre de renseignements précieux.

norable pour la race[1]. Cette amélioration notable de l'aptitude laitière est le résultat d'une sélection attentive qui doit toute son efficacité aux sociétés de contrôle, dont nous connaissons le fonctionnement.

L'association a donc assuré le progrès des méthodes et mis par là entre les mains des éleveurs un outillage perfectionné qui donne des produits de qualité supérieure. La question des débouchés est, par le fait même, à moitié résolue : il suffit de faire connaître la race et d'en faire constater les mérites. C'est ce que n'ont pas manqué de faire les syndicats : les concours sont en même temps des foires où viennent s'approvisionner les agriculteurs et les marchands de toute l'Allemagne; des publications bien comprises soignent la réputation du bétail frison; on l'exhibe dans les grands concours nationaux de la Société allemande d'agriculture, et les récompenses qu'il y obtient lui servent de réclame. On ne doit donc pas s'étonner si l'exportation croît d'année en année : d'après la statistique des chemins de fer, elle était en 1899-1900 de près de 20.000 têtes; en 1902-1903, ce chiffre est monté à 40.000. Aujourd'hui, il n'est presque aucune région d'Allemagne où la race frisonne ne soit représentée. C'est une des préoccupations des sociétés agricoles, de favoriser les ventes au dehors en faisant connaître les qualités de leur bétail et de faciliter aux étrangers les achats sur place, en donnant leur investiture à des courtiers d'une honorabilité indiscutable.

L'État, naturellement, n'a pas cru devoir se désintéresser de l'élevage : une loi a imposé aux communes l'entretien d'un taureau pour 100 vaches; une ordonnance de police soumet les étalons qui ne sont pas inscrits au herd-book à l'approbation d'une commission. Je ne pense pas que cela ait augmenté sensiblement le rendement laitier des vaches frisonnes, ni fait

1. Dans un grand concours de vaches laitières spécialement préparées, sur 26 bêtes le rendement le plus faible a été :

5.095 kilogr. de lait dosant 3,23 % de matière grasse, soit : 164 kilogr. de beurre le rendement le plus élevé a été :

9047 kilogr. de lait dosant 3,07 % de matière grasse, soit : 277 kilogr. de beurre.

Une troisième vache a donné :

8.973 bilogr. de lait dosant 3,33 % de matière grasse, soit : 299 kilogr. de beurre, cf. Hermann Gross, *op. cit.*

vendre un taureau de plus aux éleveurs. C'est une manifestation de ce paternalisme d'État, qu'on tend aujourd'hui à introduire chez nous, et qui me semble plus marqué encore dans l'élevage du cheval.

Au moyen âge, il y avait déjà dans la Frise orientale des marchés importants où l'on venait de fort loin se remonter en chevaux de guerre. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, les princes du pays se préoccupèrent d'améliorer la race et de réglementer l'élevage; l'État actuel continue ces traditions, même dans les détails, puisqu'il fixe à 12 marks le prix minimum de la saillie des étalons privés : ceux-ci doivent d'ailleurs être officiellement approuvés[1]. Un certain nombre de sociétés travaillent, sous la direction du Syndicat central qui a organisé le stud-book, à perfectionner les méthodes d'élevage et à encourager les éleveurs qui réussissent le mieux. Mais il semble que, dans ce domaine, l'initiative privée soit moins active qu'en ce qui concerne les bovidés. Il en faut sans doute chercher la cause dans l'ingérence constante de l'État qui, sous prétexte d'assurer la remonte de sa cavalerie, se croit tenu de prendre en main la direction de l'élevage national.

La grande valeur de certains animaux a conduit les éleveurs à organiser des sociétés d'assurances mutuelles contre les pertes qu'ils peuvent avoir à subir.

La production chevaline de la Frise trouve son principal débouché à l'extérieur. Les marchés les plus importants ont lieu en janvier et février à Aurich où l'on peut trouver un choix considérable de forts carrossiers : mais il se traite des affaires tout le long de l'année à l'écurie des éleveurs. Non seulement l'Allemagne, mais l'Autriche, la Russie, la Suisse, la Hollande, l'Amérique sont des clients de l'élevage frison. La remonte de l'armée s'est mise depuis peu à acheter les produits les plus légers qui, ne répondant pas au type du grand carrossier, étaient de vente difficile.

1. Nous avons en France le même système d'autorisation et d'approbation pour les étalons, et certains voudraient le voir étendre aux taureaux. Sans discuter l'utilité de l'Administration des haras, constatons que le seul élevage vraiment prospère en France est l'élevage du cheval de trait dont elle ne s'occupe pas.

III. — LA GEEST ET L'ÉMIGRATION.

L'essor agricole. — Nous venons de voir le rôle prépondérant que jouent les associations agricoles dans la prospérité de l'élevage frison. C'est aussi à elles que la Geest doit son essor économique, grâce à la diffusion des méthodes de culture rationnelle, et à l'emploi des engrais chimiques et du limon marin (*seeschlick*). Cette vase, qui dose 2,5 % d'azote et renferme aussi de la chaux et de la magnésie, est d'un usage courant dans les terres sablonneuses; le Syndicat central en fait extraire dans l'estuaire de l'Ems de grandes quantités; elle est mise à sécher dans un vaste dépôt à Emden, puis expédiée à un tarif extrêmement réduit.

M. Forster, à Engerhafe, fait aussi grand emploi de la chaux qui lui vient de la vallée supérieure de l'Ems. Sur son domaine de 70 hectares, il a 40 hectares de pâturages sans compter les prairies artificielles. Il hiverne 40 bêtes à cornes et 20 chevaux. Grâce à l'emploi des machines et à l'appoint des ouvriers venus des Tourbières pendant les grands travaux, la main-d'œuvre est très suffisante. Les Häuslinge étaient autrefois très nombreux sur la Geest, ils ont disparu petit à petit depuis l'introduction du battage à la vapeur qui a supprimé pour eux le travail d'hiver : ils n'ont donc plus aucun avantage à se lier par contrat avec un cultivateur et préfèrent rester ouvriers indépendants. Ceux-ci, sauf en temps de moisson, ne travaillent que de 7 heures du matin à 2 heures et demie du soir et ne consentent pas à allonger la journée, même contre une augmentation de salaire proportionnelle. C'est une coutume générale à toute la Frise, tant allemande que hollandaise.

Les procédés de culture sont donc les mêmes aujourd'hui sur la Geest que dans les Marschen, mais la fertilité y est moindre et le progrès agricole de date plus récente. Cela n'a pas encore permis au Bauer de s'enrichir beaucoup; il n'est donc pas tenté de se retirer de la culture comme le gros éleveur des Marschen, aussi le fermage n'existe-t-il pas sur la Geest. La propriété a

aussi moins de valeur, ce qui la rend plus stable, quoiqu'il n'y ait pas d'héritier avantagé ; mais l'enfant qui prend le domaine a des soultes moins élevées à payer, et il s'acquitte facilement, car l'agriculture est encore en voie de développement ; les ventes sont donc très rares.

L'Émigration. — Il résulte de cet état de choses que les garçons qui ne gardent pas le bien paternel ne peuvent songer à s'établir dans le pays ; les occasions manquent. Ils sont donc facilement amenés à émigrer. M. Forster avait un frère aîné qui est parti pour les États-Unis avec quelques capitaux qu'il a engagés dans la culture ; aujourd'hui, il a, dans le Colorado, une importante exploitation agricole et possède de gros intérêts dans une affaire de force hydraulique. Un de ses oncles est arrivé en Amérique avec 15.000 marks ; il en est revenu au bout de vingt ans avec 135.000 marks gagnés dans la banque et dans des spéculations sur les terrains. Il y avait autrefois une émigration suivie de jeunes gens disposant de capitaux qui se fixaient définitivement aux États-Unis comme agriculteurs. Aujourd'hui, le courant s'est renversé, on va plus volontiers dans l'est de l'Allemagne, dans le Holstein par exemple. Si les gens de la Geest ont émigré et émigrent encore dans la culture, c'est sans doute parce que la pauvreté relative du lieu les a maintenus plus près du type paysan, et que l'agriculture n'y ayant pas encore pris la tournure commerciale, sauf depuis peu d'années, la formation qu'ils ont reçue du travail fait d'eux de purs ruraux.

Sans doute aussi peut-on retrouver là l'influence saxonne qui a laissé des traces dans certains détails d'architecture, de mœurs et de langue, sur la Geest. Mais aujourd'hui on ne saurait distinguer entre les deux races, soit que les Frisons aient refoulé les Saxons, soit que la fusion se soit faite entre eux sous l'hégémonie des premiers qui ont donné au pays leur nom, leur langue et leurs coutumes.

Quoi qu'il en soit, nous devons constater que, sur la Geest, l'instabilité des domaines ne se manifeste guère, parce que la commercialisation de la production est encore trop récente.

IV

LES POLDERS DE L'EMS

La culture intensive en sol vierge.

Nous avons dit que, dans la Frise orientale, les Marschen s'accroissent par la conquête progressive de terrains sur la mer : ce sont les *Polders*. Voilà un fait nouveau qui va produire un type nouveau, ou du moins qui influence profondément le type des Marschen et éclaire certains de ses caractères qui, sans les Polders, resteraient inexplicables.

En effet, sur la Geest, ou lande, nous avons le type saxon pur, pauvre mais stable, et où chaque individu reste dans l'indépendance; c'est, par exemple le type du Lunebourg. Dans les Marschen en alluvions, la richesse augmente par suite de la fertilité du sol, mais l'indépendance diminue, à cause de la nécessité de recourir à des associations forcées pour l'entretien des digues qui protègent le sol contre les inondations. Dans les Polders, il faut, non seulement se protéger contre les inondations, mais en outre conquérir le sol même sur la mer. Par là, l'action collective prend une importance encore plus grande. C'est ce que nous allons constater. Mais nous ne devons pas oublier que les polders n'existent pas partout et qu'ils ne constituent jamais qu'une zone littorale très peu large.

I. — LA MER ET LA PROPRIÉTÉ CAPITALISTE.

La lutte contre la mer développe l'esprit d'association. — A propos de l'élevage, nous avons constaté le bon fonctionnement des associations agricoles : ceci ne doit pas nous surprendre car *l'esprit d'association est imposé aux habitants par la nature des lieux*. Le pays est très plat, la mer est tout près et les vents d'ouest sont violents; il en résulte un danger constant d'inondation. Pour y échapper, les premiers habitants ont installé leurs habitations sur de petits monticules artificiels appelés *terpes* en Hollande et *warfen* en Allemagne. Ces *warfen*, qui subsistent encore, donnent à tout le pays un aspect très spécial. Les maisons sont ainsi plus sèches et plus saines; dans les villages elles se pressent les unes contre les autres, et le mur mitoyen règne ici sans partage comme dans une ville ceinte de remparts. « Déjà, Pline fait mention dans son Histoire naturelle de ces monticules dus à la main des hommes sur lesquels la malheureuse population des rivages germaniques a construit ses huttes [1]. » Pour la même raison, la plupart des villes de ces régions littorales sont bâties sur le bord de la Geest (*Randstädte*) : le vieil Hambourg est du nombre.

Grâce aux *warfen*, les hommes échappaient, ainsi que leur bétail, à la fureur des flots, mais la campagne était bien souvent ravagée et les récoltes détruites; pour remédier à ce fléau on dut construire des digues qui aujourd'hui étendent leur ligne ininterrompue depuis la Zélande jusqu'à l'extrémité du Jutland. A quelle époque remontent les premières digues? On l'ignore; mais on sait qu'il y en avait déjà sur les côtes de la Flandre au temps de Charlemagne, et qu'à partir de l'an 1100 leur construction prit une grande extension dans le Holstein [2]. Pour cela, les intéressés se groupèrent en sociétés de digues (*Deichverbände*) qui, encore actuellement, pourvoient à l'entre-

1. Cf. Dr Haas : *Nordseeküste* p. 49.
2. *Ibid.*, p. 26.

tien des digues, en imposant des contributions déterminées à tous ceux dont la propriété se trouve protégée. Les règlements de ces sociétés passèrent dans la législation, et les lois modernes, de 1853 et 1872, ont reconnu et consacré l'autonomie de ces associations sous le contrôle de l'État. Elles ne sont pas spéciales à la Frise orientale, on les retrouve sur tout le littoral et notamment dans le Schleswig et le Holstein [1].

La surveillance des digues incombe à des « juges de digues » (*Deichrichter*) qui sont généralement des propriétaires du pays, comme M. Weener dans le Heinitzpolder. Les dépenses d'entretien, y compris les canaux et les écluses, varient de 6 à 16 marks par hectare; seuls les intéressés y sont astreints. Il y a, dans la Frise orientale, 400 kilomètres de digues, mais dans ce chiffre sont comprises d'anciennes digues aujourd'hui situées dans l'intérieur des terres et dont l'entretien est nul.

Car, après avoir endigué pour se protéger, l'homme a endigué pour conquérir, et de siècle en siècle la ligne des digues a reculé les limites de la mer : nous sommes ici au centre du champ de bataille où se déroule la lutte épique de l'homme contre la mer et qui s'étend de la Hollande au Danemark. A la fin du XVIIIe siècle, le Heinitzpolder appartenait au domaine royal et était exploité par des fermiers héréditaires : ceux-ci, pour se mettre à l'abri des flots du Dollart, construisirent les digues du polder à leurs frais; plus tard, ils rachetèrent la rente qu'ils devaient à l'État et devinrent propriétaires définitifs. Le Canalpolder, endigué aux frais de l'État pendant le cours du XIXe siècle, est resté propriété du fisc qui en afferme les terres.

Pour permettre l'écoulement des eaux de pluie, les digues sont percées d'écluses appelées *Siel* (autrefois *Syhl*, mot qui se retrouve dans beaucoup de noms de lieux) auxquelles aboutissent des canaux d'assainissement dont quelques-uns sont navigables. Leur entretien incombe à une association, *Entwässerung verband* qui englobe tous les propriétaires intéressés : à Hinte, la dépense s'élève à environ 4 marks par hectare.

1. Rappelons à ce sujet le dicton : *Deus mare, Friso litora fecit.*

La hauteur des digues est de cinq à six mètres, leur largeur est considérable, néanmoins la force de la tempête est telle que parfois la digue est rompue et le pays inondé; c'est ce qui est arrivé le 27 janvier 1901, près de Leer, où l'inondation fit des dégâts considérables. Les tempêtes (*Sturmfluten*) ont causé souvent de véritables désastres. « Pline, déjà, parle d'une grande tempête qui aurait contraint la plus grande partie des Cimbres et des Teutons à chercher dans le sud de l'Europe un pays plus hospitalier[1]. » « En 1277 et 1287, 385 kilomètres carrés de terres fertiles et 50 villages sont submergés à l'embouchure de l'Ems, et, avec l'année 1300, commence une époque qui a pu être appelée avec raison un temps de malheur pour le peuple frison[2]. » Le 11 octobre 1634 vit détruire la plus grande partie de l'île de Nordstrand dont il n'est resté que les *Halligen* sur la côte du Schleswig. Les îles de Pellworm et de Nordstrand ont été peu à peu reconquises par endiguement; elles représentent environ le tiers de la superficie de l'ancienne île. Aussi a-t-on pu dire que si les *Watten*[3] sont un grand cimetière de Marschen, les Marschen à leur tour sont un long triomphe de l'homme sur la nature.

Formation de la propriété capitaliste. — En 1825, la Frise orientale fut dévastée par une de ces inondations dont je viens de signaler les méfaits; en 1813, le pays avait déjà été ravagé par les Russes qui y avaient débarqué pour le délivrer de l'occupation française. Ces deux calamités survenues à peu d'années d'intervalle amenèrent la ruine complète d'un grand nombre de Bauern qui furent alors trop heureux de trouver dans les villes de commerce du voisinage des capitalistes à qui ils pussent offrir leurs domaines. La mer, en effet, en favorisant la navigation avait contribué à la formation dans les ports du littoral d'une bourgeoisie riche, disposant de capitaux abondants. Em-

1. Dr Haas : *Nordseeküste*, p. 26. — Les Cimbres habitaient le Jutland et le Schleswig.
2. *Ibid*, p. 28.
3. Partie de la mer peu profonde qui est à sec à marée basse.

den, par exemple, avait joui, aux XVe et XVIe siècles, d'une prospérité qui l'égalait à Hambourg et à Brème; son activité commerciale ne connaissait pas de chômage, car les glaces n'obstruaient jamais l'estuaire de l'Ems; les toiles d'Angleterre et les produits de la pêche à la baleine et aux harengs constituaient les principaux articles de son trafic. Le négoce avait donc accumulé dans les villes des capitaux abondants qui, précisément au début du XIXe siècle, commencèrent à se trouver sans emploi par suite de la décadence du commerce maritime dans cette région. Les capitalistes urbains n'hésitèrent donc pas à acheter des domaines ruraux qui s'offraient à eux dans des conditions très avantageuses. Il y eut à cette époque une grande translation de la propriété qui eut pour conséquence de *développer beaucoup le fermage*, les nouveaux acquéreurs n'étant pas capables d'entreprendre la culture par eux-mêmes, ou étant retenus ailleurs par leurs affaires; les anciens propriétaires formaient d'ailleurs un personnel tout trouvé de fermiers expérimentés.

Ces ventes nombreuses eurent aussi pour résultat une *concentration de la propriété*, les capitalistes ayant souvent acheté plusieurs domaines et parfois même un très grand nombre. On m'en cite qui en possèdent encore actuellement une vingtaine, et quelques-uns en ont beaucoup plus.

Au dire de personnes compétentes, les Bauern qui ont pu rester propriétaires, seraient menacés, dans un avenir assez proche, d'une expropriation analogue à celle d'autrefois à cause de l'évaluation exagérée des terres, qui ne permet pas à l'enfant qui conserve le bien paternel de désintéresser ses cohéritiers sans s'endetter lui-même irrémédiablement. Pour éviter ce malheur, il faudrait adopter la coutume saxonne de l'héritier avantagé, or nous savons, par l'exemple du pays de Hadeln et du Stadland, que cette coutume est en voie de disparition dans les régions de culture intensive; d'autre part, le Frison semble n'avoir jamais suivi cet usage ou du moins il y a renoncé depuis fort longtemps et ne semble pas près de l'adopter aujourd'hui[1]. Le *Höfegesezt*,

1. Sur la transmission intégrale dans le Lunebourg, Cf. *Science sociale*, 23e fasc., p. 19 et suiv. et p. 56 et suivantes.

pourtant en vigueur dans la province, n'y est jamais appliqué, pas un Hof n'est inscrit à la *Höferolle,* nouvèlle preuve qu'une loi n'est vraiment efficace que si elle est l'expression des mœurs[1]. On conçoit d'ailleurs que, pour des propriétaires qui n'exploitent ni ne résident, le maintien du domaine dans la famille soit une question très secondaire : pour eux, la terre est simplement une valeur de placement qu'ils liquident, s'ils y trouvent avantage, aussi facilement qu'une action industrielle ou un fonds d'État. Cette conception de la propriété rurale a même fini par pénétrer jusque dans l'esprit de ceux qui vivent sur leur terre et en tirent tous leurs moyens d'existence : ils sont, d'ailleurs, de moins en moins nombreux.

La formation des polders. — Le *climat* a un caractère nettement maritime : il est doux, égal et humide; le ciel est généralement couvert. L'égalité du climat, l'humidité du sol, jointe à celle de l'air fortement chargé d'émanations salines, favorisent la croissance de l'herbe tandis que les vents de mer violents s'opposent à la belle venue des arbres.

C'est à la violence du vent de nord-ouest que la Frise doit ses contours actuels. *La terre ferme s'étendait autrefois beaucoup plus au nord,* comme en témoignent les îles couvertes de dunes qui forment une chaîne presque ininterrompue depuis la Hollande jusqu'au Jutland. Sous l'effort des tempêtes, les dunes littorales ont, par endroits, cédé aux flots qui ont aussi pénétré à l'intérieur des terres; un mouvement d'affaissement du sol a encore facilité la submersion. Dans ces eaux peu profondes (la portion de mer comprises entre les îles et la côte et appelée « Watt » est à sec à marée basse), des dépôts de vase se sont formés qui ont, dans la suite des temps, constitué le sol fertile des Marschen ; ces terres furent peu à peu mises à l'abri des incursions de la mer par les digues dues à la main de l'homme. Ainsi, l'homme a reconquis sur la mer une partie du territoire que celle-ci a jadis submergé.

Au delà de ces digues la mer continue son travail d'alluvion-

1. *Ibid.*, p. 61 et suivantes.

nement; peu à peu le niveau du sol s'élève et quelques touffes d'herbe peuvent prendre racine, fixant la vase et retenant les dépôts lorsque le flot se retire. Un jour vient enfin où les alluvions ont atteint un niveau suffisant; on construit alors une nouvelle digue, et l'homme a conquis un *polder* de plus.

Comme on le voit, les terres du littoral peuvent se diviser en trois sortes :

a. — L'*Anwachs* (accroissement), sol en voie de formation, parfois couvert d'herbe et servant dans ce cas de pâturage d'été pour le bétail.

b. — La *Neumarsch* (nouveau polder), ou polders endigués à une époque relativement récente; terre vierge, très fertile et surtout consacrée à la culture.

c. — L'*Altmarsch* (vieux polder), formée d'alluvions très anciennes; sol compact, couvert surtout de prairies et de pâturages [1].

Nous nous trouvons donc en présence de deux modes de travail imposés ou tout au moins fortement influencés par la nature du lieu : l'élevage et la culture intensive. Ajoutons-en un troisième, que nous n'avons pas à étudier en soi, mais dont nous constaterons l'influence décisive sur la constitution de la propriété : le commerce maritime. Sous l'action combinée de diverses causes, les capitalistes urbains se sont substitués dans une large mesure aux propriétaires ruraux exploitant directement leurs domaines. Cette expropriation des Bauern, très faible, pour ne pas dire nulle, dans les régions de culture exclusive, est au contraire très avancée dans les Marschen où prédomine l'élevage de longue date; ainsi se trouve confirmée une fois de plus cette loi sociale que l'art pastoral (même sous sa forme la plus intensive) assure moins la stabilité d'une population que la culture pure.

II. — LA CULTURE INTENSIVE.

La culture commerciale. — *La culture des céréales est pratiquée de façon exclusive dans les polders*, qui, nous le savons,

1. V. Hermann Gross : *Das Ostfriesische Rind.* Leipsig, 1905.

sont de création relativement récente. Le Heinitzpolder a un sol très riche, très calcaire, atteignant une profondeur de deux mètres environ; la digue, construite en 1795, a conquis 527 hectares sur le Dollart, golfe qui sépare la Frise allemande de la Hollande. Le Canalpolder, qui borde aujourd'hui la mer, est beaucoup moins fertile; il a été endigué prématurément; au dire de gens compétents il eût mieux valu attendre encore une trentaine d'années.

M. Weener possède un *Platz* (c'est le nom que l'on donne aux domaines dans le pays) de 70 hectares auxquels s'en ajoutent 32 autres affermés dans le Canalpolder. Les digues engazonnées donnent un pâturage de 5 hectares; le foin est fourni par une prairie de 3 hectares située à quelque distance à l'intérieur des terres; une sole de 4 hectares est semée en trèfle dont une grande partie est consommée en vert par les chevaux, en mélange avec des tourteaux, et une certaine quantité en est vendue. A côté des dix chevaux de labour, il n'y a que huit vaches qui passent l'été sur la digue; les veaux nés au printemps sont vendus en septembre de 150 à 180 marks. On voit que le bétail est réduit au minimum; il le serait encore davantage sans l'existence de la digue, car on estime que *la terre des polders est trop fertile pour être convertie en pâturages*. C'est en effet un *sol vierge*, riche en humus et qui n'exige encore que *très peu de fumier*. Le principal engrais employé est le limon marin ou *Seeschlick* dont il est fait grand usage dans toute la Frise orientale; au printemps, on répand quelquefois du nitrate de soude.

Les céréales, dont le rendement est élevé, constituent le principal produit du domaine [1]. Le colza, autrefois très cultivé, l'est de moins en moins : la concurrence des huiles minérales fait sentir ses effets ici comme dans la plaine de Caen. Vu le petit nombre d'animaux entretenus sur la ferme, il reste un excédent

1. Rendements moyens à l'hectare :

Seigle et froment	3.200 kil.
Orge	3.600 —
Avoine	3.000 —

considérable de paille qui est vendu à une fabrique coopérative de carton située en Hollande, à Neuschanz, à proximité de la frontière; ces fabriques sont très nombreuses dans la région, ce qui indique bien quelle est l'orientation de la culture. La production de la paille est soumise à de grands aléas : ainsi en 1903, M. Weener en a vendu pour 7.000 marks, et en 1904 seulement pour 3.000 marks à cause de la sécheresse. L'expédition de paille sur wagons a amené l'emploi de machines à presser qui sont annexées aux batteuses qui vont travailler de ferme en ferme; le battage de ses récoltes coûte à M. Weener 2.000 marks, soit environ 10 marks l'heure, main-d'œuvre et charbon compris. On ne cultive pas la betterave dans les polders, malgré la fertilité du sol, car le soleil n'est pas assez ardent à l'arrière-saison pour permettre à la plante d'élaborer assez de sucre.

La main-d'oeuvre et l'émigration. — Il s'agit bien ici d'une culture intensive et commerciale, spécialisée dans la production des céréales, exigeant une main-d'œuvre assez considérable et un travail assez régulier. Si l'on utilise volontiers les machines perfectionnées, *l'humidité du sol ne permet pas l'emploi des moissonneuses qui bourrent* et font de mauvaise besogne; la récolte doit donc se faire à la main. Chez M. Weener, le personnel se compose de quatre valets payés de 400 à 500 marks, de deux servantes et de deux ouvriers permanents; du 1er juillet au 1er novembre, il y a à demeure quatre autres ouvriers. En temps de moisson, on trouve des journaliers en nombre suffisant dans les villages voisins. Le propriétaire paie ainsi pour plus de 5.000 marks de salaires par an.

Les ouvriers agricoles trouvent donc sur place les moyens de gagner leur vie et même de faire quelques économies qui leur permettent de soigner l'éducation de leurs enfants et d'en faire de petits artisans ou même des instituteurs. Mais *on ne constate pas l'ascension dans la culture de ces familles de journaliers ;* la plupart d'entre elles ne sont même pas propriétaires de leurs maisons, les plus favorisées seulement possèdent un jardin. Quelques ouvriers cultivent à ferme des terres louées au fisc dans les

nouveaux polders, mais aucun d'eux n'arrive à se constituer un domaine. La raison en est facile à comprendre : grâce à la culture commerciale, la terre donne de gros profits et atteint une valeur vénale très élevée, de 4 à 5.000 marks à l'hectare. Il faudrait déjà beaucoup d'argent pour acquérir un mince lopin de terre, et le petit paysan n'aurait ni la capacité ni les moyens financiers d'en tirer un parti aussi avantageux que le grand cultivateur, il n'est donc pas disposé à payer aussi cher que ce dernier, et en fait il n'y a pas de morcellement de domaine.

Cette impossibilité pour les petites gens d'arriver à l'indépendance provoque l'*émigration* de ceux qui se sentent le désir de se créer un domaine et l'énergie nécessaire pour y arriver. Ils s'en vont dans l'Amérique du Nord ou du Sud, attirés souvent par des parents déjà établis : ils débutent comme ouvriers ruraux et au bout de quelques années parviennent à la situation enviée de fermiers indépendants.

Dans la classe des gros Bauern, il se produit aussi aujourd'hui un mouvement d'émigration, mais moins étendu et à destination moins lointaine. Longtemps, le Frison est resté fidèle à *sa* terre, toutefois depuis quelques années des jeunes gens avisés se sont décidés à quitter leur province pour aller louer des fermes dans d'autres régions, en Silésie par exemple ou dans le Holstein [1]. M. Weener, avant d'hériter de son oncle, a exploité comme fermier pendant plusieurs années un grand domaine en Lunebourg. C'est une conséquence du haut prix des terres dans ce pays-ci, dû aux gros profits que la culture intensive permet de réaliser. Les fils de cultivateurs, en effet, se ren-

1. « La différence de race des habitants du littoral de la mer du Nord se manifeste naturellement dans leur aspect physique et leur caractère, dans leurs mœurs et leurs coutumes, dans leur langue, leur vêtement et dans l'architecture de leurs maisons. Ainsi, le Frison est large d'épaules, de taille ne dépassant pas la moyenne, robuste, avec de larges mains et des cheveux clairs, fins et plats, les yeux bleu clair ou gris, le teint blanc et le visage rond, les traits peu accentués. Son caractère est sérieux, parfois même sombre ; il ne s'égaie pas facilement, mais lorsqu'il est gai, sa gaieté a facilement quelque chose de véhément. Le proverbe : *Frisia non cantat* est bien connu. Le Frison est peu expansif, mais il montre un grand penchant pour la dépense et le luxe ; il est d'une excessive propreté et fier de son domaine conquis sur la mer par ses ancêtres. Le Saxon, au contraire, et plus mince et plus maigre, il a de longues jambes et le corps court, un visage maigre et des traits accentués. — L'a-

dant compte des bénéfices qu'on peut faire dans la carrière paternelle, cherchent à acheter ou à affermer des domaines ; il s'ensuit que les prix de ferme montent en même temps que la valeur vénale des terres; ils atteignent 200 et 250 marks l'hectare. Dans ces conditions les bénéfices deviennent plus aléatoires et il est plus avantageux d'aller faire de l'agriculture dans d'autres contrées ; mais c'est encore le petit nombre qui s'y résout.

La transmission de la propriété. — Nous avons dit que le morcellement des domaines n'avait jamais lieu actuellement dans les Polders, et nous en avons donné la raison ; mais il n'y a pas non plus d'héritier avantagé. Nous savons que c'est un effet de l'existence de capitaux mobiliers produits par la culture riche de faire réduire, puis disparaître, l'avantage de l'héritier. Nous avons déjà constaté ce fait dans les Marschen de l'Elbe et de la Weser ; mais tandis que là l'héritier est encore désigné par la coutume et que la disparition de l'avantage est un fait récent, dans toute la Frise orientale, au contraire, tous les enfants ont des droits égaux à l'héritage paternel et l'institution d'un héritier avantagé, si elle a jamais existé, est depuis longtemps disparue[1]. Ordinairement le domaine est licité entre les enfants ; il arrive même que celui qui en devient propriétaire n'est pas lui-même agriculteur ; il trouve alors facilement à affermer sa propriété. Les domaines des Polders sont cependant restés jusqu'ici assez stables dans les familles, ainsi M. Weener n'a pas connaissance que son Platz ait appartenu à d'autres qu'à ses ancêtres. Mais si les enfants ne s'entendent pas, le domaine est vendu à un étranger et cela est de plus en plus fréquent à cause de la valeur exagérée qu'a prise la terre. Il en résulte que la stabilité de la propriété foncière est ébranlée, et que celle-ci tend de

mour du pays natal est étonnant chez les Frisons. Aussi loin qu'ils aillent, aussi grand soit le bien-être qu'ils trouvent ailleurs, villes et pays étrangers n'ont pour eux aucun charme, toujours leur patrie battue par la mer les attire à elle! Là, tout est plus beau et meilleur. Pouvoir s'y reposer et y mourir en paix après avoir parcouru longtemps toutes les mers du globe, tel est aujourd'hui comme autrefois le désir secret que porte en son cœur tout Frison. » (Dr Haas : *Nordseeküste*, p. 32).

1. D'après la *Lex Frisonium*, rédigée au VIIIe siècle, les garçons étaient avantagés vis-à-vis des filles.

plus en plus à changer de mains, le Frison la considérant comme un capital immobilier et non comme un foyer qui doit se transmettre de génération en génération.

En Frise, le partage égal n'est pas l'effet de l'enrichissement actuel et sa pratique n'est pas limitée aux seuls cultivateurs aisés. Les ouvriers eux-mêmes observent cette règle; à chaque génération la maison est vendue et la famille dispersée; c'est ce qui explique la proportion élevée des simples locataires parmi les ouvriers ruraux. L'absence d'héritier rend aussi la situation des vieillards et des infirmes plus précaire que dans les pays d'*Anerbenrecht*[1]. On se repose sur l'État du soin de leur assurer une retraite, et ainsi une loi de prévoyance sociale a pour effet visible de dissocier la famille en supprimant les obligations des enfants vis-à-vis des parents. Ceux qui ne jouissent pas d'une assurance tombent souvent à la charge de la commune. Après deux ans de séjour, tout habitant a droit, le cas échéant, à l'assistance communale, à moins qu'il n'ait été secouru occasionnellement pendant ce temps. Aussi est-ce un des devoirs les plus impérieux des maires soucieux de la prospérité de leur commune de surveiller de très près les nouveaux venus. Ce sont des ennemis contre lesquels il faut se défendre : pour peu que le maire craigne, à tort ou à raison, de les voir tomber un jour à la charge de la commune, il leur suscite mille difficultés, fait en sorte qu'ils ne trouvent ni travail, ni logement, (en quoi il peut compter sur la complicité de ses administrés); ou bien il s'ingénie à leur faire accepter un secours avant l'expiration des deux années. Ces malheureux s'accommoderaient probablement mieux d'avoir droit à moins d'assistance et à un peu plus de tolérance.

Nous n'avions pas encore rencontré une conception aussi nettement capitaliste de la propriété foncière, considérée surtout comme un placement d'argent. Il en faut sans nul doute rechercher la cause dans le développement du commerce de mer et le voisinage des ports où mille occasions de profit s'offraient à

1. L'Anerbenrecht est le droit successoral d'après lequel le domaine est transmis intégralement à un héritier désigné et fortement avantagé (V. *Sc. soc.*, 23e fasc.).

ceux qui s'adonnaient à la navigation. La terre a perdu un peu de ce prestige superstitieux qu'elle garde encore chez les peuples purement agriculteurs où elle est l'unique source de richesses ; en Frise, on lui demande de rapporter de l'argent comme un navire ou une fabrique : c'est le criterium qui sert à l'évaluer et à l'apprécier.

En résumé, nous proposons la formule sociale suivante pour le type de la Frise : *La lutte contre la mer a développé à un haut degré l'esprit d'association, qui, joint à la fertilité du sol et aux facilités des transports, a imprimé à la culture et à l'élevage une allure commerciale, ce qui a pour résultat de donner à la terre une valeur très grande, qui en rend la possession de plus en plus difficile à conserver pour le cultivateur.*

Le commerce maritime des ports du littoral a constitué une classe de capitalistes urbains qui se sont déjà en partie substitués et se substituent de jour en jour aux cultivateurs-propriétaires.

Il nous faut maintenant jeter un coup d'œil rapide sur le chemin parcouru et résumer brièvement les caractères des variétés du type social que nous avons étudié en les rapportant à un type déjà connu.

En Lunebourg, le type particulariste, stationnaire sur son domaine plein à culture intégrale, commence à peine aujourd'hui à prendre son essor sous l'influence des transports qui lui apportent progrès des méthodes et débouchés. Le changement est évidemment profond et il affecte l'organisme dans ses parties essentielles, mais il n'en est encore presque rien apparu au dehors, et il faut l'outil délicat de la Nomenclature et la méthode pénétrante de la science sociale, pour découvrir sous le voile des traditions du passé les métamorphoses qui se préparent pour l'avenir.

Ce que sera cet avenir, les Marschen d'Otterndorf nous per-

mettent en partie de le prévoir, car c'est le propre des transports et des progrès de la science technique de supprimer les monopoles et les avantages naturels qui résultent des conditions du lieu. Dans le pays de Hadeln la culture est intensive, spécialisée et par là même commerciale. Exigeant des moyens d'action plus puissants et des aptitudes moins communes que la culture intégrale, elle a eu pour conséquence la formation d'une classe patronale. C'est une première complication de l'atelier agricole; des trois facteurs : travail, direction, capital, le premier est séparé des deux autres.

Dans les Marschen de la Wéser, la nature du sol a amené la spécialisation exclusive dans une seule branche de la production agricole : l'élevage. Le caractère commercial de la culture est porté ici à son plus haut point; le cultivateur considère son domaine comme un atelier. Il est disposé à l'abandonner si d'autres voies s'ouvrent à son activité ou si ses bénéfices lui permettent le repos : il cédera alors son exploitation à un fermier, et ainsi les trois facteurs de la production se trouveront séparés. C'est le déracinement du Bauer qui commence.

Dans la Frise orientale, ce déracinement s'accentue; on peut même le considérer comme devenu l'état normal à cause du voisinage des ports de mer. Les capitalistes, issus du commerce et de l'industrie, prennent la place des Bauern et constituent une classe de propriétaires, venue du dehors, superposée à la classe des fermiers, elle-même superposée à celle des travailleurs manuels. C'est le maximum de complication que puisse offrir la culture.

A mesure que cette évolution s'est accentuée le *travail* est devenu de plus en plus intensif, spécialisé et productif; sa direction échappe de plus en plus à l'ouvrier.

Le *domaine,* jadis foyer de la famille, n'est plus considéré que comme un atelier de travail, et sa propriété finit même par échapper au patron du travail.

La *famille* a perdu les dernières apparences patriarcales; elle se détache du domaine qui ne lui offre plus un point d'appui stable. Chacun des enfants cherche à assurer son existence sui-

vant ses goûts et ses aptitudes : beaucoup vont trouver ailleurs, en Allemagne ou à l'étranger, des situations qui leur font défaut chez eux. Si un grand nombre parmi les plus riches se tournent vers les fonctions publiques et les carrières libérales, il en faut chercher la raison dans le prestige de l'État centralisé dont l'influence s'exerce plus facilement, par le gymnase et l'université, sur les jeunes gens riches que sur les autres.

Le *mode d'existence* ne présente plus l'uniformité qu'il revêtait en Lunebourg, par suite de la formation d'une classe supérieure.

Le commerce, en développant l'instabilité, rend la famille moins apte à traverser sans crise les *phases de l'existence;* il en résulte parfois un élargissement du rôle de l'État.

L'action de la *collectivité* sous toutes ses formes est très marquée par suite de la grande complexité de la vie sociale due au commerce, et de la nécessité de se protéger contre la mer.

Tout compte fait, la région des Marschen nous offre le spectacle d'une agriculture prospère et progressive, qui témoigne évidemment des qualités de la race et de son aptitude à s'adapter aux conditions économiques du lieu et du temps dans lesquels elle vit. Il ne faut point s'étonner de rencontrer chemin faisant quelques souffrances et d'avoir à noter quelques crises, car la vie plus intense, le travail plus compliqué, l'évolution plus rapide font ressortir plus vivement certains maux qui ne s'apercevaient pas dans une société plus simple. Il est naturel qu'ici les incapables apparaissent plus nombreux et que leur élimination se fassent plus rapidement et plus brutalement.

Paul Roux.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

TABLEAUX DU TYPE DES MARSCHEN DE LA PLAINE SAXONNE

I. — VARIÉTÉ DES MARSCHEN DE LA WESER.

(Art pastoral exclusif.)

- Sol d'alluvions riches, excessivement compact et très humide. → Art pastoral intensif.
  - Élevage de reproducteurs de choix. → Associations pour le progrès des méthodes. → Aptitudes commerciales.
  - Production intensive du *beurre*. → Laiteries coopératives. → Aptitudes commerciales.
  - Facilités d'établissement.
    - Maintien de la petite propriété à côté de la grande.
    - Arrêt de l'émigration. → Main-d'œuvre suffisante sur pla pour les grands propriétaires.
    - Développement du fermage parcellaire. → Absentéisme des propriétaires qui vont en ville. → Développ ment des pr fessions lib rales.
- Origine frisonne. → L'héritier n'est pas avantagé. . . . . → Instabilité des domaines. → Absentéisme des propriétaires qui vont en ville.
- Sol très bas. → Nécessité d'entretenir les digues. → Grand développement des Pouvoirs locaux. → Prestige des fonctionnaires.

II. — VARIÉTÉ DES MARSCHEN DE L'ELBE.

(Culture et art pastoral intensifs.)

La *nécessité d'entretenir les digues* donne les mêmes conséquences que dans les marschen de la Weser, et la *dominati* *prussienne* vient encore renforcer le prestige des fonctionnaires.

- Alluvions un peu moins compactes et moins humides. → Culture intensive associée à l'art pastoral intensif. — Production en vue de la vente : chevaux, beurre, etc.
  - Difficulté plus grande d'installation (à cause de la culture). → Grande propriété prédomine sur la petite. → Progrès d méthodes, dr nage, machin — Emploi salaries non des.
  - Enrichissement.
    - Formation de capitaux. → Grande propriété prédomine sur la petite.
    - Habitudes de luxe. → Endettement et ventes de domaines. → Immigrati de riches cul vateurs.
  - Aptitudes commerciales. → Émigration commerciale en Amérique avec esprit de reto
- Origine saxonne. → Héritier avantagé . . . .
  - Stabilité des domaines.
  - Émigration des cadets.

III. — VARIÉTÉ DES MARSCHEN DE L'EMS.

(Culture et art pastoral intensifs.)

C'est la même que la précédente ; elle n'en diffère que par les points suivants :

- Origine frisonne. → Héritier n'est plus avantagé. . . . . → Instabilité des domaines. → La plupart des petits propriétai sont définitivement évincés par grands et deviennent fermiers ou sa riés.

IV. — VARIÉTÉ DES POLDERS DE L'EMS.

(Culture intensive en sol vierge.)

- Sol vierge extrêmement fertile, récemment conquis sur la mer (neumarsch). → Culture exclusive, intensive et commerciale.
  - Prix très élevé des terres et nécessité de gros capitaux.
    - Impossibilité à la classe ouvrière d'arriver à la propriété. → Émigration agricole en Amériqu
    - Création d'une classe de gros cultivateurs, propriétaires, ou fermiers. → Émigration riche en Allemagne po reprendre des fermes.
  - Travail abondant et régulier.

ANNÉE 1907 — 36e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunion annuelle. — Questions du jour : La nouvelle forme de l'expansion anglo-saxonne, par M. Paul Descamps. — Correspondance : I. L'agitation chez les instituteurs, Lettre de M. J. Poncier, instituteur; Réponse de M. G. d'Azambuja; II. L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme ? Lettre de M. E. Creveaux; Réponse de M. Paul Descamps. — Répercussions sociales : II. La Famille, par M. Edmond Demolins. — L'émigration hongroise en Amérique: les répercussions qui en résultent, par Mme Élisabeth Koös. L'Enquête sociale, par M. P. D. — Bulletin bibliographique.

L'État actuel de la Science sociale, par M. Edmond Demolins. Brochure d'introduction à la Science sociale, 0 fr. 20 cent.; dix ex., 1 fr. 25; vingt ex., 2 francs.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

No 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par Edmond Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

No 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

No 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

No 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

No 5. — **La Révolution agricole.** Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

No 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

No 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement,** par Léon Poinsard.

No 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

No 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

No 12. — **La France au Maroc**, par Léon Poinsard.

No 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

No 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

No 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

No 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

No 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

No 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

No 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

La suite au verso.

*

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

Nº 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

Nº 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

Nº 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

Nº 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

Nº 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

Nº 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

Nº 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

Nº 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

Nº 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

Nº 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

Nº 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1º Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2º Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3º Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

BULLETIN

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Jorge d'ALMEIDA SANTOS, ingénieur, Lisbonne, présenté par M. J. de Mattos Braamcamp.

BIBLIOTHÈQUE DE LA DOUMA DE L'EMPIRE, palais de Tauride. St-Pétersbourg, présentée par M. Edmond Demolins.

L'abbé CHEVALLIER, curé de Baromesnil (Seine-Infér.), présenté par M. Robert Dufresne.

M. DAIX, lieut. au 32e Rég. d'inf., Tours, présenté par M. G. du Couëdic.

Henri DESCHAMPS, Lenox, Massachusets, Etats-Unis, présenté par M. E. Demolins.

L'abbé J.-M. FASSY, curé de Lamanon (Bouches-du-Rhône), présenté par le même.

A. GANER, directeur de la *Revue d'Alsace*, Mantoche (Hte-Saône), présenté par M. Paul Descamps.

L. Albino GONZALEZ, Convento de S. Esteban, Salamanca, Espagne, présenté par M. Edmond Demolins.

Pierre HUDICOURT, avocat, Port-au-Prince, Haïti, présenté par MM. Fleury-Féquière et Eugène Roy.

Auguste MACNAB, accademia ecclesiastica, Rome, présenté par M. E. Demolins.

Camille MARTIN, agent de fabrique, Lyon, présenté par M. P. Cadot.

Etienne MATHON, ancien député, avocat, Port-au-Prince, Haïti, présenté par MM. Fleury-Féquière et Eugène Roy.

L'abbé Pierre MONOT, Lyon, présenté par M. Ph. Collonge.

Exmo Sor MENDES DOS REMEDIOS, bibliothécaire de l'Université, Coimbra, Portugal, présenté par le Dr Serras a Silva.

J. PONCIER, instituteur, École (Savoie), présenté par M. P. Descamps.

Le capitaine STAMBULESCU, Bucarest, Roumanie, présenté par MM. E. Demolins et E. Grigorovitza.

M. SULEAU, industriel, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

NOUVEAU MEMBRE CORRESPONDANT : M. J. MATTOS BRAAMCAMP, ingénieur à Lisbonne.

M. J. Mattos Braamcamp écrit à M. Demolins :

« Je pense constamment à la *Science sociale* et aux moyens de la propager en Portugal. J'ai déjà réussi à recruter un certain nombre d'adhérents. Au moment où le gouverneur du Mozambique partait pour rejoindre son poste, je lui ai prêté le livre de M. de Préville sur l'Afrique et celui de M. Poinsard. Cette lecture a porté ses fruits, car le gouverneur du Mozambique vient d'envoyer une circulaire à tous les gouverneurs de sa province leur enjoignant de s'informer attentivement de l'organisation sociale de chaque peuplade.

« J'ai acheté une dizaine de copies du rapport sur l'Angleterre de M. Jean Périer et je les distribue à ceux qui peuvent en tirer profit pour eux ou pour le pays. Notre agent commercial à Paris vient de faire un rapport qui s'inspire de celui-là; notre agent commercial à Madrid s'est fait inscrire membre après avoir lu le même rapport ainsi que les brochures sur le commerce franco-belge, etc., et les rapports de M. Périer depuis 1903. Notre agent commercial à Londres est mis au courant aussi, ainsi que notre Ministre des affaires étrangères qui est aussi un nouveau membre de la Société, ainsi que quelques-uns des anciens et futurs Ministres qui touchent de plus près à nos questions économiques. Pendant les discussions parlementaires sur la grave question des vins et sur d'autres questions, j'ai communiqué les études de la *Science sociale* à des députés et à des journalistes. Moi-même en ai tiré parti dans des conférences et articles de jour-

naux et de revues agricoles sur des questions importantes comme celle du bétail de boucherie, celle de l'exportation des produits agricoles par des compagnies étrangères protégées, etc. Il y a là des études très intéressantes à faire comme documentation de Science sociale. Il est incontestable, et quelques-uns commencent à le voir, que nous avons besoin de fixer un critérium national positif sur les bases de la *Science sociale.*

« Dernièrement, un groupe s'est formé parmi les membres de la *Société de Géographie* de Lisbonne et les professeurs des écoles de Lisbonne, pour organiser un groupe d'études sociales et de propagande. J'ai été invité à y prendre part et j'ai proposé la formation d'une bibliothèque spéciale. Pour donner une impulsion, j'ai déposé dans une salle de la Société de Géographie, à la disposition des membres du nouveau groupe, de ceux de la Science sociale, et des membres de la Société de Géographie, tous les volumes de la collection complète que je possède de la *Science sociale* et ceux que vous et tous les membres ont publiés jusqu'à ce jour. J'ai engagé ces Messieurs à parcourir toute la série et à se rendre compte de l'utilité qu'ils pourront en tirer. M. Reis Santos est un des organisateurs de ce groupe, il s'est fait incrire à notre société de *Science sociale*. La nouvelle société va faire imprimer un questionnaire calqué sur le plan d'enquête que la *Science sociale* a dressé. J'ai proposé que ce questionnaire soit distribué aux curés de tous les villages et hameaux, ainsi qu'aux professeurs de l'enseignement primaire. Je crois que ce sont les meilleurs instruments que nous pouvons trouver, pour faire des observations sociales... »

RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle se termine au moment où nous mettons sous presse. Elle a été particulièrement brillante cette année, soit par le nombre des assistants, soit par l'importance des communications et par l'intérêt des discussions. Nous en publierons le compte rendu dans le prochain *Bulletin.*

QUESTIONS DU JOUR

UNE NOUVELLE FORME DE L'EXPANSION ANGLO-SAXONNE

Nous lisons, dans le *Temps*, le passage suggestif suivant, détaché d'un article intitulé : *Capitaux anglais et américains en Russie :*

« Depuis trois mois, Américains et Anglais, mais Anglais surtout, ont acheté tout ce qui était à vendre, en fait de mines et d'exploitations minières, en Sibérie, dans l'Asie centrale, dans l'Oural, au Caucase : placers de l'Amour et de la Léna, mines de cuivre du district de Semipalatinsk, charbons et minerais divers dans l'Oural, gisements de pétrole au Caucase. Dans le bassin même de Moscou, on ne compterait pas les établissements industriels qui, ouvertement ou non, ont été acquis, en ces derniers temps, par les capitaux anglais. On affirme même qu'aux portes de Saint-Pétersbourg, sur le lac Ladoga, à la limite de la Finlande et de la Russie, les mines de Pitkaranta, les seules mines de cuivre de la Finlande, sont dès maintenant aux mains des Anglais.

« J'ai rencontré, ces jours derniers, un ingénieur qui revenait de Sibérie où il travaille pour le compte d'une compagnie anglaise. « Les Anglais, m'a-t-il dit, achètent à des prix fort avantageux tout ce qui périclite, et là-bas, tant à cause du médiocre état de l'outillage qu'à cause des malversations des directeurs, lesquelles ne vont guère à moins de 50 % des bénéfices, les meilleures entreprises périclitent. Pourquoi ne pas dire tout haut ce que chacun sait et dit tout bas? »

« On peut juger de l'importance des transactions effectuées par ce seul fait, que je sais de source certaine : il y a un peu plus d'un mois, un consortium de capitalistes anglais a fait venir de Prague à Londres un jeune homme qui, sachant

le russe et l'anglais, a été employé, trois semaines durant, à traduire du russe en anglais les bilans et publications diverses des exploitations minières et industrielles dont on savait l'achat possible.

« Pressés de réaliser, vivant volontiers au jour le jour, les capitalistes russes accueillent comme manne céleste cet or anglais qui afflue chez eux. Demandez aux hommes d'affaires de Moscou, aux banquiers en particulier et aux représentants du gros commerce, ce qu'est actuellement la situation de la place : tous seront unanimes à la déclarer excellente; et ils diront vrai. Moscou, depuis l'an passé, a gagné beaucoup d'argent, et le colossal mouvement d'affaires enregistré à la dernière foire de Nijni-Novgorod ne s'est pas arrêté.

« Quant à l'État, on dit bien que lui aussi serait disposé à profiter de l'aubaine? Déjà l'on parle ouvertement de la vente probable du chemin de fer de l'Est chinois. Et l'on parle de bien d'autres ventes encore. »

Cette forme de l'expansion anglo-saxonne n'est pas nouvelle. On peut en citer de nombreux exemples dans tous les pays. Ainsi, en Belgique, le plus grand atelier de construction, les établissements Cockerill à Seraing, ont été fondés au commencement du XIXe siècle par un Anglais John Cockerill. Dans le nord de la France, on peut relever, dans l'industrie textile, un certain nombre de noms anglais : Dickson à Calais, Snowden et Tanguy, Fowler, Sandhers à Lille ou dans les environs, Holden à Croix-lez-Roubaix, etc. On en trouve également dans la construction mécanique, tels que les établissements Walker à Lille, etc. Dans le fascicule consacré à l'étude du type savoyard, le même fait était signalé, à propos de l'industrie gantière de Grenoble[1] : « La plupart des grands patrons, dit M. de Toytot, sont des Anglais ou des Américains. Ils sont mieux outillés et emploient 300 coupeurs et 150 ouvrières à la journée, alors que les maisons françaises n'ont que 15 coupeurs et 10 ouvrières ».

1. 34e fasc., p. 81.

Dans l'industrie électrique, on peut citer les sociétés filiales établies dans différents pays par les grandes firmes américaines, Thomson-Houston, Westinghouse, etc. Il en est de même dans l'industrie automobile dans laquelle on peut citer la maison Charron qui a été rachetée par des capitalistes anglais. On aurait des exemples semblables à citer un peu partout, en Espagne, en Italie, en Chine, au Japon, dans l'Amérique du Sud, et surtout en Égypte et dans l'Hindoustan.

Cette forme de l'expansion anglo-saxonne n'existe guère que depuis un siècle, depuis l'apparition de la grande industrie. Ce phénomène est dû à la surabondance des capitaux. Nous savons qu'en France et en Belgique, il y a également surabondance de capitaux, mais, dans ces deux derniers pays, l'expansion capitaliste n'a pas les mêmes caractères qu'en Angleterre; elle s'opère surtout par l'intermédiaire de vastes sociétés anonymes lancées par les banques et les agents d'affaires. Le public remet bénévolement son argent à des gens qu'il ne connait pas, sur lesquels il n'a aucun contrôle et pour des industries créées dans des pays sur lesquels il n'a que de vagues renseignements. De là, l'échec de tant d'entreprises, canal de Panama, mines d'or ou de cuivre, etc. Nous soulignons, en passant, ce passage de l'article du *Temps* que nous avons reproduit et qui attribue l'échec de la plupart des entreprises russes, françaises, belges, ou allemandes, au *médiocre état de l'outillage et à la malversation des directeurs*[1]. Les entreprises qui réussissent le mieux sont celles qui ont pour objet l'exploitation d'un service public, gaz, électricité, tramways, etc. Il n'en est pas de même des Anglo-Saxons. Ici, c'est le capitaliste lui-même qui se met à la tête de l'entreprise et qui le contrôle de près. Tout au moins, il étudie l'affaire *de visu* avant d'y mettre son argent.

C'est pourquoi, il est moins souvent trompé, et c'est pourquoi ses affaires réussissent. Les Continentaux, plus apathiques, trouvent plus commode de faire

1. On peut citer d'honorables exceptions, mais ce sont, hélas! des exceptions.

fructifier leur argent par les autres et souvent ils perdent leur argent; les Anglo-Saxons préfèrent surveiller eux-mêmes l'emploi de leur argent, ce qui donne plus de tracas, mais moins de déboires. Tel est le secret de cette nouvelle forme de leur supériorité.

Quel sera le résultat de cette expansion nouvelle? On peut, dès maintenant, l'apercevoir. Ce n'est pas la colonisation agricole en sol vacant ou rendu vacant, comme celle qui a donné lieu à la fondation de nouvelles nations, Amérique du Nord, Sud-Afrique, ou Australie; c'est une colonisation patronale en sol occupé par des communautaires.

Le passé explique l'avenir. Tous nos lecteurs connaissent une période semblable dans l'histoire, nous voulons dire l'expansion des Francs dans l'Europe occidentale au Moyen Age. Sans doute, les colons francs n'élevèrent pas des usines, mais ils créèrent des domaines agricoles en se superposant à une race communautaire; ils devinrent des patrons éminents, et rendirent la vie à des contrées qui tombaient en décadence. On peut donc prédire que, dans certains pays, la classe supérieure se renouvellera par une infusion de sang anglo-saxon, l'élément communautaire fournissant la main-d'œuvre et occupant les situations inférieures. Ainsi, ces pays stagnants retrouveront une nouvelle vie, une nouvelle activité.

Mais ceci formera-t-il de nouveaux États-Unis, un nouveau type plus élevé? Nos lecteurs savent que l'expansion particulariste en sol occupé par des communautaires ne donne pas les mêmes résultats que la colonisation en sol vacant. Dans ce dernier cas, en effet, le type particulariste garde ses caractères fondamentaux, et ces caractères fondamentaux sont excités par l'abondance des terres vacantes, par la mise en valeur de richesses nouvelles (Ex. : le type yankee). Dans le premier cas, au contraire, il y a un *mélange* de deux races, en haut une race patronale particulariste, en bas une race communautaire ouvrière; mais peu à peu, lentement mais sûrement, ce mélange devient une *combinaison;* il se forme ainsi une race unique, fusion des deux éléments primordiaux; et cette race unique tient le milieu entre la formation communautaire et la formation particulariste : ce sont les *populations mixtes* dont la France et l'Allemagne nous donnent actuellement les exemples les plus caractérisés.

En résumé, l'expansion nouvelle aboutira à ceci : le remplacement des populations purement communautaires par des populations mixtes, et ceci est un progrès. De tout ce qui précède, on peut tirer les deux lois suivantes :

Quand une population particulariste est en contact avec une population communautaire adonnée aux travaux de simple récolte, le sol est rendu vacant et il se forme une nouvelle nation purement particulariste (Ex. : les Peaux-Rouges, les indigènes australiens, etc., évincés).

Quand une population particulariste est en contact avec une population communautaire adonnée aux travaux d'extraction, il se forme une combinaison aboutissant à la création d'une race mixte. (Ex. : l'Europe occidentale et centrale).

La France peut-elle profiter de cet état de choses? On peut répondre affirmativement, si l'on remarque que le phénomène signalé plus haut aboutit à la création de nouvelles races qui seront plus près du type français que du type anglais.

Nous pourrons donc exercer une grande influence, au point de vue des idées, sur ces nations futures, puisque leur mentalité se rapprochera de la nôtre, à certains égards, et que nous avons le bénéfice de l'antériorité, de l'avance prise. La France est le premier pays dans l'ordre chronologique, où la formation mixte soit apparue, et cela explique son prestige et son rôle vis-à-vis des autres nations mixtes, qui peu à peu se sont formées autour d'elle.

Paul Descamps.

CORRESPONDANCE

I. — L'agitation chez les instituteurs.

A M. J. d'Azambuja, École, Savoie,
Le 17 avril 1907.

Monsieur,

J'ai lu votre article, *l'Agitation chez les Instituteurs*, paru dans le trente-quatrième fascicule de la *Science sociale*. Je vous fais part de quelques réflexions qu'il m'a inspirées et qui m'ont paru utiles à communiquer.

Il y a certainement du vrai dans votre article. La monographie de l'instituteur, en tant que type social, est d'un observateur. Les causes pour lesquelles les détenteurs du pouvoir hésitent à frapper les instituteurs syndiqués sont bien observées aussi, quoique, à mon avis, elles soient exagérées. Le rôle électoral attribué à l'instituteur n'est vrai que pour certaines régions; mais pas pour la majorité. Par suite de circonstances spéciales, des instituteurs ont pu se prêter au rôle d'agent d'information; mais, en comparaison du grand nombre des instituteurs, ils ne forment qu'une infime minorité.

Vous écrivez ensuite : « On ne peut oublier que le triomphe définitif de l'école officielle, après vingt-cinq ans d'extension progressive, *coïncide* avec l'augmentation inquiétante du nombre des jeunes criminels ».

C'est à peu près comme si je disais : « On ne peut oublier que le triomphe définitif du christianisme, dans l'empire romain, *coïncide* avec les scandales, les bassesses qui ternissent les derniers jours de l'Empire. » De ce que deux faits coïncident dans le temps, peut-on en conclure que l'un est un dérivé de l'autre? Non, n'est-ce pas? S'il y a beaucoup de jeunes criminels, cela tient à ce que la France a déjà des siècles d'existence, qu'elle a atteint une civilisation avancée, et toute civilisation avancée, ainsi que le constate le docteur Legrain, voit son épanouissement terni par l'apparition fatale d'un certain nombre de dégénérés, dont l'éducation dépend plus du médecin que de l'instituteur, ou même, si vous voulez, que du curé. Tout procédé pédagogique normal échoue avec des anormaux.

J'arrive maintenant au but essentiel de ma lettre.

Vous parlez des « campagnes antipatriotiques » des instituteurs. Pour vous montrer à quel point cette légende concernant les instituteurs est peu fondée en fait, je vais, si je puis m'exprimer ainsi, vous faire la monographie du sentiment patriotique chez l'instituteur français actuel, et je me prendrai tout simplement comme exemple, car : 1° je serai plus sûr de la certitude des faits que j'avance; 2° je crois résumer les principaux traits du patriotisme de l'instituteur français actuel.

Je suis, en effet, membre de la *Conciliation Internationale* dont, comme vous le savez, M. d'Estournelles de Constant est président. Je suis donc un pacifiste. D'aucuns en concluront aussitôt que je suis un antipatriote, que je réclame la suppression des armées et que, sans doute, je ne dois guère me gêner dans ma classe pour attaquer armée et officiers à tout propos. Eh bien! voyons ma classe; consultons livres et cahiers. Vous n'êtes sûrement pas sans savoir que ce sont les instituteurs qui, dans leurs conférences cantonales annuelles, décident de l'inscription ou de la radiation de tel livre sur la liste départementale des livres classiques. De plus, parmi les nombreux ouvrages relatifs à un même ordre de connaissances, chaque instituteur a le droit de choisir celui qui lui convient, de sorte que les livres mis entre les mains des élèves d'une classe, reflètent d'assez près l'état d'âme, les aspirations du maître.

Examinons les livres de ma classe, traitant plus ou moins directement du patriotisme. Voici le livre de lecture. Il a pour titre *les Enfants de Marcel* par G. Bruno. Ce Marcel est un sergent, et un sergent de l'armée de l'Est de 1871. Sa femme, cantinière, meurt pendant la campagne; lui, perd son bras droit. Ils offrent donc des exemples vivants de patriotisme à mes élèves. Un des fils devient officier;

les autres, colons en Algérie. Les héros du livre sont donc principalement des militaires. Et tout, dans l'ouvrage, respire un patriotisme ardent, mais non chauvin. J'en citerai quelques passages, bien que cela allonge ma lettre. Voici le début :

« Il faut apprendre dès l'enfance à mettre au-dessus de tout : honneur et patrie. Honneur et patrie est la devise de notre armée ; ce doit être aussi celle de tout Français et de toute Française. »

Plus loin : « Il faut aimer la patrie française pour ses malheurs comme pour ses gloires. »

« Le mois de mai sans la France, ce n'est plus le mois de mai. »

« Soyons fiers de nous dire citoyens français et faisons en sorte que ce titre soit respecté dans le monde entier. »

« Un ancien a dit : Aimer et servir sa patrie, c'est un des moyens d'honorer Dieu. »

« Capituler, pour une ville qui a encore des moyens de résistance, est aussi honteux qu'il l'est pour un soldat de prendre la fuite. »

« Le bon soldat est esclave de la règle, esclave de la discipline; il n'a pas à discuter ni à apprécier; il n'a qu'à obéir. »

Est-ce là de l'antipatriotisme?

Voici le livre de morale (École primaire, Bibliothèque d'Éducation, 15, rue de Cluny, Paris). Ici les citations seraient longues. Je vous renvoie au livre pour l'apprécier. Vous pourrez y voir que si l'on ne place pas Napoléon I[er] au rang des héros, le livre contient cependant des passages très suggestifs au sujet de la question qui nous intéresse. Tel le suivant : « Rien n'est plus beau que le sacrifice de la vie à la patrie; les braves gens morts sur le champ de bataille ont droit à toute notre admiration, et on ne pourra jamais célébrer assez la vaillance de Léonidas aux Thermopyles, comme l'héroïsme de Jeanne d'Arc, ou des volontaires de 1793. Défendre l'indépendance de la nation contre les conquérants ou les envahisseurs, quoi de plus noble?... » (page 175).

Voici le livre d'histoire de Cl. Augé. Absolument rien d'antipatriotique à lui reprocher.

Passons aux cahiers. Presque chaque jour, le sentiment patriotique s'épanouit dans un modèle d'écriture, dans une dictée, un morceau de récitation, une rédaction, un compte rendu de lecture. Mais voilà où mes élèves diffèrent de ceux d'il y a vingt ans : ils placent Pasteur, Victor Hugo, Hoche, Bayard, avant Napoléon I[er]?

Est-ce là un grand crime contre la patrie??

Avec la grande majorité des instituteurs français, je considère que l'instituteur français actuel a le devoir de développer dans le cœur de ses élèves l'amour inné de la patrie, de la leur faire aimer, comme une mère à laquelle ils doivent tout. Mais avec la majorité des instituteurs français, je n'admets pas qu'on cultive, chez les jeunes générations, l'amour de la guerre et l'amour des conquêtes. Cela veut-il dire qu'ils en seront moins enclins à défendre leur pays? Il n'est pas permis de le penser.

Une forte armée est indispensable à la France et lui sera nécessaire longtemps encore. J'estime les officiers qui transforment les jeunes recrues arrivant au régiment en soldats endurants, aguerris, capables d'affronter bravement l'ennemi. C'est là leur devoir à eux : la préparation à la guerre. Le nôtre, je l'ai dit, est différent, mais non contraire : il consiste à cultiver chez nos élèves l'amour de la patrie, et à leur faire comprendre que les guerres de conquêtes ne font pas la vraie grandeur d'un peuple. La race anglo-saxonne n'est pas une race « conquérante », au sens militaire du mot, et cependant la « Science sociale » ne reconnaît-elle pas que cette race est la race dominante actuelle?

Vous voyez qu'en somme, à aucun moment, nous n'avons essayé de détruire en nos élèves l'amour de la patrie, que nous les poussons au contraire à donner pour elle jusqu'à la dernière goutte de leur sang; mais nous ne voulons pas qu'ils aient « le culte de la guerre ».

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

J. Poncier, Instituteur.

Nous répondrons brièvement :

1° Le *fond* de nos observations est juste, puisque l'auteur de la lettre le reconnaît lui-même.

2° En disant que l'augmentation du nombre des jeunes criminels coïncide avec le développement de l'école officielle, nous avons voulu simplement constater un fait négatif, à savoir que l'école n'a pas produit les merveilleux résultats célébrés à l'avance par les poètes et promis par les orateurs.

3° Les instituteurs antipatriotes ne sont qu'une minorité, c'est entendu ; mais cette minorité a paru assez inquiétante à des instituteurs d'élite comme M. Bocquillon et à des hommes d'État radicaux comme M. Goblet, pour leur faire pousser des cris d'alarme.

4° Il est parfaitement exact que les livres scolaires et les cahiers d'écriture sont pleins de maximes patriotiques ; mais notre honorable contradicteur a-t-il compté le nombre de ceux qui jettent, ouvertement ou secrètement, la dérision sur ces maximes (*dont on a abusé, à notre avis*, de façon à produire une réaction)?

5° Nous accordons que le rôle électoral de l'instituteur ne s'exerce que dans certaines régions, là où le *milieu* se prête à la chose.

6° Nous nous gardons bien de confondre les desseins généreux des pacifistes avec les déclamations des antipatriotes. Il est toutefois évident que certains antipatriotes, pour mieux capter la sympathie du public, empruntent le langage des pacifistes.

7° Nous sommes absolument d'accord avec notre correspondant en ce qui concerne la vraie grandeur des peuples, qui ne résulte pas des guerres ni des conquêtes.

8° Enfin, et surtout, nous rappelons à M. Poncier les déclarations et réserves que nous avons faites, au commencement de notre article, au sujet des instituteurs dignes d'estime, parmi lesquels nous sommes heureux de le placer.

Ces courtes remarques suffiront, nous en avons la ferme confiance, pour que nos lecteurs remettent toutes choses au point.

G. D'AZAMBUJA.

II. — L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?

A M. Paul Descamps.

Vervins, le 5 avril.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 30 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne perds pas de vue l'étude sur la « Thiérarche » pour laquelle je me suis fait inscrire ; je regrette seulement que mes loisirs ne me permettent pas d'aller plus rapidement. J'attends aussi des renseignements que j'ai demandés au professeur départemental d'agriculture pour pouvoir établir à peu près exactement la situation des différents types d'herbagers que j'ai rencontrés dans le pays.

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt les belles études que vous publiez dans la *Science sociale.* A propos du fascicule *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme ?* je voulais en son temps vous faire part assez longuement de certaines objections qui s'étaient présentées à mon esprit; puisqu'une occasion s'offre de vous écrire, je vais me contenter de me résumer.

Contrairement à votre conclusion, je crois que l'humanité est en train d'évoluer vers le socialisme, et ceci ne me semble pas être en contradiction avec les principes de la Science sociale. En effet, dans notre société moderne, grâce au progrès, au développement du machinisme, toutes les besognes tendent à se simplifier, à exiger de *moins en moins* d'efforts physiques et intellectuels; elles sont même devenus tellement faciles que, dans les usines, les femmes, les enfants ont pris peu à peu la place des hommes; cette situation nous achemine vers le *salaire uniforme.*

L'atelier où l'on fabrique mécaniquement ayant une supériorité écrasante sur celui où l'on continue à suivre les vieux errements, il s'en suit que toutes les petites fabriques, tous les petits ateliers disparaissent. Le nombre des patrons va diminuant alors que leur importance augmente en proportion.

**

Nous sommes entraînés vers une concentration formidable des forces sociales; un à un les échellons intermédiaires se brisent. Bientôt il ne se trouvera plus en présence que la puissance du capital entre les mains de quelques financiers et celle qui résultera du groupement d'un nombre considérable de travailleurs unis par des intérêts communs.

« Comme il est plus facile d'abattre quelques tiges de pavot que d'innombrables fleurettes », est-ce que nous ne serons pas alors tout près du collectivisme? Est-ce qu'il ne se trouvera pas réalisé en fait, et cela par les soins des capitalistes?

N'est-ce pas ce règne qu'appelle de tous ses vœux et bien inconsciemment la bourgeoisie française, quand elle éloigne de parti pris nos enfants des professions manuelles et commerciales pour en faire des fonctionnaires?

Ce goût pour le fonctionnaire est à présent profondément ancré dans l'esprit de la nation; dans toutes les classes de la société on attend son salut de l'État. On préfère végéter dans un petit emploi, que de vivre plus largement en employant ses facultés, son initiative dans des entreprises.

Vous avez montré que le communisme, le collectivisme, le monopolisme, avaient existé dans le passé, parmi les sociétés primitives et que cela avait été possible parce qu'il n'y avait que des besoins peu compliqués à satisfaire pour lesquels des travaux de simple récolte suffisaient.

Eh bien, dans notre société moderne, où le progrès a créé à chacun des besoins multiples et compliqués, nous nous trouvons ramenés aux conditions du passé, puisque nous arrivons à réaliser une vie large et facile avec le minimum d'effort. Grâce à la mécanique, est-ce que certains articles ne sont pas fabriqués d'une façon à peu près automatique? N'est-ce pas là le but des recherches et des inventions?

Alors l'évolution de la société moderne vers le collectivisme serait en harmonie avec les principes de la science sociale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon profond respect.

E. Creveaux.

L'argumentation de M. Creveaux repose sur les quatre faits suivants :

1. Le machinisme ramène le travail humain à une sorte de simple récolte.

2. Il tend à uniformiser les salaires.

3. Le grand atelier réduit de plus en plus le nombre des patrons, ce qui est un acheminement vers un seul atelier national se chargeant de tout.

4. L'accroissement constant du fonctionnarisme est un acheminement vers le socialisme.

Étudions successivement ces quatre phénomènes. Et tout d'abord, pour bien poser la question, je dois déclarer que, personnellement, il m'est absolument indifférent que l'humanité évolue vers le socialisme ou vers tout autre état social. Nous faisons simplement œuvre de savant, c'est-à-dire que nous devons faire abstraction de toutes nos idées préconçues et étudier l'humanité comme un naturaliste étudie une société de fourmis. Il faut nous débarrasser du préjugé des idées et laisser parler les faits. Il faut surtout nous débarrasser des confusions de mots, et c'est pourquoi, dans notre étude sur le socialisme, notre premier travail a été de définir exactement les termes employés : communisme, collectivisme, monopolisme, etc. Si, par exemple, l'on veut appeler socialisme un état social dans lequel l'individualité de chacun est la mieux garantie contre la compression de la collectivité, nul doute que l'Humanité évolue vers le socialisme. Mais, au contraire, nous avons défini le socialisme comme étant un état social réalisant l'omnipotence de la collectivité et la compression du libre développement des individualités. Et cette définition, nous l'avons tirée de l'ensemble des écrivains socialistes. C'est donc à celle-là que nous nous tiendrons.

La conclusion de notre travail était celle-ci : le développement des transports, en rendant la concurrence de plus en plus âpre, est en train d'atténuer de plus en plus les institutions socialistes, qui, jadis, régnaient sans partage dans toute l'Humanité.

Ces points étant rappelés, revenons à l'examen des objections faites par M. Creveaux :

1. *Est-il vrai que la surveillance des machines est un travail de simple récolte?* Nous ne le pensons pas, pour cette raison que la direction des machines demande une attention soutenue, continue, sans défaillance d'un seul instant : un moment d'inattention provoque une malfacon et quelquefois un accident. une couturière peut-elle être plus distraite quand elle coud à la machine que quand elle coud à la main? Un conducteur d'automobile peut-il rêver davantage qu'un piéton? Un machiniste peut-il être plus inattentif qu'un conducteur de diligence; un ajusteur, un tourneur, ou un lamineur, qu'un forgeron de l'ancien type? Non, sans aucun doute. On peut dire, au contraire, que le travail moderne demande un effort, une tension d'esprit de plus en plus considérable. Il ne s'agit plus de cueillir, en s'amusant, les fruits spontanés du sol, ou de traire le lait des troupeaux, pour se replonger ensuite dans la douce quiétude de l'Oriental. Non, il faut produire sans relâche et sans défaillance.

M. Creveaux parle de l'emploi des femmes et des enfants dans les usines modernes. Croit-il qu'elles ne travaillaient pas avant l'apparition du machinisme? Elles avaient, au contraire, les travaux les plus durs à faire! Toute notre étude ne prouve pas autre chose, et l'on peut dire que c'est dans les pays où le machinisme est le plus développé que la femme travaille le moins. Ce qui a pu faire douter de cela, c'est que les femmes, au lieu de travailler nuit et jour à la maison, vont travailler en fabrique, mais un temps fixé seulement.

La vérité est celle-ci : la machine a diminué l'importance de l'apprentissage technique, car, par suite de la spécialisation à outrance, il faut moins de connaissances diverses pour exercer un métier; mais le travail, en apparence accessible à tout le monde, ne réussit que dans la mesure où l'ouvrier possède préalablement les facultés d'attention soutenue, de méthode, de régularité. On ne l'emporte plus par des tours de mains mystérieux, mais par la supériorité même du caractère personnel : la formation de l'homme a battu celle de l'ouvrier. La preuve est la suivante, et nous l'avons citée dans notre étude : pour diriger mille broches faisant le même travail, il faut vingt-cinq Hindous et seulement trois ou quatre Anglais. En d'autres termes, toutes choses égales d'ailleurs, un ouvrier anglais fait sept fois plus de travail qu'un Oriental. Il est douteux que cette proportion subsiste pour un travail de simple récolte, par exemple qu'un chasseur anglais tue sept fois plus de gibier qu'un chasseur hindou!

2° *Est-il vrai que le machinisme tende à l'uniformité des salaires?* Ce qui est vrai c'est que le machinisme tend à égaliser le salaire par rapport à la quantité de travail produite, mais comme la machine ne fait qu'accentuer les différences de capacité productives des ouvriers, ceux-ci reçoivent un salaire très variable par jour. Ainsi, l'ouvrier hindou dont nous parlions est payé autant que l'Anglais par unité de travail, mais il gagne beaucoup moins par jour parce qu'il produit moins.

En France même, on voit des ouvriers ayant le même emploi, avoir un salaire variant du simple au double. En réalité, le travail à la tâche se substitue de plus en plus au travail à la journée; cela arrive partout où la chose est rendue possible, et cela est d'autant plus possible que le degré de spécialisation est plus grand.

3° *La concentration industrielle est-elle un acheminement vers le socialisme?* Ici, il faut distinguer entre le nombre des patrons et le nombre des capitalistes : la diminution des premiers n'implique pas celle des seconds. Nous avons cité l'exemple de l'Angleterre, pays qui, d'après la prédiction de Karl Marx, devait rendre facile la révolution sociale, par suite de la diminution croissante du nombre de capitalistes. Or, les faits ont montré le contraire, et il y a aujourd'hui plus d'un million de capitalistes dans ce pays. En effet, quand une usine s'agrandit, il est rare que le patron puisse supporter seul les frais d'agrandissement : il a recours à des commanditaires, à des associés, ou à des actionnaires, et ainsi le capital se divise et se répand dans le public.

Du reste, si le nombre des patrons diminue, par contre ces patrons sont le pro-

duit d'une sélection. Il faut les considérer comme des individualités plus éminentes. Les collectivités sont, au contraire, des patrons inférieurs. Ainsi, le premier phénomène, loin de conduire au second, en est, au contraire, l'antithèse absolue.

D'autre part, il est bien évident que la libre concurrence empêchera toujours la concentration d'arriver à son point extrême (en admettant que le machinisme puisse se développer jusqu'à ce degré inouï) ; ainsi la prospérité d'une maison n'est bien assurée que tant que les nécessités de la lutte viennent l'empêcher de s'endormir dans une sécurité trompeuse. Il faudrait d'abord empêcher la libre concurrence de se produire. Or les pays qui entrent dans cette voie sont immédiatement battus par les peuples plus libéraux et forcés de revenir à de plus saines institutions. Certes, il peut se faire que, dans un pays donné considéré isolément, l'évolution se fasse vers le socialisme, à l'aide de procédés artificiels, mais c'est là le prélude d'une décadence, par suite de la concurrence des nations restées moins socialistes. Sans doute cette décadence n'apparaît pas brusquement, mais l'évincement, pour être lent, n'en n'est pas moins réel.

4° *Le fonctionnarisme est-il en progrès?* M. Creveaux semble le croire. Sans doute, il en est ainsi en France, mais est-ce là un signe de progrès? En est-il ainsi dans tous les pays? Cela est douteux.

Si l'on envisage l'humanité, on constate que le fonctionnarisme est d'autant plus développé que le pays est plus communautaire. Tout le monde connaît le mandarin chinois, le tchin russe, les fonctionnaires musulmans, etc. Le fonctionnarisme atteint son minimum d'intensité chez les Anglo-Saxons, et il est hors de doute que ces derniers représentent actuellement le type de l'avenir. L'accroissement du nombre des fonctionnaires en France a, comme corollaire, l'immigration d'étrangers qui viennent remplir les places laissées vacantes dans le commerce et l'industrie. Ce phénomène doit donc être considéré comme une maladie, un phénomène morbide. Il faut bien le dire, si les gens se rejettent vers l'État, c'est qu'ils se sentent mal adaptés pour la lutte, et l'État, en les soutenant, ne fait qu'accentuer leur infériorité.

En résumé, je ne crois pas qu'il faille changer les conclusions de mon travail, à savoir : les races les moins socialistes évincent celles qui le sont plus. Cela étant, il est évident que les premières ne changeront pas leur façon de faire. Comme nous l'avons dit, une force inéluctable entraîne l'humanité, et les peuples qui souffrent sont ceux qui veulent s'opposer à l'évolution fatale.

Paul DESCAMPS.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES [1]

(Ces répercussions restent toujours à vérifier, ou à préciser, par de nouvelles observations).

(Il n'y a une Science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses).

III. — La Famille.

La Science sociale ramène les diverses formes de la Famille à quatre grands groupes : *la famille patriarcale, la famille quasi patriarcale, la famille particulariste, la famille instable.*

1° **La famille patriarcale.** — Elle est caractérisée par la réunion au même foyer de plusieurs ménages soumis à l'autorité d'un ancêtre commun. A la mort du chef de famille, ou patriarche, l'autorité passe ordinairement non au fils, mais au frère le plus âgé. C'est de ce type que procède le mode de succession usité en Turquie pour les Sultans.

La Famille patriarcale comprime l'initiative individuelle et l'aptitude au travail pénible.

Cette forme de Famille s'observe à l'état pur dans les steppes et, avec des déformations plus ou moins importantes, dans presque toute l'Asie, dans l'Orient et le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique.

2° **La Famille quasi patriarcale.** — Cette forme de Famille, ainsi que son

1. Voir les trois livraisons précédentes.

nom l'indique, présente la plupart des caractères de la Famille patriarcale.

Elle n'en diffère que sur deux points :

1° La communauté est réduite à deux ménages : celui des parents, qui gardent toujours l'autorité; et de l'un des enfants, avec les membres restés célibataires. Cette réduction vient de l'agglomération de la population sur un territoire trop restreint;

2° Le domaine, toujours considéré comme un *bien de famille* et non comme une propriété individuelle, est *transmis à un seul enfant*. Mais cet enfant est considéré comme un usufruitier, dépositaire du bien commun, avec la charge d'établir ses frères et sœurs, ou d'assister et de recueillir les célibataires.

C'est la transmission à un seul enfant, qui différencie nettement ce groupe de famille du premier, car on n'observe jamais ce mode de transmission dans la Famille patriarcale. Cette dernière se dissout par le partage égal, parce que tous les membres se considèrent comme co-propriétaires au même titre.

L'influence de la Famille particulariste semble seule pouvoir expliquer cette transmission à un seul enfant. En effet, la Famille quasi patriarcale n'a été observée jusqu'ici que dans la zone touchée par la Famille particulariste.

Nous n'avons pas encore réussi à déterminer actuellement des variétés de ce type [1].

3° **La Famille particulariste.** — Elle diffère de la famille quasi patriarcale sur les points suivants :

1° La propriété n'est plus considérée comme un bien de famille, mais comme un *bien personnel;*

2° Dès lors, le père la *transmet librement* à qui il veut;

3° Lorsque le père constitue un héritier, il lui abandonne *la complète direction du domaine,* en se réservant *par contrat* sa propre indépendance, au moyen de droits et de redevances bien délimités. Ce contrat exclut toute idée de communauté.

4° Les enfants sont préparés, dès leur jeune âge, à l'indépendance et à l'initiative individuelle, parce qu'ils doivent compter le moins possible sur le bien et sur l'assistance de la famille

5° Aussi les émigrants partent-ils isolément et sans esprit de retour.

Ce type de Famille caractérise plus particulièrement la Norvège, le Nord-Ouest de l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et toutes les possessions anglo-saxonnes.

4° **La Famille instable.** — Elle est le produit de la décomposition des trois autres types de famille. Cette décomposition se produit suivant deux formes :

A. LA FAMILLE INSTABLE SAUVAGE. — Elle résulte de la décomposition produite par la chasse et la cueillette pures. C'est le type propre aux Toundras, aux anciennes Savanes de l'Amérique du Nord, aux forêts de l'Amérique du Sud et de l'Afrique et aux anciens territoires à cueillette de l'Océanie. C'est, en somme, la variété de famille caractéristique des peuplades sauvages.

Ici, la famille est rendue instable en ce qu'elle ne peut plus s'appuyer, comme dans le type patriarcal, sur la communauté familiale, ni, comme dans le type particulariste, sur l'aptitude individuelle au travail difficile et intense.

La chasse et la cueillette font passer l'autorité des vieillards aux jeunes gens, sans que ceux-ci soient rendus capables de l'exercer. Par là, la famille est livrée à l'instabilité totale [2].

B. LA FAMILLE INSTABLE ATTÉNUÉE. — C'est la variété propre aux populations qui, pour des causes diverses, sont sorties du type patriarcal, ou du type particulariste. Elles ont perdu, par conséquent, comme la variété précédente, le moyen de s'appuyer soit sur la communauté, soit sur l'initiative individuelle.

Mais cette variété diffère de la précédente en ce qu'elle conserve, malgré tout, certains restes, certaines survivances de son état familial antérieur, parce qu'elle n'a pas été complètement désorganisée par la chasse ou par la cueillette et qu'elle est plus ou moins en contact avec des milieux

1. Voir *Français d'aujourd'hui*, liv. I, ch. I, II, III.

2. Voir *La Route*, t. I, liv. I, ch. III et IV (*Sc. soc.*, VII, VIII, IX, X). Les *Sociétés africaines* (sauf la région des Déserts).

à formation communautaire, ou à formation particulariste. Par là, son instabilité se trouve *atténuée*.

Cette variété se manifeste sur tous les points du globe, mais à l'état sporadique, suivant que les circonstances ont amené une décomposition plus ou moins complète de la famille patriarcale, ou de la famille particulariste.

Par conséquent, en dehors du cas constaté pour les populations sauvages, la famille instable n'a pas d'habitat déterminé [1].

Ces quatre grands groupes de familles comprennent un certain nombre de variétés dont nous avons donné précédemment les définitions [2].

Voici quelques exemples de répercussions au sujet des phénomènes qui se rattachent à la Famille.

1. — LE PÈRE ET L'AUTORITÉ PATERNELLE.

L'autorité paternelle se manifeste différemment suivant la forme de la famille, ainsi que l'indiquent les répercussions suivantes :

1° *L'art pastoral nomade développe au plus haut degré l'autorité du patriarche* [3]. Il y a plusieurs raisons : ce travail ne donne aucune supériorité à la jeunesse sur la vieillesse; il exige en outre une forte autorité pour maintenir l'ordre au milieu d'un groupement nombreux; d'autre part, l'isolement de la vie nomade ne laisse aucune autorité se constituer au-dessus de celle du patriarche; enfin, le patriarche détient le capital de la communauté représenté par le troupeau, et comme ce dernier l'emporte sur la part du travail, l'autorité paternelle a une base solide.

2. *Dans les communautés patriarcales, la vie facile maintient l'autorité paternelle* [4]. Parce que les plus travailleurs n'acceptent de travailler au profit de la communauté et d'obéir au chef de famille qu'autant que le travail est facile. Sinon, ils ont plus d'avantage à travailler pour leur compte.

3. *L'autorité du patriarche diminue dans la mesure où le travail devient plus intense* [5]. Cette évolution se produit généralement lorsque la culture devient le travail exclusif. A mesure que les membres de la communauté doivent donner une somme de travail plus grande, ils entendent exercer une part de l'autorité. La diminution de l'autorité du patriarche se manifeste ainsi : nomination d'un conseil de communauté composé des plus capables ; élection du patriarche par la communauté; droit de déposer le patriarche s'il est insuffisant. En somme, l'autorité passe de plus en plus des vieillards aux jeunes gens et aux plus capables.

4. *Les migrations de pasteurs nomades diminuent l'autorité du patriarche en lui superposant le chef de tribu, ou de clan* [6]. Ces migrations arrachent les familles à leur isolement pastoral et nécessitent des chefs supérieurs, dont l'autorité vient diminuer celle des chefs de famille qui était jusque-là en quelque sorte illimitée. C'est le cas des caravaniers de l'Arabie et du Sahara, des anciennes migrations celtiques depuis le haut Danube jusqu'à l'Armorique, l'Écosse et l'Irlande, des invasions de pasteurs nomades, etc.

5. *Dans la famille quasi patriarcale, l'autorité du chef de famille est limitée par celle de l'héritier associé* [7]. Cet héritier est institué au moment de son mariage et il est associé au père pour l'aider dans l'exploitation du domaine, dans l'éducation et l'établissement des autres enfants. L'autorité est donc *partagée*.

6. *La famille particulariste limite l'autorité paternelle : le père agit surtout par des conseils tendant à développer aussi rapidement que possible l'initiative et la personnalité des enfants* [8]. Cela vient de ce que

1. Voir, à titre d'exemple, *les Français d'aujourd'hui*, surtout liv. II, ch. III.
2. Voir *Bulletin*, n° 23, 24, 26.
3. *Sc. soc.*, III, 411; XVIII, 262; XXII, 16; XXV, 420; XXIV, 254; fasc. XXII, 38, 42, 45; XXVIII, 100, 179. *Soc. afric.*, 50, 114, 129, 150, 273. *La Route*, I, liv. I.
4. *Sc. soc.*, II, 534; III, 526, 534, 538 : IV, 300; XXII, 139, 154, 388. *Soc. afric.*, 45, 95.
5. *Sc. soc.*, I, 416; III, 244 à 266; XXIII, 226. *La Route*, II, liv. II, ch. IV, 207 et suiv. O. E., II, 365; V, 298.
6. *Sc. soc.*, XXIV, 23 à 31. *Franç. d'auj.*, liv. V. *La Route*, I, liv. II, ch. I, II; liv. IV.
7. O. E., IV, ch. IX. *Franç. d'auj.*, liv. I, ch. I. *La Vallée d'Ossau*, par F. Butel (*Sc. soc.*, III, 574, 583,.
8. *Supériorité des Anglo-Saxons*, passim. *L'Éducation nouvelle*, passim. *Hist. de la form. part.*; Les

le père considère que chaque enfant doit se créer une situation par lui-même. Dès lors, il se préoccupe surtout de l'émanciper le plus tôt possible et de lui donner l'aptitude à réussir sans l'aide de ses parents. Mais l'autorité paternelle reste entière en ce qui concerne la transmission de ses biens, car il conserve intacte la liberté de tester.

7. *Dans la famille instable sauvage, l'autorité paternelle est complètement atrophiée*[1]. Parce que la chasse, qui est ici le travail dominant, fait éclater la supériorité des enfants sur les vieillards au point de vue du travail. L'autorité et l'influence passent ainsi aux enfants, ce qui constitue le renversement des rôles naturels.

8. *Dans la famille instable atténuée, l'autorité paternelle est plus ou moins diminuée*[2]. Elle l'est, dans la mesure où le type s'éloigne de la famille patriarcale, ou de la famille particulariste. Comme ce type est une déformation, il comporte des degrés nombreux, suivant le point d'évolution auquel il est arrivé. Mais, quel que soit ce point, le type présente un caractère commun, c'est que le père perd le droit de disposer de son bien : le bien est partagé entre tous ses enfants par parties égales. Le père ne peut donc assurer lui-même l'avenir de son œuvre dans les conditions qui lui paraissent les meilleures.

2. — LA LOI MORALE ET LA TRADITION DES ANCÊTRES.

Pour se faire obéir, l'autorité paternelle invoque le grand argument de la loi morale. Mais les diverses formes de famille ne maintiennent pas la loi morale de la même manière et au même degré. On peut résumer les procédés qui leur sont propres dans la répercussion suivante :

9. *La loi morale est maintenue : dans la famille patriarcale*[3] *par l'autorité très forte; dans la famille particulariste*[4], *par la conscience individuelle très forte; dans la famille instable*[5], *seulement par des spécialistes, étrangers à la famille et qui se substituent à elle.* (Voir les démonstrations.)

On peut signaler comme un soutien puissant de la morale la répercussion suivante :

10. *Le relèvement de la situation de la femme favorise les bonnes mœurs*[6]. Parce que la femme est alors plus en état de se défendre par elle-même et qu'elle est plus respectée. En Orient, où la situation de la femme est peu relevée, on est amené à l'enfermer dans le gynécée, ou dans le harem, et à la surveiller étroitement.

L'autorité paternelle trouve un autre soutien dans la tradition des ancêtres. Mais cette tradition ne se manifeste pas partout avec la même force :

11. *La famille patriarcale assure au plus haut degré le maintien des idées traditionnelles*[7]. Parce que toute son organisation repose sur l'autorité et sur le respect du passé.

12. *La tradition y est fortifiée par le culte des ancêtres*[8]. Ce culte est né originairement de l'isolement de chaque communauté, par suite des nécessités de l'art pastoral nomade. Cet isolement ne permettait qu'un culte domestique, dont le patriarche était le pontife.

13. *L'isolement favorise le maintien des traditions*[9]. Parce qu'il met à l'abri de toute influence étrangère et différente.

14. *La famille particulariste associe l'esprit de tradition à l'esprit de nouveauté*[10]. Parce qu'elle comprend deux éléments bien distincts : le fils héritier du foyer stable qui représente la tradition ; les autres enfants qui émigrent au loin pour fonder des foyers nouveaux et qui sont ainsi tournés vers l'avenir. Ce dualisme explique le caractère à la fois traditionnel et progressif

premiers chap. *Sc. soc.*, XXX, 121, 516. O. M., 2e sér. III. O. E., III, 375, 409, 425, 429.

1. *La Route*, I, liv. I, ch. III, IV. *Sc. soc.*, VI. Les popul. circumpolaires; VII, VIII, les chasseurs de bisons. *Soc. afric.*, 91 et *passim*.

2. *Classification soc.*, V et VII, *passim* dans les renvois. O. E., V, 362.

3. *Sc. soc.*, XV, 59; fasc. XXII, 38, 42.

4. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 74; XXII, 58.

5. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 30, 31.

6. O. E., III, 57, 210; IV, 297, O. M. 2e sér., I, 293; II, 113, 156.

7. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. O. E., II, 19, 53; V, 31, 44. O. M., 1re sér. IV, 91; 2e sér., I, 119.

8. *Sc. soc.*, I, 529, 532; II, 282; XVIII, 269; XIX, 93; XXXI, 150. O. M., 1re sér. IV, 88; 2e sér. I, 417.

9. *Sc. soc.*, III, 122 et suiv., 148, 349; IV, 379 à 382; fasc. XIX, 188; IV, 98, 490; V, 163.

10. *Sup. des Anglo-Saxons*, passim. *Hist. de la form. part.*, passim. *La Route*, II, liv. V.

des races scandinave et anglo-saxonne, et leur puissance extraordinaire d'expansion.

15. *Le travail modifie les traditions dans la mesure où il est plus susceptible de transformations et de progrès* [1]. La tendance à s'éloigner de la tradition va en s'accentuant de la simple récolte à la culture, puis à la fabrication, puis aux transports, et au commerce.

3. — LA FEMME ET LE MARIAGE.

16. *La facilité d'établissement rend les mariages précoces* [2]. C'est pour cela qu'ils sont plus précoces en Orient, où la vie est plus facile, à cause de la simple récolte, de la communauté et de la concurrence plus faible.

17. *Dans la famille patriarcale, les parents décident eux-mêmes des mariages* [3]. Parce que les jeunes épouses devant habiter dans la communauté de leur mari, celle-ci a besoin de s'assurer qu'elles ne viendront pas y porter le trouble. Cela amène à considérer les mariages comme une affaire familiale et non individuelle.

18. *Dans la famille particulariste, le mariage est un acte individuel* [4]. Parce que les jeunes ménages devant s'établir et vivre à part, les parents sont moins préoccupés de décider les choix. D'autre part, ils s'en reconnaissent d'autant moins le droit qu'ils ne donnent pas de dot et que les enfants s'établissent avec leurs ressources personnelles.

19. *La monogamie, la polygamie et la polyandrie sont déterminées, chez les peuples sauvages, par l'importance comparée du travail de l'homme et du travail de la femme* [5]. Si la ressource principale du ménage est due au travail de l'homme, c'est la polygamie qui domine; si elle est due au travail de la femme, c'est la polyandrie; s'il y a équilibre, c'est la monogamie. En somme, le mariage est ici une question de nourriture; c'est une association entre deux producteurs, suivant les conditions mêmes du travail.

20. *Lorsque la femme est considérée comme un instrument de travail, la coutume de l'achat, lors du mariage, s'établit* [6]. Parce qu'elle est alors assimilée à une marchandise dont on peut tirer un profit.

21. *La coutume d'acheter la femme rend les mariages moins hâtifs* [7]. Par suite de la nécessité d'accumuler la somme nécessaire à cet achat.

22. *L'habitude d'acheter la femme entraîne le droit de la répudier* [8]. Parce que le mariage est assimilé à une opération d'achat et de vente.

La situation de la femme dans le ménage est déterminée par une série de répercussions dont voici les plus importantes :

23. *La situation de la femme s'élève, dans la mesure où elle dirige un atelier de travail distinct de celui du mari* [9]. Parce qu'elle assume ainsi une responsabilité personnelle et qu'elle exerce la direction d'un travail indépendant. Cette répercussion capitale a une telle action que, dans certaines régions de l'Orient, elle empêche la polygamie et qu'elle a donné naissance au matriarcat, comme chez les Touaregs. Cette répercussion est très fréquente chez les pêcheurs et les marins par suite des longues absences du mari : la femme a la complète direction de l'atelier sédentaire et de l'éducation des enfants; c'est elle qui tient la bourse commune.

24. *La formation communautaire fait retomber sur la femme les travaux les plus pénibles* [10]. Parce que cette formation ne dressant pas au travail, l'homme est natu-

1. *Classification soc.* Voir les renvois dans l'ordre du tableau du Travail.
2. *Sc. soc.*, XXVII, 32; XXXI, 265; fasc. XXIII; XXIV, 51. Bull. XXIII, 36. O. E., 103; IV, 12; V, 32, 91. O. M., 2e sér. II, 114, 156; IV, 102.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. *Soc. afr.*, 240. O. E. IV, 56; V, 45, 47. O. M., 2e sér. II, 293.
4. *Sc. soc.*, I, 280 à 288; IX, 177; XXIX, 147; fasc. XXII, 62.
5. *La Route*, I, 156 à 162. O. E., II, 373. O. M., 1re sér., IV, 89. *Soc. afric.*, 34, 35, 92.
6. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 41. O. E., I, et O. M. *passim*, les monographies de pasteurs. *Soc. af.*, passim.
7. O. E., II, 17, 372, 373.
8. O. E., II, 375. O. M., 1re sér. IV, 134; 2e sér., I, 457, II, 71.
9. Pasteurs caravaniers : *Sc. soc.*, XII, 288; fasc. XXII, 43. O. E., II, 43. *Soc. af.*, 33. Pêcheurs et chasseurs : *Sc. soc.* X, 200 et suiv., fasc. XXII, 31. *Franc. d'auj.*, liv. V. O. E., IV, 297. O. M., 2e sér. II, 157. Montagnards grecs : *Sc. soc.*, XVI, 69, 71, 74; XXXV, 322; fasc. XXVIII, 56, 83. Germains : *Sc. soc.*, XXIX 274. Sud-Slaves : O. E., IV, 57. France, O. E., IV, 71, 400; V. 153, 404; VI, 110.
10. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 41. O. E., II, 5, 36, 59, 189, 279; IV, 254; V. 254; VI, 127, 376, 379, 415. O. M., 1re sér. IV, 94; 2e sér., I, 430; II, 66, 396.

rellement porté à y contraindre sa femme. C'est là une des causes principales de l'infériorité de la femme en Orient.

25. *La formation communautaire, en maintenant la femme dans une situation inférieure, l'empêche d'exercer une bonne influence sociale* [1]. Ce sentiment d'infériorité porte à négliger complètement son éducation, ce qui diminue en elle l'idée de chasteté et de pudeur.

26. *La famille patriarcale ne maintient les bonnes mœurs que grâce à la surveillance étroite exercée par les parents et à la réclusion des femmes* [2]. On saisit ici toute l'infériorité de ce type qui, fondé exclusivement sur l'autorité et ne développant pas la responsabilité individuelle, ne peut agir que par la contrainte. C'est ce qui explique les deux manifestations si différentes de l'esprit slave : la soumission passive de ceux qui sont encore retenus dans le cadre de la communauté familiale et l'insubordination violente de ceux qui ont réussi à en sortir : d'un côté: le moujik, de l'autre, le nihiliste. On tient par le cadre et non par soi-même.

27. *Dans les communautés patriarcales, les femmes prennent leur repas séparément* [3]. Cela résulte du sentiment que l'on a de leur infériorité et de la tendance à les maintenir par l'isolement.

28. *La formation particulariste développe le respect de la femme et l'effort pour la soustraire au travail pénible* [4]. Parce qu'ici l'homme est dressé au travail; parce qu'il a choisi lui-même sa femme après des fiançailles souvent longues; parce que la jeune fille, élevée comme le jeune homme et ayant choisi elle-même son mari, a le sentiment profond de sa dignité et de sa respectabilité. L'homme a été formé à la respecter et, elle, à se faire respecter. Le spécimen le plus connu de ce type est l'Anglo-Saxonne.

4. — LES ENFANTS ET L'ÉDUCATION.

D'abord la question de la natalité :

29. *Le partage forcé des héritages porte à limiter le nombre des enfants* [5]. Afin d'éviter le morcellement des domaines, qui souvent entraîne la ruine de l'exploitation et l'obligation de vendre la maison et la terre. Les effets de cette législation sont particulièrement visibles en France.

30. *La coutume de la dot porte à limiter le nombre des enfants* [6]. Par la difficulté presque insoluble de constituer de nombreuses dots dans le peu de temps qui sépare le mariage des parents de celui des enfants. Cette difficulté est aussi grande pour les riches que pour les pauvres, parce que la dot doit être proportionnée à la fortune des parents. Cette coutume, combinée avec le partage égal des héritages, a fait tomber au dernier rang, et en un siècle, le chiffre de la natalité en France. (L'éloignement des Français pour les professions lucratives et leur engouement pour les situations administratives peu rétribuées a complété cet effondrement de la natalité.)

31. *La facilité d'établir ses enfants amène le développement de la natalité* [7]. En Orient, l'abondance des productions spontanées, la densité moindre de la population, les facilités de vie offertes par la communauté patriarcale permettent aux parents d'avoir un grand nombre d'enfants. C'est ce qui explique la persistance de ce proverbe : « Dieu bénit les familles nombreuses ». En Occident, où la population est plus dense, la natalité se maintient dans certains pays, comme la Norvège, l'Allemagne, l'Angleterre, qui savent aller coloniser au loin et s'assurer ainsi des facilités d'établissement.

32. *L'imprévoyance amène le développement de la natalité*. C'est ce qui explique le développement de la natalité dans certains milieux ouvriers. Ici l'imprévoyance empêche de prévoir la difficulté d'établis-

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 41. O. E., II, 52, 183, 436. O. M. 1re sér. IV, 89; 2e sér. I, 64, 117, 421.
2. O. E., II, 5, 40, 314. O. M., 1re sér. IV, 89; 2e sér. I, 421; II, 291.
3. O. E., II, 329, 407. O. M., 1re sér. IV, 96; 2e sér. I, 435; II, 66.
4. *Sc. soc.*, XXII, 69, 71. O. E., III, 281, 370, 406; V, 203; VI, 111.
5. *Sc. soc.*, I, 164 à 167; XXXIII, 170. O. E., V, 363; VI, 116. O. M., III, 363. *Sup. des A.-S.*, passim.
6. *Sup. des A.-S.*, passim. O. E. et O. M. Les monographies des familles françaises. *Sc. soc.*, III, 476.
7. *Sc. soc.*, fasc. XIX, 84. *Soc. afric.*, 254.

sement, ce qui fait que la loi précédente ne fonctionne pas.

Les conditions de l'éducation sont directement influencées par l'état social, ainsi qu'on va le voir :

33. *L'éducation des enfants varie suivant les quatre formes de la famille*[1]. Chacune d'elles élève l'enfant à son image, suivant les indications données plus haut. Les familles patriarcale et quasi patriarcale[2] inculquent aux enfants le respect de la tradition des ancêtres, et compriment l'initiative et l'aptitude à l'effort. La famille particulariste[3] développe au contraire l'initiative et l'esprit pratique. La famille instable, qui est une déformation des deux précédentes, n'est pas outillée pour l'éducation et l'enfant se trouve livré à toutes les influences extérieures. Au point de vue religieux, elle ne développe ni le sentiment collectif de la piété orientale, ni l'énergie personnelle de la piété anglo-saxonne[4].

Une répercussion caractéristique :

34. *La famille patriarcale oblige les jeunes gens des deux sexes à s'amuser séparément*[5]. Toujours la tendance à maintenir les gens par l'autorité, la rigidité du cadre, et non par le développement de la conscience et de la responsabilité : les moyens extérieurs, au lieu des moyens intérieurs[6].

Une répercussion de la religion sur l'enfant :

35. *Le culte des ancêtres oblige à choisir un fils adoptif, à défaut de descendant mâle*[7]. Ainsi en Chine. Cela tient à la nécessité d'avoir un représentant autorisé pour continuer le culte familial. De là, la coutume de l'adoption, dans l'ancienne Rome.

36. *C'est le milieu social, et non la naissance, qui constitue la race*[8]. La race est le résultat des conditions générales de vie imposées par le milieu social. C'est pour cela qu'on constate la ressemblance parfaite d'état social et la communauté de race chez des gens qui ne sont pas d'une commune origine. C'est ainsi que tant d'immigrants aux États-Unis perdent leurs caractères originaires, pour passer au type créé par le milieu américain, le type yankee (Voir la démonstration).

D'ailleurs toute l'histoire est la démonstration de cette vérité : la plupart des peuples résultent originairement de types sociaux différents par la naissance, et qui cependant ont été fondus en une seule race par l'influence d'un même milieu social.

Conclusions. — 1. L'autorité paternelle est limitée (volontairement ou involontairement) dans la mesure où les enfants peuvent se créer des situations par eux-mêmes (Répercussions, 1 à 8).

2. La loi morale est maintenue, soit naturellement par l'énergie de la conscience, soit artificiellement par un pouvoir extérieur (Réperc. 9).

3. Les traditions sont maintenues par l'invariabilité du travail et par l'isolement (Réperc. 11, 12, 13, 14, 15).

4. Le mariage est un acte familial, ou un acte individuel, suivant que les moyens d'existence sont assurés par la famille, ou par l'individu (Réperc. 17, 18).

5. La situation de la femme s'élève, suivant que l'homme est plus apte au travail, ou suivant que la femme dirige un atelier distinct. (Réperc. 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28).

6. L'élévation de la situation de la femme est un symptôme du degré d'élévation de la société (Résulte des Réperc. précédentes).

7. La facilité d'établissement (par la famille ou par soi-même) ou l'impré-

1. *Sc. soc.*, I, 452, V, 40; XXIV, 347. O. E., II, 68, 367; III, 64, 315, 405; IV, 82; VI, 30. O. M. IV, 126.
2. *Sc. soc.*, I, 529; XVII, 66; XVIII, 297. O. E., II, 19, 52; IV. 457; fasc. XXII, 38, 39. Famille particulariste.
3. *Sc. soc.*, IX, 71 à 80; XVIII, 114, 118; XXIV, 305; XXV, 372, 394; fasc. XIX, 75, 76, 77, 80, 119; XXII, 56, 57, 62, 65, 83. O. M., III, 181.
4. *Sc. soc.*, II, 305; XIII, 502; XXXIII, 174; fasc. XXII, 30, 35. O. E., II, 5, 52, 183, 187, 189, 314, 433. O. E., V, 364; VI, 86, 108, 123, 124. 147, 190, 293, 303, 385, 392, 451, 487. O. M., 1re sér. IV, 169.
5. *Sc. soc.*, XXXIII, 177; fasc. XXII, 31. O. E., IV, 189; V, 363, 400, 426, 481; VI, 176. O. E., II, 46, 195, 349. O. M. 1re sér., IV, 8; 2e Sér. 438, 439.
6. *Sc. soc.*, XXVI, 395; fasc. XXII, 52. O. E., IV. 61; V, 273; VI, 297. O. M., 2e sér. I, 61, 69.
7. O. M., 1re sér., IV, 127.
8. *La Route*, I, liv. III, ch. I.

voyance développent la natalité (Réperc. 29, 30, 31, 32).

8. L'éducation est tournée vers la tradition, ou vers la nouveauté, suivant que les moyens d'existence sont assurés par la famille, ou par l'individu (Réperc. 33, 34).

9. La race est le produit du milieu social et non de la naissance (Réperc. 36).

Edmond Demolins.

L'ÉMIGRATION HONGROISE EN AMÉRIQUE

Les répercussions qui en résultent.

I

La population entière de la Hongrie est d'environ 13 millions. Chaque année plus de 1 p. 100 de cette population, 200.000 individus en moyenne, part pour l'Amérique, et ce nombre va toujours en croissant. Une émigration si forte ne peut se faire sans produire des effets profonds, d'autant plus qu'elle ne se répartit pas également sur toute l'étendue du pays, ce qui accentue les effets sur certains points. Il y a des régions où l'émigration est nulle. Dans d'autres, elle est tellement développée que 30 p. 100 et plus du personnel ouvrier est absent. La crise est donc aiguë, et il n'en peut être autrement.

Les effets de l'émigration se répercutent sur l'agriculture, sur l'industrie et sur la vie nationale de la Hongrie.

La grande masse des émigrants n'est pas fournie par les Hongrois de race, mais d'abord par les Slaves des Karpathes du Nord, les Esclavons. En second lieu, elle est fournie par les Roumains de la Transylvanie; en troisième lieu seulement, par les Hongrois. Bien que de races différentes, ces émigrants se ressemblent assez, pour être étudiés ensemble.

Plus de 90 p. 100 de leur nombre appartient à la classe des paysans. Ce ne sont pas des circonstances relatives au lieu qui les font partir. En Hongrie, la population n'est pas dense, les espaces libres ne manquent pas; si le paysan émigre, c'est parce qu'il est mal préparé à suivre l'évolution de l'agriculture moderne, et que sa culture primitive, extensive, l'appauvrit, l'endette, et finalement le ruine. Alors il part, mais seulement dans le but de rétablir avec l'épargne faite sur les hauts salaires américains, l'équilibre chancelant de son budget. Parti avec esprit de retour, et mal préparé par sa formation sociale, l'émigrant hongrois ne fonde en Amérique ni un « home » ni une entreprise coloniale, commerciale, ou industrielle. Il recherche de préférence le simple travail salarié, et, pour gagner davantage afin de revenir plus vite, il accepte n'importe quelle rude besogne. En somme, les hommes seuls émigrent, les femmes restent généralement au pays.

Après deux ou trois années d'absence, les émigrants reviennent au pays, munis d'une épargne de 3 à 4.000 couronnes. Appartenant à une race d'origine communautaire, le Hongrois est retenu par toutes les fibres de son être à la terre où il est né et où il compte mourir, à la commune qui encadre ses habitudes et seule lui donne le sentiment du chez soi. D'ailleurs la part de l'héritage paternel qui lui revient le porte aussi à rentrer. Le partage égal en nature de tous les biens entre tous les enfants, souvent déjà du vivant des parents, est pratiqué exclusivement. Cette coutume fixe à priori la carrière du paysan, lui donne un petit fonds, qu'il augmente au moyen des bénéfices des autres entreprises, dans le pays ou en Amérique.

Avec cet argent, il paie ses dettes, ou rachète cher le domaine vendu à vil prix quand il était dans l'embarras, puis il rebâtit à neuf sa maison. S'il lui reste encore quelque chose, il agrandit son domaine en joignant à ses 3 ou 4 hectares un quatrième ou un cinquième. Mais il n'achète jamais que sur le territoire de sa commune, car, pour rien au monde, l'émigrant ne voudrait s'installer ailleurs. Aussi ceux qui vendent savent profiter de la situation, et toujours ces parcelles de

terre sont payées plusieurs fois leurs valeurs.

Quand il a ainsi employé tout son argent, l'émigrant reprend ses habitudes interrompues. Il travaille probablement sur une étendue plus grande, mais il fait la même chose : la culture presque exclusive et extensive des céréales. Il ne dépense rien pour améliorer ses instruments, son bétail, son mobilier agricole ; la méthode reste la même.

Aussi les résultats sont-ils les mêmes. Sans capital agricole roulant, sans procédés perfectionnés et sans engrais, la terre refuse tout rendement supérieur. Bientôt notre émigrant retombe dans les embarras d'où il était péniblement sorti. Aussi n'est-il pas rare que le même individu émigre plusieurs fois.

Donc, l'argent américain n'est pas un remède au mal dont souffre le paysan hongrois, c'est seulement un stimulant passager. Comme il a les yeux tournés vers la patrie, l'Amérique a trop peu de prise sur lui pour lui faire acquérir la seule fortune impérissable : la valeur personnelle.

Cependant, sur les 200.000 émigrants, il y a des exceptions : quelques-uns s'adaptent à la vie américaine, font venir leurs femmes et restent. Il y en a qui, revenus, savent garder leur équilibre. Enfin beaucoup partent définitivement avec leurs familles. J'ai même entendu dire que ce dernier cas devient de plus en plus fréquent parmi les Hongrois de race, de la grande plaine. Cela est possible pour deux causes :

1° Dans certaines régions, les domaines d'immense étendue formant fidéi-commis, ou appartenant à l'Église catholique, rendent la constitution, la multiplication des petits domaines impossible.

2° Le paysan hongrois, plus progressiste que le Slave ou le Roumain, sait mieux apprécier les avantages de la vie américaine.

II

Tournons maintenant nos regards vers une classe sociale qui, par les effets de l'émigration, est plus profondément atteinte que l'émigrant lui-même : les gentilshommes-propriétaires des domaines moyens, d'étendue variant de 250 à 500 hectares, la Gentry, comme on l'appelle chez nous.

La Gentry réside sur ses terres ; elle s'intéresse à la culture, bien qu'elle l'ait fait peu progresser. Dans ses procédés, on retrouve quelques analogies avec la culture paysanne. Pour la caractériser, je puis employer un mot de M. Demolins : c'est de la petite culture sur de grandes étendues. Cette culture comprend surtout les céréales, cultivées par des méthodes simples, avec peu d'engrais, de machines et de capital. Dans les mortes-saisons, les travaux sont faits par des domestiques agricoles, tandis qu'à certaines époques, surtout pour la moisson, des ouvriers salariés sont employés en très grand nombre.

Le blé est la production principale du pays. Cette culture occupe d'autant plus, que les méthodes simples exigent tous les bras disponibles. La question d'une moisson menée à bonne fin est une question de vie ou de mort. Aussi, à cette saison, le propriétaire est livré complètement aux exigences des ouvriers. Ceux-ci doivent se rattraper pour le reste du temps, car pendant les longs mois de chômage qui suivront, le propriétaire imposera les salaires qu'il voudra.

La situation était déjà difficile avant que l'émigration se fût accentuée, mais depuis qu'elle a raréfié l'ouvrier, cette situation a encore empiré. Les salaires ont rapidement monté ; ils ont atteint et dépassé la limite que les propriétaires pouvaient payer. Et comme l'agriculture, par sa nature même, évolue lentement, surtout quand l'argent manque, ces propriétaires n'ont pas trouvé le temps nécessaire pour modifier leurs procédés, installer des machines, créer d'autres productions (engraissage, laiterie, etc.), ce qui les aurait rendus plus indépendants de la main-d'œuvre.

Dans ces conditions, on comprend que la situation du propriétaire soit plus difficile là où l'émigration est la plus nombreuse. Au lieu d'ouvriers à embaucher, il

se trouve en face de paysans munis d'argent et avides de terre. Alors, à bout d'expédients, il en est réduit à morceler son domaine et à le vendre par parcelles aux émigrants rentrés. Il cède d'autant plus facilement qu'il reçoit un prix, qui, avant l'arrivée de l'argent américain, aurait paru impossible à réaliser.

Voici les répercussions principales de l'émigration :

1° Elle amène le morcellement de la terre, et fait gagner à la petite culture le terrain qu'elle fait perdre à la culture en grande propriété.

2° Elle stérilise l'activité des propriétaires restés sans terre. Peu préparés pour s'employer dans l'industrie ou le commerce, ces propriétaires se retournent vers les situations politiques ou administratives de l'État.

3° Les patrons naturels étant éloignés de la culture, le progrès agricole se trouve arrêté, car le petit cultivateur, à la vue étroite, n'est pas capable d'entreprendre la réforme agricole.

Il faut bien reconnaître que jusqu'ici la Gentry n'a rempli son rôle qu'imparfaitement. Cependant il faut convenir qu'enfin remise de la profonde déroute qui suivit la libération subite des serfs (1848), elle commence à comprendre que le monde a définitivement changé et qu'il faut s'y accommoder si on ne veut périr. Aussi le progrès s'annonce sensiblement, et deviendra plus intense si on lui laisse assez de temps.

III

Voyons maintenant les répercussions de l'émigration sur l'industrie.

La Hongrie est un pays essentiellement agricole. Ni sa situation géographique, ni la formation première des races qui l'habitent n'ont porté le peuple à développer une industrie et un commerce puissants. C'est là une grave cause d'infériorité pour la Hongrie.

Si on n'a pu y parer jusqu'ici, du moins est-on arrivé à diagnostiquer cette maladie nationale. On s'en plaint amèrement, c'est le cri de détresse unanime, le cri à la mode. Aussi l'attention générale est portée vers la question. En théorie, en pratique, en politique, surtout en politique, on fait ce qu'on peut. Mais la lutte est dure.

1° Les populations de formation essentiellement agricole ne fournissent ni l'ouvrier, ni le chef d'industrie capables de faire réussir une entreprise. On trouve bien des techniciens munis de tous les certificats, on trouve des ouvriers honnêtes, mais la pratique industrielle, l'habileté commerciale font défaut. Aussi l'ouvrier mal dirigé donne peu de travail. Récemment encore ce travail était peu payé, ce qui était avantageux pour les entreprises.

2° L'industrie hongroise, encore dans l'enfance, doit lutter contre une concurrence redoutable : l'industrie autrichienne. Mieux placée, mieux formée, fortement soutenue par son gouvernement, l'industrie autrichienne s'est rendue de bonne heure maîtresse du marché hongrois, où d'ailleurs elle n'avait à lutter contre aucune rivale sérieuse. Bien installée, elle règne aujourd'hui grâce à son ancienneté, à ses relations, à son machinisme, à son capital et à son personnel bien formé. Ces avantages ne peuvent être contre-balancés par des douanes protectrices, car le territoire des deux États est unifié pour le tarif.

3. Récemment, encore, les Hongrois eux-mêmes encourageaient peu les entreprises hongroises. Sceptique envers les produits du pays, le public préférait se fournir à l'étranger. Parfois même, on devait dissimuler certains articles hongrois sous des étiquettes étrangères afin de les faire acheter.

Maintenant pareille chose ne se produit plus. La politique coloniale de l'Autriche envers la Hongrie a donné naissance a une antipathie bien justifiée. Cette politique poursuit des combinaisons douanières, ayant pour but d'assurer le marché hongrois à l'industrie autrichienne, et d'accaparer en même temps à bon marché nos principaux produits d'exportation, dont elle a besoin : le blé et la viande.

La Hongrie s'est soulevée contre cette politique économique. On se fait maintenant un point d'honneur d'employer des produits hongrois, et, si ce mouvement n'est pas suffisant pour créer l'industrie

elle-même, du moins c'est un puissant encouragement aux entreprises.

En compensation de tous ces maux, l'Amérique nous paie l'argent que les émigrants rapportent. C'est une somme énorme qui peut monter annuellement à 150 millions de couronnes.

Bien employé, cet argent pourrait servir utilement, dans un pays où l'agriculture et les entreprises industrielles manquent de capitaux suffisants. Mais la formation sociale des émigrants empêche un placement rémunérateur, peut-être même abaisse-t-elle les revenus agricoles du pays, en faisant passer la propriété des mains d'une caste en voie d'évolution, à de tout petits cultivateurs très routiniers. Donc, sur toute la ligne, les effets de l'émigration sont funestes au pays, et on se plaint à bon droit.

Si ce mouvement continue, l'émigration du Hongrois en Amérique renouvellera, sous une forme moderne, les anciennes invasions, qui précipitaient irrésistiblement les populations de l'Orient vers l'Occident.

Elisabeth Koös.

L'ENQUÊTE SOCIALE SUR LE « PAYS ».

Nous pouvons annoncer la publication prochaine d'un second fascicule relatif à l'*Enquête sociale*. Il décrira *les populations forestières du centre de la France*. Cette étude formera bien le pendant de celle que nous venons de publier sur le *type savoyard*. En effet, ce dernier fait partie du groupe des pasteurs sédentaires du midi de la France, qui, comme on le sait, forment la base des populations méridionales. Celles du nord, au contraire, ont été beaucoup plus influencées par la forêt que par l'art pastoral. Or, parmi les populations forestières, celles du Morvand et des contrées environnantes forment le type le plus simple; de plus, il est encore notablement influencé par l'art pastoral et la formation patriarcale, de sorte que l'on se trouve, pour ainsi dire, au point de transition entre le Midi et le Nord.

Ces populations présentent un autre sujet d'intérêt. Depuis quelques années, les bûcherons font beaucoup parler d'eux. et le pays, jadis si tranquille, est souvent troublé par les grèves, les syndicats et les revendications ouvrières. Une crise intense sévit depuis que le développement des transports a développé la concurrence à un degré inouï. Il est curieux de voir comment ces populations pauvres et simples se comportent devant ce bouleversement du milieu social.

Nous avons également en main une étude de M. Garas sur le *type gascon*, si caractéristique et si intéressant.

Enfin, les travaux suivants sont en préparation :

La Haute-Alsace, par M. Ganer;

Le Bessin, par M. Moschos;

L'Ile-de-France, par M. Durieu;

Le type saintongeais, par M. Bures.

Nous avons reçu, en outre, un certain nombre d'études trop peu étendues pour que chacune d'elles puisse former un fascicule complet et sur des sujets trop disparates pour qu'on puisse actuellement les grouper.

Voici la liste de ces études :

Le Laonnais, par le comte de Sars;

Le Pays de Caux, par G. Maurion;

Les Ferronniers normands, par P. Descamps;

Le Gâtinais orléanais, par A. Charron;

Les Hautes-Vosges, par J.-B. Pierrel;

Les coteaux de Saumur, Le Poitou et *Le Bocage vendéen*, par le comte de Béjarry;

Le Razès, par J.-L. Lagarde;

Enfin, nous avons quelques études sur des pays étrangers ou des colonies : Algérie, Tunisie, Suisse, Asie Mineure, Haïti, Madagascar, etc.

On nous annonce également des études sur les pays les plus divers, et nous avons tout lieu de croire qu'elles se réaliseront.

Encore une fois, nous faisons appel aux collaborateurs désireux de participer à cette œuvre dont l'ensemble formera une belle série d'études sociales et une suite naturelle du travail de M. Demolins sur les *Français d'aujourd'hui*.

P. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'impérialisme démocratique, par Ernest Seillière. In-8°, Plon. Paris.

Ce volume, qui est le troisième d'une série sur *la philosophie de l'impérialisme*, se compose, comme les aînés, de considérations transcendantes — trop transcendantes — sur l' « impérialisme » pris dans un sens assez vague et assez abstrait. L'impérialisme, si nous avons bien compris M. Seillière, est la tendance au développement et à l'envahissement, tant chez les collectivités que chez les individus. Très érudit, l'auteur passe en revue tout ce qui, dans les œuvres de Machiavel, Holbes, Boulainvilliers, Mandeville, Rousseau, se rapporte ou semble se rapporter à son sujet. Il conclut au triomphe d'un impérialisme démocratique et plébéien peu à peu dépouillé de son mysticisme, c'est-à-dire de son dogmatisme. — Beaucoup de travail et d'effort intellectuel, mais beaucoup d'obscurités. Enfin l'auteur se tient en dehors de l'observation des faits.

Faits et pensées, par Ambert Labbé. Plon, Paris.

L'auteur de ce livre étudie en philosophe le problème des causes finales. Ses théories sur la nature font penser au pessimisme amer d'Alfred de Vigny. L'auteur a souffert, et sa souffrance se réflète dans son livre, dont la pensée demeure nuageuse. M. Labbé, tout en exprimant son espoir de voir se réaliser un accord définitif entre les grands principes spiritualistes et la science moderne, risque de ne satisfaire ni les croyants ni leurs adversaires. Il se rattrape du côté de la poésie, qui imprègne son ouvrage.

Le Péril de la Race, par Émile Pierret. — Un volume in-16, Perrin et Cie, éditeurs.

L'avarie, l'alcoolisme, la tuberculose, sont les trois plaies mortelles de notre société moderne. Les ravages qu'elles font tous les jours, tout le monde commence à le savoir et à le déplorer. Mais ce que l'on sait moins, ce sont les remèdes que l'on peut apporter à un mal qui met en péril l'existence même de la race française. Pourtant ces remèdes existent. De nombreuses ligues, œuvres et sociétés — religieuses et laïques — se sont formées pour combattre *le Péril de la Race*. Le bien qu'elles font est considérable. Plus et mieux connues, elles pourraient étendre davantage leur action, et la société tout entière en retirerait un plus grand bénéfice. C'est pour cela que notre collègue, M. Émile Pierret a entrepris, dans un récit aussi instructif qu'attachant, de nous faire pénétrer dans leur vie si active et si bienfaisante.

Dans l'intérêt général, souhaitons aux études que M. Émile Pierret commence sur les œuvres de préservation sociale, le même succès qui couronna jadis les travaux de Maxime Ducamp sur les œuvres charitables.

H. Taine, sa Vie et sa Correspondance. Tome IV *L'Historien* (suite). — *Les dernières années*, 1876-1893. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50. Hachette.

Ce nouveau volume comprend les lettres des dix-sept dernières années de la vie de Taine, c'est-à-dire d'une période aussi riche de faits qu'aucune de celles qui l'ont précédée : c'est, dans la vie politique de la France, les luttes du 16 Mai, l'avènement définitif du parti républicain, et, plus tard, le boulangisme ; — dans la vie privée et dans la vie littéraire de Taine, c'est son entrée à l'Académie française, la publication de la *Révolution*, puis des chapitres qu'il eut le temps d'achever du *Régime Moderne*, les dissentiments pénibles qui s'ensuivirent, la rupture avec la princesse Mathilde.

Aussi bien Taine apparaît-il ici dans sa grandeur désormais incontestée : tout le movement de la pensée contemporaine se résume dans ces lettres, qui le font revivre au milieu d'un monde d'illustres émules et d'illustres admirateurs, dont quelques-uns furent des disciples.

Ce n'est pas seulement l'histoire du génie de Taine, c'est l'histoire intellectuelle du XIXe siècle lui-même.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. EDMOND DEMOLINS

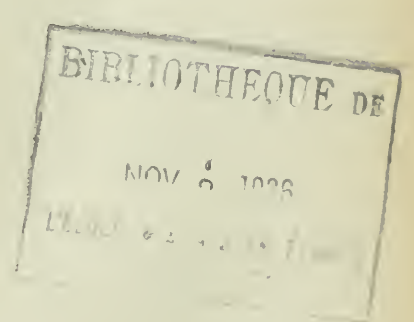
LES ORIGINES DE LA SCIENCE SOCIALE

FRÉDÉRIC LE PLAY

SA MÉTHODE ET SA DOCTRINE

PAR

Edmond BOUCHIÉ DE BELLE



PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

1907

SOMMAIRE

Préface, par Edmond Demolins.

Introduction. P. 3.

La méthode d'observation. — Comment Le Play l'appliqua aux sociétés humaines. — Pourquoi son œuvre scientifique est moins connue que ses plans de réforme.

Première partie. — **La Méthode**. P. 10.

I. ***Le principe de la méthode.***

Comment Le Play fut amené à l'étude des sociétés humaines. — Causes qui ont retardé le développement de la science sociale.

II. ***La description de la méthode.***

La méthode monographique. — Importance de l'étude de la famille ouvrière. — Le budget de la famille, son importance et ses lacunes.

III. ***Conclusions sur la méthode.***

Premier essai de classification : les trois formes de la famille. — Les *Ouvriers européens*. — Ce qui manque à la méthode de Le Play.

Deuxième partie. — **La Doctrine**. P. 35.

I. ***Les deux fondements de la doctrine.***

L'observation des sociétés est le premier fondement de la doctrine. — La conception de la prospérité en est le second. — La prospérité existe quand le pain quotidien est assuré et la loi morale observée. — Il faut propager les coutumes suivies par les peuples prospères.

II. ***Les rapports privés intérieurs à la famille.***

Rôle de la famille. — La famille patriarcale, la famille-souche et la famille instable. — Il faut établir la famille-souche à l'aide de la liberté de tester.

III. ***Les rapports extérieurs à la famille. L'organisation du travail et les rapports des classes.***

Complication croissante des rapports extérieurs à la famille. — Il faut combattre le paupérisme à l'aide des coutumes du patronage : permanence des engagements; stabilité des salaires; association du travail agricole et du travail industriel; respect de la loi morale.

IV. ***Les rapports publics.***

Rôle des pouvoirs publics. — Leur organisation. — Exemple de l'Angleterre comme modèle.

V. ***Conclusions sur la doctrine.***

Les faits jugent la doctrine. — Le Play a négligé le phénomène de la concurrence qui a pris un développement de plus en plus grand. — Le mode de succession ne donne pas une classification exacte des sociétés. — Le patronage n'a pas résolu la question ouvrière.

Troisième partie. — **Les Résultats immédiats**. P. 78.

Première ébauche de la méthode d'observation. — Détermination de quelques lois générales. — Rôle important du travail. — Réfutation du préjugé des lois écrites. — Conciliation de la tradition et du progrès. — Caractère de l'égalité et de l'inégalité dans les sociétés. — Importance des questions morales et religieuses.

Appendice. — ***Comment étudier méthodiquement la Science sociale.*** P. 83.

Le perfectionnement de la méthode : la Nomenclature sociale. — L'application plus rigoureuse de la méthode. — Le groupement des répercussions sociales. — Le développement de la Classification sociale. — La coordination des résultats obtenus.



BUSTE DE FRÉDÉRIC LE PLAY

PRÉFACE

Par suite des progrès de la *Science sociale* depuis vingt ans, l'œuvre de Le Play n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. Elle marque seulement le point de départ et la première ébauche de la science.

Mais il est nécessaire de connaître ce point de départ et cette ébauche, pour savoir combien il a été difficile de soumettre l'étude des phénomènes sociaux à la méthode rigoureuse de la science. On comprendra ainsi quelle admiration on doit avoir pour l'homme éminent, pour le Maître, qui a osé entreprendre une tentative aussi difficile.

S'il ne l'a pas menée plus loin, c'est que cela était impossible dans les limites d'une vie humaine.

Du moins il a pu se survivre par ses disciples, qui ont continué son œuvre et qui ont pu l'amener au point où elle est aujourd'hui.

Cette œuvre a traversé quatre périodes nettement distinctes :

Dans la première période, de 1830 à 1855, Le Play parcourt l'Europe et une partie de l'Asie pour recueillir des observations sociales méthodiques. Il rédige ces monographies de familles, qui devaient constituer le fondement de la science sociale. Le résultat de ses observations est consigné dans les six volumes

des *Ouvriers européens*. C'est un vaste répertoire de faits, décrits avec un soin et un ordre minutieux.

Pendant cette période, Le Play s'applique surtout à un travail d'analyse et tient encore les conclusions au second plan.

Dans la seconde période, de 1855 à 1882, année de sa mort, Le Play entreprend de formuler les conclusions, qui se dégagent des faits observés. C'est la synthèse. Il publie alors la *Réforme sociale en France,* l'*Organisation de la Famille,* l'*Organisation du travail,* la *Constitution de l'Angleterre,* la *Constitution essentielle de l'humanité*, etc.

Malheureusement, cette synthèse était prématurée.

Elle était fondée sur une méthode encore trop imparfaite et sur un nombre de faits insuffisants. Les observations ultérieures prouvèrent qu'elle devait être rectifiée, ou complétée, sur un grand nombre de points.

Mais, dans cette seconde série d'ouvrages, Le Play ne s'était pas contenté de formuler la synthèse des faits observés, il avait entrepris, en outre, de donner des conclusions en vue de la réforme sociale.

Ces conclusions étaient également prématurées, pour les mêmes raisons. Elles eurent un résultat encore plus grave. Elles détournèrent le public et Le Play lui-même de l'œuvre purement scientifique et en retardèrent ainsi le développement naturel, alors qu'elle n'était encore qu'à ses débuts.

Ainsi, du même coup, la science se trouva arrêtée et l'œuvre sociale se trouva compromise, parce qu'elle ne reposait pas sur une base suffisamment solide.

Cette double erreur a retardé de vingt années les progrès de la science sociale.

La troisième période va de 1886, date de la fondation de la Revue *la Science sociale*, à 1903. Cette période, de près de vingt années, fut consacrée à reprendre d'une façon plus méthodique l'œuvre scientifique de Le Play, grâce à l'emploi d'un instru-

ment d'analyse plus perfectionné, la Nomenclature sociale, établie par Henri de Tourville.

Grâce à la Nomenclature, les collaborateurs de la *Science sociale* ont pu réunir une masse considérable de faits, plus méthodiquement analysés; ils ont pu, en outre, déterminer plus exactement les conditions dans lesquelles ces faits se répercutent les uns sur les autres.

A partir de ce moment, les bases de la science sociale se trouvèrent définitivement constituées.

La quatrième période, qui commence en 1904, est nettement caractérisée, dès maintenant, par la coordination des résultats obtenus pendant la période précédente. Cette coordination s'accomplit par la mise en ordre des répercussions enregistrées jusqu'à ce jour, par l'énoncé des lois qui en résultent, par l'établissement de définitions plus précises et plus nombreuses, enfin par la substitution d'une Classification sociale naturelle à la Classification artificielle ébauchée par Le Play.

Ces résultats sont consignés dans la *Bibliothèque de la Science sociale,* dont on trouvera le classement méthodique à la suite de cette étude sur l'œuvre de Le Play.

Cette étude est une introduction naturelle à la science sociale et nous remercions M. Bouchié de Belle d'avoir bien voulu l'écrire et d'avoir fait revivre si exactement l'œuvre du fondateur de la science sociale.

Edmond Demolins.

LES ORIGINES DE LA SCIENCE SOCIALE

FRÉDÉRIC LE PLAY

SA MÉTHODE ET SA DOCTRINE

I

Le grand fait intellectuel du XIXe siècle, — c'est aujourd'hui presque un lieu commun de le dire, — est l'application aux phénomènes de la vie morale des méthodes d'analyse scientifique réservées jusqu'alors à l'étude du monde physique. On a cessé d'opposer sur ce point la science à l'art et à la littérature. On a fait d'elle, a dit un psychologue contemporain, un procédé de l'intelligence capable de s'adapter à tous les objets et de renouveler le domaine entier de la connaissance. Le XVIIIe siècle avait tenté une entreprise semblable et y avait échoué. Comme base de ses théories morales et sociales, il avait substitué aux idées innées, aux dogmes révélés, les connaissances scientifiques qu'il avait acquises. Mais il avait immédiatement exagéré la portée de ces connaissances. Enivré de leur découverte, il les avait brandies comme un défi aux vieilles croyances. Puis, il avait tiré d'elles les conséquences les plus audacieuses et les plus inattendues. « Suivre en toute recherche, « avec toute confiance, dit Taine, la méthode des mathématiciens; extraire, circonscrire, isoler quelques notions très simples, très générales, puis, abandonnant l'expérience, les com-

« parer, les combiner et du composé artificiel ainsi obtenu, « déduire, par le raisonnement pur, toutes les conséquences « qu'il enferme : tel est le procédé naturel à l'esprit classique ». Et cet esprit classique domine encore le XVIIIe siècle. L'observation, pour lui, ne compte presque pas, l'induction est sommaire, la déduction est tout.

Le XIXe siècle a compris qu'il fallait renverser les rôles : mettre l'observation au premier rang. Son mouvement intellectuel se résume en une immense enquête, embrassant tous les domaines de la sensibilité et de l'activité humaines.

Les historiens ont ouvert la route. Leur tâche, désormais, consiste à relever, à critiquer des faits, à les établir d'une manière incontestable. Et c'est d'après ces faits seulement, sans apport du dehors d'aucune idée, qu'on pourra philosopher, c'est-à-dire établir des lois.

Même procédé dans l'étude de l'âme humaine. Un caractère, pour les psychologues contemporains, n'est plus une substance permanente et ferme; c'est un faisceau de phénomènes, sans cesse en train de se faire et de se défaire, une succession d'images dans un cerveau. En saisissant ces images, en les classant, en découvrant ainsi le rythme selon lequel elles reviennent, on obtiendra cependant, non pas une association d'idées qui marche, mais une personne bien réelle et vivante, qu'elle s'appelle Julien Sorel, ou Emma Bovary.

La nouvelle méthode fut d'abord appliquée inconsciemment. On ne la formula guère que vers le milieu du siècle. Balzac, le premier, s'intitule « docteur en science sociale ». Stendhal, à qui l'on demandait sa profession, avait répondu, plus modestement, « observateur du cœur humain ». Lorsqu'on exposa à Sainte-Beuve les principes de l'observation sociale, l'auteur des *Lundis* déclara simplement y reconnaître « sa pratique naturelle ». L'idée se précisa ensuite dans l'esprit d'une pléiade de philosophes et d'historiens qui en donnèrent l'expression la plus brillante en l'appliquant à l'étude des faits sociaux : Auguste Comte, Tocqueville, Le Play, Renan, Taine.

II

Dans ce groupe, cependant, chacun marcha seul; très peu d'échange d'idées, d'appui mutuel. Le plus isolé de tous fut Le Play. Isolé dans sa vie d'abord : ce penseur vécut, non parmi d'autres penseurs, mais parmi des hommes d'action. Il dirigea des mines, des usines, fut conseiller d'État, sénateur. Isolé aussi dans son œuvre : il alla droit vers son but, sans regarder, à droite ni à gauche, où en étaient les autres. Si on le compare à eux, deux grandes originalités frappent en lui.

La première est de n'avoir voulu connaître les faits sociaux que dans leur réalité vivante. Il a très peu usé du document écrit. A travers les documents, en effet, les faits apparaissent morts. Il faut, pour qu'ils aient leur physionomie véritable, les faire revivre, reconstituer le milieu ambiant, transformer des notions en impressions. Cela exige une puissance d'évocation prodigieuse; si prodigieuse que la sensibilité de l'historien arrive, presque fatalement, à prendre le pas sur son intelligence, à obscurcir son jugement. Cependant, dira-t-on, en se bornant à étudier le présent, on ne suit que des expériences en voie d'accomplissement, c'est-à-dire indéterminées, incomplètes. Le passé seul peut donner des expériences achevées et concluantes. Aussi Le Play n'a-t-il point négligé l'étude du passé; seulement il a prétendu le connaître par le présent. L'évolution sociale ne marche pas, en effet, d'un pas égal dans tous les pays. Il est des institutions inertes dans certains lieux qui sont encore vivantes dans d'autres, ou qui y ont, au moins, laissé une empreinte plus visible. Leur évocation, si difficile à faire du sein des archives, se réalisera dès lors par un simple voyage. Remonter ainsi des faits directement observables à ceux qui ne le sont point, n'est-ce point la véritable méthode scientifique? Par ce procédé nouveau, Le Play, sans être historien, porta dans l'histoire des projections de génie [1].

1. C'est ainsi que les pages écrites par Le Play sur la féodalité sont parmi les plus

Il eut une seconde supériorité. Dans l'observation même des faits actuels ou passés, il comprit qu'il ne devait pas se fier aux seules qualités de son intelligence. Ces faits se présentent, en effet, en une multitude et dans un enchevêtrement infinis. Lorsque Michelet pénétra aux archives, il fut si brusquement entouré, assailli par une armée aux cent langues qu'il lui fallut dire « doucement, messieurs les morts! » Cette foule tumultueuse, l'esprit cherche instinctivement à la dominer, à l'embrasser du regard; il ne conçoit pas qu'il puisse la mieux connaître en se laissant rouler par elle. Il s'attache alors à une hypothèse, d'allure scientifique, que semblent corroborer certains faits et qui peut avoir, d'ailleurs, sa part de vérité. Cette hypothèse, il se la donne comme une loi générale, unique, par laquelle il prétend tout expliquer. Ç'a été le cas de penseurs illustres. Augustin Thierry, frappé des conséquences, incontestablement prodigieuses, qu'entraîne la superposition de races distinctes sur un même sol, voulut faire procéder de là toute l'histoire de France et d'Angleterre. Zola interprète l'histoire d'une famille par les seules lois de l'hérédité. Ou bien, on se laisse séduire par une analogie : on veut étendre arbitrairement aux phénomènes sociaux l'application d'une loi biologique, et, au premier abord, les faits vous donnent, presque toujours, un semblant de raison. Le Play, dressé à l'étude des sciences physiques, vit le danger. Il savait que la première qualité du savant est l'humilité, le respect, le culte des faits. Il lui faut s'incliner devant eux, les aborder de plein pied, les toucher dans toute leur simplicité, sous leur aspect le plus vulgaire, le plus brutal. Au bout de quelque temps, ces faits porteront

remarquables qui lui aient été consacrées. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, Le Play la vit, cette féodalité, encore vivante et active dans diverses parties de l'Europe, ce qui lui fit mieux comprendre les institutions des XIe et XIIe siècles français. Il étudia, par le même procédé, les anciennes coutumes corporatives, montra les raisons profondes d'une organisation du travail que l'école économique orthodoxe avait condamnée par principe et qui, cependant, était la résultante directe d'un état social déterminé.

Le procédé de Le Play a, du reste, été appliqué presque en même temps par Tocqueville qui, préparant son ouvrage sur l'*ancien Régime et la Révolution*, s'imprégna de l'esprit des coutumes d'autrefois, par un voyage aux vieux pays d'Empire où ces coutumes subsistaient encore. Ni Le Play, ni Tocqueville ne se doutaient alors de cette coïncidence de leurs méthodes.

d'eux-mêmes l'observateur au-dessus d'eux, l'élèveront jusqu'à la connaissance des lois. Mais, pour pénétrer dans la masse confuse des faits, pour les isoler les uns des autres, il faut un instrument d'analyse, un procédé qui se substitue en quelque sorte à l'observateur, lui fasse jouer un rôle positif, l'impersonnalise. Cet instrument, Le Play, nous le verrons plus tard, le forgea : c'est sa monographie de famille ouvrière. Par là, l'auteur des *Ouvriers européens* apporta dans un nouvel ordre de faits la discipline objective sans laquelle il n'est point de réelle connaissance scientifique; par là, il peut être véritablement appelé le fondateur de la science sociale.

III

Le Play, sous cet aspect, est cependant peu connu. Son œuvre, pour la plupart des contemporains, ne présente pas l'unité et la belle ordonnance de celle d'un Tocqueville, d'un Renan, d'un Taine. Il a attaché son nom à certaines idées : le grand rôle social de la famille, la liberté testamentaire, le traditionalisme, le régionalisme. Mais ces idées ont pris, en quelque sorte, chacune une individualité distincte; elles se sont éparpillées; on admet l'une, on rejette l'autre, arbitrairement. La forte base de faits sur laquelle elles reposent, le lien qui les unit en un corps de doctrine ont été plus ou moins perdus de vue.

Cela tient, en grande partie, à ce que Le Play est fort peu lu et pour la raison qu'il est fort peu lisible. Ce savant illustre fut un écrivain médiocre. Sa première édition des *Ouvriers européens,* œuvre colossale au point de vue scientifique, est un simple atlas de chiffres. C'est au lecteur de faire parler ces chiffres et l'on comprend qu'un pareil effort ait peu tenté. La deuxième édition, au contraire, est si touffue qu'il faut, pour s'y reconnaître, un véritable travail de déblayage. Le seul ouvrage d'exposition véritable que nous possédions de Le Play est sa *Réforme sociale,* parue en 1864 et qui lui valut sa renommée. Ouvrage qui devait synthétiser son œuvre et qui, malgré sa grande va-

leur, n'est pas à la hauteur de sa tâche. Qu'on la compare, cette *Réforme sociale,* à la *Démocratie en Amérique*, aux *Origines de la France contemporaine,* et l'on comprendra quelle cause d'infériorité ç'a été pour son auteur de n'avoir pas su mettre sa parole à la hauteur de sa pensée.

Mais cette ignorance de l'œuvre scientifique de Le Play tient aussi à une autre raison. Cette œuvre, à partir de 1870, est masquée par une autre, celle-là toute d'action et d'apostolat. Le Play, en même temps que l'intelligence la plus haute, possédait une sensibilité ardente. Ce fut cette sensibilité qui le poussa dans sa tâche d'observation et ce fut elle qui, plus tard, l'en fit sortir. S'il étudia les sociétés, ce fut pour y rechercher le secret des peuples prospères, pour essayer de porter remède aux souffrances de son pays. Hors les temps de crise, dit-il lui-même, la science est inutile; une nation saine a autre chose à faire qu'à s'analyser. Nul homme ne fut moins atteint de cette maladie morale de l'intellectualisme pur qui fait de la satisfaction de l'observateur l'unique but de la connaissance. Jamais, sans doute, Le Play ne connut le plaisir aigu d'intelligence que dut éprouver Taine à faire la psychologie du Jacobin. En revanche, une joie profonde le pénétrait au contact d'un milieu de paix et de bien-être, comme il souffrait de voir souffrir. On comprend, dès lors, l'immense angoisse qui l'étreignit quand, derrière les maux apparents de son pays, il en découvre d'autres, plus dangereux encore et qui le menait au désastre. Le désastre arrivé, il se fit une révolution dans tout son être. Taine, quelque temps avant sa mort, regrettait de n'avoir pas pu mettre encore, sous les yeux de ses compatriotes, toute la vérité. Du moins, cette vérité, il l'avait poursuivie toute sa vie, sans défaillance et sans se laisser distraire. Le Play n'eut pas ce stoïcisme. Devant les blessures de sa patrie, il oublia toute étude, ne songea plus qu'à penser, qu'à guérir. Des hommes de bonne volonté se groupèrent autour de lui; il fit passer en eux son dévouement et sa confiance. Les paroles que sa science ne pouvait toujours lui fournir, il les chercha dans son cœur. C'est ce Le Play apôtre qui a fait tort au Le Play savant. Doit-on le regretter? Peut-être son œuvre

eût-elle été plus féconde si elle avait gardé toujours son unité. Mais, en vérité, il faudrait un bien triste courage pour oser reprocher à un homme d'avoir trop aimé son pays.

C'est le premier Le Play, le penseur, que cette étude essaiera de faire revivre. L'autre est assez connu. Il est encore vivant dans son œuvre.

Préciser la méthode d'observation créée par le maître, exposer les vérités que cette méthode lui a permis d'atteindre, montrer comment sa doctrine s'appuie sur ces vérités, voilà le plan que nous allons suivre.

Il nous faudra, ensuite, mettre les doctrines de Le Play en présence des transformations économiques et sociales de notre époque et par là nous pourrons juger de leur valeur. Il est inutile de dire qu'aucune critique personnelle ne saurait s'exercer en cette matière. A une doctrine fondée sur les faits, les faits seuls peuvent donner des confirmations ou des démentis : leur voix ne sera couverte par aucune autre.

PREMIÈRE PARTIE

LA MÉTHODE

I. — LE PRINCIPE DE LA MÉTHODE.

Au début du printemps de 1829, Frédéric Le Play, alors élève à l'École royale des mines, fut blessé par une explosion au cours d'une expérience chimique. Brûlé atrocement, sa vie fut en danger; il mit un an à se rétablir. Lorsque éclata la révolution de 1830, la maladie conservait son caractère aigu, « Privé de mes deux mains, dit-il, réduit à une complète im-« puissance, je n'avais pour diversion à mes maux que la société « des condisciples et des personnes compatissantes qui se pres-« saient autour de mon lit. J'entendais le récit des calamités « provoquées par l'effusion du sang, par la violence et par les « haines qui en sont la suite ».

Aux malheurs publics, chaque visiteur proposait son remède. Les programmes ne manquaient pas. Une génération, imprégnée de toute l'idéologie du XVIII[e] siècle, découvrait soudain, devant elle, les complexes problèmes du siècle de la houille. Sans peur. elle les toisait de tout son orgueil. S'incliner devant leurs données, pour y rechercher leur solution, lui eût semblé absurde. Les sociétés n'étaient-elles point des produits du cerveau de l'homme et celui-ci, né libre, intelligent, juste, avait-il à regarder ailleurs qu'en lui-même pour y trouver l'image de la meilleure des républiques? De fait, les inventeurs surgissaient de toutes parts. Autour du lit de Le Play chaque école avait ses adeptes. Son meilleur ami, Jean Reynaud, était saint-simonien. Initié à la doctrine par Pierre Leroux, il en dissertait éloquemment.

Le Play, le jour, entendait tout cela et, la nuit, torturé d'insomnie, le repassait dans son esprit. Chose étrange, aucune théorie soutenue devant lui ne l'impressionnait. La griserie intellectuelle de ses compagnons lui était étrangère, car il n'avait point leur âme. Soustrait à la contrainte des internats, son esprit n'avait pas été plié, dès l'enfance, sous la pression des maîtres et des camarades, aux grands articles du credo d'alors. Les premières années de sa vie s'étaient passées sur les bords de la basse Seine, auprès d'Honfleur, et ses premiers maîtres avaient été de simples pêcheurs. La flotte anglaise bloquait alors leurs côtes et les privait de leur gagne-pain. Mêlé à leurs enfants, Le Play vécut leur détresse. « Les premières inclinations, dit « Taine, font souvent les inclinations dernières : dans l'enfant « on découvre l'homme et l'on est toujours ce que l'on a « d'abord été ». Élevé au milieu de la nature, Le Play sentit, dès l'enfance, la dépendance étroite qui rattache l'homme aux lieux. En lui imposant des besoins particuliers et certains moyens d'existence, le sol et le climat poussent, limitent et dirigent son activité et lui tracent sa vie. Par là, ils vont jusqu'à façonner son corps et son esprit même : ils créent un race humaine comme ils créent une flore et une faune. Placés entre la mer et la forêt, les pêcheurs d'Honfleur vivaient de l'une et de l'autre. Les parents de Le Play eux-mêmes — son père était officier des douanes — n'échappaient point complètement à cette dépendance : « Pendant un hiver rigoureux, dit-il, la récolte du « combustible devint pour le ménage et pour mon développe- « ment physique une utile ressource [1]. »

Son père mort, ce fut à Paris, dans la maison d'un de ses oncles, que Le Play débuta dans la vie civilisée. L'oncle, fort riche, tenait un salon où venaient chaque soir quelques amis, nés dans l'aisance, mais ayant perdu, par la Révolution, famille et fortune. Ces hommes, sur le ton spirituel et gai de l'ancienne France, remuaient entre eux une foule d'idées. Mais leurs opinions ne sentaient ni la rêverie ni les livres. La guerre

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 18.

et l'émeute, les commandements et les affaires, la misère et l'exil avaient été leurs maîtres. Ils n'avaient gardé du collège que la faculté de tout comprendre et l'art de causer sur tout. Deux de ces commensaux s'attachèrent au jeune Le Play : ils dirigeaient ses lectures et répondaient à ses questions. Ayant oublié leurs noms, il les appelle, l'un « le lettré » et l'autre le « gentleman ». Le lettré, vieux magistrat du siècle précédent, inclinait vers Rousseau, les Encyclopédistes et les Girondins. Le gentleman, ancien esprit fort, assagi par l'émigration, brûlait ce qu'il avait adoré et, attribuant aux idées nouvelles tout le malheur des temps, ne voyait de remède que dans le retour à la religion et aux bonnes mœurs.

Après quelques années de séjour à Paris, Le Play retourna à Honfleur, auprès de sa mère. Il y demeura sept ans, dirigeant lui-même ses études, et se mêlant à la vie des champs. Lorsqu'il fallut choisir un état, il fut tenté par le concours de l'École polytechnique. Un ami de sa famille, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Lô, M. Dan de la Vauterie, se chargea d'éprouver ses aptitudes en l'attachant à sa personne. Le Play demeura un an auprès de lui.

Cette année-là parut avoir, sur la formation de son esprit, une influence décisive. Le nouveau maître était un homme rare. Selon lui : « Les ingénieurs de l'État, après l'accomplissement de « leurs devoirs professionnels, avaient l'obligation de se rendre « gratuitement utiles à la chose publique, comme font les pro- « priétaires fonciers en Angleterre et dans les États du Nord[1] ». Dans ce but, il se livrait à des études littéraires et sociales auxquelles il initia son élève. Il lui fit surtout partager son goût pour son auteur de prédilection : Montaigne. Le gentilhomme périgourdin avait, d'après lui, trouvé, dans des temps difficiles, la vraie voie des gens de cœur : ses conseils devaient donc être leur guide à une époque différente, mais aussi troublée : « Consultez souvent l'auteur des *Essais*, disait à son élève « M. de la Vauterie, il vous empêchera de vous égarer aux

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 29.

« premiers pas et souvent vers le point d'arrivée vous le « trouverez encore de bon conseil[1]. » Le disciple suivit ces enseignements et s'en trouva bien. « J'ai souvent cherché, « dit-il, parmi les hommes d'action de ce temps la sagesse « de Montaigne. Rarement je l'ai vu estimer à sa vraie valeur. « Souvent même les hommes chez qui j'espérais trouver « de nouveaux maîtres, l'ont complètement méconnu en l'ac- « cusant de scepticisme. Montaigne, au contraire, était pénétré « des convictions indispensables à ceux qui propagent la vé- « rité par l'exemple et par les préceptes. Pour la religion, « comme pour la souveraineté, il s'inspirait de la tradition na- « tionale. Dans un temps où, comme dans l'ère actuelle, la na- « tion était ébranlée par la corruption des classes dirigeantes, « l'erreur des lettrés et les entreprises dangereuses des nova- « teurs, il reste toujours fidèle à la coutume des ancêtres. Il a « souvent eu des doutes, mais ils ne se rapportaient pas aux « principes essentiels : ils avaient pour objet la défaillance de « ceux qui manquaient au devoir de sauver la patrie[2]. »

Le Play arriva à Paris en 1824 : il passa du collège Saint-Louis à l'École polytechnique et, de là, à l'École des Mines. Plongé dans un tourbillon de passions politiques qu'il ne partageait point, il en ressentit un malaise profond, auquel il voulut échapper, s'absorbant dans ses études scientifiques. Celles-là, du moins, ne le déçurent pas. A cet esprit affamé de certitude, elles apportèrent une satisfaction morale extraordinaire. Mais l'élève de M. de la Vauterie ne pouvait rester longtemps concentré sur lui-même. Partout, autour de lui, régnaient « l'es- « prit de discorde, la haine du présent et le désir des révolu- « tions ». Une chose le choquait surtout : la contradiction des doctrines qu'il entendait et des choses qu'il avait vues. Les esprits de ses compagnons, façonnés dès l'enfance à l'écart du monde réel, lui paraissaient des fruits monstrueux de serre chaude. Nulle répulsion pour eux, cependant, mais une sorte d'attrait. « En vertu de la loi mystérieuse des contrastes, j'é-

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p.228.
2. *Ibid.*

« prouvais, dit-il, en parlant du saint-simonien Jean Reynaud, « de l'admiration et de la sympathie, pour les talents littéraires, « l'inclination poëtique et même pour l'imagination mystique « de mon ami[1]. » Il voulut d'abord discuter avec lui et se reconnut bientôt incapable, soit de le convaincre d'erreur, soit de lui enseigner la vérité. Il résolut alors de le mettre en contact avec cette réalité vivante des choses où lui-même avait puisé ses propres opinions. Un voyage d'études minéralogiques en 1829, dans l'Allemagne du Nord, en fut l'occasion. Pendant sept mois, tous deux visitèrent des mines, des usines et des forêts. Le Play a ainsi exposé les résultats de ce voyage : « Nous n'a« vions pas, dit-il, l'esprit assez formé pour remonter des ef« fets aux causes et nous élever à la hauteur de la science. Mais « nous nous assurions les moyens de l'acquérir plus tard, car « nous apprenions l'art des voyages... Nous nous mîmes d'ac« cord sur certaines opinions économiques conformes à l'évi« dence des faits. Cependant nous ne réussîmes point à nous « entendre sur la *question sociale* qui avait été le point de dé« part de notre entreprise. Seulement nous comprîmes qu'elle « était beaucoup plus compliquée que nous ne l'avions d'abord « supposée[2]. »

A vingt-trois ans, Le Play s'était ainsi avoué qu'il ne savait rien : les hommes, même supérieurs, y mettent en général plus de temps. Et cependant, il comprenait combien il eût été utile de savoir et combien plus nécessaire que tout autre était la science qui apprendrait aux hommes à vivre dans la paix.

Sa grande crise physique et morale de 1830 décida de sa vie. De son inaction, repliée sur elle-même, sortit l'idée qui devait illuminer sa voie.

Puisque toute discussion de systèmes préconçus demeurait stérile ; puisqu'au contraire les sciences expérimentales avaient seules procuré quelque soulagement à son esprit, ne pouvait-il pas obtenir la même satisfaction en transportant dans l'ordre social la méthode de ces sciences? Ne pouvait-il pas étudier les

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, p. 141.
2. *Ibid.* 2e édition, I, p. 38.

sociétés comme on étudie les minéraux et les plantes? Le monde alors, il ne s'agirait plus de le faire à sa guise, mais de savoir comment il est fait. Aucun cerveau humain n'a pu jusqu'ici embrasser l'infinie complication de son mécanisme. Peut-être arriverait-on à mieux en l'observant dans ses détails les plus accessibles, en passant du connu à l'inconnu et du simple au complexe. Sans doute verrait-on ainsi que ce monde social n'est mené ni par le hasard, ni par les combinaisons ingénieuses de ceux qu'on appelle ses maîtres, mais qu'il obéit à de grandes lois providentielles. Le secret de la prospérité consisterait, dès lors, pour l'humanité, à régler sa conduite d'après ces lois; le désordre et la souffrance proviendraient le plus souvent de leur méconnaissance.

« J'étais fixé sur ce point, dit Le Play, que, dans la science « des sociétés, comme dans la science des métaux, je ne me croi-« rais en possession de la vérité que lorsque ma conviction pour-« rait s'appuyer sur l'observation des faits. Je tins comme non « avenues, jusqu'à vérification personnelle, les opinions au mi-« lieu desquelles j'avais été élevé, et s'il ne me fut pas possible de « me soustraire à certaines convictions, je recherchai avec soin « la preuve qui semblait les combattre et les hommes imbus « de convictions opposées. Je n'adoptai comme axiome que le « devoir d'aimer mes semblables et d'être utile à mon pays. »

De grandes facilités étaient offertes à Le Play, pour l'observation des faits sociaux. Pendant les loisirs de sa convalescence, il avait créé à l'Administration des mines deux services importants. Leur développement imposait de longs voyages d'études en pays étrangers. Le Play fit vœu d'employer ces voyages à son instruction sociale, tout en pratiquant consciencieusement ses devoirs d'ingénieur. De 1830 à 1848, il parcourut l'Europe de l'Oural à la Castille, des Balkans à la Norvège. De là sortirent les *Ouvriers européens*.

II

La science sociale, c'est-à-dire l'étude des lois naturelles qui régissent les groupements humains, a-t-elle été inventée par Le Play? Il s'en défend : « Si le mot est nouveau, dit-il, la chose est aussi vieille que le monde ». Seulement cette science doit suivre dans son développement les étapes qu'ont parcourues l'astronomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et en général toutes les sciences d'observation.

« Or, dit Le Play, dans la première période de l'histoire de « ces sciences, la description et le classement des phénomènes « tenaient peu de place : ils étaient, au reste, subordonnés à « quelque idée conçue « à priori », à quelque théorie fondée « sur un fait saillant, mais incomplètement observé. »

« Dans la deuxième période, aussi féconde que la première « avait été stérile, la méthode contraire a été suivie : l'on s'est « soustrait, par degrés, autant que le comporte la faiblesse de « l'esprit humain, au joug des idées préconçues. On a pris l'é- « tude attentive des phénomènes pour base de leur apprécia- « tion. On n'a tenu ces phénomènes pour suffisamment connus « que lorsqu'on a pu en donner le poids, la mesure et l'image « exacte, et c'est alors qu'on a pu présenter la théorie. Sous « l'empire de cette méthode, les forces les plus précieuses, celles « qui s'emploient à la recherche de la vérité, ne s'épuisent pas « dans des discussions sans fin : les controverses scientifiques, « promptement ramenées à la vérification contradictoire des « faits, sont désormais tombées par la force même de l'évi- « dence.

« La science sociale au contraire est restée dans l'état d'im- « puissance qui a caractérisé la première période des sciences « naturelles. Elle se compose de systèmes qui se révèlent, en « général, par l'antagonisme de leurs auteurs, en sorte qu'il est « vrai de dire que cette science a pour ennemis les plus influents « ses propres adeptes. Les débats concernant l'organisation du

« travail et de la propriété sont presque aussi épineux que l'é-
« taient, pendant les derniers siècles, ceux qui concernaient la
« transmutation des métaux, la panacée universelle, la phlogis-
« tique; ils s'éteindront sans retour possible, comme ces
« classiques controverses, sous l'influence de la méthode expé-
« rimentale[1]. »

Ce retard dans le développement d'une science qui semblerait la plus indispensable, puisqu'elle apprend aux hommes comment leurs sociétés vivent, à quelles conditions elles doivent répondre suivant le milieu où elles se développent, ne doit pas surprendre. En toute science, il faut observer et raisonner. Or, avant Le Play, en matière sociale, ceux qui observaient ne raisonnaient pas et ceux qui raisonnaient n'observaient pas.

Les premiers étaient des hommes de bonne volonté qui, placés à la tête d'une famille, d'un domaine ou d'un atelier, s'efforçaient de faire régner autour d'eux le bien-être et la paix. Pour y parvenir, ils ne s'appuyaient pas seulement sur les principes d'une religion révélée, mais aussi sur un ensemble de pratiques que leur dictait l'expérience. Les observations de ces hommes que Le Play appelle « autorités sociales » sont généralement profondes. Elles ne donnent cependant que des résultats empiriques, car leurs auteurs, confinés dans un étroit horizon local, ne peuvent s'élever par la comparaison à la connaissance complète des phénomènes.

Inversement, les grandes têtes politiques qui, du sommet du pouvoir ou de la pensée, prétendaient résoudre le problème du bonheur humain ne pouvaient et ne savaient vérifier, par l'expérience, les prémisses de leurs raisonnements. Pour que la science sociale prît quelque essor, il fallait qu'un même homme se chargeât des deux tâches, ou du moins qu'un lien étroit rattachât les observateurs à ceux qui induiraient de l'observation des vérités générales.

Un autre obstacle au développement de la science sociale venait de la nature même de l'esprit humain qui admet malai-

1. *Ouvriers européens*, 1re édition, Introduction.

sément qu'une pareille science soit possible. Comment, dit-on volontiers, les phénomènes sociaux pourraient-ils être régis par des lois naturelles puisque leur cause déterminante est l'action de l'homme qui est libre? Ceci est discutable. Il serait facile de répondre que si l'individu se meut librement dans un milieu donné, il n'est pas libre de faire ce milieu à sa guise. Les événements ne suivent-ils pas un cours que jamais personne n'a su déterminer ni prévoir? Les chefs des sociétés n'ont-ils pas toujours été confondus dans leurs plans et les philosophes dans leur pensée, semblables, les uns et les autres, à ces enfants dont parle Tolstoï, qui, cramponnés aux courroies intérieures d'une voiture, croient tenir les rênes? Cette marche des choses, personne ne la fait et tout le monde : « tout le monde, non par « un désir qui précède et prépare l'événement, mais par un « besoin qui s'y range et bientôt par une certaine satisfaction « qui l'agrée [1] ».

Le Play, cependant, refusa toujours d'appuyer, par une dissertation, le principe de sa méthode. « Cette démonstration, dit- « il, pourrait faire l'objet d'une thèse littéraire. Elle serait dé- « placée dans un ouvrage tendant à une conclusion pratique. « A l'époque où je m'adonnais aux sciences physiques, j'ai sou- « vent constaté la stérilité de ceux qui se flattent de les suivre « en discutant sur le choix d'une méthode. Je m'aperçois chaque « jour qu'il en est de même de toute autre recherche... L'écri- « vain qui traite de la science sociale, de même que le citoyen « qui la pratique doit surtout justifier de sa méthode par le « résultat. J'atteindrais ce but, si je mettais en lumière des faits « et des principes obscurcis par la passion et le préjugé [2]. »

Et, en vérité, il ne saurait y avoir de science sociale si, entre les phénomènes étudiés, il est impossible d'établir des rapports rigoureux de cause à effet : la science existe au contraire si ces rapports sont. Les lois naturelles qui encadrent l'action de l'homme, ne peuvent se prouver qu'en montrant, d'une

1. Henri de Tourville.
2. *Réforme sociale*, I, p. 61.

manière évidente, leur action et leur jeu, comme le mouvement se prouve en marchant.

II. — LA DESCRIPTION DE LA MÉTHODE.

I

Observer exactement les faits et déterminer leurs rapports, en raisonnant juste, voilà la base de la méthode de Le Play. Raisonner juste est une qualité individuelle assez rare, qui d'ailleurs se cultive et se développe. L'observation qui lui sert de base lui sert aussi de contrôle et l'avertit de ses erreurs. La tâche la plus difficile est celle de l'observation. Comment débrouiller l'enchevêtrement infini des phénomènes sociaux?

Un premier procédé s'offrait, déjà ancien, généralement employé par les économistes : la statistique. Le Play, sans lui dénier d'incontestables avantages, en faisait peu de cas. La statistique avait pour lui un vice fondamental, qui est que les statisticiens, ne pouvant raisonner que sur une très grande quantité de faits, n'observent pas eux-mêmes. Ils se contentent d'observations faites, dans un but étranger à la science, par des hommes généralement peu compétents. Sans doute, lorsqu'ils sont experts, parviennent-ils à contrôler, de diverses façons, les renseignements qu'on leur donne; mais leurs observations n'en sont pas moins limitées. Tout ce qui concerne la vie privée leur échappe, ou ne leur est révélé que par des signes extérieurs fort incertains. A plus forte raison demeurent-ils étrangers aux faits touchant à la nature intime de l'homme, à ses qualités intellectuelles, à ses croyances. Comment cependant prétendre connaître la vie d'une société en ignorant tout des individus qui la composent?

Repoussant donc la méthode statistique, Le Play prit le parti d'observer lui-même, sur place, dans leur réalité vivante, les phénomènes de cette vie sociale; et non pas en considérant chacun d'eux isolément, mais en recherchant l'action qu'ils ont les uns sur les autres.

Une semblable observation ne pouvait évidemment pas s'exercer sur l'ensemble de la société, mais seulement sur certaines de ses fractions prises comme types. Et c'est pourquoi Le Play est désigné comme le fondateur de la méthode d'observation dite *monographique*[1].

Le principe même de cette méthode, au premier abord, frappe et choque. Comment prétendre, de l'étude des faits particuliers, tirer des vérités générales? Comment vouloir connaître le monde entier en l'observant par quelques coins? Le monographe ressemble fort à cet Anglais qui, débarquant à Boulogne, reçu à son auberge par une servante rousse et laide, écrivit gravement sur son carnet : « Les Françaises sont rousses et laides ».

Qu'on réfléchisse quelque peu, cependant, et l'objection tombe. En appliquant sa méthode au monde social, Le Play n'a fait, en somme, que transporter dans un nouvel ordre de connaissances le procédé d'observation commun à toutes les sciences. La zoologie décrit et classe des milliers d'espèces et, en vérité, bien peu de types de chacune d'elles ont passé sous les yeux des naturalistes. Pour amener l'anatomie, la physiologie au point où elles en sont, il n'a pas été nécessaire de disséquer le genre humain et c'est par l'étude d'un animal invisible à l'œil nu que Pasteur a renouvelé toute la médecine. Si, donc, l'univers social obéit à de grandes lois naturelles, c'est, sans doute, par l'observation approfondie de quelques éléments de

1. Voilà l'analyse que donne Le Play des principes essentiels de cette méthode :
« On ne se propose pas d'étudier, dans un cadre général, toutes les questions so-
« ciales. On étudie chaque question séparément, en la circonscrivant autant que
« possible, de façon à la traiter plus complètement et à tirer de ses conclusions plus
« d'utilité pratique. Au lieu de considérer d'un point de vue unique pour chaque
« question l'ensemble d'un pays, on s'attache, autant que le sujet le comporte, à des
« cas particuliers ou à des localités spéciales qu'on envisage sous tous les aspects.
« L'observation n'est plus confiée à une multitude d'agents chargés d'exécuter un acte
« matériel ou de constater un fait avec une rigueur méthodique, mais bien à quelques
« hommes spéciaux, versés dans la connaissance du sujet et qui ne séparent jamais le
« fait matériel des considérations morales qui en déterminent l'importance et en
« fixent le caractère précis. Dans ce système, on n'arrive pas à la connaissance des
« faits par des inductions plus ou moins éloignées. On les constate aux sources
« mêmes de l'observation « (*Ouvriers européens*, 1re édition, Introduction).

cet univers qu'on arrivera à les connaître, comme l'examen attentif d'une seule plante révèle toutes les grandes lois de la vie végétale. Au surplus, là encore, rien de plus stérile que la discussion. La valeur du procédé monographique, comme celle du principe même de la science sociale, ne peut se démontrer que par les résultats obtenus.

Le reproche que l'on peut adresser à Le Play, c'est d'avoir pris au hasard les familles étudiées, parce que, au début de la science, il n'avait pas le moyen de choisir celles qui étaient le plus représentatives du milieu. Mais cette lacune de la méthode a pu être comblée plus tard grâce aux progrès mêmes de la science et, par suite, de la connaissance plus méthodique des divers milieux.

II

Le Play, donc, dédaigna livres, documents et rapports. Il plongea dans le monde et le regarda vivre. Il observa d'abord sans ordre et sans plan : ses devoirs professionnels le menaient dans les mines et les ateliers métallurgiques : il y étudia les procédés techniques et le mécanisme économique de la production. Il passait de là, naturellement, à la question de la main-d'œuvre et à la condition des ouvriers. Il s'informait également sur toutes les manifestations de la vie sociale, auprès des propriétaires, des chefs d'ateliers et des administrateurs qui lui paraissaient offrir le plus de garanties d'impartialité. Sa tâche, ainsi dirigée, fut loin d'être inféconde. Sa grande intelligence et l'indépendance de son jugement le portaient naturellement à distinguer le vrai du faux et l'important de l'accessoire. Cependant, il s'aperçut bientôt que les résultats d'une semblable observation manquaient de rigueur scientifique et qu'ils étaient souvent déconcertants. « Je voyais, dit-il, des peuples pros- « pérer ou souffrir, avec les mêmes formes de religion et de « souveraineté »[1].

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, 212.

Pour comprendre quelque chose à la vie des sociétés, il fallait isoler les phénomènes les uns des autres, saisir chacun d'eux, dans ses causes, ses manifestations et ses effets. Il fallait démonter, par la pensée, l'immense machine qui, dans la réalité, n'est pas démontable.

Le Play chercha le rouage essentiel de cette machine, celui qui, trouvé, révélerait, tout le mécanisme. Par de patients essais il y parvint.

En étudiant les ateliers métallurgiques, la place énorme que tient, dans leur organisation, la question de la main-d'œuvre l'avait frappé. Les fondeurs et les forgerons des montagnes du Hartz firent surtout son admiration. « Ces ouvriers, dit-il, ob-
« tiennent au moyen de manipulations, simples en apparence,
« des réactions physiques et chimiques d'une complication ex-
« trême. Frappé de la science qu'ils possèdent sous des dehors
« rudes et incultes, j'appris à les aimer et je voulus les mieux
« connaître. »

A quelles conditions pouvait-on se procurer une semblable main-d'œuvre? Le Play reconnut vite que, pour avoir la réponse, il fallait regarder hors de l'atelier. Les ouvriers, en effet, y passaient, mais n'y vivaient pas. Leur existence appartenait à un autre milieu qui les formait, auquel ils demeuraient toujours rattachés par une solidarité étroite, et qui, leur carrière terminée, les reprenait tout entier. Ce milieu était leur famille. Le Play porta sur elle son attention et fut vite édifié.

C'était au sein de cet organisme essentiel que se manifestaient, dans leur plus grande simplicité, les formes les plus importantes de l'activité sociale. Une foule de travaux s'y effectuaient : le travail extérieur fournissait son appoint et ces ressources diverses, consommées en commun, assuraient le bien-être de tous les membres, quels que fussent leur sexe et leur âge. De même, ces membres puisaient dans le milieu familial, plus qu'à l'église et à l'école, les éléments de leur formation morale. C'était à la bonne constitution de la famile ouvrière que l'atelier métallurgique devait son excellente main-d'œuvre, partant sa prospérité propre. Le Play acquit bientôt la certitude que

cette bonne constitution portait ses effets plus loin encore et qu'en réalité, c'était sur elle que reposait toute l'organisation sociale dans ces régions de l'Allemagne du Nord.

Son attention ainsi spécialement attirée sur la condition des familles, Le Play, marchant vers l'Orient de l'Europe, assista à un phénomène étrange. A mesure qu'il s'avançait à l'est, il vit le rôle de la famille grandir sans cesse, alors que celui des autres rouages sociaux diminuait. Chez les paysans, chez les artisans des Balkans, de l'Asie Mineure, tout travail était domestique : la famille absorbait l'atelier. C'est aussi par elle que se faisait l'appropriation des terres; elle était seule titulaire des droits de propriété ou de jouissance. Enfin, les pouvoirs publics se fiaient à elle d'assurer presque seule l'ordre matériel et le respect des lois morales. Le Play atteignit ainsi la limite des steppes asiatiques, où toute société se ramène à une simple juxtaposition de familles, quasi souveraines, à peu près égales entre elles et constituées de la même manière.

Lorsqu'il revint vers l'Occident et qu'il pénétra dans des sociétés de plus en plus compliquées, il vit le phénomène inverse. Le rôle de la famille diminuait. Elle cessait d'abord d'être un atelier. Au lieu de cela, les travaux extérieurs, l'usine, attirant au dehors tous ses membres, la disloquaient. La propriété collective s'évanouissait devant la propriété individuelle. Enfin, des pouvoirs publics développés et envahissants, des associations privées,de toute nature et de toutes formes, se superposaient à la famille, géraient en dehors d'elle une foule d'intérêts, auxquels elle demeurait complètement étrangère.

Et cependant, cette diminution n'entraînait nulle déchéance, la famille restait toujours l'organe prépondérant du corps social. Le Play constata, en effet, que toute atteinte à sa prospérité ébranlait le corps social tout entier, alors que les plus grands bouleversements politiques ou religieux n'avaient que des conséquences restreintes, tant que l'organisme familial n'était pas attaqué.

Ainsi, dans aucune société, les individus n'apparaissaient isolés. Ils étaient toujours groupés en familles. Ces familles

pouvaient être l'unique groupement social connu et, toujours, elles étaient le plus important. Le Play en conclut naturellement que la famille était l'unité sociale irréductible et, pour employer une expression biologique, comme la *cellule* des sociétés.

C'était donc sur elle que devait se porter tout d'abord l'observation scientifique.

Et, parmi la hiérarchie de familles qui constitue les sociétés complexes, il était également logique que l'observation s'attachât de préférence à celles qui forment la masse et le type commun : aux familles ouvrières. Surtout, ces familles doivent être étudiées d'abord parce que l'étroitesse de leurs ressources les rend plus dépendantes du milieu et que, par suite, on peut plus facilement connaître ce milieu en les observant qu'en observant des familles riches ou aisées.

Ces dernières, sans doute, jouent dans la société un rôle important, auquel elles ont dû leur élévation. Mais ce rôle est plus spécial. Elles peuvent, d'ailleurs, par l'accumulation des richesses, par la pratique exclusive de professions libérales ou de fonctions publiques, se dégager complètement de la masse, se faire une vie à part. Elles forment alors, au lieu d'un cadre, un état-major, et parfois, ce qui est pis, un état-major en vacances. Il a, ce monde à part, ses mœurs particulières qui ne sont pas toujours une expression plus raffinée des mœurs de la nation. Il les emprunte souvent à l'étranger : il va quelquefois même jusqu'à lui emprunter sa langue. Comme, seul, il pense, écrit et cause, c'est lui qu'on décrit généralement sous le nom de société. En réalité, le connaître seul est ne rien connaître et ne peut donner que des impressions fausses sur la vie d'un peuple.

III

La famille ouvrière devant être le premier objet de l'observation sociale, restait à déterminer comment on étudierait cette

famille ouvrière. Sans doute, d'après les principes mêmes de la méthode monographique, ce ne pouvait être que par de minutieuses enquêtes sur place. Il fallait, cependant, adopter pour ces enquêtes un ordre rigoureux, leur donner un cadre uniforme qui permît de ne rien oublier. Ainsi seraient possibles la comparaison et le classement des phénomènes, par suite la découverte inductive des lois sociales.

Le cadre monographique établi par Le Play, à cet effet, après de longs tâtonnements, repose sur une idée maîtresse. Toute la vie des ouvriers se passant à réaliser l'équilibre entre leurs moyens de subsistance et la satisfaction de leurs besoins; il suffit, pensait-il, pour avoir la connaissance complète d'une famille, de constater, dans tous ses détails, ce qu'elle produit et ce qu'elle consomme. « On est initié par là, dit Le Play, non pas seulement à la vie matérielle, mais à la vie morale. Il n'est guère dans l'existence de l'ouvrier un sentiment ou un acte digne de mention qui n'ait sa place marquée au budget des recettes et des dépenses. » Il est inutile de dire qu'en parlant ainsi, Le Play n'exprimait pas une idée préconçue, mais un fait qu'il croyait avoir établi par ses observations personnelles.

La monographie de famille est donc avant tout un budget de recettes et de dépenses. En ce qui concerne les premières, le cas le plus simple serait celui où la famille vivrait exclusivement des salaires attribués à son chef et à ses membres les plus actifs pour leurs travaux professionnels; c'est sur cette hypothèse que sont bâties la plupart des théories économiques touchant les salaires. Elle se réalise pourtant très rarement. Pour sa part, Le Play déclare ne l'avoir jamais observée. En dehors du salaire, les budgets ouvriers sont en effet alimentés par trois sortes de revenus qui sont : les produits des propriétés, ceux des industries domestiques, enfin ceux des droits d'usage et de jouissance sur certains biens que Le Play appelle des subventions. L'importance relative de ces trois sources de profits est naturellement très variable. Les moyens d'existence des ouvriers présentent ainsi des combinaisons infinies, depuis la condition du travailleur des centres industriels de l'Occident pour qui le salaire est à peu près tout, jusqu'à celle

de l'artisan d'Orient qui n'a même pas, dans sa langue, un mot pour le désigner.

Les recettes du budget de famille, étant souvent perçues en nature, donnent lieu à des évolutions délicates. Le Play, pour arriver au plus haut degré d'exactitude relative, indique certains procédés qui lui rendirent, à ce point de vue, de grands services.

Les dépenses sont également minutieusement inventoriées et appréciées. Le Play les a classées d'après les besoins auxquels elles se rapportent, depuis les plus humbles comme la nourriture, jusqu'aux plus élevées, comme l'éducation des enfants et les pratiques du culte.

La monographie ainsi constituée présentait un grand avantage. Elle portait en elle-même ses éléments de contrôle. Le total des recettes devant nécessairement équilibrer celui des dépenses, on était garanti contre toute erreur ou omission, lorsque, après avoir évalué séparément les unes et les autres, on arrivait à une balance. Cette vérification numérique des données de l'analyse avait beaucoup séduit le mathématicien qu'était Le Play. « Le plus sûr moyen, dit-il, de connaître la vie morale et ma-« térielle des hommes ressemble beaucoup au procédé qu'em-« ploient les chimistes pour mettre en lumière la nature intime « des minéraux. Une espèce minérale est connue, quand l'ana-« lyse a isolé chacun des éléments qui entrent dans sa composi-« tion et quand on a vérifié que le poids de tous ces éléments « équivaut exactement à celui du minéral analysé. Une signi-« fication numérique du même genre est toujours à la disposition « du savant qui analyse méthodiquement l'existence de l'unité « sociale, constituée par une famille[1]. »

Le budget de famille, élément essentiel de la monographie, est, du reste, dans les deux éditions des *Ouvriers européens*, encadré d'explications destinées à en faciliter l'intelligence et à attirer l'attention sur les conclusions qui s'en dégagent[2]. Il est

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, I, 224.

2. Voici exactement les éléments qui constituent la monographie de famille dans la deuxième édition des *Ouvriers européens*.

1° Le *Titre :* c'est-à-dire « l'indication de la profession de l'ouvrier, du rang qu'il

surtout suivi par une série de notes de la plus haute importance, classées sous le titre très général d'*éléments divers de la constitution sociale*. Le Play y étudie tous les phénomènes qui sortent du cadre monographique et qui, cependant, ont, sur la famille observée, une répercussion, sont le milieu où elle se meut. Ces faits ne sont pas groupés d'une manière méthodique et, par là, leur observation perd le caractère scientifique qui distingue les autres éléments de la monographie. Le Play a voulu élargir en eux le cercle de ses études, s'élever de la simple vue de famille à celle de la société tout entière. N'ayant pu encore adapter à cette marche en avant une méthode rigoureuse, il laissait aux qualités naturelles de son esprit le soin de discerner le principal et l'accessoire, d'expliquer les causes et les effets. Aussi, ces notes

occupe dans la hiérarchie des travaux de profession et du système d'engagement qui le lie aux classes de cette hiérarchie ».

Le Play distingue, dans chaque profession, six positions que peuvent occuper les ouvriers. La première est celle des *ouvriers domestiques*, attachés au ménage de leur maître; la seconde celle des *ouvriers journaliers*, chefs de ménage et rétribués d'après le temps de travail fourni. Viennent ensuite les *ouvriers tâcherons*, qui, effectuant les travaux à forfait, s'élèvent à une industrie plus indépentante; les *ouvriers tenanciers* exploitent des immeubles qui leur sont alloués de diverses façons par les propriétaires : la condition de ces ouvriers est très variable, depuis celle du *bordier* qui ne tient que son habitation et quelques dépendances, jusqu'à celle du fermier qui dirige une exploitation importante. Les *ouvriers propriétaires* occupent toutes les situations qui correspondent à celles des ouvriers tenanciers, dont ils diffèrent en ce qu'ils possèdent, en toute propriété, l'immeuble qu'ils occupent. Enfin les *ouvriers chefs de métier*, soit tenanciers, soit propriétaires, occupent le sommet de la hiérarchie; travaillant exclusivement pour leur compte, ils sont sur la limite qui sépare l'ouvrier du patron.

Sous le rapport des engagements qui lient aux chefs d'industrie les ouvriers qui ne sont pas eux-mêmes chefs de métiers ou propriétaires, Le Play observe trois systèmes : celui des *engagements forcés* où les deux parties sont attachées indissolublement l'une à l'autre, celui des *engagements volontaires permanents* qui, sans être indissoluble, comporte un certaine solidarité traditionnelle entre le patron et l'ouvrier; enfin, celui des *engagements momentanés*, contrat essentiellement temporaire entre deux personnes qui s'ignorent;

2° Les *Observations préliminaires* qui précèdent immédiatement le budget. Répartis en treize paragraphes, elles décrivent la nature des lieux, l'organisation du travail dans la localité, et surtout certains caractères spéciaux de la famille étudiée : son histoire, ses traditions morales;

3° Le *Budget;*

4° Les *Comptes annexés au budget*, états de développements sur certains articles de recettes et de dépenses;

5° Les *Éléments divers de la constitution sociale.*

touchent-elles aux sujets les plus divers. Telle traite de l'intervention des pouvoirs publics; telle de l'organisation des corps de métiers. Toutes donnent sur le milieu social étudié les vues les plus claires et les plus pénétrantres. Le Play ayant un but personnel suivi avec une conscience acharnée, savait, en effet, rapporter à ce but toutes ses observations hors cadre : quel que fût leur objet, elles ne rompaient jamais l'unité de la monographie; elles précisaient, au contraire, sa physionomie propre et son caractère original.

III. — CONCLUSIONS SUR LA MÉTHODE.

I

Voilà la méthode d'observation de Le Play.

En vingt années de voyages, il l'appliqua à plus de trois cents familles. L'immense effort eut sa récompense. Les résultats obtenus montrèrent qu'il existait bien des lois sociales et que l'observation monographique permettait de les découvrir.

Les trois cents familles étudiées ne présentaient pas, en effet, des caractères indéfiniment variés qui auraient fait que chacune d'elles ne ressemblât à aucune autre. Leurs constitutions diverses se ramenaient toutes à quelques types.

Fait plus important, cette diversité n'était ni le produit du hasard, ni celui des combinaisons humaines. Elle résultait de causes exactement appréciables, comme elle entraînait, elle-même, d'infinies conséquences, en matière économique, religieuse, politique.

De ces conditions, qui déterminent les formations sociales, les unes tiennent à l'ordre moral : c'est-à-dire à la conception que se fait l'homme de ses devoirs et de ses droits. Les autres à l'ordre matériel et ce sont ces dernières qui ont le plus contribué à différencier les types. Aussi Le Play a-t-il pu établir, d'après elles, un essai de classification des sociétés européennes.

La plus importante de ces influences matérielles est celle

des lieux qui entraîne celle des moyens de subsistance. « Les territoires où se sont développées les sociétés européennes offrent, dit Le Play, trois catégories qui, par la nature de leurs productions spontanées, ont entraîné, dans les conditions de ce développement une grande diversité. »

A l'Orient s'étend la région des *steppes,* vastes plaines d'herbe, qui repoussent la croissance des arbres et offrent aux troupeaux d'immenses pâturages. L'art pastoral y fournit donc la subsistance des populations. D'autre part, les *rivages maritimes* qui entourent le continent d'Europe, depuis le cap Nord jusqu'à la mer d'Azof, donnent à leurs habitants les productions spontanées de la zone de pêche contiguë, productions qui sont particulièrement abondantes et variées dans les mers du Nord. Aussi est-ce là que la pêche côtière a fait le plus sentir son influence sociale. Enfin les territoires compris entre les rivages maritimes et les steppes étaient, à l'origine, couverts de grandes forêts associées à des sols variés : landes et brousses, roches, marécages, étangs et lacs. La chasse et la pêche fluviale furent les uniques ressources que cette région offrit à ses premiers occupants. Plus tard, le développement de la population, due surtout à l'immigration des pasteurs du Nord, car les peuples chasseurs, trop misérables, ne se multiplient guère, assura le défrichement, exigea les durs travaux de la culture et de la fabrication. L'habitude de ces travaux, leur division nécessaire, qui multiplia l'échange, portèrent les sociétés ainsi formées à un haut degré de richesse, de civilisation et de puissance. Aussi tendaient-elles à déborder sur les races primitives qui demandaient encore leur subsistance aux productions spontanées du sol, et à transformer les territoires occupés par ces races, comme elles avaient transformé le leur.

Toutefois cette transformation n'a pas encore effacé la vieille empreinte mise sur les peuples d'Europe par les sols primitifs. L'influence de la steppe domine encore l'Orient, celle de la pêche côtière le Nord. Quant aux peuples d'Occident, leur double origine leur a fait ressentir à la fois l'une et l'autre et leur formation s'est achevée par l'action des travaux divers

auxquels leur nouvelle résidence sur des sols variés les a astreints.

Le Play détermina ainsi, sous cette action des lieux et des moyens des subsistance, trois grandes formations sociales qui ont chacune à leur base une constitution spéciale de la famille. La steppe a produit la *Famille patriarcale* qui caractérise l'Europe orientale; la pêche côtière, la *Famille-souche,* dont les rivages de la mer du Nord sont le berceau. Dans l'Occident, ces deux formations sociales se rejoignent et se pénètrent. Elles s'absorbent et se désorganisent pour aboutir à un troisième type, qui est celui de la *Famille instable.*

Nous étudierons plus tard les caractères distinctifs de chacune de ces organisations familiales. Nous ne parlons ici que de la méthode de Le Play, et il nous suffit de montrer que cette méthode a pu aboutir à un classement de faits sociaux. Ainsi se trouve justifié son caractère scientifique, qu'il était impossible d'établir *a priori.* Peu importe d'ailleurs la valeur de ce premier classement. Il ne peut être qu'une ébauche, un simple débrouillement de quelques éléments du monde social. Débrouillement qui comportera même forcément des inexactitudes et des confusions. Dans un ordre quelconque de phénomènes naturels, une première analyse n'a généralement pas d'intérêt par les résultats qu'elle donne. Elle en a une énorme par ce fait seul qu'elle a été possible. Elle montre que l'on n'a point affaire à un chaos, mais à un organisme dont toutes les parties se tiennent. Cet organisme, on le pénétrera d'abord avec des instruments grossiers; on isolera quelques faits qui permettront les premières inductions. On perfectionnera ensuite les outils et l'on ira plus avant. Des contradictions alors éclateront, qui montreront que l'on s'était d'abord trompé, que l'on avait raisonné sur des données fausses. On rectifiera ces données et l'on bâtira un nouveau raisonnement qui subira les mêmes épreuves. On marchera ainsi longtemps; et, très lentement, une à une, les vérités jailliront, brilleront de toute la lumière de l'évidence.

II

La première analyse des sociétés européennes, commencée par Le Play en 1830, fut interrompue par lui vers 1848. A cette époque, le peuple français venait de se constituer en République « pour appeler tous les citoyens à un degré plus élevé de moralité, de bien-être et de bonheur ». Les journées de juin vinrent jeter un voile sanglant sur ce beau rêve et l'on commença à douter qu'il dépendît d'un gouvernement, fût-il celui de tout le monde et par là le plus intéressé au bonheur social, d'entreprendre ce bonheur à forfait. Quelques amis de Le Play, parmi eux Jean Reynaud, Montalembert, Arago, Tocqueville, tenus au courant de ses travaux, l'invitèrent à en faire profiter ses contemporains. Ils le firent entrer dans cette commission du Luxembourg, présidée par Louis Blanc, et que le Gouvernement provisoire avait naïvement chargée de trouver la solution de la question sociale. « J'y fis, dit Le Play, quelque bien en opposant les faits aux idées préconçues. » Rien, d'ailleurs, ne sortit de ces travaux. On commençait à s'entendre sur certains points, lorsque les événements forcèrent la commission à se dissoudre.

Le Play se décida alors à publier les résultats de sa grande enquête. Parmi les trois cents monographies de familles qu'il avait assemblées, il en choisit trente-six qui formèrent la première édition des *Ouvriers européens*. L'œuvre frappa par son caractère scientifique, et chose singulière, ce contempteur de la statistique reçut de l'Académie des sciences un prix de statistique.

A partir de cette époque, Le Play renonce personnellement à l'observation et se consacre à la diffusion de la doctrine sociale qu'il a construite sur les résultats de son analyse.

Il voulait cependant que cette analyse fût poursuivie. Il dressa donc à sa méthode un certain nombre de disciples. La *Société d'économie sociale*, fondée par lui, devait être, au moins dans sa pensée, une pépinière d'observateurs.

L'analyse monographique des sociétés ne déçut jamais ceux qui s'y livrèrent. Toutefois certains d'entre eux s'aperçurent bientôt, à l'user, que l'instrument d'observation forgé par le maître, c'est-à-dire le cadre de la monographie de famille, était un outil bien rudimentaire pour pénétrer l'infinie complication des phénomènes sociaux. Comment Henri de Tourville transforma cet instrument imparfait en un autre à tous points de vue supérieur, c'est ce que nous n'avons point à dire dans une étude consacrée à Le Play. Seulement, comme nous allons, tout à l'heure, nous occuper de sa doctrine et que cette doctrine s'appuie exclusivement sur les résultats de l'observation, il nous est indispensable de savoir dans quelle mesure ces résultats ont pu être faussés par les défauts de la méthode. Il nous faut donc apprécier exactement les imperfections et les lacunes du cadre monographique.

III

La première de ces lacunes est matériellement visible. Le cadre de Le Play est, nous l'avons vu, un instrument d'analyse de la famille ouvrière, mais de la famille ouvrière seulement. Il permet, en quelque sorte, de décomposer, de disséquer cette famille, d'isoler les uns des autres tous les rouages de son mécanisme pour en surprendre le fonctionnement. Étude nécessaire et primordiale puisque la famille est l'organe social essentiel. Mais étude insuffisante, puisqu'il existe aussi d'autres organes. Les phénomènes sociaux extérieurs à la famille, le cadre de Le Play ne les saisit pas. Pour les classer quand on les rencontre, il faut prolonger ce cadre, établir une nouvelle série de compartiments; mais ceux-là, sans objet déterminé et sans nombre limité. Ils forment, à la suite de chaque monographie, les *faits importants d'organisation sociale*. Leur observation, n'étant pas méthodique, n'a point de rigueur scientifique. Toute sa valeur dépend des qualités personnelles de l'observateur et si éminentes que soient ces dernières, elles sont fatalement insuf-

fisantes pour une étude aussi délicate que celle du monde social. Surtout, les résultats de semblables observations ne sont pas comparables entre eux. Rattachées à la monographie par un lien plus ou moins lâche; elles apparaissent comme « en l'air ».

Autre lacune aussi grave : celle-ci plus difficile à découvrir. Non seulement le cadre de Le Play est impuissant à saisir les rapports de la famille avec les éléments sociaux qui la dépassent, mais il ne saisit pas complètement la famille elle-même dans son organisation propre.

Et cette insuffisance découle directement de l'idée maîtresse qui a présidé à l'établissement du cadre et qui, tout bien pesé, se trouve être une idée fausse.

Cette idée, je le rappelle, est celle-ci. Il n'y a pas, dans la vie d'une famille ouvrière, de fait important qui ne se traduise par une recette ou par une dépense, qui ne trouve par conséquent sa place au budget. Un observateur possède la connaissance complète d'une famille, lorsque, ayant analysé tous les éléments compris dans les deux parties du budget domestique, il arrive à une correspondance exacte entre les deux totaux.

Il y a là une erreur considérable ou plutôt toute une série d'erreurs.

Prenez un des actes les plus importants de la vie d'une famille, l'éducation des enfants par exemple (je ne dis pas leur instruction) et montrez-moi sa place au budget. La plupart du temps, il n'y a rien. Et s'il y a quelque chose, la dépense n'est le plus souvent, en aucune manière, la mesure de l'importance du fait constaté. Voici un chiffonnier de Paris qui ne fait aucune dépense concernant la religion. Ce chiffonnier cependant « pra-« tique la religion, catholique apostolique et romaine. Il est « profondément imbu du sentiment religieux. Il supporte, avec « résignation, un sort peu fortuné. Il remercie Dieu, chaque « jour, de lui avoir donné le nécessaire et se confie à lui pour « son avenir. Il aime à lire la Bible en famille, etc[1]. ». Son budget n'est donc, en aucune façon, l'expression de ses convic-

1. *Ouvriers européens*, 2e édition, VI, p. 259.

tions et de ses pratiques religieuses. Enfin, s'il s'agit même de faits purement matériels, leur appréciation en argent présente parfois tant de difficultés qu'elle en devient illusoire [1].

Voilà les défauts de l'instrument d'analyse sociale laissé par Le Play. Ils étaient inévitables. Il était impossible que, pour une tâche dont les difficultés n'étaient pas connues, on créât du premier coup un instrument parfait. Le Play lui-même, s'il avait continué à en user, l'eût certainement rectifié. L'étude de la doctrine du maître va, du reste, nous permettre d'apprécier les conséquences de ces insuffisances de la méthode [2].

1. Voici, entre autres, l'exemple suivant que cite M. de Rousiers : « Je lis dans la « monographie du Bachkir que la famille jouit d'une petite prairie estimée 11 fr. 42, « d'une grande prairie estimée 85 fr. 65, d'un jardin potager estimé 20 fr. 56, d'un « champ de chanvre et de bois estimé 28 fr. 55; total : 146 fr. 18. A la suite de cette « estimation à un centime près, figure la note suivante : « Les prairies et les champs « dont jouit chaque famille ne lui sont attribués en propre que pour une période « de quinze années; après ce délai, l'autorité municipale procède à une nouvelle dis- « tribution. » Autrement dit, on ne vend pas la terre dans ce pays-là, on la partage « périodiquement. Mais alors qu'est-ce donc qu'une prairie de 11 fr. 42? »

2. Toute cette analyse des lacunes du cadre monographique de Le Play est le résumé d'une étude de M. Paul de Rousiers (*Science sociale*, 2e période, 1er fascicule).

DEUXIÈME PARTIE

LA DOCTRINE

I. — LES DEUX FONDEMENTS DE LA DOCTRINE.

I

Elle a, cette doctrine, une unité singulière. Elle dériverait, comme les grands systèmes chers à l'esprit classique, d'un principe abstrait, d'une conception idéale dont toutes les conséquences seraient déduites avec la logique la plus rigoureuse, que toutes ses parties ne se tiendraient pas mieux entre elles. Seulement Le Play a remplacé la conception idéale par deux fondements d'une autre solidité.

Le premier de ces fondements est, il est à peine besoin de le dire, la minutieuse analyse de faits sociaux, à laquelle Le Play consacra vingt ans. Les résultats en sont exposés dans les deux éditions successives des *Ouvriers européens* [1]. Résumer ici cette

1. La première édition, celle de 1855, forme une sorte d'atlas où sont exposés trente-six budgets de familles encadrés de très brefs commentaires. Elle est précédée d'une Introduction remarquable, posant les premiers principes de la méthode d'observation sociale. Les exemplaires de cette première édition sont d'ailleurs infiniment rares.

Le manuscrit de la première édition contenait en outre, en conclusion, un exposé « des mœurs et des institutions, qui, selon les indications de l'expérience et l'opi- « nion des autorités sociales de l'Europe, se présentaient comme indispensables à « l'existence de toute société prospère » (*Ouvriers européens*, 2ᵉ édition, I, p. 342). Cet exposé donnait donc, en somme, les premiers éléments de la doctrine. Il servait de base à tout un plan de réforme des sociétés occidentales et de la société française en particulier. Mais les amis de Le Play, tout en approuvant, sans réserve, ses conclusions, le dissuadèrent de les publier. Elles choquaient, en effet, les préjugés dominants, incarnés dans tous les partis et qui, l'alarme de 1848 passée, avaient repris toute leur force. L'opinion publique, à leur seul énoncé, condamnerait l'ouvrage, sans autre examen, et la méthode d'observation sociale perdrait ainsi tout moyen de se faire

exposition paraît inutile. Les faits décrits dans une série de monographies juxtaposées ne parlent point par eux-mêmes, ou, tout au moins, leur voix est confuse. Leur portée ne se dégage pleinement que si on les présente à l'appui des éléments divers de la doctrine auxquels ils servent, en quelque sorte, de supports. C'est le plan adopté par Le Play dans la *Réforme sociale,* et il explique le retentissant succès de cet ouvrage, alors que les *Ouvriers européens* ne furent jamais lus du grand public. Le mieux est donc de suivre, à ce point de vue, l'exemple du maître.

Mais, pour constituer une doctrine, il ne suffit pas d'avoir observé des faits. Il ne suffit même pas d'avoir constaté entre eux des rapports nécessaires, c'est-à-dire des lois. Il faut encore et surtout savoir apprécier ces faits. Sont-ils un bien? Sont-ils un mal? On ne peut répondre que lorsqu'on s'est fait de la prospérité et de la souffrance une conception particulière. Conception qui semble bien aisée et bien simple à réaliser, qui, cependant, prète à toutes les hésitations, à toutes les divagations. Faire l'histoire de ses variations, c'est faire celle de l'esprit humain.

connaître. Le Play se rendit à ces raisons, l'ouvrage ne contint qu'une conclusion très courte et très réservée, qui ne permet pas de soupçonner l'ampleur future de la doctrine du maître.

La deuxième édition des *Ouvriers européens*, celle de 1879, est très différente de la première. Elle comprend six volumes, reproduisant cinquante-sept monographies, chacune de ces dernières suivie de notes très étendues. Chaque volume est en outre précédé d'une introduction et suivi d'un épilogue commentant les faits exposés par des conclusions doctrinales. Mais ce mélange d'analyse scientifique et de théories morales et sociales est présenté de la façon la plus lourde et la moins claire. Il rend l'ouvrage d'une lecture très pénible et, ce qui est pis, ne permet pas à un lecteur non averti de dégager toute la portée de l'œuvre de Le Play.

La doctrine fut exposée, pour la première fois en 1864, avec sa forte base de faits, dans les trois volumes de la *Réforme sociale*. Elle fut en outre développée, présentée sous toutes ses faces, dans une série d'ouvrages de propagande, publiés tous après 1870 : l'*Organisation du Travail*, l'*Organisation de la famille,* la *Paix sociale après le désastre*, la *Correspondance des Unions de la Paix sociale*, la *Constitution d'Angleterre,* la *Constitution essentielle de l'humanité.*

II

Si l'on avait demandé à un théologien du moyen âge quel idéal il concevait sur terre, il eût infailliblement répondu que c'était de voir la chrétienté comprendre tout l'univers. Et, si l'on s'était enquis du plus grand mal qu'il pouvait imaginer, sa réponse n'eût point davantage été douteuse. Famines, guerres, pestes, aurait-il dit, ne sont que misères sans importance au regard d'une hérésie. Le but des sociétés était, selon ce moine, la réalisation d'un idéal mystique et leur prospérité se mesurait à la distance qui les en séparait.

Quelques siècles plus tard, l'idéal avait changé, non qu'on l'eût reconnu faux ou irréalisable, mais parce que le courant des idées n'était plus le même. Pour les hommes du XVII[e] siècle, la prospérité d'une nation s'incarnait dans la grandeur du Prince. Richesse et science, art et pensée n'avaient de valeur qu'autant qu'ils concouraient à la gloire du trône et, si l'on admettait qu'un certain bien-être était désirable pour la masse des sujets, c'était parce que leur misère aurait terni l'éclat du soleil monarchique.

Le nouvel idéal régna peu. A peine fut-il fermé dans toute son ampleur que ceux qui avaient le plus profité de lui s'employèrent à le détruire. Et, quand il fut par terre, ils se mirent en quête de le remplacer. Pour qu'une organisation sociale fût bonne, il fallut, désormais, suivant le grand maître de la philosophie du XVIII[e] siècle, Rousseau, que les hommes, en la concevant, lui assignassent un but précis. « C'est ainsi, dit-il, que « les Hébreux et récemment les Arabes ont eu pour principal « objet la religion; les Athéniens, les lettres; Carthage et Tyr, « le commerce; Rhodes, la marine; Sparte, la guerre et Rome, « la vertu. »

Quant à lui, l'objet suprême vers lequel devait tendre sa république était la réalisation de la liberté et de l'égalité. Et, comme cet idéal n'était pas accessible à des hommes absorbés

par le travail manuel, il n'hésitait pas à recommander l'esclavage comme le seul moyen de l'atteindre et comme la condition essentielle de la prospérité d'un état.

Enfin, à côté de l'école des philosophes, s'était fondé, au XVIIIe siècle, celle des économistes, qui confondait le développement de la prospérité sociale avec celui de la richesse.

Assigner ainsi à l'effet social un but déterminé à l'avance et d'une manière subjective, était en contradiction formelle avec le principe scientifique de la méthode de Le Play. La société étant considérée, non comme une machine artificielle, mais comme un organisme naturel et vivant, on ne saurait lui attribuer, pas plus qu'à aucun autre organisme de cette nature, de mobiles en dehors d'elle-même. Ses mobiles, ce sont ses besoins et tout son effet tend à leur satisfaction.

Lorsque cette satisfaction est obtenue, la société prospère; dans le cas contraire, elle souffre.

L'erreur des faiseurs de systèmes consiste, non pas à inventer des besoins nouveaux, ce qui est humainement impossible, mais à attribuer à la satisfaction d'un besoin spécial une importance exclusive. Le moine subordonnait tout à la religion, le lettré du grand siècle à la gloire de l'État, celui du XVIIIe à l'exercice des droits politiques. Le premier ne voyait dans l'homme qu'un fidèle, le second qu'un sujet et le troisième qu'un citoyen. Or, il est un peu de tout cela et bien autre chose encore. Une société est normale et saine, lorsque tout intérêt trouve à s'y satisfaire sans léser un autre intérêt. Il y a alors, chez elle, un équilibre analogue à celui qui règne dans le corps d'un homme bien portant. Elle souffre, au contraire, lorsque cette harmonie se trouve détruite, lorsque certains besoins sont sacrifiés à d'autres, certaines aspirations, certaines facultés comprimées et atrophiées. Elle devient, enfin, un organisme monstrueux, lorsqu'un besoin secondaire est satisfait aux dépens d'un essentiel.

La prospérité et la souffrance d'une société se révèlent d'ailleurs, le plus souvent, d'elles-mêmes et l'analyse n'a pour but que d'en chercher les causes. Le symptôme de la prospérité est la *paix sociale*, c'est-à-dire un ensemble de bons rapports entre

les membres de la société et la satisfaction que chacun éprouve au maintien de l'ordre existant. Le symptôme de la souffrance est l'*antagonisme social*, c'est-à-dire la révolte des intérêts lésés contre l'organisation à laquelle ils attribuent leur malheur.

Le Play, passant alternativement d'une société prospère à une société souffrante, s'attacha à discerner les besoins qui, satisfaits dans l'une, ne l'étaient pas dans l'autre, dont, par conséquent, dépend le malheur ou le bonheur social et qui peuvent être ainsi justement appelés les besoins essentiels de l'humanité.

Il découvrit que ces besoins essentiels sont au nombre de deux seulement et des plus simples. Le premier est l'ensemble des moyens de subsistance nécessaires à la vie journalière de l'individu ; en d'autres termes, son *pain quotidien*. Le second, aussi impérieux, quoique d'ordre tout différent, est la soumission à une *loi morale*, c'est-à-dire à un ensemble de préceptes, s'imposant à la conscience et se substituant aux instincts pour diriger la vie. Le Décalogue contient, selon Le Play, l'expression la plus haute, à la fois, et la plus simple, de cette loi morale, telle que la reconnaissent sous cette formule ou sous une autre toutes les races jouissant de la paix sociale. Elle n'est même point contestée davantage, ni attaquée directement, chez les peuples d'Occident, par ces novateurs les plus hostiles aux idées traditionnelles. Il n'est guère de contestation que sur son origine.

Ce qui, au premier abord, frappe et déconcerte dans la doctrine de Le Play, ce n'est pas qu'il fasse de la satisfaction des deux besoins essentiels une condition nécessaire de la prospérité sociale; c'est qu'il en fasse une condition suffisante. Il est évident qu'une nation dont une fraction importante mourrait de faim serait fatalement en proie à toutes les souffrances et à tous les désordres. Et il en serait de même d'un pays, si riche fût-il, où nul n'aurait souci de la vie, de la liberté, de la propriété de son semblable. Mais qu'une race, par le fait que chacun y jouit du strict nécessaire et observe, à peu près, les commandements, se doivent considérer comme n'ayant plus rien à souhaiter, voilà qui surprend et révolte. Ainsi, après vingt siècles de travail et de pensée, après avoir acquis par des souffrances sans

nombre, par un effort surhumain, un patrimoine immense de biens matériels, de sentiments et d'idées, nos sociétés d'Europe devraient limiter leur idéal à celui des pasteurs kirghiz, et des chameliers arabes! Ce rabaissement de l'idéal, ce démenti brutal à toutes les aspirations confuses qui tourmentent les civilisés, a beaucoup écarté de Le Play. Il a été, pour cela, considéré comme un traditionaliste aveugle, méconnaissant la nécessité de toute évolution et négateur de tout progrès.

Le reproche est très injuste. Si Le Play considère la loi morale et le pain quotidien comme les besoins essentiels de l'humanité, il n'a jamais contesté qu'il n'y en eût d'autres et dont la possession ne fût désirable. Il n'a jamais nié les avantages du progrès industriel, de la richesse, de la science et des arts. Il n'en a blâmé que les abus. Et il y a abus, selon lui, lorsque la satisfaction de ces besoins secondaires n'est obtenue que par le sacrifice des besoins primordiaux. Il n'admet point qu'une nation puisse être appelée prospère lorsque, sous une façade brillante, elle cache l'horrible plaie du paupérisme ou de la démoralisation profonde.

D'ailleurs son critérium de la prospérité, Le Play l'a tiré de l'observation même. Partout où les deux besoins essentiels étaient satisfaits, il vit régner le contentement universel et la prospérité sociale; partout où ils ne l'étaient point, la souffrance et la discorde. Toute l'histoire des sociétés s'est en somme passée à perdre et à reconquérir ces deux biens primordiaux. Les races qui les ont toujours conservés n'ont pas d'histoire : les pasteurs des steppes asiatiques vivent à présent comme au temps d'Abraham. Mais, le plus souvent, la prospérité même vient détruire l'équilibre qu'elle a créé. Les races prospères se multiplient vite et le problème de l'existence se pose à nouveau devant elles. Pour le résoudre, il leur faut se livrer à d'autres travaux, adopter une autre organisation. Elles atteignent ainsi parfois un état de prospérité supérieur à celui dont elles jouissaient auparavant, puis le reperdent pour tomber dans de nouvelles crises; crises qui peuvent leur être fatales, à en juger par le nombre des civilisations disparues. Il apparut à Le Play que les sociétés

modernes de l'Europe en traversaient une. Le problème de l'existence y est si compliqué que la grande masse de la population n'arrive pas à le résoudre par elle-même. Elle n'y parvient qu'en s'engageant dans les entreprises que dirige une élite : le pain quotidien lui est fourni sous forme de salaires, c'est-à-dire sous une forme relativement incertaine. Le salarié est constamment menacé, à la fois par des périls directs et par ceux qui peuvent ruiner son industrie et que multiplie toujours la concurrence. Il lui faudrait, pour donner quelque stabilité à son existence, pour savoir diriger ses vues, estimer exactement ses intérêts, organiser leur défense, un ensemble de qualités auxquelles peu d'individus peuvent atteindre. Aussi, dans cette lutte, les vaincus sont-ils nombreux et, nulle intervention n'arrêtant généralement leur chute, tombent-ils à un degré d'abaissement dont les faubourgs de nos grandes villes industrielles ont le triste secret. Quant à la morale, son règne est plus compromis encore. Dans les classes les plus élevées, la difficulté de parvenir et de maintenir les situations acquises a développé l'égoïsme, la richesse a permis la corruption. Pour défendre leur bien-être, ces classes n'ont pas hésité parfois à s'attribuer des privilèges injustes pesant lourdement sur le reste de la nation. Détenant les pouvoirs publics, elles ont fait de leur exercice, non pas une charge honorable, mais une source de profits. Chez les pauvres, la difficulté extrême de la vie matérielle crée fatalement l'indifférence morale : nul frein ne modère plus alors le sentiment instinctif d'envie qui en fait les ennemis naturels des riches. Ce sentiment est, au contraire, entretenu, cultivé par la catégorie nombreuse de déclassés que contiennent les sociétés compliquées pendant que la loi morale trouvant sans cesse, devant elle, un terrain moins préparé à la recevoir, est ébranlée dans ses fondements par les controverses qui règnent sur ses origines. Une partie des hommes qui l'enseignent est accusée par l'autre d'imposture et, ne sachant lesquels entendre, le peuple est naturellement porté à n'écouter que la voix de ses instincts et celle de ceux qui les flattent.

L'alternative continuelle de la prospérité et de la souffrance,

par la possession et la perte des deux biens essentiels, a donc commencé avec l'invention de la charrue et il est à craindre qu'elle ne cesse pas avec celle des voies ferrées. C'est une erreur profonde, selon Le Play, de croire les sociétés entraînées par la force des choses vers un avenir meilleur, comme de les croire condamnées à une décadence inévitable. En réalité, « la simplicité, la complication, la corruption, enfin la réforme ou la « ruine, voilà le cercle vicieux dont jusqu'à ce jour aucune « nation civilisée n'a pu sortir ».

III

La possession des deux biens essentiels est donc toujours menacée, chez les sociétés prospères, par des influences indépendantes de la volonté humaine. Est-il du moins possible aux hommes de se mettre à l'abri de ces influences, de leur en opposer d'autres, de faire en sorte qu'elles ne puissent nuire? Et lorsque la prospérité est perdue, est-il des moyens d'assurer ou tout au moins de hâter son retour? A ces deux questions, les résultats de son observation permirent à Le Play de répondre oui. Non seulement le libre arbitre des sociétés joue un rôle dans leur destinée, mais ce rôle est considérable. Et tou en se refusant à croire à un avenir chimérique qui offrirait le règne permanent de la paix, Le Play parvint à mettre en lumière certains principes et certaines coutumes indispensables à l'existence de toute société prospère, et dont la restauration, pourrait, en particulier, mettre un terme à la crise que traversent les sociétés de l'occident.

Ces coutumes se distinguent par deux caractères essentiels.

En premier lieu, elles supposent toutes la nécessité impérieuse de propager la connaissance et la pratique de la loi morale. Elles partent donc de ce principe que l'homme n'apporte pas en naissant toutes les facultés nécessaires pour s'élever sans aucun enseignement à cette connaissance et à cette pratique. C'est la doctrine inverse de celle qu'inventa Rousseau et qui,

depuis plus d'un siècle, se propage dans l'Occident. Pour condamner ce dogme de la perfection originelle, qui séduisit vraisemblablement le philosophe de Genève parce qu'il était le contre-pied d'une vérité généralement admise depuis cinq mille ans, Le Play s'appuya non sur un raisonnement métaphysique, mais sur l'observation sociale. Une pareille doctrine lui parut en contradiction formelle avec l'expérience et il suffit, pour comprendre ce jugement, de se reporter à l'analyse qui a été donnée de la Méthode. L'homme, dit Rousseau, naît bon, mais il est corrompu par les institutions qui, dès sa naissance, enserrent son existence et compriment sa liberté. Or, Le Play considère les sociétés comme des organismes naturels et vivants : il ne peut donc admettre que leurs rouages essentiels, la famille, par exemple, ne soient que des institutions arbitraires et mauvaises. On ne s'étonnera point, dès lors, que Le Play ait qualifié la théorie de la perfection originelle « d'Erreur fondamentale », faussant la notion de la véritable nature de l'homme, et conduisant dans la construction de systèmes sociaux à des aberrations.

Le deuxième caractère des coutumes préconisées par Le Play se révèle par leur nom même. Ce sont des *coutumes* et non pas des lois. A la différence de la plupart des réformateurs qui ne voient de moyen d'appliquer leurs systèmes que par la conquête du pouvoir, Le Play attachait assez peu de prix à l'intervention des gouvernements. L'observation lui avait appris que, s'ils sont un rouage important de la vie sociale, ils n'en sont point un rouage essentiel. Certaines sociétés primitives arrivent à se passer d'eux, alors qu'aucune d'elles ne peut se passer de la famille.

D'une manière générale, les rapports privés ont un caractère beaucoup plus primordiaux que les rapports publics. C'est presque exclusivement d'eux que dépend la possession de la loi morale et du pain quotidien. Or, en ce qui concerne les rapports privés, l'action de la loi ne peut se manifester que pour en assurer la régularité ; elle serait impuissante à en modifier la nature. A ce point de vue, les nécessités matérielles et les

mœurs ont seules une influence. C'est donc sur les mœurs que Le Play s'est proposé d'agir et par l'intermédiaire de l'opinion. Ce n'est point, du reste, qu'il refuse toute espèce de rôle à l'action du législateur, mais il ne lui demande que ce qu'elle peut donner.

Les coutumes de la vie privée se divisent en deux catégories : les unes concernant les rapports de l'unité sociale par excellence, la famille ; les autres touchant aux rapports extérieurs à la famille et qui ont généralement pour objet la conquête du pain quotidien, c'est-à-dire le travail. Nous étudierons donc successivement les idées de Le Play sur l'organisation de la famille et sur celle du travail. Un troisième chapitre sera consacré à sa doctrine en ce qui touche la constitution et l'intervention des pouvoirs publics.

II. — LES RAPPORTS PRIVÉS INTÉRIEURS A LA FAMILLE.

I

Étant le premier groupement humain constitué, le seul constitué encore chez certaines races, c'est la famille qui a été d'abord chargée de satisfaire les deux besoins essentiels, besoin matériel et besoin moral. Et, dans les nations les plus compliquées, alors qu'une infinité d'autres groupements l'encadrent et la dominent, c'est encore sur elle que retombe à peu près tout le poids du grand problème.

Au point de vue du premier terme de ce problème, de la question du pain quotidien, elle a été, cette famille, le centre primitif de tous les rapports humains : l'unique atelier de production, le foyer de tout échange et de toute consommation. Il en est ainsi encore chez les races asiatiques cotoyées par Le Play à la frontière de l'Oural. Chaque famille y forme une tribu nomade qui se suffit à elle-même[1]. Le rôle du groupe-

1. Voyez *Ouvriers européens*, monographie du Bachkir demi-nomade (2e édition, t. II).

ment familial s'est amoindri, en cette matière, chez les races complexes où l'agglomération de la population a exigé la mise en valeur de toutes les ressources du lieu, développé l'intensité du travail et sa division. Une grande partie de l'industrie est, peu à peu, sortie de l'atelier domestique pour se concentrer, à l'extérieur, dans de grands et de petits ateliers. Mais une grande partie aussi y est restée, et cela chez les peuples les plus avancés. La famille est encore partout une unité essentielle de travail agricole, le foyer est toujours le centre de certaines fabrications. Enfin qui pourrait dire la masse énorme de travaux qui s'y effectuent, ceux qu'on appelle plus particulièrement les travaux domestiques, et qui, pour n'être point appréciés en argent, n'en sont pas moins productifs? La famille, d'ailleurs, si elle n'est plus que dans une certaine mesure un groupement de production, reste le groupement de consommation par excellence, celui où chacun reçoit selon ses besoins et par lequel est assurée l'existence de ceux qui ne travaillent pas encore et de ceux qui ne travaillent plus.

Elle joue aussi un rôle prépondérant dans le régime de la propriété. Dans les trois quarts du monde habité, c'est par elle que se fait l'appropriation du sol, soit à titre temporaire, comme en Asie Mineure et dans une partie de la Russie[1], soit à titre perpétuel, comme chez les Bulgares[2]. Elle est alors une communauté qui, se continuant indéfiniment, tient la terre en mainmorte. Chez les peuples occidentaux, ce caractère lui fait défaut par suite de l'avènement de la propriété individuelle. Elle a cependant, en cette matière, un rôle immense, car elle est l'instrument de transmission de cette propriété. Elle est le lien qui fait, au point de vue matériel, les générations solidaires entre elles.

Et pour en venir au point où le matériel cotoie le moral, la famille, quand elle ne doit pas toujours assurer elle-même à l'individu son pain quotidien, lui donne au moins les moyens de l'acquérir dans l'avenir. Par tout un côté de l'éducation,

1. Voyez *Ouvriers européens*, 2e édition, t. II : *les Ouvriers d'Orient.*
2. Voyez *ibid.*, t. IV, *les Ouvriers d'Occident, races stables.*

elle l'adapte au milieu où il sera appelé à se mouvoir, le prépare à entrer dans les rouages de ce milieu et à y trouver sa place.

Sous le rapport moral, il est à peine besoin de définir le rôle de la famille. Moins qu'en ce qui concerne la conquête du pain quotidien, ce rôle varie suivant les temps et suivant les pays. Par le seul fait qu'elle tient groupées, en un contact permanent, les différentes générations, la famille assure la transmission de l'idéal d'une race comme de ses biens matériels. Le rôle des autorités religieuses et des pédagogues de profession qui la secondent dans cette tâche est fort effacé au regard du sien. Il est presque toujours inefficace lorsqu'elle ne les appuie pas.

Ainsi, chez les peuples les plus avancés, la famille, qui n'est plus un rouage unique, mais le centre d'une quantité d'autres, est encore chargée des trois fonctions sociales les plus importantes : assurer l'existence de tous les individus qui ne peuvent la gagner eux-mêmes aux dépens de ceux qui la gagnent; transmettre la propriété aux générations successives; enfin dresser ces générations à la conquête du pain quotidien et au culte de l'idéal suivi par leurs ancêtres.

II

Pour qu'elle puisse remplir cette tâche, il faut que la famille soit constituée à cet effet. Comme tout organisme naturel, elle s'est modelée sur sa fonction. Le Play découvrit toutefois — et nous l'avons signalé en parlant de sa méthode — que cette constitution ne s'est pas faite d'une manière uniforme. Sous diverses influences, que l'observation détermine, elle s'est différenciée en divers types et ces types eux-mêmes se peuvent ramener à trois grandes espèces.

La première est celle de la *famille patriarcale*, née dans la steppe et formée sous l'influence de l'art pastoral.

Elle présente, cette famille patriarcale, dès l'origine, deux caractères distinctifs.

D'abord, les moyens de subsistance étant, pour des pasteurs nomades, en quelque sorte indéfinis, les familles de ce type tendent à se multiplier sans se séparer. « Chaque jeune mé-« nage, dit Le Play, n'est tenu à aucune dépense de premier « établissement et une surveillance suffit à assurer la multi-« plication du bétail. Dans ces conditions, la famille, elle-même. « croît aussi vite que les ressources fournies par le troupeau « et, quand naît la cinquième génération, le chef de la famille « règne sur une petite tribu, avec une autorité consacrée par « l'action du temps. »

L'autorité de ce chef de famille est, en effet, très forte, pour ainsi dire absolue, et c'est là le deuxième signe qui distingue la famille patriarcale. Ajoutons qu'elle est perpétuelle, elle s'exerce quel que soit l'âge des descendants et s'étend à leurs propres enfants. Elle est en effet nécessaire pour assurer l'ordre dans la tribu et n'est affaiblie ou contrariée par aucune autre. A l'extérieur, chez ces races simples, nul pouvoir sérieux ne la domine. A l'intérieur, la garde des troupeaux ne donne pas aux aptitudes particulières le moyen de se révéler et la seule supériorité qui puisse se comprendre est celle de l'âge.

Mais faire régner l'ordre matériel est, chez ces races pastorales, la moindre des fonctions de l'autorité paternelle. La ferme croyance des peuples d'Orient lui attribue une mission beaucoup plus haute, qui est la transmission d'une loi morale et d'un idéal religieux. Cette loi morale est, en effet, considérée essentiellement comme d'origine surnaturelle. Aucun homme n'en saurait donc avoir la connaissance innée. Loin de là, ses instincts le portent à la violer continuellement. Il faut qu'il soit dressé, dès son jeune âge, à lui obéir. L'idée occidentale de la perfection originelle, de la tendance native de l'individu vers le bien. fut une de celles qui choquèrent le plus les Orientaux auxquels Le Play la rapporta. Toute leur philosophie et toute leur constitution sociale reposaient sur la croyance contraire. Quant à la formule de la loi morale, elle était à peu près la même

chez tous ces peuples, musulmans ou chrétiens. Elle s'exprimait par les commandements du Décalogue.

Les familles patriarcales ne purent, de par la nature même de leurs travaux, s'augmenter indéfiniment. Lorsque l'une d'elles devient trop nombreuse, un certain nombre de ses membres s'en détache, emmène une partie du troupeau et forme un *essaim* sous l'autorité d'un patriarche. Ces essaims se multiplient jusqu'aux limites des steppes, d'où ils débordent sur les pays environnants. Les populations ainsi refoulées sont contraintes d'abandonner, peu à peu, l'art pastoral pour la culture, la vie nomade pour la vie sédentaire. Toutefois, elles demeurent profondément imprégnées de leur constitution primitive et s'efforcent de l'adapter aux conditions nouvelles de leur existence.

Ce sont ces familles patriarcales, sorties de la steppe et devenues agricoles, que Le Play décrivit dans ses *Ouvriers de l'Orient.*

Elles maintenaient leur fondement matériel, l'existence assurée à tout individu en échange d'un peu de travail et de beaucoup d'obéissance, par la *communauté* complète de leurs biens entre tous leurs membres. Cette communauté était possible par l'abondance des terres et des productions spontanées. Les familles de paysans du Haouran, par exemple, non seulement peuvent étendre leur exploitation, à mesure qu'elles s'accroissent, mais encore la déplacent, presque chaque année, pour remédier à l'épuisement de la terre. Chez les paysans russes, au temps où Le Play les observa, une grande partie du sol était la propriété collective du « mir » et laissée à l'usage commun ; le reste partagé périodiquement entre ces familles, en proportion du nombre de bras. Les seigneurs maintenaient le même régime sur leurs terres. En échange de corvées et de redevances, ils assuraient aux paysans la possession des terres nécessaires à leur subsistance, plus de nombreux droits d'usage sur les réserves seigneuriales.

Le second fondement de la famille patriarcale, l'autorité paternelle, était également maintenue. Mais cette autorité, dans cet état plus complexe des sociétés, eût été incapable d'accomplir seule sa double mission : le maintien de l'ordre et la pro-

pagation de la loi morale. Aussi deux autres pouvoirs venaient l'assister et la compléter : le pouvoir civil, représenté par le souverain et ses agents et le pouvoir religieux, représenté par le clergé. Ces deux autorités, que Le Play appelle les *deux ciments*, venaient consolider, chez ces peuples orientaux sédentaires, l'édifice patriarcal qui, dans la steppe, tenait tout seul. Le patronage des propriétaires fonciers intéressés au bien-être et à la moralité de leurs tenanciers s'exerçait dans le même sens et complétait cette organisation sociale.

Le spectacle des peuples d'Orient produisit sur Le Play une grande impression. Il y vit l'existence de chaque homme assurée et chaque homme content de son sort. Surtout nulle trace de cet antagonisme de classes qui empoisonnait la vie des nations avancées : nul désir maladif de changement. Au contraire, dans la masse, un attachement intense aux vieilles mœurs, ce qui prouve bien qu'elles n'en souffraient pas.

Le tableau cependant n'était pas sans ombres. Le Play discerna vite les dangers latents qui menaçaient d'ébranler cette constitution dans ses fondements mêmes. Dès 1855, il en vit toute l'importance; en 1877, il dut constater leurs énormes progrès. Les obstacles opposés au maintien des communautés familiales, par la rareté croissante du sol disponible et par l'incessante diminution des produits spontanés se surmontaient de plus en plus péniblement. Les populations se multipliaient, en effet, sur place. L'habitude de l'obéissance perpétuelle, en détruisant chez elles toute initiative, les rendaient incapables d'émigrer au loin, surtout de mettre en valeur de nouvelles terres. L'abolition du servage laïque de la propriété individuelle, malgré des avantages que Le Play ne conteste pas, vinrent encore compliquer le problème en rendant plus difficile l'acquisition des terres par le paysan, en privant des populations imprévoyantes de la tutelle de patrons qui, s'ils leur prenaient leur liberté, assuraient au moins leur existence.

Les principes généraux sur lesquels repose la constitution patriarcale n'étaient pas moins attaqués. L'incapacité et la corruption des pouvoirs publics, l'infériorité du clergé, l'oubli par le

classes supérieures de leurs traditions de patronage, créaient un infini malaise contre lequel s'élevaient une partie des classes lettrées. Celles-ci, tenant toute leur culture de l'influence occidentale, se trouvaient naturellement portées à chercher des remèdes dans l'application et la propagation des idées d'Occident. La croyance à la perfection originelle de l'enfant, c'est-à-dire à la non-révélation de la loi morale, au progrès fatal et indéfini par l'action des individus laissés à eux-mêmes, soustraits à toute contrainte, était la base de cette philosophie nouvelle. Cela aboutissait à la négation de cette autorité paternelle chargée de redresser les inclinations innées et que toutes les autres avaient pour but d'assister et de renforcer. Le vieil édifice patriarcal, si ferme encore d'apparence, subissait, sous les yeux de Le Play, les préliminaires du formidable assaut auquel l'époque contemporaine nous fait assister.

Au reste, en s'avançant vers l'Occident, Le Play put voir que, là aussi, il avait autrefois existé et qu'à présent ses débris jonchaient le sol. L'agglomération de la population avait fini par cantonner chaque famille sur un étroit domaine, lui avait ôté définitivement les moyens de se multiplier. D'autre part, les travaux sans cesse plus perfectionnés de la culture avaient développé les aptitudes individuelles et rendu insupportable aux plus capables le joug de la communauté. La première étape de la désorganisation du vieux régime social s'observait chez les races slaves comprises entre le Danube et l'Adriatique. Ces races gardaient encore l'appropriation du sol par famille et non par individu. Mais déjà un profond malaise travaillait leurs communautés que la force de la coutume, si puissante chez les Orientaux, se montrait de plus en plus incapable de maintenir. Il suffit, dans les états autrichiens et serbes, que le législateur autorisât le partage individuel des terres, pour que la masse populaire se précipitât avec une sorte de frénésie dans la voie qui lui était ouverte.

Dans tout le reste de l'Occident, l'évolution était accomplie. La rareté du sol avait partout substitué la propriété individuelle à la propriété collective, partout brisé dans son principe même,

la formation patriarcale. Ce fut à peine si, sur quelques plateaux du Nivernais, Le Play retrouva le souvenir d'anciennes communautés paysannes.

La deuxième espèce de famille observée par Le Play est celle de la *Famille-souche*. Formée sur les rivages maritimes de la mer du Nord et dans les régions avoisinantes, cette famille présente une organisation toute différente de celle des familles d'Orient. En premier lieu, elle n'est jamais nomade; toujours sédentaire. Les ménages du même sang ne restent point groupés autour d'un patriarche : les parents ne gardent auprès d'eux que celui de leurs enfants auquel ils transmettent leur foyer et le domaine qui l'entoure; les autres rejetons quittent la maison paternelle dès qu'ils sont capables de se suffire et vont fonder de nouveaux établissements. La famille-souche a donc pour condition un régime de propriété individuelle et d'émigration régulière. Le Play attribue cette formation à l'influence de la pêche maritime, très abondante dans les mers du Nord et surtout dans les fjords de Norwège où remontent les saumons. La pêche côtière s'effectue, en effet, par petites barques et exige aussi une résidence fixe sur un point du littoral. Cela a obligé les familles patriarcales à se séparer, à se réduire à un ou deux ménages. De plus, barque et foyer domestique forment un patrimoine indivisible qui n'a de valeur que transmis intégralement à un seul héritier. Ce régime s'est ensuite tout naturellement adapté à la vie agricole. Grâce à lui, par l'émigration de tous les enfants autres que l'héritier, le même domaine peut faire vivre et prospérer indéfiniment la même famille. Il a pour effet de donner aux races qui l'ont adopté une force d'expansion incroyable. Toute l'histoire de l'Europe en a senti le contre-coup.

Dans les vieux temps, les familles souches de la Scandinavie partaient par bandes et armés : ce furent les Vikings des temps Odiniques : les hommes du Nord qui terrifièrent l'empire romain et celui de Charlemagne. Sous le nom de Danois, de Saxons, ils envahirent les îles anglaises; sous celui de Francs, la Gaule. Leur dernier flot, celui des Normands, s'épandit sur tout l'Occident, jeta son écume jusqu'en Sicile. A présent, ils

s'en vont seuls, géants débonnaires et un peu gauches, s'embarquer sur de grands paquebots et leur « homestead » couvre, d'un groupement toujours plus dense, le Far-West Américain. Ce sont cependant toujours les mêmes hommes : des fondateurs de nations. Partis sans esprit de retour, ils ne sont cependant jamais des déracinés, car chacun d'eux porte en lui-même toute la civilisation de sa race. Jeté, comme une semence, sur la terre étrangère, il en fait sortir un foyer semblable à celui qu'il a quitté.

Ces familles sont chrétiennes, fondées donc sur le respect de la loi morale révélée et sur l'autorité paternelle. Mais cette autorité, à l'inverse de celle des patriarches orientaux, ne s'exerce nécessairement sur les enfants destinés à l'émigration que pendant leur minorité. Seul l'héritier choisi par le père demeure dans sa dépendance : dépendance qui ressemble d'ailleurs plus à celle d'un associé qu'à celle d'un fils : c'est, en effet, de la valeur de cet associé que dépend la prospérité du domaine et il n'aurait tenu qu'à lui de se soustraire par l'émigration à une sujétion trop rigoureuse. Ainsi limité, à la période d'éducation, le rôle de l'autorité paternelle n'en est pas moins très grand dans les familles-souches. Leur prospérité s'appuie, en effet, sur un bon régime d'émigration et la condition essentielle de ce régime est l'aptitude des émigrants : leur formation physique, intellectuelle et morale. C'est à cette formation, nécessairement très différente de celle d'un pasteur des steppes, que s'applique tout l'effort des parents.

Le régime de la famille-souche était, au moment où Le Play fit son enquête, la base de la constitution sociale des États scandinaves, du Danemark, de la Plaine saxonne, enfin de l'Angleterre. On le trouvait encore dans certaines régions de l'Europe occidentale. Cette forte organisation était basée sur le régime de la propriété individuelle, elle échappait aux causes d'ébranlement qui détruisent la famille patriarcale. Cependant, si solide qu'elle fût, Le Play remarqua qu'elle aussi, pouvait disparaître. La meilleure preuve était l'exemple de certaines régions d'Europe où elle avait autrefois existé et où elle n'existait plus.

Le Play discerna deux actions qui entraînaient vers sa dissolution la famille-souche.

La première était l'évolution économique produite par l'avènement de l'âge de la houille, qui arracha à la terre, concentra dans les grandes villes industrielles une masse énorme de la population. Pour cette population, le fondement matériel de la famille-souche, la propriété d'un domaine ou tout au moins d'un foyer domestique ne pouvait se maintenir. Autre cause d'ébranlement, l'instabilité de la production entraînait les chômages forcés, les variations constantes des salaires. Sans ressources régulièrement assurées, la famille-souche perdait toute solidité, ne pouvait plus tenir debout.

Au moins se maintiendrait-elle intacte dans les campagnes? Là, elle ne fut point attaquée par la force des choses, mais par celle des hommes, au moins dans certains pays. Le Code civil français, en effet, donne à tous les enfants les mêmes droits sur le bien familial, exige le partage des héritages et son exemple a été imité par plusieurs législations étrangères. Les auteurs de ce régime ont obéi, selon Le Play, à une idée préconçue d'égalité théorique et se sont aveuglés par le désir de détruire les grands domaines, source de la force des anciennes classes dirigeantes. Le résultat a été, non seulement d'empêcher, dans la masse du peuple, la formation de familles-souches, mais encore de détruire celles qui existaient auparavant. La décadence d'une famille de paysans pyrénéens décrite par Le Play, la famille Mélouga, est demeurée à ce point de vue un exemple frappant des ravages de la loi.

La famille patriarcale a pour fondements matériels la communauté des biens et la soumission absolue de tous les membres à l'autorité d'un chef; la famille-souche, la transmission intégrale du domaine à un héritier associé, l'émigration des autres enfants, l'autorité du chef se manifestant par le droit de choisir l'héritier et par la formation des émigrants.

Toutes deux ont également une base morale très solide :

une conception nette des droits et des devoirs de chacun, un idéal religieux incontesté.

La troisième espèce de famille observée par Le Play, la *famille instable*, se caractérise au contraire par une absence complète de base matérielle et souvent aussi de base morale.

Cette famille instable a pour principe essentiel l'égalité des droits des enfants à l'héritage : par conséquent, la vente ou le morcellement de cet héritage à la mort de chaque possesseur. Dans les campagnes, la terre, ainsi, s'émiette en parcelles innombrables qui s'agrègent et se désagrègent dans un mouvement perpétuel. La vie du paysan se passe à les acquérir, une à une, ces parcelles, par un acharné labeur, de dures privations, une âpre épargne. Il se constitue ainsi un domaine, non pas aggloméré autour d'un foyer, mais épars par morceaux dans la banlieue du village qu'il habite. Et, dans cette tâche, il est forcément solitaire. Il quitte, de bonne heure, la maison paternelle où son avenir n'était pas assuré et ses enfants agiront de même avec lui; comment retenir un seul d'entre eux sur un héritage qui doit un jour s'en aller par lambeaux. Sous ce régime, la famille n'enchaîne plus ses membres par aucun lien d'intérêt, Énergiques, prévoyants et capables, elle ne leur donne plus la terre, l'instrument de travail que fécondera leur effort. Faibles ou peu entreprenants, elle n'abritera plus leur existence en leur gardant une place à son foyer. Ils deviendront les valets d'une maison étrangère, ou bien, ils déserteront la terre, traîneront leur incapacité dans les villes, entrant dans la grande lutte pour la vie marqués pour la défaite fatale.

Le lien matériel rompu, que reste-t-il du lien moral? Pas grand'chose. On a souvent décrit, à ce point de vue, la misère des campagnes, on s'en est attristé, on s'en est indigné, rarement on l'a exagérée. Les qualités mêmes du paysan sont devenues ses vices. Une vie, toute de labeur et d'épargne incessante, a empreint son esprit d'un égoïsme profond, d'un matérialisme grossier, d'une cupidité sans mesure. Et il ne peut former ses enfants qu'à son image; ou plutôt, ils s'y forment tous seuls, car ils n'ont guère de place dans ses préoccupations. Eux-mêmes

perdent trop souvent, en grandissant, tout sentiment filial. La condition des vieillards devient ainsi particulièrement affligeante. Des procédés révoltants, à peine croyables, sont souvent employés pour les amener à partager leur patrimoine de leur vivant; ce résultat obtenu, ils ne sont plus qu'une charge, un poids mort. On les appelle « monsieur vit toujours », on leur refuse le nécessaire, quelquefois on les maltraite, on les abandonnerait s'il n'y avait, dans les pays d'Europe où règne la famille instable, ni juges ni gendarmes.

Cette décadence morale était encore activée par une autre cause. Je veux dire la crise religieuse, le bouleversement des croyances, « l'interrègne du divin », pour parler comme un philosophe contemporain qui, à l'époque où écrivait Le Play, descendait lentement des classes supérieures des nations occidentales et venait enténébrer peu à peu les couches profondes de la population. Cette crise morale jette l'anarchie dans les consciences, dresse face à face le père et le fils, le mari et la femme, armés chacun de leurs droits et ne pouvant s'entendre sur leurs devoirs. Quoi d'étonnant à ce qu'elle précipite la famille instable vers une instabilité plus grande encore.

Ajoutez à cela l'ébranlement que peuvent apporter dans la situation des classes ouvrières l'agglomération dans les centres et les variations de salaires qui caractérisent le régime de la grande industrie et de la concurrence intense. Nous avons signalé les effets de cet ébranlement sur les familles-souches, vigoureuses et saines. Ils sont fatalement pires sur les rejetons des familles instables, épaves d'une race désorganisée qu'elles précipitent dans une condition plus misérable encore. Pour s'édifier à ce sujet, il faut lire certaines monographies des *Ouvriers européens*, celles notamment des ouvriers de Paris et de sa banlieue. Ces familles sont instables au point de ne plus exister pour ainsi dire. La société se compose d'individus qui s'assemblent, se désunissent, se réassemblent au gré de leurs caprices [1].

1. « Un peu plus bas, dit Le Play, ce serait, si ce n'est déjà la barbarie. Le mariage « est toujours précédé de relations illicites. Il y a des concubinages patents, publics « et ils n'excitent aucune réprobation. La jeunesse est élevée au contact de tous les

Voilà le tableau de la Famille instable qui épouvanta Le Play. Il l'épouvanta d'autant plus que ce dernier régime voyait sans cesse son domaine s'accroître. Il gagnait toujours sur les ruines de la famille patriarcale et de la famille-souche. Combinez ce spectacle, avec la conception de Le Play sur la prospérité sociale, et vous aurez sa doctrine sur l'organisation de la famille.

III

Ce qu'il voulut, c'est maintenir la famille-souche là où elle existait encore : la reconstruire là où elle avait disparu. La formation patriarcale, bonne en elle-même, devait être mise de côté, comme reposant sur la communauté. Nous avons vu, en effet, sous l'impulsion de quelques forces naturelles et inéluctables cette communauté tend à disparaître pour faire place à la propriété individuelle.

La famille-souche, au contraire, règne concurremment avec la famille instable chez certains peuples, et non seulement elle s'adapte à toute évolution économique, mais elle donne aux races qui l'ont adoptée une écrasante supériorité à travers cette évolution. D'une part, en effet, elle assure mieux que toute autre le bien-être matériel et l'aisance. Solidement établie sur un domaine ou sur un atelier dont la valeur s'accroît sans cesse sous l'effort, elle donne à chaque nouvel héritier une situation égale ou supérieure à celle dont jouissait le précédent possesseur : infiniment plus que la famille instable, elle est capable de soutenir ses jeunes enfants, ses malades, ses vieillards. Gardant à son foyer les faibles de corps et d'esprit, elle ne rejette, par une émigration régulière et permanente, que les individus doués de l'énergie physique, des aptitudes morales, de l'éducation professionnelle et même du capital nécessaires à la fondation de nouvelles entreprises et de nouveaux foyers. Sous un pareil régime, les résultats

« vices; elle les comprend et en parle bientôt le langage. Ivrognes et débauchés, les « enfants n'ont aucune idée de respect envers les parents. » Le nom de puissance paternelle, s'il était prononcé devant eux, n'éveillerait certainement aucune idée. Il est commun de voir un fils battre son père ou se battre avec lui. Il faut presque renoncer à retrouver l'idée du plus simple devoir.

acquis demeurent et servent de point de départ à d'autres efforts. Sous le régime de la famille instable, chaque génération défait l'œuvre de la précédente pour passer ensuite sa vie à la reconstruire.

D'autre part, la famille-souche, tenant groupés au même foyer trois générations : les parents, l'héritier associé et les enfants de celui-ci, entretient entre celles-ci un contact éminemment profitable à la transmission de la loi morale, de l'expérience professionnelle et des traditions qui font la force d'une race. Elle offre ainsi une résistance beaucoup plus grande à l'ébranlement causé par la crise religieuse. Et il n'est pas à craindre que le respect des coutumes traditionnelles dégénère chez elle en routine puisque le développement de l'esprit d'entreprise chez les futurs émigrants est une condition essentielle de sa prospérité.

Le fondement matériel de la famille-souche étant, selon Le Play, la transmission intégrale de l'héritage, on comprend, dès lors, le grand cri d'alarme qu'il poussa contre le régime de partage forcé établi par le Code civil. Il attaquait ainsi, de front, une chose que l'opinion considérait comme intangible, comme une conquête immense de la Révolution, comme un chef-d'œuvre d'égalité et de justice. Le Play montra ce qu'était, en réalité, cette loi si parfaite : un prodigieux instrument de démolition. Elle a tué un organisme et ne l'a point remplacé. Elle a détruit un ordre social qui, à défaut d'autres, avait, du moins, le mérite d'être un ordre pour ne laisser subsister que l'anarchie.

Classer, dit Le Play, parmi les « injustices », l'inégalité de fortune qui résulte, pour les enfants, de la liberté du testament, conduirait en bonne logique à condamner l'héritage en lui-même, source de toutes les inégalités sociales. Pourquoi ce qui paraît juste en dehors de la famille ne le paraît-il pas au dedans? Et si l'on tient le droit de propriété pour légitime, pourquoi vouloir le mutiler, entre les mains de certains individus, par le seul fait qu'ils sont pères?

Qu'on ne dise pas davantage que le partage forcé est une institution essentiellement démocratique. Sans doute, il tend à détruire la grande propriété, à abaisser les anciennes classes

dirigeantes, et c'est pour cela qu'on l'a créé. Mais la petite propriété ne profite pas de cet abaissement. Alors que les grandes fortunes mettent plusieurs générations à se disloquer et à disparaître, les petites sont anéanties à chaque partage. Chaque héritier n'en retire que des lambeaux et la plus grosse part est le plus souvent celle du fisc. Pour n'avoir pas voulu de l'inégalité dans le bien-être, le Code civil, selon Le Play, a créé l'égalité dans la souffrance. Aussi, l'auteur de la *Réforme sociale* considérait-il la liberté du testament comme la base unique de cette réforme.

Il voyait, d'ailleurs, dans cette liberté testamentaire, un autre intérêt. L'autorité du père au foyer est un caractère essentiel de la famille-souche prospère et la plus haute sanction possible à cette autorité est le droit de choisir l'héritier du domaine, le continuateur de l'œuvre des ancêtres. La grandeur des droits et des devoirs élève ainsi les chefs de famille à un degré moral supérieur; elle exalte l'individu et, par là même, toute la race.

Restait à résoudre une question très grave : la liberté testamentaire pouvait bien reconstituer la famille-souche dans les campagnes ; mais dans les villes, dans les grands centres industriels sans cesse plus peuplés, la tâche était-elle impossible ?

C'est en se plaçant à ce point de vue que l'on comprendra tout un côté de l'œuvre de Le Play. Les familles des ouvriers de l'industrie ne peuvent évidemment, comme celles des paysans, s'enraciner au sol, faire corps avec un domaine. Elles peuvent, du moins, s'attacher à un foyer, à une maison d'habitation entourée de quelques dépendances rurales. Mais ce résultat ne peut être obtenu que si le régime du travail répond à certaines conditions que nous sommes conduits à étudier.

III. — LES RAPPORTS PRIVÉS EXTÉRIEURS A LA FAMILLE. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES RAPPORTS DE CLASSES.

I

Chez les races simples, une bonne organisation familiale suffit à résoudre le problème de la prospérité. La famille y est, en effet,

une unité sociale indépendante qui produit tout ce qu'il lui faut et le consomme sur place.

Il en est ainsi, non seulement pendant cette période de la vie des sociétés que Le Play appelle l'*âge des herbes*[1], où le travail consiste dans la simple récolte de produits spontanés, mais même pendant une partie de l'âge suivant, celui des *machines*, où, peu à peu, se développent les travaux d'extraction et de fabrication. C'est le cas chez les races à qui l'abondance du sol libre permet encore d'être presque exclusivement agricoles et pour lesquelles la culture même ne demande pas de méthodes de travail perfectionnées.

Il en devient autrement, lorsque, par l'agglomération de la population, la mise en valeur du territoire exige diverses branches de travaux[2] également pénibles, dans lesquelles familles et individus se spécialisent. Une foule de rapports sociaux naissent alors et se développent, qui ont pour objet l'*échange et la concurrence*. D'autre part, la diversité des aptitudes et le progrès des méthodes créent, entre les familles, une *inégalité*, met certaines d'entre elles à la tête des entreprises et les autres sous la dépendance des premières; ainsi apparaissent, dans la société, des distinctions de classe et des rapports hiérarchiques. Ces rapports divers n'apportent cependant point, tant que dure l'âge proprement dit des machines, de grandes complications au problème de l'harmonie sociale. La difficulté des communications restreint l'étendue des marchés et le champ d'action de la concurrence. L'équilibre s'établit ainsi facilement entre les diverses branches de la production. Il est maintenu, au besoin, sans trop de compression pour les activités individuelles, par des con-

1. Le Play divise, au point de vue du régime du travail, l'histoire des sociétés en trois périodes :

L'âge des herbes et des engins à bras : celui des travaux de simple récolte (chasse ou pâturage) par l'effort direct des bras, armés seulement de quelques engins fort simples;

L'âge des machines mues par les animaux, les vents et eaux courantes : où l'homme met à son service les forces de la nature et se borne à en diriger l'action;

L'âge de la houille, de la vapeur et de l'électricité, qui est la continuation de l'âge des machines avec l'asservissement de forces naturelles plus puissantes.

2. Ces branches de la production sont au nombre de six (arts usuels) : 1° L'agriculture; 2° l'art des forêts; 3° l'art des mines; 4° l'industrie manufacturière; 5° le commerce; 6° les arts libéraux.

traintes légales qui limitent le nombre des entreprises et l'importance de chacune d'elles.

Divers obstacles s'opposent également au développement de l'inégalité. Les classes dirigeantes n'ont pas entre les mains de moyens suffisants pour s'élever à la grande richesse. Dans les classes inférieures, certaines influences compensent la diversité des aptitudes au travail et à la prévoyance. « Les peuples européens, dit Le Play, qui conservent à certaines familles les distinctions seigneuriales sont en même temps ceux qui se « préoccupent de faire régner, autant que possible, l'égalité « dans la masse de la population. Les races de l'Orient et du « Nord atteignent ce but de la manière la plus complète. A cet « effet, elles font agir trois influences qui se superposent en quel- « que sorte pour conjurer les défaillances individuelles. Le sei- « gneur est tenu de secourir au moyen des produits de la « propriété les familles qui tombent au-dessous d'un certain « état de bien-être. Le régime de communauté restitue pério- « diquement aux familles en décadence la terre arable aliénée « pendant l'époque précédente. Enfin l'organisation patriarcale « oblige tous les garçons à se marier dans la maison paternelle « et à consacrer leurs efforts à la prospérité commune. Les « anciennes communautés rurales qui subsistent encore, ou qui « ont pris fin de nos jours, montrent assez que la même direction « avait été imprimée chez nous pendant le moyen âge aux po- « pulations des campagnes. D'un autre côté, les corporations « d'arts et métiers, dont il reste en Allemagne et en France de « nombreux vestiges, tendaient toutes à imposer ce même « système aux populations urbaines et à conjurer chez elles « l'inégalité qu'eût produit le libre développement des talents. « Plus on étudiera l'ancien régime dans les documents que le « temps nous a laissés ou dans les institutions qui sont encore « en vigueur, plus on se convaincra que, tout en accordant des « privilèges à quelques familles, il tendait surtout à assurer « l'égalité dans le corps de la nation [1]. »

1. *Réforme sociale*, I, II, p. 409.

Tout change et tout change brusquement avec l'âge de la houille. Les communications rapides rapprochent les différents marchés autrefois séparés ; la production centuplée des usines dépasse de beaucoup les besoins de la consommation locale ; les échanges se multiplient d'un bout à l'autre de l'univers et la concurrence devient mondiale. Un appel se fait ainsi à toutes les capacités et à toutes les énergies, mais en même temps les effets de l'inégalité des aptitudes se trouvent multipliés : en haut naît la richesse ; en bas, le paupérisme.

Devant cette révolution, toutes les anciennes institutions de contrainte disparaissent peu à peu. Les lois humaines cèdent sous la pression irrésistible des lois sociales providentielles. Les barrières qui limitaient l'échange s'abaissent ; les règlements qui paralysaient la concurrence sont brisés ; la dépendance hiérarchique obligatoire qui liait entre elles les familles s'évanouit, laissant à chacune d'elles la liberté de son effort et la jouissance entière de ses résultats.

Nous l'avons dit, Le Play ne croyait pas que ce changement de régime fût, en lui-même et par la force des choses, favorable au développement de la prospérité. La lecture des *Ouvriers européens* laisse plutôt à cet égard une impression pessimiste : les sociétés occidentales les plus avancées y apparaissent aussi comme celles où l'existence matérielle est la plus hasardeuse, et la loi morale la moins pratiquée. Nous avons vu, tout à l'heure, quels bouleversements la grande industrie apporta dans l'organisation de la famille. Le Play cependant sut toujours voir dans la transformation économique un fait indépendant de toute volonté humaine et, c'est son expression propre, un « *événement de force majeure* [1] ».

Surtout, il ne prétendit jamais paralyser cette transformation par le maintien d'institutions de contrainte dont l'ancien ordre de choses seul justifiait la raison d'être. Son œuvre de savant et sa vie d'homme public témoignent que la liberté du travail lui apparut toujours comme une conséquence nécessaire de l'avène-

1. *Constitution essentielle de l'humanité*, p. 48.

ment du troisième âge. Conséquence que le législateur peut et doit, selon les circonstances, montrer plus ou moins d'empressement à consacrer, mais qui tôt ou tard s'impose à lui. Ainsi, dans la deuxième édition des *Ouvriers européens*, nous voyons Le Play critiquer, en Autriche-Hongrie, les règlements qui limitaient alors la création de grandes usines : la réforme sociale contient, d'autre part, la condamnation des anciennes corporations d'arts et métiers dont Le Play a été considéré, à tort, comme un des derniers défenseurs [1]. Loin de là, il fut, au Conseil d'État, en 1860, l'adversaire d'un projet de réglementation proposé par les boulangers de Paris, pour limiter entre eux la concurrence. Il se montrait également favorable, en matière douanière, au régime libéral des traités de commerce qui remplaça à cette époque une législation protectionniste.

Comme les deux âges précédents, l'âge de la houille était, pour Le Play, le résultat inéluctable du jeu des lois sociales. Pas plus qu'eux il n'engendrait fatalement le bonheur ou la souffrance. Le tout était de lui adapter des institutions et des coutumes qui le rendissent compatible avec un état habituel de prospérité, et c'est de la recherche de ces moyens que Le Play forma une science nouvelle : *l'Économie sociale*.

1. « En comparant la détresse qui frappe aujourd'hui les populations manufacturières, au bien-être dont elles jouissaient autrefois, on a été souvent conduit à « accepter le principe des anciennes corporations d'arts et métiers. On a même proposé de les rétablir en les perfectionnant. L'expérience acquise dans une foule « d'ateliers et même dans des régions entières de l'Europe conseille de repousser « cette proposition. Les corporations se sont éteintes spontanément ou ont été formellement abrogées en beaucoup de lieux, et j'ai vainement cherché un cas où l'on « ait jugé utile de les reconstituer. On établirait, il est vrai, la stabilité des existences, ce fait excellent du moyen âge, en revenant aux corporations fermées et aux « engagements forcés. Toutefois ce retour au passé n'est point désirable, car on détruirait en même temps la liberté du travail qui, malgré certains maux graves mais « guérissables, est une des rares supériorités de notre époque d'instabilité et d'antagonisme. Il est aussi nécessaire que jamais d'assurer l'existence de familles imprévoyantes. Mais il faut tirer de l'emploi intelligent du libre arbitre le résultat que « nos pères obtenaient du régime réglementaire. Pour atteindre librement ce but, il « faut fonder l'agriculture et l'industrie manufacturière sur la famille-souche et le « patronage volontaire. Le retour à la contrainte ne serait opportun que si nos « patrons et nos ouvriers, persistant dans leur déplorable antagonisme, se refusaient « à suivre l'exemple des ateliers modèles de la France et de l'étranger » (*Réforme sociale*, II, p. 308).

II

Ce qu'il fallait chercher avant tout, c'était le remède au grand mal des sociétés modernes, au *Paupérisme*, résultat naturel de l'imprévoyance et qu'aucun système de contrainte ne vient plus enrayer et qui, non seulement frappe durement ses victimes, mais tient les nations d'Occident sous une perpétuelle menace de révoltes et de violences. A ce point de vue, « les études faites de « nos jours, dit Le Play, sur les divers régimes du travail offrent « une singulière particularité. Elles ne considèrent ni les remè- « des propres à la guérison du mal qui règne en beaucoup de « lieux ni les pratiques qui correspondent ailleurs à l'état de « santé. Elles traitent exclusivement des palliatifs applicables à « un état de malaise qu'on nous signale souvent comme une « conséquence inévitable des principes mêmes de l'ordre so- « cial[1]. »

Au nombre des palliatifs, « qui sont l'indice même du mal ». Le Play cite en première ligne les sociétés de secours mutuels et les associations de toutes sortes qui remédient plus ou moins à l'imprévoyance et au dénouement; puis les sociétés de bienfaisance qui se proposent le même but. « Ces institutions ont toutes « un caractère commun : elles sont jugées inutiles dans les ate- « liers qui conservent un état traditionnel de prospérité; elles « sont repoussées par toutes les familles qui s'élèvent au pre- « mier degré de l'aisance ; elles disparaissent donc dès que la « réforme s'accomplit[2]. »

Il en est de même, selon Le Play, d'institutions créées de nos jours par la bienfaisance publique et qui, dans ces conditions, sont également l'indice du mal, alors qu'elles décéleraient l'état de santé si elles étaient créées par le mouvement spontané des populations. A cette catégorie de palliatifs se rattachent : les écoles de tous genres, les bibliothèques, les récréations choisies,

1. *Organisation du travail*, p. 136.
2. *Ibid.*, p. 137.

les caisses d'épargne, et en général, les institutions qui tendent à accroître le bien-être et la dignité des familles.

Quant aux coutumes qui assurent l'état de santé, Le Play les dégagea de l'étude comparée des ateliers. Là où il les vit négligées, régnait le paupérisme, quelles que fussent d'ailleurs les autres pratiques employées pour le combattre; là où elles étaient appliquées, régnaient l'harmonie, la stabilité et le bien-être. Ces coutumes ont un caractère commun et fondamental; elles supposent entre les différentes classes de la société, en particulier entre les chefs d'entreprises et les ouvriers qu'ils emploient, l'existence de rapports moraux. C'est pourquoi leur ensemble a été désigné sous le nom de régime de *patronage*. Le Play tranchait, par là, avec les économistes de l'école orthodoxe qui, sans nier l'importance de la morale, prétendent toujours séparer son domaine de celui de l'économie politique.

Ce serait d'ailleurs une grave erreur de regarder ces rapports moraux comme dérivant exclusivement de considérations sentimentales. La conception du patron, père de ses ouvriers, préférant leur bonheur au sien propre, de l'ouvrier considérant l'atelier comme une seconde famille à laquelle il prodigue un dévouement désintéressé, a paru enfantine à plusieurs et l'est en réalité. Elle ne fut jamais dans l'esprit de Le Play. Il recommande aux chefs d'ateliers les coutumes du patronage, non pas seulement au nom de leur conscience, mais au nom de leur intérêt bien entendu. Par elles seulement, en effet, peut se maintenir la paix sociale dont ils sont les premiers à tirer avantage; par elles ils résolvent un des problèmes essentiels de l'économie industrielle, celui d'une main-d'œuvre dévouée et capable. Ces coutumes n'exigent pas, en réalité, chez ceux qui les pratiquent, des qualités morales particulièrement éminentes. Le Play les a vues régulièrement appliquées, dans certains pays, par des hommes qui, à ce point de vue, ne s'élevaient pas au-dessus de la moyenne, mais qui les considéraient comme des obligations traditionnelles et bienfaisantes auxquelles il leur eût été aussi impossible de se soustraire qu'à l'observation des lois positives. Et cette application est, en effet, relativement facile dans certains

milieux très stables, car le patronage, selon Le Play, ne consiste pasen un paternalisme vague, mais en quelques pratiques parfaitement claires et définies.

La première et la plus essentielle de ces pratiques est la *permanence des engagements réciproques du patron et de l'ouvrier* : condition essentielle pour que l'existence de celui-ci ait quelque stabilité. Le Play rejetait, pour établir cette permanence, l'ancien régime de contrainte qui liait, sous le système féodal, le seigneur et le vassal. Ce régime, nous l'avons dit, ne lui paraissait plus en harmonie avec les conditions économiques actuelles qui supposent au contraire la pleine liberté des initiatives. La permanence des engagements, pour garantir le bien-être de la masse, sans contrarier l'essor des individualités supérieures, doit être volontaire. Et, à ce point de vue, Le Play remarqua que les ouvriers s'y montrent le plus souvent attachés et que la rupture, lorsqu'elle se produit, est généralement le fait des patrons. C'est donc à ceux-ci qu'il s'adresse en leur recommandant de résister aux entraînements que leur font subir les conditions actuelles de l'industrie : de se garder notamment, quand ils ne peuvent suffire aux demandes du commerce, d'accroître à tout prix leur production en appelant à eux de nouveaux ouvriers. Ils se ménagent ainsi le moyen, quand les demandes font défaut, de conserver du travail aux ouvriers qu'ils se sont une fois attachés. En un mot, ils ne doivent jamais séparer les combinaisons tendant à augmenter leurs bénéfices, de celles qui assurent aux populations des moyens d'existence.

La stabilité des engagements a pour conséquence naturelle celle des *salaires*. En temps de prospérité, les patrons ne sont pas, en effet, portés à élever exagérément ceux-ci puisqu'ils ne cherchent pas à s'attirer de nouveaux ouvriers. En temps de crise, ils sont ainsi mieux à même d'éviter une baisse, c'est-à-dire une occasion de conflit et de souffrance.

Un autre moyen d'assurer aux ouvriers la continuité du travail et la permanence des moyens de subsistance, consiste à favoriser l'*alliance du travail de l'atelier avec diverses autres sources de profits*. Les patrons arrivent à ce résultat en joignant

à leurs domaines ruraux des ateliers industriels, ou en annexant à leurs manufactures des dépendances rurales ou forestières. Le plus souvent, ils se bornent à encourager leurs ouvriers à entreprendre à leur compte une multitude d'industries domestiques, rurales et manufacturières. Celles-ci suppléent au travail de l'atelier quand surviennent certains chômages exceptionnels. Elles fournissent des occupations lucratives aux membres de la famille que l'âge, le sexe et la coutume retiennent au foyer. A ce point de vue, Le Play signale l'avantage des ateliers ruraux qui permettent à leurs ouvriers de se livrer concurremment à certains travaux agricoles sur ceux qui les agglomèrent dans les villes où toutes ressources accessoires leur font défaut. Par là, surtout, est possible le maintien, parmi les ouvriers de l'industrie, du régime de la famille-souche : régime qui, nous l'avons dit, a pour base la propriété du foyer domestique et, mieux, d'un domaine usuel, au moins de quelques dépendances.

Enfin, un devoir important du patronage consiste, non pas à assurer la pratique de la loi morale par une propagande maladroite et par une surveillance vexatoire, mais à écarter autant que possible des ateliers les éléments de désordre qui pourraient porter à son infraction. Le Play se montre, en général, hostile au travail des femmes dans les manufactures; il ne tolère que celui des jeunes filles, encore faut-il que celles-ci soient assurées de la protection à laquelle elles ont droit.

Le patronage avait, pour Le Play, un autre mérite que celui de combattre efficacement le paupérisme. Il remédiait aussi à un autre mal des sociétés modernes, qui est l'excès de richesse entre certaines mains. Une longue observation avait appris au fondateur de la science sociale que, dans une nation, ceux qui possèdent beaucoup peuvent être un élément de désordre aussi dangereux que ceux qui ne possèdent pas assez. Ils sont une cause de démoralisation profonde, lorsque leur activité ne se trouve pas dirigée vers un objet utile, lorsque, en un mot, leur richesse ne se trouve pas compensée par des charges correspondantes. Le Play voyait à ce danger trois remèdes : la liberté testamentaire qui permet d'écarter de la richesse les incapables et

les indignes, les devoirs du patronage qui absorbent en partie le temps et les ressources des chefs d'ateliers et de domaines ruraux, enfin la gestion gratuite des services d'intérêt public, fonction essentielle, selon lui, des grands propriétaires, comme il va être exposé dans le prochain chapitre.

IV. — LES RAPPORTS PUBLICS.

I

Le Play attribuait, nous l'avons dit, aux rapports privés, dans l'existence des sociétés, une place bien supérieure à celle que tiennent les diverses manifestations de la vie publique. L'étude de celles-ci ne s'en impose pas moins à toute observation sociale complète. Le Play ne s'attacha pas à définir d'une manière théorique le champ d'action des gouvernements. Ses études méthodiques lui avaient appris en effet que la mission de ces derniers varie beaucoup selon les races, les époques et les lieux. Les races simples de l'Orient se composent d'une juxtaposition de familles indépendantes, à peine unies, par les faibles liens de la tribu. Parmi les peuples sédentaires, certains ont été également conduits, par leur génie propre, à maintenir à la vie privée une grande prépondérance. Tel a été, dans l'antiquité, le caractère distinctif des premiers Romains.

Au moyen âge, il s'est développé plus encore chez les Européens de l'Occident. La plupart des peuples anciens avaient, au contraire, suivi la voie opposée et soumis à l'intervention publique les moindres manifestations de la vie sociale.

Ce contraste subsiste aujourd'hui chez les nations européennes. Quelques-unes conservent aux diverses branches de l'activité privée l'étendue qu'elles avaient au moyen âge; d'autres, au contraire, les restreignent de plus en plus. Poser à l'intervention de l'État des limites clairement marquées et infranchissables ne pouvait donc venir à l'esprit d'un homme dressé à l'observation scientifique des faits sociaux.

Cette observation convainquit toutefois Le Play d'une chose; c'est que l'extension de la vie publique aux dépens de la vie privée est toujours un symptôme de décadence; elle signifie, en effet, que les rouages sociaux les plus compétents, la famille par exemple, se montrent incapables de remplir leur tâche normale. Chez les peuples prospères, au contraire, les gouvernements se bornent à maintenir la paix publique et à écarter les obstacles qui entravent la liberté individuelle. « Le degré d'ap-« titude, dit Le Play, que montrent les citoyens à diriger eux-« mêmes, à titre privé, le mouvement matériel, intellectuel et « moral donne la vraie mesure de la prépondérance que l'opi-« nion accorde à leur pays. Les peuples incapables de ces hautes « initiatives perdront le rang qu'ils avaient antérieurement con-« quis à la faveur d'autres qualités qui se trouvaient en rapport « avec un état de choses différent[1]. »

Le Play voulait que tout gouvernement gardât une grande réserve dans l'extension du domaine de son activité. Qu'il agît surtout en faisant respecter les coutumes lentement constituées par l'expérience et qui se modifient insensiblement selon l'état des mœurs et le besoin des temps. L'abus des lois écrites paraissait au fondateur de la science sociale une des plus dangereuses erreurs des sociétés modernes. Les gouvernements qui s'engagent dans cette voie s'exposent, tout au moins, à pécher par ignorance. La vie des sociétés est chose complexe et mystérieuse; à vouloir la régenter, les inventions législatives sont profondément impuissantes; par contre, elles risquent fort de la troubler. Chez les peuples sains, le législateur n'intervient que lorsqu'un besoin universellement ressenti sollicite son action. Il ne fait alors que consacrer ce que les grandes forces sociales qui travaillent les nations ont sourdement élaboré. Il marche avec elles sans prétendre les diriger et encore moins les entraver.

1. *Réforme sociale*, III, 22.

II

Pas plus qu'il n'entreprit de délimiter exactement les attributions des pouvoirs publics, Le Play ne chercha à définir leur organisation idéale. L'observation lui avait montré que cette organisation est liée à l'ensemble de la constitution sociale et que, pas plus que celle-ci, elle ne peut avoir d'uniformité chez tous les peuples. D'autre part, il lui parut qu'aucune forme de gouvernement ne peut se dire dans son principe supérieure à aucune autre. La souveraineté, en quelques mains qu'elle soit, a toujours les mêmes devoirs et se doit toujours tenir en garde contre les mêmes dangers. Elle est, en effet, de tous les éléments du corps social, le plus exposé à la corruption; par elle s'ingèrent le plus souvent dans ce corps les éléments de désordres qu'elle a précisément pour but de réprimer. Ce phénomène est exprimé d'une manière saisissante et brutale par un proverbe de pêcheurs : « C'est par la tête que pourrit le poisson ».

Le meilleur des gouvernements est donc celui qui sait le mieux se défendre contre lui-même, contre les abus qu'il est toujours tenté de faire de son autorité.

Pour y réussir, il est préférable, selon Le Play, que sa forme ne soit pas subordonnée à l'un de ces principes exclusifs qui, chez certaines nations, dominent en étouffant tous les autres. Ces principes doivent au contraire se faire mutuellement équilibre, chacun d'eux étant un frein aux abus qui dérivent naturellement des autres. Les Anglais parurent à Le Play les meilleurs maîtres sous ce rapport, par la sollicitude avec laquelle ils compensent entre eux les penchants et les influences.

« Dans la vie privée, dit-il, ils opposent à la soif des riches-
« ses le renoncement chrétien; à une propension acharnée
« pour le travail, le repos dominical et les jouissances journa-
« lières du foyer domestique; au prosélytisme religieux, la tolé-
« rance de tous les cultes; aux habitudes de confort et de quié-
« tude, les dangers des exercices violents; enfin aux jouissances

« physiques que recherchent toutes les classes selon leur fortune, la simplicité et la frugalité systématiques d'une foule de « sociétés, dont les membres se tiennent par des obligations « volontaires.

« Dans la vie publique... ils opposent, en première ligne, « l'autorité de la Chambre des Pairs à celle des Communes et « l'ascendant du Roi à celui des deux Chambres...

« Ils balancent de même le droit du législateur par l'obligation « de l'enquête auprès de tous les hommes compétents; le pouvoir du fonctionnaire, par sa responsabilité devant les administrés; l'action de l'autorité publique, par la surveillance des « électeurs et des contribuables; le droit des pauvres à l'assistance, par l'intervention nécessaire de ceux qui en font les « frais[1]. »

Un des meilleurs moyens employés par les Anglais pour prévenir la corruption dans la vie publique, consiste à faire de la participation au Pouvoir une charge et non un avantage pour ceux qui en sont investis. Ils multiplient, à cet effet, les fonctions gratuites et choisissent de préférence, pour les exercer, « les « hommes qui, dressés habituellement au soin de leurs affaires « privées, peuvent consacrer une partie de leur temps à la « chose commune ». Ils obtiennent ainsi une administration habile et dévouée tout en donnant un emploi utile à des activités qui autrement se seraient probablement employés au détriment de l'ordre social.

Le gouvernement présente enfin le maximum de garanties contre les abus, lorsqu'une décentralisation suffisante met en perpétuel contact l'homme public et l'administré, et surtout lorsque le premier répond de ses actes d'une manière réelle et directe. Le Play s'est élevé avec beaucoup de force et de justesse contre le système bureaucratique appliqué en France et dans la plupart des États européens : système qui, en droit, concentre toute autorité entre les mains d'un petit nombre de fonctionnaires dont un plus petit nombre encore sont l'objet d'une cer-

1. *Réforme sociale*, III, 258.

taine responsabilité devant les assemblées politiques. En fait, cette autorité est disséminée, éparpillée entre une multitude d'agents groupés en bureaux, dont la personnalité n'est jamais attachée aux actes qu'ils dirigent et qui joignent la réalité du Pouvoir à l'absence de responsabilité. Cette bureaucratie, lourde, onéreuse et envahissante, parut à Le Play la meilleure alliée de l'esprit de privilège et de monopole.

« Les agents de la bureaucratie, dit-il, incessamment préoc-
« cupés de soumettre la société à leur domination, ont une pré-
« dilection particulière pour les corps privilégiés, qu'ils subs-
« tituent autant que possible aux citoyens indépendants. Les
« privilégiés, de leur côté, donnent en toute occasion leur appui
« à la bureaucratie, pour repousser les réformes les plus justi-
« fiées. Cette alliance tacite et instructive, spontanément pro-
« voquée par le rapprochement de deux principes malfaisants,
« jette le trouble dans la société. Elle place les privilégiés dans
« un état permanent d'inquiétude; elle excite dans la masse du
« public d'ardentes convoitises qui ne peuvent être satisfaites
« et elle froisse presque tous les intérêts. C'est ainsi que la bu-
« reaucratie et le privilège agitent incessamment les esprits et
« les poussent aux révolutions. »

Tels sont les principes généraux sur lesquels Le Play appuya, dans la *Réforme sociale* (tome III), un projet de réorganisation du gouvernement en France. La question politique proprement dite, celle du principe de la souveraineté, y tient peu de place, mais on y trouve une foule d'aperçus sur la manière dont cette souveraineté doit exercer son action, dans la commune, la province et l'État; la décentralisation, et la responsabilité des fonctionnaires en sont les deux traits les plus importants.

1. *Réforme sociale,* III, 383.

V. — CONCLUSIONS SUR LA DOCTRINE.

Telle est, en résumé, la doctrine de Le Play. Fondée sur les faits, sa valeur ne peut être affirmée ou démentie que par les faits. Il faut donc mettre en présence chacun des éléments de cette doctrine et les transformations qu'ont subies les sociétés modernes dans l'ordre de faits correspondant. Beaucoup des jugements du maître recevront, par là, une confirmation éclatante; d'autres se heurteront à des démentis.

Ces démentis ne peuvent s'expliquer que par des erreurs d'observation. Or, nous avons vu, en étudiant la méthode, que de semblables erreurs étaient rendues possibles par les imperfections et les lacunes de l'instrument d'analyse, de la monographie de famille ouvrière. Des disciples et des continuateurs de Le Play en ont aussi relevé quelques-unes; ils en relèveront probablement encore. Ceci d'ailleurs n'entache en rien la gloire du maître. Le créateur d'une science ne peut prétendre qu'à lui faire faire ses premiers pas. Les progrès qu'elle doit ensuite à d'autres hommes, loin de diminuer l'initiateur, l'exaltent, puisque, sans lui, ils ne seraient pas.

I

D'une manière générale, il est un fait dont Le Play n'a point tenu assez compte. C'est celui de la concurrence des races, de leur action les unes sur les autres. Il étudie chacune d'elles, en quelque sorte en vase clos. Il détermine ses éléments de prospérité ou de souffrance, mais ne s'occupe point de savoir si elle est libre d'utiliser les premiers et d'éliminer les seconds. Il la considère comme un être absolument autonome et dont tous les mouvements sont indépendants. En réalité, cependant, aucun peuple n'a ses coudées franches. Tous sont plus ou moins entraînées dans le mouvement les uns des autres et il n'en est pas

qui puisse se conserver indéfiniment un caractère propre et des coutumes particulières. Si Le Play s'était placé davantage à ce point de vue, certains de ses jugements se seraient sûrement modifiés. Par exemple, frappé de la prospérité que les populations de l'Europe orientale doivent à certains principes de leur constitution sociale, il n'aurait pas conclu, pour cela, comme il le fait, au maintien de ces principes. Le régime social de l'Orient est, en effet, en opposition absolue avec celui des peuples de l'Occident, dont la force d'expansion pénètre peu à peu tout l'univers. Il faut donc nécessairement que ce régime se transforme, sauf dans les lieux qui sont intransformables par leur nature même. Des deux civilisations, en présence, la plus faible doit céder, s'assimiler peu à peu à l'autre et ses coutumes, condamnées à une disparition fatale, ne sauraient exciter qu'une admiration rétrospective.

II

A un point de vue plus particulier, certaines des idées de Le Play, touchant l'organisation de la famille et du travail, ont pu également donner lieu à des critiques autorisées.

En ce qui concerne la famille, ces critiques portent surtout sur l'importance excessive attribuée par Le Play au régime des successions. C'est en effet ce régime qu'il prend pour base de sa classification des familles en trois espèces : *familles patriarcales* pratiquant la communauté ; *familles-souches* transmettant intégralement leur patrimoine à un héritier unique ; *familles instables* fondées sur le partage égal. Cette classification se justifiait aux yeux de Le Play, par ce fait que le régime de transmission des biens a une réaction directe sur toute la vie familiale et en détermine les caractères essentiels. Le régime patriarcal se distingue par la sécurité matérielle et morale qu'il donne à l'individu, pendant toute sa vie, en le soumettant à la prépondérance de l'esprit de tradition, à l'autorité des vieillards : il diminue par contre, l'aptitude au travail et l'esprit d'initia-

tive. La transmission intégrale, pratiquée par la famille-souche, montre au contraire, comme conséquences immédiates, l'établissement des enfants au dehors, l'esprit d'entreprise, la puissance de l'initiative privée, la prédominance de l'individu sur l'État. Enfin, le partage égal entraîne l'instabilité sociale, le manque d'initiative, l'amour exagéré de la nouveauté, l'intervention abusive, énervante et vexatoire de l'État.

Or, une étude plus approfondie des sociétés a prouvé que le régime des successions, bien que d'importance sociale énorme, n'a point, cependant, cette influence primordiale et qu'en le prenant pour base de la classification des familles, on arrive à des distinctions arbitraires et à des confusions injustifiées. Les familles anglo-saxonnes de l'Amérique du Nord, par exemple, bien que gardant la liberté testamentaire, ont, en fait, cessé de pratiquer la transmission intégrale, qui distingue les anciennes familles-souches de l'Angleterre dont elles sont issues. Elles ont cependant conservé les caractères essentiels de leurs ancêtres et notamment toutes leurs qualités et toutes leurs aptitudes. Elles n'ont jamais été atteintes par cette décadence dont Le Play les menaçait comme de la conséquence nécessaire de la division des héritages [1].

Inversement, certaines races, qui pratiquent la transmission intégrale, sont beaucoup plus près, sous tous les autres rapports, des peuples patriarcaux de l'Orient que des familles-souches du Nord avec lesquelles Le Play cependant les confond. A vrai dire, la transmission intégrale n'est, pour les paysans des Pyrénées et de l'Auvergne, par exemple, qu'un moyen de continuer, en des temps nouveaux et dans des circonstances différentes, l'ancien régime de communauté qui les distinguait autrefois. L'héritier d'un domaine est moins considéré, chez eux, comme un propriétaire que comme un usufruitier chargé d'assurer la jouissance en commun du bien de famille.

Le Play ne s'est pas mépris quand il a montré les graves répercussions que pouvait avoir un bon ou un mauvais régime

1. Voir sur ce point la lettre-préface, écrite par Le Play, pour l'ouvrage de Claudio Jannet : *Les États-Unis contemporains*

de succession. Il n'a pas exagéré les inconvénients du système de partage forcé établi par le Code civil, surtout en ce qui concerne les petits héritages. Mais de là à faire du mode de transmission de la propriété le fondement même de la famille, et par là de tout l'ordre social, il y a loin et les faits ont donné sous ce rapport à Le Play de formels démentis[1].

III

Les idées de Le Play touchant l'organisation du travail ont également, sur certains points, subi de ces démentis. Le Play n'a vu la solution de la question ouvrière que par l'application du régime du *patronage*, c'est-à-dire par une entente spontanée et complète des chefs d'entreprises et des ouvriers qu'ils emploient. Entente qui doit amener la permanence des engagements, la fixité des salaires, une sollicitude constante chez le patron, un dévouement profond chez le salarié. Le Play, nous l'avons dit, appuyait directement sa conviction sur les faits. Alors qu'une désorganisation profonde désolait la plus grande partie des ateliers européens, ceux-là seuls où se maintenaient les coutumes du patronage gardaient la paix et la stabilité.

Mais Le Play parlait à une époque où l'évolution économique, qui correspond à l'avènement de l'âge de la houille, n'avait pas encore atteint son plein développement et les faits eux-mêmes sont venus, dans la suite, contredire ce qu'ils avaient d'abord semblé prouver. Depuis la mort de Le Play, les anciennes coutumes du patronage n'ont pas cessé de décliner; elles ne subsistent que dans une minorité d'ateliers et encore nulle part ne sont appliquées intégralement. Cependant l'expérience montre que ce nouveau régime n'est pas, comme le croyait le fondateur

1. Une classification nouvelle des espèces de la famille a été élaborée par les continuateurs de Le Play dans la science sociale; elle est fondée non plus sur le mode de transmission des biens, mais sur l'éducation donnée par la famille à ses rejetons ; cette éducation est, en effet, considérée à juste titre comme la mission essentielle de la famille et elle est plus indépendante que Le Play ne l'a cru du régime de succession.

de la science sociale, une cause fatale de désordre et de souffrance pour la classe ouvrière. Il est des pays où cette classe voit au contraire son bien-être s'augmenter sans cesse, sa condition se relever, alors que le patronage ne joue qu'un rôle assez restreint. L'Angleterre et les États-Unis d'Amérique en offrent le meilleur exemple.

La disparition des anciens rapports de patronage n'est pas, en effet, la suite d'un oubli volontaire, par les parties en présence, de leurs devoirs traditionnels. Il est le résultat de la force des choses et des conditions nouvelles du travail. Le patronage s'est trouvé en face d'un ennemi terrible. La concurrence suraiguë et mondiale qui domine actuellement la production, dont aucun régime douanier n'a pu enrayer les effets de pays à pays, place chaque entreprise dans des conditions d'instabilité et d'incertitude de l'avenir qui autrefois n'étaient point connues. En quelques années, une industrie naît sur un point du globe, se développe et soudain disparaît devant une industrie rivale créée peut-être aux antipodes. Pendant son existence, sa production s'augmente et se resserre sans cesse par à-coups brusques. Un pareil régime permet-il la permanence des engagements, l'attachement de plusieurs générations d'ouvriers à une même usine, qui est le fondement même du système du patronage? Si quelques établissements ont pu garder, à ce point de vue, leurs anciennes traditions, cela tient à ce que, pour une raison ou pour une autre, ils ont échappé dans une certaine mesure à l'action de la concurrence, à ce qu'ils jouissent d'un monopole de fait. Partout ailleurs, aucune entreprise ne peut garantir à ses ouvriers la perpétuité de leur gagne-pain. Aucune profession même ne peut le faire : les progrès du machinisme ruinent sans cesse d'anciens métiers pour en créer de nouveaux, forcent les hommes à se transformer perpétuellement eux-mêmes comme se transforme leur industrie.

Quant aux salaires, comment le seul patronage pourrait-il les maintenir? Sous l'effroyable pression de la concurrence, ils tendraient sans cesse à s'abaisser, si leur défense n'était assurée par d'autres moyens.

En réalité, partout où la question ouvrière a été résolue de façon satisfaisante, la solution n'est point venue du patron; elle n'est pas davantage le fait de l'intervention des pouvoirs publics; elle est celui de l'ouvrier.

Ce dernier ne s'élève à une condition matérielle et morale supérieure que s'il sait adapter sa formation personnelle aux transformations de l'industrie, s'il sait diriger lui-même son existence, estimer exactement ses intérêts, organiser leur défense, évoluer, en un mot, à travers les variations et les complications du milieu économique moderne aussi aisément qu'il vivait autrefois dans la paix du patronage.

Divers instruments sont à la portée du travailleur pour l'aider dans son élévation. Le plus important est l'association qui lui permet seule de défendre son salaire et tous ses intérêts contre la pression trop forte de la concurrence. L'association n'a point cependant en elle-même de vertu magique; elle ne vaut qu'autant que valent les membres qui la composent.

Elle est un instrument dangereux à qui ne sait point le manier. L'éducation des classes ouvrières peut se faire, sans doute, à ce point de vue par la force même des choses, par le lent apprentissage et par l'expérience de leur vie nouvelle. Elles peuvent aussi être aidées en cela par les classes dirigeantes, et c'est sous cette nouvelle forme que le patronage a encore à jouer un rôle important et utile. Il ne s'appliquera plus à préserver l'ouvrier des risques de l'existence, il y serait radicalement impuissant, mais il l'armera contre ces risques en s'attachant à accroître sa valeur d'homme.

TROISIÈME PARTIE

LES RÉSULTATS

I

C'est d'abord la méthode d'observation sociale. Le Play a laissé cette méthode à l'état d'ébauche, juste cependant dans son principe et avant tout perfectible. Elle évite, en effet, le grand écueil de toutes les tentatives semblables. Celles-ci, consciemment ou non, cherchent presque toujours à retrouver, dans l'ordre social, l'application d'une loi relative à un autre ordre de phénomènes, d'une loi biologique, par exemple. Le Play, au contraire, et son école après lui, ont toujours subordonné leurs procédés d'observation à la nature même des faits observés. Ils ont considéré ces faits comme des *phénomènes premiers*[1] auxquels il ne faut pas chercher d'abord de raison d'être en dehors d'eux-mêmes. Ce n'est qu'en les observant successivement dans différents milieux qu'on peut, d'après les répercussions qu'ils subissent et qu'ils engendrent, dégager la façon dont ils sont conditionnés et par conséquent les lois auxquelles ils obéissent, lois qui sont ainsi établies non par le raisonnement, mais par l'expérience, c'est-à-dire d'une manière vraiment scientifique.

Ces lois connues, on peut arriver à découvrir l'origine des phénomènes de prospérité ou de souffrance que l'on a constatés. Et, pour ces derniers, c'est encore l'observation de la réalité vivante

1. Expression empruntée à M. Paul Bourget, *Sociologie et Littérature*, p. 17.

qui permettra de trouver le remède. Le problème qu'un individu ou une nation n'arrive pas à résoudre, peut-être sera-t-il résolu par un autre individu ou par une autre nation, qui ont cependant à tenir compte des mêmes facteurs.

L'application de cette méthode, il ne faut pas se le dissimuler, est infiniment délicate. Pour pouvoir légitimement comparer des milieux des situations différentes, il faut avoir fait de ces situations et de ces milieux une analyse si approfondie qu'aucun de leurs éléments constitutifs ne vous échappe. Une seule omission peut fausser complètement les conclusions, et c'est ce qui arrive presque toujours dans les débuts. Quand Le Play a comparé entre eux les ateliers de l'Orient où régnait le patronage et ceux de l'Occident où régnait l'antagonisme de l'employeur et du salarié, il en a conclu que les seconds retrouveraient la paix en revenant aux traditions des premiers. En réalité, il rapprochait deux situations qui ne sont pas comparables ; puisque l'industrie occidentale doit tenir compte d'un facteur inconnu à l'Orient : la concurrence intense. La précision dans l'analyse est donc le grand but que doivent poursuivre les observateurs sociaux. Ils ne peuvent y parvenir qu'en s'appuyant les uns sur les autres, comme le font les savants dans tout autre ordre de connaissance. Ce sera le grand honneur de Le Play d'avoir, en cette matière, solidarisé tous les efforts. Grâce à lui, on peut prévoir le temps où, en matière sociale, « les forces les plus précieuses, celles qui s'emploient à la recherche de la vérité, ne s'épuiseront pas dans des discussions sans fin, où les controverses scientifiques, promptement ramenées à la vérification contradictoire des faits, tomberont par la force de l'évidence » [1].

II

Nous avons dit ce qu'en vertu même du témoignage des faits, il fallait prendre et laisser de la doctrine de Le Play. Ce qu'on lui doit surtout, c'est moins d'avoir lancé dans le monde des idées

1. *Ouvriers européens*, 1re édition, Introduction.

nouvelles et positives que d'avoir dissipé des préjugés et projeté, grâce à la vigueur de sa méthode, sur des questions depuis longtemps agitées, une lumière concentrée et éclatante.

En matière économique, il a mis en relief toute l'importance de la question du travail. L'école classique n'avait vu dans le travail qu'un des facteurs de la production des richesses : cette production était son seul but. Le rôle social immense qu'il a par lui-même, son influence sur toutes les conditions matérielles et morales de la vie, il faut lire les *Ouvriers européens,* ou la *Réforme sociale,* pour s'en rendre compte. Dans une nation, il forme à la fois les individus et tous les organes du corps politique.

Dans le domaine du droit et de la législation, Le Play a été le premier destructeur des préjugés des lois écrites. Ses attaques contre le régime de succession établi par le Code civil, en dehors de l'importance particulière à la question, ont eu surtout ce résultat : montrer qu'un principe juridique absolument juste en apparence peut entraîner dans la vie d'un pays les perturbations les plus grandes; qu'il n'est pas de pire ennemi du peuple qu'un législateur, qui, sans tenir compte des faits, prétend mettre toute la vie sociale en formules rationnelles.

En passant à l'ordre des idées générales, Le Play a été appelé par Sainte-Beuve un « Bonald progressif ». Les deux mots semblent s'exclure et l'expression pourtant est juste. L'auteur de la *Réforme sociale* a montré qu'il n'y a pas antagonisme entre la tradition et le progrès, que le passé et le présent ne sont pas nécessairement ennemis, et il a ramené toute la question à ceci : Les sociétés se trouvent en présence d'un assez petit nombre de problèmes à résoudre, toujours les mêmes au fond, mais dont les données varient et se compliquent au cours de l'évolution. Une coutume est la solution expérimentale donnée à l'un de ces problèmes. Elle est donc éminemment respectable et contient toujours une part de vérité. Toutefois il peut arriver qu'à un moment donné, elle ne réponde plus à l'état des faits. Une nouvelle solution doit être alors cherchée avec autant de prudence que de méthode et, si elle est trouvée, il peut réellement y avoir progrès; tant qu'elle ne l'est pas, il y a crise et cette

crise peut parfaitement mal finir. Pour éviter, alors, la désorganisation complète, le mieux est de garder ce qui reste de l'ancienne coutume. C'est ce qui fait que les peuples les plus prospères et les plus progressifs sont en même temps les plus conservateurs et leurs mœurs apparaissent pour cette raison comme très bizarres et très déconcertantes.

La question de la démocratie a été traitée par Le Play avec la même indépendance et la même netteté. Il s'est trouvé en présence de cette idée, lancée par la philosophie au XVIIIe siècle et accréditée par Tocqueville, qu'une force irrésistible entraîne les sociétés vers une moindre inégalité des conditions et que ce mouvement est nécessairement un progrès. Contre cette double affirmation, Le Play s'est inscrit en faux. Il a établi que l'égalité, ou l'inégalité, ne peuvent être décrétées arbitrairement, mais dérivent de conditions exactement déterminables. Ces conditions, d'ailleurs, ne se réalisent pas d'après une loi fixe, mais de manière très capricieuse. Tel pays passe de l'égalité à l'inégalité, alors que, dans tel autre, le mouvement inverse se produit. On a vu simultanément régner la démocratie à Florence et l'aristocratie à Venise. En outre, égalité ou inégalité ne sont ni l'un ni l'autre synonymes de progrès, ou de réaction. La prospérité ou la souffrance peuvent indifféremment exister sous l'un ou l'autre régime. L'inégalité, au début, apparaît généralement comme un bien; elle montre l'accession des individualités éminentes à un état supérieur où elles entraînent la masse. Elle devient un mal, lorsqu'elle ne se maintient que par le privilège, c'est-à-dire par l'injustice, par l'exploitation d'une partie de l'humanité par l'autre.

Inversement, l'égalité peut être un progrès lorsqu'elle entraîne la suppression de privilèges injustifiés, ou l'abaissement d'une classe supérieure oisive et inutile. Elle est un mal, lorsqu'elle consiste dans une compression arbitraire des individualités qui cherchent à s'élever.

Enfin, on doit surtout à Le Play d'avoir attiré l'attention sur l'importance qu'a, au point de vue social et même économique, la question religieuse et morale. On a parfois fait de lui un philo-

sophe catholique, ou tout au moins un philosophe chrétien; c'est faux en ce sens que les idées de Le Play ne sont pas déduites d'un principe métaphysique ou d'un dogme quelconque, mais au contraire induites de l'observation. C'est cette observation même qui lui a montré l'enchaînement intime de tous les faits sociaux depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés et la place prépondérante que tient dans la vie d'une nation l'idéal qui s'impose aux consciences. Et cette conclusion est le trait qui le relie à tous les grands observateurs sociaux, Auguste Comte et Tocqueville, Renan et Taine.

Edmond Bouchié de Belle.

Pour permettre de se rendre compte des progrès réalisés par la Science sociale depuis Le Play, nous publions, à la suite de cette étude, une notice sur les principales publications de la Bibliothèque sociale et sur l'ordre dans lequel il est préférable de les lire. — E. D.

COMMENT ÉTUDIER MÉTHODIQUEMENT
LA SCIENCE SOCIALE

Ceci s'adresse à ceux qui veulent acquérir, sur les questions sociales, des notions exactes; à ceux qui, dégoûtés des théories et des systèmes, cherchent à appuyer leurs convictions sur des données scientifiques.

La science ne s'improvise pas. Elle est toujours le résultat d'une longue période de tâtonnements et de recherches, qui se précisent de plus en plus et se formulent graduellement.

La science sociale n'a pas pu se soustraire à cette loi. Elle a été ébauchée par Frédéric Le Play, dès le milieu du siècle dernier; elle a été ensuite perfectionnée et développée d'année en année par ses continuateurs.

La science sociale repose aujourd'hui sur les bases suivantes :

1. *Une méthode d'analyse, la Nomenclature sociale, plus complète que celle de Le Play.*

La Nomenclature d'Henri de Tourville a permis de décomposer en tous leurs éléments les divers groupements qui constituent une société et ensuite de disposer ces groupements dans l'ordre de leur enchaînement le plus ordinaire. Dès lors, la science sociale a eu à sa disposition un instrument d'analyse d'une précision remarquable qui permet de ramener à l'état simple les phénomènes les plus complexes. de les étudier isolément et de les comparer entre eux.

La Nomenclature sociale comprend 25 grandes classes de faits, qui se subdivisent à leur tour en 326 éléments.

On peut la comparer à un crible qui permet de ventiler une so-

ciété, ou à un alambic qui permet de la distiller en quelque sorte goutte à goutte, ou à une loupe qui permet d'en apercevoir exactement les parties les plus petites et de les observer séparément dans leur structure intime.

Depuis vingt ans, la Nomenclature a fait faire à la science sociale des progrès comparables à ceux que la nomenclature chimique a fait faire à la chimie. En effet, elle permet de réduire chaque phénomène à son *état le plus simple*. Or, c'est là le fondement même de toute science.

2. *Un moyen de déterminer les répercussions qui se produisent naturellement entre les phénomènes sociaux.*

Les phénomènes sociaux ayant pu être réduits à leur état le plus simple par la Nomenclature, il a été enfin possible de saisir exactement les répercussions que ces phénomènes ainsi simplifiés exercent les uns sur les autres, par la force même des choses.

On tient dès lors la clef même de la science.

En effet, si les phénomènes sociaux réagissent, ou se répercutent, les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses, ces phénomènes sont matière à science.

3. *Le groupement des répercussions similaires, pour arriver à constater des concordances.*

Jusqu'à ces dernières années, les répercussions constatées étaient restées éparses, difficiles à retrouver et en quelque sorte enfouies dans les six volumes des *Ouvriers européens*, dans les neuf volumes des *Ouvriers des Deux Mondes* et dans les quarante volumes de la *Science sociale*.

L'établissement d'un *Répertoire des Répercussions sociales* a permis de rapprocher dans les mêmes divisions toutes les répercussions similaires et d'apercevoir enfin les concordances qui peuvent exister entre elles.

Par suite de la variété des observateurs, ces concordances présentent le plus sérieux caractère d'exactitude : les tempéraments, les tendances et les points de vue différents s'atténuent réciproquement et les observations se contrôlent les unes par les autres.

4. *La possibilité de déterminer des lois, par suite des concordances constatées entre les répercussions similaires.*

Si les mêmes répercussions se répètent, elles se confirment mutuellement et on est amené à constater, au moins jusqu'à preuve du contraire, que l'on est en présence d'une loi. Il n'y a pas d'autre

procédé, dans les sciences, pour déterminer des lois : Les lois résultent de la concordance des répercussions constatée entre deux phénomènes préalablement ramenés à l'état le plus simple.

Si deux répercussions similaires, au lieu de se confirmer, se contredisent, on doit faire deux hypothèses : ou bien on se trouve en présence d'observations erronées et on en est immédiatement averti par cette contradiction même; ou bien, dans l'un des cas, une circonstance nouvelle s'est interposée et est venue modifier la répercussion dans un sens différent. Il s'agit dès lors de déterminer cette circonstance et d'arriver par là à la découverte d'une nouvelle répercussion jusqu'alors inconnue, et, par là, à de nouvelles lois. C'est ainsi que, dans toutes les sciences, le progrès se fait par la connaissance de nouveaux rapports entre les phénomènes.

5. *Une classification sociale établie d'après les caractères généraux des types observés.*

La connaissance des éléments simples qui constituent une société et de leurs répercussions conduit à la connaissance exacte des caractères généraux de chaque société. Il devient possible dès lors d'établir une classification des diverses sociétés humaines. On a pu réaliser ce progrès il y a deux ans et substituer à la classification artificielle et tout à fait rudimentaire de Le Play une classification naturelle reposant sur la connaissance des caractères généraux de chaque groupe social.

Nous nous trouvons donc en possession aujourd'hui de tous les procédés d'investigation qui constituent une science.

Mais comment se rendre compte de cette science? Dans quel ordre faut-il lire les ouvrages qui composent la *Bibliothèque de la Science sociale?*

Le Manuel de Science sociale, en préparation, donnera d'abord une vue d'ensemble de la science sociale.

On pourra ensuite aborder l'étude des ouvrages de la *Bibliothèque,* dans l'ordre suivant, qui est le plus méthodique :

Première partie.

LA MÉTHODE ET LA CLASSIFICATION

1. *Les Origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode, sa doctrine,* par E. Bouchié de Belle (fasc. 36).

2. *La méthode sociale; ses procédés et ses applications,* par Edmond Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers (fasc. 1). Ce fascicule expose les premiers progrès réalisés depuis la mort de Le Play.

3. *L'État actuel de la science sociale,* par Edmond Demolins (broch.). Cette brochure donne des formules de répercussions sociales et montre ainsi le lien entre la méthode et la classification. Elle doit être complétée par l'étude des *Répercussions sociales* insérées dans le *Bulletin de la Science sociale,* fasc. 33, 34, 35, 36 et suiv.

4. *La Classification sociale, résultant des observations faites d'après la méthode de la science sociale,* par Edmond Demolins (fasc. 10 et 11 réunis). On trouvera en note l'analyse méthodique des études publiées sur les divers pays dans la *Science sociale* (1re période). C'est une revue générale et une table des matières développée des travaux faits jusqu'à cette époque. Cette vue d'ensemble forme l'introduction naturelle aux études qui suivent, sur les sociétés à formation communautaire et à formation particulariste[1].

Pour en faciliter la lecture suivie, ces trois fascicules (36, 1, 10 et 11) sont réunis en un seul volume sous ce titre : *Introduction à la Science sociale* (prix 6 francs au lieu de 8).

1. Les analyses, qui figurent en note de la *Classification,* portent sur les pays suivants :

I. Pays a formation communautaire : 1° *groupe des steppes et des déserts* : steppes asiatiques, déserts du Sahara et de l'Arabie, Assyrie et Chaldée, Syrie, Égypte ; 2° *groupe des Toundras et des Savanes :* Toundras, Savanes de l'Amérique du Nord ; 3° *groupe des Forêts :* Bassin de l'Amazone, Afrique, Madagascar ; 4° *groupe de l'Asie méridionale et orientale :* Perse, Inde, Chine, Japon ; 5° *groupe de l'Europe orientale :* Finlande, Pologne, Russie, Sibérie, Pays Sud-Slaves, Turquie, Autriche-Hongrie, Bohême ; 6° *groupe de l'Europe occidentale celtique :* Haute Écosse, Irlande, Bretagne ; 7° *groupe de l'Europe méridionale :* Grèce (actuelle et ancienne), Italie (actuelle et ancienne), Espagne, Portugal ; 8° *groupe de l'Amérique du Sud :* Brésil, Vénézuéla, Mexique, Antilles, Haïti.

II. Pays a formation particulariste : 1° *groupe des pays où le type s'est constitué :* Scandinavie, Plaine saxonne, Polders flamands ; 2° *groupe de l'Europe centrale :* Suisse (Jura Bernois), Allemagne ; 3° *groupe de l'Europe occidentale :* Belgique, France ancienne (l'analyse des études publiées sur la France actuelle étant trop étendue fera l'objet d'un fascicule à part) ; 4° *groupe de l'Europe septentrionale :* Basse-Écosse, Angleterre (actuelle et ancienne) ; 5° *groupe de l'Amérique du Nord :* Canada, États-Unis.

Ces analyses sont assez développées pour donner une vue d'ensemble de ces divers pays au point de vue social. En outre, elles permettront aux lecteurs qui possèdent la collection de la *Science sociale* (1re période) de se reporter aux études indiquées et de les consulter, en suivant l'ordre méthodique indiqué par ces analyses.

Deuxième partie.

LES SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE

1. *Les grandes routes des peuples. Comment la route crée le type social,* par Edmond Demolins (2 vol.). Cet ouvrage comprend une série d'études détaillées sur les principaux types à formation communautaire, sauf l'Afrique. Il forme donc l'introduction naturelle de cette seconde partie.

2. *Les Sociétés africaines,* par A. de Préville (1 vol.). Ce volume complète le précédent, pour une étude générale des sociétés à formation communautaire.

3. *Le conflit des races en Macédoine, d'après une monographie de famille grecque,* par G. d'Azambuja (fasc. 2). Cette étude permet de saisir la formation communautaire dans un type bien caractérisé et actuellement vivant.

4. *L'Histoire expliquée par la Science sociale. La Grèce ancienne,* par G. d'Azambuja (fasc. 28 et 29). C'est l'étude du type communautaire le plus célèbre de l'antiquité, qui montre, en même temps, une application de la science sociale à l'histoire.

5. *La Lombardie,* par Ph. Champault (fasc. en prép.).

Comme *lectures complémentaires* sur les sociétés à formation communautaire, on peut lire : *Le Thibet; le Bouddhisme et le Lamaïsme,* par A. de Préville (fasc. 9); — *Le Maroc,* par Léon Poinsard (fasc. 12); *Les populations indigènes de Madagascar* (fasc. en prép.); — *Les conditions de relèvement de la race noire, Étude sociale sur Haïti,* par Fleury Féquière (fasc. en prép.); — *Le Japon et son évolution sociale,* par A. de Préville (fasc. 3); — *La Russie, le peuple et le gouvernement,* par Léon Poinsard (fasc. 7); — *Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'Odyssée,* par Ph. Champault (1 vol.).

Troisième partie.

LES SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE

1. *Histoire de la formation particulariste; L'origine des grands peuples actuels,* par Henri de Tourville (1 vol.). Cet ouvrage fondamental est l'introduction à l'étude générale de cette formation

sociale, qui explique la supériorité des peuples de l'Occident sur ceux de l'Orient. C'est en même temps un modèle d'histoire sociale.

2. *Le paysan des fjords de Norvège,* par Paul Bureau (fasc. 19, 20, 21 réunis). Cette étude décrit le pays où la formation particulariste s'est constituée originairement et s'est maintenue jusqu'à ce jour dans sa forme la plus simple.

3. *Le Bauer de la Lande du Lunebourg*, par Paul Roux (fasc. 23). Cette étude montre comment le type précédent a évolué dans le sens de la culture exclusive et intégrale [1].

4. *La civilisation de l'étain ; les industries de l'étain en Franconie*, par Louis Arqué (fasc. 25). Ce type accentue l'évolution dans le sens de la fabrication. Il montre en même temps une combinaison de la formation communautaire avec la formation particulariste, en Allemagne.

5. *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, par Paul de Rousiers (1 vol.). Exemple très bien étudié d'évolution de la formation particulariste dans le sens du commerce, en Allemagne.

6. *Les Français d'aujourd'hui ; les types sociaux du Midi et du Centre*, par Edmond Demolins (1 vol.). Cet ouvrage décrit et classe les principales variétés sociales d'une partie de la France. Il peut servir d'introduction à l'étude des types français.

7. *Le paysan basque du Labourd*, par G. Olphe-Galliard (fasc 17). Type peu compliqué, appuyé sur le pâturage des vallées pyrénéennes et la petite culture.

8. *Le type savoyard*, par G. Borlet, J. Poncier et P. Descamps (fasc. 34). Ce type est plus compliqué que le précédent, par suite de la limitation croissante des pâturages, du développement de la culture et de certaines industries accessoires [2].

9. *Les populations forestières du centre de la France* (ce fasc., terminé, va paraître prochainement). Évolution plus accentuée dans le sens des petites industries utilisant le bois.

10. *Le type saintongeois dans le présent et dans le passé*, par M. Bures (ce fasc., terminé, va paraître). Montre l'évolution déterminée par la culture de la vigne et le commerce de l'eau-de-vie.

Les ouvrages suivants permettent de se rendre compte des sociétés où la formation particulariste atteint son plus faut degré d'intensité :

11. *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?* par Edmond

1. Comme lecture complémentaire : *Le littoral de la Plaine saxonne : le type des Marschen*, par Paul Roux (fasc. 35). Seconde évolution du même type dans le sens de l'élevage et de la culture intensifs. — *Le type westphalien*, par H. Hemmer (fasc. en prép.).

2. Le *type gascon*, par M. Garas, est en préparation.

Demolins (1 vol.). Ce volume met en évidence les causes qui font prédominer ce type social et qui expliquent sa prodigieuse puissance d'expansion et de colonisation.

12. *Histoire sociale de l'Angleterre*, par Paul Descamps (fasc. en prép.).

13. *Le type canadien, son évolution et son état actuel*, par Léon Gérin (fasc. en prép.).

14. *La vie américaine*, par Paul de Rousiers (2 vol.). Cet ouvrage remarquable montre l'épanouissement, en Amérique, des sociétés à formation particulariste. Il permet d'apprécier le point d'aboutissement de ce type social.

Quatrième partie.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Arrivé à ce point, le lecteur connaît la méthode et ses applications aux sociétés humaines.

Il reste à voir comment cette même méthode permet d'étudier les *problèmes sociaux et économiques* et de rechercher les solutions qu'ils comportent d'après la nature des choses et en dehors de tout esprit de système.

Pour cette dernière partie, nous n'avons plus à indiquer un ordre de lecture, puisqu'il s'agit de questions détachées que chacun doit étudier suivant ses convenances et ses préoccupations. Il nous suffit de grouper les ouvrages par catégories de questions.

1. Études sur le *Travail :*

La production, le travail et le problème social dans tous les pays, au début du XXe *siècle,* par Léon Poinsard (2 vol.). Étude d'ensemble traitée méthodiquement. C'est une excellente introduction pour toute cette série de questions et de problèmes relatifs au travail et aux échanges.

L'organisation du travail; réglementation, ou liberté, par Edmond Demolins (fasc. 4). C'est l'étude du régime corporatif et de son évolution.

La révolution agricole; nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat (fasc. 5).

Une expérience agricole de propriétaire résidant, par Albert Dauprat (fasc. 15).

Les récents troubles agraires et la crise agricole, par Henri Brun (fasc. 26).

Les problèmes sociaux de l'industrie minière, par Edmond Demolins (fasc. 24).

Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens, par le Dr J. Baillache (fasc. 14).

Les syndicats industriels de producteurs en France et à l'Étranger, par Paul de Rousiers (1 vol.).

La question ouvrière en Angleterre, par Paul de Rousiers (1 vol.).

Le trade-unionisme anglais, par Paul de Rousiers (1 vol.).

Les industries monopolisées aux États-Unis, par Paul de Rousiers (1 vol.).

La guerre de classes peut-elle être évitée? par Léon Poinsard (1 vol.).

2. Sur la *Propriété*, le *Salaire* et l'*Épargne :*

L'Humanité évolue-t-elle vers le Socialisme? par Paul Descamps (fasc. 30).

Le Homestead, ou l'insaisissabilité de la petite propriété foncière, par Paul Bureau (1 vol.).

Le Contrat de travail, par Paul Bureau (1 vol.).

La participation aux bénéfices, par Paul Bureau (1 vol.).

La diminution du revenu, par Paul Bureau (1 vol.).

3. Sur *la Famille* et l'*Éducation :*

Les trois formes essentielles de l'Éducation ; leur évolution comparée, par Paul Descamps (fasc. 22).

L'Éducation nouvelle, l'École des Roches, par Edmond Demolins, 9e édition (traduit en espagnol, en russe, en italien).

Journal de l'École des Roches, par les professeurs et les élèves. Un fasc. par an, depuis 1904.

L'École moderne, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte (fasc. 31).

4. Sur le *Commerce :*

Pour développer notre commerce, groupes d'expansion commerciale, par Edmond Demolins (fasc. 8).

Le commerce franco-belge et sa signification sociale, par Ch. Robert (fasc. 13).

Les exportations allemandes, par Paul de Rousiers (fasc. 33).

Les origines de la monnaie, par Ernest Babelon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur du Cabinet des médailles (1 vol.).

La question monétaire, par Léon Poinsard (1 vol.).

5. Sur les *institutions politiques :*

A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir? par Edmond Demolins (1 vol.).

Vers la ruine, par Léon Poinsard (1 vol.).

Comment se prépare l'unité sociale du monde. Le droit international au XXe siècle, par Léon Poinsard (fasc. 32).

6. Sur l'*Expansion* et la *Colonisation :*

La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie (fasc. 18).

Nous engageons les abonnés de la *Science sociale* à classer les fascicules de la Revue dans l'ordre que nous venons d'indiquer, afin de pouvoir les consulter plus méthodiquement. Pour faciliter ce classement, nous avons fait faire des cartonnages qui constituent une reliure mobile, dans laquelle les fascicules peuvent être placés et dont on peut les retirer suivant les nécessités et les modifications du classement. Ainsi la Bibliothèque sociale est toujours tenue en ordre et classée méthodiquement.

LA CONTINUATION DE LA SCIENCE

La lecture de ces divers ouvrages permet de se mettre au courant de l'*état actuel* de la science sociale.

Mais cela ne suffit pas, car le propre de la science est de *progresser sans cesse*. Depuis Le Play, les progrès de la science sociale vont même en s'accentuant et en s'accélérant d'année en année et même de mois en mois, parce que les résultats précédemment acquis rendent encore plus faciles et plus rapides les conquêtes nouvelles de la science.

On se tiendra au courant de ces progrès et on pourra même s'y associer par des études personnelles [1], au moyen de la Revue *la Science sociale* [2]. Cette Revue, organe de la *Société internationale de*

1. La *Science sociale* publie actuellement les résultats de l'*Enquête sur les Pays* et elle convie tous ses lecteurs à y prendre part.

2. Publication mensuelle d'une centaine de pages. Un an, 20 francs; étranger, 25 fr. Bureaux, rue Jacob, 56, Paris.

Science sociale[1], est le lien qui unit les uns aux autres les esprits désireux d'aborder l'étude des phénomènes sociaux avec les formes et les procédés de la science.

C'est dans la *Science sociale* qu'ont paru d'abord toutes les études dont nous venons de donner la liste et qui constituent la *Bibliothèque de la Science sociale*. Beaucoup d'autres études, qui n'ont pas encore été réunies en volume, ne se trouvent que dans la collection de la Revue[2].

Depuis l'année 1904, chaque fascicule de la *Science sociale* est consacré à un seul sujet et forme par conséquent un volume distinct d'une centaine de pages[3]. Chaque fascicule se suffit donc à lui-même et vient se classer dans la Bibliothèque à sa place naturelle et dans l'ordre indiqué plus haut. La Revue constitue donc actuellement une Bibliothèque permanente, qui s'augmente de mois en mois et qui est toujours au courant des derniers progrès de la science.

Le *Bulletin*, annexé à la Revue, étudie les questions du jour, tient au courant de la vie de la *Société de science sociale*, des groupes locaux, publie la correspondance, etc.

Enfin, les membres de la Société se réunissent une fois par an à Paris, dans un *Congrès*, qui leur permet de se connaître et de se communiquer les travaux préparés pendant l'année.

E. D.

1. La cotisation des membres de la Société est de 20 francs (25 francs pour l'étranger). Elle donne droit à recevoir gratuitement la *Science sociale*.

2. Il ne reste plus que quelques exemplaires de cette collection, qui comprend 36 volumes (*Science sociale*, 1re série). Ils sont vendus au prix de 350 francs.

3. Chaque fascicule est vendu 2 francs *franco*.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

ANNÉE 1907 — 37e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Réunion annuelle : Compte rendu des séances, par M. Durieu, secrétaire. — Le groupe canadien. Lettre de M. Fernand Rinfret. — La crise morale des temps nouveaux, par M. E. D. — Répercussions sociales; Le Mode d'existence et les Phases de l'existence, par M. Edmond Demolins. — L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme? par M. Paul Descamps. — Introduction à la science sociale. — La richesse comparée des nations. — Le classement des fascicules. — Bulletin bibliographique.

La suite au verso.

*

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, M[me] Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XX[e] siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'Ecole des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V[te] Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3° Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

BULLETIN

RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

I. — Séance d'ouverture.

La séance d'ouverture a eu lieu le lundi 13 mai, à 9 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de l'hôtel de la *Société de géographie*, sous la présidence de M. Edmond Demolins et devant un nombreux auditoire.

M. Edmond Demolins, après avoir rappelé les nombreux travaux de M. Paul de Rousiers, lui donne la parole pour exposer la question suivante : *Le machinisme et la situation de l'ouvrier dans la société moderne.*

Pour étudier l'effet du machinisme sur la situation de l'ouvrier moderne, M. Paul de Rousiers commence par écarter les industries où le machinisme est peu développé et celles qui sont au début de l'emploi des machines, car celles-ci souffrent d'une perturbation momentanée.

C'est dans une industrie où le machinisme est développé depuis longtemps qu'il faut examiner ses effets. Par exemple dans l'industrie textile.

Parmi les vingt opérations environ que nécessite le tissage d'une pièce de drap, il n'y en a que trois qui se fassent à la main, les dix-sept autres se font à la machine.

Les trois opérations qui se font à la main ont un caractère pour ainsi dire intellectuel, ce sont : le triage des diverses laines; l'établissement des cartes qui permettent à la machine d'effectuer les dessins; enfin le montage des métiers, opération très difficile et qui exige de véritables spécialistes. Quatre effets principaux résultent de cet état de chose :

1° L'effort musculaire est évité, et c'est un énorme avantage, car l'effort musculaire prolongé est déprimant au premier chef;

2° La partie intellectuelle du travail de l'ouvrier reste seule. Les opérations exigeant du discernement ne peuvent être exécutées par la machine;

3° L'ouvrier est, dans beaucoup de cas, déspécialisé, ce qui supprime pour lui l'ancienne nécessité d'un long apprentissage, et lui permet de changer plus facilement de métier;

4° Enfin la productivité du travail est accrue dans des proportions considérables. Le bénéfice qui en résulte est partagé entre quatre intéressés : le capital, la direction du travail, la clientèle et l'ouvrier.

Mais, pour que ce dernier puisse recueillir une part normale de ce bénéfice, il faut qu'il déploie des qualités sociales supérieures : aptitudes à se grouper, à diriger des organisations compliquées, des syndicats de défense, etc.... Et comme, la fonction crée l'organe, il n'est pas douteux que le résultat final soit une élévation morale de l'ouvrier.

On peut donc conclure que le machinisme moderne a créé un état social favorable à l'élévation de la classe ouvrière.

M. Joseph Wilbois expose ensuite la question suivante : *Le Mysticisme russe expliqué par le milieu social.*

Le Russe est essentiellement un mystique. M. Wilbois cite de nombreux exemples qui le prouvent. On a vu, en Russie, des seigneurs distribuer leurs terres à leurs paysans pour obéir à une inspiration soudaine. C'est le pays des sectes étranges. La conversation engagée à brûle-pourpoint avec un inconnu a bien souvent pour objet un point de théologie.

D'où provient cet état d'âme si particulier?

Les pasteurs asiatiques arrivés dans les vastes plaines de la Russie y ont trouvé des conditions de vie toutes particulières. De longs hivers, des printemps courts et boueux, des étés brûlants. Dans ces villages perdus sur la steppe russe, à de grandes distances les uns des autres, le travail est peu intense, et, pendant l'hiver, il cesse complètement. Les relations entre villages sont difficiles pendant les longs jours de neige et de dégel.

La grande occupation du Russe, privé de relations de voisinage et de travail, est de penser sans cesse, de rêver continuellement. Couché sur son poêle, il songe au problème de la destinée. La pensée russe est métaphysique et religieuse. — De plus, le Russe, étant tout le contraire d'un homme d'affaires, n'a pas l'habitude des jugements nets et des paroles précises : sa pensée est toute enveloppée de mystère. — Vivant dans une société où le travail, la propriété, les pouvoirs sont mal différenciés, le Russe n'a pas conscience du relativisme qu'il y a dans tous les instants d'une existence d'Occidental : il est absolu dans sa vie comme dans sa pensée. — Enfin, toute idée a une grande influence sur ce rêveur qui pousse immédiatement à l'extrême les théories qu'il a une fois adoptées.

Ces deux conférences, dont nous ne pouvons indiquer que le canevas, ont obtenu un très grand succès et ont été fréquemment interrompues par les applaudissements de l'auditoire.

La séance est levée à 11 heures.

II. — Séances de l'après-midi.

1° *Séance du mardi.* — M. Louis Arqué ayant été retenu à Leipzig, M. Paul Bureau a bien voulu le remplacer, dans la séance du mardi.

M. Bureau se demande si la conception commune de la liberté est bien celle qui doit être adoptée. Dans le concept habituel, on imagine que la liberté de chacun n'a d'autres limites que la liberté des autres. La liberté de chaque être humain est envisagée comme se développant en une sorte de vase clos, au milieu d'un espace cubique limité par des cloisons étanches et les individus sont, dans la société, simplement juxtaposés les uns aux autres.

Mais est-ce bien la vérité? Lorsqu'on examine la vie des sociétés, on s'aperçoit qu'il y a une solidarité absolue entre les individus et que l'activité de chacun est étroitement liée à l'activité de tous les autres.

Il n'est pas en réalité une seule de nos pensées, un seul de nos actes qui n'ait son prolongement indéfini dans le temps et dans l'espace à une distance que nous ne pouvons pas mesurer. La solidarité est un fait, elle est une réalité. Il faut donc l'accepter et lui donner définitivement droit de cité parmi nous.

M. Paul de Rousiers fait remarquer qu'il y a toujours lutte entre la liberté et la personnalité. Il est difficile de trouver un criterium permettant de trancher le débat. Les Anglo-Saxons paraissent être d'accord pour respecter dans l'individu toute « manifestation » d'activité qui réalise un progrès pour la société, et au contraire ils n'hésitent pas à entraver toute liberté qui amène un résultat inverse.

Pour que l'ensemble d'une nation puisse se mettre ainsi toujours d'accord sur ce qui est « improving », il faut que les individus qui la composent aient un sens social très développé. C'est le résultat d'un phénomène d'éducation très difficile à saisir, mais que l'on constate.

M. Ch. de Calan insiste sur l'évolution qu'a subie l'idée de liberté en France depuis quelques années. Partout, l'idée de liberté est battue en brèche et on ne laisse subsister à sa place qu'une certaine tolérance tout juste suffisante pour éviter des conflits journaliers. On peut se demander, dès lors, ce qui, dans ce système, tranche la question entre deux opinions opposées?

M. Demolins expose qu'on n'arrivera à élucider la question de la liberté qu'en étudiant des cas particuliers. Il faut éviter de se servir de termes vagues et généraux. De plus, il faut étudier chaque cas dans son milieu, si on veut saisir toutes les répercussions qui le déterminent.

La parole est ensuite donnée à M. Maurice Bures, qui donne un résumé de son

étude sur le *Type saintongeais dans le présent et dans le passé.*

Cette étude devant être publiée prochainement dans la *Science sociale*, nous y renvoyons le lecteur.

2° *Séance du mercredi.* — Cette séance s'ouvre par une communication de M. PAUL ROUX, sur le *Type Frison.*

Ce type diffère beaucoup du type saxon précédemment étudié par M. Paul Roux. Il en diffère par l'organisation du domaine familial.

Bien que très attaché à son pays, le Frison est moins préoccupé de conserver le domaine paternel. Il est porté à l'aliéner, dès qu'il trouve une circonstance favorable.

On peut distinguer dans la Frise plusieurs variétés de lieu : les Marchen, la Geest, les Polders et la région des Tourbières.

La région des Marchen est la plus riche et, quoiqu'elle n'occupe que le tiers de la province, elle paraît imprimer sa caractéristique au type. Par sa richesse, elle a donné naissance à une classe patronale aisée.

La Geest était autrefois peuplée de Saxons, mais ces derniers reculent devant les Frisons. Cette région, bien que moins riche que « les Marchen », est peuplée d'agriculteurs plus accessibles au progrès des méthodes. Elle doit peut-être ce caractère à l'influence saxonne, bien que la langue et les coutumes de ces derniers disparaissent de jour en jour davantage.

Les Polders sont une conquête de l'homme sur la mer. La difficulté de leur établissement a resserré les liens communautaires. Les Polders sont d'abord consacrés à la production de l'herbe, mais à mesure que d'autres polders se forment et les séparent de la mer, ils se transforment en Marchen.

Les Tourbières sont très difficiles à mettre en culture. L'État donne, chaque année, un certain nombre de lots à défricher, mais comme le colon ne peut vivre, au moins la première année, des produits de son colonnat, il est obligé d'aller travailler dans les régions agricoles voisines, et c'est là une précieuse source de main-d'œuvre pour les propriétaires-agriculteurs.

Les grandes villes de commerce ont aussi joué un rôle, en fournissant les capitaux pour mettre en valeur la région. Aujourd'hui, il semble que ce rôle soit devenu plutôt funeste, par suite de l'absentéisme d'un grand nombre de propriétaires urbains, qui se désintéressent de leurs terres et changent de fermiers au gré des caprices de l'enchère à laquelle ils ont recours pour la location de leurs domaines.

M. Paul Roux émet l'opinion que l'explication complète du type frison doit se trouver en Hollande, où il existe à l'état plus pur et où il est moins influencé par l'autoritarisme de l'État. C'est là qu'il doit aller l'étudier prochainement.

M. Durieu donne ensuite un résumé de son étude : *Une région agricole sous l'influence d'une grande ville.* Il s'agit de l'Ile de France.

L'influence de Paris sur les campagnes de sa banlieue a été celle d'un marché d'une grande puissance de consommation fournissant une clientèle riche, qui exige et paie bien des produits de première qualité.

M. Durieu a étudié successivement tous les genres de travaux dans l'ordre de la nomenclature, mais à cause du temps limité qui lui est donné, il restreint sa communication à l'exposé des résultats obtenus pour la petite culture et la grande culture.

La loi établie par M. Demolins, pour la petite culture, se vérifie complètement dans l'Ile de France : la petite culture domine uniformément dans les vallées et sur les coteaux.

Le voisinage de Paris a eu pour effet de pousser cette petite culture dans la voie d'une spécialisation intense, dont il est facile de donner des exemples : les pêches de Montreuil, les raisins de Tomery, les petits pois de Clamart sont assez connus. Cette spécialisation résulte de la rencontre des producteurs sur un même marché. En mettant les agriculteurs de sa banlieue en concurrence les uns avec les autres, le

voisinage de Paris a fait pour eux ce que les transports modernes sont en train de faire pour les producteurs du monde entier. En étudiant l'influence séculaire de Paris sur sa banlieue, on peut donc découvrir la loi de l'évolution du monde sous l'influence analogue du développement des transports.

Ici, le résultat final a été un accroissement de richesse et l'élévation sociale indiscutable du type par la spécialisation agricole poussée à ses dernières limites.

Le Plateau est, au contraire, le lieu d'élection de la grande culture. Ce plateau est plus ou moins privé d'eau; le travail y est difficile et aléatoire.

La grande culture ne s'est pas orientée aussi rapidement que la petite vers la spécialisation, parce qu'elle est encore dominée par la nécessité des assolements.

Cependant, on peut dire que la culture de la betterave, qui envahit de plus en plus cette région, est une culture spécialisée. La betterave y fournit les deux tiers des revenus de la propriété.

Les autres cultures ne sont destinées, pour ainsi dire, qu'à utiliser les sous-produits de la betterave. Les bœufs, ou les moutons d'engraissement, utilisent la pulpe; les céréales et luzernes que l'on sème après la betterave ne sont là que par nécessité d'assolement et pour recueillir le reliquat des engrais mis sur cette dernière.

Tous les soins du cultivateur sont pour la betterave. Cette culture a fait de toute cette région un pays de millionnaires. On trouve à chaque pas des châteaux princiers qui n'ont pas dix ans de date et qui sont habités par d'anciens fermiers, ou cultivateurs enrichis par la culture sucrière.

Mais ici apparaît un fait nouveau qu'on ne rencontre pas dans les vallées de petite culture, c'est la complication sociale résultant de la difficulté du travail. Cette difficulté amène, comme partout, la division de la population en deux classes, celle des capitalistes, directeurs du travail, et celle des salariés. D'où conflits possibles entre le capital et le travail. Le premier conflit a éclaté en mai 1906.

On peut conclure que, dans cette région, la grande culture, comme la petite, s'est orientée vers la spécialisation. Elle n'a pu, jusqu'à présent, aller aussi loin dans cette voie, par suite de la nécessité des assolements, que la science n'est pas encore parvenue à supprimer pour les plantes qu'elle cultive; mais on peut dire qu'elle est déjà fort avancée dans cette voie et qu'on ne doit pas chercher ailleurs l'explication de sa prospérité.

3° *Séance du jeudi.* — Cette séance s'ouvre par une communication de M. A. AGACHE, sur l'*Art expliqué par la science sociale.*

Avant d'aborder l'étude des beaux-arts et en particulier l'étude de l'Art égyptien, par la méthode d'observation, M. Agache passe en revue les différentes écoles de critique existantes, celles du moins qui, laissant de côté les conceptions purement métaphysiques (recherches sur l'essence de l'Art, le Beau considéré en soi, etc...) ont quelque prétention à l'observation, au classement des faits.

L'École des érudits se propose de constater les différentes manifestations esthétiques particulières à chaque pays, à chaque époque. Narrer les étapes de ces manifestations, les énumérer, ranger chronologiquement les documents archéologiques dont on est en possession, tel est le but poursuivi.

Cette analyse du fait esthétique considéré dans sa réalité objective, la recherche de son authenticité, le classement des œuvres par époques et par pays, classement qui se fait dans les livres ou dans les musées, tout ce travail d'érudition pure était primitivement indispensable : il fallait, en jalonnant le terrain, marquer les les différentes phases de l'évolution artistique. S'il nous paraît simple, en effet, d'admettre aujourd'hui que cette évolution s'est déroulée à travers les âges sans solution de continuité, n'oublions pas que, hier encore, nous l'ignorions totalement : c'est au XVe siècle seulement que les Italiens s'avisèrent de découvrir l'architecture romaine et il fallut attendre ensuite trois cents ans pour saisir l'étroit rapport qui

unit cette antiquité latine à l'antiquité grecque son aînée. Enfin, les fouilles, les recherches exécutées de nos jours par les archéologues, sur les fonds du Nil et de l'Euphrate, ont permis de saisir désormais la filiation qui rattache l'Égypte et la Chaldée à l'antiquité classique.

Une fois cette filiation des époques suffisamment établie, la critique et l'histoire, se sentant à l'étroit dans ce domaine, désirèrent élargir leurs conceptions.

Il parut que, si l'archéologue peut, en conscience, borner son travail à la description de l'œuvre et à son classement, que si les recherches de l'épigraphiste peuvent s'arrêter au texte déchiffré, l'historien, lui, doit utiliser ces matériaux qui s'entassent dans les musées et dans les cartons, non plus seulement pour les grouper en une mosaïque de faits et de dates, mais pour les faire revivre, en les replaçant dans l'époque et dans le milieu dont ils sont souvent une illustration palpable et dont toujours ils sont un produit.

Montesquieu, Mme de Staël, Villemain, Stendhal, Sainte-Beuve, Taine précisèrent successivement ces idées qui s'appliquent à la littérature comme à l'art.

Taine surtout fit ressortir, grâce à son talent d'exposition et d'écriture, tout le parti que l'on pouvait tirer, au point de vue critique, en remettant les œuvres dans leur cadre social, et si les théories de ce grand historien prêtent parfois le flanc à des attaques justifiées, il n'en est pas moins vrai que les historiens et les critiques d'aujourd'hui lui sont tous plus ou moins redevables des idées qui ont germé en eux.

Au système de Taine, affirmant l'influence décisive de certains faits sociaux sur l'artiste et sur l'œuvre, « tout grand esprit est fonction de son temps, produit de sa race et de son milieu », est venu s'apposer un autre système, dont Guyau a été le promoteur et qui, considérant le genre comme une chose purement accidentelle, prétend que l'individu-génie agit par les œuvres qu'il crée, force l'admiration, entraîne les imitations, bref influence le milieu social. Assertion un peu surprenante au premier abord, mais qui, mise au point par M. Gab. Seailles (*le Génie dans l'Art*), montre qu'à côté d'une critique sociale, il y a également place pour une critique psychologique. Les deux arrivent à se compléter, en se superposant d'ailleurs à *la critique esthétique*, qui, elle, ne s'occupe que de la valeur purement artistique des œuvres. (Lire également M. Em. Hennequin, *La critique scientifique*.)

Les aspects de la critique contemporaine peuvent se résumer ainsi :

1° A la base, *la critique d'érudition*, archéologique et documentaire, qui fournit les matériaux mêmes de toute étude artistique, ou historique, critique essentiellement impersonnelle se tournant à l'étude du fait.

2° *La critique esthétique* (ou critique artiste). — Questions techniques : composition, interprétation du sujet, exécution. — Rapprochement et comparaison des œuvres entre elles. — Étude des styles. — Tout ceci se résume dans l'enseignement des beaux arts et dans ce que l'on est convenu d'appeler les théories de l'Art pour l'Art. C'est proprement le domaine des artistes.

3° *La critique psychologique*. — Étude de la conception artistique chez l'individu. — Le talent et le génie dans l'Art. — Par quel mécanisme interne l'artiste conçoit-il des œuvres et les réalise-t-il?

4° *La critique sociale*. — Le conditionnement artistique dans l'influence des phénomènes sociaux : les idées et les modèles puisés dans le milieu; les œuvres acceptées ou repoussées par ce milieu. Les répercussions des faits sociaux sur les œuvres et des œuvres sur les faits sociaux.

C'est dans ce dernier chapitre que la science sociale, solidement appuyée sur la méthode d'observation, apporte une compétence singulière en permettant d'assigner au phénoménisme artistique son rang parmi les phénomènes sociaux.

L'étude de Taine, toute intéressante qu'elle soit, se trouve être très insuffisante et, par suite, faussée, pour trois raisons principales :

L'historien philosophe n'a pas aperçu les composantes sociales dans leur ensem-

ble. Le milieu, la race, le moment, voilà pour lui les seuls phénomènes agissants. En outre, il entendait, par milieu, le seul milieu physique et il ne tenait pas compte des faits sociaux qui réagissent sous sa dépendance, mais en le modifiant (le travail, la propriété, l'organisation familiale, les transports, etc.).

En outre, Taine s'est placé, pour l'analyse du phénoménisme social, en matière artistique, aux époques les plus brillantes mais aussi les plus complexes de l'histoire (l'Art en Grèce, la Renaissance en Italie, etc.); difficulté extrême, dont il ne s'est à peu près tiré que par son admirable intuition, mais qui explique les lacunes nombreuses de son étude.

Enfin, il a jeté une confusion regrettable dans l'esprit du lecteur, en présentant souvent l'œuvre conditionnée par le milieu, comme représentative du milieu lui-même, ce qui n'est pas nécessairement vrai.

M. Agache donne alors un rapide résumé du cours qu'il professe au Collège des sciences sociales et qui est intitulé : *Histoire sociale des Beaux-Arts* et il fait ressortir les avantages que la méthode d'observation a fournis pour son exposé :

Certitude de saisir tous les faits sociaux qui peuvent agir sur l'évolution artistique (un oubli pouvant toujours être réparé et la découverte d'un fait social nouveau trouvant forcément sa place dans la nomenclature). — Étude des phénomènes artistiques dans un ordre de complication croissante. — L'Art, saisi à son origine dans les sociétés simples (exemples empruntés aux peuples primitifs) et considéré à divers moments de son évolution (chez les Hébreux, les Perses, les Phéniciens, les Chaldéo-Assyriens, les Égyptiens, en Asie Mineure, en Crète, en Grèce...), permet une étude comparative féconde en renseignements. — C'est ainsi que l'on n'arrive à l'étude de l'admirable floraison des arts en Grèce qu'après en avoir étudié les prodromes et les éléments divers dans des civilisations plus simples et antérieures.

Pour illustrer son sujet, M. Agache étudie, dans ses grandes lignes, l'Art égyptien qui, d'après lui, offre un cas éminemment favorable, justifiant l'intervention de la science sociale en matière de critique historique.

Le lieu physique n'a en effet nullement changé en Égypte depuis les temps les plus reculés. — Le phénomène de l'inondation engendre aujourd'hui, comme autrefois, les mêmes conséquences économiques et sociales.

L'Égypte présente, d'autre part, de nombreux cas de survie, sortes de témoignages du passé; le travail des champs s'effectue selon les méthodes d'autrefois; le type du fellah s'est maintenu malgré les invasions les plus diverses; la crue du Nil demande une utilisation qui ne varie guère.

Au point de vue archéologique, l'Égypte est un des pays les mieux reconstitués. Les documents sont innombrables et admirablement conservés et l'on est très renseigné sur la vie publique comme sur la vie privée des époques les plus lointaines.

Si l'on ajoute que les causes sociales qui ont agi sur le développement artistique de cette contrée sont relativement peu nombreuses, qu'elles sont très perceptibles et que surtout elles dépendent toutes d'un phénomène primordial unique qui est l'inondation périodique du Nil, on sentira d'intuition le parti que la science sociale peut tirer d'un tel état de choses.

La fécondation de l'Égypte par le Nil apparaît comme un magnifique drame social, que l'on pourrait appeler *la lutte pour l'eau* et qui se divise en quatre actes :

Vers la fin du mois de juin, la sécheresse et la désolation sont à leur comble, ainsi que la détresse des habitants, qui attendent avec impatience la crue. Autrefois, il existait un collège de prêtres spécialement chargé de surveiller la crue de la rivière et de l'annoncer aux riverains.

Enfin l'eau monte, le Nil vert d'abord, puis le Nil rouge, et l'inondation qui commence, inaugure la seconde période, qui dure une quinzaine de jours. Quinze jours de terrible angoisse pendant lesquels l'eau monte et monte sans cesse; des digues fléchissent, des maisons s'écroulent, des villages sont menacés; l'Égypte entière est sur pied nuit et jour, obéissant

Répercussions sociales sur l'Art, en Égypte.

- **Irrigation organisée, nécessaire à l'existence de l'oasis égyptienne.**
  - Organisation administrative de premier ordre, pouvoir centralisé, tout-puissant (prévoyance, autorité, capital) réglant les questions relatives à la propriété, au travail (répartition des eaux, des récoltes, etc.).
    - Cette organisation fut tout d'abord représentée en Égypte par des confréries religieuses très prospères.
      - Rôle des collèges de prêtres.
      - Surveillance de la crue.
      - Prédictions, etc.
      - Importance des institutions religieuses, dépositaires de la tradition administrative et gouvernant notamment la famille (culte des ancêtres).
        - L'importance de l'idée religieuse se manifeste par la construction des tombeaux (le temple).
      - Le patronat pharaonique s'y rattachait; il y puisait sa force.
        - La toute-puissance du patronat, facilitant l'accumulation des richesses, permet d'entreprendre des travaux énormes : les Pyramides, colosses de Memnon, salle de Karnac.
  - Travaux pratiques, endiguement, terrassement, etc., par conséquent :
    - Compétences techniques.
      - Techniciens consommés.
        - Ingénieurs.
        - Architectes.
      - Main-d'œuvre abondante.
        - Corvée.
        - Prisonniers de guerre.
        - Nécessité d'employer les ouvriers en chômage qu'il fallait bien nourrir.
      - Connaissance des matériaux (les carrières sur le Nil, matériaux aisément transportables).
        - La flore et la faune du pays fournissent les modèles.

comme un seul homme aux ordres de l'ingénieur dont peut dépendre le salut ou la ruine de tous. Les fonctionnaires anglais. actuellement investis de cette lourde tâche. connaissent pendant quelques jours la puissance absolue du Pharaon.

Mais les progrès de l'eau s'arrêtent, les digues ont résisté, et le danger disparaît rapidement, l'Égypte respire et chacun court à son champ. L'eau habilement conduite d'un endroit à un autre, par mille canaux, féconde le pays entier et permet d'espérer les riches moissons.

Enfin, la quatrième période est celle de l'ensemencement. C'est l'abondance en perspective.

Pour organiser et réglementer l'irrigation, le Pharaon devait faire appel à une armée d'ingénieurs et de techniciens capables de mener à bien cette entreprise difficile. Il s'agissait en effet de construire des digues, des barrages, dont quelques-uns étaient de véritables œuvres d'art.

La prospérité de l'Égypte et de l'art égyptien est si intimement liée à l'existence d'un pouvoir fort et organisateur que, dans toutes les périodes de l'histoire d'Égypte où on voit faiblir le pouvoir central, la décadence sociale et artistique va de pair.

Le tableau ci-dessus donne une vue synoptique des répercussions sociales en Égypte et de leur transposition artistique.

M. Ph. Champault a ensuite la parole pour rendre compte de sa *Mission sociale en Lombardie*.

La Lombardie se divise en trois régions bien distinctes : la montagne, les collines et la plaine basse.

La montagne comprend des sommets dénudés, des pâturages, des pentes herbues où croissent les châtaigniers, et enfin d'étroites portions de terrains cultivables.

La région des collines est située au nord-est de Milan sur une bande de terrain assez étroite et peu fertile à cause de la sécheresse. Mais ses procédés de culture s'étendent plus loin et augmentent ainsi son influence sociale.

Enfin, la plaine basse, la « Bassa », aujourd'hui gloire culturale de la Lombardie, était autrefois couverte de forêts et de marécages et constituait un vaste territoire de chasse où les rois lombards se rendaient. Le travail de l'homme a transformé ce territoire en un pays où la terre vaut de 3.000 à 6.000 fr. l'hectare.

Dans la montagne, on ne rencontre guère que le paysan propriétaire cultivant lui-même son petit domaine. Sur les collines, on trouve le paysan métayer cultivant une terre, dont le propriétaire habite la ville voisine. Enfin, la Bassa est la région des riches fermiers et de l'irrigation. Elle s'agrandit sans cesse, aux dépens de la région des collines, par la création de nouveaux canaux. Ces canaux sont très coûteux; quelques-uns ont 80 kilomètres et plus de longueur. Ils sont créés par l'État, ou par des sociétés. Après la construction du canal, il faut niveler tout le domaine. C'est un atelier industriel qu'on a construit. Le cultivateur sera toujours un fermier, car c'est un entrepreneur à gros risques qui, exposant un capital considérable qu'on estime à plusieurs milliers de francs à l'hectare, veut naturellement avoir tous les bénéfices.

Dans la montagne, on trouve la famille patriarcale en voie de désorganisation, avec le partage égal des biens. Cette désorganisation va s'accentuer dans la région des collines et encore plus dans la « Bassa ».

Dans la montagne, les jeunes gens sont dressés par les conditions du lieu à des travaux variés et à l'économie. Ils sont aptes à tout faire. Dans le pays des collines, ils acquièrent, en outre, une formation au commerce ; c'est la région des associations coopératives. Dans la « Bassa », l'ouvrier n'est guère dressé qu'au travail manuel, c'est un pur terrassier.

L'émigration a des caractères un peu différents suivant la région. C'est la Bassa qui fournit l'émigration la plus inférieure. La région des collines donne déjà une émigration meilleure qui se dirige souvent vers les professions libérales, ou le commerce. Enfin, la montagne donne une émigration abondante et composée de gens aptes à réussir dans les professions les plus diverses.

M. Champault ne peut se prononcer définitivement sur la nature du type de famille. Cependant, si on considère que ce qui distingue la famille particulariste c'est son aptitude à rendre les enfants aptes à se tirer d'affaire seuls, on peut dire que la famille du montagnard lombard présente certains caractères presque particularistes.

M. Bureau formule certaines réserves au sujet de cette conclusion : M. Champault indique qu'il a cru apercevoir une famille d'apparences communautaires, mais qui donne à ses fils une éducation à tendance particulariste.

M. de Rousiers fait remarquer combien il serait intéressant de pouvoir se rendre compte complètement de ce fait capital de l'éducation ; c'est en l'analysant avec soin que l'on pourra résoudre le problème très délicat du classement que présente la Lombardie.

M. Demolins explique pourquoi il est porté à croire que l'Italie présente deux régions très distinctes au point de vue social : la région du Midi nettement communautaire ; la région du Nord, sinon particulariste, du moins influencée par cette formation. Il demande à M. Champault de nous aider à élucider ce problème, en complétant ses observations à ce point de vue.

III. — Réunions de travail.

1° *Sur le cours de M. Edmond Demolins.* — M. Demolins expose qu'il consacre actuellement son Cours de science sociale à rassembler et à coordonner les résultats obtenus depuis l'origine de la science. Il explique que toutes les sciences ont traversé la phase à laquelle en est actuellement la science sociale. Il y a, dans toute science, au début, une période de tâtonnements caractérisée par ce fait que l'observateur ne possède pas de méthode, pas d'instrument d'analyse qui lui permette d'observer sans erreur, et que, en outre, il ne sait comment classer les faits, par suite de la difficulté qu'il éprouve à en saisir les rapports. Vient ensuite une seconde période, pendant laquelle les faits s'accumulent de telle façon que la vue en est obscurcie. On n'aperçoit plus facilement les idées générales. Il faut alors, de toute nécessité, s'arrêter et mettre de l'ordre dans cette masse confuse.

M. Demolins lit alors, à l'appui de cette observation, un article consacré à Berthelot, où l'auteur constate que ce savant a commencé ses études scientifiques précisément à l'époque où la chimie en était encore à la phase où les théories générales doivent surgir de toute nécessité. Avec la claire conscience que lui donnait son génie scientifique, Berthelot s'attacha surtout à trouver des lois pour permettre de dominer et de maîtriser les faits accumulés. Il négligea les applications, pour s'en tenir à cette œuvre capitale, et ce sera pour lui un éternel titre de gloire.

Le malheur de Le Play est d'avoir voulu faire une application trop hâtive de la science encore à l'état embryonnaire, et, par là, il en a retardé l'essor pendant vingt ans.

Henri de Tourville et les autres collaborateurs de la science sociale ont repris l'œuvre scientifique de Le Play. Pendant vingt ans, ils ont accumulé et analysé d'innombrables phénomènes, qui sont exposés dans les quarante volumes de la science sociale.

Aujourd'hui, la science sociale en est arrivée à la période où apparaît la nécessité de mettre de l'ordre. C'est à ce travail que s'est adonné M. Demolins.

A titre d'exercice, il a confié à un certain nombre de grands élèves de l'*École des Roches* la tâche de reprendre les monographies de Le Play et de classer les faits qu'elles contenaient suivant la Nomenclature. Ce travail a permis de faire trois constatations : ces monographies contiennent peu de répercussions ; le classement nouveau permet d'en apercevoir qui avaient échappé à Le Play ; enfin, on constate, dans ces monographies, des lacunes énormes, qu'il est actuellement impossible de combler, puisque les types observés n'existent plus.

Le même travail de classement, fait par M. Demolins pour les quarante volumes de la science sociale, a permis d'apercevoir,

pour la première fois, l'ensemble de la science.

A la suite de cet exposé, la discussion est ouverte.

M. Izambert désirerait que les articles publiés dans le *Bulletin* par M. Demolins soient plus étendus, afin de permettre à ceux qui sont privés des cours de suivre les progrès de la science. Il voudrait un exposé plus complet des divers cours, ainsi qu'un résumé des travaux auxquels renvoient les articles de M. Demolins.

M. Demolins reconnaît ce qu'a de flatteur pour lui la demande de M. Izambert, car les lecteurs sont plus souvent enclins à trouver les écrivains trop longs que trop courts. Il tiendra compte autant que possible de son désir. Cependant il est nécessaire d'éviter les développements inutiles et purement littéraires, qui nuisent à la valeur et à l'intérêt scientifique. On a accusé, dit-il, les études sociales d'être la forme la plus ennuyeuse de la littérature; elles doivent devenir la forme la plus intéressante des sciences.

A ce propos, M. Demolins est amené à parler de la manière d'exposer les résultats trouvés par les missionnaires de la science sociale. Il estime que les types sociaux doivent être décrits par différence, à partir d'un type pris pour point de départ, afin d'éviter les répétitions inutiles.

M. Durieu fait remarquer que, si on s'en remet entièrement à l'observateur du soin de décider quelles sont les différences et les ressemblances, celui-ci peut laisser dans l'ombre des choses essentielles qui lui paraîtront semblables à d'autres.

M. Agache voudrait que l'on s'occupât davantage de vulgariser la science sociale qui, d'après lui, reste trop enfermée dans sa tour d'ivoire.

M. Demolins répond que l'œuvre essentielle est de constituer et de développer la science. La vulgarisation viendra à la suite et comme une conséquence naturelle et elle s'imposera d'autant plus que la science sera d'abord plus solidement établie. N'oublions pas que, pour avoir voulu faire de la vulgarisation prématurée, Le Play a retardé la science sociale de 20 ans. Travaillons à faire des savants, et les vulgarisateurs nous seront donnés par surcroît.

Le docteur Guenot pense que la science sociale, s'inspirant des procédés des autres sciences, notamment de la botanique, devrait adopter une terminologie rigoureuse, permettant de reconnaître le classement d'un type par son nom seul.

M. de Sainte-Croix, parlant du manuel de science qui doit bientôt paraître, émet le vœu que ce manuel traite exclusivement de la méthode et que les répercussions soient indiquées à titre d'exemple.

M. Demolins expose alors que le manuel comprendra cinq parties : 1° Une introduction sur les origines de la science; 2° L'explication de la méthode; 3° Les principales répercussions méthodiquement groupées; 4° L'exposé de la classification sociale; 5° Les solutions que la science sociale donne aux diverses questions économiques et sociales.

M. Bures croit que le travail sur les anciennes monographies n'a pas autant d'importance que les observations nouvelles et que c'est surtout dans cette dernière voie qu'on doit pousser la science sociale.

M. Demolins répond que les travaux actuels lui paraissent en effet plus intéressants que les anciens, parce que l'observateur peut être interrogé et compléter les renseignements qui seraient reconnus insuffisants. Mais la mise en ordre des travaux anciens lui paraît indispensable pour tirer de cet amas énorme de matériaux le meilleur parti possible pour la science. De plus, il ne faut pas oublier que ces anciennes observations ont été faites à une époque où les transports étaient encore peu développés. Elles décrivent donc un état de choses qu'il n'est plus possible d'observer aujourd'hui. Grâce à elles, nous pourrons connaître une phase de l'évolution sociale, qui, sans cela, nous resterait toujours inconnue. On comprendra toute l'importance scientifique de cette observation.

M. Bureau fait observer qu'il est nécessaire de contrôler et de multiplier les observations sur les types sociaux simples, dont l'importance est fondamentale.

M. Demolins demande à quelques membres s'ils ont des observations à présenter au sujet des définitions qui ont été publiées, ou au sujet de la classification sociale.

Une discussion s'engage alors entre M. Descamps et M. de Calan, au sujet de la définition du clan simple et du clan aggloméré. M. de Calan croit qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre le clan irlandais et le clan écossais.

Il propose les dénominations de clan simple et de clan atténué, ce qui est accepté par M. Descamps.

Au sujet de la classification, M. Melin fait remarquer que le mot *ébranlé*, appliqué à la formation communautaire et à la formation particulariste, n'a pas la même signification dans les deux cas. Il propose de remplacer le mot *ébranlé* par le mot *entravé* pour la formation particulariste.

M. de Rousiers pense que l'appellation « formation particulariste *dominante* » s'appliquerait mieux que le mot « développée » à un peuple comme les États-Unis de l'Amérique du Nord. On aurait donc : « Formation particulariste, ébauchée, entravée, dominante ». Il y a lieu de remarquer, en effet, que les États-Unis reçoivent actuellement une émigration communautaire formidable, composée notamment de Slaves et qu'on ne peut pas prévoir ce qui se passera dans ce pays, où peut-être la formation communautaire pourrait arriver à dominer à son tour. Il serait alors important de pouvoir changer le classement de cette région.

M. de Calan fait, à ce propos, quelques observations au sujet du classement de certaines régions, comme la France par exemple, dans la formation particulariste, bien qu'elles comprennent un grand nombre d'éléments communautaires.

M. Demolins répond, que, lorsqu'un pays comprenant des éléments communautaires, a été assez profondément influencé et modifié par la formation particulariste, il doit être classé dans cette dernière formation. Si on le classait dans la formation communautaire, qui est décrite en *premier lieu*, on serait très embarrassé pour expliquer les modifications apportées par la formation particulariste, puisque celle-ci n'est pas encore connue à ce moment.

Mais les inconvénients qui pourraient en résulter sont supprimés, par le fait que les divers pays à formation particulariste sont classés entre eux dans l'ordre où les éléments communautaires qu'ils peuvent contenir vont en diminuant d'importance. C'est précisément pour cela que la France est sous-classée dans le genre « ébranlé » et non dans le genre « développé ». L'ébranlement provient des éléments communautaires à l'état de combinaison.

2° *Sur le cours de M. Bureau.* — M. Bureau expose que l'objet de son cours a été consacré à l'étude des répercussions des faits sociaux sur la condition des travailleurs.

Les différentes sociétés simples ont été examinées en détail, au point de vue de la solution qu'elles apportaient à cette question. Ensuite est venu l'exposé des faits, à la suite desquels les peuples modernes ont abandonné le système de la corporation pour adopter l'idée du contrat individuel de travail.

M. Bureau montre qu'il n'y a pas de contrat de travail véritablement individuel dans l'industrie moderne. Tous les travailleurs sont étroitement solidaires entre eux, et lorsque l'un d'eux offre son travail à un prix moindre, il force tous les autres à accepter ce prix. Il y a donc toujours contrat collectif de travail. La seule question qui se pose est celle de savoir si ce contrat sera à la merci des ouvriers les moins élevés dans l'échelle sociale, de ceux qui sont disposés à abaisser indéfiniment leur « *standard of Life* », quitte à sacrifier les besoins les plus nobles et les plus légitimes de l'être humain ; ou, au contraire, si ce contrat sera sous l'influence des ouvriers d'élite, qui deviennent les chefs des syndicats ; en un mot si le contrat collectif sera chaotique ou organisé.

Le cours a aussi porté sur l'analyse des causes qui fixent le taux des salaires.

Une première théorie voudrait que les prix ne dépendissent que de la loi de l'offre et de la demande. M. Bureau montre que cette loi ne fonctionne pas toujours. Il

cite le cas de la dentelle de Saint-Pierre-les-Calais qu'une mode passagère a portée en Amérique à des prix hors de toute proportion avec le coût de production.

Une autre théorie voudrait que le taux du salaire fût réglé d'après la productivité du travail. En ce cas, la hausse des salaires aurait dû être formidable pour les ouvriers fileurs, par exemple, dont les machines ont augmenté dans des proportions énormes la productivité. Nous voyons qu'il n'en est rien. La productivité du travail n'est donc pas la vraie cause de la hausse des salaires.

M. Bureau pense que le taux des salaires est fixé par le coût de production, comme celui de toutes les marchandises. C'est le coût de vie de l'ouvrier le moins élevé dans l'échelle sociale et dont les bras sont indispensables à l'industrie, qui règle le taux des salaires dans une circonscription déterminée.

La discussion est alors ouverte et s'engage sur cette dernière question :

M. Demolins fait remarquer que les faits montrent que la rémunération du travail augmente en allant d'Orient en Occident et que cette augmentation suit assez exactement la capacité de l'ouvrier. On s'en rend compte, quand on passe de l'Hindou au Russe, du Russe au Français, puis à l'Anglais et à l'Américain.

Mais, d'autre part, les faits observés dans le *sweating system* prouvent que l'ouvrier peut avoir, dans certaines conditions, une grande capacité technique et cependant ne pas recevoir un salaire en rapport avec cette capacité. Dans ce dernier cas, c'est que sa capacité sociale n'est pas suffisante pour lui permettre de s'organiser en vue de la protection de ses intérêts. Il faut donc dire, en dernière analyse, que le salaire de l'ouvrier dépend de sa capacité technique et de sa capacité sociale combinées.

C'est cette dernière qui permet aux ouvriers de s'organiser en syndicats stables; c'est aussi le défaut de cette capacité qui fait que certains syndicats tombent entre les mains de politiciens de profession qui s'en servent au lieu de les servir.

M. Durieu présente une observation au sujet de la loi de « l'offre et de la demande », qui lui paraît être le seul régulateur des prix. Bien des faits peuvent être cités à l'appui de cette opinion : Le cas rapporté par M. Bureau lui-même de la hausse prodigieuse du prix de la dentelle de Saint-Pierre-les-Calais, sous l'influence unique d'une mode Américaine et sans élévation correspondante, ni surtout antérieure, du coût de la production, en est une confirmation. Autre exemple : La crise viticole en France, où, sous l'influence du phylloxéra, le prix du vin a monté beaucoup, par suite de la raréfaction de l'offre et sans que le coût de production du vin ait augmenté pour les producteurs, qui avaient eu au début la chance de voir leurs vignes épargnées; et, en second lieu, la baisse actuelle du vin au-dessous du coût de production par suite de l'excès d'offre, suite inévitable des plantations exagérées de vignes américaines. Cette baisse se produisant en même temps que l'élévation du coût de production résultant de la hausse des salaires et des façons plus nombreuses qu'exigent les vignes américaines, est particulièrement concluante. Le procédé qu'ont employé certains Américains célèbres pour monopoliser une industrie, procédé dit « de la bourse la plus longue », est également concluant; il consiste à vendre à perte, c'est-à-dire au-dessous du coût de production, de façon à ruiner les concurrents et à les éliminer. Il semble donc que les prix soient constamment à la merci d'une mode, d'un accident quelconque, ou de la volonté d'un spéculateur qui peut les influencer, en agissant sur l'offre ou la demande. Le coût de production doit au contraire être établi en tenant compte de la volonté souveraine du consommateur.

Ces controverses, qui donnent lieu à un échange de vues entre les congressistes, montrent l'intérêt considérable qui s'attache à cette question des salaires.

3° *Sur le cours de M. Melin.* — M. Melin expose l'objet du cours de science sociale qu'il professe à l'Université de Nancy : il s'est surtout attaché à élucider, cette année, la question de la prospérité sociale.

Il est admis, en science sociale, qu'on doit étudier les organismes sains, les or-

ganismes prospères. Mais à quel signe peut-on reconnaître cette prospérité. En médecine, on ne discute pas la question de savoir ce qui constitue la santé, tout le monde est d'accord sur ce point. De même, en science sociale, personne ne devrait se tromper sur le sens de cette expression. Un pays sera prospère, par exemple, quand il jouira d'une bonne situation économique, que la culture intellectuelle y sera assez répandue, que la morale y sera respectée, la natalité suffisante, etc.

Cependant, il faut bien avouer que cette idée de prospérité est confuse. On a de la peine à se mettre d'accord sur ce qui constitue la santé sociale. Ne pourrait-on arriver à rendre cette conception précise.

Pour se rendre compte du degré de prospérité d'un groupement, il faut se poser les deux questions suivantes :

Quelle est la fonction propre du groupement considéré?

Est-il bien constitué pour réaliser les fins qu'il se propose? Si cela est, on pourra affirmer que ce groupement est sain.

Examinons successivement ces deux questions :

1° Les groupements ont-ils des fonctions propres?

La simple observation des faits suffit pour s'en convaincre. Henri de Tourville a du reste écrit sur ce sujet des pages connues de tous les adeptes de la science sociale.

Pour la famille, par exemple, l'observation montre qu'elle se constitue en vue de la génération et qu'elle subsiste pour pourvoir à l'éducation.

La fonction essentielle de la famille, c'est l'éducation.

Mais cette éducation ne doit pas être quelconque. Elle doit être susceptible de donner un citoyen de tel ou tel pays.

On dira qu'une famille est prospère quand elle sera capable de mener à bien cette entreprise.

Pour qu'un organisme soit prospère, il faut qu'il y ait accomplissement des fonctions propres à ce groupement et adaptation au milieu.

Pour la famille, par exemple, il faudra qu'elle remplisse les conditions suivantes : qu'elle soit monogamique, stable, soumise à une autorité unique, respectueuse de la loi morale, qu'elle jouisse de ressources suffisantes et enfin qu'elle ait une connaissance et une intelligence exacte des conditions de temps et de lieu qui l'entourent.

Tout cela constitue en somme une conception simple, qui nous permettra de reconnaître l'état de prospérité et de poser un critère pour nos jugements de valeur.

Nous pourrons ainsi juger la valeur absolue des différentes sortes de famille que l'observation nous fait découvrir dans le monde.

Ce qui est vrai de la famille est vrai de tous les autres groupements, Etat, Commune, etc... On ne voit pas pourquoi nous nous interdirions les considérations de finalités qui peuvent nous être utiles. Il sera peut-être difficile de préciser le rôle essentiel du groupement. Cependant, en multipliant les observations, on peut espérer serrer de plus en plus la vérité et arriver à une détermination de plus en plus exacte.

Ainsi, on peut dire que tout groupement est prospère quand il remplit exactement sa fin.

Mais cela ne suffit pas, il faut aussi que cette prospérité soit harmonique. Il ne faut pas qu'un groupement fonde sa prospérité sur l'écrasement des autres, ou alors sa prospérité ne sera plus harmonique, mais parasitaire.

En résumé, un groupement sera prospère quand il accomplira ses fonctions : 1° intégralement; 2° en de justes proportions; 3° harmoniquement.

Enfin, une société sera prospère quand tous les groupements seront à leur place et n'empiéteront pas sur les autres, et une société sera supérieure quand elle aura la plus grande prospérité.

Le groupement le plus important pour une société est, sans contredit, la famille, car c'est l'officine d'où sortent tous les êtres humains.

La famille fera bien son office là où on constatera que les enfants sont le mieux adaptés au milieu. La famille pourra servir de critère de comparaison pour les

races; on appellera supérieure la race où la famille est la meilleure.

M. DEMOLINS expose ensuite le résultat de ses recherches sur la prospérité, recherches faites en se basant seulement sur les faits.

D'après Le Play, « la prospérité existe quand le pain quotidien est assuré et la loi morale observée. »

Mais cela n'indique pas comment ce phénomène se produit.

Si on s'en rapporte uniquement aux faits, on aperçoit, dans l'état actuel de la science, deux formes de prospérité, que l'on peut appeler : 1° la prospérité simple, ou stagnante ; 2° la prospérité compliquée, ou progressive.

La prospérité simple dérive de la formation communautaire. Elle est déterminée par les facilités résultant des conditions de vie et caractérisée par la stabilité. Ici, l'individu est soutenu par les conditions de vie : facilités du Lieu (productions spontanées), du Travail (simple récolte, travail en communauté), de la Propriété (sol disponible), de la Famille (famille patriarcale), etc. Tant que ces facilités persistent, la prospérité est stable. Exemple l'Orient.

Ce genre de prospérité ne tient pas aux personnes, mais aux choses, et elle s'évanouit en même temps que les conditions de vie. C'est de la stabilité en vase clos; elle ne résiste pas à la concurrence. C'est ce que Le Play n'a pas vu; il a commencé ses observations par l'Orient et a cru que la prospérité orientale qu'il observait pouvait être donnée en exemple au monde. C'était une erreur dont nous avons eu beaucoup de peine à nous dégager.

La prospérité compliquée, ou progressive, dérive de la formation particulariste. Elle est déterminée par l'aptitude à surmonter les difficultés de la vie et caractérisée par la faculté d'adaptation aux transformations sociales. Ici, l'individu triomphe des difficultés des conditions de vie, grâce à sa formation particulariste. Cette prospérité tient aux personnes et non aux choses.

Aussi elle persiste en dépit des difficultés de la vie et triomphe de la concurrence. Elle triomphe, en particulier, des sociétés à prospérité simple. (C'est ainsi que l'Occident prédomine sur l'Orient.) Elle constitue donc la véritable forme de la prospérité.

M. BUREAU croit qu'il est impossible de déterminer le critère de la prospérité par l'observation scientifique. La science ne juge pas et si, dit-il, M. Melin réussissait dans sa tentative, ce serait très grave, car cela assignerait à la science sociale une place toute spéciale parmi les sciences d'observation, aucune de ces dernières n'aboutissant à l'énoncé de jugements. Le chêne est différent du roseau; on ne peut dire qu'il soit supérieur. Les jugements ne peuvent être portés qu'en fonction de la métaphysique.

Quant à la détermination des fonctions propres des groupements, cela ne lui paraît pas susceptible de donner des résultats utiles. Quelle est la fin du mariage par exemple? Quand on se pose cette question, on ne fait plus de la science sociale.

M. BERTIER estime qu'on ne doit pas renoncer à formuler la notion de prospérité et de supériorité. Il craint que beaucoup de gens ne délaissent la science sociale, s'ils n'ont plus l'espoir d'y trouver un critère certain de la prospérité. Il fait remarquer que cette idée de prospérité se rencontre dans les autres sciences. En médecine, par exemple, on sait parfaitement ce qui est normal et ce qui est pathologique.

M. BUREAU répond que tout jugement de supériorité, même en médecine, repose sur un postulat. Les mots bon, mauvais, joli, laid, etc., sont prohibés dans toutes les sciences.

L'impression finale est que la question reste ouverte et quelle devra être examinée à nouveau, en s'inspirant directement des faits observés [1].

Le Secrétaire,

M. DURIEU.

1. Nous recevons, à ce sujet, une communication de notre collègue, M. Michel Merys. Nous la publierons dans le prochain *Bulletin*.

LE GROUPE CANADIEN

A M. Edmond Demolins

Ottowa, le 10 juin 1907.

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le groupe de science sociale d'Ottawa vient de terminer sa troisième année d'études.

Il y a eu, cette année, 21 séances consacrées :

1° A une revue complète des sociétés du monde ancien (1er volume de l'ouvrage, *Comment la route crée le type social*; *les Sociétés de l'antiquité*).

2° A une étude détaillée du deuxième volume, *les Sociétés du monde moderne;*

3° A une revue spéciale de la *Nomenclature sociale* d'Henri de Tourville, depuis A jusqu'à Z : cette revue a été faite avec un soin tout particulier.

Les membres ont, en outre, lu et commenté les fascicules de la *Science sociale*, ainsi que les monographies de M. Léon Gérin sur le Canada.

Le groupe compte plusieurs nouveaux membres, et son succès paraît assuré.

L'année prochaine, on mettra à l'étude les sociétés contemporaines, ainsi que les types sociaux du Canada.

Veuillez agréer, cher Monsieur, avec les salutations empressées de tous les membres de notre groupe, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Fernand RINFRET,
Secrétaire.

LA CRISE MORALE DES TEMPS NOUVEAUX [1]

Sous ce titre, notre ami, M. Paul Bureau, vient de publier un nouveau volume. Cette œuvre vigoureuse mérite d'être lue et nous n'avons pas besoin de la recommander ici.

M. Bureau expose d'abord la nature de cette crise, aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique. Il en recherche ensuite les causes : celles qui viennent de « la méprise des enfants de l'esprit nouveau » et celles qui viennent de « la méprise des enfants de la tradition ». Cette double méprise aboutit à un même résultat : « priver notre pays d'une éducation morale adéquate à ses besoins ».

L'auteur examine ensuite les deux tentatives qui ont été faites pour établir la morale en dehors de toute donnée métaphysique : la morale évolutionniste et la morale de la solidarité. Il montre en quoi et pourquoi elles n'ont pas réussi.

Il recherche enfin quelle peut être la solution du problème. Il l'aperçoit dans l'influence croissante exercée par des hommes dont on reconnaît la double supériorité morale et économique et qu'il appelle « les bons citoyens de la Cité moderne ».

Dans cet ouvrage, M. Bureau s'est inspiré des conclusions de la *Science sociale*, et son livre est profondément imprégné de nos études sociales. Mais, en l'écrivant, il n'a pas entendu faire une œuvre de science sociale.

La philosophie, ou la théologie, peuvent donner à l'étude de la morale un fondement métaphysique. Mais il n'en est pas de même de la science sociale qui procède uniquement de l'observation méthodique des phénomènes sociaux et de leurs répercussions. Elle ne peut donc avoir pour point de départ que des phénomènes directement observables.

Nous dirons donc : En science sociale, l'étude de la morale a pour objet de rechercher comment la notion et la pratique du devoir se manifestent suivant les divers milieux sociaux et comment elles évoluent sous l'influence de ces milieux.

J'essaierai d'exposer prochainement comment cette étude peut être faite, et à quels résultats elle aboutit, dans l'état actuel de la science sociale.

E. D.

1. Bloud et Cie, éditeurs.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES[1]

(Ces répercussions restent toujours à vérifier ou à préciser, par de nouvelles observations.)

(Il n'y a une Science sociale que si les phénomènes sociaux se répercutent les uns sur les autres, indépendamment de la volonté humaine et par le fait de la nature des choses.)

IV. — Le mode d'existence.

Nous signalerons d'abord quelques circonstances qui influent sur le Mode d'existence d'une façon générale.

I. — RÉPERCUSSIONS GÉNÉRALES.

1. *La douceur du climat réduit les besoins matériels*[2]. Un climat doux permet de se contenter d'une nourriture moins substantielle, d'une habitation et de vêtements moins confortables ; l'hygiène est simplifiée et les récréations sont facilitées par la vie au grand air.

2. *Les milieux intransformables (steppes, montagnes, etc.) créent des existences, routinières, économes et frustes*[3]. Routinières, parce que le travail est peu progressif ; économes, parce que le sol est pauvre ; frustes, à cause de l'éloignement des centres urbains.

3. *La communauté pousse à la consommation et au gaspillage*[4]. Parce que chacun, prélevant sur le fonds commun, est peu porté à économiser les choses.

4. *L'aptitude à l'économie ne suffit pas pour élever les conditions de vie*[5] Parce que l'économie donne l'habitude d'une vie étroite, que l'on est porté à conserver, même lorsqu'on est arrivé par ce moyen à la richesse. C'est cette loi qui crée le type du « parvenu », et qui l'empêche de s'élever socialement. Il ne suffit pas d'arriver à la richesse, il faut savoir en user, en sachant la dépenser.

5. *Les individualités inférieures élèvent surtout les conditions de vie au moyen du travail de leur femme*[6]. Parce que l'homme qui n'est pas capable d'un travail intelligent et intense, est porté à imposer à sa femme un surcroît de travail. Il use de l'instrument qu'il a sous la main et qui est sans défense.

6. *L'aptitude au travail intense (distincte de la puissance d'économie) élève les conditions de vie et développe l'habitude du confortable*[7]. Le travail donne le moyen d'arriver au confortable, mais à condition que les préoccupations d'économie ne viennent pas le paralyser. C'est le cas de la race anglo-saxonne, plus apte au travail qu'à l'économie, par suite de sa formation particulariste, fortifiée par la répercussion suivante. (Le Français est plus apte à l'économie qu'au travail intense.)

7. *L'absence de dot à donner aux enfants permet aux parents une existence confortable*[8]. Ceci est capital, car on ne peut arriver à économiser les sommes importantes nécessaires pour créer des dots, qu'en se donnant à soi-même une vie médiocre et en s'imposant de nombreuses privations. C'est à cette dure extrémité que le Français se condamne.

8. *Les peuples qui dédaignent les professions lucratives essayent de résoudre le problème de la vie en diminuant le confortable*[9]. C'est le cas de la noblesse et, à sa suite, de la bourgeoisie françaises.

Certains travaux ont une action bien déterminée sur le mode d'existence :

9. *La culture de la vigne développe les habitudes de luxe*[10]. Parce qu'elle donne un produit riche sur un petit espace, que le vigneron escompte la bonne récolte et vit en conséquence. Le vigneron est porté à régler ses dépenses ordinaires d'après ce revenu extraordinaire. De plus, comme la récolte est transformée en argent, il a, plus que le paysan, l'habitude de vendre et d'acheter facilement.

10. *Le développement des transports et du commerce augmente les habitudes de luxe*[11]. Par la facilité plus grande que l'on

1. Voir les quatre livraisons précédentes.
2. *Sc. soc.* fasc. XXII, 33 ; XXVIII, 2. *Classification soc.*, les renvois relatifs aux pays méridionaux.
3. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 42. *La Route*, I, liv. I et II.
4. *Sc. soc.*, XXXIII, 297. O. E., V, 410.
5. O. E., VI, 377. *France d'auj.*, liv. I, ch. III.
6. O. E., IV, 198 ; V, 308 ; VI, 39, 61. O. M., II, 243 ; III, 335, 418.
7. O. E., III, 286, 322, 403. O. M., I., 397, *Supér. des Anglo-Saxons*, passim.
8. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 68. *Supér. des Anglo-Saxons*, passim.
9. *Sc. soc.*, XXXI, 19.
10. *Sc. soc.*, XXII, 277 ; XXIX, 239. *Franc. d'auj.*, liv. II, ch. III. O. M. III, 259.
11. *Sc. soc.*, II, 96 ; fasc. XXII, 33, 34 ; XXIII, 64,

a de vendre et d'acheter et par l'importation d'habitudes étrangères au pays. C'est ainsi, par exemple, que le costume local est peu à peu remplacé par des vêtements achetés au dehors et que se modifient les habitudes de vie.

11. *La limitation de la vie publique et extérieure fait attacher plus d'importance à la vie privée* [1]. Parce qu'on reporte toutes ses préoccupations sur la vie au foyer et qu'on cherche, dès lors, à la rendre attrayante.

2. — LA NOURRITURE.

Les éléments qui constituent la nourriture sont le résultat de répercussions dont voici quelques exemples :

12. *Le bas prix relatif des céréales, en rapport de leur valeur nutritive, en fait la substance alimentaire principale* [2]. Les céréales ont, en outre, l'avantage de se conserver longtemps et de pouvoir, dès lors, être gardées en provision. Quand une impérieuse nécessité oblige de simplifier le régime alimentaire, les céréales y deviennent tellement prédominantes qu'elles absorbent parfois la moitié de la dépense totale de la famille [3].

13. *Les conditions du sol et du climat font varier la nature des céréales employées dans l'alimentation* [4]. En Europe, la zone septentrionale a pour blé l'avoine; la zone centrale, le seigle, l'orge et le froment; la zone méridionale, le maïs et, dans une moindre proportion, le froment.

14. *A mesure que l'aisance augmente, les corps gras, les viandes et les boissons fermentées viennent en partie se substituer au pain* [5]. A cause de leur valeur nutritive supérieure. C'est ainsi que, dans certains cas, le rapport de la dépense en céréales à la dépense totale de la famille se réduit au huitième [6]; en d'autres cas, au douzième [7]; parfois, au treizième [8].

XXVIII, 118. O. E., II, 407; IV, 401; V, intr. 32; V, 375. O. E., VI, 37. O. M., 2e sér. II, 400.

1. Sc. soc., XXVIII, 312. *Sup. des Anglo-Saxons*, passim.

2. O. E., I, 292.

3. O. E., VI, 208.

4. O. E., I, 294.

5. O. E., I, 203.

6. O. E., II, ch. VII, § 15; III, ch. IX, § 15.

7. O. E., III, ch. VI, § 15.

8. O. E., VI, ch. II, § 15.

15. *Les conditions du climat font varier la nature des corps gras employés dans l'alimentation* [9]. Dans la zone septentrionale, on fait principalement usage des graisses de poisson, d'oiseaux aquatiques et de quelques animaux terrestres. Le beurre, extrait du lait de vache, ne commence à être employé d'une manière usuelle que vers le soixantième degré de latitude nord. Dans la zone méridionale, la chaleur oblige à convertir le lait en fromage.

16. *Les conditions du climat font varier la nature des fruits employés dans l'alimentation* [10]. Le nombre et l'abondance des fruits va en diminuant, à mesure que l'on va du midi vers le nord.

17. *Les conditions du climat font varier la nature des boissons fermentées* [11]. Dans les régions chaudes et tempérées de l'Europe, les boissons fermentées s'extraient, pour la plupart, de certains fruits : les plus importantes s'obtiennent par la fermentation spontanée du jus des raisins, des pommes et des poires. Dans la région septentrionale, les boissons fermentées se fabriquent principalement au moyen des céréales, comme les bières, ou au moyen de matières sucrées, comme les hydromels, préparés avec le miel. Enfin, les pasteurs de l'Orient obtiennent des boissons fermentées avec le lait de divers animaux, par exemple le *kloumouiss,* préparé avec le lait de jument [12].

18. *Les sols pauvres développent la sobriété* [13]. Parce qu'ils ne fournissent qu'une nourriture pauvre, peu abondante et peu variée.

19. *Dans certaines régions de l'Afrique, la banane développe le cannibalisme* [14]. La banane est le principal aliment dans une région dépourvue de troupeaux, à cause de la mouche tsé-tsé. Or, la banane est un aliment incomplet, qui exige l'adjonction d'un corps gras.

20. *Dans certaines régions de l'Afrique,*

9. O. E., I, 299 à 301.

10. O. E., I, 309.

11. O. E., I, 316.

12. O. E. III, ch. VII, § 9.

13. *Sc. soc.*, II, 372; fasc. XXII, 31. O. E., II, 198; IV, 281; V, 179; VI, 57. O. M., 1re sér. IV, 102; 2e sér., II, 56, 66, 84, 421.

14. *Soc. afric.*, 224, 233.

le manioc fait disparaître le cannibalisme[1]. Parce qu'il est beaucoup plus nutritif que la banane et qu'il donne un rendement abondant pour un faible travail.

3. — L'HABITATION.

Quelques répercussions, qui montrent comment les conditions de vie peuvent déterminer la forme même de l'habitation :

21. *La vie en communauté de famille oblige à avoir le type de la grande maison*[2]. Parce qu'il faut abriter plusieurs ménages. C'est le cas, par exemple, pour les populations de l'Orient et d'une partie de l'Italie.

22. *La vie en simple ménage à formation particulariste porte à adopter le type de la petite maison individuelle*[3]. Parce qu'on est peu nombreux et qu'on tient par-dessus tout au foyer isolé et complètement indépendant. De là, le cottage et la petite maison urbaine des Anglais.

23. *La vie urbaine, en simple ménage, à formation particulariste ébranlée, porte à s'entasser dans de grands immeubles divisés en petits appartements.* Parce qu'on est également peu nombreux, mais que, par contre, on ne tient plus au foyer isolé et indépendant. On veut habiter dans la ville même. De là, la grande maison urbaine à loyer des Français.

24. *La rigueur du climat a souvent pour conséquence l'adoption des toitures larges*[4]. Par la tendance à abriter les animaux sous le même toit que la famille, afin de résister plus facilement aux hivers trop rigoureux. C'est le cas, par exemple, de la Suisse et de l'Allemagne du Nord.

25. *La douceur du climat porte à réduire la grandeur des maisons*[5]. Parce que l'on passe volontiers une grande partie de la journée dehors et qu'on ne rentre chez soi que pour prendre ses repas, ou pour dormir. C'est pour cela que les maisons grecques sont si petites.

26. *La douceur du climat ne porte pas à embellir l'intérieur de sa maison et à s'y installer confortablement*[6]. Pour les mêmes raisons.

27. *L'état habituel de guerre et le besoin de se défendre portent à construire sa maison sur les hauteurs*[7]. Ce type est fréquent chez les montagnards guerriers du bassin de la Méditerranée; il était également fréquent au moyen âge.

28. *Les mêmes causes portent aussi à s'agglomérer dans les villes et à se détourner des habitations isolées*[8]. C'est le cas de tous les pays où la sécurité n'est pas garantie.

29. *Dans la formation communautaire, on change moins facilement d'habitation que dans la formation particulariste*[9]. Parce que le communautaire est plus porté à s'appuyer sur le passé, sur la tradition et sur le groupe familial dont le foyer traditionnel est la représentation. Le particulariste, au contraire, compte plus sur lui-même que sur son entourage.

30. *Le particulariste est plus préoccupé d'orner son « home » et de le rendre confortable*[10]. Parce qu'il attache plus d'importance à la vie privée qu'à la vie publique, à la vie de famille qu'à la vie de société.

31. *La formation sociale a une influence sur la composition du mobilier*[11]. Chez les populations plus directement issues de la vie pastorale et nomade, le mobilier est très réduit, comme sous la tente : quelques objets de vaisselle en bois ou en métal; pas de lits, simplement des coussins et des nattes étendues sur le sol. En Occident, au contraire, où la vie sédentaire est plus ancienne, des lits garnis de draps, une nombreuse vaisselle, des meubles en bois, etc.

32. *Le climat a une influence sur la disposition du mobilier*[12]. Ainsi, en Auvergne, en Bretagne, etc., les lits sont groupés dans la même pièce, haut placés et mas-

1. *Soc. afric.*, 205.
2. *Sc. soc.*, XVI, 369; *Soc. afric.*, 219.
3. *Sc. soc.*, XIX, 39, 158; fasc. XXI, 273; *Sup. des Anglo-Saxons*, liv. III, ch. IV.
4. *Sc. soc.*, XXII; *Soc. afric.*, 218, 220.
5. *Sc. soc.*, fasc. XXVIII, 176; *Soc. afric.*, 235.
6. *La Sup. des Anglo-Saxons*, liv. II, ch. IV.
7. O. M., II, 54. 94.
8. O. M., 2e sér., II, 385.
9. *Sup. des Anglo-Saxons*, liv. II, ch. IV.
10. *Ibid.* et O. M., III, 181.
11. O. E., I, 330; II, ch. I à VI, § 10; VI, ch. III, § 20.
12. *Sc. soc.*, XXVII, 32.

qués par des tentures et des coffres. Cette coutume a pour but d'économiser le chauffage nécessité par un climat froid, ou humide.

33. *Les productions du sol et du sous-sol font varier le mode de chauffage*[1]. Dans les contrées où le combustible abonde, on se sert du bois de corde, ou de charbon de terre. Dans les régions privées de forêts et de houillères, on a recours à la tourbe. Dans les régions encore plus dépourvues, on emploie les herbes séchées, les roseaux, la paille, le fumier, ou même les excréments d'animaux.

34. *Le climat fait varier le mode d'éclairage*[2]. La consommation augmente à mesure qu'on se rapproche des régions boréales. Dans le voisinage de la mer glaciale, une mèche plongée dans l'huile de poisson; dans la région boisée plus au sud, fragments de bois résineux, parfois matières enduites du goudron extrait. Plus au sud, chandelles fabriquées avec la graisse animale, huiles végétales brûlées au moyen de mèches, etc.

4. — LES VÊTEMENTS.

35. *Le climat et le travail font varier la forme et la nature des vêtements*[3]. Le climat impose des vêtements plus ou moins chauds et le travail en détermine la nature, suivant les produits qu'il livre à la consommation.

36. *La résidence urbaine porte surtout à l'abandon du costume local*[4]. Parce que, dans les villes, on se trouve en contact avec des gens de toutes provenances et que le développement du commerce facilite l'achat de vêtements confectionnés à bas prix.

37. *Le costume de l'homme et celui de la femme sont influencés par des causes différentes.* Ainsi les modes anglaises sont plus généralement imitées par les hommes; les modes françaises par les femmes. Parce que les premières sont plus pratiques et les secondes plus gracieuses.

38. *Le développement des sports impose certaines formes de vêtements.* Par la nécessité de les adapter à cet usage spécial.

39. *La profession impose certaines formes de vêtements.* Pour les mêmes raisons. Ainsi la blouse du paysan, la veste de l'ouvrier, l'uniforme du soldat, la toge du magistrat, ou du professeur, etc.

40. *Les conditions de l'épargne peuvent modifier l'aspect du vêtement*[5]. Ainsi, en Orient, l'interdiction du prêt à intérêt par la loi religieuse a poussé les populations à utiliser leurs épargnes en introduisant dans le vêtement des métaux précieux, surtout sous la forme de monnaies d'or et d'argent.

41. *Le développement des transports tend à unifier la forme et la nature du vêtement*[6]. Par la facilité de se procurer par le commerce des vêtements confectionnés à meilleur marché.

5. — L'HYGIÈNE.

42. *Certains travaux prédisposent à exercer une médecine empirique*[7]. Cette prédisposition s'accuse surtout dans les régions où l'homme ne se livre pas à un travail épuisant qui détourne des spéculations intellectuelles. On l'observe, principalement, dans les régions de steppes, de montagnes et de forêts, où les travaux agricoles sont peu développés et où le pâturage est l'industrie dominante. La classe des bergers peut alors se recruter d'hommes énergiques et intelligents qui se trouvent naturellement initiés aux plus simples pratiques de l'art de guérir, par les soins qu'exigent les animaux malades.

43. *Les conditions du lieu et du travail influent sur l'hygiène.* Suivant que le travail se pratique au grand air, ou dans des locaux mal aérés; suivant qu'il met en contact avec des matières salubres ou toxiques, etc. Il y a des maladies qu'on peut appeler locales, ou professionnelles.

44. *Les familles patriarcales et instables*

1. O. E., I, 335; II, ch. I, § 17; ch. I à VII, § 15; III, ch. I et II; ch. IV, § 15; ch. VI, § 15.
2. O. E., I, 339 et toutes les monographies au § 15.
3. O. E., I, 340 à 349 et dans les monographies le paragraphe consacré aux vêtements.
4. *Ibid.*
5. O. E., I, 349; II, ch. VI, §§ 10 et 19.
6. O. E., IV, 126, 136, 337; VI. 408. O. M., III, 291.
7. O. E., I, 366; II, ch. V, § 4; IV. ch. VII, § 4.

sont moins capables de résister au développement de l'alcoolisme[1]. Parce qu'elles ne créent pas le sentiment de la responsabilité individuelle. Pour la raison inverse, la famille particulariste en est plus capable[2].

45. *Les exercices physiques se développent dans la mesure et de la manière où ils sont utiles à l'acquisition du pain quotidien*[3]. Cela résulte de ce fait que chacun agit suivant les conditions imposées par les nécessités de ses moyens d'existence. De là, la difficulté de développer les exercices physiques chez les peuples où ils ne résultent pas de cette nécessité.

46. *L'abus des examens est un empêchement à la pratique générale des exercices physiques*[4]. Par la tendance à tout sacrifier aux études scolaires et parce que l'examen ouvre des carrières qui exigent moins que d'autres la force physique, l'agilité et la vie active.

6. — LES RÉCRÉATIONS.

47. *Le climat exerce une action directe sur les récréations*[5]. Dans le Nord et jusque vers le milieu de la zone centrale, la consommation de quelques aliments de choix et surtout des boissons fermentées est la récréation favorite des ouvriers. Au contraire, à mesure qu'on se rapproche des limites extrêmes de la zone méridionale, les récréations les plus recherchées sont les spectacles publics, les fêtes, la promenade, la musique, la danse, les jeux d'adresse et de hasard. Parce que, dans les pays chauds, le besoin de l'alimentation excessive est remplacée par le besoin de la vie extérieure et bruyante.

48. *La formation sociale imprime aux récréations un caractère spécial*[6]. (Voir les exemples indiqués aux renvois.) Le Turc cherche son plaisir dans le repos aussi complet que possible, l'Anglais dans les exercices violents; voilà les deux extrêmes, qui dérivent de deux formations sociales très différentes.

CONCLUSIONS. — 1. Le mode d'existence varie suivant les conditions du lieu (Réperc. 1, 2), du travail (Réperc. 6, 8, 9, 10) et de l'état social (Réperc. 3, 4,5, 7, 11).

2. La nourriture varie suivant les conditions du sol (Réperc. 13, 18) et du clima (Réperc. 15, 16, 17, 19, 20).

3. La grandeur de l'habitation varie suivant le climat (Réperc. 24, 25) et suivant le type de la famille (Réperc. 21, 22, 23).

4. L'installation intérieure varie suivant le climat (Réperc. 26, 32) et la formation sociale (Réperc. 30, 31).

5. La situation des habitations varie suivant le degré de sécurité (Réperc. 27, 28).

6. La fixité de la résidence varie suivant la formation sociale (Réperc. 29).

7. Le chauffage et l'éclairage varient suivant le climat et les productions (Réperc. 33, 34).

8. Les vêtements varient suivant le climat (Réperc. 35), le travail (Réperc. 39, 41), la résidence (Réperc. 36), la mode (Réperc. 37), les sports (Réperc. 38).

9. L'hygiène est influencée par le lieu et le travail (Réperc. 42, 43, 45, 46) et par la formation familiale (Réperc. 44).

10. Les récréations sont influencées par le climat (Réperc. 47) et par la formation sociale (Réperc. 48).

V. — Les Phases de l'existence.

Avec le Mode d'existence, nous avons considéré les nécessités ordinaires, journalières pour ainsi dire, de la vie. Les Phases de l'existence se rapportent aux nécessités extraordinaires, survenances notables ou perturbations, qui viennent, à certains moments, compliquer ou troubler la vie de tous les jours. Quelles sont les causes qui les déterminent, qui les aggravent, ou qui permettent de les résoudre?

Si on veut ramener ces causes à leurs éléments les plus simples, on peut les formuler d'après les trois répercussions suivantes :

1. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 36, 50. O. E., V, 335; VI, 157, 302, 300, 312, 447.
2. *Sc. soc.*, fasc. XXII, 60. O. M., I, 397.
3. *Sc. soc.*, VI, 469 à 487.
4. *Sc. soc.*, VI, 478.
5. O. E., I, 363; V, 387. *Sc. soc.*, XI, 55; XXIII, 282; XXXIII, 423; fasc. XXVIII, 183.
6. *Sc. soc.*, V, 266 à 268; X, 82, 92; XXVIII, 219; XXXIII, 173, 317; fasc. XXVIII, 101. O. E., IV, 125, 206. O. M., I. 382; III, 296, 323, 389.

1° *Les phases de l'existence sont surmontées grâce à la facilité des conditions sociales*[1]. C'est le cas des populations qui trouvent des facilités de vie naturelles, grâce à l'abondance des productions spontanées (steppes, cueillette, etc.), et grâce à la communauté (du travail, du sol, de la famille). Appuyée sur ces deux soutiens, la famille résiste plus facilement aux survenances et perturbations qui viennent compliquer son existence, parce que ces difficultés sont réduites par le fait même des circonstances.

2° *Les phases de l'existence ne sont pas surmontées à cause de la difficulté des conditions sociales*[2]. Ce cas se produit lorsque les deux ressources des productions spontanées et de la communauté viennent à se restreindre, ou à faire complètement défaut, sans que les individus soient formés à se soutenir par eux-mêmes, c'est-à-dire par de bonnes conditions sociales. C'est le cas des sociétés à formation communautaire, ou particulariste, instable et ébranlée (voir la Classification sociale). L'homme est alors hors d'état de résister aux difficultés des phases de l'existence.

3° *Les phases de l'existence sont surmontées malgré la difficulté des conditions sociales*[3]. C'est la situation inverse de celle du premier type. Ici, l'homme n'a plus à compter sur les facilités de vie, mais du moins il est apte à s'appuyer sur lui-même, parce qu'il est formé au travail et à l'initiative. C'est le cas des sociétés à formation particulariste, ébauchée ou développée (voir la Classification), du moins pour les individualités qui présentent à un degré éminent les caractères imprimés par cette formation.

Ces trois répercussions sont assez générales pour être considérées comme les trois lois des phases de l'existence.

Edmond Demolins.

1. *Sc. soc.*, XVIII, 487 ; XII, 380 à 391. O. E., IV, 287. *Sc. soc.*, XXIII. O. E., II, 5, 40, 52 ; V, 44. O. M., 1re sér., IV, 89.

2. *Sc. soc.*, XVIII, 490. Accidents et maladies : *Sc. soc.*, fasc. XXII, 33. O. M., III, 188. Vieillesse : O. E., VI, 396. O. M., III, 445. Chômages : O. E., V, 458. O. M., 2e sér., II, 430. Dettes : O. E., II, 104 ; IV, 159, 248. Inconduite : *Sc. soc.*, fasc. XXII, 35. O. E., II, 314 ; III, 244. O. M., III, 56 ; 2e sér., I, 293, 308, 421 ; II, 413, 291, 293 ; IV, 169. Calamités diverses : O. E., II, 111, 375 ; IV, 162, 189. O. M., IV, 169 ; 2e sér., I, 52 : II, 288, 320.

3. *Sc. soc.*, XVIII, 495 ; XIX, 129 ; XXXVI, 341 ; fasc. XXII, 76. O. E., III, 4, 56, 113, 169, 213, 322, 351, 359, 362 ; IV, 15, 32, 441 ; V, 187. O. M., 2e sér., II, 432.

L'HUMANITÉ ÉVOLUE-T-ELLE VERS LE SOCIALISME ?

M. Creveaux nous envoie une seconde lettre, à propos des explications que nous avons publiées dans le dernier *Bulletin*, au sujet du socialisme. Dans cette lettre, M. Creveaux se borne à critiquer le travail des femmes à l'usine, et il nous fait un noir tableau de la vie des ouvrières d'atelier. Tout ce que dit M. Creveaux à ce sujet est parfaitement exact, et nous sommes heureux d'être entièrement d'accord avec lui sur ce point.

La seule erreur de M. Creveaux consiste à croire que la situation de la femme était meilleure dans le passé qu'elle ne l'est à présent. Il nous dit qu'actuellement, la femme mariée, après son travail à l'usine, doit faire le ménage. Croit-il qu'anciennement elle n'avait pas autant à faire? Au lieu de filer et de tisser dans un atelier, elle filait et tissait à la maison, à la veillée, pendant que les hommes se reposaient et bavardaient ; et rien ne venait limiter le temps de travail. La femme était autant esclave que maintenant ; nous croyons même qu'elle l'était plus. Il suffit de voir quelle est sa condition dans les pays où le machinisme n'a pas pénétré, chez les Asiatiques et les Nègres, chez les Slaves, et, aujourd'hui même, chez la plupart de nos populations agricoles. Partout, la femme, outre les travaux du ménage, travaille dans les champs, exerce l'industrie textile à domicile, porte les fardeaux. Plus on se rapproche de la formation particulariste, et plus la femme reste confinée dans le travail du ménage qui forme son attribution naturelle. Le développement du machinisme, dans les pays anglo-saxons, n'a pas arraché la femme *mariée* à son foyer ; dans les pays communautaires, ce même développement du machinisme, enlève la femme aux travaux des champs et de la veillée et l'amène à l'atelier, tout en lui conservant, dans les deux cas, les soins du

ménage. Pour faire une comparaison exacte, il faut prendre les mêmes espèces.

Reste le point de vue moral. L'ouvrière en fabrique est-elle plus exposée que l'ouvrière des champs, que la modiste, que la servante, ou, comme le disait M. de Rousiers dans sa remarquable conférence à notre dernier congrès, que la jeune fille riche qui va dans le monde? Il serait difficile de le dire. Ce que l'on peut affirmer, c'est que la femme, dans toutes les situations, est exposée, et elle l'est d'autant plus que sa formation morale et celle du milieu où elle vit sont moins solides.

Il est à désirer que la question du féminisme, qui passionne tous les esprits à l'heure actuelle, soit étudiée par l'un des collaborateurs de la *Science sociale ;* elle le sera tôt ou tard. Mais, dès à présent, nous pouvons dire, d'après les répercussions concernant cette question que M. Demolins a collectionnées pour le *Répertoire*, que l'évolution de l'humanité se fait dans le sens de l'élévation morale de la femme. Le *statu quo*, possible dans le passé, ne l'est plus dans le présent, et sera mortel dans l'avenir. Il est impossible de changer la face des choses, il faut s'y adapter.

P. DESCAMPS.

INTRODUCTION
A
LA SCIENCE SOCIALE.

Nous venons de réunir en un volume et sous ce titre, les fascicules 36, 1, 10 et 11 de la *Science sociale*. Ce volume de 400 pages est la meilleure introduction à l'étude de la science sociale et nous le signalons particulièrement à nos lecteurs comme ouvrage de propagande. Ce volume expose les origines de la science sociale, la méthode et la classification.

En voici la table des matières :

I. Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine, par E. Bouchié de Belle.

II. La méthode sociale : ses procédés et ses applications :

1° Nos deux premiers maîtres, par Edmond Demolins.

2° L'École de la science sociale et sa méthode, par Paul de Rousiers.

3° La classification des espèces de la famille établie par Le Play est-elle exacte? par Robert Pinot.

4° Comment on analyse et comment on classe les faits sociaux, par Edmond Demolins.

III. La science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale résultant des observations faites d'après la méthode de la science sociale, par Edmond Demolins.

IV. L'état actuel de la science sociale, par Edmond Demolins.

Nous ne disposons que d'un petit nombre d'exemplaires de ce volume et nous engageons ceux de nos lecteurs, qui désirent se le procurer, à nous adresser leur demande le plus tôt possible. (Prix 6 fr. *franco*, pour les premiers souscripteurs; le prix sera porté ultérieurement à 8 fr.).

LA RICHESSE COMPARÉE DES NATIONS

Voici d'après l'*Italia Economica,* de 1907, quelle serait la richesse moyenne de chaque habitant, dans les principaux pays civilés. Nous rangeons les pays dans l'ordre de richesse décroissante :

Grande-Bretagne .	6.993 fr.	par habitant
Etats-Unis........	6.459	—
Belgique.........	5.602	—
France...........	5.492	—
Suisse.......... .	3.383	—
Allemagne.......	2.622	—
Suède............	2 336	—
Italie	2.003	—
Autriche-Hongrie .	1.959	—

Sans attacher une grande importance à l'exactitude absolue des chiffres donnés par des statistiques de ce genre, il est cependant probable que les proportions entre ces chiffres sont à peu près celles de la réalité. Ce qui ressort d'abord de ce tableau, c'est la supériorité incontestable des pays anglo-saxons et l'infériorité des pays communautaires.

Si l'on entre dans le détail, il peut sembler étrange, au premier abord, de voir l'Anglais plus riche que l'Américain, de constater le faible rang tenu par l'Allemagne et la supériorité de l'Italie sur

l'Autriche. Mais voyons les choses de plus près, en nous rappelant qu'il ne faut pas confondre la richesse, c'est-à-dire la valeur de la propriété et du capital, avec le revenu, le bénéfice ou le taux du salaire.

Si l'on compare la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis, on verra d'abord que, dans le premier pays, l'hectare de terre a une valeur supérieure parce que la densité de la population est plus grande et que le sol y a été plus travaillé, plus amélioré que les terres vierges du Far West; en second lieu, les constructions industrielles (usines, railways, etc.) sont beaucoup plus développées; enfin, il faut tenir compte des immenses économies amassées par les ouvriers anglais dans les caisses des trades-unions et des coopératives. En réalité, l'Américain a un revenu supérieur (bénéfice ou salaire) avec un capital moins élevé, parce que les conditions de la production sont plus faciles par suite de l'abondance des terres vacantes. S'il y a plus de milliardaires aux Etats-Unis, cela prouve seulement que le capital industriel y est plus concentré. La Belgique est dans une situation analogue à celle de la Grande-Bretagne, mais la richesse est moins grande. Cette analogie dans la situation économique fait qu'il y a proportionnalité entre les salaires, les bénéfices et la richesse. Celle-ci est beaucoup plus diffuse en Belgique qu'en Angleterre, et cela donne un résultat moindre.

Quoique la France soit moins industrielle que la Belgique et que son sol soit généralement moins bien cultivé, on y voit cependant la richesse moyenne presque aussi élevée. Grâce à son climat, la France jouit de quelques avantages naturels, ce qui donne un bénéfice plus facile et celui-ci tend à s'accumuler dans les bas de laine. Beaucoup de Français, à l'heure actuelle, vivent sur le capital accumulé par leurs ancêtres; la France est, comme on sait, l'un des pays qui comptent le plus de rentiers.

L'Angleterre, la Belgique et la France sont des nations créancières. L'Amérique rembourse peu à peu les emprunts qu'elle a dû faire à l'Europe pour la mise en valeur de son territoire. L'Allemagne, pays pauvre, n'avait pu se constituer une réserve de capitaux, malgré l'industrie de ses habitants, et, à l'heure actuelle, malgré son énorme développement économique, elle vit encore, en grande partie, au jour le jour, et bien souvent grâce au crédit. Cela tient à ce que l'industrie de ce pays est, en grande partie spécialisée dans la fabrication des articles à bon marché, où le bénéfice est, en conséquence, très faible; ces conditions sont donc peu favorables à une épargne considérable.

En Italie, la richesse diminue encore, surtout à cause des provinces méridionales dont la pauvreté vient abaisser la moyenne générale: en effet, la Lombardie, avec sa culture prospère et son industrie, se place au niveau de l'Allemagne, pour la richesse. Avec l'Autriche-Hongrie, nous entrons dans le monde slave routinier et paresseux. La Russie, l'Espagne et la Turquie se placent encore plus bas; mais nous sommes alors chez les « débiteurs héréditaires ».

De tout cela il ressort une loi curieuse. La richesse n'est pas proportionnelle à la fertilité du sol; elle n'est pas, non plus, absolument proportionnelle au travail, quoique ce dernier joue un rôle indéniable à sa formation; il faut, avant tout, que le travail soit organisé de la façon la plus profitable.

La richesse ne donne pas la supériorité sociale, mais la supériorité sociale mène tôt ou tard à la richesse. Et, chose curieuse et réconfortante, les plus hauts salaires sont payés dans les pays où le capital est le plus abondant.

P. Descamps.

Le classement des fascicules.

Nos lecteurs ont compris que la publication de la Revue par fascicules indépendants donne le moyen de classer ces derniers d'une façon méthodique. Ce classement se fait dans nos reliures mobiles [1], ce qui permet d'intercaler les nouveaux fascicules à la place qu'ils doivent occuper. La Bibliothèque de la Science sociale est ainsi toujours tenue à jour et en ordre.

Nous avons cru devoir modifier cet ordre pour le rendre encore plus méthodique.

1. Pour les reliures mobiles, voir la couverture, page 2.

Nos lecteurs trouveront les indications nécessaires à ce sujet, s'ils veulent bien se reporter aux renseignements donnés pour le *classement des fascicules* (page 2 de la couverture) et à la liste des ouvrages de la *Biblioheque sociale* (pages 3 et 4 de la couverture). Cette dernière liste sera régulièrement tenue à jour, ce qui permettra aux lecteurs de mettre les nouveaux fascicules à la place qu'ils doivent occuper.

Va-t-on vers le Socialisme?

Du *Journal des Débats* :

« Le rude échec des socialistes allemands dans les élections au Reichstag conduit assez naturellement à se poser cette question, d'autant plus que d'autres symptômes semblent révéler un fléchissement dans la marche en avant du socialisme. Il y a, il est vrai, bien des espèces de socialismes. Celui dont l'opinion se préoccupe est surtout le socialisme à la mode : le collectivisme auquel se rattachent le gros des socialistes allemands, et une partie appréciable des socialistes français. Très certainement, la doctrine de Marx a reçu, en ces dernières années, d'assez vigoureux assauts. Les derniers volumes du maître n'apportent pas la confirmation des subtiles déductions dans lesquelles il a entortillé sa théorie de la plus-value. On s'est tenu d'ailleurs, parmi les partisans du collectivisme, à un idéal social, dont on ne donnait que de vagues et brumeux aperçus. Ceux qui parlent du grand soir en parlent maintenant comme d'un événement lointain, qu'ils ne verront pas, ni leurs petits-neveux non plus. Puis, malgré leurs belles résolutions de ne point s'allier dans les Parlements aux partis bourgeois, les députés collectivistes ont cédé peu à peu à l'entraînement du milieu, et ouvert la porte à toutes les hérésies.

« Il n'en saurait être autrement de cette forme de socialisme, qui, au fond, malgré les formules, est à base de communisme. La raison en est qu'il y a une tendance invincible de l'humanité vers un idéal bien différent de celui que l'on poursuit sous le nom de collectivisme. Dans une savante et consciencieuse étude, publiée, il y a peu de temps, par la *Science sociale*, M. Paul Descamps se demande si l'humanité évolue vers le socialisme. Pour éclairer sa religion sur ce point, après avoir défini les différentes formes du socialisme : le communisme, le collectivisme, le monopolisme et donné une analyse des théories sur lesquelles on les a échafaudées, il analyse en détail leurs applications. Il ressort de cet examen, conçu suivant la méthode en honneur à la *Science sociale*, que les Associations socialistes ont été, suivant leurs différents modes, les organisations des premières sociétés, soit un État rudimentaire. C'est une société de ce genre, sous le régime des Incas, que trouva Pizarre au Pérou lorsqu'il en fit la conquête. Le travail servile y était organisé en grand, et c'est ce que M. P. Descamps appelle le communisme d'État. Si l'on observe des faits plus proches de notre temps, on constate que le *mir* russe, autre forme différente d'Association socialiste. le communisme de famille, est une forme vieillie contraire au progrès. Le *mir* a été un obstacle à l'amélioration de la culture et à l'émigration par suite du servage dans lequel il tenait le moujick. L'étude de M. Descamps est riche en faits et en exemples historiques, et l'on comprend que nous ne puissions, ici, qu'en signaler quelques-uns. Tous montrent que les Sociétés tendent, là où l'évolution est devenue tardive, à se dégager des formes primitives rudimentaires d'Associations qui étaient ou sont encore des Associations socialistes. La conclusion de l'auteur, bien des fois obtenue au moyen d'autres méthodes par les économistes, et que les Associations communistes, collectivistes et monopolistes, pour employer ses expressions, ne résistent pas au travail intense et progressif, au machinisme et au grand commerce. Elles disparaissent sous l'action du progrès. Nous voilà loin de la conception des socialistes doctrinaires. Leur idéal n'est pas dans l'avenir, mais dans le passé. Ils peuvent encore parler de la terre de Chanaan à beaucoup de gens qui les croiront; ils seront impuissants à les y conduire. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ferdinand Brunetière, par l'abbé Th. Delmont, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. In-12, P. Lethielleux.

Brunetière a tenu une si grande place dans la critique et l'enseignement littéraire, ainsi que dans l'apologétique contemporaine, qu'il est tout naturel qu'au lendemain de sa mort prématurée on cherche à fixer ses traits.

C'est la vie laborieuse de ce travailleur acharné, que trace d'abord l'abbé Delmont, en un style vif et alerte. Puis, il parcourt toute l'œuvre du *Critique* de la *Revue des Deux-Mondes*, du professeur et de l'historien littéraire. L'*Orateur* est glorifié depuis ses conférences à l'Odéon jusqu'à ses *Discours de combat* et à ses conférences fameuses sur l'Encyclopédie. Une table alphabétique des noms propres en 24 colonnes indique la documentation.

L'Allemagne moderne, son Évolution, par Henri Lichtenberger, maître de conférences à la Sorbonne. — Un volume in-18. Ernest Flammarion.

Dans cet ouvrage, on essaye de donner, en quatre livres, un tableau sommaire de l'évolution économique, politique, intellectuelle, artistique de l'Allemagne moderne. Les Allemands ont été, parmi les peuples de l'Europe, l'un de ceux chez qui la raison scientifique et la volonté organisatrice ont accompli les plus extraordinaires prouesses. La pensée allemande a puissamment contribué au développement des sciences positives, à l'élaboration d'une explication rationnelle de l'univers. La force allemande a tendu à la conquête de la puissance économique et de la puissance politique; elle a fait de l'Allemagne une des nations les plus « expansives » du monde.

L'ouvrage comprend quatre parties : l'évolution économique, l'évolution politique, l'évolution de la pensée religieuse et philosophique, l'évolution artistique.

Histoire socialiste (1789-1900), publiée sous la direction de Jean Jaurès

Dixième volume : *Le second Empire* (1852-1870), par Albert Thomas, Jules Rouff.

La collection de l'*Histoire socialiste* à laquelle ont collaboré les principaux militants du parti socialiste de Jaurès : Gabriel Deville, Brousse, Turot, Viviani, Fournière et Renard, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : *Le second Empire*, par Albert Thomas. L'auteur expose, à son point de vue, l'évolution économique et sociale de la France sous le second Empire.

C'est à cette époque, qui vient à peine d'entrer dans l'histoire, que fut réalisée provisoirement par l'union personnelle, la fusion de l'organisation économique et l'organisation politique. De nombreuses planches illustrent ce volume.

Le Machiavélisme, par Charles Benoist, 1re partie, *Avant Machiavel*. — Un volume in-16; Plon-Nourrit.

Le machiavélisme est un réalisme appliqué étroitement et exclusivement à la politique. Machiavel, qui a inspiré les grandes pensées de tant de règnes fameux, et qui continue son action dans une époque où le culte des résultats et le respect de la force tiennent souvent lieu de principes, ne s'est point proposé de construire un système. Telle est l'opinion de M. Charles Benoist. L'ouvrage qu'il vient d'entreprendre se divise en trois parties : une partie historique et préliminaire où se détermine, par des exemples connus, par l'étude du milieu social, le type machiavélique du Prince avant Machiavel; une partie critique qui nous montre Machiavel mettant ses idées en formules d'après les matériaux qu'il a pu amasser; enfin, une partie en quelque sorte « expérimentale » qui suit presque jusqu'à nos jours les déviations ou les applications légitimes de la doctrine du secrétaire florentin. « Quand Machiavel parut, qu'est-ce que le passé avait accumulé? qu'est-ce que le présent contenait de machiavélisme? » Ainsi peut se résumer le premier volume de l'ouvrage du député de Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. EDMOND DEMOLINS

LES

POPULATIONS VITICOLES

L'ÉVOLUTION DU TYPE DU VIGNERON ET LA CRISE ACTUELLE

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
1907

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE. — **L'Évolution du type du vigneron.**

Classification des différentes variétés.

I. ***Le vigneron primitif.*** P. 7.

1° *Le paysan vigneron.* — Caractères généraux.
2° *L'ouvrier vigneron.* — Caractères généraux. — Monographie du manœuvre-vigneron de la Basse-Bourgogne; — du tailleur de silex et vigneron de l'Orléanais.

II. ***Le vigneron producteur de vin ordinaire.*** P. 10.

1° *Type de la plaine.* — Monographie du métayer de Toscane.
2° *Type des coteaux.* — Type tourangeau. — Type de la Limagne. — Type des coteaux italiens. — Type alsacien. — Type du colon du Sahel. — Type du Châlonnais.

III. ***Le vigneron producteur de vin fin.*** P. 25.

Caractères généraux. — Type du Bordelais.

IV. ***Le vigneron bouilleur de cru.*** P. 28.

Variété de l'Armagnac. — Variété de la Saintonge.

V. ***Le vigneron intensif.*** P. 38.

Les coteaux de Saumur. — Le Bas-Languedoc.

DEUXIÈME PARTIE. — **La Crise actuelle.**

I. ***Période ancienne.*** P. 46.

Production de vin, puis d'eau-de-vie.

II. ***Période de prospérité due aux chemins de fer.*** P. 48.

Production du vin de table ordinaire après la crise de l'oïdium. — L'enrichissement rapide et ses effets.

III. ***La crise du phylloxéra.*** P. 52.

La crise. — La reconstitution des vignes et la culture intensive. — Ses effets sur le travail et la propriété.

IV. — ***La crise de la mévente des vins.*** P. 56.

Causes de la crise. — Ses répercussions sur le travail et la propriété. — Grèves et syndicats. — La force des choses l'emporte sur les organismes humains. — Recours à l'État.

V. ***Les remèdes à la crise actuelle.*** P. 66.

Revendications des vignerons. — Solution de l'État. — Le patronage. — Le contrat collectif. — Le retour au métayage. — La philanthropie. — Solutions particulières. — L'évolution moderne et la spécialisation. — L'avenir.

LES

POPULATIONS VITICOLES

L'ÉVOLUTION DU TYPE DU VIGNERON ET LA CRISE ACTUELLE

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION DU TYPE DU VIGNERON

La culture de la vigne est une *culture arborescente*. C'est donc l'une des formes les plus simples de la culture ; elle est, pour ainsi dire, un intermédiaire entre la cueillette et la culture proprement dite.

La cueillette s'applique aux productions spontanées qui ne requièrent presque aucun travail préalable, comme les arbres fruitiers des régions tropicales : cocotiers, bananiers, arbre à pain, etc.

La vigne demande un certain travail, mais moins pénible et plus attrayant que celui de la culture proprement dite.

Parmi les différentes cultures arborescentes créant un type social distinct, M. Demolins [1] distingue, en France, le châtaignier et le noyer, l'olivier, enfin la vigne.

La zone du châtaignier et du noyer forme comme un anneau autour du Plateau central, anneau situé à une hauteur moyenne de 500 mètres d'altitude, dans le Limousin, le Quercy, le Péri-

1. *Les Français d'aujourd'hui*, livre II.

gord, le Vivarais, etc. La zone de l'olivier comprend la partie basse et moyenne de la vallée du Rhône.

La zone de la vigne est répandue un peu partout en France; mais est cependant strictement délimitée.

C'est ce que nous allons voir.

La vigne exige une chaleur intense et sèche pendant l'été; elle craint le froid et l'humidité. Cependant elle supporte bien des hivers rigoureux, mais les gelées de printemps sont mortelles pour les bourgeons, tandis que les pluies et les gelées d'automne sont mortelles pour les fruits.

Quant au sol, la vigne n'est pas exigeante; elle s'accommode des terres les plus médiocres. Elle préfère même les sols calcaires et siliceux, qui sont souvent improductifs pour les autres espèces cultivées[1].

Dans les pays méridionaux, la vigne pousse en *plaine,* parce que la chaleur y est très grande en été. Il en est ainsi en Italie et dans le midi de la France (Languedoc, etc.).

Un peu plus au nord, elle ne pousse plus que sur les *coteaux* exposés au soleil (Champagne, Lorraine, Alsace, etc.). Elle ne pousse plus dans les plaines, ou dans les régions maritimes, parce que la chaleur n'y est pas assez claire en été ou que l'humidité est trop grande. C'est pourquoi elle ne vient pas dans la France du Nord-Ouest (Flandre, Normandie, Bretagne, etc.), quoique ces régions soient à peu près à la même latitude que les pays où poussent les crus du Rhin et de la Moselle. Seulement, ici, c'est le climat continental avec ses fortes chaleurs d'été; dans le premier cas, au contraire, c'est le climat maritime; si les hivers y sont moins rigoureux, en revanche, les étés sont moins chauds, et, de plus, l'humidité est très grande. Enfin le froid élimine la vigne des pays situés à une trop grande altitude (Plateau central par exemple), ou à une latitude trop septentrionale.

En France, M. Demolins distingue quatre grandes zones de vignobles[2] :

1. E. Demolins, *Les Français d'aujourd'hui,* livre II.
2. *Loc. cit.,* p. 122.

1° *La zone méditerranéenne,* chaude et sèche; la vigne s'y développe, même en plaine. Les principaux crus sont ceux des coteaux du Rhône, de l'Hérault et du Gard.

2° *La zone du Sud-Ouest,* très favorable encore; la chaleur y est suffisante et l'humidité tempérée. Les principaux crus sont ceux du Bordelais et de l'Armagnac.

3° *La zone du Centre et de l'Ouest,* moins favorable; la chaleur y est parfois insuffisante et l'humidité parfois trop abondante. Les principaux crus sont ceux des coteaux de la Loire et de la Charente.

4° *La zone de l'Est,* la plus septentrionale; elle est, par le fait même, dans des conditions plus difficiles, car la vigne est exposée aux gelées de mars et d'avril. Mais, par suite de l'éloignement de la mer, l'été est généralement très chaud et l'automne est moins pluvieux que dans le Nord-Ouest. Les principaux crus sont ceux de la Bourgogne, de la Lorraine et de la Champagne.

Voilà le *Lieu* et ses différentes variétés, donnant naissance à deux types, suivant que l'on cultive en plaine (zone méditerranéenne), ou sur les coteaux (zones du Sud-Ouest, du Centre et de l'Est).

Mais le type social n'est pas seulement influencé par le lieu physique; d'autres éléments concourent à sa formation ou à son évolution. L'un des facteurs les plus importants à cet égard est celui des *Transports*. La question des transports joue un rôle considérable dans l'évolution des types sociaux. C'est là un phénomène que la science sociale met de plus en plus en relief, au fur et à mesure qu'elle se constitue, au point que, maintenant, il y a presque toujours lieu de distinguer, dans l'étude d'un pays, le type avant et le type après le développement des transports[1]. Pour la vigne, la question des transports est, si l'on peut dire, encore plus importante que pour

1. Voir dans la *Science sociale* les études de M. Paul Roux sur la Plaine saxonne celles de M. C. Borlet et de M. Poncier sur la Savoie, etc. Nous avons nous-mêmes essayé de généraliser l'influence énorme que le développement des transports a eue sur l'évolution de l'humanité, en faisant disparaître les formes anciennes du socialisme. (*L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?*)

toute autre culture. En effet, on ne vit pas directement des produits de la vigne; si l'on n'a pas d'autre culture, il faut exporter. La question des débouchés est donc primordiale, et il y a lieu de la considérer attentivement.

Si l'on peut dire que la vigne ne prend toute son importance, au point de vue économique, que lorsque les possibilités d'exporter se sont fait jour, il n'en n'est pas moins vrai que, de tout temps, elle a pu être cultivée à titre accessoire. Il y a eu partout une période où la vigne ne constituait que l'un des éléments du domaine plein; et il en est encore ainsi, pour certaines familles, au moins dans quelques régions. Dans cette période, que l'on peut qualifier de *primitive,* chaque famille produit tout ce dont elle a besoin pour sa consommation, et le vignoble forme une partie du domaine : chacun boit son propre vin, et n'en vend pas, ou ne vend qu'un faible excédent. On a alors le type du *paysan vigneron.* Ce type s'est prolongé (avec quelques modifications), dans certaines contrées, parmi les petits bordiers qui, travaillant pour un grand propriétaire, ont conservé un petit vignoble pour leur consommation personnelle. C'est alors l'*ouvrier vigneron.*

Dans une seconde période, que nous appellerons *commerciale,* chacun, tout en consommant son propre produit, a un large excédent qu'il exporte; il cherche à produire le plus possible pour s'enrichir; on a alors le type véritable du vigneron, celui sur lequel la vigne produit toutes ses répercussions sociales.

Mais ce type peut lui-même se subdiviser en deux autres, suivant que l'on a en vue simplement la production du vin, ou sa transformation en eau-de-vie. Nous appellerons le premier le *vigneron proprement dit* et le second, le *vigneron bouilleur de cru.*

Enfin, il y a, actuellement, en France, une dernière catégorie qui n'existe que depuis quelques années, et que nous dénommerons le *vigneron après le phylloxéra.* Le phylloxéra, qui s'est développé pendant la dernière moitié du siècle passé, a tellement bouleversé les conditions de la viticulture, qu'il est nécessaire de faire une variété nouvelle des pays qui ont subi ses

atteintes. Le phylloxéra a obligé les viticulteurs à augmenter les rendements à l'aide de procédés perfectionnés, de sorte que ce type peut être appelé le *vigneron intensif*.

Sous un troisième point de vue, on peut encore distinguer les pays produisant les vins fins de ceux qui produisent les vins ordinaires ou communs. Évidemment, les vins fins ne se développent, ou ne font sentir leurs effets sociaux, qu'avec les facilités de communications. Le producteur de vin fin formera donc une variété du vigneron proprement dit. Ce type a été moins bouleversé par le phylloxéra, car nous verrons qu'il a été capable de surmonter facilement la crise.

Nous aurons donc le tableau suivant :

I. Période primitive. . . .	*Vigneron primitif.*	Paysan vigneron.
		Ouvrier vigneron.
II. Période commerciale. . .	*Vigneron proprement dit.*	Vins ordinaires.
		Vins fins.
	Vigneron bouilleur de cru.	
III. Période du phylloxéra.	*Vigneron intensif.*	

Il y a aussi le *producteur de raisins de table*, mais nous ne parlerons pas de cette dernière variété qui est peu répandue, et qui sort du type du vigneron proprement dit. Nous aurons donc les cinq variétés suivantes que nous allons étudier successivement :

1° Le vigneron primitif;

2° Le vigneron producteur de vin ordinaire;

3° Le vigneron producteur de vin fin;

4° Le vigneron-bouilleur de cru;

5° Le vigneron intensif.

I. — LE VIGNERON PRIMITIF.

Comme nous venons de le dire, le type du vigneron se divise en deux variétés : le paysan vigneron et l'ouvrier vigneron.

1° LE PAYSAN VIGNERON. — Dans ce type, l'influence de la vigne ne produit pas tous ses effets, parce qu'elle n'est cultivée

qu'accessoirement, pour la production familiale. Il est donc influencé en partie par les autres travaux qui, très souvent, exercent une action prépondérante sur la constitution de l'organisme social. Ainsi, l'on peut voir, ou l'on a vu, dans de nombreuses contrées, la vigne cultivée par des familles patriarcales ou quasi patriarcales exploitant un domaine assez étendu; mais le vignoble ne forme qu'une petite parcelle de ce domaine, dont la plus grande partie est en prairies ou en céréales. Ce type est évidemment plus paysan que vigneron : c'est le type du *paysan vigneron*.

Nous n'insisterons donc pas.

Nous dirons seulement que l'on trouvera la description de ce type dans les monographies suivantes : *Le Paysan de la Theiss* (*Ouvriers européens*, t. II, ch. VII); — *Le Paysan savonnier de la Basse-Provence* (*Id.*, IV, ch. VIII); — *Le Fermier du Nivernais* (*Ouvriers des Deux-Mondes*, V, n° 38); — *Le Métayer de la Basse-Provence* (*Id.* 2e sér., II, n° 59); — *Le Métayer du pays d'Horte* (*Id.*, 2e sér., t. I, n° 53.

2° L'ouvrier vigneron. — Dans d'autres régions, la grande propriété s'est développée, pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher ici. Alors, on voit apparaître l'ouvrier agricole salarié en nature, ou en espèces. Cet ouvrier agricole est très souvent un très petit propriétaire voisin dont le domaine est insuffisant à nourrir sa famille, et qui cherche un supplément de ressources, en travaillant à certaines époques pour le grand propriétaire. Cette propriété fragmentaire se compose très souvent simplement d'une maison avec un jardin et d'un petit vignoble, quelquefois un champ de pommes de terre, une chénevière, plus rarement un petit champ de céréales, parce que ce dernier demande un outillage plus important. On peut dire que le jardin et le vignoble, sont les parties qui, après la maison d'habitation, résistent le plus longtemps à l'expropriation, parce que la culture des légumes et la culture arborescente sont les mieux adaptées à la petite propriété. Nous avons alors le type de l'*ouvrier vigneron*.

Il est ouvrier en ce qu'il fait un travail salarié pour un grand patron rural ou industriel ; et il est vigneron, en ce qu'il cultive sa vigne et fabrique son propre vin.

Nous pouvons citer comme exemple la monographie du *Manœuvre vigneron de la Basse-Bourgogne,* établie d'après les observations de M. E. Avalle, faites en 1860 aux environs d'Auxerre (Yonne)[1].

Dans la Basse-Bourgogne, la propriété est très divisée. L'Yonne a trois millions de parcelles, et, de tout temps, l'on s'est plaint de cette extrême division et l'on a cherché à y porter remède[2].

L'ouvrier qui fait l'objet de la monographie possède, outre son habitation et un jardin de 7 ares, un vignoble de 25 ares qui produit environ 400 litres de vin pour la consommation familiale. Il tire donc sa nourriture d'autres sources. Ainsi, il afferme un champ de 75 ares, élève quelques animaux domestiques, et travaille à la journée chez les grands propriétaires voisins. Il nous représente bien le type du vigneron ouvrier agricole, mais il est évident qu'ici la vigne ne produit pas tous ses effets.

Nous pouvons voir le type du vigneron ouvrier industriel dans la monographie du *Tailleur de silex et vigneron de l'Orléanais,* relevée en 1887 par M. Fénelon Gibon[3]. Il tire son principal revenu de la taille du silex à domicile, pour le compte d'un marchand de pierres à fusil, mais il trouve un supplément de ressources dans la culture d'un jardin de 11 ares et de quelques vignobles d'une contenance totale de 67 1/2 ares lui fournissant par an 1.300 litres de vin, dont 115 seulement sont réservés à la consommation ménagère, le surplus étant vendu à un négociant qui se charge de l'écouler. Nous voyons donc ici les débuts de l'exploitation de la vigne en vue de la vente. Ajoutons que cette famille possède sa maison d'habitation et qu'elle épargne en vue d'acheter de nouveaux vignobles.

On voit par ces deux monographies comment naît et se développe le type du petit vigneron ; mais jusqu'ici les effets pro-

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, IV, n° 32.
2. L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 191.
3. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., II, n° 62.

pres à la vigne sont encore voilés. Ils vont devenir plus sensibles dans la variété suivante.

II. — LE VIGNERON PRODUCTEUR DE VIN ORDINAIRE.

Ce type se distingue du précédent en ce que le vin est produit en vue de la vente. De là, un certain enrichissement possible, qui toutefois reste limité parce que l'on ne produit que des vins ordinaires.

Ici également nous pouvons distinguer deux variétés : dans la première, qui domine dans les plaines, la vigne, quoique exploitée commercialement, ne forme qu'une partie du domaine ; dans la seconde, qui se trouve surtout dans les pays de coteaux, la vigne prédomine sur les autres cultures.

1° Type de la plaine. — Ce type ne se rencontre que dans la zone méditerranéenne. Nous avons une monographie de cette variété, celle du *métayer de Florence*, étudié en 1857 par M. Ubaldino Perruzzi[1]. Ce métayer vit en famille quasi patriarcale, c'est-à-dire que le père vit avec son fils aîné marié et les autres enfants célibataires. Une particularité de la Toscane est qu'il n'y a pas de vignoble séparé du reste du domaine; les vignes sont plantées au milieu des champs de céréales, et il en est de même des oliviers. La famille étudiée cultive, dans ces conditions, une métairie de 7 hectares 1/2, et récolte 4.000 kgs de vin dont la moitié va au propriétaire. De la part qui lui revient, 700 kgs vont à la consommation familiale, le restant étant vendu. Il faut ajouter 457 kgs de piquette et 23 kgs de vinaigre qui lui reviennent entièrement et qui rentrent également dans la consommation ménagère. La stabilité de la population est assurée par la pratique du métayage qui réduit les risques du cultivateur, en les faisant partager par le grand propriétaire; elle l'est, en outre, par la diversité des cultures dont les produits sont,

1. *Ouvriers européens*, IV, ch. III.

autant que possible, consommés sur place; elle l'est, enfin, par l'organisation quasi patriarcale de la famille qui se maintient grâce au grand nombre de célibataires.

Par suite de ces diverses circonstances, la population de la Toscane n'a subi que partiellement l'influence de la vigne. Il n'en est plus ainsi dans les pays de plaine atteints par le phylloxera, qui ont dû se consacrer à la monoculture de la vigne.

Ce type peut donc être caractérisé comme suit : des métayers vivant en familles quasi patriarcales.

2° Type des coteaux. — Contrairement au précédent, ce type, au lieu d'être localisé dans la zone méditerranéenne se rencontre un peu partout. M. Demolins a fait une belle analyse de ce type dans les *Français d'aujourd'hui* [1]. Nous y renvoyons donc le lecteur; nous nous contenterons d'en donner simplement un résumé. Il a choisi comme exemple le mieux caractérisé le type tourangeau. Nous décrirons ensuite quelques autres variétés de de ce type.

a) Le type tourangeau. — « Tous les coteaux crayeux de la Touraine sont couverts de vignes. Le vignoble de la Loire n'a pas moins de 100.000 hectares... La récolte s'élève annuellement à deux millions d'hectolitres de vin, consommés pour la plupart dans le pays ; une partie sert à former d'excellents vinaigres qui s'expédient au dehors [2]. »

En Touraine, la culture de la vigne rencontre certains obstacles : le climat est trop tempéré, et elle est exposée aux gelées de printemps et d'automne. Pourtant, partout où cela est possible, on plante la vigne. Cela montre bien l'attrait qu'exerce cette culture. Cette préférence, dit M. Demolins, tient à quatre causes :

1° *La vigne présente certains caractères de la cueillette.* — Il en était surtout ainsi avant le phylloxéra. Une fois plantée, elle continue à produire pendant de longues années. C'est vers

1. P. 123 et suiv.
2. L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 179.

l'âge de vingt-cinq à trente ans qu'elle donne les plus beaux produits. Au fond, c'est plutôt du jardinage que de la culture véritable. De plus, elle laisse de longs loisirs : elle ne demande guère que quatre mois de travail par an.

2° *La vigne donne un produit riche.* — Il est vrai que ce produit est aléatoire, mais il est riche, et tout vigneron est soutenu par l'espoir d'une bonne récolte, de la fameuse récolte qui doit payer en une année plusieurs années de travail. La vigne ne développe donc qu'une certaine aptitude au travail : l'aptitude à un travail très rémunérateur.

3° *La vigne est adaptée à la petite culture.* — Comme la culture maraîchère, elle se fait à bras, à la bêche, parce qu'elle donne un gros produit sur un petit espace, parce qu'elle exige un travail plus minutieux qu'énergique.

4° *La vigne dispense du patronage cultural.* — En effet, la vigne soutient par elle-même, comme tous les produits plus ou moins spontanés, qui se reproduisent d'eux-mêmes ou à peu près d'eux-mêmes. On n'a pas besoin d'aide. Aussi la vigne a-t-elle contribué grandement à maintenir l'indépendance des petites gens vis-à-vis des grands propriétaires.

Voilà donc plus qu'il n'en faut pour expliquer l'engouement pour la vigne : travail peu intense et peu prolongé, chance d'une récolte extraordinaire, facilités d'installation, indépendance. Voyons maintenant les répercussions de la vigne sur le *Travail :*

1° *La culture de la vigne éloigne des grands groupements de personnel.* — C'est là l'effet de toutes les cultures maraîchères et arborescentes. C'est le petit atelier qui domine. Ordinairement le simple ménage suffit, puisque le domaine est restreint et cultivé à la bêche.

2° *La culture de la vigne éloigne des méthodes puissantes et de l'emploi des grands engins.* — Cela a contribué à maintenir la routine traditionnelle chez les vignerons, et, en somme, cette routine lui suffit à peu près.

3° *La culture de la vigne ne contribue pas au développement de l'industrie.* — Elle n'a pas besoin d'un grand outillage; elle ne fournit pas de matières premières à l'industrie; elle ne fournit

pas d'éléments au recrutement de la population ouvrière, car le vigneron est trop habitué à l'indépendance pour se plier au travail d'usine.

4° *La vigne engendre la culture parcellaire.* — Nous ne voulons pas dire que la vigne impose la culture parcellaire, mais elle la permet, et, étant donné que l'indépendance du vigneron est basée sur la propriété, on fera tout pour conserver ou pour avoir un petit carré de vigne. « Les vignobles des coteaux de la Touraine sont divisés à l'infini ; les vignerons creusent leurs maisons et leurs chais dans le roc tendre qui porte leurs vignes, et quand la vigne est abondante et de bonne qualité, on vit heureux dans ces modestes tanières[1] ».

Sur la *Famille*, la vigne produit une répercussion non moins caractéristique :

La vigne développe la famille instable. — Elle permet à chacun, avec ses seuls bras, avec un tout petit capital et sur un tout petit espace, de se créer une exploitation. Et comme elle donne un produit riche, qu'elle surexcite les plus belles espérences, chacun est poussé irrésistiblement à s'établir à son compte le plus tôt possible. Mais elle ne produit pas la famille particulariste, parce que la vigne est une production presque spontanée qui patronne la famille et ne l'invite pas à se patronner elle même. Chacun compte plus sur la vigne que sur sa capacité personnelle.

Nous remarquerons donc, chez les populations viticoles, tous les défauts de la famille instable : faible autorité paternelle, relâchement des liens familiaux, égoïsme étroit, âpreté au partage égal des biens, abandon des vieux parents devenus inutiles ; on constate également la faible natalité, due à ce fait que l'on vit de la propriété du sol, et que cette propriété doit être partagée entre tous les enfants.

Dans le *Mode d'existence,* la vigne développe spontanément l'imprévoyance et le luxe, mais un luxe plus voyant que réel, plus extérieur que domestique : on tient à briller aux yeux des

1. L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 179.

voisins. Le vigneron escompte toujours une « bonne année »; il est porté à régler ses dépenses ordinaires d'après ce revenu extraordinaire. Et quand l'habitude de la dépense est prise, il est très difficile de la modifier. Chez le vigneron, la difficulté est d'autant plus grande que la grosse partie de la récolte est transformée en argent : il n'est donc pas retenu dans la voie des dépenses, comme le petit paysan qui consomme en nature la plupart de ses produits. Les populations qui sont obligées de passer par l'intermédiaire du commerce, contractent non seulement l'habitude de vendre, mais encore celle d'acheter. Et on en arrive facilement à acheter au delà de ses besoins, pour le plaisir.

Mais la plus grave des répercussions que nous avons à envisager est celle relative au *Patronage*. Nous avons constaté plus haut l'incapacité à se patronner soi-même, l'absence de grands patrons, et le manque absolu de patronage familial. On n'est patronné que par la vigne. Si elle rend bien, on est prospère ; si elle rend peu, on est malheureux ; si elle ne rend pas, on est incapable de vivre. Ceci explique le caractère que revêtent toutes les crises subies par les populations viticoles.

Dans les *Cultures intellectuelles*, nous remarquerons que le vigneron a une tendance très prononcée à la critique et à l'ironie, à la vanité et à la jalousie. Cela provient de ce que les gens réussissent, non par leur capacité personnelle, mais par la chance. On critique, on jalouse ceux qui s'élèvent ; ces derniers répondent en faisant montre d'un luxe tapageur. Cet esprit est très visible en Touraine : « Un de ces châtelains de Touraine, dit M. Demolins[1], me faisait un jour la confidence des sourdes oppositions, des suspicions, des jalousies qu'il rencontrait parmi cette population et qui dénaturaient ses meilleures intentions. — C'est à se sauver du pays, me disait-il. En parcourant la contrée, j'ai appris que beaucoup de grands propriétaires éprouvent le même sentiment ».

Les littérateurs tourangeaux les plus célèbres ont l'esprit cri-

1. L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 144.

tique très caractérisé. M. Demolins cite, à cet égard, Rabelais, Paul-Louis Courier et Balzac. Tous les trois, dit-il, ont vu le monde en laid et l'ont plus ou moins caricaturé et criblé de leurs sarcasmes; ce sont des railleurs, des sceptiques et des frondeurs. Le vigneron représente au plus haut degré, ce que l'on est convenu d'appeler « l'esprit gaulois ».

Dans la *vie publique,* le Tourangeau apporte les mêmes caractères : tendances égalitaires et démocratiques. Cela résulte de ce que la plupart des vignerons sont de petites gens indépendants les uns des autres. C'est chez eux que se développe au plus haut degré ce sentiment si répandu en France : la jalousie égalitaire.

Reste enfin la question de l'*Expansion.* L'expansion est très faible pour les causes suivantes :

1° *La vigne porte la population à s'accumuler sur place.* — La vigne a tellement d'attrait que chacun veut en vivre. Aussi, on préfère se disputer les parcelles de terre, plutôt que de chercher fortune ailleurs. Et ceci est également grave en temps de crise.

2° *La vigne éloigne des entreprises compliquées.* — La culture de la vigne et la fabrication du vin sont des opérations simples. Le vigneron n'est pas habitué aux difficultés; il les redoute et s'éloigne du commerce, de l'industrie, de la culture.

3° *La vigne ne développe pas les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les hommes et les choses.* — Nous savons que l'atelier de travail est ménager : le personnel est le plus souvent réduit au mari et à sa femme. Le vigneron n'est donc pas habitué à diriger les hommes et les choses; par conséquent, il est inapte à prendre l'initiative des grands mouvements de l'humanité.

4° *La vigne développe seulement l'émigration vers les professions urbaines.* — Le vigneron est attiré vers la ville par ses tendances au luxe; de plus, sa faible habitude des efforts manuels le porte à rechercher les professions libérales et administratives. Quant aux jeunes filles, M. Demolins a pu constater que

dans les familles aisées, elles refusent un mariage à la campagne[1].

Nous retrouverons tous ces caractères à des degrés plus ou moins accentués parmi les populations viticoles des coteaux, suivant que l'influence de la vigne est plus ou moins atténuée par d'autres travaux.

Nous allons parcourir quelques-unes de ces variétés, en nous basant sur les études monographiques qui ont été faites.

b) Le type de la Limagne. — Nous l'avons dit, la zone des coteaux est éparpillée un peu partout en France, à l'exception des contrées du nord-ouest. Nous y trouvons donc de nombreuses variétés du type que nous étudions en ce moment.

Au type tourangeau, on peut rattacher les types des régions voisines, les variétés des coteaux de l'Allier, ou de la Limagne, et de la Loire. « D'une façon générale, la *Limagne*[2] comprend les vallées de l'Allier et de ses affluents entre Langeac (Haute-Loire) et la limite septentrionale du Puy-de-Dôme. Les coteaux, jusqu'à l'altitude de 600 mètres, sont couverts de vignobles, où s'entre-mêlent les poiriers, les pêchers, les abricotiers. La culture de la vigne est ici assez aléatoire, par suite de l'altitude qui rend trop fréquentes les gelées de printemps ou d'automne. On signale cependant l'existence de la vigne dans la Limagne dès le premier siècle de notre ère. De la Limagne, la zone de la vigne se déroule tout le long des coteaux de l'Allier, presque jusqu'au confluent de cette rivière avec la Loire. Elle reprend ensuite, à partir de l'Orléanais et de la Touraine, sur la double rangée des coteaux de la Loire, jusqu'à Nantes. »

M. F. Roux[3] a constaté que, dans la Limagne, le morcellement de la propriété est poussé à ses dernières limites. Les vignerons en arrivent même à remonter dans des paniers la terre que la pluie fait descendre des hauteurs, pour se constituer au flanc des coteaux des domaines microscopiques.

1. L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 148.
2. E. Demolins, *loc. cit.*, p. 124.
3. *Mouvement social*, fév. 1894, p. 33.

Il constate également[1] que le type de la famille instable est devenu normal. On ne voit presque jamais deux ménages sous le même toit. La condition des vieillards est particulièrement affligeante. Lorsque les enfants sont mariés, les parents ont de la peine à obtenir que l'un d'eux le reçoive au foyer, et prenne à sa charge la culture de leurs biens, à moins d'avantages exceptionnels qui soulèvent les protestations des futurs cohéritiers.

L'ouverture d'un chemin de fer entre Alais et Saint-Germain-des-Fossés a été le point de départ d'un enrichissement rapide de la part des producteurs de vin et de fruits, ce qui a amené aussi un développement extraordinaire du luxe.

« Aussi certains villages des environs de Clermont-Ferrand offrent-ils en foule des exemples d'un luxe qui contraste avec la vie encore rude et simple de leurs habitants. Par-dessus tout, ce qu'on appelle « emplettes de noce » décèle un amour-propre excessif. Ne serait-il pas permis de signaler ici l'influence de la formation communautaire? On dépense, non pour satisfaire un goût personnel, mais par esprit d'imitation; non pour jouir, mais pour briller. Les salons et les parures d'une femme du monde sont, pour elle, des objets d'un usage quotidien.

« Pour un vigneron et sa compagne, associée à ses travaux autant que le permettent les soins du ménage, le luxe rationnel, le *confort,* dans le sens originaire du mot, résiderait exclusivement dans l'emploi de ces appareils ingénieux qui diminuent les labeurs des champs et du foyer, et c'est précisément à quoi l'on songe le moins[2]. »

Il paraît que le métayage est usité dans le vignoble auvergnat, mais qu'il n'y donne pas de bons résultats. A ce sujet, il y aurait lieu de savoir si le métayage est en voie de disparition, surtout depuis le phylloxéra, et aussi si le métayer est un pur vigneron, ou s'il associe d'autres cultures à celle de la vigne.

Dans la Limagne, l'expansion de la race se fait également vers les professions libérales et les emplois administratifs, voire

1. *Mouvement social,* p. 34.
2. *Ibid.*, p. 35.

même vers les offices ministériels de dernier ordre[1]. Aussi l'influence administrative est-elle considérable. Quant aux jeunes filles, pour peu que leur père soit dans l'aisance, qu'elles aient passé quelques mois dans un pensionnat ou dans un atelier de petite ville, elles refuseront presque toujours un mariage à la campagne. Enfin il faut noter la faible natalité et la diminution de la population.

c) *Le vigneron des coteaux italiens* a été étudié en 1887 par M. Urbain Guérin[2]. Il exploite, à titre de métayer, un domaine comprenant, outre un hectare de céréales, deux vignobles sur la production desquels il lui revient 3.300 litres de vin qui sont vendus et 1.000 litres de marc de raisin pour la consommation ménagère. Ce type est donc plus vigneron que paysan. Aussi voyons-nous les effets de la vigne devenir plus marqués, et la famille instable se développer avec la coutume du partage égal et l'agglomération dans les bourgs. La population est dépensière, dénuée de tout esprit d'épargne; elle vit généralement sobrement selon la coutume italienne, mais les femmes portent de nombreux bijoux : « Une femme dépourvue de cette parure serait considérée comme indigente, et une fois qu'elle les porte, elle n'ira ni les vendre ni les engager, de peur de faire l'aveu public de ses difficultés[3] ».

La famille étudiée possède 345 francs de bijoux (colliers, boucles d'oreilles, épingles, bagues). Les femmes travaillent dans les champs avec les hommes, et ont, en outre, à faire les travaux du ménage. Cette population est peu prolifique et fournit peu d'émigrants; quelques-uns seulement restent dans les villes après le service militaire. Les naissances illégitimes sont assez considérables (à Valmontone, 24 sur 164), mais la plupart sont régularisées au moment du mariage. Jusqu'à maintenant, l'Italie est restée à l'abri du phylloxéra; ce fait, joint à la pratique du

1. P. Roux, *loc. cit.*, p. 35.
2. *Le vigneron et métayer de Valmontone* (près Rome) (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., II, n° 63).
3. *Ibid.*, p. 391.

métayage, n'a pas peu contribué à maintenir la stabilité des populations viticoles.

d) Le vigneron alsacien[1], étudié, en 1888, par M. Charles Hommell, possède un jardin de 8 ares et un vignoble de 1 hectare. Il cultive en outre, à forfait, 3 hectares de vignes pour le compte d'un grand propriétaire. En outre, la famille loue un petit champ de pommes de terre et de culture fourragère, et élève quelques animaux domestiques. On voit que c'est la vigne qui forme la principale source de revenus. La propriété produit 95 hectolitres de vin[2] (dont 2 seulement sont réservés à la consommation ménagère), 35 hectolitres de piquette et 120 litres d'eau-de-vie. En outre, l'ouvrier entreprend à forfait la culture des vignes pour un grand propriétaire, à raison de 452 fr. 50 par hectare (y compris 125 litres de vin de la récolte en nature).

C'est qu'en effet, nous sommes là dans un pays essentiellement viticole. A Ribeauvillé, plus de la moitié des terres cultivables est en vignes. Celles-ci s'étendent tout le long des coteaux qui bordent la vallée du Strengbach, et sont divisées en une foule de petites parcelles d'une contenance moyenne de 10 ares. C'est que la vigne permet à la coutume du partage égal de pousser ses conséquences jusqu'à ses dernières limites. Il est juste de dire que chacun possède généralement plusieurs parcelles, mais que l'on juge du temps perdu pour aller d'une pièce à l'autre. C'est le village à banlieue morcelée dans toute son intensité.

Il y a toutefois un avantage à cet émiettement des domaines : il favorise l'élévation des prévoyants dont la propriété peut facilement s'accroître tous les ans; la stabilité disparaît pour faire place à la sélection des capables. Malheureusement la population alsacienne, comme celle de beaucoup de pays, confond la propriété et la prospérité, et cela atténue les effets de la sélection et les progrès de la culture : « Ce désir effréné de posséder...

1. *Le vigneron de Ribeauvillé* (Haute-Alsace) (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., III, n° 66).
2. Ce chiffre n'est pas atteint partout dans la Haute-Alsace, où l'on peut compter, en moyenne, 50 hectolitres de vin par hectare.

hâte la ruine : il empêche l'augmentation du capital de roulement, qui généralement est beaucoup trop réduit[1]. » En effet, le plus souvent, le vigneron met, non seulement toute son épargne en terres, sans songer au capital cultural, mais il achète à crédit et emprunte à 5 % : « Si le vigneron clôt son année avec 500 francs de bénéfice, par exemple, il s'empressera d'acheter une propriété de 2.000, ou 3.000 francs ; il aura donc ainsi à payer, au bout de chaque année, 100 francs d'intérêts et 500 à 600 francs d'annuité. Quand l'année est bonne, tout va bien : notre homme paie son terme et il est content. Mais si au contraire la récolte a manqué, c'est le commencement de la ruine[2]. » Et tout cela fait vivre les prêteurs, et quelquefois les usuriers. Mais la culture de la vigne est une espèce de jeu, une spéculation, et il suffit d'une bonne année pour se remettre à flot. Et les ruines ne parviendront jamais à empêcher le vigneron d'avoir foi en la chance.

Or, les effets de la chance se sont surtout développés depuis l'amélioration des moyens de communication; c'est en 1857 que le mouvement d'ascension commence. L'hectare de vigne qui, avant cette époque, ne valait que 5 à 9.000 francs, voit son prix s'élever, et de 1862 à 1870, il vaut de 7 à 16.000 francs ; on cite même certains vignobles de Riquewihr qui valent 40.000 francs l'hectare ! Cette prospérité a continué après l'annexion qui a ouvert aux vins d'Alsace un vaste marché à l'abri de la concurrence, à l'aide d'une protection douanière assez forte ; en effet, les vins étrangers paient, à l'entrée en Allemagne, un droit de 30 francs par 100 kilogrammes. Aussi la culture de la vigne occupe une surface de plus en plus grande ; elle devient aussi de plus en plus intensive.

Voici comment on procède pour pousser la culture intensive au degré le plus élevé et atteindre une productivité presque incroyable[3]. La vigne est conservée pendant vingt-cinq à trente ans à peine, puis transformée en luzernière pendant cinq, six

1. *Ibid.*, p. 122.
2. *Ibid.*, p. 122.
3. *Ibid.*, p. 120.

et huit ans même, et l'on répand alors tous les ans 400 à 800 kilogrammes d'engrais par hectare, principalement des sels de potasse et des phosphates. Alors on replante en vigne après un défonçage partiel. La troisième année, on a une demi-récolte. La vigne est piochée deux fois par an, et fumée tous les trois ans avec de l'engrais de ferme.

Malheureusement, beaucoup de vignerons ont trop peu de capitaux pour se lancer de suite dans cette voie, et nous avons vu qu'un certain nombre sont éliminés de la propriété. Ils tombent alors à l'état de journaliers, ou émigrent vers les villes.

Les journaliers gagnent, en hiver, une moyenne de 2 francs par jour, plus deux litres de vin; en été, leur salaire s'élève jusqu'à 2 fr. 75 et 4 ou 5 litres de vin. Mais leur situation est très instable. Depuis l'annexion, les salaires ont haussé d'un cinquième environ, car l'émigration en France d'un grand nombre d'ouvriers a amené une pénurie de main-d'œuvre et diminué l'offre des bras. Mais le coût de la vie a augmenté, et l'instabilité a continué à croître. Or le journalier vit au jour le jour sans même songer à épargner, et, dans sa vieillesse, il tombe à la charge de l'hôpital et du bureau de bienfaisance! Cet homme qui n'a plus d'engagements permanents avec le patron travaille mal et sans goût. De là, la crise actuelle qui se manifeste par la propagation des idées socialistes[1].

Comme nous l'avons vu, la crise a son origine profonde dans l'imprévoyance, le gaspillage, l'amour exagéré de la propriété foncière, l'abus de la spéculation. Nous retrouverons ces causes à la source de la plupart des crises viticoles.

La Haute-Alsace a été étudiée par M. Gasser et son étude paraîtra dans l'un des prochains fascicules de la Revue. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce type.

e) Le vigneron algérien. — M. M. Cos a donné, en 1885, une monographie d'un colon espagnol[2] établi dans le Sahel. Ce colon a d'abord acheté 5 hectares de broussailles au prix de 200 francs

1. *Ibid.*, p. 112.
2. *Le colon du Sahel* (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., II, no 57 *bis*)

l'hectare, les a défrichés, et a transformé la moitié en vigne, la moitié en céréales. Le domaine vaut aujourd'hui plus de 2.000 francs l'hectare. Tout le vin produit est vendu, mais la quantité obtenue est très variable (44 à 80 hectolitres suivant les années). Le colon d'origine espagnole (il est né à Majorque) est très sobre, et épargne pour arrondir son domaine. Évidemment, ici, la vigne ne produit pas encore ses effets, car les travaux de défrichement sont encore trop absorbants; ils ne se feront sentir que lorsque le domaine aura été régulièrement constitué.

f) Le vigneron du Châlonnais.

Parallèlement au cours de la Saône et sur le versant ouest de ce fleuve, s'étendent toute une série de coteaux sur lesquels poussent les crus de Bourgogne. En allant du nord au sud, on distingue, en partant de Dijon, les collines de la Côte-d'Or, du Châlonnais, du Mâconnais et du Beaujolais; ces dernières viennent se souder aux monts du Lyonnais.

La Côte-d'Or, grâce à son sol favorable, produit les vins fins de Chambertin, Nuits, Beaune, Pommard, etc. Nous n'avons donc pas à étudier ici cette variété.

Mercurey et Bourgneuf produisent encore des vins fins, mais plus au sud le terrain devient trop fort; il donne en abondance un bon vin ordinaire, très coloré, un peu sûr, qu'estiment particulièrement ceux qui veulent le couper d'eau [1]. Nous sommes sur les coteaux du Châlonnais, pays dont la vigne constitue l'unique richesse; les prairies sont rares et les cultures médiocres. Le Mâconnais présente les mêmes caractères que le Châlonnais, de sorte que les populations viticoles de ces deux régions ne forment qu'une seule variété.

Comme partout, c'est avec le développement des chemins de fer que la prospérité commence; elle dure jusqu'au phylloxéra. La pièce de vin se vendait 30 à 40 francs l'hectolitre, et le prix de la terre monte en moyenne de 2.500 à 3.000 francs l'hectare,

1. Gustave Piron, *Monographie de Saint-Jean-de-Vaux* (*Pages libres*, n° du 20 juin 1906).

car chaque parcelle vendue est chaudement disputée, et beaucoup de métayers deviennent propriétaires.

En 1878, dit M. Piron[1], apparaît le phylloxéra; des taches jaunes commencent à se remarquer dans le vert des vignes. Les vignerons ne croient pas que cela continue, ils en ont vu bien d'autres! On ne tente à peu près aucun remède et, en 1886, la moitié du pays est en friche. La reconstitution du vignoble se fit en imitation des procédés employés dans le Midi; elle fut lente et dura douze ou treize ans; elle fut aussi très coûteuse : ceux qui avaient des économies les épuisèrent, ceux qui n'en n'avaient pas s'endettèrent, ou laissèrent leurs terres en friche.

Vers 1898, la plus grande partie du sol était replantée, mais alors commence la crise de surproduction, et, en 1900, les prix tombent à 9 francs l'hectolitre! Depuis lors, ils n'ont guère remonté, et la gêne est grande. Aussi, le prix de la terre est tombé à 800 ou 1.000 francs l'hectare, et la population diminue constamment : à Saint-Jean-de-Vaux, par exemple, où elle était de 971 habitants en 1890, elle n'est plus que de 446 en 1906. D'une part la natalité diminue; d'autre part, il y a un certain mouvement d'émigration vers les villes, surtout dans la classe des métayers[2]. Paris surtout attire les jeunes gens, après le service militaire. Ils deviennent garçons de magasin, employés, cochers, boulangers, agents de police. Quant aux jeunes filles, elles préfèrent épouser, non un vigneron qui restera au pays, mais un gratte-papier ou un ouvrier qui les emmènera à Paris, à Chalon, ou au Creusot. D'autres vont se placer comme bonnes ou comme ouvrières[3].

On constate, dans ces régions, les principaux traits caractéristiques des populations viticoles de la zone des coteaux : individualisme, irréligion, amour exagéré de la propriété du sol, tendance au gaspillage et aux plaisirs. Signalons ensuite le morcellement du sol. La plupart des parcelles ont une contenance de 2 à 16 ares; la plus grande n'a que 1 hectare 1/3.

1. *Loc. cit.*, p. 582.
2. *Id.*, p. 579.
3. *Id.*, 585.

Toutefois la plupart des propriétaires possèdent plusieurs parcelles, le plus grand nombre n'a que 1 ou 2 hectares de terrain en 15 ou 20 parcelles fort éloignées les unes des autres. A Saint-Jean-de-Vaux, un seul propriétaire possède un domaine d'une étendue supérieure à 6 hectares [1].

En moyenne, un vigneron seul peut cultiver près de 2 hectares de vignes. Ceux qui possèdent un domaine plus étendu se font aider par des manœuvres ou tâcherons recrutés, en partie, parmi les petits bordiers. Les plus grands propriétaires font exploiter leurs domaines par des métayers recrutés également parmi les petits bordiers.

Comparons la situation d'un petit propriétaire à celle d'un métayer. L'hectare de vigne rend, en moyenne, 50 hectolitres de vin, dont une faible partie est convertie en eau-de-vie. Les frais de culture s'élèvent à 200 ou 250 francs, ce qui laisse un bénéfice net de 400 francs, si le vin est vendu 10 à 12 francs l'hectolitre. Voilà pour le propriétaire cultivant lui-même.

Quant au métayer, il doit partager les produits avec le propriétaire et ce dernier ne prend à sa charge qu'une faible partie des frais de culture. Dans ces conditions, le bénéfice net du métayer ne dépasse guère 100 ou 125 francs par hectare! On ne s'étonnera donc pas si beaucoup de métayers n'arrivent plus à payer leurs loyers, et ne boivent que de l'eau. Le propriétaire est constamment forcé de leur fournir des avances s'il veut que ses vignes soient cultivées, ce qui, par répercussion, force les propriétaires à hypothéquer leurs terres.

Pourtant le métayage n'a pas complètement disparu. Comment expliquer cette anomalie? Beaucoup de métayers demandent à être gagés, à faire des vignes à la tâche, mais l'obstacle vient des propriétaires. Le métayage leur assure un revenu, minime il est vrai, mais réel; au contraire, le travail par des salariés ne paie pas les frais [2]. Il est toutefois probable que cette situation ne pourra se prolonger indéfiniment, et que le métayage disparaîtra, là comme ailleurs, devant la culture intensive.

1. *Id.*, p. 578.
2. *Id.*, p. 584.

Jusqu'ici les vignerons se sont soutenus, comme ils ont pu, par des ressources accessoires, élevage de porc, culture de pommes de terre, quelquefois d'arbres fruitiers comme l'abricotier, par exemple. Mais combien les innovations sont encore rares! Le vigneron, dit M. Piron [1], n'a foi qu'en la vigne, et il est persuadé que la crise ne peut durer, et que le gouvernement pourra remédier au mal quand il le voudra.

Ce qu'il faudrait, c'est une culture plus rationnelle, plus intensive par l'emploi des engrais, de la charrue, etc. Mais pour cela, il faudrait des capitaux et des domaines plus grands. On a bien essayé de fonder des syndicats viticoles pour les achats collectifs, et des caisses de crédits, mais tout cela a échoué par suite de l'individualisme exagéré de la population [2]. Il semble que, seule, une intervention de capitalistes étrangers venant implanter la culture intensive de productions arborescentes variées, puisse sauver la situation.

III. — LE VIGNERON PRODUCTEUR DE VIN FIN.

Parmi les vignerons de la zone des coteaux, il en est un certain nombre qui jouissent d'un privilège naturel : les qualités du sol, jointes au climat, ont donné naissance, en certains endroits, à des vins ayant des qualités spéciales qui les font rechercher des amateurs. Ces vins fins se vendent très cher; ils ont donc créé la richesse des pays qui les produisent et des villes qui en font le commerce. Il y a des vins fins dans la plupart des pays à vigne. Nous bornant à la France, nous citerons surtout les vins de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne.

Les populations de ce type sont plus riches que celle du type précédent ; elles donnent, en quelque sorte, le « vigneron arrivé ». Les aléas du commerce ont ici moins de répercussions, car, comme on jouit d'un monopole, il arrive que la faiblesse des récoltes

1. *Id.*, p. 586.
2. *Id.*, p. 588.

est compensée par une augmentation correspondante et réciproquement. Il y a donc plus de stabilité.

Aussi, la jalousie est moins féroce que dans le type précédent, qu'en Touraine par exemple. Ce qui lui est surtout resté, c'est le goût des gauloiseries, avec peut-être un affinement plus grand. On est encore railleur, mais on est moins mordant.

« L'habitant de la région vinicole de la Champagne, dit Joanne [1], est actif, gai, expansif et un peu sceptique. Il a une tendance marquée à la raillerie, mais sans fiel ni méchanceté, saisissant proprement les défauts et les ridicules, qu'il chansonne volontiers, comme le fait son voisin le Bourguignon, avec lequel il a plus d'un rapport de caractère. »

Parmi les littérateurs les plus typiques, M. Demolins cite, pour la Champagne, Thibaut le Chansonnier, le sceptique Desperriers, les auteurs de la *Satire Ménippée*, La Fontaine et Diderot.

D'une façon générale, on peut dire qu'il en est de même de tous les caractères que nous avons vu imprimer par la vigne sur les coteaux produisant le vin ordinaire : ils sont plus atténués. Il y a bien encore de nombreuses propriétés fragmentaires, mais la moyenne et même la grande propriété sont mieux représentées. Les méthodes sont plus perfectionnées ; on trouve de grands commerçants habitués à manier les affaires, de grands propriétaires habitués à diriger un personnel nombreux.

La clientèle des vins fins est du reste plus mondiale : les vins de Bordeaux sont exportés surtout en Angleterre ; ceux de Bourgogne, en Belgique ; ceux de Champagne, en Angleterre et en Russie. Il faut des commerçants de large envergure, et des maisons puissantes sont créées.

Type du Bordelais. — Comme exemple de pays producteur de vins fins, nous prendrons le *Bordelais*. Ce pays, par suite de sa situation le long de l'estuaire de la Gironde qui lui assure l'exportation facile de ses produits, a pu, depuis longtemps, se spécialiser dans la production intensive du vin. On sait que le

1. *Dict. géogr. de la France*, art. *Champagne*.

port de Bordeaux doit sa prospérité au commerce des vins.

La spécialisation intensive, dans la production des vins de choix, a développé la grande propriété dans le Bordelais [1].

« Les vendanges et la vinification sont l'objet de soins qui concourent, presque autant que la nature du sol, à la qualité du vin, ce qui fait que, dans la même commune du Médoc par exemple, le vin d'un premier cru classé atteindra 9.000 francs (grand propriétaire), celui d'un bourgeois 1.200 francs le tonneau (moyen propriétaire), alors que celui d'un poinçon vaudra 600 francs (petit propriétaire) [2]. »

Comme exemple, citons le *Château-Yquem*, vignoble d'une étendue de 100 hectares environ, et dont les frais généraux s'élèvent, bon an mal an, à 150.000 francs! On comprend que seul un riche patron peut exposer un tel capital sur un produit aussi aléatoire. Ainsi le domaine dont nous parlons a produit, en 1887, 250 tonneaux à 2.500 francs, soit en tout 625.000 francs, tandis qu'en 1890, il n'a produit que 9 tonneaux à 4.000 francs ou 36.000 francs seulement. Aussi, l'on ne recule devant aucune dépense pour assurer la réussite de la récolte : « Nous avons vu au printemps, dans certains vignobles, chaque cep recouvert d'une planche pour le préserver de la gelée; dans les chais sérieux, les vendanges se font en plusieurs fois pour permettre de choisir le raisin d'après sa maturité. Comme instruments de vérification, on est arrivé à des perfectionnements étonnants. Ces viticulteurs ont trouvé mieux encore : ils ont imaginé des nuages artificiels contre les gelées; ils ont employé le canon et la poudre à un usage pacifique, dont on ne les aurait pas jugés susceptibles à guerroyer contre les nuages de grêle. Les expériences ont été curieuses et concluantes. Un nuage douteux apparaît-il à l'horizon? Vite on pointe sur lui une batterie et il ne tarde pas à se résoudre en pluie abondante. Des veilleurs de jour et de nuit sont chargés d'observer le ciel, aux époques où la grêle est particulièrement dangereuse. Enfin, contre le cochylis ou plutôt son papillon, ils ont trouvé les fameux *falots bordelais*, à la lueur

1. Voir *Sc. soc.*, t. XXX, p. 534 (*Le rôle social d'un fleuve*, par Maurice Bures).
2. E. Farret, *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite.*

desquels, comme un simple papillon ordinaire, il vient brûler ses ailes. On pense que les maladies cryptogamiques ordinaires de la vigne n'embarrassent point nos gens : mildew et black-root sont combattus avec plein succès[1]. » La crise phylloxérique a, de même, été rapidement conjurée, et aujourd'hui la surface plantée en vigne est supérieure à ce qu'elle était autrefois, et la valeur des terrains est presque revenue à l'ancien taux (qui dans certaines parties du Médoc s'est élevé jusqu'à 24.000 francs l'hectare).

Nous verrons plus loin que, dans le Languedoc, la spécialisation à outrance a également produit la grande propriété, mais ce pays n'a pas surmonté la crise avec autant de facilité, parce qu'il produit le vin à bon marché.

Passons maintenant à un autre type de populations viticoles, celui qui cultive la vigne en vue de la production de l'eau-de-vie.

IV. — LE VIGNERON BOUILLEUR DE CRU.

Nous connaissons deux variétés de ce type, l'une dans l'Armagnac, l'autre en Saintonge.

L'évolution a été plus lente dans la première, parce que les communications sont plus difficiles. La Saintonge jouissait d'un privilège incontestable, par sa proximité de la mer vers laquelle un fleuve navigable, la Charente, permettait d'écouler facilement les produits. Nous commencerons donc par l'Armagnac.

a) Variété de l'Armagnac. — Constatons d'abord, avec M. Demolins[2], que le lieu est éminemment favorable à la culture de la vigne. L'Armagnac est, en effet, une région de collines coupées de nombreuses vallées, comprise entre le bassin de la Garonne et celui de l'Adour; cela suppose donc de nombreux co-

1. *Sc. soc.*, XXX, p. 535.
2. *Les Français d'aujourd'hui*, p. 149 et suiv.

teaux. Aussi le département du Gers possède-t-il plus de 100.000 hectares de vignobles.

Une autre caractéristique de l'Armagnac est la difficulté des transports, par suite de l'absence de routes empierrées. Aussi, pendant très longtemps, tout le vin produit est consommé sur place ou à peu près. La période, que nous avons appelée « primitive », s'est prolongée plus tard que dans d'autres régions mieux situées.

Au sortir de cette période, nous ne voyons pas le vigneron de l'Armagnac évoluer vers le type du producteur de vin ordinaire, ou de vin fin, comme ceux que nous venons d'étudier. Il change son vin en eau-de-vie, et c'est sous cette forme qu'il l'exporte. Il y a donc là un type nouveau qu'il convient d'étudier, et nous verrons qu'il a été créé par la difficulté des transports que nous avons signalée plus haut.

D'après une étude de M. Garas sur le type gascon, on trouve à l'origine, dans ce pays, des grandes propriétés subdivisées en métairies exploitées par des familles quasi patriarcales. Le système de la culture intégrale dominait, de sorte qu'à chaque domaine était adjointe une vigne pour la consommation ménagère.

La distillation à l'aide de l'alambic, au XVIIe siècle, amena une extension de la viticulture, en permettant d'écouler le surplus de la production sous forme d'eau-de-vie. En effet, *l'eau-de-vie* (produit cher) *supporte mieux les frais de transport que le vin ordinaire.* Les grands propriétaires installèrent donc des distilleries et vendirent leurs produits à des commerçants bordelais qui se chargeaient de les exporter. Quant aux petits propriétaires, ils louaient, au moment voulu, un appareil à distiller appartenant à un forgeron ou à un ferblantier.

M. Demolins a déterminé [1] les répercussions que le travail de distillation a eu sur le type du vigneron. Nous les résumerons brièvement.

D'abord sur le *Travail*, nous noterons :

1° *L'eau-de-vie est un produit plus riche que le vin ordinaire.*

1. *Loc. cit.*, p. 150 et suiv.

Il requiert un travail surajouté et, par là, acquiert une plus grande valeur.

2° *La Fabrication de l'eau-de-vie donne une complication plus grande au travail.* Elle exige un outillage et des opérations supplémentaires. Toutefois, ce travail peut encore se faire en petit atelier, mais cet atelier deviendra de plus en plus grand au fur et à mesure que les procédés se perfectionneront et que la clientèle s'agrandira.

3° *L'eau-de-vie développe le commerce.* C'est un produit plus transportable que le vin, car, avec la distillation, on a diminué le volume primitif et augmenté le prix. De plus, il se conserve indéfiniment et s'améliore en vieillissant mieux que la plupart des vins.

Sur la *Propriété,* nous trouvons une répercussion remarquable :

La production de l'eau-de-vie permet le développement de la grande propriété. Il y a toujours beaucoup de petites propriétés, mais, concurremment, on voit se superposer un nombre plus considérable de grandes propriétés, par suite de l'extension de la fabrication et du commerce.

Quant à la *Famille*, elle résiste mieux à la dislocation que celle du vigneron ordinaire :

La culture de la vigne en vue de la fabrication de l'eau-de-vie s'adapte mieux au métayage, *et permet le maintien de la famille quasi patriarcale.* La stabilité plus grande du commerce des eaux-de-vie rend la famille plus stable : la vente moins aléatoire rend possible le maintien du métayage. Patronnée d'un côté par le propriétaire, de l'autre par la régularité des débouchés, la famille quasi patriarcale a pu se maintenir et se perpétuer. Aussi « l'Armagnac, dit M. Laudet[1], est peut-être la région de France qui lutte avec le plus de ténacité contre le régime successoral du Code civil. On s'ingénie pour échapper au partage égal. L'institution d'un héritier, auquel on attribue la quotité disponible, est courante dans toutes les classes de la société ».

1. *Science sociale*, août et sept. 1894.

La production de l'eau-de-vie a pour effet de rendre le type encore plus affiné, mais moins porté à la jalousie. D'après M. Demolins, la vigne donne un affinage au premier degré : en bas, un demi-bourgeois envieux et mal dégrossi; en haut, un lettré plus enclin à la critique acérée, à la gauloiserie, qu'aux grandes idées et aux belles manières. La vigne, réunie à la fabrication de l'eau-de-vie, donne un affinage au second degré : le type prend un réel cachet de distinction jusque dans les dernières classes de la société. « Toutes les classes de la société font assaut de toilettes. La mise dénote une élégance spéciale à l'Armagnac. Dans le reste du département, le type n'a plus le même cachet[1]. »

Malheureusement, il faut noter la même imprévoyance et le même désir de paraître que dans les autres pays de vignobles, et aussi la même faiblesse d'expansion. Le défaut de la cuirasse, quoique moins accentué, est, au fond, le même, et il éclatera bien en temps de crise.

La création des chemins de fer accentua encore l'extension de la viticulture en Gascogne, mais bientôt se développa la crise phylloxérique. La plupart des petits vignerons furent ruinés et se trouvèrent incapables de reconstituer leurs vignes[2]. Seuls, les grands propriétaires disposant de capitaux purent y parvenir à force de soins. Malheureusement quelques-uns seulement, imitant la viticulture bordelaise, se lancèrent dans la production des vins fins. La plupart, pour couvrir leurs frais, employèrent la méthode des tailles longues, grâce à laquelle on obtient des rendements plus élevés, mais au détriment de la qualité.

En tous cas, les nouvelles méthodes de culture demandent

1. Laudet, *Mouvement social*, livraison de sept. 1894, p. 206.

2. La culture de la vigne, tant que les maladies ne s'étaient pas abattues sur elle, avait été, pour ces familles peu prévoyantes, la source d'un grand bien-être, surtout après que le développement des voies de communication avait permis d'écouler le vin facilement. Les vignerons, grisés par cette fortune subite, ont dépensé à tort et à travers, s'imaginant que l'âge d'or durerait toujours. Une fois les mauvaises années venues, comme ils s'étaient accoutumés à jeter l'argent de droite et de gauche, ils se sont trouvés plus malheureux et plus miséreux que d'autres populations, moins favorisées par la nature, mais habituées à mettre de côté et à connaître la valeur de l'argent (M. Laudet, *Le mouvement social*, p. 204).

des soins beaucoup plus minutieux et exigent des capitaux considérables et une main-d'œuvre abondante. D'autre part, *le métayage disparut.* En effet, les frais de reconstitution des vignes ayant été supportés uniquement par le propriétaire, il ne voulut plus partager les profits avec le métayer à qui les faibles moyens n'avaient pas permis de coopérer à cette œuvre coûteuse. Tout cela aboutit donc à l'exploitation intensive de la vigne en grandes propriétés avec l'emploi de nombreux salariés, comme dans le Languedoc. Mais tandis que ce dernier pays vise simplement la production du vin, l'Armagnac a continué à transformer ce vin en eau-de-vie, et a été moins atteint par la crise. Il est juste toutefois de dire qu'un grand nombre de cultivateurs ont dû se retourner vers d'autres cultures (maïs, fruits, etc.), mais chacun a toujours le secret désir de revenir à la vigne.

La disparition du métayage a amené la dissolution de nombreuses communautés quasi patriarcales, pour lequel elles étaient un véritable soutien. Inversement, l'extension croissante du nombre des salariés développe de plus en plus la famille instable. Rien ne montre mieux le rapport des phénomènes économiques et des phénomènes sociaux. Finalement, cette concurrence de plus en plus âpre amène l'élévation des plus capables, de ceux qui savent se mettre constamment au niveau du progrès; elle amène aussi l'élimination des imprévoyants qui ne peuvent suivre le mouvement, et aussi des routiniers qui ne veulent pas emboîter le pas. Pour réussir aujourd'hui, il faut de plus en plus allier l'esprit de prévoyance à l'esprit de progrès.

L'Armagnac devant être décrit par M. Garas, dans l'un des prochains fascicules[1] de la Revue, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce type curieux.

b) Variété de la Saintonge. Nous avons dit qu'ici l'évolution avait été plus rapide qu'en Gascogne, par suite de la facilité plus grande des débouchés. Déjà, du temps des Romains, ce pays exportait du vin. Au moyen âge, l'exportation se fit vers les pays

1. *Le type gascon.*

du Nord, Angleterre, Pays-Bas, etc. Ainsi se créa, à La Rochelle, à Saintes, etc., une bourgeoisie de commerçants propriétaires, mi-rurale, mi-urbaine.

Au XVIIe siècle, après le siège de La Rochelle, le commerce des eaux-de-vie se substitue de plus en plus à celui du vin[1] parce que l'État augmente alors considérablement les impôts; pour couvrir les frais croissants, les viticulteurs cherchèrent à augmenter les rendements, mais ce fut au détriment de la qualité.

L'Aunis et la Saintonge traversèrent alors la crise qui atteint aujourd'hui le Languedoc et qui se manifesta par la baisse des prix et la mévente. On la résolut par la transformation en eau-de-vie. Dès lors le cognac devient célèbre. Il se forma alors une classe nombreuse de moyens propriétaires bouilleurs de cru[2]. Cette prospérité, après bien des fluctuations, s'accrut considérablement au XIXe siècle avec les progrès des moyens de transport et de la prospérité générale. En 1875, le département de la Charente-Inférieure avec 108.890 hectares arriva à produire 5.439.800 hectolitres de vin.

Autrefois, le propriétaire qui exploitait au moins 4 hectares de vignes possédait un alambic, distillait son vin, et vendait directement son eau-de-vie à un négociant de la ville[2]. Mais vers 1830, les perfectionnements apportés à l'art de la distillation amenèrent la formation d'une classe de *bouilleurs* de profession : il fallait un capital d'installation beaucoup plus considérable, mais on obtenait des rendements bien meilleurs. La spécialisation du travail de distillation permit au petit propriétaire de vendre son vin au bouilleur, de sorte que la propriété fragmentaire se développa. D'après M. L. de Lavergne[3], la Charente-Inférieure est le département comptant le plus grand nombre de parcelles : plus de trois millions! Il faut donc distinguer entre le moyen propriétaire bouilleur de cru et le petit propriétaire vendant son vin à un bouilleur de profession. Nous avons une monographie de chacun de ces types.

1. Jean Périer, *Le type rochelais* (*Sc. soc.*, XXVI, p. 221).
2. Maurice Bures, *Le rôle social d'un fleuve* (*Sc. soc.*, XXIX, p. 232).
3. Voir *Ouvriers européens*, VI, p. 181.

Le moyen propriétaire bouilleur de cru a été étudié sur place, de 1897 à 1899, par M. Pierre du Maroussem[1]. La famille observée possède 8 hectares de vigne, 1 hectare de prairie et seulement 40 ares de terres qui produisent des légumes et un peu de céréales pour la consommation ménagère. Aujourd'hui, cette famille vend tout son vin (à l'exception de la quantité qu'elle consomme) à un bouilleur de profession parce qu'il en offre un prix très avantageux (70 fr. la barrique de 204 litres), mais elle a conservé son alambic (qui avec les accessoires a une valeur de 1.000 francs) par prévoyance, au cas où le prix du vin venant à baisser, elle aurait intérêt à distiller elle-même.

La famille est quasi patriarcale. Le père associe l'un des enfants par contrat au moment de son mariage, mais il conserve la direction tant qu'il vit : « Le chef de famille partage ses profits parce qu'il le veut bien, sans coercition légale et sans démission de biens. Mais la permanence de l'exploitation rurale a été nettement demandée par les trois générations qui viennent de se suivre, à la coutume du fils unique ou de deux enfants[2]. »

La valeur de la propriété et du capital s'élève à 135.000 francs et le revenu à 7.500 francs, sur lequel on épargne 3.500 francs que l'on place en prêts hypothécaires ou en valeurs de bourse. La famille tend peu à peu vers le type du grand patron; elle emploie des domestiques et des journaliers, et améliore peu à peu son train d'existence. L'appartement du jeune ménage surtout donne l'impression de la copie trop hâtive du faux luxe bourgeois [3]. Les vêtements sont la copie de ceux des petits bourgeois urbains.

Tel qu'il est, ce type du cultivateur moyen ne patronne pas; son seul désir est d'arrondir sa propriété par l'économie.

Le propriétaire fragmentaire, étudié, de 1858 à 1860, par M. P.-A. Toussaint[4], vit sous le régime de la famille instable. Il ne possède qu'un jardin de 3 ares (avec la maison d'habi-

1. *Loc. cit.*, p. 191.
2. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3e sér., I, nº 94.
3. *Ibid.*, p. 142.
4. *Ibid.*, p. 156.

tation) et une vigne de 32 ares produisant 20 hectolitres de vin, dont une moitié est réservée à la consommation ménagère et l'autre vendue à un bouilleur. Il loue un petit champ de céréales de 34 ares, élève une vache en location et engraisse un porc; mais son principal revenu provient du salaire que lui paie un propriétaire pour la culture à la tâche de ses vignes [1].

Ce type réunit tous les défauts de la famille instable et de la culture arborescente : « Les liens de famille se sont relâchés à ce point que les parents n'ont d'affection pour leurs enfants que lorsque ceux-ci sont en bas âge [2]. » De là un manque complet d'éducation qui a pour résultats le développement complet de la jalousie, l'antagonisme des classes, la débauche, l'ivrognerie et le malthusianisme. « Le vice, c'est la pente générale appelée gauloiserie jadis, pornographie aujourd'hui. Les enfants, uniques ou réduits à deux, sont choyés étourdiment et livrés de bonne heure à l'animalité instinctive. Il y a beau temps que les naissances illégitimes, le malthusianisme perfectionné, les délits et attentats aux mœurs punis par la loi pénale se sont multipliés en ce coin de terre au point d'effrayer les moins rigoristes [3]. »

Au moment de la crise phylloxérique (1877-80), une grande partie de la population émigra vers les villes (employés de commerce, etc.) ou les pays étrangers (Algérie, République Argentine). Beaucoup de petits propriétaires mirent leurs terres en location et cherchèrent un emploi dans les villes, surtout dans les chemins de fer. Ainsi se développa à outrance le *louage parcellaire* [4]. D'autres se mirent à la culture du sol, et des coopératives se fondèrent pour la fabrication et l'exportation du beurre. Beaucoup de moyens cultivateurs (bouilleurs de cru) furent ruinés et retombèrent dans la classe inférieure. Ceux qui exerçaient une profession libérale (notaires, etc.) restreignirent leurs dépenses, surmontèrent ainsi la crise, mais n'exercèrent aucun patronage.

1. *Ouvriers européens*, VI, ch. IV (Bordier-vigneron de l'Aunis).
2. *Ibid.*, p. 147.
3. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3e sér., I, p. 145.
4. Maurice Bures, *Sc. soc.*, XIX, p. 156.

Le relèvement devait venir des grands propriétaires. Ces grands propriétaires étaient issus des viticulteurs moyens qui peu à peu avaient arrondi leurs domaines à force d'épargne. Il vivaient mesquinement, en comparaison de leur fortune, et l'on cite des habitations de millionnaires qui renfermaient un mobilier ne valant que 1.800 francs [1]. Mais ils avaient une grande réserve de capitaux placés en hypothèques, en rentes sur l'État et en valeurs industrielles. Non seulement ils purent surmonter la crise, mais ils exercèrent un patronage réel sur le pays, en reconstituant leurs vignobles et en se faisant les pionniers du progrès. « Ils commencèrent leurs expériences en notant minutieusement les conditions dans lesquelles ils les tentaient. La nature du sol fut soigneusement analysée, plusieurs fois même pour un même morceau de terre, car souvent les différences considérables de calcaire que l'on y trouve expliquent, pour une même plantation, la différence des résultats. Chaque variété de vigne eut son registre, chaque cep sa fiche, où furent marquées la façon dont ils se comportaient, et leur résistance aux diverses maladies. Dans des revues spéciales, chacun rendit compte de ses tentatives en ayant soin de le faire d'une façon pratique, en se défendant des généralisations hâtives, en disant que, dans telle terrasse, tel plant avait donné tels résultats, mais se gardant bien d'en proclamer la supériorité absolue [2]. » Après bien des échecs, bien des désillusions, le problème de l'adaptation des vignes américaines en terrain calcaire fut définitivement résolu.

De proche en proche, le mouvement gagna peu à peu les moyens propriétaires, qui, profitant de l'expérience de leurs devanciers, purent reconstituer leurs vignobles à moins de frais. La propriété fragmentaire s'adaptera-t-elle aux nouvelles méthodes? Cela est douteux, quoique cela ne soit pas absolument impossible. Il suffit d'avoir un capital proportionné au domaine, mais ce capital est plus considérable que dans la méthode ancienne : 1.000 francs en plus par hectare [3]!

1. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3e sér., I, p. 202.
2. Maurice Bures, *Sc. soc.*, XXX, p. 539 et 540.
3. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 3 sér., I, p. 204.

Passons maintenant aux transformations subies par l'atelier de distillation. Au moment de la crise phylloxerique, le prix de l'eau-de-vie augmenta par suite de la rareté qui en résultait. Aussi un certain nombre de moyens propriétaires bouilleurs de cru s'enrichirent. Ils achetèrent à leurs voisins le peu de vin qu'ils récoltaient encore, et qui n'était plus suffisant pour leur permettre de le distiller avec profit comme autrefois[1]. Malheureusement quelques-uns d'entre eux, pour augmenter leurs profits, mélangèrent de l'alcool industriel à leur eau-de-vie. C'est alors que les grands commerçants, pour conserver le bon renom de leurs marques, rachetèrent un certain nombre de ces distilleries ou brûleries, et en perfectionnèrent l'installation. L'ancien bouilleur de cru est devenu un employé, mais un très grand employé à qui on laisse la plus grande initiative et la plus grande indépendance[2]. Inutile de dire que les commerçants ont fait une sélection parmi les anciens bouilleurs, et ont choisi les plus honnêtes et les plus intelligents. Ces directeurs sont de gros personnages qui jouent un rôle patronal réel dans le pays. Beaucoup ont agrandi leurs anciens vignobles et ne leur ménagent pas les capitaux.

Ainsi donc, l'évolution aboutit à la culture intensive de la vigne sous le patronage de grands commerçants distillateurs. C'est ce patronage qui permet aux petits propriétaires de subsister, de reconstituer leurs vignobles et d'écouler leurs produits.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce type qui sera décrit avec plus de détail par M. Bures[3] dans l'un des prochains fascicules de la *Science sociale*.

Il nous reste maintenant à étudier la dernière variété de vignerons, celle créée récemment par la culture intensive.

1. Maurice Bures, *Science sociale*, XXX, p. 530.
2. *Id.*, p. 531.
3. *Le type saintongeais dans le présent et le passé.*

V. — LE VIGNERON INTENSIF.

Nous avons dit que le phylloxéra avait eu des répercussions profondes sur la viticulture en France. Les conditions du travail ont été tellement changées qu'il y a lieu de distinguer un type nouveau : le vigneron après le phylloxéra, ou vigneron intensif.

En effet, la culture de la vigne qui, nous l'avons vu, n'était jusqu'alors qu'une espèce de cueillette, une branche du jardinage, a été complètement transformée.

Après le phylloxéra, le coût de la reconstitution du vignoble a été tel, que, pour couvrir ses frais, le propriétaire a été obligé d'obtenir des rendements plus forts. De là l'emploi de procédés plus perfectionnés partout où la chose a été possible. Il a fallu changer les méthodes de travail, exposer des capitaux, modifier l'outillage. Et cependant, le produit est resté aussi aléatoire qu'avant. La viticulture, qui, jusqu'à cette époque, était une espèce de jeu où l'on exposait peu, en somme, est devenue une grosse spéculation où l'on joue gros jeu. Mais, on l'a dit, le vigneron est un joueur, et tout joueur est fasciné et ne raisonne pas. Qui s'avisera jamais de prêcher la prudence à un joueur de profession? C'est cependant une chose terrible, quand une population imprévoyante vit exclusivement des hasards du jeu. Telle est pourtant à peu près la situation du viticulteur actuel.

Nous avons vu, à plusieurs reprises, que *le développement des moyens de transports a été suivi d'un accroissement de prospérité,* dans la plupart des pays vinicoles. Nous avons constaté ce phénomène en Alsace, à partir de 1857[1] ; — dans la Limagne, après l'établissement d'un chemin de fer[2] ; — dans l'Armagnac[3] ; — dans la Saintonge[4], etc. Nous verrons aussi que le même phénomène s'est produit dans le Languedoc et le Roussillon vers 1850[5]. Voilà donc un point acquis.

1. Voir *supra*, p. 19.
2. *Id.*, p. 16.
3. *Id.*, p. 29.
4. *Id.*, p. 32.
5. Voir *infra*, p. 46 et suiv.

Mais il semble que rien, ici-bas, ne soit absolument bon, et que toute chose, à côté du bien, renferme toujours une certaine quantité de mal. Ce même développement des voies de communication, qui avait été le point de départ d'une prospérité plus grande, devait propager un mal redoutable venu d'Amérique.

Le phylloxéra est un insecte qui se multiplie avec une extrême rapidité, qui cherche sa nourriture dans les racines de la souche et dont les piqûres causent le dépérissement total et rapide de la vigne. Ses effets sont foudroyants.

« Il n'y a dans l'histoire de l'agriculture rien de comparable au désastre causé par le phylloxéra ; jamais on n'avait vu une espèce végétale subir aussi brusquement une destruction aussi complète... Là où le phylloxéra s'est développé, il ne reste plus rien qu'une souche, dont la valeur comme bois de chauffage ne paie même pas les frais de l'arrachage. Brusquement la ruine succédait à une prospérité fabuleuse[1]. »

On eût pu croire que, grâce à la période de prospérité qui venait de s'écouler, le vigneron avait pu acquérir les moyens de surmonter la crise sans trop souffrir, mais comme nous l'avons vu, le vigneron est un imprévoyant ; il avait tout dissipé, et la crise l'a trouvé sans défense.

Il y a toutefois une exception à faire pour les régions où la grande propriété était assez développée, par exemple pour les pays producteurs de vins fins. Là, on avait de fortes réserves, et on a pu combattre le mal de front, nous l'avons montré plus haut, en parlant du Bordelais[2].

Partout, pour la même raison, *ce sont les grands propriétaires qui résistent le mieux au mal.* Nous l'avons vu en Saintonge[3], et à un moindre degré dans l'Armagnac[4]. Plus loin, nous verrons que, dans le Midi[5], ce sont les grands propriétaires qui ont été les premiers à prendre en main la recons-

1. M. Augé-Laribé, *Le problème agraire et le socialisme,* p. 89.
2. Voir *supra*, p. 26.
3. *Id.*, p. 32.
4. *Id.*, p. 26.
5. Voir *infra*, p. 46 et suiv.

titution des vignobles. Par contre-coup, les familles ouvrières, qui trouvaient à s'employer chez ces grands patrons, se sont trouvées à l'abri du besoin. On peut donc dire que, dans un pays, la crise a été d'autant moins forte que la grande propriété était plus répandue.

Voilà un premier point.

Le type du vigneron primitif a aussi échappé à la crise, quoique souvent il ne soit qu'un simple bordier, comme nous l'avons vu. Comme il ne s'occupait qu'accessoirement de la vigne, il a complètement lâché cette culture, pour se spécialiser davantage dans son autre métier. Sa transformation en paysan, ou en artisan, lui a été plus facile qu'au vigneron spécialiste. Voilà un second point.

Mais, ailleurs, comment la difficulté a-t-elle été résolue?

La solution a varié, naturellement, avec les régions. Partout où cela a été possible, on est revenu aux anciennes cultures, maïs et fruits comme dans l'Armagnac, blé et luzerne dans le Languedoc. Dans la Saintonge, on a développé l'élevage et fondé des sociétés coopératives pour exporter le beurre. Parfois on a vu l'exode de populations entières fuyant le mal; elles trouvaient du travail dans les régions non encore atteintes, et qui, de ce fait, jouissaient d'une prospérité factice; d'autres fuyaient vers les villes; quelques-unes, enfin, émigrèrent à l'étranger.

Dans un certain nombre de localités, les vignes ne furent pas reconstituées parce que l'on manquait des capitaux nécessaires, et les transformations survenues restèrent définitives. Mais quand le remède fut trouvé, on replanta la vigne partout où on eut le moyen de le faire.

En résumé, après la crise, on trouve plus de grandes propriétés qu'avant, et l'on fait une culture intensive, et moins de petites propriétés dans lesquelles on fait une culture plus ou moins extensive, selon les moyens dont on dispose.

Dans les études qui précèdent, nous avons déjà parlé des effets de la culture intensive dans plusieurs régions, notamment dans le Bordelais, en Saintonge et dans l'Armagnac. Mais là, les

changements survenus ont eu moins de répercussions sociales, parce que la grande propriété était développée antérieurement, soit pour la production des vins fins, soit pour celle des eaux-de-vie.

En Alsace, nous avons rencontré également une culture intensive, et, là, on a vu de petits propriétaires s'y adapter parfaitement. Toutefois, il faut tenir compte de ce fait que l'Alsace est dans une situation privilégiée, au point de vue des vins, depuis son annexion à l'Empire allemand. Elle dispose là d'un marché considérable qu'elle peut exploiter à l'abri des droits protecteurs, sans être concurrencée d'une façon aussi intense qu'en France. Il serait intéressant de connaître ce que le vigneron tourangeau, par exemple, est devenu depuis le phylloxéra, comment il s'est comporté, comment il a évolué.

Nous donnerons deux exemples de vignerons intensifs, l'un dans un pays de coteaux, l'autre dans la plaine.

Les *coteaux de Saumur,* pays voisin de la Touraine, semblent s'être tiré d'affaire par l'exploitation d'une spécialité, celle des vins mousseux. Ceci montre une fois de plus qu'il n'y a pas de solution générale : chacun en trouve une, suivant les moyens dont il dispose.

Le *Bas-Languedoc* forme l'exemple le plus typique de la culture intensive en pays de plaine. Ce pays est celui qui a subi les changements les plus profonds à la suite de la crise phylloxérique et de l'apparition de la culture intensive. Là, sur le versant méditerranéen français, des espaces énormes ont été conquis, par la grande propriété, à la culture intensive de la vigne en vue de la production des vins ordinaires.

C'est donc là que l'on peut le mieux étudier les répercussions que les nouvelles méthodes ont eu sur le type social. Nous l'étudierons donc en détail.

Cette étude est d'autant plus intéressante que c'est également ce pays qui souffre le plus d'une crise nouvelle, celle de la mévente des vins.

1° LES COTEAUX DE SAUMUR. — En descendant du chemin de

fer à Saumur[1], le touriste est séduit par la grâce du site. Il quitte la gare, la vallée, traverse les ponts pour se diriger vers la ville et le coteau. L'air qu'on y respire est si agréable, qu'il peut être comparé à celui de Florence. L'ardeur du soleil est tamisée par une brume bleue transparente et jolie. La ville toute blanche se groupe au pied d'un château original.

Les habitants deviennent moins afférés à mesure qu'on s'éloigne de la gare; leur voix est sonore et claire. Les nombreux cabarets sont pleins de clients; sur la place, sont quantité de marchands de graines, de marrons et de fleurs. Nous sommes dans le jardin de la France.

Les coteaux qui nous intéressent s'étendent au sud-est de la ville de Saumur sur une longueur de 81 kilomètres environ, bordant la Loire au sud. Leur élévation moyenne est de 60 à 80 mètres.

C'est une bande de terre élevée, qui, d'un côté, ressemble à une crête dentelée, et qui, de l'autre côté, c'est-à-dire du côté opposé à la Loire, est la limite d'un plateau immense, dernier gradin du Plateau central, des monts du Limousin. La forêt du Fontevrault, comprenant de mauvais bois et des landes sèches et arides, forme la frontière naturelle de ce côté, bordant la crête du coteau jusqu'à la distance moyenne de 1 kilomètre. La pente nord sur la Loire est presque abrupte et est infertile. Nous n'avons donc à nous occuper que de 18 kilomètres de long sur un de large. Une route départementale seule dessert ce pays dans toute sa longueur, en suivant le bas des coteaux longeant la Loire.

En parlant de cette crête nous disons « les coteaux », parce que la ligne n'est pas unique, mais composée d'une infinité de lignes, croupes extrêmes d'une suite de coteaux perpendiculaires au fleuve, formant des vallons élevés et sans eau.

C'est sur ces pentes orientées de différents côtés, par suite des mouvements de terrain que je viens d'indiquer, que vit une po-

1. Nous décrivons ce pays d'après les renseignements que M. le comte de Béjarry a bien voulu nous communiquer.

pulation de 3.000 habitants, répartie en sept villages spécialement adonnés à la culture de la vigne et qui produit le vin réputé de Saumur.

Ce sont des moines, au moyen âge, au XI[e] siècle, qui vinrent là défricher cette lisière de forêt et planter la vigne. Ils fondèrent plusieurs établissements qui portent encore leurs noms : clos des pères à Montsoreau, clos des Cordeliers à Champigny-Sonzay, et, comme résidence, ils avaient, par ordre d'importance, l'abbaye de Fontevrault avec ses dépendances la Chauvelière, la Mâtinière ; le prieuré de Montsoreau ; l'abbaye de Saint-Florent ; Candes et sa collégiale. C'était le moment où le pays appartenait aux comtes d'Anjou.

Ressources du sol. — La vigne vint bien sur ces coteaux arides. Sur la pente de la crête extrême, on produisit un vin extrêmement fin, d'un degré alcoolique suffisant. En arrière, dans la plus grande partie, sur le plateau, on produisit un vin moyen, inférieur à l'autre. C'est le vin qui forme la première classe qui donna la réputation au vin de Saumur. A l'exposition agricole de Paris en 1904, M. des Ages, propriétaire à Dampierre, obtenait à juste titre le diplôme d'honneur sur tous les vins de France. Le prix de la barrique de 225 litres varie de 200 à 1.000 francs.

Le sol qui produit ce vin est une couche végétale de terrain argileux et riche de 0m,60 environ sur un fond de tuf blanc non crayeux. La différence des deux qualités du même vin vient de ce que, sur le plateau, la terre grasse et spongieuse conserve l'eau qui ne peut s'égoutter, ce qui, surtout dans les années pluvieuses, nuit considérablement à la qualité.

Les transports étaient assurés par la Loire, voie naturelle, et qui fut le seul mode jusqu'à l'apparition du chemin de fer.

Ces 1.800 hectares bien plantés en bon rapport pourraient rapporter dix mille barriques de vin, dont trois mille de première classe. Il n'en est rien.

Le Phylloxéra. — En 1890, époque de l'apparition du phylloxéra, 600 hectares seulement étaient plantés et donnaient un rendement inférieur à la moyenne par suite de la vétusté du

plant. Une population de 3.000 âmes vivait raisonnablement, sans luxe mais avec un certain bien-être.

La lutte contre le phylloxéra n'exista pas, chacun laissa au plus vite périr ses vignes qui, lasses et vides d'engrais, ne se défendirent pas. Ne sortant pas de leur rayon, les gens ignorant les nouveaux moyens de culture, furent très lents à replanter. Après seize ans, l'importance du vignoble représente 800 hectares. Le reste du pays est exclusivement en céréales, blé, avoine ou pommes de terre, dont l'ensemble est nécessaire à la nourriture des habitants, et dont le rendement est mesuré.

Culture moderne. — Les vieux vignerons sont morts, et heureusement. Ils ont laissé un vignoble en pleine décadence. Ils n'ont même pas transmis à leurs fils le goût de l'héritage; ceux-ci se sont pressés vers les places de l'État : sous-officiers rengagés, employés des postes, maîtres d'école, gardes champêtres. Avec cela la natalité était en pleine décroissance.

Les nouveaux vignerons, supérieurs à leurs aînés, se sont recrutés parmi les artisans : tonneliers, couvreurs, maréchaux, etc., qui peu à peu avaient économisé et se sont ainsi rendus propriétaires. Ils cultivent avec beaucoup de zèle. Les vignes aujourd'hui sont bien plantées, bien cultivées.

Situation économique. — Le développement du vignoble est paralysé par le manque de commerce. Les chemins de fer ont mis en valeur des terrains autrefois improductifs qui ont amené sur le marché une concurrence extrême. Si, autrefois, la Loire était la seule grande route naturelle du centre, la France est maintenant sillonnée de voies dans toutes les directions et partout on a défriché, cultivé, planté. Les coteaux de Saumur qui jouissaient auparavant du privilège de la Loire, comme moyen de transit, ont donc été livrés à la concurrence toujours grandissante des vignobles nouveaux et voisins de l'Anjou et de la Touraine.

La production du pays ne s'écoula donc généralement que dans le commerce local, qui n'est pas assez important pour développer l'élan de la production.

Devant ce manque de commerce qui paralyse la production,

la population s'étiole. A chaque recensement, il y a perte brute de 6 %. Non qu'il y ait émigration, ou déplacement de familles, mais par le manque de naissances.

Le vin mousseux. — La capitale de ce pays, Saumur, est bien placée sur deux lignes de chemin de fer, l'Orléans et l'État. Elle est en communication directe, par son pont, avec la vallée d'où elle tire sa consommation journalière.

Son industrie principale est la fabrication du vin mousseux, qui se fait à Saint-Florent, village en pleine prospérité qui est à sa porte. Le vin mousseux a été fait, pour la première fois, à Saumur après 1830 par un Belge actif, M. Ackermann; il a pris une importance considérable, qui se chiffre aujourd'hui par des millions : cette industrie occupe 1.800 ouvriers. Mais malheureusement pour l'agriculture locale, ce vin n'est point fabriqué avec le cru des coteaux, mais avec des vins étrangers moins chers, ou ayant d'autres qualités.

Ces vins mousseux ont vulgarisé l'usage du vin pétillant d'Epernay et de Reims, et, par leur prix modique, sont montés rapidement à une grosse consommation.

2° Le Bas-Languedoc. — Ce pays étant en ce moment sous le coup d'une crise intense, nous nous proposons de l'étudier en détail, et, vu l'actualité du sujet, nous lui consacrons un chapitre spécial, consacré à la *Crise actuelle*. Nous étudierons l'évolution complète du type languedocien, les causes de la crise, ses effets et les remèdes qui ont été proposés.

DEUXIÈME PARTIE

LA CRISE ACTUELLE

C'est dans le Languedoc et le Roussillon que la crise est la plus intense. Depuis plusieurs années, elle ne fait que croître, et, en ce moment, elle a atteint son maximum d'acuité. Des manifestations imposantes, des meetings monstres ont été organisés dans les principales villes du Midi; la presse est remplie des doléances des viticulteurs, le Parlement lui-même a été saisi de la question et, en ce moment, l'émeute gronde.

Pour bien connaître les causes de la crise, il nous faut remonter aux origines et retracer les vicissitudes que la viticulture a dû traverser dans la région dont nous parlons.

Nous distinguerons quatre périodes : 1° la période ancienne qui s'étend jusqu'au milieu du XIXe siècle; 2° la période de prospérité due au développement des chemins de fer; 3° la crise du phylloxéra; 4° la crise actuelle de la mévente des vins.

I. — PÉRIODE ANCIENNE.

Par suite de sa situation maritime, ce pays exportait déjà du vin au temps des Romains; mais, au moyen âge, ce commerce subit une éclipse; car, à cette époque, la prospérité du monde méditerranéen diminua beaucoup et la clientèle fut reportée vers le nord, en Flandre, en Angleterre, etc. Le Languedoc fut placé en mauvaise posture. Aussi, l'on s'y mit très vite à fabri-

quer des eaux-de-vie, pour les mêmes raisons que nous avons indiquées à propos de la Saintonge[1], à savoir, transport moins onéreux par suite du petit volume et du prix élevé du produit. Mais le commerce des eaux-de-vie était lui-même limité par les difficultés de communication, les droits, l'insécurité et les entraves diverses qui existaient à cette époque. Ce n'est que peu à peu, au fur et à mesure du développement des transports, que la vigne progressa au détriment des garrigues (landes)[2]. Ce mouvement s'accentua donc surtout au XIXe siècle. En 1848, le vignoble de l'Hérault s'étend sur plus de 100.000 hectares et produit 4 millions d'hectolitres[3], tandis qu'en 1824 il n'en produisait que 2 millions. A cette époque, le prix des vins du Midi ne dépassait guère 10 francs l'hectolitre, et le revenu annuel d'un hectare de vigne était de 350 francs[4].

Arrêtons-nous un instant sur les caractères de la viticulture de cette époque. Nous constatons les particularités suivantes :

1° *Le capital d'exploitation est faible :* fumures nulles, outillage simple.

2° *La main-d'œuvre joue un grand rôle.* C'est une culture jardinière, qui se fait à la bêche et n'exige ni chariot, ni charrue, ni bestiaux. Là où la culture des céréales demande trente journées de travail par an, celle de la vigne en demande cent, à surface égale[5].

3° *Le climat joue un rôle prépondérant.* Il est tellement favorable, que le sol ne reçoit qu'un simple labour ou un défrichement à 20 ou 30 centimètres, et que l'utilité du défonçage préalable est encore niée[6].

En résumé, le premier facteur est le climat, le second le travail, et le capital vient en dernière ligne.

4° *La petite propriété s'accroît de plus en plus, au fur et à me-*

1. Voir *supra*, p. 32.
2. Du provençal *gariga* qui signifie chênaie.
3. Michel Augé-Laribé, *La viticulture industrielle du midi de la France,* p. 43 et 39.
4. *Id.*, p. 41 et 42.
5. *Id.*, p. 51 et suiv.
6. *Id.*, p. 51.

sure de l'extension du vignoble. Cet accroissement augmente pendant la première moitié du XIXe siècle[1], parce que l'ouverture des débouchés a permis une augmentation du vignoble, par le défrichement des garrigues.

5° *Dans les grandes propriétés, le faire-valoir direct domine de plus en plus, au fur et à mesure que l'on se spécialise dans la viticulture*[2]. Le métayage ne réussit que là où les risques ne sont pas trop grands. Il était d'usage courant dans le Languedoc, quand la vigne était associée aux cultures les plus diverses, comme cela se pratique encore en France. Mais il disparaît, quand l'on tend à se spécialiser dans la culture unique d'un produit aléatoire. Nous dirons donc :

Dans le Languedoc, le métayage et la famille quasi patriarcale se sont maintenus, tant que la culture des arbres fruitiers (oliviers, amandiers, etc.) a été associée à la vigne.

Le centre de la production viticole dans le Languedoc est l'arrondissement actuel de Béziers. L'arrondissement de Montpellier offre bien, dans son ensemble, les mêmes caractères, mais il faut, de plus, tenir compte de certains traits nouveaux dus au passé de Montpellier, et qui rejaillissent sur le type de la population de cette ville et de ses environs. Le type du Biterrois est donc celui d'un producteur de vin, producteur visant en général à la quantité plutôt qu'à la qualité, car il opère en plaine et non en coteau. La vigne a ici ses effets ordinaires. Elle éloigne des grands groupements de personnel, et, ici, elle domine et éteint presque l'influence des cultures arborescentes[3].

II. — PÉRIODE DE PROSPÉRITÉ DUE AUX CHEMINS DE FER.

Cette période commence vers 1850 et dure jusque vers 1875. Le premier chemin de fer de la région, celui de Cette à Mont-

1. Augé-Laribé p. 60.
2. *Id.*, p. 67 et 68.
3. Voir le *Mouvement social*, VII, p. 62. *Les variétés du type languedocien*, par Ch. de Calan.

pellier, fut construit en 1838, mais ce n'est qu'en 1847 qu'il fut prolongé vers Nîmes et Tarascon.

Dès 1858, un muid de vin de 7 hectolitres ne coûte plus que 10 francs pour être transporté à Lyon, alors qu'autrefois il fallait payer 50 francs pour ce transport[1]. Il y eut donc une extension extraordinaire du marché qui amena une prospérité rapide.

Pourtant, à cette époque, une première maladie, l'oïdium, vient s'attaquer à la vigne, mais elle est facilement combattue, et c'est à peine si elle retarde le mouvement d'extension. Toutefois cette maladie a causé de profonds changements dont nous devons parler.

L'oïdium apparaît d'abord dans les vignes de serre du Nord[2], en Angleterre en 1845, en Belgique en 1848, dans les environs de Paris en 1850, enfin il arrive dans le Midi l'année suivante pour y atteindre son maximum vers 1854. Il en résulta une diminution énorme du rendement, mais qui fut compensé par un accroissement dans les prix qui s'élèvent jusqu'à 40 francs l'hectolitre. Il n'y eut donc pas de crise économique sensible. Au surplus, un remède facile et peu coûteux (le soufrage) fut rapidement trouvé, et, dès 1858, la production est revenue à son état normal.

Mais la crise de l'oïdium eut pour effet de remplacer la production des eaux-de-vie par celle des vins de table. En effet, le Languedoc n'arrivant plus à fournir l'alcool en quantité suffisante, le Nord se mit à fabriquer l'alcool de betterave, et cette concurrence ruina les distilleries méridionales[3]. Au surplus, ces dernières luttèrent peu, car les viticulteurs pouvaient écouler leurs vins à un prix avantageux par suite de l'extension du marché. En résumé, ce fut le chemin de fer qui sauva tout.

Jusque-là, on avait cherché à développer la richesse alcoolique du vin ; désormais, on s'appliqua à produire le vin de table. Toutefois, la distillation reparaît par intermittence, en 1858 et

1. Michel Augé-Laribé, p. 46.
2. *Ibid.*, p. 44.
3. *Ibid.*, p. 45.

1859, en 1865 et 1866, chaque fois qu'une surproduction passagère vient encombrer le marché. En réalité, on vendait les alcools sans bénéfice sensible, mais cela valait mieux que de jeter le vin.

La substitution du vin de table à l'eau-de-vie, comme but de la production, amena quelques changements dans le travail : « la date des vendanges est avancée et la durée de la cuvaison réduite; les caves, les vaisseaux vinaires sont améliorés; les foudres en bois sont substitués aux petites futailles et aux cuves en pierre[1] ».

Elle amena également des changements dans la propriété, en favorisant la petite au détriment de la grande[2]. On tend à morceller les grands domaines de la plaine. De 1847 à 1866, le nombre des cotes foncières augmenta d'un quart dans l'Hérault.

Le développement de la viticulture fait hausser les salaires et amène une immigration d'ouvriers. Le salaire des journaliers qui s'élevait de 1 fr. 50 à 2 francs au commencement du siècle, va de 2 francs à 2 fr. 50 entre 1856 et 1860, et enfin de 2 fr. 50 à 3 francs vers 1866 et 1869. En 1875, il atteint de 3 à 4 francs[3].

Les hauts salaires amènent une immigration temporaire des montagnards voisins[4]. Ils viennent de l'Ariège, du Tarn, de la Lozère, de l'Aveyron, de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Ils font dans l'Hérault une première campagne de trois mois pour les travaux du printemps, puis vont en Camargue et en Provence pour les moissons, reviennent dans le Languedoc pour les vendanges, pour rentrer chez eux faire les récoltes d'arrière-saison. On les payait au mois, et de plus ils étaient logés et quelquefois nourris. Au début du siècle, ils gagnent 200 francs par an; en 1855, 400 francs, et en 1873, 560 francs, nourriture en plus dans les trois cas.

1. Augé-Laribé, p. 53.
2. *Ibid.*, p. 63.
3. *Ibid.*, p. 77.
4. A Béziers, les domestiques viennent surtout des Causses, de Lodève, Saint-Pons, Castres, tandis que les ouvriers et les journaliers viennent de la montagne, de l'Ariège, de l'Espagne (Voir Ch. de Calan, *loc. cit.*, p. 62).

Ces hauts salaires favorisent évidemment la petite propriété au détriment de la grande.

Le développement de la clientèle amène la hausse du prix des terres. Tous ces petits propriétaires, éblouis par la prospérité, se disputent les terres à prix d'or. Aussi les terres sont d'autant plus chères que les parcelles sont plus petites. On arrive à payer jusque 6 à 8.000 francs l'hectare, en moyenne, en corps de domaine, et 12 à 15.000 francs pour les petites propriétés[1]. On accordait de grandes facilités de paiement tant la confiance était grande. On donnait aux acheteurs jusqu'à dix ans pour s'acquitter et l'on peut dire que l'hypothèque a joué un rôle considérable dans la formation des petites propriétés paysannes. « Parfois des ouvriers agricoles associaient leurs économies pour acheter le lopin de terre qu'ils convoitaient. Ils payaient par exemple un hectare 20.000 francs, puis ils le partageaient entre eux[2]. »

Ce haut prix du sol n'eût été qu'un demi mal, si le capital disponible eût été en rapport. Malheureusement, le vigneron comptait plus sur la productivité naturelle du sol que sur celle du travail, et il préférait mettre toute son épargne dans la possession de la terre. Cela explique la répercussion suivante :

Le vigneron met toute son épargne dans l'achat du sol et néglige le capital cultural et le fonds de réserve. « Dans leur désir immodéré de posséder la terre, dit M. Augé-Laribé[3], les paysans avaient acheté au delà de leurs forces, d'autant plus acharnés que la terre était plus chère, et gardant avec témérité une confiance inébranlable dans l'avenir de la vigne... Trop souvent, ils songeaient à acquérir encore et continuaient à remplacer par leurs efforts personnels les opérations, qui réclamaient des avances en argent ; en particulier, la vinification restait le plus souvent défectueuse. » On voit de suite pourquoi ce type est mal préparé à supporter une crise sérieuse et persistante.

1. Augé-Laribé, *loc. cit.*, p. 65.
2. *Ibid.*, p. 66.
3. *Ibid.*, p. 81 et 82.

L'enrichissement rapide a exalté la vanité et développé le désir des jouissances grossières. C'est là une raison de plus pour négliger la constitution du fonds de réserve qui eût été si nécessaire. «... Tous les témoignages s'accordent à signaler l'abaissement général de la moralité et une véritable passion de gaspillage. Une complète imprévoyance remplaça une prudence qui touchait à l'avarice[1]. » Trop souvent, hélas! les hommes s'adonnèrent à la débauche et les femmes à la toilette. A part quelques notables exceptions, l'on dépensait au jour le jour sans compter. Tel était l'état des choses quand survint le phylloxéra.

III. — LA CRISE DU PHYLLOXÉRA.

« Les premières atteintes du phylloxéra en France remontent à 1863 pour le Gard, à 1866 pour la Vaucluse et les Bouches-du-Rhône et à 1867 pour les environs de Bordeaux[2]. » Il progresse lentement de la Provence vers le Languedoc et le Roussillon, et le malheur des régions atteintes fait la fortune de celles qui ne le sont pas encore, sans les rendre plus prévoyantes. Aussi, quand elles sont atteintes à leur tour, rien n'a été fait pour parer au danger. Rien ne montre mieux le degré d'insouciance de ces populations, leur optimisme, leur foi aveugle dans la chance.

Les effets de la maladie sont foudroyants et se manifestent par la chute du prix des terres qui tombent à quelques centaines de francs, par la baisse des salaires qui diminuent d'un tiers ou de moitié, par l'exode de villages entiers. Ceux qui ont un fonds de réserve peuvent se retourner et faire du blé et de la luzerne, mais les autres n'ont qu'une ressource, s'expatrier comme ouvriers vers les régions non encore atteintes.

Voyons quelles répercussions sociales la crise phylloxérique produisit dans le Midi.

1. Augé-Laribé, p. 83.
2. *Ibid.*, p. 87.

La crise phylloxérique amena l'arrêt du morcellement et la reconstitution de quelques grands domaines. Les grands propriétaires qui avaient un fonds de réserve purent racheter à bas prix les parcelles abandonnées; ce sont ces grands propriétaires qui ont sauvé la viticulture.

La crise phylloxérique a augmenté la production du vin dans les pays non atteints. C'est depuis lors que l'on a planté tant de nouvelles vignes en Italie, en Espagne, en Algérie, en Tunisie, etc. Ainsi s'est créée, pour l'avenir une concurrence nouvelle, qui cherchera à maintenir plus tard les positions acquises.

La crise phylloxérique a développé la viticulture dans les régions sablonneuses. « Dès 1873, un cultivateur de Provence, M. Bayle, constate que les vignes, plantées dans les terrains sablonneux, résistaient, à côté des vignes qui, situées dans d'autres terrains, dépérissaient[1]. » Dès lors, la viticulture se propage tout le long du littoral depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à Agde; et, en quelques années, la valeur des terres de cette région décuple. Ces terrains avaient été autrefois employés à la culture de la garance, mais depuis la découverte de l'alizarine, ils étaient presque entièrement abandonnés[2]. Cette colonisation a été l'œuvre des grands propriétaires.

Le phylloxéra a développé les fraudes sur le vin. Il en est ainsi toutes les fois qu'un produit devient cher, et sur le vin les fraudes sont nombreuses et faciles. Il y eut une importation considérable de raisins de Corinthe; on se mit à fabriquer du vin artificiel; on fit des coupages savants.

Voilà trois causes qui pèseront sur le commerce du vin : concurrence étrangère, vignobles des terrains sablonneux, fraudes.

Mais elles sont contre-balancées par ce fait : *le phylloxéra a fait disparaître les vignobles d'un grand nombre de régions.* Il en a été ainsi surtout là où la vigne ne formait qu'une culture accessoire.

Mais tous ces bouleversements, quelque considérables qu'ils soient, n'étaient que le prélude de nouveaux bouleversements

1. Augé-Laribé, p. 109.
2. *Ibid.*, p. 110.

plus profonds encore, qui allaient affecter les méthodes mêmes du travail et inaugurer l'ère de la viticulture industrielle.

En effet, les pays atteints se défendent et cherchent à reconstituer le vignoble, soit en tuant les insectes, cause de tout le mal (par intoxication ou submersion), soit surtout en important des plants américains.

Quel que soit le procédé employé, il a bouleversé dans le même sens les conditions de la production. Étudions donc les caractères de la viticulture moderne.

Nous constaterons les phénomènes suivants :

1° *Le capital d'exploitation est augmenté.*

Il y a d'abord les frais de reconstitution qui ont grevé la terre d'une charge d'environ 4.000 francs par hectare.

De plus, les frais annuels ont augmenté. Au lieu de fumer tous les trois ans, il faut fumer tous les ans. Il faut faire l'opération du soufrage pour combattre l'oïdium, celle du sulfatage pour le mildew, celles du clochage et de l'échaudage contre les attaques de certains insectes [1]. En moyenne, les frais d'exploitation s'élèvent actuellement à 600 francs l'hectare.

2° *L'accroissement des frais de production oblige à forcer les rendements par des procédés perfectionnés qui augmentent encore la capital d'exploitation nécessaire.* En effet, si l'on dépense plus par hectare, il faut que cet hectare produise plus. C'est pourquoi, au lieu des anciennes tailles en souche basse, on utilise la conduite sur fil de fer qui permet d'obtenir d'énormes récoltes ; quand on peut disposer de canaux d'irrigation, on emploie, dans le même but, les arrosages d'été ; on a recours aux procédés mécaniques partout où ils sont possibles ; on améliore également les procédés de vinification, etc. Tout cela se traduit par de nouvelles dépenses, mais cette fois ce sont des dépenses productives qui permettent de se rattraper des charges résultant des luttes contre les maladies. Aussi, l'on peut dire qu'actuellement, l'exploitation la meilleure est celle qui, à surface égale, dispose du capital le plus élevé [2]. On est ainsi

1. Augé-Laribé, p. 111 et 112.
2. *Ibid.*, p. 113.

arrivé à produire jusqu'à 300 hectolitres et plus par hectare.

3° Donc, *ce n'est plus le travail, mais le capital qui joue le rôle prépondérant dans la production.* Celle-ci n'augmente plus en proportion de la quantité de travail que l'on y consacre, mais en proportion de la quantité de capital dont on dispose.

4° *La grande propriété s'accroît au détriment de la petite.* C'est le mouvement inverse de celui qui existait auparavant. Il faut, en effet, que le domaine soit assez étendu pour couvrir les dépenses faites, et l'on considère que la surface la plus favorable est comprise entre 60 et 80 hectares[1].

En tous cas, à partir de 30 hectares, l'on commence à réaliser des économies par suite de la concentration de la production.

5° *Toutefois de nombreux propriétaires fragmentaires se maintiennent en travaillant à certaines époques pour les grands propriétaires.* Ces derniers en effet ont besoin d'une main-d'œuvre variable qu'ils trouvent en partie chez les bordiers. Mais l'on peut dire que le petit domaine s'appuie sur le grand. Les ouvriers n'économisent plus pour acheter de la terre, et les parcelles agglomérées ne se détachent plus.

6° *La petite propriété s'est mieux maintenue sur les coteaux secs et pierreux que dans les plaines*[2], parce que les nouveaux procédés y sont moins faciles à établir (labours par chevaux, ou à la machine, sulfatage à dos de mulets, etc.).

La petite propriété est-elle destinée à disparaître fatalement devant la grande? Nous ne le pensons pas. Elles ont, toutes deux, un rôle à jouer. Partout, en Saintonge, dans le Bordelais, en Gascogne, dans le Languedoc, le grand propriétaire est le pionnier du progrès; c'est grâce à lui que l'on surmonte les crises et que l'on expérimente les méthodes nouvelles. De son côté, le petit propriétaire fournit la main-d'œuvre, et la vigne s'adapte trop bien au domaine fragmentaire, pour qu'il soit si facilement exproprié. Ce qui fait surtout l'infériorité actuelle des petites propriétés, c'est la vinification qui est restée défectueuse. Le petit propriétaire ne peut employer les pompes mécaniques et les

1. Augé-Laribé, p. 119.
2. *Ibid.*, p. 135.

pompes mobiles pour le soutirage, les filtres et les pasteurisateurs, etc. Sa cave trop petite ne permet pas d'employer des foudres et des cuves de grande dimension, de sorte que l'emmagasinement est plus onéreux. Du reste, ce n'est guère que dans les grandes cuves que l'on peut utiliser les sous-produits, marcs, tartres et lies. Il y a donc une nécessité urgente pour les petits à pouvoir profiter des avantages de la concentration industrielle. C'est ce qui est en train de se faire.

7° *L'impossibilité des petits propriétaires à organiser des celliers perfectionnés tend à développer le type du fabricant de vin spécialiste.* Le fabricant de vin est un capitaliste qui installe des celliers perfectionnés et qui achète aux vignerons les raisins qu'ils ont récoltés. C'est une évolution vers une division du travail plus grande qui s'annonce, et cette division du travail permettra aux bordiers de profiter des avantages de l'outillage moderne, et par conséquent de se maintenir [1].

8° Enfin, *le développement de la production dans certaines régions a provoqué une immigration d'ouvriers étrangers*, non seulement des montagnards, mais des Italiens, des Espagnols.

IV. — LA CRISE DE LA MÉVENTE DES VINS.

Toutes les transformations dont nous avons parlé, aboutissent à une augmentation de production, soit à l'étranger, soit en France. L'offre dépassant la demande, il devait y avoir une baisse de prix.

De 1878 à 1891, pendant le fort de la crise phylloxérique, les prix sont élevés, et le bénéfice des vignerons indemnes est considérable.

De 1893 à 1894, se produit une première crise de surproduction et le prix des vins rouges ordinaires tombe à 6 et 7 francs l'hectolitre [2]. Il se relève dans les années suivantes pour monter jusqu'à 20 francs.

1. Augé-Laribé, p. 152.
2. *Ibid.*, p. 196.

En 1900, survient une seconde crise due à la mévente et les prix tombent à 2 et 3 francs l'hectolitre. En 1903, les gelées font remonter le cours jusqu'à 25 francs; mais ce mouvement n'est que passager, et, en 1905, il redescend à 7 ou 9 francs, par suite d'une abondante fabrication de vin de sucre. En effet, c'est à ce moment que se produit la baisse du prix des sucres à la suite de la convention de Bruxelles.

Depuis lors, les prix ne se sont plus relevés. Il semble donc que, cette fois, on soit en présence d'une crise profonde, prolongée.

C'est là un phénomène grave, surtout pour une population où l'imprévoyance domine, et l'on se demande avec anxiété comment cela pourra finir.

Mais avant de chercher les remèdes, voyons rapidement les causes et les effets de la crise.

Les causes? Nous les avons indiquées plus haut; il nous suffira donc de les résumer rapidement.

Nous avons dit, qu'au moment de la crise phylloxérique, les pays étrangers et l'Algérie ont étendu leurs vignobles pour pouvoir exporter en France[1]. Aujourd'hui, ils cherchent à conserver les situations acquises, ou bien concurrencent les vins français sur les marchés étrangers.

En second lieu, nous avons dit qu'au même moment, les fraudes se sont développées, et qu'elles ont encore augmenté depuis la nouvelle législation sur les sucres. « Les vins de sucre dont le prix de revient variait de 10 à 12 francs l'hectolitre, se vendirent de 16 à 18 francs jusqu'au moment où ils subirent la baisse dont ils furent les promoteurs, au point de descendre bien au-dessous du prix de fabrication[2]. » Sans doute aujourd'hui ce genre de fraude n'est plus rémunérateur, et il est probable qu'il n'est plus employé, mais il a alourdi le marché pendant un certain temps[3].

1. Voir *supra*, p. 53.
2. Jean Vidal, *Monographie de la ville d'Aimargues*, p. 295.
3. En effet, le vin invendu vient constamment s'ajouter au vin produit l'année suivante. Aux 70 millions d'hectolitres de l'année 1906, il faut ajouter les 38 millions invendus en 1905.

En troisième lieu, il y a l'augmentation de la production des vins communs due aux nouvelles méthodes de culture. Il faut remarquer que les régions qui produisent les vins de luxe sont restées à l'abri de la crise. Les parties atteintes sont celles qui fournissent surtout les vins ordinaires. Là, on a dû viser de plus en plus à la quantité, et la qualité a baissé en conséquence, à tel point qu'on ne les a plus distingués des vins fraudés.

La crise a été entretenue par le manque de fonds de réserve. On ne saurait trop insister sur ce fait. Pendant les bonnes années, on a toujours dépensé sans compter, et l'on s'est trouvé dépourvu pendant les mauvaises. Aussi il faut vendre à tout prix et cela déprécie les cours : « Les propriétaires, eux, ont besoin d'argent, besoin pressant. Tout à l'heure, à la veille de la récolte, voulant réaliser coûte que coûte, ils jetteront tous à la fois leur vin sur le marché. Comme il n'y aura pas de contre-partie, ce sera encore et toujours la baisse [1]. »

Enfin, la crise est encore entretenue par la prudence des négociants en vin, qui n'osent plus acheter et par les banques qui n'osent plus faire de crédit, qui n'escomptent plus les effets. La confiance a disparu, et la situation devient de plus en plus sombre.

Voyons maintenant quels sont les effets de la crise.

La surproduction a amené la baisse des salaires. Les salaires qui, en 1875, étaient de 3 à 4 francs, varient en 1892 de 2 à 3 francs [2]. Là, comme nous le verrons, est l'origine du mouvement ouvrier dans le Midi. Malheureusement, les patrons ne sont pas en situation de faire droit aux revendications de leur personnel.

La surproduction a amené la baisse du prix de la terre. A Nissan, par exemple [3], il y a à peine une demi-douzaine de propriétaires qui, actuellement, ne soient pas grevés d'hypothèques. Telle propriété, qui valait 200.000 francs et supportait une hypothèque de 40.000 francs, a été vendue... 40.000 francs!

1. *Le Temps*, n° du 19 mai 1907.
2. Augé-Laribé, *loc. cit.*, p. 283.
3. Voir le *Temps* du 25 mai 1907.

La crise de surproduction a substitué un mouvement d'émigration à l'immigration des montagnards. Après la reconstitution des vignobles, il y eut, parmi les immigrants temporaires venus des montagnes voisines, un petit nombre qui se fixèrent à titre définitif dans le pays. Mais, depuis la crise, la situation est renversée. Ainsi, de 1901 à 1906, la commune d'Aimargues, par exemple, a fourni un excédent de 68 émigrants [1]. On remarquera que ce mouvement d'émigration est cependant bien faible; la population de cette ville s'élève en effet à 2.800 habitants environ. C'est bien insuffisant pour une population aussi éprouvée. Un attachement trop grand au pays natal qui, dans certains cas, est une vertu, devient un grave défaut en temps de crise économique. La surabondance d'une population impuissante à se procurer ses moyens d'existence entretient le malaise, l'aggrave, le perpétue.

Mais, dira-t-on, trouveront-ils ailleurs des moyens d'existence? Beaucoup d'entre eux ont-ils même la possibilité de se déplacer? Cela peut être vrai; mais, dans ce cas, cela ne prouverait qu'une chose, l'imprévoyance irréductible des populations vivant des cultures arborescentes, imprévoyance qui n'a malheureusement été que trop souvent constatée par la science sociale.

Voilà des gens, nous l'avons vu, qui ont éprouvé plusieurs crises successives, oïdium, phylloxéra, mévente des vins, etc. Chaque fois, on constate les mêmes fautes, la même insouciance. Quand la crise s'annonce, on compte sur la chance pour être épargné; quand elle sévit, on espère sa disparition prochaine; quand on est aux abois, on crie sa misère, parce qu'alors on est dans l'impossibilité de rien faire.

L'homme prévoyant, lui, épargne dans les moments de prospérité; quand la crise arrive, il a le temps de se retourner, et il cherche à se retourner avant que la misère ne l'atteigne. Voilà ce qui a manqué à la plupart des Méridionaux. Ces défauts sont, du reste, ceux de la plupart des communautaires. Nous dirons donc :

Par suite de la formation communautaire des vignerons du

1. J. Vidal, *loc. cit.*, p. 217.

Midi. l'émigration en temps de crise est insuffisante et tardive. Laissons parler un Méridional [1] : « De 1883 à 1885, la reconstitution du vignoble nécessita l'emploi d'ouvriers vigoureux et expérimentés. Les enfants d'Aimargues qui étaient allés chercher dans les régions plus fortunées la rétribution du travail que la terre natale était impuissante à leur procurer, éprouvèrent la satisfaction de rentrer au pays. Si la crise phylloxérique n'avait fait à une partie de la population une impérieuse nécessité d'abandonner momentanément le territoire désolé par le terrible insecte, nous n'aurions certainement jamais eu à enregistrer le moindre mouvement d'émigration. Amoureux de son pays et ne lui gardant pas rancune des mauvais jours, l'Aimarguois naît, vit et meurt à l'ombre de son clocher. »

La baisse des salaires a fait éclore des grèves. Après quelques petits conflits sans importance dans les Pyrénées-Orientales et dans l'Hérault, une première grève éclata à Peyriac-de-Mer (Aude), en mai 1903, grève qui se termina par un transaction avantageuse pour les ouvriers [2].

Mais, à la fin de cette même année, il y eut un mouvement plus général. Une première grève se produit à Nézignan-l'Évêque, dans l'arrondissement de Béziers, vers le 25 novembre. Elle dure vingt jours. Les ouvriers demandaient un salaire de 2 fr. 90 pour 6 heures de travail au lieu de 2 francs pour 7 heures. Ils obtiennent 2 fr. 50 pour 6 h. 1/2 [3].

Cependant la grève s'étend et gagne de proche en proche. A Sérignan, gros village au sud de Béziers, des atteintes à la liberté du travail se produisent, et cet exemple est suivi partout. Le mouvement devient général et les ouvriers italiens font cause commune avec les ouvriers français. Les petits propriétaires soutiennent les grévistes et sympathisent avec eux. La statistique de l'*Office du Travail* inscrit pour la période novembre 1903 à juillet 1904 près de 150 grèves et environ 90.000 grévistes [4].

1. J. Vidal, *loc. cit.*, p. 216.
2. Augé-Laribé, *loc. cit.*, p. 297.
3. *Id.*, p. 298.
4. *Id.*, p. 302.

Quatre départements, l'Aude, l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales, furent spécialement touchés par ces agitations qui débutèrent en 1904 et se poursuivirent au milieu de périodes de calme jusqu'au commencement de 1905 [1]. M. Henri Brun cite de nombreux cas de mauvais gré, d'excès commis par les grévistes, et il les attribue à l'antagonisme des classes qui s'était développé dans le Midi depuis un certain nombre d'années, antagonisme dont il voit la cause dans l'imprévoyance générale des classes ouvrières unie à leur agglomération dans de grands centres, ce qui permet la propagation facile de la prédication socialiste [2]. Il faut ajouter que l'agitation s'est limitée à la zone où dominent la grande et la moyenne propriété.

Quel fut le résultat de ces grèves?

« Les premiers succès obtenus engagèrent les grévistes à accroître leurs revendications et à les préciser. Après avoir obtenu 2 fr. 50 pour 6 heures à Sérignan, ils se firent accorder 2 fr. 70 à Béziers et à Mèze, 3 francs pour 7 heures à Narbonne, 3 fr. 50 à Perpignan pour une journée dont la durée est en hiver de 7 heures et de 8 heures en été : enfin 0 fr. 50 l'heure à Montpellier et à Lunel. Les domestiques qui s'étaient unis aux grévistes obtinrent des avantages moins nets: l'augmentation de leurs gages ne dépassa pas 5 francs par mois [3]. » « Les propriétaires, dit M. Henri Brun [4], accordèrent assez facilement une augmentation du prix des journées, mais refusèrent généralement d'accepter la diminution des heures de travail. »

Tels furent les premiers résultats. Il y en eut d'autres.

Les grèves donnèrent naissance à une organisation syndicale.

Avant le mouvement gréviste dont nous venons de parler, il y eut bien quelques tentatives, de la part des socialistes, pour fonder des groupes syndicaux, en imitation de ceux formés par les ouvriers de l'industrie sous l'influence du parti guesdiste, à Montpellier (1891), Carcassonne (1892), Perpignan (1893), Nar-

1. Henri Brun, *Les récents troubles agraires et la crise agricole* (*Sc. soc.*, 2e pér., 26e fasc., p. 25).
2. *Id.*, p. 25 et suiv.
3. Augé-Laribé, *loc. cit.*, p. 309.
4. *Loc. cit.*, p. 29.

bonne (1894), Béziers (1896), etc. Ces premiers syndicats n'eurent qu'une durée éphémère; encore moins purent-ils entamer la campagne.

En 1900, un second mouvement syndical se fait jour sous l'influence des Bourses de Travail; des essais de Fédérations apparaissent et l'on tient des Congrès annuels. Mais tout cela n'eut qu'une vie factice : « Ce premier effort d'organisation, dit M. Augé-Laribé [1], serait probablement resté inefficace si la baisse des salaires et l'aggravation du chômage n'avaient acculé les ouvriers à la grève. »

Plus loin, il ajoute [2] : « On sait combien, d'une façon générale, les ouvriers français sont peu disposés à se grouper et à payer des cotisations en dehors des périodes de grèves. Ils ne voient dans leurs associations que des organes de lutte. Cela a été particulièrement remarquable dans la région viticole. Les syndicats, existant avant la proclamation des premières grèves, étaient fort peu nombreux et ce ne sont pas eux qui les ont organisées. Mais du jour où les paysans songèrent à réclamer une augmentation de salaire, ils sentirent le besoin de s'appuyer sur un groupement corporatif. La plupart des syndicats furent créés dans la réunion où l'on rédige les revendications; lorsque les propriétaires acceptèrent les demandes de leurs ouvriers sans les contraindre à la grève, le projet de créer un syndicat fut presque toujours abandonné. Cette influence des grèves explique le rapide accroissement des syndicats en 1904. »

De son côté, M. Henri Brun dit [3] : « Ce mouvement gréviste de 1903-1904 donna un grand essor à la formation des syndicats révolutionnaires, qui trouvèrent une clientèle toute disposée. »

D'autre part, une fois le calme rétabli, les syndicats commencèrent à se désagréger : « Après cette nouvelle série de grèves, on a pu constater un recul dans le mouvement syndical. De nombreuses associations ont été désorganisées par l'impossibilité de payer les cotisations, l'indifférence ou l'indiscipline de leurs

1. Augé-Laribé, p. 296.
2. *Id.*, p. 304.
3. Henri Brun p. 30.

membres et les divisions provoquées par la création de syndicats jaunes [1] ».

Et non seulement la cohésion des syndicats baisse, mais les résultats acquis sont peu à peu perdus :

« En ce qui concerne le maintien des tarifs et la propagande, il est certain que beaucoup de syndicats sont restés au-dessous de leur tâche et n'ont pas su empêcher le retour aux anciens prix et au système du travail à forfait. »

Aujourd'hui, à Nissan (entre Béziers et Narbonne), le salaire est de 2 fr. 50 pour 7 heures. De plus, le nombre des journées de travail diminue, car les vignerons réduisent de plus en plus leurs frais de culture, faute d'argent; ils suppriment des façons notamment le raclage consécutif aux labours, le défonçage et le chaussage des ceps en août.

Et pourtant l'on ne voit plus de grèves. Que s'est-il passé? Quelle est l'énigme du succès facile des ouvriers, et de leur insuccès non moins rapide [2]?

C'est que la hausse des salaires obtenue par l'action syndicaliste a été une hausse factice. Les ouvriers français savent très bien s'organiser rapidement en vue de la lutte, grâce au concours que leur prête le parti socialiste. Au contraire, les patrons ont été impuissants à se solidariser : « La situation était assez grave, dit M. Brun [3], pour que les propriétaires cherchassent à détourner l'orage qui s'amoncelait au-dessus de leurs têtes. Un manque d'entente générale fit échouer la plupart de leurs efforts. Ils essayèrent de se syndiquer entre eux. De nombreuses défections rendirent nuls les effets de ce *lock-out* imparfait. Quelques syndicats jaunes furent institués sans succès. » M. Augé-Laribé constate la même chose [4] : « Nous avons vu que les ouvriers grévistes avaient profité de l'inorganisation des propriétaires. Alors qu'ils avaient réussi à se grouper dans leurs syndicats ou tout au moins à se faire représenter par des comités de grèves, les

1. Augé-Laribé, p. 309. Voir aussi, p. 354.
2. Voir le *Temps*, du 25 mai 1907.
3. Henri Brun p. 30.
4. Augé-Laribé, p. 311 et 312.

propriétaires restaient séparés, isolés par leurs habitudes de vie et leurs passions politiques. Pour les réunir momentanément, il fallut presque toujours l'intervention des municipalités... s'ils avaient été organisés, s'ils avaient pu s'entendre dans des réunions privées, il est certain qu'ils n'auraient pas cédé aussi facilement aux réclamations des grévistes. »

Les revendications des ouvriers ont abouti, non seulement à cause de la mésintelligence entre les patrons, mais aussi, de l'appui qu'ils ont reçu des pouvoirs publics : « Cependant on ne peut pas nier que la politique ne soit intervenue et ne se soit surajoutée au mouvement ouvrier. Il y avait pour les politiciens, au milieu de cette agitation, une trop belle occasion de se créer une popularité pour qu'ils y aient renoncé ; même il faut reconnaître que le succès des grévistes est dû pour une part aux complaisances des municipalités et des pouvoirs publics[1]. »

Les patrons sont toujours aussi inorganisés : « Ils ont projeté d'opposer aux syndicats ouvriers des syndicats de propriétaires, mais ils ne l'ont pas fait[2]. »

Comment donc ont-ils pu réduire les salaires, et cela sans provoquer de nouvelles grèves?

La surproduction qui tendait à faire baisser les salaires a été plus forte que le mouvement ouvrier qui tendait à les faire hausser.

C'est la force des choses qui a réduit les salaires, et les ouvriers le sentent tellement bien qu'ils ne réclament plus. A quoi peut servir une grève, quand le patron n'a plus les moyens de faire travailler, de payer des salaires? Il y a plus que jamais des chômages, mais ces chômages ne sont plus dus à la grève ; les propriétaires n'ont plus de travail à offrir. Ces mêmes propriétaires qui n'avaient pu s'entendre pour organiser un lock-out, s'entendent malgré eux aujourd'hui par la force des choses imposée par l'état du marché des vins. Et la force des choses a été plus forte que la force des hommes. C'est la loi de l'offre et de la demande qui, finalement, a eu le dessus. Et elle l'a eu d'autant plus que

1. Augé-Laribé, *Id.*
2. *Id.*, p. 312.

par suite de l'imprévoyance générale, aucune résistance n'a pu lui être opposée. Les gens qui ont un fonds de réserve peuvent se mettre en partie en dehors de la loi de l'offre et de la demande; ils peuvent attendre; ils peuvent chercher ailleurs; ils ont le temps de se retourner. Ceux qui sont à court subissent la loi dans toute sa rigueur.

Mais alors on cherche ce qui peut être plus fort que la force des choses. On le cherche d'autant plus que l'on est habitué à compter sur les autres, ou sur la chance. Et les regards se tournent vers un organisme tout-puissant, qui a la prétention de diriger la vie de tous les individus: on se tourne vers l'État. L'État est omnipotent; l'État-Providence arrangera tout.

En cas de crise prolongée, les vignerons qui ne peuvent plus s'appuyer sur les autres et qui ont perdu tout espoir dans la chance, ont recours à l'État.

Les vignerons qui, jusque-là, n'avaient rien demandé à l'État, font maintenant appel à son intervention. Que lui demandent-ils et comment le demandent-ils? C'est ce que nous allons voir. Les faits sont récents. Il y a eu des manifestations monstres dans les principales villes du Midi. D'abord le 11 mai, à Béziers, où tout se passe dans le plus grand calme; mais le 16 mai, des bagarres eurent lieu et l'hôtel de ville est incendié. Le même jour, un meeting avait lieu à Montpellier, mais tout se borna à quelques altercations avec la police. Le 20 mai, manifestations de 100.000 viticulteurs à Perpignan. Le 26, meeting à Carcassonne; on parle de 300.000 personnes! Le 2 juin, Nîmes voit 200.000 manifestants défiler dans ses murs. On fait des discours et l'on envoie des pétitions au gouvernement, demandant la suppression des impôts pour l'année 1907 et l'interdiction de la fraude, en particulier celle du sucrage des vins à qui on attribue les causes de la crise.

Mais les têtes s'échauffent de plus en plus, et, à Carcassonne, la pétition devient un ultimatum. On somme le gouvernement de faire droit aux vœux de la population avant le 10 juin, à

1. Voir le *Temps* du 25 mai 1907.

défaut de quoi, ce sera la grève des contribuables et la démission de tous les maires des communes de la région; ce sera l'arrêt de toute la vie publique.

Le 9 juin, une dernière manifestation a lieu à Montpellier, réunissant plusieurs centaines de mille personnes. Dès lors, le délai accordé au gouvernement est clos, et la grève des maires commence. De nouvelles bagarres ont lieu, et la mutinerie se propage jusque dans l'armée.

V. — LES REMÈDES A LA CRISE ACTUELLE.

Examinons si les vœux des viticulteurs sont de nature à enrayer la crise.

D'abord le *dégrèvement des impôts*. Il est probable qu'il s'imposera, en fait, au moins partiellement. A Nissan, par exemple, il n'est encore presque rien rentré des impôts de 1907, et beaucoup de contribuables doivent encore des cotes de 1906 et même de 1905; pour certains, les frais ont doublé le principal[1]. La remise des contributions ne sera donc qu'un bien faible palliatif; c'est du reste un remède négatif.

Reste la question des *fraudes*.

D'abord y a-t-il lieu de légiférer à ce sujet?

Il y a d'abord[1] la loi du 14 août 1887 qui, pour distinguer le vin frais des vins de sucre et des vins de raisins secs, ordonna que mention obligatoire en soit faite sur les récipients qui en contiendraient une portion infime. Il y a la loi du 11 juillet 1891, qui interdit le plâtrage des vins et prescrit la tenue de comptes distincts et une séparation dans les magasins pour les vins dits naturels et pour les vins dits de marc, de sucre ou de raisins secs; puis la loi du 24 juillet 1894, qui interdit l'addition d'alcool et l'addition d'eau, même déclarées, même connues de l'acheteur et du consommateur; puis la loi du 6 avril 1897, qui, d'une part, soumet au régime de l'alcool la fabrication in-

1. Voir le *Temps* du 28 mai 1907.

dustrielle, la circulation et la vente des vins de raisins secs et de tous vins artificiels, et, d'autre part, prohibe la détention, à un titre quelconque, par un négociant, des piquettes et vins de sucre; puis la loi du 2 février 1899, dont l'article 2, connu sous le nom d'amendement Piou, prohibe les mélanges, à l'entrepôt réel, de vin étranger et de vin français; puis la loi du 29 décembre 1900 qui, pour pousser à la consommation des « boissons hygiéniques », creuse un trou profond dans le budget en supprimant les droits de détail, d'entrée et de taxe unique sur les vins, cidres, poirés, hydromels, et en ne soumettant plus ces boissons qu'à un droit général modéré de circulation; puis la loi du 28 juin 1903, relative au régime des sucres; puis la loi du 18 juillet 1904, renforçant la répression des fraudes commerciales sur les vins. A cette dernière loi, il convient d'ajouter celle du 1er août 1905, qui a eu pour objet, d'une manière générale, la répression des fraudes dans la vente des marchandises, ainsi que la répression des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

Il semble donc que la loi soit bien armée. Pourtant, à la suite des événements qui se passaient dans le Midi, le conseil des ministres, assemblé le 16 mai, décida de prendre des mesures dont on trouve le résumé dans la note suivante communiquée à la presse :

« M. Caillaux, ministre des finances, après avoir conféré avec les directeurs des contributions directes des départements les plus atteints par la crise viticole, a résolu de déposer un projet de loi dont les détails pourront être modifiés suivant les indications que fourniront les travaux de la commission d'enquête, mais dont les grandes lignes seront les suivantes :

« Les producteurs de vins seront tenus de faire à la mairie de leur commune une déclaration de récolte qui sera contrôlée. Ainsi seront prévenues, dans une aussi large mesure que possible, les fraudes de fabrication artificielle et de mouillage, qui peuvent être commises à la propriété.

« D'autre part, le sucrage sera enrayé par une série de mesures, et notamment par une taxation supplémentaire. Pour

empêcher les sucrages frauduleux, la visite des sucres sera assurée par une surveillance rigoureuse, assez analogue à celle prévue dans le projet déposé, l'année dernière, par M. Poincaré, voté par la Chambre et soumis actuellement au Sénat.

« Enfin, des dispositions très énergiques seront proposées pour enrayer les fraudes qui se commettent principalement par la voie du mouillage dans les débits de boissons.

« Le ministre des finances pense ainsi circonscrire aussi rigoureusement qu'il est possible le champ de la fraude. Au surplus, il s'est entendu avec son collègue de l'agriculture pour appliquer immédiatement, en sollicitant du Parlement les nouveaux crédits nécessaires, les dispositions de la loi sur les fraudes de 1905 relative au service de l'inspection et des laboratoires.

« M. Caillaux estime que, par l'application des mesures sus-indiquées, l'État donnera, pour la répression des fraudes, tout l'effort qu'il peut fournir. Mais le ministre des finances considère que, quoique d'une très grande importance, la répression des fraudes n'est qu'un des côtés de la grosse question économique que les viticulteurs ont posée devant l'opinion. Il étudie, en ce moment, le régime des alcools.

« D'autre part, en ce moment même, le ministre se préoccupe de favoriser et, au besoin, de susciter la formation des sociétés coopératives de vente, d'associations de toute nature, qui grouperont les forces éparses des producteurs. Le gouvernement cherche enfin à créer de nouveaux débouchés à l'extérieur, de façon à élargir le champ de la consommation. »

Voilà tout ce que, de son propre aveu, peut faire le gouvernement, et il insinue que la répression des fraudes (pût-elle se faire en pratique!) ne sera pas suffisante, et il propose de favoriser la formation de sociétés coopératives. Comment? On ne nous le dit pas. Au fond, l'État et les viticulteurs se renvoient réciproquement la solution de la crise.

Quant à nous, nous croyons que la répression de la fraude ne sera pas suffisante pour remédier à la souffrance actuelle. En effet, si le sucrage est l'une des causes de la crise, il ne se pratique plus guère au cours actuel des vins. C'est le sucrage fait dans

les années antérieures qui pèse sur le marché; c'est aussi la surproduction naturelle de ces mêmes années. Voilà ce que l'on oublie trop.

Reste la solution gouvernementale : *les sociétés coopératives*. Laissons parler M. Augé-Laribé[1] : « Dans la pratique son action sera peut-être limitée par des difficultés d'ordre psychologique et moral, parce que l'association exige des habitudes de discipline, une bonne volonté, une instruction économique, une loyauté et une confiance qui ne sont pas fréquentes. Mais tant qu'on reste dans le domaine de la théorie, tant qu'il s'agit seulement d'organiser les intérêts individuels, de faire des plans et des projets, elle semble justifier les espoirs les plus merveilleux. Elle a réponse à tout... La grandeur de la tâche paraît effrayante. Pour la mener à bien, il faudrait des habitudes et des qualités d'esprit qui ne sont pas naturelles aux Méridionaux; ils subissent encore l'influence démoralisante de la trop brusque prospérité de naguère. » On ne peut mieux dire, et il semble certain que le mouvement coopératif — se réalisera-t-il? — ne sera pas assez rapide pour combattre la crise actuelle. Ces vignerons que nous avons vus incapables de conduire à bien le mouvement syndical, seront sans doute impuissants à mener à bonne fin les nouvelles associations qu'on leur propose. Elles demandent plus de qualités encore, et ce n'est pas en un jour, ni en un an, que les caractères d'une race changent.

Mais l'État ne pourrait-il faire plus? Les socialistes prétendent que oui, et l'on a vu M. Jaurès demander le rachat des grandes propriétés par l'État, et leur exploitation par des groupements ouvriers dont l'État achèterait les produits à un prix rémunérateur. C'est la *solution collectiviste* dans toute sa beauté, sinon dans toute son intégralité, car on laisse en dehors les petits propriétaires cultivant eux-mêmes; toutefois ces derniers jouiraient du privilège de l'achat forcé de leur vin par l'État à un prix rémunérateur. L'État aurait donc le monopole du commerce des vins.

1. Augé-Laribé, p. 348 et 349.

Reste à savoir comment il les écoulerait parmi les consommateurs : ou bien il le ferait en se soumettant à la loi de l'offre et de la demande, ou bien en la violant. Dans le premier cas, les prix ne seraient pas modifiés, et ce serait le contribuable français qui paierait la différence entre le prix octroyé aux producteurs et celui donné par les consommateurs. Dans le second cas, il faudrait trouver un moyen de forcer le consommateur français à boire tout le vin produit en le payant à un prix fixé.

Dans les deux cas, on aurait une solution philanthropique; ce serait la charité forcée envers les vignerons; la seule différence est que, dans le premier cas, l'aumône serait payée par les contribuables, dans le second par les consommateurs. Reste à savoir si la richesse des uns et des autres leur permettrait le paiement à perpétuité de cette rente?

Il ne faudrait évidemment pas songer à écouler le vin à l'étranger, car, là, il retomberait aux prix fixés par la concurrence italienne, espagnole et allemande, voire hongroise. Nous avons du reste étudié ce problème à fond [1], et nous avons montré clairement que le collectivisme ne s'adapte pas à la concurrence mondiale [2]; il en est ainsi, à plus forte raison, du communisme [3] qui est une forme de socialisme plus exagérée encore.

Mais il y a une forme de socialisme plus atténuée que le collectivisme ; nous l'avons dénommée monopolisme [4]. Cette forme est donc celle qui avait le plus de chance d'aboutir, si l'on voulait essayer la réalisation des doctrines socialistes. Dans le cas qui nous occupe, le monopolisme consisterait à accorder le monopole de la production du vin aux viticulteurs existants, et à réglementer le recrutement futur de cette profession. Ce serait, en somme, l'ancien régime corporatif appliqué au vin. Rien ne montre mieux que le socialisme est un retour vers le passé. En fait, nous savons qu'il a existé partout dans le passé,

1. *L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?* (*Sc. soc.*, 2e sér., 30e fasc.).
2. *Id.*, chap. III.
3. *Id.*, ch. II.
4. *Id.*, p. 7.

quand les moyens de transports peu développés exigeaient la culture intégrale, et empêchaient la libre concurrence de se produire[1]. L'évolution de l'humanité nous montre que ce régime va continuellement en s'atténuant, et que son maintien est rendu de plus en plus difficile, au fur et à mesure que l'accroissement des moyens de communication vient imposer une culture de plus en plus intensive sous l'aiguillon de la concurrence. Une nécessité inéluctable s'impose de jour en jour d'une façon plus pressante : se tenir au niveau des nécessités de la lutte commerciale.

Après les remèdes demandés par les vignerons ou proposés par l'État, viennent ceux préconisés par les patrons — ou plutôt par certains patrons. Nous voulons parler des syndicats mixtes et de la participation aux bénéfices.

Le *syndicat mixte* comprend, dans un même groupement, des patrons et des ouvriers ; les premiers s'engagent de préférence à employer les ouvriers faisant partie des syndicats, et ceux-ci à travailler avant tout pour les propriétaires syndiqués. Pour parer à la situation actuelle, chaque propriétaire s'engage à fournir proportionnellement à l'étendue de ses domaines une journée par 5 hectares aux ouvriers se trouvant en état de chômage momentané, et cela au tarif des ouvriers occupés par eux en ce moment[2]. C'est là, évidemment, une forme d'assistance qui n'est pas déprimante, mais elle est limitée, et il n'en peut être autrement. D'après M. Augé-Laribé[3], il y aurait actuellement une centaine de syndicats mixtes dans le Midi.

Quant à la *participation aux bénéfices,* elle n'a jusqu'à présent donné aucun résultat en viticulture, et il ne semble guère qu'elle soit susceptible d'en donner.

D'autres remèdes ont encore été proposés. M. Augé-Laribé, entre autres, préconise le *contrat collectif de travail*. Sans contester que cette forme de contrat ne puisse donner de bons résul-

1. *Id.*, p. 103.
2. Henri Brun, *loc. cit.*, p. 31.
3. Augé Laribé, p. 316.

tats dans certains cas, nous ne pensons pas qu'elle soit efficace en temps de crise, surtout dans une crise qui est moins une question de salaire qu'une question de prix de vente. C'est pourquoi nous avons la ferme conviction que, dans les circonstances actuelles, *le contrat collectif sera moins fort que la force des choses.*

On a préconisé également *le retour au métayage*, et l'on cite un propriétaire, M. Causse, qui l'a essayé partiellement sur ses domaines[1]. En effet, l'on remarque que les pays où domine le métayage ont échappé à la crise, par exemple l'Italie et certaines régions de la France. Mais il faut remarquer que *jamais le métayage ne s'applique à la monoculture d'un produit aléatoire.* Une métairie comprend plusieurs espèces de culture, de sorte que si l'une ne réussit pas, le métayer peut se rattraper sur l'autre. Peut-être le métayage pourrait-il s'appliquer à la monoculture d'un produit stable, de vente certaine, mais je doute qu'un métayer ose se lancer dans la monoculture d'un produit instable, à cours aussi variable que le vin. Donc *la stabilité des régions où domine le métayage provient de la polyculture,* et non de cette forme de contrat.

Mais il y a plus, nous avons vu[2], en Armagnac, le métayage disparaître au moment du phylloxéra. En effet, le propriétaire, qui a supporté seul les frais de reconstitution de la vigne, ne veut plus partager de moitié avec le métayer; il veut rentrer dans l'intérêt de son capital. Cela est tellement vrai que, dans l'exemple cité plus haut, M. Causse ne laisse plus que 1/5 de la récolte à ses métayers. Ceux-ci peuvent-ils continuer à vivre dans ces conditions. M. Gide a calculé que, pour qu'un tel contrat soit avantageux au métayer, il faut qu'il produise au moins 115 hectolitres à l'hectare, et que le vin se vende 10 francs. Au prix actuel de 6 francs, il doit produire 200 hectolitres. Aussi, M. Causse a-t-il assuré un minimum de revenu de 1.000 francs pour trouver un métayer[3]. Ainsi, par la force des choses, le con-

1. Augé-Laribé, p. 322.
2. Voir *supra*.
3. *Loc. cit.*, p. 321.

trat de métayage a été transformé, vicié; on ne le reconnaît plus. Il est douteux que beaucoup de propriétaires puissent se lancer dans une voie aussi peu avantageuse pour eux, et dans laquelle il y a une part de philanthropie. *La philanthropie n'est pas à la portée de toutes les bourses*, et il est peut-être dangereux de l'assurer par contrat aux gens qui doivent travailler pour vous.

Et maintenant, nous avons examiné tous les remèdes qui ont été proposés, et nous n'avons pu constater que leur échec ou leur insuffisance. Au fond, ce ne sont pas des remèdes, ce sont des palliatifs. Certes, il est très facile de dire : Faites ceci ou cela, et vous serez guéri. Au fond, vous ne faites qu'entretenir l'illusion du malade pendant quelque temps, mais, pendant ce temps, la maladie a augmenté, et la guérison est rendue moins facile. Il faut donc avoir le courage de dire la vérité, brutalement, au risque de froisser les gens, au risque de tuer les illusions qui leur sont chères. Cela vaut mieux que de les endormir par des promesses. Je reconnais toutefois que ce dernier rôle est beaucoup plus agréable.

La vérité est celle-ci :

Il n'y a pas de solution générale à la crise des vins.

Je me hâte d'ajouter :

Il y a une solution particulière à chacun des intéressés. Si l'on s'engoue tant des solutions générales, c'est qu'une solution générale est en dehors de l'individu, elle doit venir de l'extérieur ; elle doit être résolue par l'État, par la philanthropie, par l'association, par la solidarité. Dès lors, chacun attend toujours l'aide des autres ; il y compte ; il croit y avoir droit. Et ainsi il entretient sa passivité.

Si, au contraire, on vous dit : Il y a une solution particulière à chacun de vous, alors, il y a un examen de conscience à faire. Ce n'est plus l'examen de la conscience des autres qu'il faut faire, c'est l'examen de sa propre conscience, et cela est bien plus difficile. Il faut que chacun réfléchisse froidement sur les moyens qu'il a de se dépêtrer, et alors, il faut qu'il agisse.

Qu'il agisse! Voilà le grand mot lâché. Et cela est plus difficile que de parler. L'incapacité d'agir, tel est le grand vice du communautaire.

Et ici il faut que nous nous expliquions sur ce que nous entendons par ce mot : agir. Nous ne voulons pas dire que le communautaire est incapable de travailler. On voit des ouvriers de ce type fournir une somme énorme de travail dans les conditions ordinaires de l'existence, quand ils sont encadrés dans leur milieu ; mais ils n'ont pas la force de caractère de sortir de ce milieu quand il devient mauvais ; ils ne savent pas prendre une décision au moment voulu, et surtout l'exécuter.

L'ouvrier particulariste, au contraire, a l'aptitude à se porter là où son travail est le mieux rémunéré. Il est souvent moins intelligent que le premier ; mais moins attaché aux choses et aux hommes qui l'entourent, il se déplace plus facilement, et domine la situation.

Deux choses ont donc manqué aux vignerons : la prévoyance et l'énergie [1]. Ils ont manqué de prévoyance en n'épargnant pas aux époques de prospérité, en faisant de folles dépenses. On a cité des faits typiques à ce sujet.

Voici une histoire dont le *Temps* [2] garantit l'authenticité.

« Un viticulteur qui gagnait presque son poids d'argent — c'était au beau temps du vignoble — tombe un jour à l'improviste chez son frère et trouve ses deux nièces jouant à quatre mains une sonate sur un piano. Notre homme ne dit rien ; mais sous un prétexte futile, s'éclipse et court chez un facteur de pianos. Et quelques heures après, des hommes de peine apportaient un Pleyel chez les deux nièces.

« On se récrie. Que faire d'un second instrument? Et l'oncle, finement :

« — Je n'entends pas que mes nièces soit obligées de jouer sur le même piano. Ainsi, chacune aura le sien.

« Alors, la belle-sœur du viticulteur :

1. Nous parlons évidemment d'une façon générale, mais il est évident qu'il y a de notables exceptions.

2. N° du 25 mai 1907.

« — Soit, mais comme il n'y a pas assez de place dans le salon on y mettra seulement le piano neuf. Quant à l'autre, il fera très bien dans la cuisine.

« Aujourd'hui, les pianos — celui de la cuisine d'abord, celui du salon ensuite — ont repris le chemin par où ils étaient venus ; et dans les salons dégarnis, on songe aux jours d'autrefois, et l'on attend les « décrets » du comité d'Argelliers, le mot d'ordre de Marcellin Albert. »

M. Jean Vidal, de son côté, écrit [1] :

« L'affection des parents pour leurs enfants se traduit par des sacrifices considérables. en ce qui concerne la toilette et les menus plaisirs de ceux-ci, nullement justifiés d'ailleurs par la situation de fortune du plus grand nombre ».

Plus loin, il nous dit, en parlant de la commune d'Aimargues [2] :

« En 1897, le conseil municipal n'a pas reculé devant une dépense considérable pour doter la commune d'un hôtel de ville qui pourrait faire l'ornement d'une sous-préfecture par sa décoration excessivement luxueuse, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur... Les distractions de la population sont en rapport avec sa culture intellectuelle; nous ne lui en connaissons pas d'autres que l'apéritif et les courses de taureaux. Le café occupe une large place dans les habitudes de la population. »

Il nous dit aussi [3] que la ville de Nîmes reçoit de fréquentes visites de la part des Aimarguois qui retournent la bourse allégée par leurs tournées dans les magasins du chef-lieu; que la gare d'Aimargues distribue 250 à 300 billets quand il y a une course de taureaux à Nîmes.

Plusieurs propriétaires m'ont confirmé le gaspillage insensé auquel se sont livrés les vignerons du Midi, pendant les premières années qui ont suivi la crise du phylloxéra. A cette époque, où le vin s'est vendu jusqu'à 30 francs l'hectolitre, alors qu'il revenait à 7 où 8 francs, on roulait littéralement sur l'or.

1. Augé-Laribé, p. 259.
2. *Id.*, p. 308 et 309.
3. *Id.*, p. 313.

Mais, hélas! cette prospérité était factice, et combien de vignerons qui alors entretenaient un double ménage, sont aujourd'hui incapables de nourrir leurs enfants!

Dans leur désir de jouir, de gagner facilement beaucoup d'argent, ils ont tout lâché pour la vigne, sans réfléchir à un retour possible des choses, sans réfléchir que la vigne est une culture qu'on ne change pas facilement en une autre sans grands frais.

« La passion pour la vigne, dit M. Ardouin-Dumazet[1], était devenue une véritable folie, au point que le propriétaire ne conservait même pas autour de son logis le moindre espace où il pût obtenir ces légumes qui ont cependant un rôle si considérable dans son alimentation : salades, tomates, aubergines, artichauts, piments, concombres. Pour tout cela, le vignoble est devenu peu à peu tributaire de quelques régions : environs de Perpignan, vallée du Rhône autour de Nîmes, d'Avignon, d'Arles. Et non seulement ces produits maraîchers, qui sont la gaieté des villages en tant de parties de la France par le jardinet familial, mais encore les fruits, ont disparu. Dans l'Hérault, le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, il est d'innombrables villages autour desquels on chercherait en vain l'ombre d'un arbre à fruit; même de ceux, comme le pêcher, qui se marient si volontiers à la vigne. L'olivier surtout a reculé ; les olivettes qui mettaient la grâce classique de leur verdure bleuâtre autour des bourgs ont été supprimées avec une véritable rage... Avec une faible surface de terrain, chaque famille, en ce climat béni, pourrait avoir son huile, ses fruits frais ou secs, ses légumes frais ou secs, élever quelques lapins ou volailles... Tout ce Midi doit acheter, il dépend pour sa subsistance de régions souvent éloignées. A Legognau et dans toute la partie du Narbonnais qui l'entoure, les magasins et les marchés sont alimentés par l'Albigeois, le Lauragais, la campagne de Toulouse. Les farines viennent également de la allée de la Garonne qui fournit encore le bétail, concurrem-

1. *Journal d'agriculture pratique*, 30 mai 1907, p. 684.

ment avec l'Auvergne... Une immense région de terres fertiles, où l'eau des torrents et du sous-sol produirait des merveilles employées à l'irrigation, ou seulement à l'entretien des jardins légumiers, ne fournit pas même un poireau ou un brin de cerfeuil, on n'y trouve d'autres œufs que ceux que portent les coquetiers; dans bien des villages on ignore le chant d'un coq, le gloussement d'une poule, le roucoulement d'un pigeon. Le lait, si l'on en consomme, vient lui-même de loin, de quelque pauvre et lointain pâturage palustre où la vigne ne saurait croître et où paissent des chèvres, des brebis ou de rares vaches. »

Tout cela montre les dangers de la monoculture. Est-ce à dire que la monoculture soit un principe mauvais en lui-même? Ce serait renverser ce principe plusieurs fois établi par les observations de la *Science sociale,* que l'Humanité marche vers une spécialisation croissante. Il y a, dans les États-Unis et au Canada, des régions entières qui ne font que du blé; d'autres, en Angleterre et dans les colonies anglaises, qui ne font que du mouton. Au contraire, les pays arriérés, privés de moyens de communication, s'attardent forcément dans la culture intégrale de tous les produits. Alors, où est la faute du Midi?

Constatons d'abord que les pays anglo-saxons, qui sont ceux où la spécialisation du travail est poussée le plus loin, n'y sont pas arrivés à la suite d'une théorie préconçue; ils n'y sont venus que lentement, par degré, par tâtonnements successifs, reculant provisoirement ici, avançant là, gardant toujours partout le contact avec le passé. C'est pourquoi ces pays semblent être à la fois conservateurs et progressifs; ils ne révolutionnent jamais brusquement les choses, ils les améliorent peu à peu par des changements de détails qui eux-mêmes paraissent insignifiants. Mais, au bout de quelque temps, toute la nation a progressé, et personne n'a vu comment ce progrès s'est fait.

Le cas des viticulteurs du Midi est bien différent. Ils ont soudainement passé de la polyculture à la monoculture sans transition, en révolutionnaires. Ils ont devancé les temps, et main-

tenant, comme après toute révolution, il faut revenir au point de départ, en laissant des ruines derrière soi. Leur emballement a été d'autant plus inconsidéré que la vigne est une culture plus aléatoire que les autres, et qu'ils s'y sont lancés tête baissée, en se coupant toute ligne de retraite.

Quel sera l'avenir?

Nous l'avons dit, il n'y a pas de solution générale, il y a une solution particulière à chacun. Les uns reviendront à la polyculture; les autres vivront d'un autre métier; d'autres seront soutenus par des moyens plus ou moins issus de la philanthropie; certains émigreront, d'autres souffriront, tous devront se restreindre.

Il est une chose que nous souhaitons en terminant, c'est que l'on ne retombe plus dans les mêmes erreurs, et qu'enfin le passé serve de leçon à l'avenir. Il est à espérer que le Midi, rendu plus prudent, marchera d'une façon plus lente, mais plus sûre dans le sens où penche de plus en plus l'Humanité par suite du développement des transports. Cette évolution est-elle un bien ou un mal? La question pour nous n'est pas là, en ce moment. Il suffit qu'elle soit fatale, qu'elle soit irrésistible, qu'aucune force humaine ne puisse empêcher. C'est à nous de nous armer — et surtout d'armer nos fils — pour s'y adapter. L'évolution sera bonne pour ceux-là.

Paul DESCAMPS.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot et C[ie]. — Paris.





